This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

STANFORD·VNIVERSITY·LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE BÉNÉDICTINE.

TOME XL. — 1928.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
BÉNÉDICTINE

QUARANTIÈME ANNÉE.

1928

ABBAYE DE MAREDSOUS,
Belgique.

1928.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDE SUR LE TEXTE LATIN DE L'ECCLÉSIASTIQUE.

Délimitons l'objet de cette étude. Le texte latin dont il sera ici question est la Vulgate, non les remaniements postérieurs dont Mgr Douais, dom Wilmart et, tout récemment, dom Morin ont fait connaître des fragments. Les deux premiers ont reconnu que le texte qu'ils publiaient n'était pas la traduction primitive. Si dom Morin appelle son fragment une ancienne version, cette épithète semble insinuer qu'il est antérieur à la Vulgate. C'est une erreur.

Nous négligeons ou supposons résolues les questions sur la date et la provenance de cette version, sur ses particularités grammaticales et lexicographiques. Nous nous bornons à deux questions, qui sont elles-mêmes connexes : la reconstitution du texte latin primitif et ses rapports avec le grec.

I. — LES PROBLÈMES A RÉSOUDRE.

Les problèmes que présente le texte latin de l'Ecclésiastique sont bien connus. Il suffit de les rappeler ici en peu de mots.

1) Aucun livre de la Vulgate n'offre autant de doublets et autant de variantes. Cette singularité est surtout remarquable quand on compare ce livre à la Sagesse dite de Salomon. La même tradition nous a conservé ces deux ouvrages qui sont presque toujours réunis. Mais le premier a subi des bouleversements profonds qu'on ne constate pas dans le second. Ces innombrables doublets ne peuvent pas provenir du traducteur primitif. Mais parmi ces traductions juxtaposées comment reconnaître la plus ancienne ?

2) Comme tous les livres de l'ancienne version latine, l'Ecclésiastique est une traduction du grec, mais aucun autre livre ne diffère autant de tous les textes grecs connus. Cette différence, déjà fort sensible pour le texte imprimé, loin de s'atténuer, s'aggrave quand on compare les anciens manuscrits et les citations.

3) Sans parler des reviseurs qui ont introduit les doublets et les variantes, notre traduction latine est l'œuvre de trois

Digitized by Google

traducteurs. Ph. Thielmann a démontré que la traduction des chapitres 1-43 et 51 est l'œuvre d'un africain qu'il place dans la première moitié du IIIe siècle. Par analogie avec les autres livres de la Bible, je préférerais une date un peu plus haute : deuxième moitié du IIe siècle. Les chapitres 44-50 sont l'œuvre d'un traducteur européen postérieur dont la date est indécise ; enfin le prologue *Multorum nobis* a été ajouté par un troisième traducteur, lui aussi européen. Il est probable que l'un ou l'autre de ces traducteurs postérieurs ou tous les deux ont aussi revisé sur le grec le texte des chapitres 1-43, 51.

4) Dans tous les manuscrits grecs, sans exception, 160 vers ont été transposés. Entre les versets 26 et 27 du chapitre 30 on trouve 33, 16 b — 36, 13 a. Ce désordre manifeste montre que tous nos manuscrits proviennent d'un archétype qui avait souffert une transposition accidentelle : l'antiquité de cette transposition est attestée par la version sahidique. On a calculé que des feuillets (Swete) ou un cahier complet (Smend) avaient été déplacés. Ces calculs me paraissent trompeurs : à cette époque l'Ecclésiastique n'était pas écrit en forme de livre, mais sur un rouleau de papyrus. De toutes les versions basées sur le grec, la version latine seule (et sous l'influence du latin la version slave) a l'ordre convenable.

5) Les études récentes sur le texte de l'Ecclésiastique ont mis au jour un problème nouveau, très intéressant et d'une importance capitale pour nos recherches. L'existence d'un double texte grec, soupçonnée d'abord par Nöldeke, a été démontrée par Smend et admise par tous les commentateurs récents, Peters, Oesterley, Eberharter. La preuve, qui nous paraît irréfutable, est celle-ci : des manuscrits grecs, des Pères grecs, la version syriaque, la version latine surtout, contiennent des variantes et des additions que l'on retrouve en partie dans les fragments hébreux et dans les citations des rabbins. On attribue à cette deuxième traduction les 150 stiques additionnels que l'on retrouve plus ou moins dans les manuscrits 248, 70, 106, S^ca, Syrohex, 253, 23, 55, 254 et C; le manuscrit 248 contient le plus grand nombre d'additions, c'est pourquoi nous appellerons ce groupe de manuscrits la famille 248. Il est remarquable que dans ce groupe les additions se trouvent toutes dans les 26 premiers chapitres. Mais la deuxième traduction grecque ne s'arrêtait pas là. Le texte latin continue après le chapitre 26 à donner des additions provenant de la même source et quand il dit 35, 24 *(opera) adae* où le grec a των ανθρωπων, il faut supposer une deuxième traduction grecque αδαμ

Digitized by Google

basée sur l'hébreu אדם qui se prêtait à l'une et l'autre traduction. Nous désignerons les deux traductions par grec I et grec II.

Si l'existence d'une deuxième traduction grecque est indiscutable, la fixation de son texte présente de grosses difficultés. La famille 248 s'éloigne beaucoup du latin. A qui faut-il donner la préférence ?

II. — MANUSCRITS ET CITATIONS.

Pour résoudre ces problèmes nous devons recourir aux manuscrits et aux citations, remonter ainsi, autant que possible, au texte tel qu'il était à l'époque de saint Cyprien et même plus haut encore.

Il nous manque encore l'un ou l'autre manuscrit important ; d'autres, assez récents, ont été négligés ici.

Voici la liste de ceux qui ont servi à la présente étude.

G = Paris B N 11553, commencement du IXe s.
C Bible de Cava IXe s.
T = Toletanus VIIIe s.
X = Bible de Ximenes Madrid Université 31, Xe s.
A = Amiatinus VII-VIIIe s.
M = Bible de Mordramne Amiens 12, VIIIe s.
L = Laon 58, IXe s.
E Londres B M Egerton 1046, VIII-IXe s.
O = Paris B. N. 9380, IXe s.
H Londres B M add. 24142, IXe s.
V Vercelli 22, XIe s.
F Fuldensis Cassel F 54, VIIIe s.
D Metz 7, IXe s.
S Salzbourg a IX 16, VIII-IXe s.
I Paris 11940, IXe s.
U Munich 18036, IXe s.
Y Stuttgard 35 VIIIe s.

Smend a dit et Oesterley a répété que l'Ecclésiastique latin est affreusement corrompu et que les citations des Pères ne permettent guère de corriger le texte. La seconde partie de ce jugement n'est excusable que chez quelqu'un qui n'a pas essayé de corriger. Dans les pages qui suivent les citations jouent le rôle principal. Elles servent à apprécier la valeur des manuscrits. Parfois même leur témoignage est décisif et l'emporte sur tous les manuscrits.

Digitized by Google

Parmi les citations nous avons écarté celles qui ont été faites probablement sur le grec (Hilaire, Jérôme, Cassien) et celles qui sont trop libres. Nous utilisons les sigles suivants :

Cy = Cyprien ed. Hartel.

Quietus, évêque contemporain de Cyprien, cf. *Sent. episc.* n. 27 (Opera Cypriani I 446) de laude martyrii, écrit contemporain de Cyprien (Op. Cypr. III 26).

de tr. fr. = de triplici fructu ed. Reitzenstein ZAW 1914 60-90. Écrit gnostique ; postérieur à Cyprien, mais encore du IIIe s. Cf. mes observations dans la même Revue 1914, p. 280.

Luc = Lucifer ed. Hartel.

Pel = Pelagius ed. Souter.

Parm. Petil. Donat. Cresc. = Parmenianus, Petilianus, Donatus, Cresconius, quatre écrivains donatistes, dont les ouvrages nous sont connus par les réponses d'Augustin.

Zen = Zeno ed. Giulari.

m = de diuinis scripturis ed. Weihrich. Florilège biblique probablement espagnol et du Ve s. La tradition se divise en deux branches que je désigne par *m* S = Sessorianus 58 du VIIIe siècle, et *m* Σ = l'unanimité ou la majorité des cinq autres manuscrits.

Sp = *Speculum* de s. Augustin ed. Weihrich. Augustin n'a écrit que les notices qui introduisent et relient les citations. Ces notices étaient écrites en marge d'une Bible. Plus tard on les a appliquées à un texte biblique tout différent.

γ = S. Gall 10 du VIIIe s. Extraits des livres sapientiaux d'après l'ordre de la Bible, comme le *Speculum*.

Les autres abréviations ne souffrent aucune difficulté. Les citations ont été recueillies dans les éditions du *Corpus script. eccl. lat.* ou, à son défaut, dans Migne.

Il ne sera pas inutile d'indiquer ici les principaux ouvrages utilisés. Les commentaires sont l'aide indispensable de la critique textuelle, comme la critique textuelle peut, à son tour, rendre service à l'exégèse. Tous les commentaires antérieurs à 1896-1900 ont été démodés par la découverte successive de quatre manuscrits hébreux. Ces découvertes sensationnelles furent suivies de l'apparition quasi instantanée de plusieurs nouveaux commentaires dans toutes les langues. Après ces travaux un peu hâtifs devait venir un ouvrage préparé depuis longtemps, qui marquera une époque décisive dans l'exégèse de l'Ecclésiastique, le commen-

Digitized by Google

taire de R. Smend, paru en 1906. Il faut lire aussi le compte-rendu de Smend dans les *Gött. gel. Anz.* 1906, 755-71 où il corrige quelques détails, et celui de Jülicher dans la *Th. L. Z.* 1908, 323-329, où le professeur de Marbourg, qui est le plus sévère des critiques, trouve peu à reprendre.

Le commentaire de N. Peters 1913 m'a été aussi très utile; comme il est naturel à un catholique, Peters tient, plus que son prédécesseur, compte de la Vulgate.

La même année paraissait le commentaire de Box et Oesterley dans *Apokr. and Pseud. of the O. T.* L'introduction est remarquable, mais le problème textuel est touché trop sommairement au cours de l'ouvrage.

En 1909 Hart publiait le texte grec du ms. 248. Ce manuscrit important avait été bien utilisé par Smend et Peters, mais le « textual commentary » ajouté par Hart m'a rendu des services.

H. Herkenne a écrit *De veteris latinae Ecclesiastici capitibus I-XLIII* en 1899, quand une partie seulement des fragments hébreux avait été trouvée. Les fragments trouvés plus tard ont ruiné plusieurs hypothèses de Herkenne, mais il a le mérite d'avoir inauguré l'étude des doublets latins, et plus d'une fois la solution qu'il avait devinée a été confirmée par des manuscrits importants et par des citations anciennes.

Deux études philologiques de Ph. Thielmann dans l'*Archiv für lat. Lexikogr. u. Gramm.* 8, 501-561 et 9, 247-284 ne visent que le latin et le grec, mais conservent, dans ce domaine, leur intérêt. Ce qui lui a manqué, ce qui a manqué aussi à tous les auteurs cités plus haut, c'est une connaissance exacte de la tradition latine : l'*Amiatinus* auquel ils se fient trop souvent, donne un texte très revisé, le *Sangermanensis* est mal collationné par Sabatier, les manuscrits les plus importants étaient inconnus.

III. — L'ECCLÉSIASTIQUE ET LES CITATIONS DE CYPRIEN

Parmi les citations il m'a semblé juste de donner un traitement spécial, une place d'honneur aux citations de saint Cyprien. L'antiquité de ce témoin, le caractère littéral de ses citations, surtout dans les *Testimonia*, la fidélité avec laquelle son texte nous a été transmis justifient ce privilège.

Nous avons employé l'édition de Hartel, mais nous n'avons pas adopté son texte. Il y a trente ans Mgr Mercati signalait déjà l'unanimité des critiques à condamner le texte de Hartel ; il faut chercher la bonne leçon dans les notes. Hartel a oublié d'identifier

Digitized by Google

une citation : Test. 3, 20 *in sapientia salomonis* = 1, 16 a, et une citation (11, 30) de l'Ecclésiastique a été attribuée à l'Ecclésiaste.

Les citations de Cyprien ont fait l'objet d'une monographie récente du professeur Eberharter *The text of Ecclesiasticus in the quotations of Clemens Alexandrinus and Cyprian* dans Biblica 7 p. 79-83. A mon grand regret je dois remarquer que cette étude est remplie d'erreurs et de confusions : plusieurs citations ont été oubliées, des citations d'écrits pseudo-cyprianiques et une citation interpolée dans un manuscrit de l'épître 59 sont données comme authentiques, la citation de 1, 16 devient l'équivalent du grec 1, 16 et par conséquent *initium* est expressément donné comme la traduction de πλησμονή, des erreurs de chiffres laissent le lecteur perplexe, le texte de Hartel et celui de la Bible Clémentine sont adoptés comme textes authentiques de Cyprien et de la Vulgate. Faite dans de pareilles conditions, une étude des citations cyprianiques offre plus de dangers que d'utilité.

Nous omettons les citations qui correspondent exactement à la Vulgate et au grec : où il y a identité, il n'y a pas de comparaison à faire. Les divergences avec le grec sont imprimées en capitales. Au lieu de juxtaposer Cyprien et la Vulgate, nous donnons le texte qui nous paraît primitif et l'apparat critique donne les variantes des manuscrits de la Vulgate, de Cyprien et des autres citations importantes. On trouvera donc pour ces passages les éléments d'une histoire du texte.

1 1, 16 initium sapientiae metuere DEUM
2 2, 4 b ET IN DOLORE SUSTINE et in humilitate tua habe patientiam,
5 quoniam in igne probatur aurum ET ARGENTUM
3 3, 22 ALTIORA te ne quaesieris
et fortiora te ne scrutatus fueris
4 3, 33 SICUT aqua extinguit ignem,
SIC elemosyna EXTINGUIT peccatum

---

1 metuere deum *Cy* timor dei M timor domini *ceteri*

2 et [1] *om Cy de laude mart.* | habe pat. GCTVHF *de laude mart m* ∽ pat. habe ALM *Cy Sp* | per ignem *de laude mart.* igne C

3 quaesieris *plerique mΣ Sp Cresc Pel Zen. Gel* quaesiueris *m*S requaesiueris *Cy* exquisieris D scrutaueris GTVHγ | maiora *Pel* | scrutatus fueris *plerique Sp Cresc* fueris scr. *Gel* scr. sis *Cy Zen* perscrutaueris *m*S praescrutaueris *mΣ* scruteris *Pel* exquisieris GTVHγ

4 *ita Cy et* (cum variantibus minimi momenti) *Opt. Salv. Caesarius* (Caspari Anecd. 288) *Epiph.* (*Rev. bén.* 1907, 348) *Aug* (de cat. rud.) *Max. Taur.* (hom 46) ignem ardentem extinguit (extinguet T*m*) aqua et elemosyna resistit (resistet GTX*m*S, peccatis (peccata *m* S) *cet*

Digitized by Google

5 4, 10 esto pupillis MISERICORS ut pater
et pro uiro matri illorum,
11 et eris uelut filius altissimi OBAUDIENS

6 5, 4 ne dixeris : peccaui, et quid accidit mihi TRISTE ?
ALTISSIMUS enim est patiens REDDITOR

7 5, 8 non tardes conuerti ad DEUM
et ne differas de die in diem,
9 subito enim uenit ira ILLIUS

8 6, 16 amicus fidelis medicamentum uitae ET INMORTALITATIS

9 7, 31 in tota anima tua time DEUM
et sacerdotes illius SANCTIFICA

10 7, 33 HONORA DEUM EX TOTA ANIMA TUA
et honorifica sacerdotes

11 7, 39 non pigriteris uisitare infirmum,
ex his enim IN DILECTIONE FIRMABERIS

12 10, 29 noli TE EXTOLLERE in faciendo opere tuo

13 11, 30 ante mortem ne laudes HOMINEM quemquam

14 14, 11 fili, si habes, bene fac tecum
et DEO BONAS oblationes offers,
12 memorare quoniam mors non tardat

15 23, 12 uir multum iurans implebitur iniquitate,
et non discedet a domo illius plaga ;
13 ET si FRUSTRA IURAUERIT, delictum ipsius super ipsum ERIT ;
et si dissimulauerit, delinquet dupliciter ;
14 et si in uacuum iurauerit, non iustificabitur

---

5 ∾ mis. pup. *Sp* | ut] et *Pel* | eorum *Cy* | eris + tu LD²U | sicut X *om* C | obaudiens *plerique Sp m* oboediens ALMΘU *Pel* obaudieris *Cy* (*pr* si *Cy*BM *pr* et *Cy*A)

6 ne *pr* et M | dixeris + in corde tuo S | peccaui + uindicaui S | accidet C | ∾ alt. est enim CVH ∾ est enim alt. *Cy Luc Pel* | patiens + et LΘU

7 ne VU *Cy Fulg Aug* | tardaueris *Fulg* | deum GSTDU *Cy Fulg* γ dominum (= gr) *plerique m Sp Pel Prisc Aug* | et ne] neque T *Pel Aug* | sub. en. ueniet (= gr) ALDU ne sub. ueniat *Fulg* | eius *Pel Fulg*

8 uitae + est X

9 in] ex *Cy* | dominum (= gr) CXΘH *m* | eius *Cy*

10 dominum (= gr) CV | honora X | sacerdotem (= gr) EVH + eius *Cy* + illius X

11 ne *Cy* | pigriteris *Cy m* te pigeat *codd Sp* γ | in *om* C

12 ∾ extollere te TAS | opera tua G¹

13 non A | laudaberis X | hominum D

14 ∾ bene f. t. si habes *m* | domino (= gr) *m* | bonas GCTXDVH *Cy* γ dignas *cet m Sp* | offers CXH *m* offer *cet Cy* | memorare *Cy m* memento T memor esto *cet* | quia XA

15 uir *om* Cy | replebitur CX *(et CyL iuxta Hartel, sed errat)* | discedit G¹CM¹E *Priminius Caesarius* (Caspari Briefe 221) | de *Prim. Caes.* | eius *Cy* | peccatum *Prim* | 13 *om Cy m* | si frustra iurauerit *Sp* ∾ fr. si iuraberit X frustrauerit *cet* + fratrem CVΘH | illius EU *Sp* | supra Θ | si] sicut H | delinquit ALD | in uanum *codd Sp* uane *Cy m* | iustificatur *m*Σ

Digitized by Google

16 24, 5 ego ex ore altissimi prodiui
6 PRIMOGENITA ANTE OMNEM CREATURAM.
EGO IN CAELIS FECI UT ORIRETUR LUMEN INDEFICIENS
et sicut nebula texi OMNEM terram.
7 ego in altis habitaui
et thronus meus in columna nubis.
8 gyrum caeli circuiui sola
et in profundum abyssi PENETRAUI
et in fluctibus maris ambulaui
9 et in omni terra STETI
et in omni populo 10 et IN OMNI gente primatum habui
10 ET OMNIUM EXCELLENTIUM ET HUMILIUM CORDA UIRTUTE CALCAUI
17 24, 25 b IN ME OMNIS SPES UITAE ET UIRTUTIS,
26 transite ad me OMNES qui concupiscitis me
18 25, 12 felix qui inuenit AMICUM UERUM
et qui enarrat IUSTITIAM auri audienti
19 27, 6 uasa figuli probat fornax
et HOMINES IUSTOS temtatio TRIBULATIONIS
20 28, 15 susurrio et bilinguis maledictus,
multos enim turbauit pacem habentes
21 28, 28 saepi AURES tuas spinis
ET NOLI AUDIRE LINGUAM NEQUAM
22 29 15 conclude elemosynam in CORDE PAUPERIS,
et haec pro te EXORABIT ab omni malo
23 34, 30 qui baptizatur a mortuo quid proficit lauatione illius ?

La comparaison entre Cy et les autres témoins latins nous donne quelques indications que nous devons recueillir.

1) par rapport au grec :

a) Cy et les latins sont parfois d'accord à soutenir quelques variantes du groupe 248, p. ex. *altiora* (3), *triste*, *altissimus* (6), *illius* (7).

---

16 processi VH exiui *m* S | primogenitus *Alterc. Sim. et Th. om Cy Zen* | ∽ feci in caelis CAMΘVHU | ∽ feci ut in caelo *c. Varim* | 6 b *om Alterc* | sicut *om* X *Cy c. Var* | altissimis AL *c. Varim.* | habito CVHΘ | circumiui GMΘ *c Varim* 8 sola *om Cy* | in [1] *om* TXSAL | 8 c *om c Varim* | ∽ 9 a 8 c CV | et [2] *om* H 9 et [2] *om Cy* | hum.] sublimium XΘ[2] HM[2] | colla M[2]

17 ∽ spes omnis in me *Cy*

18 felix U[2] *Cy* beatus *cet* | ∽ uerum am. *Cy* + ad animam suam C + ad animum suum DV | iustitiam + suam C | in aurem audientis (propius ad gr) C

20 susurro M[2] | maledictus *et* enim *om Pel* | turbabit CALM[1]DX

22 exorauit T[1]EU[1] | in omni loco V

23 et iterum tangit illum *om Cy Quietus 4 donatistae Pacianus* (ep. 3, 22) *Aug* (ep. 108 et 173) *m, add codd omnes Aug* (de gen. q. 161) *Fulg. Sp* | q. proficit *plerique Cy Quiet Parm. Donat* q. profecit (= gr) TM[1] *Aug* (q. de gen.) q. proficiet *Sp* q. prodest *Aug* (ep. 108) q. ei prodest *Cresc Aug* (ep. 173) non ei prodest *Petil* nihil proficit *Pacian. et om seqq* | lauatione (= gr) G[1]E[1] *Cy Quiet. Sp* labationi D[1] lauatio *cet 4 donatistae* Aug (de gen) Fulg *m* lauacrum Aug (ep.) | illius *plerique codd Sp* eius D *Cy Quiet 4 donatistae Fulg m*

Digitized by Google

b) Le plus souvent ils sont d'accord contre tous les manuscrits grecs, mais il leur arrive d'avoir, en ce cas, l'appui de l'hébreu ou du syriaque, p. ex. *honora, sacerdotes* (10) *amicum* (18). Ce qui montre qu'il ne faut pas se hâter de considérer notre traduction comme assez libre. Souvent il faudra supposer un texte grec perdu, différent de celui que nous connaissons. Cependant une des particularités de l'Ecclésiastique, c'est de traduire κυριος par *deus* ; les exemples abondent dans la Vulgate imprimée, et plus encore dans les bons manuscrits. Le même fait se constate chez Cy (1, 7, 9, 10, 14), il n'a aucun exemple de *dominus*.

c) L'accord de Cy et des latins montre que les divergences vis-à-vis du grec ne sont pas entrées tardivement dans le texte, elles sont primitives.

d) Quand il y a désaccord entre Cy et les latins, on constate que Cy diffère plus du grec (4 et surtout 23) ; nous en concluons que, au cours de son histoire, le latin s'est rapproché du grec, il a été « corrigé ».

e) Le désaccord entre Cy et la Vulgate au n° 1 ne me paraît pas dû à une correction sur le grec (φοβος κυριου C), mais à l'influence de passages parallèles qui étaient dans la mémoire de tous les copistes, latins et grecs : Prov. 1, 7 ; 9, 10 et surtout Ps. 110, 10 ; les manuscrits latins et le grec C ont subi, chacun de son côté, l'influence de ces passages.

2) par rapport au latin :

a) Cy et nos latins sont plus d'une fois d'accord contre l'édition clémentine (5, 6, 7, 9, 12, 16, 20, 21).

b) Cy nous aide à juger de la valeur des manuscrits latins : ainsi par ex. il favorise GTD 7 *(deum)* 14 *(bonas)* et GD 23 *(lauatione)*, mais il condamne GT 3 (ordre des verbes).

c) Nous suivons Cy contre les latins 11 *(pigriteris)* et 14 *(memorare)* parce qu'il a l'appui de *m*, et 18 *felix* parce que ce mot est africain et que notre version est certainement d'origine africaine. Le mot est conservé 14, 2 et nous le rétablissons 14, 22 avec *m* et 31, 8 avec *De triplici fructu* et Prosper. Il n'est évidemment pas question de le rétablir là où les témoins manquent.

d) Nous suivons assez souvent les manuscrits contre Cy. Celui-ci a de petites omissions, presque inévitables dans les citations (2, 15, 16), il a des transpositions (2, 6, 17, 18), une addition (10 *eius* peut-être sous l'influence de 7, 31). Il emploie souvent *is* pour *ille* qui domine dans tout le livre, deux fois la forme plus classique *ne* pour *non* devant un subjonctif (7, 11), pour le même motif *offer* pour l'impératif *offers* (14, ici cette forme est faiblement

Digitized by Google

attestée, mais à d'autres passages l'hésitation n'est pas possible) et *scrutatus sis* pour *scr. fueris* (3, on trouve une variante semblable Math. 6, 13 où *k* a *passus fueris* et Cy *patiaris* ; Hans v. Soden *Das lat. N. T. in Afr.* p. 125, n. 1 trouve la leçon de *k* secondaire, Sanday croyait que Cy avait écrit *passus fueris*. Je ne doute pas que *passus fueris* soit primitif et que Cy a écrit la forme secondaire *patiaris*; probablement a-t-il fait lui-même la correction). A noter une curieuse variante au nº 5 : Cy a sûrement écrit *obaudieris* qui se trouve dans l'excellent manuscrit L ; pour obtenir un sens les autres manuscrits cyprianiques ont ajouté soit *et*, soit *si*. On ne peut douter que *obaudiens* soit le texte primitif. *Obaudieris* ne peut être qu'une bévue de copiste que Cy a trouvée dans sa Bible : N a été lu RI.

Plus importante est la variante au nº 15. L'accord de Cy avec *m* à omettre tout le v. 13 et à lire *uane* au v. 14 est impressionnant. Cependant la leçon commune *frustrauerit* ne peut être la traduction de πλημμελησῃ, elle est une corruption, assez obvie, de *frustra iurauerit* qui est bien attesté et qui se recommande comme une traduction s'éloignant du grec connu et se rapprochant du syriaque. Dès lors l'omission de Cy *m* apparait comme due à un homoioteleuton. Alors se pose la question si *uane* n'est pas une variante de *frustra*, et même si *uane* ne doit pas être rétabli au v. 13. Je laisse au lecteur le soin de répondre.

Il ne sera pas inutile de dire quelques mots du célèbre passage 34, 30. On lit en grec βαπτιζομενος απο νεκρου και παλιν απτομενος αυτου, τι ωφελησεν (SA+εν) τῳ λουτρῳ αυτου. Nul doute que βαπτιζομενος ne soit à la voix « moyenne » et que απο νεκρου ne soit une « construction prègnante » = de la souillure contractée par l'attouchement d'un cadavre. La traduction latine primitive n'a rien qui répond à και παλιν απτομενος αυτου, nous devons même supposer que ces mots manquaient dans l'exemplaire grec du traducteur. Le sens de la phrase a été profondément bouleversé par suite de cette omission : βαπτιζομενος a été regardé comme un passif, le mort est devenu le ministre du baptême, et, par conséquent, il s'agit de morts métaphoriques, spirituels, c'est-à-dire des hérétiques, comme dit Cyprien, ou des pécheurs, comme affirment les donatistes, ou des faux dieux au nom desquels le baptême serait administré, comme interprète Augustin dans une exégèse passablement alambiquée. Le dernier mot de la phrase garde, lui aussi, la trace de ce sens nouveau : αυτου devait être rendu par *sua*, le traducteur a écrit *illius* = mortui. Le sujet de *proficit lauatione* est le baptizé, mais cette construction un peu

Digitized by Google

dure a été dès le IVe siècle adoucie en *proficit lauatio* avec changement de sujet : plusieurs manuscrits de s. Cyprien, tous les donatistes, s. Augustin dans presque toutes ses citations, *m* sont d'accord à lire ainsi, *illius* (ou *eius*) est alors probablement = *baptizati*. *Proficere* peut se dire d'une personne et d'une chose, quand *lauatio* devint sujet, on remplaça fréquemment le verbe par *prodest* qui ne peut s'appliquer à une personne. On finit par corriger ce texte sur le grec, en y introduisant *et iterum tangit illum*. Mais la tradition de la Vulgate atteste deux choses remarquables : d'abord personne n'introduisit la correction obvie *sua*, qui devenait maintenant possible, les manuscrits conservent tous *illius* qui doit être préféré à *eius* des citations ; ensuite G^1 et *Sp* conservent seuls la bonne leçon cyprianique *lauatione*.

IV. — LE TEXTE LATIN PRIMITIF

Nous étendons maintenant le champ de nos observations, nous choisissons un certain nombre de cas où l'on peut apercevoir plus clairement en quel sens a évolué le texte latin. Tous ces exemples ne sont pas également certains, et les arguments qui ont motivé nos préférences varient : tantôt c'est une citation ancienne, tantôt le témoignage de manuscrits anciens, tantôt une conformité surprenante avec l'hébreu ou le syriaque, tantôt le vocabulaire bien précis du traducteur ; mais une chose ne varie pas, la direction dans laquelle évolue le texte ; il va de la divergence à la conformité avec le grec. C'est pourquoi ces exemples se confirment l'un l'autre.

La liste ne vise pas à être complète, mais elle est suffisamment longue pour être démonstrative. Nous suivons la numérotation des versets adoptée dans la Vulgate imprimée et nous ne tenons aucun compte de la numérotation grecque. Pour les doublets, le texte postérieur, interpolé, est mis entre crochets.

1 1, 2 d et profundum abyssi quis mensus est
3 [sapientiam dei praecedentem omnia quis inuestigabit]

Pour le 2 d le latin est appuyé par le syriaque. Le grec a αβυσσον και σοφιαν τις εξιχνιασει. Le v 3 est une correction d'après ce grec et est à bon droit condamné par Smend. On le trouve déjà cité dans le *Contra Varimadum*.

2 1, 6 [radix sapientiae cui reuelata est
et astutias illius quis agnouit]
7 disciplina sapientiae cui manifestata est
et multiplicationem ingressus illius quis intellexit

Digitized by Google

Smend admet que le v 7 appartient au grec II. Le doublet figure déjà dans le *Contra Varimadum*.

3 1, 11 [timor domini gloria et gloriatio
et laetitia et corona exultationis
12 timor domini delectabit cor
et dabit laetitiam et gaudium in longitudine dierum
13 timenti dominum bene erit in extremis
et in die defunctionis suae benedicetur]
. . . . . .
17 timor domini scientia sanctitatis
18 castitas custodiet et iustificabit cor
iucunditatem atque gaudium dabit
19 timenti deum bene erit
et in diebus consummationis illius benedicetur.

On a reconnu depuis longtemps que les vv. 14 et 15 doivent se rattacher à 10 (Herk. Sm. Pet.). Donc 11-13 ont été interpolés par un correcteur qui lisait dans son texte grec I des versets qui paraissaient manquer en latin. Il ne s'est pas aperçu qu'en réalité ces versets se trouvent un peu plus loin, d'après le texte et d'après l'ordre qu'ils avaient dans le grec II. Les mots *in extremis* et *defunctionis* sont étrangers au vocabulaire de notre traducteur qui écrit *in nouissimo* et *consummationis*.

4 1, 22 b [repullulans pacem et salutis fructum
23 et uidit et dinumerauit eam]
utraque autem sunt dona dei

Le stique 23 est condamné par Smend et Peters. Il manque dans 248 Sh 253, c'est-à-dire dans le grec II. Il manque aussi dans T[1]*m* Prosper *De voc. gent.* 1, 24 et il manquait dans la bible de *Sp* qui cite 22 a et ajoute *Et post IIII uersus* 25 *Radix* etc. Mais *m* et Prosper omettent aussi le stique précédent 22 b. Ce double témoignage, décisif par lui-même, est confirmé par une observation philologique. *Replens* a induit en erreur beaucoup de critiques, mais GT lisent *repollens* qui est évidemment une corruption de *repull<ul>ans*. Or le traducteur ancien rend toujours (ανα) θαλλειν par *fructificare* (11, 22 ; 14, 18), le traducteur de la *Laus Patrum* rend toujours par *pullulare* (46, 14 ; 49, 12 ; 50, 11). Est-il téméraire de conclure que celui-ci a inséré 22 b ? A quoi se rapporte *utraque* ? Dans 248 et 70 à *generationibus* et *thesauris*, dans 253 et Sh. à *pacem* et *salutis fructum* (ainsi Smend ; Peters par erreur rapporte à *scientiam* et *intellectum* 24 a), dans le latin primitif et probablement dans le grec II à *sapientiae* et *timor domini*.

5 1, 26 in thesauris sapientiae intellectus et scientia et sanctitas
execratio autem peccatoribus sapientia

Digitized by Google

. . . . . .

31 [in thesauris sapientiae significatio disciplinae
32 execratio autem peccatori cultura dei]

Les deux derniers vers manquent dans GXD¹VEM¹ *Sp*. Le grec II devait avoir ici une inversion. Le correcteur croyant que ces vers manquaient les a introduits à la place qu'ils occupent dans le grec I. Notons que le mot *religiositas* qui se trouve trois fois dans notre Vulgate ($1^{17.18}$ 2^{26}) n'appartient pas au vocabulaire du traducteur primitif. Nous le corrigeons en *sanctitas* 1^{17} avec DX*m* et 2^{26} avec D, en *castitas* 1^{18} avec Priscillien.

6 2, 13 b et remittit in tempore tribulationis peccata [et protector est]

Le grec a αφιησιν αμαρτιας και σωζει. Le correcteur a voulu suppléer la traduction des deux derniers mots ; mais elle manque dans GTKXADV *m Sp*.

7 2, 14 uae duplici corde et labiis scelestis [et manibus malefacientibus]

Le grec a καρδιαις δειλαις και χερσιν παρειμεναις. Le traducteur a eu sous les yeux κ. διπλαις κ. χειλεσιν παρανομοις. Plus tard on a fait en marge une correction bien incomplète qui s'est ensuite introduite dans le texte. Elle manque dans *m*.

8 2, 15 uae dissolutis corde qui non credunt deo
qui non credit deo non protegetur ab eo

Texte restitué d'après D, confirmé par une citation de Fulgence, corrigé plus tard d'après le grec I. L'excellent ms G a de première main le verbe *protegetur* au singulier,c'est un vestige de la forme primitive.

9 3, 3 b et iudicium matris exquirens [firmauit] in filios

Le grec omet *exquirens* et porte εστερεωσεν. La correction *firmauit* manque dans les meilleurs manuscrits.

10 3, 4 c in oratione dierum exaudietur
4 [et in die orationis suae exaudietur]

Le premier vers manque en grec ; le dernier, conforme au grec pour les mots et pour la place, manque dans GD¹VKX *Sp;* il est interpolé.

11 3, 9 b [honora patrem tuum
10 ut superueniat tibi benedictio a deo]
et benedictio illius in nouissimo manet

Si 10 a était primitif, on aurait 10 b le subjonctif *maneat*, comme dans nos Bibles imprimées ; mais les manuscrits ont l'indicatif *manet*. Les deux stiques 9 b 10 a manquent dans *m* et sont une correction d'après le grec I. *Illius* se réfère alors à *deum* (8 a).

Digitized by Google

12 3, 22 b et in pluribus operibus eius ne fueris curiosus
23 ? [non est enim tibi necessarium ea quae abscondita sunt uidere oculis tuis] ?
24 [in superuacuis rebus noli scrutari multipliciter et in pluribus operibus eius non eris curiosus]

Le v. 24 manque dans l'excellent ms G, les deux versets 23 et 24 manquent dans *m* et Zénon *tract* 1, 5. Certainement 24 et probablement 23 sont interpolés. A noter la forme archaïque *ne fueris curiosus* dans le vers 22 qui est du traducteur primitif et la forme classique *abscondita* dans le vers interpolé, le traducteur ancien emploie la forme vulgaire *absconsus*.

13 4, 7 et presbytero humilia animam tuam
[et magnato humilia caput tuum]

Le second stique correspond au grec, il manque dans le manuscrit X. Pour dater l'époque de la correction, il est intéressant de noter que les deux vers se trouvent déjà dans *m*.

14 4, 8 et redde debitum tuum [et responde pacifica]

Probablement doublet cf. Smend ; les deux traductions déjà dans *m*.

15 4, 33 in iustitia agonizare pro anima tua
[et usque ad mortem certa pro iustitia]

Probablement doublet ; les deux traductions déjà dans Pélage et *Sp*. Herkenne a déjà vu que la première est primitive. Cette opinion est confirmée par la forme active *certo* qui est classique ; le vieux traducteur emploie la forme déponente et vulgaire *certor*, cf. 11, 9.

16 5, 1 noli adtendere ad possessiones iniquas
et ne dixeris : est mihi suffciens uita.
nihil enim proderit in tempore uindictae et obductionis
. . . . . .
10 [noli anxius esse in diuitiis iniustis
nihil enim proderunt tibi in die obductionis et uindictae]

L'ancienne version avait déjà au v. 1 *iniquas* qui ne se trouve en grec qu'au v. 10. Dès lors celui-ci me paraît superflu et interpolé et aucun auteur ancien ne le cite, car je ne compte pas *Sp* parmi les témoins anciens, *m* cite le v. 1. Ajoutons que le traducteur ancien rend ἄδικος par *iniquus* comme au v. 1, non par *iniustus* comme au v. 10.

17 5, 3 quomodo potui [aut quis me subiciet]

Potui ressemble si bien au grec δυναστεύσει qu'il faut y voir une traduction, mauvaise, il est vrai, dont *quis me subiciet* est une bonne correction.

Digitized by Google

18 5, 17 super furem enim est confusio et paenitentia
[et denotatio pessima super bilinguem]
susurratori autem odium et inimicitia et contumelia.

Le grec a le second stique, pas le troisième ; *m* a le troisième, pas le second.

19 6, 30 in [protectionem fortitudinis et] bases uirtutis

A bon droit les critiques voient ici un doublet. Il me paraît évident que la traduction conforme au grec εις σκεπην ισχυος est interpolée. Le traducteur ancien aura lu σκευη = uases = bases.

20 7, 5 b quoniam agnitor cordis ipse est
c [et penes regem noli uelle uideri sapiens]

Le stique b manque en grec, le stique c manque dans *m*.

21 7, 33 c [et propurga te cum brachiis]
34 da illi partem sicut mandatum est tibi primitiarum et purgationis
et de neglegentia purga te cum paucis
35 [datum brachiorum tuorum]
et sacrificium sanctificationis offers initia sanctorum

Triplet. Nous n'avons pas de citation ancienne. Les mss AD et *Sp* omettent 33 c ; 35 a qui correspond au grec doit être une interpolation.

22 8, 6 ne despicias hominem auertentem se a peccato [neque improperes ei]

Le grec a μη ονειδιζε, le latin a probablement lu autre chose (παριδης ? cf. 7, 10 ; 8, 9), un correcteur a noté en marge sa traduction du grec, dans *m* cette interpolation manque.

23 8, 13 non incendas carbones, peccatores arguens,
ne incendaris flamma ignis peccatorum illorum:

Tel est, avec la ponctuation nécessaire, le texte primitif basé surtout sur les manuscrits TD, il correspond exactement au texte grec cité par Maxime le Confesseur, il a subi beaucoup de changements, en partie accidentels, en partie d'après le grec I.

24 8, 22 ne forte [inferat tibi gratiam et] conuitietur tibi

Avec la plupart des manuscrits je supprime *falsam* ; les deux propositions s'accouplent très mal. Probablement *conuitietur* est la traduction primitive, *inferat gratiam* une correction sur le grec I.

25 9, 9 [propter speciem mulieris multi perierunt
et ex hoc concupiscentia quasi ignis exardescit]
10 omnis mulier quaestuaria quasi stercus in via
ab omnibus praetereuntibus conculcatur

Digitized by Google

11 speciem mulieris alienae multi admirati reprobi facti sunt
conloquium enim illius quasi ignis exardescit
12 cum aliena muliere non accumbas super cubitum
[cum aliena muliere ne sedeas omnino
nec accumbas cum ea super cubitum]
13 et non alterceris cum illa in uino

On voit que 9 et 11 forment doublet ; 9 répond bien au grec, mais manque dans *m* et dans Chromatius. 12 a et bc forment encore doublet ; a seul est dans X*m*, ba dans E, abc dans G, bc seuls dans les autres mss ; 13 a est partout. Que ce dernier stique ne soit pas une très bonne traduction, soit ; mais je ne comprends pas comment Peters peut dire qu'il forme doublet avec 12 c ; il forme avec 12 a le distique primitif.

26 8, 18 b et non suspicaberis [timorem mortis]
19 [et si accesseris ad illum noli aliquid committere
ne forte auferat uitam tuam]
20 communionem mortis
scito etc.

On se perd en conjectures sur le sens de *communionem mortis* qui manque en grec : « der Zusatz soll das Bild erklären », dit Peters. Je ne doute pas que ce ne soit une variante de *timorem mortis*. Mauvaise variante, dira-t-on, puisque *timorem* est dans *m*. Peut-être. Mais, en tout cas, l'archétype de la Vulgate avait *communionem* et il omettait le v. 19. Un correcteur fit la double correction. Dans *m* le v. 19 manque et le v. 20 commence par *scito*.

27 9, 24 in manibus artificum opera laudabitur
[et princeps populi in sapientia sermonis sui]
in sensu uero seniorum uerbum

Les stiques b et c forment doublet, b répond au grec et manque dans *m*.

28 10, 7 odibilis coram deo est hominum gloria

Ainsi GVH(X) et cette leçon est confirmée par le parallélisme : *iniquitas gentium*. Les autres manuscrits et *m* ont corrigé d'après le grec.

29 10, 11 omnis potentatus breuis uita
[languor prolixior grauat medicum]
12 breuem languorem praecidit medicus
[sic et rex hodie est et cras morietur]

Deux doublets : 11 a = 12 b, 11 b = 12 a. A défaut de citation ancienne pour faire notre choix, constatons que 11 b et 12 b se rapprochent davantage du grec et que 11 b manque dans plusieurs manuscrits importants GSCD.

Digitized by Google

30 10, 19 [terras gentium euertit dominus
et perdidit eas usque ad fundamentum.
20 arefecit ex ipsis et disperdidit illos
et cessare fecit memoriam eorum a terra]
21 perdidit deus memoriam superborum
et reliquit memoriam humilium sensu

Les vv. 19 et 20 manquaient dans la traduction primitive, car 1) ils manquent dans *m*; 2) ils traduisent κυριος par *dominus*, tandis que les vv. 17,18 et 21 traduisent par *deus*, conformément à l'usage dominant dans notre livre ; 3) ils se conforment étroitement au grec, tandis que tout le contexte s'en éloigne ; 4) ils interrompent le parallélisme voulu, car υπερηφανων est une addition du grec II dans les trois vv. 17, 18, 21.

31 11, 22 b fide autem in deo et mane in lumine eius

Pour ce passage capital tel est le texte des manuscrits CD conforme à l'hébreu et au syriaque, le grec a πονῳ σου, tous les autres manuscrits latins ont été corrigés sur un exemplaire qui avait τοπῷ σου et ont écrit *in loco tuo*.

32 11, 30 b quoniam in fine suo agnoscitur uir

Le grec a εν τεκνοις αυτου et tous les manuscrits latins *in filiis suis*, mais Cassiodore lisait *in fine suo* conformément à l'hébreu.

33 11, 34 ab scintilla una augetur ignis
et ab uno doloso augetur sanguis
[homo uero peccator sanguini insidiatur]

Entre a et b il y a un parallélisme étroit et complet, mais nous sommes loin du grec I; c'est conforme au grec, mais détruit le parallélisme. Herkenne et Hart ont déjà vu que b est le texte primitif, que c est une interpolation.

34 12, 3 c quoniam et altissimus misertus est paenitentibus
4 et impiis et peccatoribus reddet uindictam
custodiens eos in diem uindictae.
5 Da bono et non receperis peccatorem
6 benefac humili et non dederis impio.
8 Non agnoscetur etc.

Tel nous paraît être le texte latin primitif : 3 c se lit ainsi dans l'Ambrosiaster, 3 c 4 a dans Fulgence. La Vulgate mêle ce texte ancien avec des corrections faites sur le grec I. La place occupée en latin par 3 c fait croire que les deux distiques 6 b — 7 b manquaient dans le modèle grec que notre traducteur avait sous les yeux. Cette opinion est confirmée par l'emploi insolite de *nam* (7 a) pour rendre le grec γαρ : d'après les statistiques faites par Thiel-

Digitized by Google

mann, le traducteur ancien emploie ordinairement *enim* pour exprimer γαρ et *nam* pour δε ou και ; une seule fois, — c'est le passage que nous étudions — *nam* = γαρ.

35 13, 2 pondus super se tollet qui honestiori communicat
[et ditiori te ne socius fueris]

Le grec I — seul conservé — a deux petits stiques à la 2e personne. Il est clair que les mots mis entre crochets ne cadrent pas avec le commencement, ils sont une traduction du grec I ajoutée plus tard en marge. La traduction primitive employait *honestus* pour *diues*. Ici tous les critiques, Herkenne, Smend, Peters, sont d'accord pour dire que 2 b est interpolé.

36 13, 10 [adtende ne seductus in stultitiam humilieris]
11 noli esse humilis in sapientia tua
ne humiliatus in stultitiam seducaris

Smend p. CXXI trouve dans 10 b (*in stultitiam humilieris*), 11 a et 11 b une triple traduction de και μη ταπεινωθης εν ευφροσυνη σου. Cette dissection est peu naturelle. Herkenne avait donné la bonne explication : 10 et 11 forment un doublet ; 11 est la traduction primitive faite sur un texte grec notablement différent du nôtre, mais dont on retrouve des traces en syriaque ; 10 est la correction faite d'après notre grec I, si l'on excepte le mot *stultitiam*, conservé sous l'influence du v. 11.

37 14, 10 [indigens] et in tristitia

La plupart des mss ont seulement *in tristitia* = εν λυπη, E a seulement *indigens* = ενλιπης, ALMS ont le doublet.

38 14, 20 [omne opus corruptibile in fine deficiet
et qui illud operatur ibit cum ipso]
21 et omne opus electum iustificabitur
et qui operatur illud honorabitur in illo

Ce doublet se trouve dans tous les manuscrits. Comme le v. 20 correspond au grec, je suppose qu'il est interpolé.

39 14, 22 beatus uir qui in sapientia sua ueritatem et iustitiam meditabitur
et in sensu cogitabit circumspectionem dei

Tel est le texte ancien conservé dans *m* et en partie dans DXV ; il suppose la variante grecque II μελετησει ; les manuscrits ont inséré la correction *morietur* (= τελευτησει grec I), faisant ainsi trois stiques. *Morabitur* est une leçon tertiaire, que je ne puis expliquer ; Peters suppose une variante grecque μελλησει.

40 15, 7 b et homines sensati obuiabunt illi
[homines stulti non uidebunt illam]

Digitized by Google

Je pense que le latin primitif avait un parallélisme par antithèse, tandis que le grec I a deux propositions synonymes. Remarquons qu'au verset suivant le latin correspond au grec II que nous ne connaissons que par une citation de Maxime, il a aussi un parallélisme par antithèse.

41 16, 20 [et in omnibus his insensatum est cor]
et omne cor intellegitur ab illo

Probablement doublet : 20 a correspond au grec, mais manque dans G.

42 16, 24 b [et in uerbis meis adtende in corde tuo
25 et dicam in aequitate disciplinam
et scrutabor enarrare sapientiam]
et in uerbis meis adtende in corde tuo
et dico in aequitate spiritus uirtutes
quas posuit deus in opera sua ab initio
et in ueritate enuntio scientiam eius
26 [in iudicio dei opera ipsius ab initio]

Nous avons deux fois les mêmes quatre stiques. Entre crochets on lit ceux qui se rapprochent le plus du grec actuel, pour les mots et pour l'ordre des propositions. C'est là le texte corrigé, l'interpolation. *Spiritus* 25 d est confirmée par l'hébreu.

43 17, 5 b ? [consilium et linguam et oculos
aures et cor dedit illis excogitandi] ?
[et disciplinam intellectus repleuit illos]
6 creauit illis scientiam spiritus
sensu impleuit cor illorum

Les stiques 5 d et 6 b forment doublet : 5 d = grec, *cor illorum* se trouve dans le syriaque. On peut soupçonner que 5 bc et 6 a forment également doublet.

44 17, 7 b ostendere illis magnalia operum suorum
8 [et nomen sanctificationis conlaudent]
et gloriari in mirabilibus illius
[et magnalia enarrent operum eius]

L'infinitif 8 b semble devoir suivre l'infinitif 7 b et le subjonctif 8 c s'adapte bien au subjonctif 8 a. Je n'ose rien dire de plus. Dans toutes les versions ces stiques sont effroyablement embrouillés.

45 18, 19 ante iudicium para iustitiam tibi
[et ante quam loquaris disce
20 ante langorem adhibe medicinam
et ante iudicium interroga te ipsum]

On voit aussitôt que 19 a = 20 b, le second correspond au grec ordinaire I, le premier correspond au grec II qui n'est conservé

Digitized by Google

que dans le ms 248. Que devient alors le distique intermédiaire ? Il faudra admettre ou bien qu'il était déplacé dans le grec II, comme il est aujourd'hui dans le latin, ou bien qu'il manquait tout à fait. Une citation de Fulgence de Ruspe *De remiss.* I 29 montre que la seconde solution est la bonne, cet auteur omet ce que nous avons mis entre crochets.

46 18, 29 et intellexerunt ueritatem et iustitiam
[et implorauerunt prouerbia et iudicia]

Intellexerunt est appuyé par le syriaque, *veritatem et iustitiam* se retrouve dans d'autres passages du latin primitif (14, 22 cf. n° 34 et 34, 22) ; la correction a été faite sur un manuscrit grec qui avait παρ. και κρισεις. Les deux stiques sont déjà dans *m*.

47 19, 2 [apostatare faciunt sapientes et] arcent sensatos

Tous les manuscrits et *m* ont le doublet ; tous ont aussi la faute *arguent* pour *arcent*. Le grec a αποστησουσιν συνετους. Or le traducteur primitif rend συνετος par *sensatus*. En général *arcere* est une très bonne traduction de αφιστανα, d'autre part *arguere* et *arcere* sont souvent confondus dans les anciens manuscrits (cf. *Thes. linguae lat.* s. v. *arceo*), de plus *arguere* est impossible. Je crois donc que la traduction primitive *arcent* a été promptement corrompue en *arguent* et corrigée en *apostatare faciunt*. Cette correction peut se concevoir soit avant, soit après la corruption.

48 19, 3 c et extolletur in exemplum maius
[et tolletur de numero anima eius]

Le premier stique = 70, 248, Clem. Alex., le second se rapproche du grec I.

49 19, 4 b et qui delinquit in animam suam insuper habebitur
5 qui gaudet iniquitati denotabitur
et qui odit correptionem conminuetur uita
[et qui odit loquacitatem extinguit malitiam
6 qui peccat in animam suam paenitebitur
et qui iucundatur malitia denotabitur]

Encore deux fois le même texte: 5 c = 5 b, 6 a = 4 b, 6 b = 5 a. Les premiers stiques s'éloignent sensiblement du grec, les derniers s'en rapprochent. Je crois que ceux-ci sont une correction postérieure. Il est à noter que *m* cite 5 a b, et à un autre endroit il cite 7. Nous n'avons pas la preuve matérielle qu'il ne connaissait pas 5 c 6 a b, mais une forte présomption.

50 19, 18 c et in illa timere deum
[et in omni sapientia dispositio legis]

Digitized by Google

Le premier stique se trouve dans *m* et est confirmé par le syriaque, le second est emprunté au grec I.

51 19, 28 est correptio mendax in ira (ore KM) contumeliosi
[et est indicium quod non probatur esse bonum]

Le premier stique manque en grec. Le traducteur ancien rend ordinairement ελεγμος ou ελεγχος par *correptio* (16, 13 ; 20, 31 ; 21, 7 ; 32, 21), une fois (41, 7) par *accusatio*. Mais dans la *Laus patrum* le traducteur plus récent rend par *indicium* qui est devenu dans beaucoup de manuscrits *iudicium*. Je pense que ce traducteur des chapitres 44-50 a introduit notre verset 19, 28 b. Herkenne a déjà vu que 28 b n'est pas primitif.

52 20, 3 sic qui facit [per vim] iudicium inique

Inique manque en grec, *per vim* occupe différentes places dans les manuscrits latins ; cette instabilité est souvent un indice d'interpolation.

53 20, 24 b [et ab imprudenti persona perdet eam]
c personae autem acceptione perdet se

Doublet : le premier stique correspond au grec I, le second au grec II conservé dans le ms 248 et Antoine. L'antique florilège *m* omet 24 b.

54 20, 30 b et qui operatur iustitiam ipse exaltabitur
[qui uero placet magnatis effugiet iniquitatem]

Le premier stique donne un bon parallèle à 30 a, le second correspond au grec.

55 20, 33 melius in hominibus qui abscondunt insipientiam suam
quam qui abscondunt sapientiam suam

Tel est le texte latin primitif, conservé dans les mss GCTXγ, il représente vraisemblablement le grec II. Les autres mss donnent le texte de la Vulgate qui correspond au grec I

melior est qui celat insipientiam suam
quam homo qui abscondit sapientiam suam

Le *Speculum* de s. Augustin mêle les deux leçons.

56 21, 5 b et domus quae nimie locuplex est adnullabitur superbia
[sic substantia superbiae eradicabitur]

Le premier stique achève le distique, il manque, il est vrai, dans les meilleurs manuscrits, mais le second stique manque dans *m*.

57 21, 9 quasi qui conligit lapides suos [in hieme] ad fossam sepulturae

X a le doublet, tous les autres manuscrits et *m* ont seulement *in hieme*. Mêmes variantes en grec : χειμωνα est la leçon commune ;

Digitized by Google

χωμα ταφης αυτου 248, 106. Il est peut-être permis de faire ici une excursion sur le domaine de l'exégèse et de faire remarquer que ce verset a été mal compris par les commentateurs. Ils lisent χωμα et suppriment ταφης αυτου : celui qui bâtit sa maison aux dépens d'autrui amasse des pierres pour un amas de ruines, dit Peters, sa maison s'écroulera ; le sort de l'homme injuste est encore plus tragique, il amasse des pierres, mais pour son tombeau. On sait qu'en Palestine les tombes creusées dans le sol étaient couvertes de pierres pour les protéger contre les bêtes sauvages.

58 21, 15 [est autem insipientia quae abundat in malo]
et non est sensus ubi abundat amaritudo

Les commentateurs admettent qu'il y a un doublet, le grec favorise en partie a, en partie b. L'emploi de *sensus* fait pencher un peu la balance en faveur de b.

59 21, 21 tamquam domus clausa fatuo sapientia

Texte reconstitué d'après X*m* et confirmé par le syriaque, tous les autres ont *exterminata* (= grec).

60 21, 31 qui susurrio est in omnibus et non necesse odietur
[et qui manserit odiosus erit]

Pour ce passage difficile je donne le texte de *m* qui diffère considérablement du grec et qui reste pour moi très obscur ; *et non (ne)cesse* = και ου (εαν παροι) κηση ressemble à une translittération ; les manuscrits ont corrigé sur le grec *(coinquinabit animam suam)* et ajouté le doublet, mais ils ont conservé *in omnibus*.

61 22, 5 et ab impiis non minorabitur
[ab utrisque autem inhonorabitur]

Le dernier stique, fidèle au grec I, est probablement une addition, car il manque dans le ms X.

62 22, 11 modicum plora super mortuum quoniam requieuit
plurimum uero super uitam fatui
12 nequissimum enim super omnem mortem est uita fatui

Je ne doute pas que ce texte basé sur les manuscrits CDV ne soit la traduction primitive et ne réponde au grec II. Le grec I avec ηδιον exprime une comparaison, mais le latin avec *plurimum* exige une antithèse pour traduire la comparaison. Les autres changements s'expliquent très bien. Le neutre *nequissimum* est conforme à la manière habituelle du traducteur. Cf. 20, 33 (n° 55), 29, 29 où il faut probablement lire *melius* avec CT et 20, 27 où il faut lire *potius*. On a corrigé ensuite en *nequissima*.

Digitized by Google

63 22, 19 b [sic et cor confirmatum in cogitatione consilii]
20 cogitatus sensati
[in omni tempore [*uel* metu] non deprauabitur]
21 sicut [pali in excelsis et] caementa in inpensa posita
contra faciem uenti non permanebunt
22 [sic et cor timidum in cogitatione stulti]
contra impetum timoris non resistet
23 sic et cor trepidum in cogitatione fatui
omni timore non metuebit
sic et qui in praeceptis dei ambulat permanet semper

Passage très difficile, variantes nombreuses et, malheureusement, pas de citations pour nous éclairer. Je considère comme primitive et certaine la leçon des manuscrits GXV *sicut caementa in inpensa* = ως χαλικες επι μετεωρου, comme secondaire la traduction *pali* (= χαρακες) *in excelsis*, comme tertiaire la leçon *sine inpensa* (= sans mortier), née d'une fausse interprétation de *inpensa*. Au v. 23 j'accepte *timore* avec ST, *metuebit* avec SGX, *ambulat* est dans D seul, *permanet* dans les autres manuscrits, j'ai cru devoir réunir les deux leçons.

Le premier stique, conforme au grec et privé de verbe, ressemble à une correction marginale. Il me paraît être un doublet de *cogitatus sensati*. De même 22 a me paraît secondaire par rapport à 23 a, l'ancien traducteur emploie plutôt *fatuus*. Mais 23 b cadre mal avec 23 a, il faudra placer 22 b après 23 a. Que faire de 23 b qui se retrouve en syriaque ? Il semble que 20 b soit secondaire par rapport à 23 b. Il est à remarquer que le mot *uel*, qui manque dans les imprimés, se lit dans presque tous les manuscrits. Il doit être imprimé en italique comme introduisant la variante tertiaire *metu*, qui est, en définitive, un retour à la leçon primitive *timore*. Au lieu des versets 19 b- 23 b la traduction primitive serait donc

(sic et ?) cogitatus sensati
omni timore non metuebit.
sicut caementa in inpensa posita
contra faciem uenti non permanebunt,
sic et cor trepidum in cogitatione fatui
contra impetum timoris non resistet.

64 22, 31 amicum salutare non confundaris
et a facie illius non te abscondas
et si mala tibi evenerint per illum sustine

Le syriaque a partout la deuxième personne, le grec partout la première. En latin la deuxième personne est conservée dans a par la plupart des manuscrits, dans b par CTHV, dans c par HV seulement.

Digitized by Google

65 23, 1 non derelinquas me [ne sinas me] cadere in illis
. . . . . .
4 b ne derelinquas me in cogitatu illorum

Le texte latin primitif est conservé dans *m*γ, et il correspond au syriaque, tous les manuscrits ajoutent la leçon secondaire *et ne sinas me* comme une meilleure traduction de μη αφης με, TX ajoutent la leçon tertiaire *in consilio eorum* pour conformer le texte au grec. Ainsi *ne derelinquas*, traduction primitive de μη αφης, devient la traduction de μη καταλιπης.

66 23, 10 [nominatio uero dei non sit adsidua in ore tuo]
et nominibus sanctorum non admiscearis

Doublet : b s'éloigne plus du grec, a est une traduction un peu libre, mais exacte. Mais l'argument décisif, c'est que *m* omet a.

67 23, 19 et adsiduitate tua [infatuatus] improperium patiaris

Improperium patiaris est confirmé par le syriaque et par conséquent repose sur une base hébraïque ; *infatuatus* est une correction sur le grec I μωρανθης lu μωρανθεις.

68 23, 30 [hic in plateis ciuitatis uindicabitur]
et quasi pullus equinus fugabitur

Le second stique n'est pas une glose, comme dit Peters, mais une traduction d'un autre texte grec, comme a déjà vu Smend dans ses *Addenda*, p. 514. On peut supposer και ως πωλος ιππειος φυγαδευθησεται au lieu de ουτος εν πλατειαις πολεως εκδικηθησεται.

69 24, 1 b et in deo honorabitur
[et in medio populi sui gloriabitur]

Herkenne a déjà vu le doublet et affirmé que le premier stique est primitif.

70 24, 21 b [et quasi libanus non incisus uaporaui habitationem meam]
et quasi balsamum non mixtum odor meus

Le second stique serait, d'après Peters, un doublet de 20 a ; je préfère y voir, avec Herkenne, la traduction primitive dont 21 b est une correction sur un texte grec I corrompu, le syriaque favorise cette solution.

71 24, 40 ego sapientia effodi fluminas
41 [ego quasi trames aquae immensae de fluuio]
[ego quasi fluuius doryx]

Tous les critiques ont vu qu'il y a ici trois traductions juxtaposées. Le grec a καγω ως διωρυξ απο ποταμου. Avec Herkenne, je rejette comme interpolé 41 b qui manque dans X, *doryx* est

Digitized by Google

la translittération d'un grec corrompu, mais au verset 43 notre auteur dit *trames*. Contre Herkenne, je rejette 41 a pour les motifs suivants. 1) Au lieu de καγω, 248 a εγω η σοφια ; or, quand 248 a une variante qui se retrouve dans tous les manuscrits latins, on doit, sans hésiter, y reconnaître le grec II. Cette variante-ci est mauvaise, dit Smend p. CXXVI. Peu importe. Nous ne prétendons évidemment pas que le grec II ait partout raison contre le grec I ! 2) La traduction qui s'éloigne du grec ordinaire est primitive Herkenne lui-même applique souvent cette règle.

Il faut corriger la leçon *effudi* des manuscrits en *effodi* (= διωρυξα). On discute beaucoup si les versets 41 et suivants continuent le discours de la Sagesse commencé au v. 5 (avec ou sans interruption aux versets 32-39), ou bien s'ils nous donnent une réflexion du fils de Sirach. Le grec II et le latin adoptent la première interprétation.

72 25, 17 omnis plaga tristitia cordis est
et omnis malitia nequitia mulieris
18 [et omnem plagam et non plagam uidebit cordis
et omnem nequitiam et non nequitiam mulieris]

Doublet évident et reconnu par tous ; avec Herkenne, j'opine pour l'antériorité du v. 17 qui s'éloigne du grec. Le correcteur a ajouté *uidebit* au v. 18 pour justifier l'accusatif qui est en grec. N'a-t-il pas aussi corrigé le nominatif en accusatif aux vv. 19-21 ?

73 25, 23 et non est ira super iram mulieris

Ainsi beaucoup de manuscrits avec le syriaque, les manuscrits SCGXD ont *inimici* avec le grec.

74 25, 30 mulier si primatum habeat et administret uiro suo ;
31 anima humilis et facies tristis et plaga cordis,
mulier nequa et contraria uiro suo ;
32 manus debiles et genua dissoluta,
mulier quae non consentit in angustiis uiro suo

Texte basé sur X*m* dont on trouve des vestiges dans 248 et Antoine. Remarquez le parallélisme des versets 29-32 : chaque sentence se termine en exprimant une relation de la femme à son mari. Les autres manuscrits ont subi l'influence du grec I.

75 26, 28 b difficile exuitur negotians a mendacio

Texte basé sur D*m*, *a mendacii crimine* TX, *a neglegentia* les autres. Cette dernière leçon doit être une correction sur le grec πλημμελειας.

76 27 2 b angustabitur peccatum
3 [conteretur delictum]

Digitized by Google

Angustabitur peccatum cité dans *m* suppose le grec συνθλιβησεται αμαρτια. Tous les manuscrits latins ajoutent le doublet = συντριβησεται αμαρτια, qui est la leçon de tous les manuscrits grecs, *cum delinquente* est une addition tertiaire d'origine latine.

77 27, 20 sicut enim homo <qui> extulit mortuum
sic qui perdit amicum suum

Le latin de la Vulgate imprimée donne une tautologie insupportable, le grec donne un non-sens. Le texte ci-dessus, basé en partie sur G, en partie sur X, me paraît primitif, il donne une belle pensée bien exprimée. Une correction conjecturale n'aurait pas si bien réussi. Il nous reste à expliquer l'origine du latin ordinaire. Au second stique le grec II remplaçait τ. φιλιαν του πλησιον par τ. πλησιον αυτου = 248. Ces deux variantes ont existé aussi en latin. Le texte primitif traduit sur le grec II avait *sic qui perdit amicum suum* (= G) ; il fut corrigé en *sic qui perdit amicitiam proximi sui* (= X), dans tous les autres manuscrits les deux variantes ont été juxtaposées. Le premier stique ne se trouve que dans X.

78 27, 28 b et plaga [dolosa] dolosi facit sibi ipsi uulnera

Dolosa est une correction sur le grec δολια, elle manque dans les meilleurs manuscrits. *Facit sibi ipsi* ne se trouve que dans D, tous les autres avec *m*γ lisent *diuidet* qui me paraît une correction = διελει. Herkenne et Smend ont fait remarquer qu'il doit y avoir une erreur dans le texte ordinaire ; le latin donne un bon sens. Il est raisonnable de supposer que le latin n'est pas une correction conjecturale, mais une traduction du grec II, qui a bien rendu l'hébreu.

79 28, 14 si sufflaueris, quasi scintilla exardebit

Cette traduction de *m* est mauvaise, mais elle est primitive : elle suppose un modèle grec où εις σπινθηρα était corrompu en ως σπινθηρ. Les meilleurs manuscrits ont corrigé par conjecture *quasi ignis*, mais 14 b *super illam* (= επ'αυτον) témoigne contre eux, il faut un nom féminin ; AD ont corrigé d'après le grec *in scintillam, exardebit.*

80 28, 17 ciuitates [muratas] diuitum destruxit

Le grec omet *divitum* et a οχυρας qui est assez bien rendu par *muratas*. Herkenne suppose que *diuitum* est le texte primitif ; la citation de ce verset dans *m* confirme pleinement cette opinion.

81 29, 19 [uir bonus fidem facit proximo suo
et qui perdiderit confusionem derelinquet sibi

Digitized by Google

20 gratiam fideiussoris ne obliuiscaris
dedit enim pro te animam suam]
. . . . . .
23 uir repromittit de proximo suo
et cum perdiderit reuerentiam relinquetur ab eo

Les versets 19 et 23 forment doublet. Quelle est la traduction primitive ? Le v. 21 ne se lit en grec que dans 248, il doit appartenir au grec II. Or on y trouve le mot *repromissor*. J'en conclus que les versets 22, 23, 24 et 26 où reparaissent *repromissor, repromittere, repromissio, promissio* appartiennent à la même couche primitive. Les versets 19 et 20 avec *fidem facit* et *fideiussor* appartiennent à une couche secondaire.

82 29, 35 b correptio hospitalitatis et inproperium faenoris

Bon texte qui s'éloigne du grec et ne se trouve que dans D, les autres ont *domus* et *faeneratoris* qui sont des corrections sur le grec. Cf. Smend.

83 30, 5 c nec confusus est coram inimicis
6 reliquit enim defensorem domus [contra inimicos]

Le traducteur avait rapporté à la sentence précédente les mots εναντιον εχθρων, que le grec rapporte au v. 6. Tous les manuscrits latins, à l'exception de GT, ont ajouté *contra inimicos* pour conformer le latin au grec.

84 31, 5 b et qui sequitur multa in illis inplicabitur

Texte conforme à l'hébreu et au syriaque qui se trouve dans D *m (inplanabitur)* et dans une citation libre de Paulin de Nole. Tous les autres lisent avec le grec *et qui insequitur consumptionem replebitur ex ea.* Il est à remarquer que D *(implicabitur)* donne raison à Jülicher contre Smend qui lisait *implanabitur.* Ne faut-il pas supposer en grec εμπλεχθησεται (cf. 2 Tim. 2,4 et 2 Petr. 2,20) au lieu du πλανηθησεται que l'on propose d'ordinaire ?

85 31, 7 lignum offensionis est aurum [sacrificantium] uae illis qui sectantur illud

Ce texte diffère notablement du grec, *illis qui sectantur* = ενθουσιαζουσιν S* 106* 157 308 ; *sacrificantium* est une correction postérieure, absente de *m* et de la citation de Paulin, faite sur le grec ordinaire ενθυσιαζουσιν.

86 31, 8 felix uir

Vir avec l'hébreu S γ et les textes liturgiques espagnols ; *diues* les autres avec le grec. D'après Herkenne, la variante *uir*

Digitized by Google

serait d'origine liturgique, mais la citation dans le traité *De tripl. fructu* montre que *felix uir* est la forme primitive latine.

87 31, 21 b prior illis non [extendas manum tuam nec prior] poscas bibere

Les mots entre crochets manquent dans *m*, le grec I a seulement προτερος αυτων μη εκτεινης την χειρα σου. Il est probable que nous avons encore là une correction.

88 31, 33 [quae est uita quae minuitur uino]
34 quid defraudat uitam mors

Le premier stique ressemble au grec et manque dans *m*.

89 31, 36 exultatio animae et cordis uinum moderate potatum
37 [sanitas est corpori et animae]
38 uinum multum potatum inritationem et iram
et ruinas multas facit 40 ebriositatis animositas
39 [amaritudo animae uinum multum potatum]

Le v. 37 est une glose latine, sans influence du grec. Le v. 39, au contraire, est la traduction du grec I. Ces deux stiques manquent dans *m*. Je crois même que dans le latin primitif les deux premiers mots du v. 40 formaient un stique avec la fin du v. 38, comme nous lisons encore dans *m*. Nous adoptons le mot rare *ebriositatis* avec C*m*.

90 32, 3 b [et ornamentum gratiae accipias coronam]
et dignationem consequaris conrogationis

Probablement doublet : le premier stique est appuyé par le grec, le second trouve une confirmation dans le syriaque. En effet *conrogatio* est dans notre livre la traduction de παρα κλησις. Mais ici παρακλησεως n'a aucun sens et doit être une fausse lecture. Le syriaque « pour que tu reçoives l'honneur de la table » nous met sur la voie. Il faut supposer un grec παρα (ou επι) κλισιας.

91 32, 14 b et ante uerecundiam praeibit gratia
[et pro reuerentia accedet tibi bona gratia]

Doublet. Mais quelle est la traduction primitive ? Tous les mss de la Vulgate ont le stique c, les meilleurs omettent b qui ne se trouve que dans AM, *m* omet c et ce témoignage l'emporte sur tous les autres. D'ailleurs le parallélisme entre a et b est meilleur.

92 33, 13 b plasmare illud et disponere
14 [omnes uiae eius secundum dispositionem eius]

Smend et Peters ont très bien vu que πλασαι αυτο 70 est le bon texte dont πασαι αι οδου αυτου est une corruption ; en d'autres mots, le grec II a conservé le texte grec primitif qui s'est corrompu dans toute la lignée du grec I. Mais le doublet ne s'arrête

Digitized by Google

pas là : *et disponere* forme doublet avec *secundum dispositionem eius*. Le traducteur aura lu και διατιθεναι au lieu de κατα την ευδοκιαν. La correction latine 14 a est défectueuse, mais *dispositio* s'explique par l'influence de *disponere*. On constate pareille influence du texte ancien en beaucoup d'autres doublets.

93 33, 27 b et seruum inclinant operationes adsiduae
28 [seruo maleuolo tortura et conpedes]

Le v. 28 correspond au grec, 27 b forme avec a un meilleur parallélisme.

94 33, 33 quem quaeres [et in qua uia quaeres illum]

Probablement doublet : le premier membre suppose que le maître a abandonné l'espoir de retrouver l'esclave fugitif et qu'il songe à acquérir un autre ; le second membre suppose que le maître cherche à rejoindre le fugitif *(illum)*. Cette dernière question n'a plus de raison d'être et doit être une correction sur le grec I. *Nescis* est une leçon tertiaire, absente de *m*.

95 34, 6 quae si timuerit cor tuum phantasiam patitur

Quae si timuerit DV est la leçon primitive et elle est appuyée par le syriaque ; *et sicut parturientis* est une correction sur le grec I.

96 34, 13 aliquotiens usque ad mortem periclitatus sum [horum causa] et liberatus sum gratia dei

Le modèle grec avait θεου χαριν pour τουτων χαριν ; *horum causa* est probablement une correction marginale mal insérée dans le texte.

97 34, 15 b et oculi dei in diligentes se
. . . . . .
19 [oculi domini super timentes eum]

Les deux leçons existent en grec ; d'après Smend p. 9 φοβουμενους appartient au grec I, αγαπωντας au grec II. Remarquez que 15 b emploie *dei* pour κυριου et *in* pour επι, tandis que 19 a *domini* et *super* ; la première traduction est plus conforme à l'habitude de notre traducteur.

98 34, 23 dona iniquorum non probat altissimus [in oblationibus iniquorum]

Les mots entre crochets reproduisent mot à mot le grec, mais si le correcteur voulait introduire ce changement, il devait corriger toute la phrase et écrire *non placitum est altissimo in* etc. La note marginale, malgré son insuffisance, est entrée dans le texte et la plupart des manuscrits ont ajouté *nec respicit* pour faire une

Digitized by Google

phrase intelligible, mais K ajoute *nec adest* et G^1S n'ajoutent rien. Herkenne propose comme texte primitif latin : *altissimus non respicit in oblationibus iniquorum.* Reconstitution malheureuse, qui ne tient compte ni des manuscrits, ni des citations, Aug. *c. epist. Parm.* 2, 10 et Zénon *tract.* 15, 5.

99 35, 2 sacrificium salutare adtendere mandatis [et discedere ab omni iniquitate]
[3-5a]
5 b et deprecatio recedere ab iniustitia

S. Berger remarque que pour ce passage « les manuscrits varient à l'infini ». Si l'apparat critique est très embrouillé, la solution est cependant simple : les versets 3-5a qui manquent dans GE et dans Sp sont une interpolation postérieure d'après le grec I. Vraisemblablement les mots placés ici entre crochets sont également interpolés, car ils rompent l'harmonie du distique et sont déplacés dans le manuscrit S. Remarquons que le distique latin primitif a un parallélisme plus prononcé que le grec.

100 35, 18 nonne lacrima ad maxillam descendit
et exclamatio a maxilla ascendit
19 et dominus exauditor delectans in illis

Telle est la traduction latine primitive que nous trouvons dans G et en partie dans C *m Sp.* L'omission de *uiduae* est confirmée par l'hébreu ; le singulier, assez bizarre, *lacrima* est confirmé par 248, 70. Le dernier vers ne peut pas signifier autre chose que : Dieu n'est insensible ni aux larmes, ni aux prières, il se laisse fléchir et exauce. Plus tard on a corrigé d'après le grec I :

18 nonne lacrimae uiduae ad maxillam descendunt
et exclamatio eius super deducentem eas

puis on a conservé une partie de l'ancienne version *(a maxilla ascendit)* en y joignant une variante de *m (ad caelum ascendit)* et mettant le tout au pluriel, comme au v. 18 :

19 a maxilla enim ascendunt usque ad caelum

enfin on a conservé le dernier stique, qui manque dans le grec I et doit provenir du grec II, mais comme il semblait choquant que Dieu trouve plaisir aux larmes des veuves, on a nié ce qui était affirmé :

et dominus exauditor non delectabitur in illis

101 36, 11 in ira flammae deuoretur qui aduersatur

D seul a conservé le texte primitif *aduersatur* qui est confirmé par le syriaque et le parallélisme ; les autres lisent *saluatur,* qui est une correction sur le grec.

Digitized by Google

102 37, 7 noli insidiari cum socero tuo
et a zelantibus te absconde consilium

Les critiques admettent que cette leçon devait se trouver dans le grec II, elle est aussi dans le fragment hébreu récemment découvert. Dans le ms A elle est remplacée par *cum eo qui tibi insidiatur* sous l'influence du grec I qui a ce verset après le v. 11. D'autres mss (T^2OHF) ont subi une correction plus profonde d'après le grec, après 11 *de iustitia* ils insèrent :

noli consiliari cum eo qui suspectum te habet
et ab aemulantibus tibi absconde consilium

103 37, 18 b sedentes [in excelso] ad speculandum

In excelso manque en hébreu et dans GTM. Le correcteur a traduit επι μετεωρου par *in excelso* comme 22, 21, tandis que le traducteur primitif aurait peut-être traduit *in impensa.*

104 37, 21 [est uir astutus multorum eruditor
et animae suae inutilis est]
22 est uir peritus qui multos erudiuit
et animae suae suauis est

Le v. 21 correspond au grec, mais ne se trouve que dans quelques mauvais manuscrits, le v. 22 s'éloigne du grec et suppose une variante χρηστος.

105 38, 7 et unguentarius [faciet pigmentum suauitatis et] unctiones
conficiet suauitatis

Encore un doublet évident. On peut se demander quelle est la version primitive et nous n'avons pas de citation ancienne pour résoudre la question. Comme *pigmentum* se rapproche plus du grec actuel μιγμα, je crois que c'est une correction ; *unctiones* suppose une variante σμηγμα. On aura répété machinalement *suauitatis* bien que ce mot manque en grec, *et* provient du rédacteur qui inséra dans le texte la note écrite d'abord en marge.

106 38, 12 [etenim illum dominus creauit]

Ce stique manque en hébreu et en syriaque et dans les manuscrits CT. Tous les autres et *Sp* ont corrigé d'après le grec.

107 38, 17 propter delaturam amare fers luctum illius uno die
et consolare propter tristitiam
18 [et fac luctum secundum meritum eius
uno die uel duobus propter detractionem]

Peters fait observer que les stiques du grec ont été bouleversés. Herkenne avait déjà vu que le v. 18, fidèle traduction partielle du grec, est interpolé ; il manque dans GX*Sp*, il manque aussi

Digitized by Google

dans une citation de Paulin de Nole (ep. 13, 10) et une autre d'Augustin (ep. 263).

108 38, 19 a tristitia enim festinat mors et cooperiet uirtutem
[et tristitia cordis flectet ceruicem]

Nouveau doublet ; la citation de Paulin de Nole nous permet de dire que *cooperiet uirtutem* est l'ancienne version, qui suppose καλυψει au lieu de καμψει. Un correcteur a ajouté 19 b. Smend admet à cet endroit une variante αυχενα = *ceruicem*. Nous constatons qu'en général ce correcteur a introduit des leçons conformes au grec ordinaire; *ceruicem* sera une liberté du traducteur.

109 41, 25 c [et ab auersione uultus cognati]
26 ne auertas faciem a proximo tuo

Le second stique s'éloigne du grec et par conséquent a chance d'être primitif. Dans tout ce passage les constructions avec de (ou a) + ablatif sont mêlées avec ne + subjonctif. Il doit y avoir eu des remaniements.

110 43, 32 et admirabilis magnificentia eius [31 b et mirabilis potentia ipsius]
33 benedicentes dominum [32 glorificantes dominum] exaltate illum quantum potestis [quantumcumque potueritis]
maior est enim omni laude [superualebit adhuc]

Depuis longtemps on a reconnu que nous avons ici des doublets et que les mots placés entre crochets sont secondaires, mais on ne semble pas avoir compris la nature de cette glose. Peters dit : « in v. 32 b ist das Verbum *(exaltate ?)* versehentlich ausgefallen ». En réalité il ne s'agit pas d'une phrase continue que l'on pourrait soupçonner empruntée à une autre version existante, ce sont quatre petites annotations distinctes, le correcteur ne voulant pas corriger *exaltate illum* n'avait pas à le répéter, de même *enim* manque dans la plupart des manuscrits.

I. De cette longue liste nous pouvons tirer quelques renseignements :

1) par rapport à l'hébreu.

Smend, p. LXXX, a déjà observé que le grec II avait parfois la meilleure leçon. Le lecteur trouvera ci-dessus un grand nombre de passages où le latin primitif (par l'intermédiaire du grec II conservé ou disparu) donne un texte qui correspond, au moins en partie, à l'hébreu et au syriaque, voir les n°s 1, 31, 32, 42, 43, 46, 50, 59, 64, 65, 67, 70, 73, 84, 86, 90, 92, 95, 100, 101, 103, 106 ;

Ces 22 passages seront pour beaucoup de lecteurs une grande

Digitized by Google

surprise et une preuve irréfragabable de l'importance de notre version latine. Quand une variante latine est d'accord avec le syriaque ou l'hébreu, il faudra presque toujours admettre cette variante comme primitive. Je dis « presque toujours », car cette règle, quelque évidente qu'elle paraisse, n'est pas sans exception. Les meilleurs manuscrits latins GDCT lisent 32, 6 *ubi auditus est* avec presque tous les grecs, les autres avec le grec 106[b] et l'hébreu ajoutent la négation. On doit interpréter ce verset en rapport étroit avec le précédent (quand la musique s'est fait entendre ne parlez plus), il a été compris d'une façon absolue et la négation devenait alors nécessaire (si on ne vous écoute pas, ne parlez pas).

2) par rapport au grec.

Comme on doit s'y attendre, le latin suit quelquefois le groupe 248, voir les n°s 2, 4, 45, 48, 53. Le plus souvent il s'écarte de tous les manuscrits grecs et on trouvera là beaucoup de passages où le latin est le seul témoin qui nous reste du grec II ;

3) par rapport au latin.

Cette liste nous permet de porter un jugement sur les différents témoins latins. Si nous cherchons quels sont ceux qui nous ont conservé le plus de bonnes leçons rares, la palme revient à *m* (7, 11, 12, 18, 20, 22, 25, 26, 27, 30, 39, 53, 56, 60, 66, 76, 79, 80, 85, 87, 88, 89, 91 et probablement 49, 50 et 74). Quelquefois *m* est appuyé par X (25, 59, 74), par D (75, 84), par T (4), par G (12), par γ (65). Il y a conflit entre *m* et les meilleurs manuscrits 56, 91. Cependant *m* est loin d'être impeccable : il est moins bon que Cyprien, comme nous avons vu ; il a parfois la correction (13, 14, 28, 46, 47, 57, 78, 94, 100). Parmi les manuscrits, D a le plus de variantes uniques, dont la plupart sont des corrections sur le grec et par conséquent mauvaises, mais quelques-unes nous ont conservé le texte primitif (8, 78, 82, 101). Son témoignage est appuyé par C (31), par T (23), par V (95), par A (21) — X a de bonnes leçons uniques 13, 57, 61, 71, 77. — G a, en général, un très bon texte, mais les bonnes variantes uniques sont rares : 41, 77, 100 ; il est appuyé par E (99). — Relevons pour finir quelques bonnes constellations : CT (106), Sγ (86), HV (64).

Nous n'avons donc pas un manuscrit ou un groupe de manuscrits dont le témoignage l'emporte sur les autres et qu'on peut suivre dans les innombrables cas douteux. Il est d'autant plus important d'établir une règle qui permettra d'aller plus loin. D'après les exemples que nous avons donnés, il n'est pas douteux que le texte latin primitif s'écartait beaucoup du grec, et qu'au cours

Digitized by Google

des siècles on a, à plusieurs reprises, corrigé d'après le grec ; ces corrections ont été parfois ajoutées, parfois substituées au texte ancien. Par conséquent, quand il y a un doublet ou une variante, il faudra préférer le texte qui s'éloigne du grec. Cette règle critique pourra paraître un paradoxe aux gens peu au courant de la critique textuelle. Mais elle a été affirmée et appliquée, dans un autre domaine, par Lagarde *Anmerk. z. griech. Uebersetz. d. Prov.* 1863, p. 3 et, récemment, par Rahlfs *Septuaginta* I *Genesis* 1926, p. 34 et, dans l'étude de l'Ecclésiastique latin, par Herkenne. Ce qui est étonnant, c'est que cette règle joue ici plus que partout ailleurs. Elle n'est cependant pas absolue, et je propose deux restrictions :

a) Il y a des gloses latines qui ont pénétré dans beaucoup de manuscrits.

1 8, 3 *atque argentum* manque en grec et dans Sp ;

2 13, 9 *humiliare deo et expecta manus eius* manque en grec et dans la plupart des mss ;

3 27, 22 Le grec a ὅτι τραῦμα ἐστιν καταδῆσαι. Le latin traduisait *quoniam uulnera est conligare* XD. A une époque fort ancienne au lieu de *uulnera* un copiste a écrit *uulnerata* = G. Cette faute a appelé une glose : *uulnerata est anima eius, ultra eum non poteris conligare* qui se trouve déjà dans Sp ;

4 34, 27 Le grec avait été mal traduit : qui effundit sanguinem et qui fraudem facit mercedem mercennario. Pour obtenir un sens on a ajouté *fratres sunt*, mais cette glose manque dans GCTD.

b) Des variantes latines qui ne sont que des corruptions accidentelles ou des corrections intentionnelles, indépendantes du grec, ont été plus d'une fois alléguées pour une reconstruction du grec et même de l'hébreu. C'est leur faire trop d'honneur. Il suffit de les corriger.

1 1, 16 μετα του σπερματος αυτων = *cum electis feminis* ; cette leçon a été adoptée par Herkenne et retraduite en hébreu ; mais les bons manuscrits ont *seminis*. Qu'on ne me demande pas ce que signifie cette phrase, le traducteur lui-même n'aurait pu le dire : il a traduit littéralement son modèle grec où αυτων était remplacé par εκλεκτων. Le sens exige la traduction *cum semine electorum*.

2 5, 13 μακροθυμια = *sapientia*, la faute est déjà dans *m*, il faut lire avec X *patientia ;* de même 41, 4 pour υπομονην la plupart des manuscrits ont *sapientiam*, mais il faut lire *patientiam* ;

3 6, 5 Le grec dit que la langue aimable multiplie les salutations, les souhaits (ευπροσηγορα). On a cherché quel texte grec peut

Digitized by Google

répondre au latin *lingua eucharis in bono homine abundat.* Ainsi citaient déjà Paulin de Nole dans l'épître 11 et Fulgence de Ruspe dans le prologue de *Ad Monimum* (et le ms Vat. Reg. en semi-onciale a exactement les mêmes mots). Malgré Paulin, Fulgence et tous les manuscrits, il faut lire *in bono omine* qui répond bien au grec. Ce mot n'existe pas encore dans les Concordances de la Bible.

4 7, 4 μη ζητει παρα κυριου ηγεμονιαν est devenu dans tous les manuscrits latins et dans Sp *noli quaerere ab homine ducatum,* mais *m* a *a deo.* Un très ancien correcteur aura trouvé dans cette parole fort sage un sens blasphématoire !

5 7, 13 μη αροτρια est devenu *noli amare* dans la plupart des manuscrits, CXD ont *enarrare, m* a *narrare;* aucun n'a le bon texte *arare;*

6 10, 3 δυναστων = *prudentium* les mss, il faut lire *potentium ;*

7 20, 1 απο ελαττωσεως = *in oratione,* mais contre tous les manuscrits il faut lire *minoratione;*

8 22, 5 *Et non coinquinaberis in peccato illius* semble donner un bon texte, mais il faut lire avec le seul G *in inpactu* qui correspond à εν τω εντιναγμω ;

9 28, 11 Les plus récents commentateurs citent *inimicitiam* comme le bon texte latin, qui s'écarte du grec διαβολην et est appuyé par le syriaque. A mon avis *inimicitiam* est une correction plus ou moins heureuse, mais obvie du mot rare *delaturam* qui se trouve dans X*m,* deux témoins de premier ordre. *Delatura* se trouve encore deux fois dans l'Ecclésiastique (26, 6 ; 38, 17) ; il ne se rencontre dans aucun autre livre de la Bible, mais dans le Nouveau Testament διαβολος est traduit par *delator* en Afrique seulement. Cf. Soden, p. 349. Dans notre livre le correcteur emploie *detractio* (38, 18).

10 40, 31 αναιδους = *inprudentis* les mss ; il faut lire *inpudentis;*

11 42, 9 παρακμαση = *adultera efficiatur* les mss ; il faut *adulta efficiatur.*

Tous les éditeurs de notre livre ont compris qu'il faut user parfois de critique conjecturale. On voit aussi qu'il n'est pas toujours aisé de dire où est le texte primitif, où la correction.

Un mot qui a beaucoup tourmenté les critiques, c'est 20, 31 *mutus.* Le grec φιμος a été traduit « Knebel » bâillon par Smend, « Gebiss » mors par Peters, qui fait remarquer que « Knebel » ne rend pas la comparaison avec le cheval qu'on veut conduire. Si je ne me trompe, il ne s'agit nullement de conduire un cheval ; j'en demande pardon à messieurs les juges, mais ils sont comparés

Digitized by Google

à des chiens qu'on veut empêcher de mordre ; on ne leur met pas un bâillon dans la bouche, mais une muselière. Tel est le sens du grec. Quant à *mutus in ore*, muet dans la bouche, cela ne se dit dans aucune langue et quand les nègres parlent français, ils ne s'expriment pas ainsi. Par conséquent, ou bien *mutus* ne signifie pas muet, ou bien il est corrompu. Peters a consacré une note à corriger ce mot [1] : φιμος aurait été compris comme le latin *fimus* et traduit par *mucus*, corrompu plus tard en mutus. Mais le traducteur aurait écrit *fimus*, comme il a écrit 27, 5 *in pertusura cribri remanebit stercus* et parce qu'on ne s'attend pas à trouver ces choses dans un crible, on a corrigé plus tard en *puluis*. J'avais songé à d'autres corrections peu satisfaisantes, *morsus*, *modus*, et m'étais à la fin résigné à conserver *mutus*, sauf à le mettre entre deux croix, comme on fait communément pour les mots corrompus qu'on n'ose pas corriger, quand, à ma grande confusion, je trouvai par Thielmann *Archiv* 8, 510 que l'explication était trouvée depuis 1887 par Rönsch dans un ouvrage que je n'ai pas pu consulter, *Semas. Beiträge* 1, 48 : *mutus* est un substantif qui signifie Maulkorb, muselière. Le latin correspond exactement au grec. Mais les dictionnaires ignorent ce substantif ? Il y a une réponse très facile : ils n'ont qu'à l'insérer. D'autres mots latins ne se trouvent que dans l'Ecclésiastique, cf. Thielmann *Arch.* 8, 510.

Autre exemple de fausse correction. Nous lisons 28, 7 *tabitudo enim et mors inminent in mandatis*, en grec καταφθοραν και θανατον, και εμμενε εντολαις. Herkenne corrige *tabitudinem et mortem et mane* etc. ; Thielmann, plus conservateur, a vu que le latin suppose un grec différent, mais il corrige *inminet* : « ohne Zweifel ist *inmanet* zu schreiben » (*Arch.* 8, 523). Ne changeons rien du tout: le verbe signifie ici *inmanet*, mais il est formé comme *inficio* de *facio*. — Le mot *uiratus* (ανδρειος) 28, 19 ne se rencontre, semble-t-il, nulle part ailleurs ; mais le vrai texte des bons manuscrits est encore plus extraordinaire, il faut lire *uiritus* qui est à comparer avec *adplicitum* 2, 4 et *receptibiles* 2, 5.

Une dernière remarque sur les translittérations doit nous mettre en garde contre les corrections imprudentes du latin et contre les reconstructions hâtives du grec. Smend a déjà noté p. CXXVII que le traducteur s'est laissé parfois « guider » — disons plutôt égarer — par le son du mot grec. Il a translittéré, en donnant parfois au mot grec un habit latin. Aux exemples cités par Smend

1. *Ein neues Wort* (mucus) *der lat. Bibel*, dans *Th. u. Gl.* 1909, p. 210. Même explication dans son commentaire de 1913.

Digitized by Google

ajoutons xenia 20, 31, cataplectatio 21, 5, achariter 18, 18, acharis 20, 21, eucharis, aplestia 37, 33, 34, colera 31, 23 ; 37, 33, aporia 27, 5, aspaltum 24, 20. Il y a des cas plus intéressants : 7, 20 σουφειρ n'avait aucun sens pour le traducteur, il en a fait *spreueris*, *plenitudinem* 35, 23 rend πληθος, *conplectebuntur* 4, 13 = εμπλησθησονται a été corrigé en *conplectentur* T, en *replebuntur* D, Thielmann et d'autres proposent *conplebuntur*. Il n'y a rien à changer: εμ = con, σονται, désinence du futur passif = buntur, ΠΛΗCΘΗ = plecte et le σ grec, écrit c devient c latin. L'habit latin ressemble ici à un masque de carnaval. Avec quelque hésitation j'explique de la même manière ΕΝ ΛΠΟΡΙΑ = *in inopia* 4, 2. J'hésite plus encore 11, 24 εν ωρα, le premier enfant venu aurait traduit *in hora*, tous les manuscrits ont *in honore*. Le traducteur a-t-il lu ou cru lire ενονωρα ? Μη μακραν αφιστω 13, 13 a donné la fausse traduction *ne longe abesto*.

V. — LA DEUXIÈME TRADUCTION GRECQUE

Nous avons fréquemment employé le grec II pour fixer le texte latin primitif. Ici, inversement, nous utiliserons l'ancienne version latine pour mieux connaître le grec II. J'espère qu'on ne verra pas dans cette méthode un cercle vicieux. Nous nous servons des données certaines d'un texte pour éclaircir les points obscurs de l'autre.

1° La version latine du prologue est postérieure à celle du livre. On trouve des manuscrits sans le prologue et j'ai trouvé dans le manuscrit I 13 de Gotha une traduction entièrement nouvelle et inédite du prologue. Elle peut remonter à une époque où la traduction *Multorum nobis* n'était pas encore répandue partout. Si le traducteur primitif n'a pas traduit la préface, il faut en conclure qu'il ne l'a pas trouvée dans son modèle grec. Et si ce modèle était un exemplaire du grec II — notre étude tend à cette conclusion — tout s'explique parfaitement : l'auteur du grec II n'avait aucun motif de reprendre la préface du grec I, elle eût été sous sa plume un mensonge [1].

1. Des calculs assez subtils ont fait croire à Smend (p. LXXVII, n. 3) que le manuscrit grec, dans lequel un cahier a été transposé, n'avait pas la préface. Nous avons vu que le point de départ du calcul est faux : ce manuscrit n'était pas un *codex*, mais un rouleau, il ne peut donc être question de cahier. Ajoutons ici que la conclusion est absurde : si cet exemplaire dont dépendent tous nos manuscrits grecs n'avait pas la préface, nous ne trouverions pas aujourd'hui la préface partout.

Digitized by Google

2° Un raisonnement semblable nous fait conclure que le grec II n'avait pas la *Laus patrum* (ch. 44-50). La traduction de ces chapitres est postérieure à celle des chapitres 1-43 et 51. On trouve dans les écrits des Pères de nombreuses éditions de l'Ecclésiastique, mais aucune de la *Laus patrum*.

3° On a donné au groupe 248 une auréole, en prononçant à son sujet le grand nom d'Origène. En effet, la version syro-hexaplaire est un témoin du groupe : elle contient pour les treize premiers chapitres les additions propres au groupe, et les fait précéder de l'astérisque, comme Origène mettait sous astérisque les passages qui manquaient aux LXX et se trouvaient en hébreu. Smend a — timidement, il est vrai — opiné que ces astérisques de Sirach étaient l'œuvre d'Origène ; pour être tout à fait logique, il a même soupçonné qu'Origène avait comparé le texte grec I avec un manuscrit hébreu qui répondait au grec II ; appelons-le hébreu II. Le docteur alexandrin aurait fait pour Sirach ce qu'il a fait pour les écrits du canon hébreu et la Syro-hexaplaire nous aurait conservé un débris des Hexaples. Cette opinion aventureuse a été acceptée par les critiques plus récents, Hart, Peters, Oesterley. Ce que Smend proposait comme « pas impossible » est même devenu « très probable ».

A mon avis, ce qui a empêché de voir clair dans le texte grec II, c'est d'avoir mêlé Origène à cette affaire. Aucun de ceux qui ont étudié directement les Hexaples n'a soupçonné jusqu'ici qu'Origène avait étendu à Sirach son travail de critique textuelle. Ceux qui ont lancé cette opinion n'étudient que Sirach. C'est déjà un mauvais signe. D'ailleurs Smend reconnaît lui-même que les citations de l'Ecclésiastique dans Origène ne confirment en rien cette hypothèse. Ensuite croit-on vraiment qu'il a existé au IIIe siècle un manuscrit hébreu II, correspondant au grec II ? Enfin et surtout, ne confondons pas le grec II et le groupe 248 : il est certain, il est reconnu que ce groupe a reçu des leçons du grec II par interpolation, qu'il n'en a que des bribes, que le latin a beaucoup de particularités de II qui manquent dans 248. Mais si Origène — ou n'importe quel autre érudit — avait eu un manuscrit hébreu II, comment ce manuscrit ne contenait-il aucune des particularités du latin, ou — chose plus invraisemblable encore — comment Origène compare-t-il avec tant de négligence ? Par un hasard miraculeux il omettrait les additions qui se retrouvent en latin, il noterait avec soin les additions qui se retrouvent dans le groupe 248, et plus spécialement dans le manuscrit 253 ! La vraie solution est très simple. L'auteur de la Syro-

Digitized by Google

hexaplaire a comparé deux manuscrits grecs, l'un du type normal I, l'autre, je ne dis pas du grec II, je ne dis pas du pauvre groupe 248, mais du très pauvre type 253 ; il a marqué par des astérisques les additions de ce type. Pourquoi des astérisques, et non des obèles ? Il a voulu marquer ces passages comme authentiques, affirme Smend. Soit. Mais quel critère avait-il pour distinguer ce qui était authentique et ce qui ne l'était pas ? Aucun. Il a mis des astérisques parce qu'il était beaucoup plus habitué à mettre des astérisques que des obèles. Il aurait mieux fait de mettre des obèles. Mais, astérisques ou obèles, peu importe ; ce travail de faux savant ne nous apprend rien, il a fait beaucoup de mal, car il a fait tourner la tête à de vrais savants.

4° Si tous les manuscrits grecs ont l'inversion dont nous avons parlé plus haut, il n'est peut-être pas inutile d'ajouter que ce déplacement s'est produit dans un manuscrit du grec I, que le grec II, qui existait depuis longtemps, n'a pas été affecté par cet accident, il a continué à garder l'ordre primitif. Je ne trouve cette remarque que dans Box-Oesterley, p. 281. Elle est cependant fort juste et opportune. A mon avis, elle explique pourquoi le latin a, lui aussi, l'ordre véritable. Il ne faut plus supposer alors qu'au IIe siècle il y avait encore un manuscrit du grec I qui avait échappé à l'accident et que ce manuscrit a servi au traducteur latin, tandis que tous nos manuscrits grecs dérivent de l'exemplaire déformé. L'accident a très bien pu se produire avant l'ère chrétienne.

5° De tous les textes connus, la traduction latine, conservée dans la Vulgate, est celui qui s'éloigne le plus du grec normal I, ce fait est admis par tous ceux qui se sont occupés de ce livre. Nous venons de voir que rendue à sa pureté primitive par le contrôle des manuscrits et des citations, cette traduction s'éloigne encore beaucoup plus du grec I. La conclusion logique doit être que le latin n'est pas une traduction du grec I, mais du grec II ; il serait donc le seul représentant direct de cette deuxième édition, puisqu'il est admis que le groupe 248 est un représentant du grec I, interpolé d'après le grec II. Il suit de là qu'en bonne méthode il n'est pas permis de corriger le grec I au moyen du latin, excepté quand nos manuscrits donnent une leçon qui n'est qu'une corruption accidentelle du grec I, conservé pur dans le grec II, comme nous avons admis pour 33, 13, comme il faut probablement admettre 21, 9. Smend s'est avancé beaucoup trop loin sur ce chemin dangereux des corrections, et je doute que Rahlfs veuille le suivre.

Digitized by Google

6° Examinons de plus près le texte latin en le comparant avec les vestiges de cette édition II conservés en grec.

a) Il est très probable que Clément d'Alexandrie cite l'Ecclésiastique d'après l'édition II. Or, Stählin finit son étude sur les citations de Clément empruntées à Sirach [1] en disant : « le résultat le plus surprenant de cette comparaison est l'étroite parenté entre le texte de Clément et le latin. En beaucoup d'endroits ils s'accordent contre tous les manuscrits des LXX ». Il est vrai qu'en quelques rares passages Clément et 248 s'accordent contre le latin. Ces passages appartiennent sûrement au grec II. Mais ce qui importe, ce sont les concordances entre Clément et le latin, non les discordances. Le latin a subi une revision sur le grec I. En beaucoup d'endroits ces corrections sont venues s'ajouter à la traduction ancienne, comme doublets ; en d'autres elles ont remplacé la traduction ancienne, conservée dans les citations anciennes. Où les citations manquent, nous ne pouvons rien affirmer. D'ailleurs le manuscrit grec que le traducteur avait sous les yeux n'était pas parfait, il avait de grosses fautes, il pouvait avoir aussi des lacunes.

b) Examinons maintenant jusqu'à quel point le groupe 248 représente le grec II. En 1896 Schlatter a, le premier, réuni les grandes additions propres à cette édition. Ce travail a été refait — et beaucoup mieux — par Smend. Désormais il est reconnu qu'à cette édition appartiennent non seulement les longues additions, mais d'autres plus petites, des variantes, enfin quelques omissions. Les longues additions attirèrent surtout l'attention, et c'est un tort [2].

La première objection qu'on doit faire à la reconstitution tentée par Smend est qu'elle traite le groupe 248 comme un témoin plus important que le latin. Elle comprend toutes les additions du groupe et « quelques » additions du latin. Nulle part Smend ne s'explique sur le choix qu'il a fait. Qu'il y ait des gloses latines, il n'y a aucun doute ; mais Smend a omis beaucoup d'additions latines qui dérivent du grec II le plus pur. Il faut renverser les rôles et donner la première place au latin, car celui-ci a le texte II par descendance directe, 248 ne l'a que par interpolation.

La seconde objection est plus grave et nous amène au cœur du problème. On ne peut pas mettre ensemble les additions

1. *Clemens Alex. und die LXX* 1901.

2. Smend, sur l'autorité de *m*, publie quatre stiques qui auraient figuré dans le grec II après 7, 3. Ces stiques appartiennent au livre des Proverbes 25, 6 et 7. Le rédacteur a réuni sous un même titre deux citations. Pareille distraction n'est pas rare chez lui.

Digitized by Google

du latin et les additions de 248 pour former le grec II. Nous trouvons une preuve manifeste de cette incompatibilité dès le premier chapitre. Nous lisons 1, 27 dans le grec I le stique suivant

ου δυνησεται θυμος αδικος δικαιωθηναι

A la place de ce stique le latin et Clément d'Alexandrie ont le distique

φοβος κυριου απωθειται αμαρτηματα
αφοβος δε ου δυνησεται δικαιωθηναι

et le groupe 248 le distique

φοβος κυριου απωθειται αμαρτηματα
παραμενων δε εν αυτω αποστρεφει οργην

Le premier stique φοβος etc. qui est commun appartient évidemment au grec II, mais où est le second stique ? Dans Cl. Al. et latin ou dans 248 ? Car il n'est évidemment pas permis d'attribuer au grec II les deux formes, comme fait Smend p. C. Il faut choisir. L'antiquité certaine des deux témoins Cl. Al. et latin semble devoir l'emporter sur 248. En outre la première forme se rapproche davantage du grec I, elle est donc l'intermédiaire entre I et 248 ; en d'autres mots 248 doit s'appeler grec III. Sans doute 248 a conservé beaucoup d'additions et de variantes du grec II, parce que le grec III dépend du grec II, mais il n'est nullement démontré, il est improbable que toutes les particularités de 248 proviennent du grec II. Nous voyons assez souvent qu'aux mêmes endroits le latin et 248 ont des additions différentes. Ici encore Smend les attribue toutes indistinctement au grec II, par ex. 2, 10 ; 17, 24 ; 18, 1 ; 24, 31-34 ; 26, 24. Additionner ainsi est une erreur de méthode. Ailleurs par ex. 17, 5 il préfère l'addition de 248 à celle du latin, et cette préférence ne paraît pas justifiée.

c) Si le groupe 248 n'est qu'un faible représentant du grec II et devrait s'appeler plutôt grec III, en revanche les citations de Maxime le Confesseur, d'Antoine Melissa et d'Antiochus, moine de Saint-Sabas, se rapprochent du texte lu par Clément d'Alexandrie et par le latin et sont, par conséquent, de bons témoins du grec II. Bretschneider avait déjà consulté les deux premiers, Herkenne a trouvé une plus ample moisson, Smend a puisé à la même source, Hart a étudié aussi les *Pandectes* d'Antiochus. Les éditions imprimées des *Loci communes* n'ont plus rien à nous apprendre, mais il serait bon de pousser cette recherche jusqu'aux manuscrits.

Pour finir, examinons brièvement les solutions que les critiques

Digitized by Google

ont données jusqu'ici. Smend croit que le latin dérive d'un manuscrit grec I, fortement mélangé avec le grec II. Voici les arguments qu'il apporte.

1) Le latin n'a pas toutes les additions de la syro-hexaplaire (p. XCVIII). — J'ai déjà dit de la syro-hexaplaire tout le mal que j'en pense. Parlons plutôt du groupe 248 : sans doute il a beaucoup d'additions qui manquent au latin, et quelques-unes appartiennent au grec II, mais beaucoup d'autres, grandes et petites, sont d'origine postérieure et appartiennent au grec III.

2) Le latin a eu sous les yeux un texte grec secondaire, mauvais (p. CXXIV). — Je le concède, et il est naturel que le grec II ait un texte secondaire. — Mais, ajoute Smend, ce texte mauvais se trouve encore aujourd'hui dans des manuscrits du grec I, et par « Massenbeobachtung » il énumère toutes ces fautes. — Ce mauvais texte se retrouve précisément dans des manuscrits du groupe 248 qui a subi l'influence du grec II.

3) La latin et le grec I ont trois fautes qui leur sont communes et qui proviennent d'une abréviation grecque mal comprise : 4, 28 et 40, 7 (εν καιρῳ) σωτηριας provient de χρειας qui a été lu σριας ; 10, 20 (εξ) αυτων provient de ανθρωπων (= ανων). — Cet argument sur lequel Smend insiste dans les *Gött. gel. Anz.* m'a fait plus d'impression que les deux autres, il m'a inquiété quelque temps. Cependant 10, 20 ne me fait aucune difficulté, pour d'autres motifs j'ai éliminé ce verset comme une interpolation due au grec I. Pour les deux autres passages nous n'avons aucune citation latine ancienne, et on pourrait supposer que le latin, ici comme en beaucoup d'endroits, a été corrigé. Mais Peters, qui n'avait pas les mêmes raisons que moi de s'inquiéter, conserve sans hésiter σωτηριας.

Ce que j'aime dans le commentaire de Smend, c'est qu'il a senti toutes les difficultés et entrevu les diverses solutions possibles. Après avoir longuement exposé son hypothèse sur l'origine du texte latin, il ajoute p. XCVIII (cf. p. CXVII) : « Vielleicht hat er (le latin) aber eine jungere Rezension der zweiten Uebersetzung vor sich, die sich an einen abermals erweiterten hebräischen Text anschloss ». Ceci est beaucoup mieux. Seulement cette « nouvelle expansion de l'hébreu » — je l'appelle brièvement hébreu III — n'est pas probable et mieux vaut n'en pas parler. Quant au « remaniement du grec II » — je l'appelle grec III — il a existé, mais j'incline à croire qu'il se trouve dans 248 plutôt que dans le latin.

***

Digitized by Google

Cette étude est destinée à préparer l'édition de l'Ecclésiastique pour la revision de la Vulgate. J'y joindrais le livre de la Sagesse. Comme le texte que je crois primitif diffère considérablement du texte imprimé, comme il se base souvent sur un petit nombre de manuscrits, parfois seulement sur des citations, et pour quelques doublets sur la critique interne [1], il m'a paru prudent de donner d'abord aux critiques l'occasion de se prononcer. Aucun texte de la Bible n'a été plus altéré au cours d'une longue histoire par des reviseurs anonymes, aucun n'est semé de plus de pièges et de traquenards. Je n'ai sans doute pas échappé à tous. Au sujet des principes de reconstitution du texte et de l'application qui en a été faite aux chapitres III et IV, je me permets de solliciter le jugement des savants. Les approbations me seront, naturellement, très agréables, mais les observations et les critiques me seront plus utiles et je les recevrai avec reconnaissance.

D. DE BRUYNE.

P. S. Encore un mot au sujet de *mutus*. W. Meyer-Lübke *Roman. etym. Worterbuch* 1911-20, suppose à l'origine de plusieurs formes romanes un mot latin *musus*=museau, tout en faisant remarquer qu'on n'en connaît aucun exemple. Niedermann, *Ueber einige Quellen unserer Kenntnis d. späten Vulgärlat.* dans *Neue Jahrb. f. d. klass. Alt.* 1912, p. 313, a montré que les inductions des romanisants doivent parfois être modifiées ou corrigées par les documents. Rönsch n'était pas grand philologue et je le suis encore moins. Deux points paraissent certains, et je doute que Peters les nie encore aujourd'hui : le mot latin de l'Ecclésiastique 20, 31 signifie muselière, et de ce mot dérive, en dernière analyse, la forme romane muselière. Mais je pose aux philologues deux questions : le même mot désignait-il museau et muselière ? Faut-il corriger ici en *musus* ?

Jülicher regrette que dans le beau livre de Smend le grec II n'ait pas été traduit et commenté. Ces regrets sont justifiés. Pour l'historien qui veut retracer le développement de la pensée juive, les remaniements apportés à l'Ecclésiastique ont à peu près autant d'importance que le texte primitif du fils de Sirach. Pour nous, catholiques, qui admettons l'inspiration des livres

1. Dans les doublets, j'ai l'intention de faire un usage assez large des crochets comme au chap. IV.

Digitized by Google

deutérocanoniques, la situation, au premier aspect, n'est pas la même. Les remaniements risquent d'intéresser assez peu ceux qui veulent connaître le texte inspiré. Mais je me demande si l'inspiration ne s'est pas étendue aux remaniements. La deuxième édition a, en général, un sens plus spirituel ; il se rapproche plus de la pensée chrétienne : à la crainte de Dieu prêchée par l'auteur primitif s'ajoute ou se substitue l'amour de Dieu, l'attente d'une vie future apparaît seulement dans les additions. Sans doute la doctrine d'un livre ne suffit pas à prouver son inspiration, le seul critère est le témoignage de la tradition. Mais les deux Pères les plus anciens qui affirment la canonicité du livre, qui le citent explicitement et si fréquemment que l'on peut reconnaître quel est le texte dont ils se servent, saint Clément d'Alexandrie pour l'Église grecque et saint Cyprien pour l'Église latine, ne connaissent que la deuxième édition. Si l'on démontrait par des raisons qui m'échappent que les deux textes ne peuvent pas être inspirés, je demanderais si la deuxième édition seule n'est pas inspirée. Si l'on objecte encore que nous ignorons à quel degré les remaniements du grec II répondent à un hébreu II et qu'il ne peut être question de faire revivre la théorie de l'inspiration des versions, je concéderais tout, en faisant remarquer cependant que les Pères du Concile de Trente ont admis l'inspiration de l'Ecclésiastique, sans en connaître le texte hébreu. Je n'entre pas plus avant dans ces questions subtiles et peut-être insolubles, elles sont hors de mon sujet. Il me suffit d'avoir montré que la question du double texte peut avoir des conséquences qu'on n'a pas encore soupçonnées.

D. D. B.

Digitized by Google

LES HOMÉLIES « DE LECTIONIBUS EUANGELIORUM » DE MAXIMIN L'ARIEN.

L'homiliaire arien [1] conservé, par une rare fortune, dans le cod. LI (49) de Vérone, n'est encore qu'imparfaitement connu. Sans doute, les sermons sur les fêtes et trois ouvrages polémiques ont obtenu récemment le traitement de choix qu'ils méritent [2] ; depuis, un curieux essai d'exégèse des noms d'Apôtres a été édité et commenté [3]. Mais il reste XXIV homélies sur l'Évangile, soit près de la moitié du recueil, accessibles seulement jusqu'ici [4] dans la lamentable édition de Bruni [5], incomplète et fourmillant d'erreurs. Les pages présentes en donneront enfin le texte correct, si désirable. Je n'y ai joint que les remarques indispensables pour en faire connaître la valeur. Cependant l'étude sur le texte évangélique de Maximin a été un peu plus poussée, à raison de son importance.

***

Il est superflu de décrire le manuscrit. M. Turner, si qualifié pour le faire, l'a fait deux fois [6]. Chatelain attribuait le codex au Ve s. Turner se contente de dire : pas après le VIe [7]. Le copiste a été très soigneux. Orthographe généralement correcte [8], pas de

1. Les questions d'origine et d'auteur ont été traitées dans la *Revue bénédictine* d'Avril 1922 : *Un homiliaire de l'évêque arien Maximin*, p. 81-108.

2. Grâce à M. Turner aidé de don Spagnolo. Les sermons, dans le *Journal of theological Studies* (= JTS) de Janvier et d'Avril 1915 ; les ouvrages polémiques, respectivement en Octobre 1911, Juillet 1916 et Juillet 1919 du même JTS. — Ce qui y vient de Turner est excellent, mais don Spagnolo n'a pas mis tout le soin désirable dans ses transcriptions, notamment au point de vue orthographique.

3. *Revue bénédictine* de Janvier 1926, p. 5-15.

4. Sauf l'hom. 9e, publiée par Turner, dans JTS d'Octobre 1922, p. 75.

5. PL 57 c. 781-832. Bruni n'a même pas pris la peine de consulter le manuscrit, se contentant d'une copie faite sans diligence. Plusieurs lacunes sont faciles à combler. D'autres exigent plus d'industrie. Voyez sur ceci *Rev. bén.* 1926, p. 5.

6. JTS Juillet 1919, p. 289-292 ; Octobre 1922, p. 71-74.

7. M. Lowe le place au commencement du VIe s. Cf. *Class.Quart.*, 1925, p. 197-208.

8. Notable est la forme *humilare* que le ms présente régulièrement. Elle a été signalée pour le psautier de Vérone et pour les fragments de Freising (éd. De Bruyne, p. XLVII). M. Baxter, expert en ces matières, m'assure qu'elle est beaucoup moins rare qu'on ne le croit.

Digitized by Google

graphies barbares. Quant à sa fidélité, elle paraît remarquable, autant qu'on puisse en juger par la bonne qualité de la phrase, et, pour le texte biblique, par le commentaire. Çà et là quelques faiblesses cependant : VIII, 22 *et custodiunt* semble interpolé ; XVII, 39 *dilectus* remplace *dilectissimus*, cf. 41 ; XXI, 10 *eius*, ajouter *requiescentem*, comme plus bas (cf. 29) ; XXI, 10 *clamans*, il faut *exclamans* (cf. 29).

Notre édition n'est pas diplomatique : c'est inutile et incommode. Les abréviations ont donc été développées et l'on a ajouté la ponctuation. L'orthographe a été généralement respectée, sauf lorsqu'elle gênait la lecture ; dans ces cas la leçon du ms est donnée dans les notes. Celles-ci recueillent en outre les citations et allusions bibliques, si fréquentes chez Maximin, et çà et là d'autres réminiscences. Il faudrait une étude prolongée pour identifier les sources où puise l'évêque goth [1]. Son latin est si plat, si dénué de charme [2], que dans toute fleur de style, dans toute élégance littéraire, on peut soupçonner un emprunt. Ce barbare avait mauvaise plume mais excellente mémoire, et prenait son bien partout. Je laisse à d'autres le soin de dénoncer ses continuels larcins.

Il est plus important de signaler les notes marginales du codex. Elles sont de deux sortes.

Les premières paraissent presque — sinon tout à fait — contemporaines du ms [3]. Inscrites dans la marge latérale, à côté du début de presque chaque homélie, elles n'ont pu échapper au regard des savants qui scrutèrent ces pages vénérables. Aucun cependant n'en a soufflé mot : n'arrivant pas à les comprendre, ils les ont négligées. Ce sont des annotations gothiques. Mon confrère dom Mayeul Lang a bien voulu tenter pour moi la lecture de ces brèves remarques, parfois presqu'effacées. Il assure que la langue en est très pure. On le croira facilement : ces modestes phrases comptent parmi les plus anciennes inscriptions gothiques qui nous soient parvenues.

En voici la liste, telle que l'a dressée mon savant confrère.

VII f. 13 *bi thatei* qino *blotharin*nands *lei*kino*da* (quod femina sanguinis fluxum patiens sanetur)

VIII f. 14v. bi thatei q*ithitha* udag*a* vamba sô bairandei thuk (quod dicit, beatus venter ille portans te)

1. L'érudition de M. Turner en avait indiqué plusieurs, au cours de son édition. M. Baxter en a ajouté quelques-unes (JTS 1920, p. 175-177). J'ai pu en signaler une inattendue (*Rev. bén.* 1923, p. 24-26). Voyez pour la grande liberté avec laquelle ce plagiaire traitait ses sources : *Rev. bén.* 1922 p. 224-233.

2. Un exemple caractéristique dans l'Hom. VIII éditée plus bas.

3. Ainsi m'écrit M. Lowe.

Digitized by Google

IX f. 16 bi fimf hl*aib*ans jah *t*wans fiskans (de quinque panibus et duobus piscibus)

XI f. 19v. *Peut-être :* bi thatei ustaiknida [*ou* insandida] twans siponje seinaze (quod designavit [*ou* misit] duos discipulorum suorum)

XII f. 20v. ei bi fimf hlaibans (quod quinque panibus)

f. 22 *bi thatei aglons unledaize mik*ileit*h* (quod angustias pauperum magnificat)

XIV f. 23 bi Lazaru (de Lazaro)

XVII f. 27 bi Paitru jah Jakob jah Johan*nen* jah afar dagans q (de Petro et Jacobo et Johanne et post dies sex)

XVIII f. 29 fvn (*lisez* fon) qam lagjan ana air*th*ai (ignem veni mittere in terram)

XIX f. 30v. bi h*o*ros jah motarjos (de adulteris et publicanis)

XXII f. 35 bi thatei qithith sai urrann saian*ds* du saian (quod dicit, ecce exiit qui seminat seminare)

XXIV f. 39 bi thatei us z h*lai*bam gasothida manageins (quod septem [litt. ex septem] panibus satiavit multitudines)

Précieux au point de vue linguistique, ces vestiges le sont davantage encore par leur signification littéraire. La preuve de l'origine arienne de l'homiliaire, si malencontreusement attribué jadis à s. Maxime de Turin, s'en trouve confirmée. De plus, et surtout, ils obligent à désormais nuancer une hypothèse formulée plusieurs fois à propos des fragments de Mai [1], à savoir que les documents de l'arianisme latin viendraient d'un dossier transcrit par les moines de Bobbio. Les notes gothiques du ms de Maximin garantissent [2] que celui-ci du moins est d'origine directement arienne, épave sauvée, par un hasard singulier, du naufrage des bibliothèques hérétiques. C'est ce codex même qui fut en usage dans une des communautés ariennes du Danube, vers l'époque à laquelle naguère [3] dom Morin rapportait le mystérieux *Opus imperfectum*. La piété de ces groupes dissidents obstinés dans leur erreur, nous est ainsi révélée par un obscur mais véridique témoin.

Il est certain que le ms ne resta pas longtemps entre des mains ariennes, soit que la communauté où il était conservé ait abjuré l'arianisme décadent pour embrasser la foi orthodoxe, soit que le codex lui-même ait émigré. L'arrachage de ses pages arianisantes, signalé par le savant perspicace qu'est M. Turner, le montre clairement [4].

1. Voyez J. ZEILLER. *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes*, p. 491.

2. D'accord avec la paléographie, si l'on rejette l'opinion de Reifferscheid qui reporte le ms au VIIe s.

3. Dans la *Rev. bén.* de Janvier 1927.

4. La preuve résulte de ce que, à une époque encore ancienne, on a substitué aux signatures numériques primitives un système alphabétique qui, malgré son grand âge, est postérieur à l'arrachage. Voyez JTS 1922, p. 72-74.

Digitized by Google

Les quelques notes marginales qu'il me reste à signaler [1], très différentes des premières, sont probablement contemporaines de cette épuration dogmatique. Celle-ci daterait ainsi du VIIe/VIIIe siècle, auquel il faut rapporter ces surcharges. Le grattage des annotations gothiques fait croire que le codex avait déjà voyagé. Peut-être était-il arrivé en Italie ; qui sait ? à Vérone même.

Les insignifiantes notes à XIII, 29 et XXIV, 18 ne méritent qu'une mention. On en trouvera le texte plus bas. Très intéressante, par contre, est celle qu'on lit en face des premières lignes de l'homélie XIe. Elle porte le texte de Jo. 12^12-13 dans la forme suivante :

> 12 Altera die, turbe multae quae uenerant ad diem festum, audito quod Iesus uenit in Hierusolyma, 13 acceperunt flores palmarum et exierunt illi obuiam, et clamabant : Osanna. Benedictus qui uenit in nomine Domini, rex Israhel.

altera die	*e*	*a*		*c*	*ff*	*aur*		
turbe m. uenerant	*e*	*a*		*c*	*ff*			
audito	*e*					*aur*		
quod	*e*	*a*					*r*	
iesus uenit (∽)	*e*	*a*		*c*	*ff*	*aur*		
flores	*e*	*a*	*b*		*ff*			
exierunt	*e*	*a*		*c*	*ff*	*aur*	*r* *d*	*f*
illi obuiam	*e*	*a*						

On le voit, c'est le texte même Vercellensis-Palatinus *(a e)*. Nous sommes instruits par ceci que dans la région où le ms a séjourné,[2] on se servait encore au VIIe/VIIIe siècle, au moins dans la liturgie, d'un texte de s. Jean exactement conforme au type *a e*, si minutieusement analysé tout récemment par M. Vogels [3]. Par là encore on se trouve orienté vers la Haute-Italie.

L'intérêt et l'importance des homélies aux points de vue liturgique et biblique seront mis en valeur plus bas. Il convient de procéder d'abord à la transcription du texte.

Pour conserver sa valeur à la numérotation des pièces publiées par M. Turner, je leur laisse la dénomination de *Sermons* qu'il leur a donnée. Les XXIII morceaux présentement édités précèdent dans le ms les *Sermons*. Je les appelle *Homélies* et leur assigne le n° d'ordre correspondant à leur place dans le recueil [4]. L'ex-

1. Je ne parle pas des indications quelconques qu'on lit XI, 33 et XV, 1.

2. M. Lowe m'écrit au sujet de cette note : « The cursive note is not only italian, it is, in my opinion. VERONESE, and I should date it saec. VII/VIII ».

3. *Evangelium palatinum*, p. 20-24.

4. Je laisse hors série l'exégèse des noms d'Apôtres déjà publiée. Bruni l'avait rejetée arbitrairement à la fin de la collection d'homélies. Dans le ms, elle occupe les ff. 2^r à 5^v, mais n'appartient pas au groupe des Homélies qui commence aussitôt après, avec ce titre général : *De lectionibus euangeliorum*.

Digitized by Google

pression « De lectionibus euangeliorum » est empruntée à l'œuvre elle-même [1].

***

(*f.* 5v) DE LECTIONIBUS EUANGELIORUM

I.

Hodie recitatum est in sancto euangelio quia Dominus Iesus in deserto de quinque panibus et duobus piscibus saturauerit quinque milia uirorum. Ubique Dominus Iesus omnes sanat, omnes saturat. Apud eum inueniunt oculos caeci, auditum ab eo accipiunt surdi, leprosi mundantur, mortui suscitantur, daemones effugantur,paralytici resolutis menbris iterum confirmantur, claudi firmis gressibus currunt et omnes eius muneribus gloriantur. Aquae etiam eum maris et tumentes fluctus, fixis in sese motibus, ambulantem famulanti obsequio reuerentur.

Ergo hodie, ut lectum est, de quinque panibus et duobus piscibus a Domino saturantur quinque milia uirorum et colliguntur XII cofini fragmentorum pleni. Consideremus, fratres, mirabilia Domini Iesu (*f.* 6r): tangit panes et sicut pluuias multiplicat super terram. Ita crescunt cuncta in multitudinem copiosam. Accipit augmentum panis, et mirabilibus modis, inter comedentium turbas, candida seges exoritur fragmentorum. Fiunt omnia plena ; saturatur populus ; colliguntur adhuc duodecim cofhini pleni, ad numerum dilectorum duodecim discipulorum, ut semper abundet aeclesia de ubertate apostolorum, et doctrina eorum panibus saturetur. Et cetera.

II. ITEM DE LECTIONE SANCTI EUANGELII UEL DE CAPITULO UBI DOMINUS AIT : « QUI SITIT UENIAT AD ME ET BIBAT ; QUI CREDIT IN ME, FLUMINA DE UENTRE EIUS FLUENT AQUAE UIUAE ».

Merito ad eum dicebat sanctissimus profeta Dauid quem uidebat in Spiritu, religiosa siti suspensus et nimio ardore succensus : *Sicut ceruus desiderat ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te, Deus.* Tali ardore flagrabat et illa beata soror Martae Maria, quae sacris (*f.* 6v) erudita sermonibus, a uestigiis Saluatoris nullo modo recedebat, ut de fontibus doctrinae caelestis suae religiose sitis desideria saturaret. Bona<m> ista femina sine dubio elegerat partem quae ei numquam posset auferri. Non enim poterat aliquando perdere, quod ei beneficio suo Dominus concesserat possidere, quia sitientibus ipse tribuit spirita-

---

1. Le ms met les titres des homélies en évidence, mais ne les numérote pas. Quelques pièces n'ont aucun titre.

Les quelques lacunes qui subsistent malgré de patients efforts, sont indiquées par des points : autant de points que de lettres illisibles.

I Mc. $6^{31.44}$ 5 cf. Lc. 7^{22} 7 *cod :* daemonas 9 cf. Mt. $14^{22.33}$ 19 *cod :* uuertate.

II Jo. 7^{38} 2 *cod :* biuat 5 Ps 41^{1} 7 *cod :* fraglabat (*ita certo.* cf. JTS 1922/23, p. 75.) 8 erudita] *non* nutrita (cf. JTS l. c.) 10 cf. Lc. 10^{42} cf. Hom. VII, 27

Digitized by Google

lem aquam, qui hodie dicebat : *Qui sitit, ueniat ad me et bibat.* Haec igitur Maria cuius fecimus mentionem, ut mihi uidetur personam ostendit fidelis aeclesiae, quae mauult Domino adherere, quam adloquio suo Dominus semper aedificat, quae de fontibus Christi frequenti inundatione perfunditur, quam adsidentem sibi Dominus et suis uestigiis adherentem, non aspernatur sed potius consolatur qui et pedes discipulorum lauare dignatus est ut, quod ei Abraham aliquando fecerat, hoc ipse filiis Abrahae exhibere curaret. Nonne tibi uidetur, rogo, hanc Mariam uestigiis Domini adsidentem *(f. 7r)*, ut iam diximus, personam portare aeclesiae, quam etiam in psalmis sermo diuinus adloquitur dicens : *Audi filia et uide, et inclina aurem tuam, et obliuiscere populum tuum et domum patris tui, et concupiscet rex speciem tuam quoniam ipse est Dominus Deus tuus, et adorabis eum.* Ergo de fontibus Christi, ut dictum est, inrigatur aeclesia. Diligit enim et dilexit Dominus Christus aeclesiam, probante Apostolo et dicente : *Christus dilexit aeclesiam et semetipsum tradidit pro ea, ut eam sanctificaret, mundans eam lauacro aquae in uerbo*, et cetera.

Ergo : *Qui sitit ueniat ad me et bibat.* Bibamus, obsecro vos fratres, aquas illas caelestes de Christi fontibus uenientes, et cantemus eidem Domino nostro canticum nouum ; innouatus enim aeclesiae populus, nouum cantet et canticum. Incedamus psallentes uia regali, ut perueniamus ad Patrem Domini. Dicis mihi : Quae est ista uia regalis ? Audi ipsum Saluatorem dicentem : *Ego sum uia et ueritas et uita, nemo uenit ad Patrem nisi per me.* Uia regalis dicitur *(f. 7v)* quia ipse est rex noster, et profeta eius ait : *Deus, iudicium tuum da regi et iustitiam tuam filio regis.* Iste est uia regalis, iste est fons uitae, de quo dum bibet anima, satietatem omnium bonorum accipiet. Ex ipsius persona Domini loquebatur iterum profheta dicens : *Uenite filii audite me, timorem Domini docebo uos. Uenite filii. Filii*, ait, quia : *Quodquod receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri.*

Ergo : *Uenite filii, audite me.* Uenite ad me uiam, ut ab erroribus et amfractibus saeculi liberati, recto itinere pergatis ad Patrem. *Ego sum*, inquid, *uia* in quo nulli sunt scelerum tortuosi flexus, nulla peruersitatis malitia, non petrosa non spinosa loca, sed totum limpidum, totum suaue, totum mundum, totum innocens adque securum, ubi uestigia fidelis animae non ledantur. Non est aliquid, fratres, aput Dominum asperum, non est quod orreat aput Christum, ubi totum suaue paterna clementia praeparauit. Ergo ex cuius persona profheta /

III .....

(f. 8r) cum uno oculo et una manu et uno pede introire in regnum Dei, quam habentem duos oculos et duas manus et duos pedes *mitti in gehennam ignis, ubi uermes eorum non morietur et ignis non extinguetur.*

---

13 *cod :* biuat 15 cf. Ps. 72^{28} 18 cf. Jo. 13^{6} 19 cf. Gen. 18^{4} 23 Ps. $44^{11.12}$ 25 cf. Is. 12^{3} 27 Eph. $5^{25.26}$ 30 *cod :* biuat. Biuamus 31 cf. Ps. 97^{1} 35 Jo. 14^{6} 37 Ps. 71^{1} 39 *cod :* uiuet 40 Ps. 33^{12} 41 Jo. 1^{12} 45 quo *forte pro* qua 50 *deest fol. unum*. Cf. JTS, l. c., p. 72.

III *deest exord.* cf. Mt. $18^{6.9}$ *et* Mc $9^{41.47}$ 3 Mc. $9^{46.47}$

Digitized by Google

Hoc qui audit, sine dubio conterretur, et utinam uehementius terreatur quia, timendo praecepta diuina, liberabitur a peccato. *Timor enim Dei*, sicut dicit Scribtura, *expellit peccatum. Nam qui sine timore est non poterit iustificari.*

Ergo: *Si oculus tuus scandalizat te, erue illum et proice abs te*, melius est enim plagam corporis sustinere, quam pati naufragium castitatis, ubi anima pariter cum corpore interibit. Sed ne te, quisque ille es fragilis sensu, sollicitet ista praeceptio ut putes menbra tui corporis, et maxime necessaria, amputare debere ; non menbra plane, sed uitia Dominus praecipit resecanda, et motus omnes frangendos adque impetus peccatorum ut, ubi ad praecipitium damnationis mentem incutit inimicus, ibidem, resistente sibi macera castitatis, *(f. 8v)* pereant eius macinamenta peccati. *Si oculus tuus dexter scandalizat te*, hoc est si, intentione inlicita, delectaris uidere quod possit occidere, et gladios tibi curiosis luminibus praeparare, cum magis debeas laudabili pudore deiectos ipsos oculos custodire, decoroque uelamine castitatis coopertos, nullis lasciuientibus uitiis relaxare, sed rapere ipsos, ut dictum est, uisus tuos, diuinique uigoris frenis subicere, ne miles Christi fluxis uincatur cogitationum inlecebris, neue casta femina, ludentibus oculis, serpentinis nexibus teneatur. Cauenda sunt ista, carissimi.

Ego sum, ait Dominus, *lux huius mundi ; qui me secutus fuerit non manebit in tenebris sed habebit lumen uitae.* Eligamus igitur, carissimi, Domini candidam lucem quam tenebrarum errorem, ut in luce manentes, et lucis auxilio communi<ti>, bone conscientiae gaudio repleamur, semper gratias agentes Domino qui est benedictus in saecula. Amen.

IV.

(f. 9r) Item recitatum est in sancto euangelio : *Qui loquitur uerbum seminat.* Hinc, carissimi, de Domini sermone, ipso Domino adiuuante, loquamur. *Qui loquitur uerbum seminat.* Certissimum est quia *qui loquitur uerbum seminat.* Spargit quidem uerba ut semina, sed Deus incrementum prestat, nam accipe comparationem. Semen, dum tenetur in manu, ipsud solum manet ; si uero iactatum fuerit et seminatum, caelesti imbre perfusum, diuina prouidentia radicatur et crescit. Ita et nos, dum uerbum tenemus in ore, ipsud solum manet ; si uero iactatum fuerit et quodammodo seminatum, per Dei gratiam radicatur in cordibus singulorum, et crescit, adque multiplicatur in fructibus. Ergo merito dictum est : *Qui loquitur uerbum seminat.* Et quos fructus adferat semen Dei, uerbum spiritale, audi : *Fructus*, inquid, *Spiritus, caritas, gaudium, pax*, et cetera. Adfert fructus terra cordis quae suscipit semen dominicum, et in corpore laetos et in Spiritu, unde et apostolus *(f. 9v)* Paulus auditoribus dicebat : *Nos uobis spiritalia seminauimus, magnum est si uestra carnalia metamus.*

Ergo mundetur ager pectoris nostri, ut suscipiat semen dominicum et fertili fruge locupletet ; non sint in terra cordis nostri spinae et tribuli maliuolentiae saecularis, ne bonum semen necet noxium germen ;

---

6 ECCLI. $1^{27.28}$ 9 MT. 18^{9} 17 MT. 5^{29} 25 JO. 8^{12}

IV MC. 4^{14} 7 cf. JO. 12^{25} 13 GAL. 5^{22} 16 I COR. 9^{11} 19 cf. MT. $3^{2.23}$ cf. GEN. 3^{18} *cod :* triboli malibolentiae

Digitized by Google

non sint in nobis petrosa loca et lapidum infecunda pernicies, ne talem uiam exorreat Dominus qui dicit : *Inhabitabo in eis et inter eos ambulabo.* Sed sit terra, ut dixi, cordis nostri bona, quae afferat fructus tricesimos et sexagesimos et centesimos, hoc est multiplicetur in omnibus bonis, habeat in se fructus frumenti, uini et olei. Fructus frumenti sunt copia uerbi Dei quia *non in pane solo uiuit homo sed in omni uerbo Dei* qui pascit animas spiritalibus cibis. Fructus uini, hoc est fides et confessio passionis et resurrectionis Domini nostri Iesu Christi qui *lauit in uino stolam suam et in sanguine uuae opertorium suum* et torcular *(f. 10r)* uindemiae salutari cruore perfudit. De cuius calicis sacramento uiuentes sancti, ita inebriantur eius spiritali feruore, ut non sentiant saeculi tempestates, non iniurias, non persequentium poenas, ut declamant et dicunt : *Et calix tuus inebrians quam praeclarus est.* Ergo fructus frumenti, uini et olei. Olei fructus sunt : laetitia, pax, dulcedo, mentis se <re> nitas, quae ut oleum superfertur et supereminet, unde et caput oleo ungueri mandatur ut caput cordis nostri fidei fulgore resplendeat. Istis ergo mens nostra bonis spiritalibus semper abundet, ut Patri per Filium semper gratias agamus. Amen.

V. Item de lectione sancti euangelii.

Recitatum est, postquam occisus est Iohannes baptista ab impio Herode, adlocutum esse Dominum discipulis suis ut transirent in desertum locum et requiescerent pusillum. Occisus <est> Iohannes ab Herode, sanctus ab iniquo, benignus ab impio ; sed non gaudeat inimicus, quia *iustus quacumque (f. 10v) morte preoccupatus fuerit erit in refrigerio.* Merito dicebat profheta : *Quanta malignatus est inimicus in sanctis tuis.* In conuiuio autem iubetur occidi. Quid non mortalia pectora cogunt luxuriosa conuiuia ? Quid non temerarios animos facere conpellunt temulenta ludibria ? O scelus ! Inter effusionem uini, sanguinis iusti effusio flagitatur ! Parum fuit nefande libidini quod luxuria tanta in conuiuio gerebatur ; adhuc autem et homicidium cogitatur. Occiditur homo sanctus. Lasciua puella saltando inlexit Herodis impii mentem. Didicerat inpudicitiam ab inpudica matre sectari. Placuit talis Herodi. Cui magis possit luxuria quam adultero conplacere ? Inuenit artem diabolus qua hominem Dei occideret, ut accusantem luxuriam ab ipsa luxuria trucidaret. Sed nescit infelix quia *Pretiosa est in conspectu Domini mors sanctorum eius.* In tantum praetiosa est, ut uitam aeternam moriendo possideat.

(f. 11r) Audiens uero Dominus de Iohanne abiit in desertum locum <cum> discipulis. Collegit ad se gregem suum ne lupi feritatibus uexarentur, ne iustitiae persecutor Herodes iterum quos perderet inueniret. Transit ad desertum ut impiorum societatem abnueret et uirtutum suarum mirabilia demonstraret. Desertum namque aeclesiam indicat, quae nondum habebat culturas apostolorum, nec fruges uerbi

---

22 2 Cor. 6^{16} (cf. Lev. 26^{12}) 25 cf. Ps. 4^{8} 26 Lc. 4^{4} 28 nostri] *cod :* no 28 Gen. 49^{11} 29 Eccli. 33^{17} 33 Ps. 22^{5} 35 se<re> nitas] *forte* caritas cf. Mt. 6^{17}

V 3 Herode] de *s. l. m. 2* cf. Mc. $6^{21.44}$ 5 cf. Ps. 40^{12} 6 Sap. 4^{7} 7 Ps. 73^{3} 8 *cod :* iuuetur 18 Ps. 115^{15}

Digitized by Google

diuini sed incultum h<eremum> ; adhuc uitiorum et ignorantiae sentibus squalebat. De qua dictum est : *Laetare heremus sitiens, et multi filii desertae magis quam eius quae habet uirum.* Uenit ibi Dominus Iesus, multiplicat quinque panes, ut aeclesia Dei multiplicibus diuinae gratiae muneribus abundaret. Quinque illi panes qui multiplicantur possumus quinque sensus corporeos intellegere, qui multiplicantur in spiritalibus sensibus ; duos pisces, nouum et uetus testamentum, per quod nutriuntur homines sed cum pane, id est cum Christo, qui est panis uitae *(f. 11v)* Benedixit ergo panes Dominus et precipit adponi turbis ; efficitur crementum in panibus ; et uelut crescentes messes, pluuia benedictionis infusa, panium crementa succedunt piscesque pariter multiplicantur. Dulcedine munerum Christi saturantur quinque milia uiuorum, et colligunt adhuc fragmentorum XII cofinos plenos. Sed isti duodecim cofini, duodecim discipulorum candidam plenitudinem monstrant, quemadmodum et in alio loco septem sportae plenae sublatae, septiformis aeclesiae imaginem ostendebant. Hoc donum, hanc hereditatem Christus populo suo donauit, ut semper qui eum sequitur bonis caelestibus de eius copiis saturetur. Amen.

VI. ITEM DE LECTIONE EUANGELICA. UBI UENIT QUIDAM PRINCEPS ET ADORAUIT DOMINUM DICENS : DOMINE, FILIA MEA MODO DEFUNCTA EST SED UENI, INPONE MANUM TUAM SUPER EAM ET UIUET; ET SURGENS DOMINUS SEQUEBATUR EUM, ET CETERA.

(f. 12r) ..... abilis fides huius principis, fratres. Sciebat enim quia *Pater Deus diligit Filium suum et omnia dedit in manu eius* ideoque dicebat : *Ueni, pone manum tuam super eam et uiuit.* Uita Christus : mortuos uiuificat, infirmos sanat, leprosos mundat, demones fugat, paralyticos firmat, clodis gressum donat, caecos inluminat, et multa mirabilia gerit. Defuncta fuerat puella, et ad infernas sedes iam iamque migrauerat. Uidens uero pius puellae pater artus exangues, contra mortis perniciem et rapinam defensionem Domini Christi rogabat. At uero clementissimus Dominus postulantis suggestionem libenter audiuit, et *surgens, sequebatur eum. Surgens,* ait. Ergo paulo ante sedebat, expectans si quis ueniret beneficia postulare. *Surgens, sequebatur eum.* Festinabat pater pro uita filiae, festinabat et Dominus pro uita ancillae, plus curam gerens pro omnibus, quam unusquisque pro suis. Ecce autem in turba mulier quaedam quam molesta infirmitas saepius conuexabat *(f. 12v)* et profluuius sanguinis uehementissime macerabat, ut iam neque corporis uires neque corporis firmitatem haberet. Fidem tantum, lassata omni humana substantia, in corde retinebat, quam aduentus Domini, puto, eius repente sensibus intimauerat. *Accessit, intra se dicens: si tetigero fimbriam uestimenti eius, salua ero.* Intra se hoc dicebat ut intra se citius sanaretur. Adfuit Christus cogitanti, et statim in ipso fimbriae tactu sanatur. Tetigit fimbriam

---

26 h<eremum>] *cod. hab.* h *tantum, postea eras.* 27 Is. 54^{1} cf. GAL. 4^{27} 28 cf. MC. $6^{34.44}$ 34 Cf. JO. 6^{35} cf. MC. $8^{6.7}$ 40 cf. MC. $8^{1.10}$ septem] *cod:* septae 41 *cod:* septiformes *sed* e *eras.*

VI cf. MT. $9^{18.25}$ 5 *forte* admirabilis 6 JO. 3^{35} 7 MT. 9^{18} uiuit] *prob.* uiuet cf. HOM. I 13 at]*cod:* ad. 14 MT. 9^{19} 18 cf. MT. 9^{20} MT. $9^{20.21}$ 24 cf. MT. 9^{22}

Digitized by Google

et consecuta est medicinam, et modice uestis solacio magnam repperit sanitatem. Sic Dominus Christus remunerator fidelium de paruis magna concedit. *Uenit* igitur et *ad domum principis;* dicit plangentibus et tumultuantibus : *Non est puella mortua, sed dormit.* O, Domine Iesu, quomodo *non est puella mortua, sed dormit,* in qua non est spiritus uitae ? Mihi, inquid Dominus, dormit, qui suscitabo eam. Adpraehensaque eius manu, leuauit eam et splendoris sui luce restituens *(f. 13r)* uiuentem piis parentibus in conspectu omnium conmendauit. Ipse est qui omnium pariter resurrectionem facturus est ; ipsi gloria in saecula. Amen.

VII. ITEM DE LECTIONE SANCTI EUANGELII UBI MULIER A PROFLUUIO SANGUINIS CURATUR.

Ait Dominus et Saluator noster Christus, cuius hodie mirabilia opera audiuimus in sancto euangelio : *Ego sum uia et ueritas et uita, nemo uenit ad Patrem nisi per me.* Accedamus ergo ad eum, fratres, ut per eum, tam beato itinere ambulantes, peruenire possimus ad Patrem. Accedamus ad eum sicut ista mulier hodie accessit, fideliter, et fide tangamus, et licet semper in turbis sit positus Dominus Iesus, et omnes circa eum, non solum apostoli et profhetae, sed et martyres et iusti omnes, angelorum quoque omniumque caelestium uirtutum turba consistat, tamen si fimbrium uestimenti eius tangamus, et eum semper Uerbum carnefactum craedamus, et per ipsum indumentum *(f. 13v)*, id est per uelamen corporis eius, quod est propitiatorium .. sacrificium, ... maiestatis auxilium inuocemus, diuinis eius muneribus sine dubio p.... emur, statim etiam et ex nostra infirmitate saluabimur, nec nos ultra sanguinis unda, id est carnalium uitiorum periculosa tempestas, occidet.

Fecit hoc mulier ista fidelis de qua paulo ante rettulit sanctum euangelium, et consideremus quid designet huius persona mulieris. Haec mulier, ut mihi uidetur, totius fragilitatis humanae figuram in semetipsa monstrabat, quae ante in carnis uexatione posita, id est in uitiis peccatorum constituta, non aliter curari poterat nisi a Christo remedia percepisset. Uel iterum synagogae in se imaginem monstrabat quae in sanguine menbrorum suorum, id est in filiorum circumcisione, multo tempore laborabat. Erogauerat quidem plura quasi in medicis, hoc est in scribis et fariseis quorum falsa et inania doctrinae *(f. 14r)* pocula perpotabat, et plus magis inde laborabat ; sed posteaquam Christum uidit, lumen uerum gentibus aduenisse, relictis illis, elegit meliorem partem et transiuit ad fidem, et coepit intra se cogitare dicens : *Si tetigero fimbrium uestimenti eius salua ero.* Et statim, credens Deum, in corpore, acceptis fidei uiribus, concucurrit ad Christum, et tangens fimbrium uestimenti eius, plenissimum de diuinis fontibus remedium salutis accepit. Et ideo ad eam Dominus ait : *Constans esto filia, fides tua te saluam fecit, uade in pace,* id est ambula secura

---

28 Mt. 9[23.24] 31 cf. Mt. 9[25].

VII cf. Mc. 5[24.34] 3 *in marg. litterae aliquae lingua gothica* cf. p. 50 4 Jo. 14[6] 8 cf. Mc. 5[24] 12 cf. Hebr. 10[20] 13 *forte* et sacrificium *prob.* eius maiestatis 14 *prob.* potiremur 15 *cod :* saluauimur 24 cf Mc. 5[26] 27 cf. Jo. 1[9] Lc. 2[32] cf. Lc. 10[42] 29 Mc. 5[28] 33-35 Mc. 5[34]

Digitized by Google

in pace, respue bella uitiorum quae dilacerabant animam tuam, et tene semper pacem fidei et timoris Dei, *et esto sana a plaga tua.* Plagam in se habebat peccatorum omnis homo, non solum ex Iudaeis, sed et ex Gentibus. Ad Christum ueniens, ab ipso saluatur per fidem, et eius benedictionis auxilio conmunitur. Ipsi gloria et imperium in saecula. Amen.

VIII. Item de sancto euangelio.

(f. 14v) Cum diceret Dominus ad turbas, et uerba pietatis adque salutis cunctorum pectoribus seminaret, *quaedam mulier de turba exclamauit ad eum et dixit: Beatus uenter qui te portauit et ubera quae suxisti.* Cui Dominus ait : *Beati qui audiunt uerbum Dei et custodiunt.*

Beatus, inquid, *uenter qui te portauit et ubera quae suxisti.* Haec mulier, fratres, pio sensu conmota, laudauit uterum matris, laudauit ubera genetricis. Uere Spiritu sancto perfusa, merito laudem Domini contulit matri, quae talem ediderat partum, talemque lactauerat prolem. Cui matri ipse Dominus praecipuam beatitudinem in hoc profecto contulerat, quod uterum eius maiestati suae, quasi domum quandam regalem elegerat, in qua ipse rex caelestis descenderet, et ex qua paruulus infans procederet. Beata satis et multum beata quae mater Domini esse meruit, et ex ancilla adsumpta maternum nomen accepit. *(f. 15r)* Ergo : *Beatus,* inquid, *uenter qui te portauit et ubera quae suxisti.* Beatus uenter qui artificem mundi portauit. Beata ubera quae mundi Dominum lactauerunt. Et Dominus : *Beati,* ait, *qui audiunt uerbum Dei et custodiunt. Qui Uerbum Dei audiunt,* id est Christum, Dei Uerbum. *Et custodiunt,* hoc est, praeceptum eius custodiunt. Uerbum Dei Christus est Dominus, qui *In principio erat Uerbum, et Uerbum erat aput Deum, et Deus erat Uerbum.*

Ergo *Beati qui audiunt uerbum Dei* [*et custodiunt*], id est uel praeceptum Dei, et cauta obseruatione custodiunt. Summa quidem adque perfecta beatitudo in hoc praecipuae ponitur, si quod dicitur impleatur. *Beati qui audiunt uerbum Dei et custodiunt;* qui audientibus auribus, toto corde uerba diuina conseruant, gestorumque operibus, a se impletum esse manifestant quod praedicatio diuina saepe mandauerat. *Beati qui audiunt uerbum Dei et custodiunt* ubi dicitur : *Non occides, (f. 15v) non furaueris, non adulterium facies, non concupisces, non falsum testimonium dices, non peiurabis, honora patrem tuum et matrem et quod tibi fieri non uis, alio ne feceris, et quae uultis ut faciant uobis homines bona eadem et uos facite eis.*

Beati, inquid, *qui audiunt uerbum Dei et custodiunt* ut, custodiendo et faciendo, praemium consequantur.

Post haec refertur, Domino dicente : *Generatio ista nequa signum quaerit et signum non dabitur illi nisi signum Ionae profhete.* Iona iste profheta sanctissimus, figuram passionis et resurrectionis Domini in

---

VIII cf. Lc. 11[27.32] 2 *in marg. uerba gothica,* cf. p. 50 Lc. 11[27] 5 Lc, 11[28] 13 *cod :* que 20 Jo. 1[1] 22 et custodiunt *delend. uidetur* 26 *cod :* conserbant 28 Lc. 18[20] (Mt. 19[18.19]) 30 non peiurabis] Mt. 5[33] Lc. 18[20] (Mt. 19[19]) et quod tibi] cf. Didaché 1, 2 (Funk, *ad loc.*) 31 et quae] Mt. 8[12] 35 Lc. 11[29.30]

Digitized by Google

semetipso gestabat. Istum praecipitem aliquando nautae cum in mari iactarent, susceptus a ceto et limosis faucibus raptus, portam ferini uentris intrauit, tribusque diebus itidemque noctibus carnei carceris tenebris occupatus, tandemque redditus luci, dominici, ut diximus, mysterii futura sacramenta monstrauit. Hoc ipsud Dominus hodie conmemorans, de sua *(f. 16r)* passione et resurrectione signauit.

Post haec refertur et de regina Austri quae *uenit audire sapientiam Solomonis.* Erubescant Iudaei et confundantur. Femina requirit sapientiam hominis et scribae et pharisei contemnunt Dei Sapientiam. Illa peregrinatur ut discat Solomonem, filium Dauid. Isti presentem contemnunt Filium Dei et Dominum Solomonis et ipsius Dauid, ipso Dauid dicente : *Dixit Dominus Domino meo, sede a dextris meis.*

Deinde dicitur et de Nineuitis qui *egerunt penitentiam in praedicatione Ionae. Et ecce plus quam Iona hic.* Penitentiam egerunt Nineuite, praedicante seruo, et Iudaei, Domino praedicante, contemnunt nec uolunt agere penitentiam, quia nec saluari merentur. Uere *sicut aspides surdae et obdurantes aures suas, quae non exaudiunt uocem incantantium, et medicamenti quod medicatur a sapiente.* Quos ipse Sapientia Patris, Dominus Christus, frequentius edocens, et per Moysen uel ceteros profhetas, *(f. 16v)* nequaquam ad rectum uitae tramitem reuocauit, quia ipse liberum quod homini dedit arbitrium, noluit iterum abrumpere, ne a se nuper concessam, ut diximus, animi libertatem infringeret. Ergo dimisit in uniuscuiusque iudicio, pro quibus examen futurum sibimet reseruauit, ut puniatur qui perpetuo fecerit reum, et saluetur qui crimen noluit, ne puniretur, admittere. Et ideo, fratres, in praecepto diuini sermonis eloquia omni mentis intentione seruemus, Deoque Patri omnipotenti semper, per Christum eius Dominum nostrum, laudes et gratias referamus, cui est gloria in saecula. Amen.

IX. Item de sancto euangelio.

Publié par Turner, Journ. of th. Studies 24 (1922/23) p. 75.

X. Item de lectione euangelica.

Lectum est de fariseo et publicano quorum duorum dum merita, preces, personasque considero, satis admiror bonitatem Dei iustumque iudicium Christi. Confusa superbia, meruit iustificari humilitas, lacrymae inuenerunt misericordiam, iactantia reprobatur, erubuit fariseus qui gaudebat, gauisus est publicanus qui plangebat ; et audi iustitiam quia *Omnis,* inquid Dominus, *qui se exaltat humilabitur, qui autem se humilauerit, exaltabitur* quia et *Qui lugunt ipsi consolabuntur* et *Qui seminant in lacrymis in gaudio metent. Prope est* semper *Dominus his qui tribulato sunt corde et humiles spiritu saluabit.*

Consideremus fratres huius lectionis textum. *Ascenderunt,* inquid, *in templum ut orarent fariseus et publicanus.* Bene dictum est *ascenderunt*

---

39 limosis faucibus] cf. ps-Cypr. *De Jona* v. 89 (ed. Hartel, p. 301) 44 Lc. 11^{31} 49 Ps. 119^{1} 50 Lc. 11^{32} 52 *cod :* serbo 53 Ps. 57^{5}

IX *in marg., uerba gothica,* cf. p. 50 cf. Mt. $14^{13.33}$ cf. Hom. I.

X Lc. $18^{10.14}$ 4 *cod :* superuia 6 Lc. 18^{14} 8 Mt. 5^{5} Ps. 125^{5} 9 Ps. 33^{19} 10 *cod :* salbauit 11 Lc. 18^{10}

Digitized by Google

(f. 18r), id e....entem cogitatione, et tamen licet.... faciat qui erigit mentem suam ad Deum, tamen nisi humilitatem in ipso ascenso seruauerit, non iustificabitur. Ergo consideremus. *Ascenderunt* utrique *in templo ut orarent. Fariseus praecabatur aput se dicens: Deus, gratias ago tibi, quia non sum sicut ceteri homines, raptores, iniusti, adulteri, quomodo et publicanus iste* et cetera. *Publicanus autem de longinquo stabat, et neque oculos uolebat ad caelum leuare, sed percutiebat pectus suum dicens: Deus, propitius esto mihi peccatori. Et descendit hic publicanus iustificatus in domum suam, magis quam ille fariseus, quia omnis qui se exaltat humilabitur, et omnis qui se humilat exaltabitur.*

Primo in istis duobus, duorum populorum intellego designari personam, Iudaeorum et Gentium. Ergo dicebat fariseus : *Deus, gratias ago tibi quia non sum sicut ceteri homines, raptores, iniusti, adulteri, sicut et publicanus iste (f. 18v)*. Bene gratias ageres, farisee, si alios minime accusasses. Bene gratias ageres, si non te superbis uocibus extulisses. Cum enim alios accusas teipsum reprobas, quia ex aliorum culpis tibi laudem adscribis. *Noli altum sapere sed time.*

Deus, gratias ago tibi, quia non sum sicut ceteri homines, raptores, iniusti,adulteri,quomodo et publicanus iste.—Tu qui es qui iudices seruum alienum? Domino suo stat aut cadit, potens est Deus statuere illum.

Adhuc dicis : *Ieiuno bis in sabbato, decimas do omnium quae possideo.* In propria laude odiosa iactatio. *Ieiuno bis in sabbato. Qui ieiunat, manducantem non iudicet, et qui manducat, ieiunantem non spernat,* quia *Et qui manducat Domino manducat, et gratias agit Deo, et qui non manducat Domino non manducat, et gratias agit Deo* et tamen cui haec dicis, non intellegis quia ad eum loquaeris cui omnia nota sunt et antequam fiant ?

Decimas do omnium quae possideo (f. 19r). Decimas das, sed plus accipis quam das, nimium possides, fruges tibi multae pluuiis diuinis adcrescunt, et cum de multo des paruum, adhuc improperas. *Publicanus autem de longinquo stabat* personam gentium, ut diximus, portans, quia gentes a Deo peccatis longius tenebantur. Ergo *de longinquo stabat, et neque oculos uolebat ad caelum leuare.* Uides iam postulantis fit sibi iudex conscientia, punit in semetipsa peccata, non audet proximius accedere, non audet oculos ad caelum leuare, nec uult pollutis oculis uidere candidam lucem, quia oculos in dolore positos, lux serena perstringit et percutit, ideoque, inclinatus ad terram, *percutiebat pectus suum dicens: Deus, propitius esto mihi peccatori* et Dominus ait : *Amen dico uobis, descendit hic iustificatus in domum suam, magis quam ille fariseus, quia omnis qui se exaltat humilabitur, et omnis qui se humilat exaltabitur.*

Ideoque et nos, fratres, humilitatem sectemur *(f. 19v)* et miti corde et humili praece Domino suplicemus, ut eius misericordiae auxilium consequamur, cui est gloria in saecula. Amen.

---

15 *cod :* iustificauitur 16 Lc. 18[11] 18 Lc. 18[13.14] 27 *cod :* superuis 29 Rom. 11[20] 30 Lc. 18[11] 31 Rom. 14[4] 33 Lc. 18[12] 34 Rom. 14[3] 36 Rom. 14[6] 38 Dan. 13[42] 42 Lc. 18[13] 59 Lc. 18[14]

Digitized by Google

XI. Item de lectione euangelica.

Destinauit Dominus Iesus discipulos ut adducerent ad se pullum asinae, in quo sederet ; quique discipuli abierunt, et inuenerunt pullum adligatum. Soluentes duxerunt ad Saluatorem, et sedebat super eum. Audite, fratres : sancti Eseiae ueridica uaticinatio in Domino nostro Iesu Christo conpleta est. Sic enim ipse Eseias profheta, plenus Spiritu sancto, locutus est de Saluatore, dicens : *Gaude ualde filia Sion: ecce rex tuus uenit tibi, mitis et lenis, sedens super pullum asinae.*

Quid dicimus, fratres ? Primo admiranda est Domini tanta humilitas : sciens superfluum esse ambitum mundi, non equis delectatus est superba ceruice frementibus, neque altis passibus incedentibus, sed uilis pulli uoluit dorso uectari, ostendens quia magis non elatos et extollentes se, sed mites diligit et quasi uiles, qui velut *(f. 20r)* stercora mundi habentur, quia sicut dicit Apostolus : *Ignobilia huius mundi elegit Deus, ut confundat fortia, et abiecta elegit Deus quae non sunt, ut quae sunt dextrueret.* Ergo adducunt discipuli pullum asinae, soluentes eum. Est hic, carissimi, grande mysterium : pullus iste asinae, gentium populus intellegitur, qui uilis et abiectus habebatur, et ligatus adhuc tenebatur uinculis peccatorum. Soluitur a discipulis, praecepto Domini ad salutem et libertatem gentium destinatis, et adducitur ad obsequium Saluatoris, id est ad fidei mysterium, ut portet in sese Dominum, adque in eo requiescat et habitet, facturus per suam dignationem de uilissima plebe pretiosissimum populum, genus regale adque sacerdotale, ut segnes antea, animos uigilanti praecepto conponat, et honesto deuotionis iugo summittat ut sibi seruiant, et in quibus sedeat Dominus a ceteris honorentur, sicuti hodie uidemus, in honore Domini, religiosos et in se Christum gestantes, adque in moribus eius *(f. 20v)* disciplinam habentes, a ceteris plebibus honorari. Deo gratias.

XII. Item de lectione euangelii.

Recitata est lectio ubi Saluator de quinque panibus saturauit quinque milia hominum et de duobus piscibus, et collecti sunt duodecim cofini pleni. Deinde quod iterum de septem panibus saturauit quattuor milia hominum, et collectae sunt septem sportae plenae fragmentorum.

Curatur et homo mutus et surdus. *Expuit* Dominus *et tetigit linguam eius, et misit digitos in auriculis eius, et aspiciens in caelum, ingemuit et ait: Effeta, quod est adaperire, et solutum est uinculum linguae eius, et loquaebatur rectae.* Curat et caecum, inpositis ei manibus, et ceteras uirtutes efficit sanitatum.

Ubique, fratres, Christus Dominus omnibus est sanitas, omnes pascit, omnes curat, omnes uiuificat, omnibus subuenit, omnibus miseretur, utpote Deus omnis creaturae *(f. 21r)*, qui a Patre missus, imaginis

---

XI *In marg., uerba gothica :* cf. Lc. $19^{29.38}$ *et* Mt. $21^{1.9}$ *et* Jo. $12^{15.16}$ 5 Audite] *In marg., m. 2, textus* Jo. $12^{18.13}$ *de quo supra* *cod :* uatiginatio 7 Zach. 9^{9} cf. Mt. 21^{5} et Jo. 12^{15} 10 *cod :* superua 13 cf. Phil. 3^{8} 14 I Cor. 1^{28} 22 I Petri 2^{9} 28 *add in marg. sup. manu IX s. :* Ipsi dio gradias referamus et per ipsum dm laudes dicamus cui est honor in secola secolorum.

XII *In marg., uerba gothica,* cf. p. 50 cf. Mc. $6^{31.44}$ + $8^{1.9}$ + $7^{31.37}$ + $8^{22.26}$ 4 *cod :* septe 6 Mc $7^{33.35}$

Digitized by Google

suae dolores, uaria morborum uexatione remota, curare dignatus est. Benedicit panes et multiplicantur, pariterque et pisces, ut ostenderet se esse terrae marisque opificem, qui omnia et in terris et in aquis diuina largitate concedit. Duodecim cofini et septem plenae colliguntur sportae, ut et apostolorum numerus et aeclesiarum, largitate Christi, exuberare noscatur.

Curatur deinde homo mutus et surdus : duo menbra debilia accipiunt medicinam. *Expuit* Dominus *et tetigit linguam eius, in auriculis eius digitos misit, et ait: Effeta quod est adaperire, et apertae sunt continuo* ianuae oris eius et aurium eius. Inuenit uox qua erumperet, inuenerunt et aures qua sonum audirent ; inpedimenta linguae fugata sunt, et aurium tegmina ceciderunt. Meruit per mirabilia Saluatoris ut et ore Domino gratias ageret, et uerbum Dei a praedicante audiret : fidem ex auditu suscepit *(f. 21v)* et corde credidit ad iustitiam, ore etiam confessus est ad salutem.

Quid et de caeco ? Curatur et caecus ; claritatem luminum per manus accipit Saluatoris. Cedunt lumini tenebrae, et uirtutibus Christi omnis caecitas effugatur, redditur desideranti lumen et, tam claro splendore percepto, laetatur caecus erigitque oculos apertos ad caelum, et dulcem uisum accipiens, gratias omnium refert Deo. In manibus Christi omnia beneficia ; tamen, inpositis primo manibus, interrogabat caecum si aliquid uideret. Ait ille : *Uideo homines sicut arbores ambulantes :* Adhuc nutabat uisus, adhuc caligabat aspectus. Deinde iterum inpositis manibus, remoto omni tenebrarum errore, lumen clarum suaui splendore suscepit.

Huic Domino nostro Iesu Christo, semper gratias referamus, cui imperium in saecula saeculorum. Amen.

XIII. Item de lectione euangelica.

Recitatum est hodie quia, *Cum* Dominus *(f. 22r) sedisset* in templo *contra gazofilacium, uidit turbam iactare aes in gazofilacio, et diuites multa uidit mittere, et unam uiduam pauperculam iactantem duo aera minuta. Et conuocans discipulos suos, ait illis: Amen dico uobis, quoniam uidua haec paupera plus omnibus misit: omnes enim ex eo quod sibi abundauit miserunt, haec uero, de penuria sua, omnem quem habuit uictum misit.* O amatorem misericordiae, qui non copias diuitum sed pauperum laudat angustias ! Opus uiduae pauperculae pre ceteris conmendauit, et inter abundantium copias, plus ualere modicum iudicauit, quoniam ab illo non multitudo pecuniae, sed mentis deuotio conprobatur. O beatam et istam uiduam quae meruit ante iudicii diem iudicis uoce laudari ! Misit in gazofilacio aera minuta duo et tantille elemosynae munere, magnum mercedis praemium adquisiuit, et, ut mihi uidetur, duobus istis nummis uelut quibusdam duabus alis eleuata adque suspensa, ad altiora peruenit *(f. 22v)*. Inuenit locum in caelo

---

17 *cod :* septe plene 20 *cod :* deuilia 21 Mc. $7^{33.35}$ 26 cf. Rom. 10^{17} 27 cf. Rom. 10^{10} 29 cf. Mc. $8^{22.25}$ 33 *cod :* referet 35 Mc. 8^{24}

XIII Mt. $12^{41.44}$ *et* Lc. $21^{1.4}$ 8 in marg. lingua gothica : 13 cf. Cypr. de op. et eleem. c. 25

Digitized by Google

quae angustias tolerabat in saeculo. In conspectu discipulorum ei Dominus exhibuit testimonium, ut probaret etiam exiguam elemosynam magnam aput Dominum se habere mercedem. Quod dicit et beatus Apostolus, quoniam *Qui large seminat large et metet, et qui seminat in benedictione in benedictione et metet, hilarem enim datorem diligit Deus.* Qui enim miseretur misericordiam consequetur et qui conmunicat indigentibus celestibus praemiis cumulatur *Iuuenior fui*, inquid Dauid, *et senui et non uidi iustum derelictum neque semen eius quaerens panem. Tota die miseretur et conmodat, et semen eius in benedictione erit.* Unde et beatus Eseias profheta conmonet uniuersos, et hortatur ad misericordiae opera, dicens : *Frange esurienti panem tuum, et egenos sine tecto induc in domum tuam ; si uideris nudum uesti, et domesticos seminis tui non despicies (f. 23r). Tunc erumpet temporanum lumen tuum et uestimenta tua cito orientur, et praeibit ante te iustitia, et claritas Dei circumdabit te* et cetera.

Ergo, fratres, de quod Dominus largiri dignatur, demus esurienti cibum, sitienti potum, nudo indumentum, peregrino hospitium, infirmo exhibeamus ministerium, adflicto solacium. In gazofilacio, prout ualemus, saepius operemur ; oculi enim Domini semper nos intuentur semperque adsunt, et *in omni loco speculantur bonos et malos*, reddituri unicuique secundum opera eius. Ipsi gloria in saecula. Amen.

XIV. De lectione euangelii.

Recitatum est nobis hodie in sancto euangelio quod suscitatus sit a Domino Lazarus quadriduanus, orante ipso Saluatore ad Patrem et dicente : *Pater, gratias ago tibi quia audisti me ; et ego sciebam quia semper me audis, sed propter populum qui circumstat dixi, ut credant quia tu me misisti ; et post haec, clamauit (f. 23v) uoce magna* ad sepultum : *Lazare, ueni foras, et statim prodiit qui erat mortuus, ligatos pedes et manus institis, et facies sua sudario erat conligata*, et iussit eum solui et ire.

Audite fratres : iacebat Lazari corpus mortuum adque exanime in sepulchro, et languida menbra, in quibus uita non fuerat per quadriduum, paulatim dissoluebantur in tumulo. Orat Christus ad Patrem, et mortuus recipit uires ; subplicat Genitori, et ille firmatur ; clamat deinde : *Lazare, ueni foras*, et expauescit mors, contremescit infernus, statimque, in uoce Saluatoris, animatum excutitur corpus, et obuoluta linteaminibus menbra, uitali motu feruescunt. Iubet eum Dominus solui et abire, ne fantasma fieri putaretur. Solui iubet ut, et ligamenta iam humida et corpus agnoscerent, adque recentia menbra recenti pallore uiderent.

Ostendit Dominus in Lazaro futurae resurrectionis indicium, sicuti

---

20 2 Cor. 9[6] 21 2 Cor. 9[7] 22 cf. Mt. 5[7] cf. Rom. 12[13] 23 Ps. 36[25.26] *cod :* inquid fui 27 Is. 58[7.8] 29 despicies] *add. in marg. infer. m. 2 :* ceco ds dat.... *et inferius, uerba gothica* cf. p. 50. f. 23r *in marg. sup. m. 2 :* in n dni di ni ihu xpi et cetera 35 operemur] cf. Cypr. l. c. (Hartel, p. 384, 24) 36 Prov. 15[3] cf. Mt. 16[27].

XIV *In marg. uerba gothica*, cf. p. 50 cf. Jo. 11[1.45] 4 *cod :* dicentem Jo. 11[41.44] 8 *cod : m. 1 :* facie sua, *m. 2 :* facies eius 10 *cod :* exanimae

Digitized by Google

et in filio uiduae et in filia archisynagogi. Poterant quippe *(f. 24r)*, carissimi, ad unam uocem Saluatoris omnes pariter mortui suscitati exsurgere, nisi nominatim singulos conuocasset. Ideo singulis dicebat : *Lazare, ueni foras ; adulescens, tibi dico : surge.Tibi*, inquid, *dico*, tantum-
25 modo ad presens tempus : tu *surge ; Tabita cumi, quod est : puella, surge.* Ergo singulos, ut dixi, nominatim clamauit ut, quod in singulis uidetur, in omnibus generaliter futurum intellegatur.

Ipse est Dominus noster qui uenturus est iudicare uiuos et mortuos, cuius *uocem* audituri sunt *omnes, et resurgent qui bona gesserunt in*
30 *resurrectione uitae, qui autem mala in resurrectionem iudicii.* Ipsi gloria et imperium in saecula. Amen.

XV. Item de sancto euangelio.

Dictum est quia, discumbente Domino in conuiuio, uenit quaedam mulier peccatrix, portans alabastrum unguenti et, stans ad uestigia Domini, lacrimis rigabat eius pedes, et capillis tergebat et osculabatur,
5 et unguento unguebat. *(f. 24v)* Non audebat se sanctis eius aspectibus inpudenter ingerere, nec in tenebris constituta peccatorum, tanti luminis poterat radios sustinere, sed ad pedes stabat, nouissimam partem eius corporis adorans, et uelut sub umbraculo pedum, refrigerium peccatorum suorum ardoribus conquirebat, credens quoniam corpus
10 propter remissionem peccatorum susceperat. Pedes osculabatur, et lacrimis inrigabat, et tergebat capillis, quibus peragrabat diuersa loca et sese cunctis infirmantibus lumen salutiferum offerebat.

Ergo mulier ista peccatrix, et oculis, et crinibus, et labiis, quibus maxime peccatorum uitia contraxerat, ipsis penitebat et indulgentiam
15 conquirebat. Dominus uero, qui semper uult penitentium medicare languores, ait ad eam : *Dimittentur tibi peccata tua* et iterum : *Dimittentur ei peccata multa, quia dilexit multum.* O piaetas inaestimabilis ! Reddidit pro *(f. 25r)* fletu laetitiam, et egrotantem in malis suis curat medicus iste caelestis, ut ubi fuerat desperatio delictorum fieret securitas gaudio-
20 rum.

Ait adhuc : *Fides tua te saluam fecit, uade in pace :* fuge uitiorum bella, ambula in pace pudicitiae, in humilitatis, sobriaetatis et cetera.

XVI. Item de lectione euangelica.

Ait Dominus : *Uos estis lux huius mundi ; non potest ciuitas abscondi supra montem posita, neque accendunt lucernam et ponunt eam sub modio, sed supra candelabrum ut luceat omnibus qui in domo sunt*, et cetera.
5 Ergo : *Uos*, inquid discipulis, *estis lux huius mundi ; non potest ciuitas abscondi supra montem posita.* Certum est quia ciuitas supra montem posita omnibus lucet, et omnibus clara est, et abscondi non potest. Hoc Dominus in figura discipulorum per parabolas loquebatur. Ciuitas

---

21 cf. Lc. $7^{11.16}$ cf. Mc. $5^{38.43}$ 24 Jo. 11^{43} Lc. 7^{14} 25 Mc. 5^{41} *m. 2 :* Talita 28 cf. Symb. Apost. 29 Jo. $5^{28.29}$ 30 *cod :* resurrectione (1°)

XV *In marg. uerba* (*gothica* ?) *erasa* Lc. $7^{36.50}$ 3 Lc. $7^{37.38}$ 16 Lc. 7^{48} Lc. 7^{47} 21 Lc. 7^{50}.

XVI *In marg., uerba gothica.* Mt. $5^{14.15}$ 5 Mt. 5^{14}

Digitized by Google

namque supra montem posita, *(f. 25v)* anima intellegitur in Christo firmata uel Christo sociata quae in ipso constat et, fide eius erecta, longius eminet. Ciuitas ideo dicitur anima, quia in ipsa conscribtae sunt leges et iura diuina. *Qui ostendunt*, inquid < Apostolus >, *opus legis conscribtum in cordibus suis.*

Ergo : *Non potest ciuitas abscondi supra montem posita.* Mons Christus dictus est a sancto profheta Danihelo : *Uenit*, inquid, *in terram et factus est mons magnus et impleuit omnem terram*, crescens in credentium mentibus. Hic et lapis dictus est angularis, in capite anguli positus, qui duo populos uelut duo parietes, e diuerso uenientes, ex circumcisione et praeputio, in una fide copulauit adque coniunxit, et merito est in capite, quia ipse est caput aeclesiae, qui et fundamentum dicitur. Sic enim ait Apostolus : *Fundamentum aliud nemo potest ponere, preter id quod positum est, quod est Christus Iesus.* Ergo et lapis in capite et fundamentum deorsum. Quur *(f. 26r)* deorsum ? Hoc quia Christus de superioribus est et de inferioribus : ipse est Deus et homo, Uerbum et caro, uiuus in aeternum et ad tempus mortuus. Aliud in Christo inpassibile, aliud passibile ; aliud ante tempora, aliud in tempore. Ergo ipse mons dictus, lapis et fundamentum, ipse et petra. *Petra*, inquid, *erat Christus.* Super hanc petram aedificat omnis sapiens domum suam, id est domum animae suae ; et uenientes uenti, et descendens pluuia, et flumina inpingunt <in> domum illam et non cadit : fundata enim est super petram.

Ergo, ut dicere coeperamus : *Non potest ciuitas abscondi supra montem posita.* Sequitur : *neque accendunt lucernam et ponunt eam sub modio sed super candelabrum ut luceat omnibus qui in domo sunt.* Lucerna super candelabrum posita, mens est in substantia corporis constituta, quae fulget et eminet, maxime si non illi desit oleum caritatis uel castitatis. Sicut fuit et ille beatus Iohannes baptista, de quo *(f. 26v)* scribtum est : *Ille erat lucerna ardens et lucens.* Ardebat et lucebat ; ardebat calore Spiritus sancti, lucebat lumine Christi. Audi istam lucernam clamantem de Christo et dicentem : *Hic est agnus Dei, hic est qui tollit peccata mundi ;* et iterum ait : *Homo qui post me uenit ante me factus est, cuius non sum dignus calciamenta portare.* Ergo splendebat mens beati Iohannis lumine Christi, quia *de plenitudine eius*, sicut scribtum est, *omnes* sancti *accipiunt gratiam pro gratia.* De lumine eius accipiunt omnes sancti, et non diuiditur in partes, non minuitur maiestas luminis Christi. Si enim lumen lucernae, accensis inde, uerbi gratia, faculis mille uel lucernis quamplurimis, non minuitur ille ignis, neque ex sese in partes diuiditur, quanto magis maiestas Christi plena est, et in omnibus plenitudo eius abundat, et non diuiditur, sed totus in toto est. Nam et sermo noster, dum dicitur ab omnibus auditur *(f. 27r)*, et non diuiditur in singulis, sed totus integer in omnibus est ; et uersiculum in pariete conscribtum, si omnes legamus non eum diuidimus per partes, sed totus in uniuscuiusque sensibus manet ; et ideo, fratres, semper sancti de

---

10 *cod :* firmatam cf. Col. 1^{17} 12 Rom. 2^{15} 15 Dan. 2^{35} 17 cf. 1 Petri $2^{7.9}$, Eph. $2^{13.16}$ 21 I Cor. 3^{11} 27 I Cor. 10^{4} 28 cf. Mt. $7^{24.25}$ 32 Mt. $5^{14.15}$ 38 Jo. 5^{35} 40 Jo. 1^{29} 41 Jo. 1^{27} et Mt. 3^{11} 43 Jo. 1^{16} 44 *cod :* gratiam *(cum al. codd. ug)* 46 cf. e. g. Tatianus. *Orat. adu. Graecos*, 5

Digitized by Google

lumine, ut diximus, Christi fulgentes, clamabant dicentes : *Aut experimentum queritis eius qui in me loquitur Christi*, et ideo lucent omnibus qui in domo sunt, hoc est in huius mundi domo, quia *In domo magna*, sicut scribtum est, *non sunt uasa aurea tantum aut argentea sed et lignea et fictilia.*

Ergo ad inluminationem hominum destinantur omnes sancti, et destinati sunt apostoli uel profhetae, ut aedificium aeclesiae per eos, donante Domino, construatur. Ipsi Saluatori nostro et Domino Iesu Christo, gloria et imperium in saecula. Amen.

XVII. De sancto euangelio.

Recitatum est in sancto euangelio ita : *Post dies*, inquid, *sex adsumpsit Iesus Petrum, Iacobum et Iohannem, (f. 27v) fratrem eius, et ducit illos in montem excelsum seorsum, et transfiguratus est ante eos ; et resplenduit facies eius sicut sol, uestimenta autem eius facta sunt alba sicut nix. Et ecce apparuit illis Moyses et Helias cum eo loquentes. Respondens autem Petrus dixit: Magister, bonum est nos hic esse ; et faciamus tria tabernacula, tibi unum, Moysi unum, et Heliae unum* et cetera.

Post dies, inquid, *sex*. Post sex dies sabbatum esse intellegimus septimum diem. Primus dies dominica, secundus dies secunda feria, et sic omnes dies. Post sex dies, ut dictum est, sabbatum numeratur. Hic dies requiem ostendit quia et in die septimo requieuit Deus ab operibus suis. Ergo in isto die sanctificato demonstrauit Dominus omnes sanctos et in lege et in profhetis cum beatis apostolis secum in sua gloria adfuturos, et secum permansuros. Moyses legislator, qui describsit omnes sanctos ab origine mundi *(f. 28r)*, cum ipso ergo omnes sancti resurgent. Helias numerum profhetarum ostendit, et cum ipso omnes profhetae. In Moyse et Helia, et qui mortui sunt et sepulti, et uiui inuenientur et rapientur in nubibus obuiam Domino in aera.

Tres ergo apostoli, Petrus, Iacobus et Iohannes, credentes secum <ostendunt> omnes qui secuntur fidem Petri, Iacobi et Iohannis. De istis scribtum est : *Petrus, Iacobus et Iohannes qui columnae esse uidebantur.* Merito columnae dicti, quia sustentabant aeclesiae aedificium, et erigebant de inferioribus ad superiora, ut quae sursum sunt quaererent ubi Christus est in dextera Dei sedens. Ergo duo Moyses et Helias et tres apostoli, ideo ut in ore duorum et trium testium staret omne uerbum. Et ipse Dominus dicebat : *Ubi fuerint duo uel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum.* Ostendit et hic Dominus confundendos etiam eos qui non accipiunt legem et profhetas, quia ipse eos sibi adiuncxit et apostolorum numero *(f. 28v)* sociauit. Moyses de Domino scribsit et in typo Christi in monte contra Amalehc leuauit manus sicut Christus in cruce ad expugnandum diabolum. Iterum <Helias> et ipse, ut suscitaret mortuum sese expandit, quod in cruce Dominus fecit ut mortem fugaret, et uitam omnibus redonaret.

---

54 2 Cor. 13^{3} 55 Mt. 5^{15} 56 2 Tim. 2^{20}

XVII *In marg., uerba gothica*, cf. p. 50 Mt. $17^{1.4}$ *et* Mc. $9^{2.5}$ *et* Lc. 9^{33} 12 cf. Gen. 2^{2} 19 cf. 1 Thess. 4^{17} 22 Gal. 2^{9} 24 cf. Col. 3^{1} 26 cf. Deut. 19^{15} 27 Mt. 18^{20} 30 cf. Jo. 5^{46} 31 cf. Ex. 17^{11} 33 <Helias>] Helya *m. 2* cf. 3 Reg. 17^{21}

Digitized by Google

Uideamus quid sequatur. Ait sanctus Petrus Domino : *Bonum est hic nos esse ; faciamus tria tabernacula, tibi unum, Moysi unum et Heliae unum.* Haec Petrus secundum affectum boni discipuli, qui diligebat ministros et amicos Domini, Moysen et Heliam. *Et ecce uenit nubis obumbrans eos et uox de nube uicens : Hic est filius meus dilectus in quo conplacui ;* prout diceret : non tribus uolo fieri tabernacula, sed *hic est filius meus dilectissimus*, cuius tabernaculum unum erit, hoc est una aeclesia, toto terrarum orbe diffusa, ad similitudinem unius Hierusalem ciuitatis quae in caelo est. In ista aeclesia Moyses et Helias, Petrus *(f. 29r)* et Iacobus et Iohannes aderunt semper Domino, testimonium perhibentes cum omnibus patriarcis et profhetis sanctisque apostolis, cum quibus et nos omnes credentes semper exultemus et gloriemur in Domino Iesu Christo, Filio Dei, semperque Patri per ipsum gratias agentes, cui est gloria in saecula. Amen.

XVIII. Lectio euangelica.

Ait Dominus : *Ignem ueni mittere in terram, et quid uolo nisi ut accendatur ? Baptisma autem habeo baptizari, et quomodo coartor usquedum perficiatur ?* et cetera.

Ignem, inquid, *ueni mittere in terram et quid uolo nisi ut accendatur?* Ignem mittit Dominus in terram pectoris nostri, ad excolendum agrum cordis nostri, ad exurendas spinas et tribulos peccatorum, ut frigus nequitiae nostrae pellatur et, calore Spiritus sancti, omnia fecunda in nobis et prospera oriantur. Nam accipe conparationem ex igni isto terreno. Ait quidam auctor secularium litterarum ita : Sepius, inquid,

steriles incendere profuit agros
Adque *(f. 29v)* leuem stipulam crepitantibus urere flammis
Siue inde occultas uires et pabula terrae
Pinguia concipiunt siue illis omne per igne<m>
Excoquitur uitium adque exudat inutilis umor
Seu pluris calor ille uias et ceca relaxat
Spiramenta nouas ueniat qua sucus in herbas
Seu durat magis et uenas adstringit hiantis

Si hoc prestat adque efficit ignis iste terrenus adque corporeus, quanto magis ignis ille caelestis et sanctus, qui ita penetrat animae recessus ut, uadens etiam per uniuersam substantiam corporis, totum hominem mundum reddat adque fructiferum, et tantos fructus efficit iste ignis in homine, quantos exponit Paulus apostolus dicens : *Fructus Spiritus est* — Spiritus illius ignei — *caritas, gaudium, pax, patientia, bonitas, fides*, et cetera. *Caritas*, inquid in capite, quia ignem caritatis numquam extinguit frigus iniquitatis. Sic iterum dicit Scribtura diuina : *Aqua multa non extinguit caritatem et flumina (f. 30r) non inundabunt eam*, ut idoneam petram et turrem excelsam.

Ignem, ait, *ueni mittere in terram et quid uolo nisi ut accendatur ?*

---

35 Mt. 17[4] *et* Mc. 9[5] 38 Mt. 17[5] *et* Mc. 9[7] 42 cf. Hebr. 12[22], Gal. 4[26]

XVIII *In marg., uerba gothica*, cf. p. 50 Lc. 12[49-53] 5 *cod :* terra 7 *cod :* tribolos 10 Uerg. *Georg.* I, 84-92 11 *eadem Maximinus iam* Serm. VII, 35-43 14 *cod :* pinquia, igne 16 pluris cf. Uerg. l. c. (ed. Goelzer) 18 hiantis cf. Uerg. l. c. 23 Gal. 5[22-23] 27 Cant. 8[7]

Digitized by Google

Accenditur per bonam uoluntatem, per bonum propositum mentis quae in se quodam modo auget adque inflammat ignem illum diuinum. Accenditur adhuc ignis iste in nobis per frequentem flatum diuinarum Scribturarum, unde et Apostolus sanctus, hoc sciens, mandabat Timotheo suo discipulo, dicens : *Adtende tibi et lectioni, permane in eis; hoc enim faciens, et te ipsum saluabis, et eos qui te audiunt. Et te,* inquid, *saluabis* ignis salubritate fulgentem, et ceteros *qui te audiunt* inluminabis.

Deinde secutus est Dominus, dicens : *Baptisma autem habeo baptizari et quomodo coartor usquedum perficiatur?* Hoc Dominus de sua passione dicebat. Adhuc addidit dicens : *Putatis quia pacem ueni dare in terram. Non, dico uobis, sed separationem. Erunt enim ex hoc in domo una (f. 30ᵛ) diuisi in duo et duo in tres, diuidentur pater in filium et filius in patrem suum, mater in filiam et filia in matrem suam, socrus in nurum suam et nurus in socrum suam.* Ista diuisio a fidelibus fit contra infideles. Cum enim alii consentiunt ad fidem Domini, alii dissentiunt, a fide separantur, et ista separatio credentes saluat, incredulos uero damnat. Iustum est enim ut fidelis discedat quia non potest societas esse luci cum tenebris, nec dulce amaro misceri, nec fidelis cum infideli.

Ideoque, fratres, in fide Domini perseuerantes, demus operam ut et incredulos ad fidem Domini perducamus, omnesque in Christo saluemur, cui est gloria et imperium in saecula. Amen.

XIX. Item de lectione euangelica.

Recitatum est ubi Dominus dicitur habuisse conuiuium aput Leuui cum publicanis et peccatoribus. Non prohibebat Dominus publicanos et peccatores ut, uel occasione conuiuii, docerentur *(f. 31ʳ)*. Non repellebat impios et iniustos iustus et pius, qui omnes ut saluaret aduenerat. Sicut ipse dicebat : *Non est sanis opus medicus sed male habentibus.* In multis desideriorum febribus constitutis, dulcia sermonum suorum refrigeria infundebat. Aderat abundantia ciborum et potus, sed Saluator uidens eos in ipsis intentos, iungebatur cum illis in terreno conuiuio, ut eos ad caelestia monuisset conuiuia festinare, ubi sunt illae non temporales sed aeternae deliciae, quae *nec oculos uidit, nec auris audiuit, nec in cor hominis ascendit, quae praeparauit Deus diligentibus se.*

Non est, inquid, *opus sanis medicus sed male habentibus.* Et tu, quisquis ille es qui male habes, qui egrotas animo, quocumque uitiorum morbo detentus, qui febres habes, aut superbiae, aut luxuriae, aut concupiscentiae malae, aut iracundiae, aut auaritiae, curre ad medicum Christum et rogans dic ad eum : *Ego dixi: Domine, miserere mei (f. 31ᵛ); sana animam meam quoniam peccaui tibi,* ut et ipse dicat tibi : Si audis uerba mea et facis ea, tunc me diligis et nec infructuosus eris, sed et ego te diligam tibique conferam medicinam ; senties opem diuini auxilii, si deuotionem tuae mentis in diuinis praeceptis tota obseruatione contuleris.

Magnum et bonum est, fratres, parere caelesti mandato, et inde

---

30 *cod :* uolumtatem 34 1 Tim. 4^{16} 39 Lc. $12^{51.53}$ 46 cf. 2 Cor. $6^{14.15}$

XIX *In marg. uerba gothica,* cf. p. 50 cf. Lc. $5^{29.32}$ 6 Lc 5^{31} (Mt. 9^{12} ?) 8 *cod :* ciuorum 10 *cod :* ille 11 1 Cor. 2^{9} 15 *cod :* superuiae 16 *cod :* male 17 Ps. 40^{5} 18 cf. Mt. 7^{24} 19 cf. Tit. 3^{14}

Digitized by Google

salus adipiscitur ubi oboedientiae famulatur auditus. Ergo pareamus diuinis praeceptis ut, bonorum substantiam consecuti, semper Patri per Filium gratias referamus, cui est gloria in saecula. Amen.

XX. De sancto aeuangelio.

Audiuimus hodie in sancto aeuangelio recitatum de duobus filiis, iuniore et maiore, quibus pater distribuerat substantiam ; et quod iunior, peregrinatus a patre, luxuriose uiuens in peccatis, perdiderit omnia et postea, penitentia ductus et multum adflictus, redierit ad patrem ; cui pater, et stolam *(f. 32r)* et anulum, et calciamentum iussit dari, et uitulum in conuiuio occidi pro redemptione eius. Seniore fratre ueniente, et pro hoc irascente, pater, eo consolato, diceret : *Fili, tu mecum es semper, et omnia mea tua sunt ; aepulari autem et gaudere oportet, quia hic frater tuus mortuus erat et reuixit, perierat et inuentus est.* Isti duo fratres, ut exiguitati meae uidetur, carissimi, duorum populorum significentiam gerunt. Senior potest intelligi antiquus populus patriarcharum uel profhetarum, qui cum Deo Patre perseuerabat seruiens ei ; iunior, populus gentium qui, elongans a Deo, uelut peregre profectus, in multis erroribus uixit, quique postea ueniens ad Patrem penitens et rogans, accepit stolam primam, ornamentum scilicet redemptionis primum ; quia scribtum est : *Eritis gentes in caput.* Anulum in manum, sponsalium signum : *Sponsaui uos,* inquid Paulus apostolus, *uni uiro uirginem castam (f. 32v) exhibere Christo.* Calciamentum in pedibus, et hoc ad signum est nuptiarum, quoniam sponsa Christi calciatur pedes in preparatione aeuangelii pacis. Uitulus etiam in conuiuio iubetur occidi saginatus. Uitulus ipse est Saluator noster, quem Pater uoluit immolari pro redemptione generis humani. Quod autem dictum est irasci fratrem maiorem pro fratre minore, illa iracundia pro admiratione ponitur, quia antiquus iustorum populus admiratus est susceptionem Gentium, et licet aliquanti ex his uere irati sint, id est populi Iudaeorum, tamen diuinis praeceptis admonentur debere gaudere, quia consilium indulgentis Dei benigne debet accipere humanae fragilitatis parua consideratio.

Ergo Gentium populus, ad Dominum conuersus, iucundetur se Domini benignitate saluatum, semperque Deo Patri per Christum eius gratias referat, cui est gloria in saecula. Amen.

XXI. Lectio aeuangelii sancti.

(f. 33r) Audiuimus hodie in sancto aeuangelio recitatum : *Homo,* inquid, *quidam erat diues et induebatur purpuram et byssum et aepulabatur cottidie splendide. Et erat quidam mendicus nomine Eleazarus, qui iacebat ad ianuam eius ulceribus plenus, cupiens saturari de miccis quae cadebant de mensa diuitis, sed et canes ueniebant et lingebant ulcera eius. Factum est autem ut moreretur mendicus et portaretur ab angelis in sinu Abrahae ; mortuus est autem et diues, et sepultus est in inferno. Et eleuans oculos*

XX *In marg. uerba gothica* (?) *eras.* cf. Lc. $15^{11.32}$ 9 Lc. $15^{21.22}$ 17 cf. Deut. 28^{44} 18 2 Cor. 11^{2} 21 cf. Eph. 6^{15} 28 *cod :* humane 29 *cod :* parba

XXI *In marg. aliqua uerba gothica fere deleta* Lc. $16^{19.26}$ 8 in] *cod :* ad

Digitized by Google

suos cum esset in tormentis, uidebat Abraham de longe et Eleazarum in sinu eius, et ipse clamans dixit: Pater Abraham, miserere mei et mitte Eleazarum, ut intinguat extremum digiti sui in aqua, ut refrigeret linguam meam, quia crucior in hac flamma. Et dixit illi Abraham: Fili recordare quia recepisti bona in uita tua, et Eleazarus similiter mala. Nunc autem hic consolatur, tu uero cruciaris (f. 33v), et in his omnibus inter nos et uos casma magnum est firmatum, ut hii qui uolunt hinc transire ad uos non possint, neque inde huc transmeare.

Consideremus, fratres. Diues ponitur et mendicus. Diuitis nomen tacetur et sine nomine est, uelut corpus sine capite. In capite nomen agnoscitur. Ille merito sine nomine, quia <sine> capite fuit qui Christi in se, qui caput est, nec fidem nec misericordiam habuit. Deinde Eleazarus nominatur mendicus. Etsi mendicus, tamen eius nomen in libro uitae continetur, quod et in aeuangelio non tacetur. Eleazarus autem mendicus mortuus est et, portatus ab angelis, in sinu Abrahae ponebatur ; mortuus est et ille diues, qui induebatur purpuram et byssum et aepulabatur cottidie splendide, et sepultus est in inferno. Iudicium Dei statim in utrisque ostensum est : sumpsit pauper, post labores et dolores multos, desiderata refrigeria ; sumpsit et diues, post elationem suam, *(f. 34r)* condigna tormenta. Unde, uidens *Eleazarum de longe in sinu Abrahae requiescentem, exclamans dixit: Pater Abraham miserere mei et mitte Eleazarum ut intinguat extremum digiti sui in aqua ut refrigeret linguam meam quia crucior in hac flamma. Et dixit illi Abraham: Fili, recordare quia recepisti bona in uita tua et Eleazarus similiter mala nunc autem hic consolatur, tu uero cruciaris.* Quaerebat se diues extremi digiti Eleazari rore contingi, et non ei permittebatur quia scribtum est : *In morte quis memor sit tui, in inferno autem quis confitebitur tibi ?*

Et modo, si uolunt diuites, consulant pauperibus. Habent et uident Eleazaros multos. Cum eis fecerint misericordiam, in futurum sibi praeparant refrigeria, quia qui miseretur misericordiam consequetur ; neque enim mereri Dei misericordiam poterit, qui misericors ipse non fuerit. Humilentur magis in prosperis : elatio habet *(f. 34v)* poenam, humilitas autem semper crescit ad gloriam. Audi et apostolum Paulum dicentem : *Diuitibus*, ait, *huius saeculi precipe non superbe sapere neque sperare in incertum diuitiarum sed in Deum uiuum, qui prestat nobis omnia abunde ad fruendum, in operibus bonis largos esse, facile tribuere, conmunicatores esse, tensaurizantes sibi tensaurum bonum in futurum, ut adpraehendant ueram uitam.* Sunt multi diuites et non culpabiles, qui non sibi soli sed multis habere uidentur quae possident, multis pie largiuntur, multis bene distribuunt. Ille est uere diues Dei, qui dat paupero suspiranti, et non strioni saltanti. Sunt multi diuites et episcopi, et presbyteri, et diacones. Sed diuitias suas qui bene dispensat, nec luxuriae culpam, nec criminis notam, nec damnationis poterit habere poenam. Utique ideo aliquantos Deus diuites esse uoluit, ut sint qui pauperibus tribuant ; et ideo pauperes fecit, *(f. 35r)* ut a diuitibus necessaria sumant. Consilium enim Dei in omnibus sanctum est, per

---

22 Eleazarus — ponebatur *post* mortuus est — inferno, *sed signum* I *positum est ante* Eleazarus, II *ante* mortuus est, III *ante* Iudicium 25 *cod :* splenididae 28 Lc. $16^{23.25}$ 35 Ps. 6^{6} 38 cf. Mt. 5^{7} 42 1 Tim. $6^{17.19}$ 48 *cod :* piae

Digitized by Google

omnia uenerandum, semperque laudandum. Ipsi Deo Patri semper gloria in saecula. Amen.

XXII. De lectione sancti aeuangelii.

Ecce, inquid, *exiit seminans seminare*, et cetera. Uenit Dominus Iesus in mundo, exiens a Patre, ipso dicente : *Ego a Patre exiui, et ueni in hunc mundum; iterum relinquo mundum, et uado ad Patrem.* Ergo de se ait : *Ecce exiit seminans seminare.* Exiit itaque ut seminaret in mundo aeuangelium, ut seminaret fidem, iustitiam, ueritatem, pacem, castitatem, humilitatem ceterasque uirtutes. Et diabolus econtrario seminare coepit sua, idest superbiam, iracundiam, concupiscentiam malam auaritiam, necnon etiam homicidia, adulteria, furta, ceteraque uitia quae in diuinis litteris zizania nominantur. Cum enim dicerent discipuli ad Dominum Iesum : *Nonne bonum semen seminasti in agro (f. 35ᵛ) tuo? Unde ergo habet zizania?* ait Saluator : *Inimicus homo hoc fecit*, ipsum dicens inimicum hominem diabolum, qui inimicitias inter Deum et homines id est peccata inmittit, quibus separet homines a Deo. Ipse namque, et primos illos homines Adam et Eua in paradisso constitutos, lubricis nexibus in serpentis forma mutatus, adloquiis quasi hominis circumuenit, et rudes animas incauta credulitate decepit. Ipse et nunc prauas cogitationes inmittit, secum arsuras in iudicio Christi.

Et ideo consideremus, fratres, semina Domini Iesu Christi et semina inimici diaboli. Cum enim uiderit unusquisque in corde suo ascendere cogitationes et desideria piaetatis, misericordiae, humilitatis, castitatis, patientiae ceterorumque bonorum, sciat se semina esse Christi. Si uero desiderium adulterii, fornicationis, furti, fraudis, ceterorumque malorum, intellegat se semina esse diaboli, et ideo paret cor suum Deo et non diabolo *(f. 36ʳ)*, sicut dicit profheta in psalmis : *Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum, cantabo et psallam in gloria tua.* Prout dicat : suscepi semina iustificationum tuarum, tibi offero laudis fructus et benedictionis.

Ergo, ut dicere coeperamus : *Ecce*, inquid, *exiit seminans seminare et dum seminat aliud caecidit iuxta uiam*, aliud in petrosis, aliud in spinis, aliud in terram bonam. Illud quod iuxta uiam, *uenerunt uolucres et abstulerunt illud.* Qui non ambulat in uia, qui est Christus, ipse extra uiam positus non poterit in se habere semen uerbi Dei, sed rapitur a uolucribus, id est ab erraticis spiritibus. Qui uero petrosam habet mentem, id est duritia perfidiae honeratam, radices in se non tenet uerbi Dei sed cito arescit, quia fructus stabiles de cordis intimo non producit. Qui autem in spinis, angustatur spinarum densitate, hoc est aculeis cogitationum saecularium, quae deprimunt uerbum, et effici non potest fructiferum. At uero, qui in terram bonam, *(f. 36ᵛ)* exuberat fructibus et crescit in copiam, ut adferat, sicut Dominus ait, fructus tricesimos, et sexagesimos, et centesimos ; fructus spei, fidei, caritatis ; fructus uiduitatis, uirginitatis, martyrii. Isti adhuc sunt trini fructus :

XXII *In marg.*, *uerba gothica*, cf. p. 50 cf. Mc. 4^{3-8} Mc. 4^{3} 3 Jo. 16^{28} 8 *cod :* superuiam 11 Mt. 13^{27-28} 13 cf. Gen. 3^{15} 26 Ps. 107^{2} 30 Mc. 4^{3-4} 32 Mc. 4^{4} 33 *cod :* uia (2ⁿ) 36 *cod :* duritiam 40 *cod :* Ad 41 cf. Mc. 4^{8}

Digitized by Google

orationis, ieiunii, elemosynae. Istis fructibus bene crescit aeclesia. et suas messes digne caelestibus orreis parat, nam et generaliter de omnibus profhetis, uel apostolis, et diuersis doctoribus piaetatis ait Dominus : *Qui loquitur uerbum, seminat.* Et ita est, quoniam qui loquitur uerbum, spargit quidem uerba ut semina, sed Deus incrementum prestat, nam et apostolus Paulus dicebat : *Nos uobis spiritalia seminauimus.* Quoniam ergo *qui loquitur uerbum, seminat* et sicuti semen dum iactatur in terra, caelesti imbre perfusum, radicatur et crescit, et semen uerbi Dei, gratia caelesti perfusum, radicatur et crescit in cordibus singulorum, et inde efficiuntur *(f. 37r)* et fructus illi qui dicti sunt terrae bonae, tricesimi, et sexagesimi, et centesimi.

XXIII. Item de lectione euangelica secundum Marcum.

Ingressus, inquid, *Dominus Iesus, in domum, neminem uoluit scire et non potuit latere,* et cetera.

Primo hoc consideremus. Quid est hoc, fratres : *Ingressus,* inquid, *Dominus, in domum, neminem uoluit scire et non potuit latere ?* Si enim neminem uoluit scire, quur non potuit latere ? Utique Dominus sic se non uult ostendere, ut tamen nolit se latere. Numquid enim quia nunc non uidetur oculis nostris diuina substantia, ideo abest a nobis aut non uult adesse nobis ? Ipse enim lumen scientiae suae omnibus infundit, qui est *lumen uerum inluminans omnem hominem uenientem in hunc mundum ?*

Ingressus est domum, sed nec in publico defuit, erat in corpore sed non deerat caelo, uidebatur *(f. 37v)* ab hominibus in terra, adorabatur uero ab angelis in caelo, quia ubique adest Dominus Iesus, de quo loquitur in psalmo profheta Dauid dicens : *Qui extendit caelum ut pellem, qui tegit in aquis superiora eius, qui ponit nubes ascensum suum, qui ambulat super pinnas uentorum, qui facit angelos suos spiritus, et ministros suos ignem urentem.* Ergo ipse est qui cum Patre condidit mundum.

Uenit, inquid, *ad eum quaedam mulier syrofoenissa genere, gentilis, et rogabat eum ut demonium eiceret a filia eius.* Haec mulier, ut secundum allegoriam dicamus, error erat gentilis et ignorantia antiqua, quae genuerat filiam demoni obnoxiam, miseram et infirmam progeniem, quae non habebat uirilem, id est fortem in fide, sensum, sed in perfidia fluxum. Concurrens haec mulier ad Dominum, cum rogaret eum, ait Saluator : *Non est bonum tollere panem filiorum et dare canibus. At illa respondit et dixit: (f. 38r) Etiam, Domine;* prout diceret : Libenter, *nam et catelli,* inquid, *edunt de micis quae cadunt de mensa dominorum.* Similem se catellis ad mensam dominorum suspirantium conparauit ; non se tantum Domino humilauit, sed etiam ad seruos et filios Domini, sese catulis conparauit. Et Dominus ad eam : *Uade,* inquid, *propter hunc sermonem exiet demonium de filia tua.* Uides ergo quia si quisque de gentilitatis errore uenerit ad Christum, et eum agnouerit Dominum

---

45 *cod :* nat 47 Mc. 4^{14} 48 1 Cor. 3^{6} 49 2 Cor. 9^{11}

XXIII *In marg. uerba gothica deleta* Mc. $7^{24.32}$ *et* Mt. $15^{26.27}$ 10 Jo. 1^{9} 13 *cod :* adorauatur 15 Ps. $103^{2.4}$ 20 Mc. 7^{26} 26 Mc.^{28} *et* Mt. $15^{26.27}$ 31 Mc. 7^{29} 32 *cod :* quisquae

Digitized by Google

adque Saluatorem, et sibi proderit, et filiis suis salutem adquirit, ut de demonum potestate exemti, liberationis premium consequantur.

Deinde recitatum est quod cuidam surdo et muto Dominus digitos in auribus miserit, et sputu suo linguam eius tetigerit, adque continuo locutus fuerit auditumque receperit. Nihil est inpossibile Domino : quidquid tetigerit ualet, quidquid aspexerit uiuet. Sensit lingua, senserunt aures beneficium Domini sui ; caruerunt inpedimentis inertiae, acceperunt usus *(f. 38v)* ministeriorum suorum. Aspexit Dominus in caelum, obsecrans sine dubio Patrem et ipsi gratias agens, et ait : *Effeta, hoc est adaperire.* Cum inperio Domini subsecuta sunt beneficia, uinculum linguae solutum est, de sputu suo tetigit linguam eius, de substantia carnis suae largitus est sanitatem. De digitis iterum manuum suarum auribus infudit auditum. Per menbra uirtus operabatur diuinitatis.

Ipse et nunc *surdos* facit *audire*, id est infideles credere, quia *Fides ex auditu, auditus autem per uerbum Dei ; mutos loqui :* qui nesciebant loqui uerbum ueritatis, efficit in aeclesia doctores adque magistros, praedicatores ueritatis, ut etiam terebra doctrinae aliorum penetrent aures, et patefaciant transpungendo. Linguas etiam auditorum faciant disertas, omnesque in unitate fidei roborati, exultent semper in ipso Domino Iesu Christo, cui est gloria et imperium in saecula. Amen.

XXIV. *(f. 39r)* Item de lectione aeuangelii secundum Marcum.

Dictum est hodie, recitante sancto aeuangelio, quod Dominus Iesus Christus de septem panibus populum saturauerit et de paucis piscibus, collectaeque sint plenae fragmentorum septem sportae. Rex caelestis Dominus noster Iesus Christus et de terra et de mari pascit populum suum. Septem panibus saturantur omnes. Quare putamus iste scribtus sit numerus in panibus ? Arbitror quia dono gratiae Christi septem sunt aeclesiae constitutae, per quarum septiformem numerum omnes populi in Christo pascuntur. Sed et septem sportae supersunt plenae, quia numquam aeclesiarum minuitur gratia, sed semper Spiritus sancti largitate cumulantur. Haec septiformis aeclesia, perfectum in se numerum tenet, sicuti et septem dies in mundi perfectione conplentur, et septem annorum milia, ad ipsius mundi consummationem posita perhibentur. Nam et in Apocalypsi, septem *(f. 39v)* oculi Domini dicuntur qui speculantur mundum et septem stellae in manu Dei. Ita enim septem sportae plenae superesse monstrantur, ut semper aeclesiae plenae gratia Christi esse noscantur.

Item de caeco inluminato in sequentibus dictum est quod iterum Dominus Iesus Christus, uidens caecum a natiuitate sua, ita curauerit : *Expuit*, inquid, *in oculis eius, et inposuit manum suam, et interrogauit eum si aliquid uideret. Et dixit ille : Uideo homines sicut arbores ambulantes.*

---

35 *cod :* liuerationes 36 *In marg. uerba gothica* (?) *erasa* cf. Mc. $7^{31.37}$ 43 Mc. 7^{34} 48 Mc. 7^{37} quia] *cod :* qui Rom. 10^{17} 52 Sap. 10^{21}

XXIV *In marg. uerba gothica*, cf. p. 50 cf. Mc. $8^{1.10}$ *et* Jo. 9^{1} 4 *cod :* collecteque 13 *cod :* consummatione 14 cf. Apoc. 5^{6} 15 cf. Apoc. 1^{16} 18 in marg. m. 2 : de ceco cf. Mc. $8^{22.25}$

Digitized by Google

Et iterum inposuit ei manum et uidit clare omnia. Caecus iste, cui natiuitas sua non dederat lucem, sed naufragium uisus in ipsa natiuitate susceperat, nunc consequitur a Domino medicinam. Lux uera Saluatoris nostri,
25 qui eius oculos tenebrasque inluminauit, captiuitatem uisus remouit, libere lucis donauit aspectum. Post longas tenebras, luminis impetu radiatus, primo nutantibus oculis uidebat quasi arbores ambulantes. Deinde, iterata.....

***

Ces homélies ont été prononcées au cours de solennités liturgiques. Ceci est expressément affirmé par l'homéliste lui-même à chaque instant. Souvent il relit, en tout ou en partie, la péricope au moment de la commenter et, sauf de rares exceptions, revient au texte après chaque étape du développement. Un simple « Ergo » très peu littéraire marque assez régulièrement cette reprise. On voit l'orateur maniant son codex.

Si étrange que cela paraisse, aucune allusion ne permet de préciser les fêtes auxquelles se rapportent les homélies. Ni le sujet traité, ni l'ordre des morceaux ne fournissent de lumière claire. Voici au surplus la liste complète.

I Mc. 6^{31-44} : 1re multiplication des pains.
II Jo. 7^{38} : « qui sitit ueniat ad me ».
III Mt. 18^{6-9} (*et* Mc. 9^{41-47}) : « melius est cum uno oculo intrare in regnum Dei... »
IV Mc. 4^{14} : « qui loquitur uerbum seminat ».
V Mc. 6^{31-44} : 1re multiplication des pains.
VI Mt. 9^{18-25} : fille de Jaïre ; hémorroïsse.
VII Mc. 5^{24-34} : hémorroïsse.
VIII Lc. 11^{27-32} : « beatus uenter qui te portauit ».
IX Mc. 6^{31-44} : 1re multiplication des pains.
X Lc. 18^{10-14} : pharisien et publicain.
XI Lc. 19^{29-38} (*et* Mt. 21^{1-9} *et* Jo. 12^{15-16}) : entrée à Jérusalem.
XII Mc. $6^{31-44}+8^{1-10}+7^{31-37}+8^{22-26}$: 1re et 2e multipl. des pains ; sourd-muet ; aveugle.
XIII Mt. 12^{41-44} (*et* Lc. 21^{1-4}) : aumône de la veuve.
XIV Jo. 11^{1-45} : Lazare.
XV Lc. 7^{36-50} : onction chez Simon.
XVI Mt. 5^{14-15} : « uos estis lux mundi ».
XVII Mt. 17^{1-4} (*et* Mc. 9^{2-5} *et* Lc. 9^{33}) : transfiguration.
XVIII Lc. 12^{49-53} : « ignem ueni mittere in terram ».
XIX Lc. 5^{29-32} : banquet chez Levi.
XX Lc. 15^{11-32} : fils prodigue.
XXI Lc. 16^{19-26} : mauvais riche.
XXII Mc. 4^{3-8} : semeur.
XXIII Mc. 7^{24-32} (*et* Mt. 15^{26-27}) : chananéenne.
XXIV Mc. $8^{1-10}+8^{22-26}$: 2e multipl. des pains ; aveugle.

---

24 cf. Jo. 1[9]

Digitized by Google

La plupart des éléments de cette liste semblent rangés assez arbitrairement. Il y a cependant quelque trace d'un ordre logique : Voyez VI et VII, tous deux traitant de l'hémorroïsse, respectivement d'après Mt, puis Mc.

La fin accuse plus de continuité : XVIII-XXI sont pris à Lc, XXII-XXIV à Mc, et l'on notera un détail orthographique qui oppose cette section aux morceaux précédents : ceux-ci portent *euangelium*, unanimement ; XVIII-XXIV, sans exception *aeuangelium*. D'autres indices suggèrent encore que notre collection réunit plusieurs recueils antérieurs [1].

L'absence de toute mention de fêtes invite à penser que les homélies commentaient les évangiles des simples « missae dominicales ». Peut-être, comme dans le rit gallican [2], suivait-on pour ces péricopes à peu près l'ordre des livres sacrés ; dans ce cas on aurait dans XVIII-XXIV un vestige de la disposition initiale [3]. La fréquence de l'évangile de la Multiplication des pains (I, V, IX, XII, XXIV) est en faveur de cette explication : de signification simplement eucharistique, cette lecture servait vraisemblablement pour les messes ordinaires.

***

Plus nombreux et plus fermes sont les renseignements fournis sur le texte évangélique commenté. Il est nécessaire d'y insister car, à vrai dire, c'est ici que gît l'intérêt et l'importance considérable de l'œuvre de Maximin.

Les faits se grouperont facilement autour de deux propositions:

A. Maximin use d'un texte synoptique très harmonisé mais de manière différente des autres latins.

B. Maximin ignore la vulgate.

A. Le texte harmonisé cité par Maximin.

Pour ne pas m'étendre démesurément, je n'analyse que cinq morceaux, mais j'ai élargi le cadre en choisissant le premier dans les sermons publiés par Turner et le dernier dans la *Dissertatio* (ed. Kauffmann) [4].

---

1. Ils ont été notés *Rev. bén.* 1922, p. 105.
2. Cf. Beissel, p. 73 et 82.
3. L'ordre latin des Évangiles est, en effet, Mt, Jo, Lc, Mc. En Gaule et en Espagne la succession des « missae dominicales » ne prend aucune lecture à Jo, lequel servait pour le Carême.
4. Cf. *Rev. bén.* 1922, p. 96. — Seront cités ici, outre les *Homélies* (= Hom.), les *Sermons* (= Serm.), la *Collatio* d'Hippone (= *Coll.*) [PL 42 c. 709-742] et

Digitized by Google

Il est superflu d'ajouter que, pour la comparaison avec Tatien et avec les latins, on a pris soin de consulter les travaux récents, y compris Plooij et Vogels. Le texte de Maximin est donné d'abord, puis les versets correspondants dans les synoptiques. Les textes pris à Mt sont en capitales, à Mc en gras, à Lc en italiques. (Je cite d'après Wordsworth-White).

I SERMON II (JTS, 1915, p. 163) = MT. $3^{14\cdot17}$ *et* LC. $3^{21\cdot22}$.

[*l. 15*] Dicit [= Iohannes] sicut eius uerba declarant : TU, inquit, UENIS AD ME CUM A TE DEBEAM BAPTIDIARI... [*l. 29*] Cui Dominus ait : SINE MODO, SIC ENIM OPORTET NOS IMPLERE OMNEM IUSTITIAM... [*l. 68*]. Refert sanctum aeuangelium, ut ipsius lectionis ordinem prosequamur : *Cum baptidiatus esset omnis populus et Iesu baptidiato et orante, apertum est caelum,* et ECCE *Spiritus sanctus corporali specie sicut columba* UENIT SUPER EUM *et uox de caelo facta est:* HIC EST FILIUS MEUS DILECTISSIMUS IN QUO BENE CONPLACUI, IPSUM AUDITE.

MT. 3 $^{14-17}$.	LC. 3^{21-22}.
^{14} iohannes autem prohibebat eum dicens : EGO A TE DEBEO BAPTIZARI ET TU UENIS AD ME ? ^{15} respondens autem iesus dixit ei : SINE MODO SIC ENIM DECET NOS IMPLERE OMNEM IUSTITIAM tunc dimisit eum. ^{16} Baptizatus autem iesus confestim ascendit de aqua et ECCE aperti sunt ei caeli et uidit spiritum dei descendentem sicut columbam UENIENTEM SUPER SE ^{17} et ecce uox de caelis dicens : HIC EST FILIUS MEUS DILECTUS IN QUO MIHI COMPLACUI.	^{21} factum est *cum baptizaretur omnis populus et iesu baptizato et orante apertum est caelum* ^{22} et descendit *spiritus sanctus corporali specie sicut columba* in ipsum *et uox de caelo facta est:* tu es filius meus dilectus in te complacuit mihi.

Maximin déclare lui-même qu'il suit l'ordre de la lecture liturgique. Or il est manifeste 1) que son texte est basé sur Mt $3^{14\cdot17}$; 2) qu'il l'abandonne au v. 16 pour suivre Lc $3^{21\cdot22}$, avec deux rappels de Mt trahissant la volonté d'harmoniser : *ecce* et *uenit super eum ;* 3) que Mt est rejoint au v. 17^{b}.

Au point de vue de la version latine, il est clair qu'on se trouve en face d'un texte préhiéronymien : *uenis ad me cum a te debeam baptidiari* (inconnu, l'inversion dans Aug.) *oportet (b f h Ambr Hil) baptidiatus esset (a b f l q) dilectissimus* (Aug) + *ipsum audite (f).* Noter la fréquence de *f* dont les attaches gothiques sont connues.

Il est difficile de comparer avec Tatien : Éphrem n'a ici presque rien ; l'Arabe, confirmé par le Fuldensis, cite, comme Maximin,

---

le traité *contra Judaeos* (= J) [JTS. Juillet 1919]. Pour la *Collatio* j'ai vérifié les textes dans le bon ms 9349-54 de Bruxelles (XIe s.). Il confirme toutes les leçons signalées plus bas, sauf (par erreur) *ita* et *gaudium erit* de la p. 83.

Digitized by Google

Lc 21 mais il garde Mt 16[b]. En somme il emprunte très peu à Lc Si les déductions de Plooij (*Further Study*, 53) sont justes, Tatien gardait, en effet, Mt 16, sous une forme altérée dont Maximin n'a pas trace. Par contre les finesses *ecce* et *uenit super eum* ne semblent pas des tatianismes.

2 Hom. XIII. = Mc. 12[41-44] *et* Lc. 21[1-4].

Recitatum est hodie quia **cum** Dominus **sedisset** in templo **contra gazophylacium, uidit turbam iactare aes in gazophylacio, et diuites multa mittere** *uidit et unam uiduam pauperculam iactantem duo aera minuta.* **Et conuocans discipulos suos ait illis : amen dico uobis quoniam uidua haec paupera** *plus omnibus misit.* **Omnes enim ex eo quod sibi abundauit miserunt ; haec uero, de penuria sua** *omnem quem habuit uictum misit.*

Mc. 12[41-44].

[41] Et **sedens** Iesus **contra gazophylacium aspiciebat quomodo turba iactaret aes in gazophylacium et multi diuites iactabant multa** [42] cum uenisset autem una uidua pauper, misit duo minuta, quod est quadrans [43] **et conuocans discipulos suos ait illis : Amen dico uobis, quoniam uidua haec pauper** plus omnibus misit qui miserunt in gazophylacium. [44] **omnes enim ex eo quod abundabat illis miserunt haec uero de penuria sua** omnia quae habuit misit, totum uictum suum.

Lc. 21[1-4].

[1] Respiciens autem uidit eos qui mittebant munera sua in gazophylacium diuites [2] *uidit autem et quandam uiduam pauperculam mittentem aera minuta duo.* [3] et dixit : uere dico uobis quia uidua haec pauper *plus quam omnes misit* [4] nam omnes hi ex abundanti sibi miserunt in munera Dei, haec autem ex eo quod deest illi *omnem uictum suum quem habuit misit.*

Le cas est assez clair. Conformément à ses habitudes, Maximin lit son texte avant de prêcher. « Recitatum est hodie quia » est l'introduction à cette lecture et la garantie que le texte est liturgique. Le mot *Dominus* substitué à *Iesus* pourrait être aussi d'origine liturgique (cf. le texte de Jo. publié par dom Wilmart dans la Revue biblique, 1922, p. 198). Voyez encore Hom. XXIII : *Dominus Iesus* (exemple suivant).

La composition harmonisante de ces quatre versets est évidente. Dans l'ensemble Mc est suivi, avec substitution de Lc pour le v. 2. Là en effet non seulement on a *pauperculam* (comme g^2 et quelques mss de la vulgate) et *duo aera minuta* (comme ff^2, g^2 et mss de la vulg.) mais *uidit et* au lieu de *cum uenisset autem* et l'omission de *quod est quadrans*, variantes qu'aucun latin n'atteste pour Mc. C'est Lc pur et simple. On retrouve son influence plus bas encore dans l'omission de *qui miserunt in gazophylacium*, dans *sibi* et

Digitized by Google

probablement dans *omnem quem habuit uictum misit* (cf. *omnem uictum suum quem habuit misit*, dans *c*). Je ne compte pas *uidit* du premier verset, qu'on retrouve dans *c*, ni *mittere: a c k ff²* ont ici *mittebant*.

Au point de vue des latins on notera :

cum sedisset	avec *ff²r k (cum sederet)*
+ *in templo*	seul
uidit	avec *c*
iactare	seul
gazophylacio	avec *c* et mss de la vulg.
om. *multi*	avec *c k*
mittere	seul *(mittebant a c k ff²)*
sibi abundauit (∞) *k* (mais *illi*)	

La fréquence de *k* et surtout de *c* est ici remarquable. Dans l'ensemble le texte de Maximin donne une impression assez archaïque.

Comparer avec Tatien est difficile. Éphrem manque, Victor emprunte presque tout à Lc. L'Arabe s'attache à Mc mais omet, comme Maximin *quod est quadrans* et *qui miserunt in gazophylacium*.

3 HOM. XXIII = MC. 7²⁴·³² *et* MT. 15²²·²⁸.

Ingressus Dominus Iesus in domum neminem uoluit scire et non potuit latere... Uenit ad eum quaedam **mulier syrofoenissa genere, gentilis et rogabat eum ut daemonium eiceret a filia eius**... Cum rogaret eum ait Saluator : NON EST BONUM TOLLERE PANEM FILIORUM ET DARE CANIBUS. **At illa respondit et dixit :** ETIAM, DOMINE, NAM ET CATELLI EDUNT DE MICIS QUAE CADUNT DE MENSA DOMINORUM... Et Dominus ad eam : **Uade, propter hunc sermonem exiet daemonium de filia tua.** Deinde recitatum est quod cuidam surdo et muto...

MC. 7²⁴·³².

²⁴ **Ingressus domum neminem uoluit scire et non potuit latere.** ²⁵ Mulier enim ... intrauit et procidit ad pedes eius. ²⁶ Erat autem **mulier gentilis syrophoenissa genere et rogabat eum ut daemonium eiceret de filia eius.** ²⁷ Qui dixit illi : sine prius saturari filios : non est enim bonum sumere panem filiorum et mittere canibus ²⁸ **At illa respondit et dicit ei :** Utique, Domine, nam et catelli sub mensa comedunt de micis puerorum. ²⁹ Et ait illi : **propter hunc sermonem uade, exiit daemonium de filia tua.**

MT. 15²²·²⁸.

²² Et ecce mulier chananea a finibus illis egressa clamauit dicens ei : ... filia mea male a daemonio uexatur ²³ qui non respondit ei uerbum, et accedentes discipuli, etc (v. 23-25) ²⁶ Qui respondens ait : NON EST BONUM SUMERE PANEM FILIORUM ET MITTERE CANIBUS ²⁷. At illa dixit : ETIAM, DOMINE, NAM ET CATELLI EDUNT DE MICIS QUAE CADUNT DE MENSA DOMINORUM SUORUM. ²⁸ Tunc respondens iesus ait illi : O mulier... etc

Digitized by Google

Un simple coup d'œil montre qu'ici c'est Mc qui est suivi. Dans le ms le titre est : « Item de lectione euangelica secundum Marcum ». Maximin commente la leçon liturgique («deinde recitatum est ») mais il ne la lit pas toute entière avant de l'exposer. Certaines transitions sont de lui ; cependant on discerne, généralement sans peine, le moment où il reprend son codex.

L'intrusion du v. 27 de Mt est manifeste : Dans Mc *q* porte bien *etiam* et *edunt* (ceci avec g^2 et mss de la vulg. cf. *edent a c*), mais la mention *de micis quae cadunt de mensa dominorum* n'est attestée par personne dans Mc. Je crois que pareillement le v. 26 de Mt a été employé car l'omission de *sine prius saturari filios* ne se constate, pour Mc, dans aucun témoin ; d'autre part *tollere... dare* ne se rencontre que dans l'*Opus imperfectum in Mt* (h. 22) citant Mt ; *tollere* seul dans *c* pour Mc mais dans *m* pour Mt ; *dare* seul dans *a, b, Tert, Hil,* pour Mt. Le témoignage de l'*Opus impf.* est d'autant plus notable que ce commentaire arien provient sans doute de la région même où avait prêché Maximin.

Variantes latines :

in domum	*a d f ff² g² q*
syr. genere gentilis (∽)	seul
a filia	*c ff²*
uade propter... (∽)	*a b c d f ff² q r*
exiet	*c g²*

La parenté avec *c* se confirme.

Ce que l'on sait du texte de Tatien le montre très distant. Éphrem, Victor et l'Arabe sont unanimes à suivre Mt, avec quelques emprunts à Mc.

4 Hom. xvii = Mt. 17[1-5] *et* Mc. 9[2-7] *et* Lc. 9[33].

Recitatum est in sancto euangelio ita : Post dies, inquid, sex as sumpsit Ihesus... respondens autem Petrus dixit : « *Magister bonum est nos hic esse* **et faciamus tria tabernacula tibi unum, Moysi unum et Heliae unum... Et** ecce **uenit nubis obumbrans eos et uox de nube dicens :** Hic est filius meus dilectus in quo complacui

Mt. 17[1-5]	Mc. 9[2-7]	Lc. 9[28-35]
[4] Respondens autem Petrus dixit ad Iesum : « Domine bonum est nos hic esse : si uis, faciamus hic tria tabernacula tibi unum et moisi unum et heliae unum. [5] Adhuc eo loquente ecce nubis lucida	[5] Et respondens Petrus ait Iesu : Rabbi bonum est hic nos esse **et faciamus tria tabernacula tibi unum et moysi unum et heliae unum** [6] non enim sciebat quid diceret... [7] **et facta est nubes obum-**	[33] ... ait Petrus ad Iesum : *Praeceptor*, bonum est (etc).

Digitized by Google

obumbrauit eos et ecce uox de nube dicens HIC ÈST FILIUS MEUS DILECTUS IN QUO MIHI BENE COMPLACUI ipsum audite.	**brans eos et uenit uox de nube dicens :** hic est filius m. carissimus, audite illum.

Lecture liturgique. Maximin commence : *Post dies sex* et poursuit, suivant le texte de Mt, jusqu'à *Heliae unum*, puis il s'arrête en disant : « et cetera ». Reprise plus bas : *Et ecce uenit* jusque *complacui*. Il ajoute cette fois : « *prout diceret* » montrant ainsi que cette seconde citation, comme la première, est littérale, sauf peut-être les quelques mots d'introduction.

Le texte est harmonisant, pris aux trois évangélistes. Mt forme le fond. Il est suivi ponctuellement jusque 4 : *dixit*. L'omission de « *ad Iesum* » est attestée par *a b ff*[2] *l*, mais pour Lc seulement ; cet emprunt à Lc est rendu évident par : *Magister* qui suit. Aucun texte connu ne donne cette variante pour *Domine* (Mt) ou *Rabbi* (Mc), mais, pour *Praeceptor* (Lc), on la retrouve dans *a b d r Arn*[iun].

Mt est encore abandonné par l'omission de *si uis*, l'addition de *et* et l'omission de *hïc*. C'est Mc qui est ici suivi, car aucun latin connu ne présente ces variantes pour Mt.

L'introduction de la seconde citation n'est peut-être pas absolument littérale : il fallait raccorder à la phrase précédente. Cependant « *Et ecce uenit* » rappelle Mc plus que Mt. Aucun latin n'ayant, pour Mt, ni *obumbrans* au lieu de *obumbrauit*, ni l'omission de *lucida*, il est manifeste qu'ici encore notre texte dépend de Mc. L'omission de *uenit*, avant *uox*, se retrouve pour Mc, dans *k* et dans *c*.

Il y a peu à ajouter au sujet du latin. *In quo conplacui* (*om mihi* et *bene*) est la forme de *d* et *g*[1] avec *Hil*, *Ambr* et l'*Opus imperfectum*. Le contexte de Maximin suggère qu'il lisait *dilectissimus* (avec les africains et *Ambr*) et non *dilectus*. Tatien suit Mt plus fidèlement. On remarquera de même que les latins harmonisants ont ici généralement assimilé Mc à Mt. Ce fait souligne que le texte de Maximin est, dans la tradition latine, une exception.

5 DISSERTATIO p. 78, 14 = Lc. 10[5-6] *et* Mt. 10[12-13].

Dicente Saluatore : *In quacumque domo intraueritis* SALUTATE EAM DICENTES : PAX HUIC DOMUI, *et si fuerit ibi filius pacis, pax uestra super eum requiescet, sin autem ad uos reuertetur.*

Digitized by Google

Lc. $10^{5\cdot 6}$.	Mt. $10^{12\cdot 13}$.
^{5} *In quamcumque domum intraueritis* primum dicite : pax huic domui. ^{6} *et si ibi fuerit filius pacis requiescet super illam pax uestra, sin autem ad uos reuertetur.*	^{12} Intrantes autem in domum SALUTATE EAM [DICENTES PAX HUIC DOMUI] ^{13} et si quidem fuerit domus digna ueniat pax uestra super eam, si autem non fuerit digna, pax uestra ad uos reuertatur.

Ce texte n'offre pas la garantie documentaire des péricopes liturgiques. Dans la *Dissertatio* il est douteux que Maximin est cité autrement que de mémoire. Néanmoins le phénomène d'harmonisation est trop parallèle aux cas étudiés plus haut pour ne pas être interprété de même façon.

L'introduction de Mt 10^{12} au milieu de Lc $10^{5\cdot 6}$ est manifeste : aucun autre texte ne substitue *salutate eam dicentes: pax huic domui* à la forme de Lc. A noter que *dicentes : pax huic domui* rejeté par Wordsworth-White pour Mt 10^{12}, est dans la plupart des mss de la Vulgate et de l'ancienne latine. *In quacumque domo* est dans *f*, l'inversion *fuerit ibi* dans *c d k Aug* (ep. 247), *cum* dans *d*. L'inversion *pax uestra super eum requiescet* n'a pas d'autre attestation. Le contexte de Maximin montre qu'il pense à la leçon de Mt : *si fuerit digna*. Qu'il ne l'ait pas introduite dans son texte paraît marquer sa volonté de citer exactement lorsque, comme ici, il polémique en s'armant de l'Écriture.

Il importe de noter que, à côté des passages harmonisants dont homélies et sermons offrent encore d'autres exemples, il y a plusieurs péricopes de texte pur. Les numéros VI et VII, déjà signalés, traitent du même sujet mais s'attachent sans défaillance l'un à la rédaction de Mt, l'autre à celle de Mc [1]. Le n° XII suit Mc sans contamination des parallèles de Mt et Lc.

Au temps de Maximin l'on ne se servait donc pas, dans son église, d'une harmonie évangélique, encore que, parmi les lectures qui s'y faisaient, plusieurs eussent gardé l'empreinte harmonisante, vestige d'un état plus ancien. Cet état ne paraît pas dû à de simples contaminations accidentelles. L'analyse faite plus

1. Il y a entre les deux homélies une différence orthographique digne de mention: VI porte toujours *fimbriam*, VII au contraire *fimbrium* qui est une forme extrêmement rare. Dans VII ce n'est pas une bévue irréfléchie car le mot est répété sous cette forme trois fois. Le codex de Vérone étant d'une seule main, le changement *fimbriam /fimbrium* suppose, ou bien que le texte biblique utilisé portait *fimbrium* pour Mc, ou bien — et c'est de loin le plus probable — que notre recueil d'homélies en réunit deux autres plus petits (cf. plus haut, l'indice analogue fourni par *aeuangelium /euangelium*).

Digitized by Google

haut oblige de conclure à un travail conscient d'harmoniste, sans doute assez antérieur à Maximin. Il est essentiel d'ajouter que rien ne semble le rattacher à Tatien.

B. Aucune trace de la vulgate dans Maximin.

Les cinq passages déjà examinés montrent assez que le texte dont usait l'évêque goth appartient à l'ancienne latine. En fait, l'étude complète des versets cités dans ses ouvrages ne relève pas un emprunt à la vulgate.

De quelle version se servait-il ? La comparaison avec les mss latins conduit aux conclusions suivantes :

1. Le texte de Mt n'accuse pas un caractère défini. Pour quelque cinquante versets recueillis, les mss les plus proches de Maximin sont : *b c k f q*. C'est *k* qu'il convient de signaler surtout : il appuie plusieurs variantes rares (5^{40} [J VII, 2] *dimitte illi ;* 9^{18} [Hom. VI, 1] *quidam princeps ;* 13^{30} [Serm. IX, 58] *frumentum ;* 15^{9} [Coll. 1] *praecepta*). On a vu plus haut (p. 77) l'intérêt des rencontres avec *f*.

2. Les citations de Mc sont très rares. Si Maximin lui emprunte plusieurs fois (9 sur 24) la matière de ses Homélies, ce choix n'est pas personnel, mais imposé par l'usage liturgique car, en dehors de ces quelques cas, son usage de Mc est pratiquement nul.

On a vu plus haut (p. 79) que, pour cet évangile, c'est *c* qui est proche parent du texte goth. Cependant *q* l'appuie presqu'autant et parfois dans des variantes rares (7^{28} [Hom. XXIII, 27] *etiam Domine ;* 7^{32} [Hom. XII, 6] *expuit et tetigit ;* 7^{34} [Hom. XII, 8] *om. illi*.

3. Dans Lc, deux courants sont nettement perceptibles :

a) L'africain. Le texte, cité presqu'en entier dans l'Hom. VIII, de la parabole du pharisien et du publicain, est celui de Cyprien. Maximin ne l'a pas pris aux Testimonia, car il s'agit de la péricope liturgique elle-même. On n'est donc pas surpris de retrouver la forme cyprianique : *expostulatur anima tua* (om *a te*), dans la *Collatio* n° 9*, pour 11^{20}. Les rares traits précis rappelant le texte de l'histoire du fils prodigue (Hom. XVIII) : 15^{12} *iunior (c e)* 15^{13} *peregrinatus (d e)* accusent la même influence (exception faite du verset final). Il n'est pas jusqu'au récit du mauvais riche (Hom. XIX), de forme si éloignée de *e*, qui n'ait gardé, dans *Eleazarus* un vestige africain.

b) Un courant italien, plus précisément de la forme *b q*, se dessine en concurrence avec le premier.

Digitized by Google

2^{10-11} (Serm. I, 4)	*adnuntio* uobis	(*e f Cypr.*)
	omni *plebi*	(*b l q ff*)
3^{21-22} (Serm. II, 69)	cf. plus haut : p. 77.	
11^{28-32} (Hom. VIII)	*om.* quinimmo	*a b f q ff² i*
	generatio *ista*	*e*
	ionae *prophetae*	*e f q r*
	in praedicatione	*a b c e f q r*
15^{7} (Coll. 9*)	*ita*	*b l q ff*
	gaudium erit (∽)	*a b l q ff*
	quam *in*	*b q ff i*
16^{19-26} (Hom. XXI)	*et* eleuans	*m* (cf. *a*)
	de longe	*m r*
	+ *requiescentem*	*b c d e m q r*
	exclamans	*a b d f*
	in *aqua*	*c f*
	casma magnum	cf. De Bruyne, dans *Rev. bibl.* 1921, p. 400.
24^{49} (Serm. VIII, 17 Coll. 10*)	in *ciuitatem*	*a*
	+ ierusalem	*f q*
	ab alto	*b l q*

4. A l'opposé des trois autres, le texte de Jo. employé par Maximin est un et se définit avec précision : c'est celui même que nous retrouvons dans *q*. Le rapport est si étroit qu'il mériterait une étude approfondie. Je me contente ici de signaler deux passages significatifs empruntés, pour Maximin, à la *Collatio* d'Hippone. Il cite là plus exactement que dans les homélies.

I Jo. 5^{33-37} (*Collat.* 13)

MAX.	COD. *q*.
[33] Uos misistis ad Iohannem et testimonium REDDIDIT ueritati.	
[34] Ego autem testimonium ab homine non accipio : sed haec dico ut uos SALUEMINI.	non ab homine testimonium accipio
[35] Ille lucerna FUIT ardens et lucens, uos autem uoluistis ad horam exultare in LUMINE eius.	fuit lucerna exultare ad horam
[36] Ego autem habet testimonium maius Iohanne. Opera quae dedit mihi Pater ut perficiam ea, ipsa opera quae ego facio TESTIFICANTUR de me quia Pater me misit.	opera enim ILLA QUONIAM
[37] Et qui misit me Pater ipse TESTIFICATUR de me.	

reddidit *q* saluemini *e q* fuit *e q Tert* lumine *b d e f l q Aug*
om enim ? illa *q* testificantur *q* quoniam *q* testificatur *q*

Si l'on néglige les inversions qui sont en effet négligeables, les seules variantes entre *q* et Maximin sont : l'omission de *enim*

Digitized by Google

chez Maximin, *illa* et *quoniam* dans *q*. Pour toutes les autres leçons étrangères à la vulgate (en CAPITALES), les deux textes coïncident.

II Jo. 17[20-21-23] (*Coll.* 22*)	
MAX. [20] Non SOLUM pro his rogo sed pro CREDITURIS per uerbum ILLORUM in me : [21] ut omnes unum sint : sicut tu Pater in me et ego in te ut et ILLI in nobis unum sint : [23] ut cognoscat HIC mundus quia tu me misisti et dilexisti ILLOS sicut ME dilexisti.	COD. *q*. non DE his rogo solum

de *q* solum *d q* credituris *q* illorum *q a* illi *q a* hic *a f q* illos *q a* me (*om* et) *c d e f q*.

L'identité est ici à peu près complète.

Le texte évangélique de Maximin se caractérise donc, dans son ensemble comme emprunté au nord de l'Italie. Pour Mt et Lc il semble comporter un élément africain. Pour Jo. il est pratiquement identique à *q*. Ce dernier codex a donc conservé un texte de s. Jean déjà en usage dans une communauté gothique du Danube, vers 400. Ce fait est d'une rare importance.

C'est le moment de dire un mot sur les rapports avec la version gothique [1]. Ils sont ce que l'analyse ci-dessus laisse deviner : pratiquement nuls. Les évangiles dont usait Maximin sont sans aucun doute antérieurs à l'œuvre d'Ulfila.

Mais après les travaux de Friedrichsen la question s'est posée de l'influence latine sur l'évolution postérieure des évangiles gothiques. Ici Maximin peut être de quelqu'utilité en montrant que les textes latins dont les mss gothiques subirent l'action, sont précisément ceux dont l'usage s'était répandu dans l'Illyricum longtemps auparavant, dès la fin du IVe s. Il semble bien, dès lors, que la conformité du texte arien tardif avec certains mss latins, *e* notamment, ne suggère en aucune manière pour ceux-ci l'hypothèse d'une origine gothique. Rien n'est plus élo-

1. L'étude récente de FRIEDRICHSEN : *The gothic version of the gospel* (Oxford, 1926) présentée aux lecteurs français par dom WILMART (Rev. bibl. 1927 p. 46-61) dans un article plein d'aperçus suggestifs, met la question à l'ordre du jour. On en rapprochera le volume de M. VOGELS, *Evangelium palatinum* (Munster) et les remarques du scholar le plus compétent en ces matières, F. C. BURKITT (dans JTS 1926/1927, p. 90-97).

Digitized by Google

quent, à ce sujet, que l'antiquité, démontrée plus haut, du texte de *q* pour Jo.

***

Il est temps de clore cet article, trop long déjà. Je n'ai fait qu'indiquer ce qui réclamerait d'être étudié. On a pu néanmoins se rendre compte que, à plusieurs points de vue, l'œuvre de Maximin mérite de retenir l'attention plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

La publication en est maintenant à peu près complète [1], mais enfouie dans des revues, dispersée et d'accès difficile. Il serait désirable qu'une collection savante acceptât de réunir ces membres épars. On joindrait au recueil de Vérone ce qui, dans la *Dissertatio* de Paris, vient de Maximin et, si possible, une édition critique des discours de l'évêque arien à la *Collatio* d'Hippone. Moyennant un index, la riche matière de ces traités deviendrait ainsi d'utilisation facile et fructueuse.

D. B. CAPELLE.

---

1. Je ne vois plus d'inédit que le mystérieux sermon des ff. 136r-139v du codex de Vérone, s'il est de Maximin et si l'humidité ne l'a pas rendu illisible.

Il me faut renoncer à une conjecture émise en 1922 (*a. c.* p. 106). Un examen moins superficiel m'a persuadé qu'aucun des fragments Mai n'est de Maximin.

Digitized by Google

DISTIQUES D'HINCMAR SUR L'EUCHARISTIE? UN SERMON OUBLIÉ DE S. AUGUSTIN SUR LE MÊME SUJET.

Nous tenons de Flodoard que l'archevêque de Reims Hincmar composa pour Charles le Chauve, peut-être entre 853 et 856 [1], un *Ferculum Salomonis* en vers, où il était question, notamment, « *de sacramentis corporis et sanguinis Christi* » [2]. L'ouvrage, en réalité, comprenait une seconde partie, ou commentaire en prose, dont Sirmond a donné une édition plus ou moins complète [3]. Le manuscrit employé par Sirmond en 1645 est disparu. Il en existait deux, tout au moins, en Normandie en la seconde moitié du XIe siècle et à l'époque suivante. Durand, premier abbé de Troarn (1059-1088), a inséré dans son *De corpore et sanguine Christi*, dirigé contre les doctrines de Bérenger, six distiques sur l'Eucharistie, fort bien venus, qui sont, jusqu'à présent, le seul débris authentique du poème [4]. A Notre-Dame de Rouen, on possédait un autre exemplaire au temps de l'archevêque Geoffroi (1111-1128) [5]. La controverse eucharistique, apparemment, avait rendu crédit au « pot-pourri » carolingien.

Dans la *Confessio fidei* qui est attribuée depuis le XVIIe siècle à Alcuin et que je n'hésite point à restituer à Jean de Fécamp [6], le premier maître de Durand [7], on lit trois distiques, qui s'ajustent

---

1. Ainsi L. TRAUBE, à la suite de SCHROERS, toutefois avec quelque hésitation, semble-t-il ; cf. *Poetae Latini aeui Carolini*, III, 1, p. 407.

2. *Historia Remensis ecclesiae*, III, 15 : *P. L.*, CXXXV, 181 A.

3. *P. L.*, CXXV, 817-834. Traube estime que le début fait défaut, et suppose que le manuscrit de Sirmond était acéphale (*op. l.*, p. 69, n. 4, et p. 407).

4. *P. L.*, CXLIX, 1407 (d'après l'édition de D'Achery) ; Traube a repris cette publication : *ib.*, p. 414 sq. (et cf. III, 2, p. 755.)

5. Cf. G. BECKER, *Catalogi bibliothecarum antiqui* (1884), p. 197 (n° 82, 52).

6. Il y a plusieurs années que je suis arrivé à ce résultat ; je l'ai déjà indiqué clairement dans la *Revue d'Ascétique et de Mystique* VIII (1927), p. 275, n. 62, p. 277 sq., n. 72 et 73.

7. Durand, moine de Saint-Wandrille (cf. MABILLON, *Annales O. S. B.*, l. LX, n. 13 et l. LXI, n. 47 : t. IV, 1707, p. 529, 595), avait été dans sa jeunesse sous l'obédience immédiate de l'abbé Jean (1028-1078) [pour ces dates, cf. *P. L.*, CXLVII, 480] ; nous avons en effet le texte d'une historiette où il est déclaré « *D. abbatis Ioannis baiulus* » ; voir le recueil *Des miracles advenus en l'église de Fécamp*, éd. SAUVAGE, dans les *Mélanges* de la *Société de l'Histoire de Normandie*, 2e série, Rouen (1893), p. 15 (n° 2).

Digitized by Google

assez bien à ceux que rapporte Durand. Jean de Fécamp les annonce en ces termes dans sa quatrième partie, relative à la vérité de l'Eucharistie [1] :

> Hinc quidam tanti mysterii admiratione et amore plenus hos edidit uersiculos.

C'est donc seulement par conjecture qu'on peut proposer de reconnaître en ces vers la main d'Hincmar. Mais, en faveur de cette hypothèse, militent trois raisons qui ne manquent pas de force, si je ne me trompe.

(1°) J'ai déjà indiqué le premier argument. Les distiques de la *Confessio fidei* sont du même genre que ceux du traité de Durand. La rencontre est si juste qu'on peut les relire ensemble comme s'ils appartenaient au même contexte, la portion citée par l'abbé de Fécamp venant en premier lieu. Je les reproduis donc, en marquant seulement la ligne de séparation [2].

O res mira nimis. Quis huius cernere possit
Intima mysterii quod Iesus instituit ?
3 Agnus honoranda sacer hic mactatur in ara :
Caeditur in partes ; partibus omnis inest.
5 Manditur alma caro, sanguis bibiturque sacratus ;
Integer ipse tamen uiuit, ubique manens.

* * *

7 Agnus, lux mundi, proprio nos corpore pascens
In nobis maneat, mansio nostra fiet.
9 Agnus, fons uitae, proprio nos sanguine potans
Semper more suo debriet atque riget.
11 Hic deus omnipotens per quem pater omnia fecit
Naturas rerum mutat, ut ipse uolet.
13 Hic cruce nostra creat propriis et munera uerbis
Fitque caro ac sanguis pane liquore suus.
15 In cruce nam corpus fixum est, sanguis quoque fusus
Christi, quae in cena iam dedit ante suis.
17 Cum nos indigni haec memoramus iussa, redemptor
Emptorum pretium munera nostra facit.

(2°) Dans le *Carmen de beata Maria*, édité par L. Traube après

1. C'est la fin même du § 7 : *P. L.*, CI, 1091 D. L'édition de la *Confessio* est due à P. F. CHIFFLET : *Scriptorum Veterum de Fide catholica quinque opuscula*, Dijon (1656) ; voir p. 119 pour les distiques. J'ai retrouvé à Montpellier sous le n° 309 (fonds de l'Université) l'exemplaire que Chifflet avait consulté à Dijon chez le Président Bouhier ; c'est bien un manuscrit du XIe siècle, non pas du IXe, comme Mabillon et les érudits convoqués à Saint-Germain en 1674 l'ont cru (cf. *P. L.*, ib., 1022 sq.).

2. Pour les vers qui sont connus par Durand, je suis le texte reçu par Traube, y compris les corrections finales.

Digitized by Google

le cardinal Mai parmi les fragments de l'œuvre poétique d'Hincmar [1], on distingue plusieurs vers qui présentent de curieuses ressemblances avec les distiques de la *Confessio fidei* [2]. Je souligne ces points communs, y compris les détails d'un passage (v. 63 sq.) qui paraît inspiré, comme on va le voir, par le même texte de saint Augustin.

47. Hic agnus uerus, tollit qui crimina mundi,
Passus qui *mansus uiuit* in arce poli.
Integer ipse manens satiat nos, unde redemit,
De cruce de petra carne cruore suo.

63. *In caelo tota est* nec non in corpore nostro,
Corde simul tota est de cruce sumpta salus.

74. Lex inquit : *carnes agri mandentur* in unam
Rite domum, quisquam tollet et inde nihil.

(3°) De ces groupes d'élégiaques, le lecteur rapproche d'instinct le célèbre discours de la *Passio Andreae*, où le thème de l'intégrité de l'Agneau est présenté d'une manière analogue, en des termes assurément remarquables [3] :

> ... inmaculatum agnum cotidie in altare crucis sacrifico, cuius carnes posteaquam omnis populus credentium manducauerit et eius sanguinem biberit, agnus qui sacrificatus est *integer perseuerat et uiuus*, et cum uere sacrificatus sit et uere carnes eius manducatae sint a populo et uere sanguis eius sit bibitus, tamen, ut dixi, *integer permanet* et inmaculatus *et uiuus*.

Il est possible en effet que la *Passio* ait quelque relation indirecte avec les vers d'Hincmar [4]. Cependant, la vraie source est ailleurs, très probablement.

Dans l'un des développements qui précèdent les distiques,

1. *Op. l.*, p. 411 sq.
2. Ci-dessus v. 5 sq.
3. Éd. M. Bonnet : *Acta Apostolorum apocrypha*, Lipsiae, I, 2 (1898), p. 13: l. 7 sqq. Rapprocher une réponse qui fait suite dans le dialogue avec Égée, « ... pandam tibi quo ordine *occisus uiuat* agnus qui, cum sacrificatus fuerit et comestus, *integer* tamen et inmaculatus *in suo regno permaneat* » (ib., p. 15, l. 2 sqq.).
4. Max Bonnet a bien établi que le texte latin de la Passion est antérieur aux rédactions grecques ; mais la date de cette rédaction latine demeure imprécise, que je sache. Si l'ouvrage remonte au Ve siècle sous cette forme, saint Augustin aurait pu le connaître, à la rigueur ; sinon, le rédacteur serait, tout à l'inverse, sous l'influence de saint Augustin. Je n'indique cette perspective qu'avec hésitation, afin de ne point paraître esquiver une difficulté. J'ajouterai donc que le second point de vue me semble plus favorable ; le thème de l'intégrité est trop familier à l'évêque d'Hippone pour ne lui appartenir pas en propre.

Digitized by Google

Jean de Fécamp avait déjà exprimé à peu près la même idée [1] :

Altare Christus implet et praeparat se cibum. Mactatur, non *occiditur* ; *manducatur*, non minuitur ; *reficit, non deficit* ; *manducatus uiuit, quia resurrexit* a mortuis. O res mira et ineffabilis, o mysterium fidei. Omnes manducant ex eo, sed unusquisque totum manducat. Diuiditur *per partes*,
5 sed totus est [2] in partibus. Manducatus ab omni populo, sanus *et integer manet, totus in caelo, totus in cord*ibus fidelium. *Quando Christus manducatur* [3], *uita manducatur*, peccata purgat, *mortuos* [4] *uiuificat*, infirma corroborat, sana conseruat.

Il est assez clair que l'on a ici, en particulier l. 4-6, non pas seulement une coïncidence littéraire, mais une réminiscence proprement dite. Jusque-là rien d'étonnant à première vue. On pourrait expliquer la parenté des mots et des pensées en disant que Jean de Fécamp avait déjà dans l'esprit la citation poétique qu'il se réservait de faire un peu plus loin ; on pourrait même admettre qu'il se ressouvenait, à propos, du *Carmen de beata Maria* (v. 63 sq.) : « *In caelo tota... corde simul tota...* » Mais, en y regardant de plus près, on s'aperçoit qu'en ce commentaire (§ 3), aussi bien d'ailleurs que dans le reste des sept premiers paragraphes de sa IVe partie [5], Jean de Fécamp se borne à démarquer — quitte à le fourrer et nuancer — un morceau de l'*Expositio missae* composée deux siècles plus tôt par le diacre lyonnais Florus († v. 860). [6]

1. *Confessio fidei* IV, 3 : *P. L.*, CI, 1088 c 15 sq. J'indique d'avance les termes empruntés au passage correspondant de Florus ; par suite, le résidu (en caractères romains) est la part personnelle de l'abbé de Fécamp. — A ce propos, J. GEISELMANN exagère un peu, je le crains, lorsqu'il prétend que la *Confessio* introduit dans l'exposé de Florus une idée nouvelle, qui correspondrait à l'état des esprits au XIe siècle : à savoir que le Christ est présent « tout entier dans les parties », c'est-à-dire en chaque partie (*Studien zu frühmittelalterlichen Abendmahlsschriften*, Paderborn, 1926, p. 68 sq., 90). Mais, précisément, la *Confessio* se contente de dire : *in partibus*, et n'insiste pas davantage. On lit de même dans le second distique : *partibus omnis inest* ; ce qui signifie simplement et sans subtilité : le Christ n'est pas partagé, quoiqu'on fasse des parts ; or tel est bien aussi le sens du texte cité par Florus. On n'a pas davantage le droit de supposer que Jean de Fécamp était soucieux d'affirmer que chacun des communiants reçoit le Christ intégralement *(unusquisque totum manducat)*, comme si cette vérité était demeurée jusque-là dans l'ombre. Admettons qu'il renouvelle la formule ; le texte, déjà classique, qu'il reprend assurait bien avant lui et d'une manière frappante : *(Christus) manet integer totus in corde tuo* (voir la citation de Florus ci-après l. 9).

2. MIGNE omet *est* (1088 D 7) ; Chifflet donne le bon texte ; de même ci-après.

3. MIGNE omet ce membre de phrase (D 8).

4. MIGNE fait lire *mors* par erreur (ib.). — Toute la réédition de la *Confessio* fourmille de fautes, et ceci dès le premier tirage (1863).

5. A noter que la « foi » eucharistique de l'auteur est circonscrite par ces sept §§ (5 colonnes de Migne), le reste, qui est plus étendu (7 colonnes), formant supplément ; les distiques, rapportés au terme du § 7, sont ainsi comme le résumé de tout ce qui précède touchant l'Eucharistie.

6. Nous devons à la sagacité du Dr. GEISELMANN cette importante remarque, qui rattache littérairement à l'Exposition de Florus les pages susdites de la

Digitized by Google

Voici ce morceau, où je note comme précédemment, au moyen de l'italique, les termes qui reviennent d'autre part [1].

> ... quo diuinum *altare Christus impleuit* [2]. Inuitauit ergo dominus seruos *et praeparauit* eis *cibum se* ipsum.[3]Quis audeat manducare dominum suum ? Et tamen ait : « Qui manducat me uiuit propter me. » *Quando Christus manducatur, uita manducatur. N*ec [4] *occiditur* ut manducetur, sed *mortuos uiuificat.* Quando *manducatur, reficit,* sed *non deficit.* Manducetur [5] Christus ; *uiuit manducatus, quia resurrexit* occisus. Nec [6], quando manducamus, partes de illo facimus. Et quidem in sacramento sic fit. *Per partes* manducatur in sacramento *et manet integer totus* [7] *in caelo,* manet integer *totus in corde* tuo [8].

Mais ce n'est pas tout. Fidèle à une méthode qui lui était chère, Florus n'a guère fait, dans cette *Expositio,* que rattacher les uns

---

Confessio fidei : cf. *Ps. Alkuin Confessio pars IV de corpore et sanguine domini eine antiberengarianische Ueberarbeitung der Expositio missae des Florus von Lyon,* dans *Theologische Quartalschrift,* CV (1924), p. 272-295 ; puis, avec plus de détails, les *Studien* indiqués plus haut, p. 51-96 ; voir aussi du même auteur : *Die Eucharistielehre der Vorscholastik,* Paderborn (1926), p. 85. Mais, pour mon compte, j'aurais préféré une analyse plus minutieuse encore que celle des *Studien,* p. 63-72. Au total, Jean de Fécamp a repris avec beaucoup de liberté, transformant et transposant, retranchant et complétant, les §§ 58-60, 62-63, 66-67 de Florus, en outre quelques phrases de § 6, 17 et 72. Geiselmann a pleinement raison de dire que cette partie de la *Confessio* est une « Ueberarbeitung ». Peut-être dois-je ajouter que ma connaissance de ses travaux est récente.

1. Cf. *P. L.,* CXIX, 52 A-B (tirage de 1880, extrêmement défectueux quant au texte). Je recours à l'édition de MARTÈNE, *Veterum scriptorum amplissima collectio,* IX (1733), col. 619 A-B, et je contrôle celle-ci au moyen du texte imprimé d'autre part dans la *Maxima Bibliotheca* de Lyon, XV (1677), p. 75 F, par les soins de CHIFFLET. Celle de GERBERT, *Monumenta,* II (1779), p. 293 sqq. est pratiquement inutilisable ; elle omet p. 312[2], l. 2 en bas, toute la portion qui correspond à Migne 48 A 12 — 53 C 14 : soit §§ 52-61 *(in eadem lege — immaculatum deo).* Sur ces diverses éditions et sur l'*Expositio* elle-même, cf. l'art. *Expositio missae* du *Dict. d'Arch. Chrét. et de Lit.,* fasc. XLVII-XLVIII (1922), col. 1025 sq. ; ma rédaction est de l'année précédente.

2. Ces mots, qui servent de point de départ au morceau de Jean de Fécamp (et ceci suffirait à prouver sa dépendance à l'égard de Florus), complètent dans l'*Expositio* une citation glosée du *Contra Faustum* XX, 13 (*P. L.,* XLII, 379) : *Hoc corpus et hic sanguis...* (*P. L.,* CXIX, 52 A 3.) Il est intéressant de constater que la même citation du *Contra Faustum* est donnée plus fidèlement dans le commentaire des Épîtres, à propos de I COR. X, 16 (4e morceau du Pseudo-Bède, *Expositio epistolarum B. Pauli ap.,* ed. Paris 1649, 221[1]). On aperçoit déjà que l'*Expositio missae* est postérieure à la documentation du commentaire et même qu'elle en dépend.

3. MIGNE (1880) omet *se* ; Martène et Chifflet sont d'accord généralement ; je noterai les divergences de Chifflet.

4. MIGNE a *non.*

5. MARTÈNE a *manducatur,* MIGNE aussi par suite ; CHIFFLET a gardé la leçon traditionnelle.

6. CHIFFLET a *ne (quando).*

7. CHIFFLET : *totus integer.*

8. MIGNE : *suo.*

Digitized by Google

aux autres divers extraits des Pères [1]. Si nous ne reconnaissons point tout de suite aujourd'hui ces extraits, c'est que les copistes et les éditeurs n'ont pas pris soin de transcrire ou de rechercher les références marquées par le compilateur carolingien [2].

Dans la circonstance, il est aisé d'identifier le texte employé par Florus ; car le même Florus l'a reproduit plus exactement, je veux dire avec tout le contexte [3], dans sa grande collection des extraits de saint Augustin qui se rapportent aux Épîtres de saint Paul, — à savoir pour illustrer I Cor. x, 16 [4].

Or Hincmar, qui a connu en 859 (au plus tard) le recueil similaire de Bède le Vénérable [5], n'en a pas moins puisé, d'occasion, dans le répertoire plus vaste, dû à son érudit contemporain, avec lequel il ne s'entendit pas toujours fort bien. Nous retrouvons justement dans son *De cauendis uitiis et uirtutibus exercendis*, — florilège composé à la suite d'un entretien qu'il eut avec Charles le Chauve à Senlis en 869 [6], — une partie des morceaux que Florus a rassemblés pour commenter d'après saint Augustin le verset de saint Paul sur la réalité de la communion au corps et au sang du Christ [7]. L'emprunt ne fait donc pas doute.

---

1. « Incipit opusculum de actione missarum *collectum quam maxime* et in ordinem digestum *ex uerbis sanctorum patrum Cypriani, Ambrosii, Augustini, Hieronymi, Gregorii, Fulgentii, Seueriani, Vigilii, Isidori, Bedae, Auiti* » : § 1 (*P. L.*, CXIX, 15 c).

2. « sicut suis locis *per singula* litterae nominum, quae *forinsecus* praenotantur, ostendunt » *(ib.)*. Il serait instructif de rétablir cette contexture ; avis aux jeunes.

3. Comparé à la citation complète, le morceau précédent représente trois sections qui ne se rejoignent pas : *Inuitauit* — *non deficit* (= l. 1-5) ; — *Manducetur* — *sic fit* (= l. 6-8) ; — *Per partes* — *in corde tuo* (= l. 8-9). A part cela, les termes coïncident. Voir ci-dessous, à propos de l'extrait d'Hincmar, les parties intermédiaires (l. 10-12, 15-18).

4. Cf. *Expositio epistolarum*, édition citée, p. 220 sq. Florus a groupé, pour illustrer le v. 16, cinq textes de saint Augustin : 1. le sermon CXXXI § 1 (extraits) ; — 2. la première partie du sermon sur l'Eucharistie qui fait l'objet de cette note ; — 3. le sermon CCLXXII conservé grâce à Fulgence, si bien que le compilateur a joint, sans autre indication, une glose de Fulgence qui est étrangère au sermon (de là, par exemple, l'attribution de cette glose à saint Augustin dans les *Sententiae* du Lombard, l. IV, d. IX, c. 1 ; à ce sujet, cf. *R. Bénéd.*, 1926, p. 21, n. 4 [lire : n° 272]) ; — 4. un passage du *Contra Faustum*, l. XX, c. 13 (voir ci-dessus) ; — 5. trois courtes phrases du sermon CCXXXIV § 2 (un peu avant la fin du §). — Le sommaire de Migne (*P. L.*, CXIX, 335 D sq.) omet les articles 4 et 5 et ne distingue pas le texte de Fulgence. J'ai eu tort de recommander ce travail *R. Bénéd.*, ib., p. 27 (n° 23) ; il est insuffisant et devrait être refait soigneusement, le susdit recueil étant peut-être le plus important répertoire de textes qui ait été conçu à l'époque carolingienne et, en tout cas, une source de premier ordre pour l'étude des ouvrages de saint Augustin.

5. Cf. *Revue Bénédictine*, ib., p. 18 (n. 3 et 4).

6. Voir la « Préface » : *P. L.*, CXXV, 857 A.

7. *De cau. uitiis*, c. x : *P. L.*, ib., 923 C — 925 B. Hincmar reprend dans le même ordre les quatre premiers textes présentés par Florus (y compris la glose

Digitized by Google

Puisqu'il s'agit, en cette petite enquête, de justifier l'attribution à Hincmar des distiques cités par Jean de Fécamp et de rappeler en outre, un texte capital de saint Augustin auquel ces mêmes distiques font écho, on comprendra que je doive reproduire la rédaction d'Hincmar, tout en faisant ressortir le passage de Florus qui se trouve par derrière et livre la teneur traditionnelle. Le plus simple est de présenter les deux textes ensemble, de manière à mettre en évidence les omissions et autres changements dont Hincmar est responsable [1].

FLORVS EX SERM. DE VERB. EVANG.	HINCMAR
Qualem uocem domini audistis inuitantis nos ? Quis inuitauit, quos	*Ad istam mensam* quis *nos*
inuitauit et quid praeparauit ? Inuitauit dominus seruos et praeparauit eis cibum seipsum. Quis audeat [+ *et* H] manducare dominum suum ? Et tamen ait : « Qui manducat me [+ *et ipse* H] uiuit propter me. Quando Christus manducatur, uita manducatur. Nec occiditur ut manducetur, sed mortuos uiuificat. Quando manducatur reficit, sed non deficit. Non ergo timeamus, fratres, manducare istum panem [*ipsum p. m.* H], ne forte finiamus illum et postea quid manducemus non inueniamus.Manducetur Christus; uiuit manducatus, quia resurrexit occisus. Nec, quando manducamus, partes de illo [*de i. p.* H] facimus. Et quidem in sacramento sic fit, et norunt fideles quemadmodum manducent carnem Christi. Vnusquisque accipit partem suam.	
Vnde et ipsa gratia partes uocantur.	[— H]
Per partes manducatur et manet integer totus. Per partes manducatur in sacramento et manet integer totus in caelo, manet integer totus in corde tuo. Totus enim erat apud patrem, quando uenit in uirginem ; impleuit [*u. implere* H] illam nec recessit ab illo. Veniebat in carnem ut eum homines manducarent, et manebat integer apud patrem ut angelos pasceret.	
Quod enim sciatis, fratres, et qui scitis, et qui nescitis scire debetis :	*Et*
quando Christus factus est homo, panem angelorum manducauit homo.	
Vnde, quomodo, qua uia, quibus meritis, qua dignitate panem angelorum manducaret homo, nisi creator angelorum fieret homo ?	[— H]

de Fulgence) ; au surplus, il poursuit en s'attachant à l'un des textes afférents au verset 17. L'édition de Sirmond ne permet pas de décider sûrement si Hincmar donnait les références indiquées par Florus.

1. Le texte est celui de Sirmond (*P. L.*, ib., 923 D 6 sq.). Pour Florus, je m'en tiens à l'édition parisienne de Josse (1649), où il n'y a rien à reprendre, si ce n'est l. 12 : *quod*, au lieu de *quid*.

Digitized by Google

Ce morceau nous permet donc d'expliquer exactement et les distiques de la *Confessio fidei* (v. 4, 6) et les deux premiers extraits du *Carmen de beata Maria* (v. 48 sq., 63 sq.). Cette dernière composition datant du début de l'épiscopat d'Hincmar (845-849), l'on a enfin, pour la publication du recueil augustinien de Florus, un *terminus ante quem* assez ferme [1]. Ce qui importe davantage encore, c'est de constater l'influence rapide de la collection lyonnaise [2]. Grâce à elle, les théologiens disposeront d'une documentation de premier choix. Les manuscrits abondent [3]; mais il serait plus intéressant d'établir dans quelle mesure ils furent utilisés jusqu'au XIIIe siècle. C'est assez maintenant d'indiquer quelques traces certaines du texte qui précède.

Bérenger lui-même n'a pas craint de tirer à lui, dans son *De sacra coena* composé vers 1060, un témoignage qui ne lui était nullement favorable [4]. Au contraire, Lanfranc, qui donne la riposte, faiblement (il faut l'avouer), paraît ne pas connaître l'origine de l'argument. Celui-ci, pourtant, dut être présenté d'autres fois avant Bérenger ou autour de lui.

Au XIIe siècle en tout cas, le morceau est en pleine lumière, et l'on ne se lasse pas de le faire circuler. Qui fut capable de lui redonner ce crédit ? Yves de Chartres, croirais-je, qui cite les passages essentiels dans son *Decretum* [5]. S'il en est ainsi, c'est d'Yves qu'Alger de Liége, un peu plus tard, le reprit ; car son traité eucharistique donne à peu près les mêmes extraits [6].

Avec Gratien, qui a saisi toute l'importance du sermon conservé par Florus, l'on n'a pas moins de trois répliques inégales, mais judicieusement circonscrites, sous des titres appropriés [7]. Gratien a sûrement pris la peine de consulter lui-même le recueil de Florus, passé dès lors communément sous le

---

1. Pour l'*Expositio missae*, qui n'est pas nécessairement postérieure à la publication du commentaire, j'ai proposé comme point de repère le séjour d'Amalaire à Lyon (835-838) ; mais ce n'est qu'une vraisemblance.

2. Vraisemblablement, Ratramne doit de même à Florus le sermon « *de sacramento altaris* » (= AVG. CCLXXII), qu'il cite dans son *De corpore et sanguine domini* § 93, 95 (*P. L.*, CXXI, 167 A sq.).

3. Cf. *Revue Bénédictine*, 1926, p. 205 sqq.

4. Ceci nous est connu par le *De corpore et sanguine Domini* de Lanfranc, composé en 1063-1070 ; cf. *P. L.*, CL, 421. Bérenger annonçait : « *Vnde beatus Augustinus in Euangelio* », et citait à tout le moins deux phrases : *Quando... uita manducatur* (ci-dessus l. 8) ; — *Nec quando... facimus* (l. 13 sq.). — Lanfranc, au contraire, renvoie aux *Tractatus* sur S. Jean.

5. P. 2, c. 8 (*P. L.*, CLXI, 151 A-B). Yves réfère : « *Item in sermone quodam de uerbis euangelii* », et cite trois phrases quelque peu arrangées : *Inuitat... quando manducatur* (l. 5-10) ; — *Quia resurrexit... partem suam* (l. 13-16) ; — *Per partes... in corde tuo* (l. 18-20).

6. *De sacramentis corporis et sanguinis Christi*, l. 1, c. 15 (*P. L.*, CLXXX, 783 C-D ; rapprocher ib., 785 c (commentaire de « *Per partes...* »).

7. *De consecratione* II, 58 (*P. L.*, CLXXXVII, 1760) : *Manducetur... in corde tuo* (l. 12-20) ; — II, 70 (1766) : *Inuitat... in corde tuo* (l. 5-20) ; — II, 75 (1772) : *Qui manducat u. p. me* (l. 7 sq) ; *Non ergo — pasceret* (l. 10-23).

Digitized by Google

nom de Bède ; il cite en conséquence, indifféremment : « *Augustinus in quodam sermone de uerbis euangelii* », « *Augustinus ex sermone de uerbis Domini* » [1].

Enfin, Pierre Lombard a canonisé, pour ainsi dire, notre morceau, tout en le tronquant [2]. Quant à l'auteur de la *Somme des Sentences*, il est évident, à mes yeux, qu'il est tributaire ici, comme pour tout le reste, du Lombard [3] ; c'est la partie décidément solide de la thèse du regretté P. Marcel Chossat [4].

J'ajouterai seulement que la *Glossa Ordinaria*, si malheureusement imprimée parmi les œuvres de Walafrid Strabon, qui est bien innocent de cette pauvre rapsodie, reproduit le texte d'une manière qui rappelle celle de Pierre Lombard, quoiqu'il n'y ait pas coïncidence [5]. Au lieu de Walafrid, ne vaut-il pas mieux mettre en cause tout simplement Nicolas de Lyre [6] ?

On a pu remarquer que Florus intitulait le morceau cité : « *Ex serm(one) de verb(is) Euang(elii)* », et, de plus, que les premiers mots : *Qualem uocem Domini* AVDISTIS... ? sont ceux d'un exorde. Le savant diacre était habile à tirer parti des bons auteurs. J'indique tout de suite que le reste du même sermon sur l'Eucharistie a trouvé place un peu plus loin (I COR. XI, 27), avec le même titre, et que des échos distincts nous en sont encore parvenus dans les synthèses des premiers scolastiques, Yves, Gratien, le Maître [7]. Une seule phrase intermédiaire fait défaut, d'une saveur tout augustinienne [8].

---

1. Ib., II, 70, 75. Au contraire, la première citation suit un extrait du premier texte fourni par Florus, sans autre titre : « *Item Augustinus serm. II de uerbis apostoli* » ; et je crains que ce ne soit là une étiquette due aux éditeurs.

2. *Sententiae*, l. IV, d. XII, c. 3 (éd. de Quaracchi II, 1916, p. 810) : « *Vnde Augustinus* » : *Quando... manducatur* (l. 8) ; *Sed quis... propter me* (l. 6-8) ; *Nec occiditur... deficit* (l. 9-10) ; *Viuit... sic fit* (l. 13-15) ; — « *Item* » : *Norunt... in corde tuo* (l. 15-20). Saint Thomas fait écho, très discrètement, à ce texte dans son article sur la fraction : *In IV l. Sent.*, d. XII, q. I, art. III (quaestiunc I. *ad primum*).

3. *Summa sententiarum* VI, 8 (*P. L.*, CLXXVI, 145 A).

4. *La Somme des Sentences œuvre de Hugues de Montagne vers* 115, Louvain (1923), p. 141 sqq., et voir la table p. 206[1] (*Sources : Pierre le L.*)

5. Cf. *P. L.*, CXIV 536 B ; la citation se prolongerait jusqu'à... *pasceret* (l. 23).

6. Toutefois, pour une partie au moins de la *Glossa Ordinaria*, j'incline à croire qu'Anselme de Laon fournit la solution du problème. Mais, de grâce, qu'on laisse Walafrid en paix ; sa « glose » qui porte sur l'œuvre de Raban est tout autre chose.

7. Éd. de Paris 1649, p. 231[1] : *Quid est Christum manducare... et non sunt infirmata uestigia mea* ; c'est-à-dire le 5e morceau relatif au v. 27, sur l'obligation de communier dignement. — Les premières phrases reparaissent dans : *Decretum* II, 8 (*P. L.*, CLXI, 152 A-B) ; *Panormia* I, 135 (*ib.*, 1075) ; — *De Consecratione*, D II, 46 (*P. L.*, CLXXXVII, 1753) ; — *Sententiae*, IV, d. IX, c. I (92, 93), c. 2 (94). Les vagues références à d'autres ouvrages de saint Augustin ne signifient rien, si ce n'est que le sermon employé par Florus est authentique, l'auteur y répétant des idées et des expressions qui lui étaient familières.

8. Lire à la suite des mots ... *fieret homo* (ci-dessus l. 31) et avant ceux que je viens d'indiquer : « Securi ergo manducemus : non finitur quod manducamus ; et manducemus ne nos finiamur » ; cf. MAI, *Noua Patrum bibliotheca*, I (1852), p. 303.

Digitized by Google

Les Mauristes, auxquels ces textes ont échappé, se sont aperçus que Florus avait eu entre les mains une collection des sermons « *De Verbis Domini* » plus vaste que celle qui fut imprimée par Amerbach en 1494 [1] et dont nous possédons d'innombrables exemplaires depuis le IXe siècle [2]. Ils ont cru la reconnaître dans leur *Colbertinus* « 821 », rapporté par eux à l'époque carolingienne [3]. Il existe, à ma connaissance un autre manuscrit du même genre qui représenterait mieux encore la collection lyonnaise ; à savoir le *Vaticanus* 471, copie italienne du XIIe siècle, dont Mai a tiré plusieurs pièces, inédites jusqu'à lui. Ce n'est pas le moment de l'analyser ; il suffit de dire que les nouveaux sermons publiés par Mai d'après ce manuscrit sont parfaitement authentiques, et que l'un d'eux, sur le texte de saint Jean VI, 55 [4], est le même sermon que Florus a réparti entre deux versets de la Première Épître aux Corinthiens, et dont la première partie attira l'attention d'Hincmar et des érudits du moyen âge.

Il conviendra d'ailleurs de reprendre ces précieux textes à la « Bibliothèque » de Mai, où ils sont perdus parmi des compositions de toute espèce et de tout âge [5], et de montrer qu'ils portent la marque de leur auteur.

***

I. NOTE SUR LA TRADITION DU *FERCVLVM SALOMONIS*

Traube a mentionné, sans insister, des manuscrits oubliés qui intéressent la tradition de l'ouvrage d'Hincmar [6]. Il ne s'agit, malheureusement, que de fragments du commentaire en prose.

Le manuscrit d'Avranches n° 58 (fol. 120-125) [7], provenant du Mont, celui-là même qui nous fournit, au XIe siècle, le plus ancien texte du traité de Jean l'Homme de Dieu [8], livre en même temps la première moitié, environ, du texte d'Hincmar publié par Sirmond :

---

1. Voir la série *P. L.*, XXXIX, 2429 sq.
2. J'ai établi une liste qui comprend maintenant plus de 120 articles, mais n'est point pour cela complète.
3. Cf. *P. L.*, XXXVIII, 11 et 21. Il remonte, en fait, au XIe siècle (B. N. 2017) et renferme des éléments médiocres.
4. *Op. l.*, p. 303 sq. : n° CXXIX.
5. Cf. *The Journal of theological Studies*, janv. 1927, p. 118 sq.
6. *Poetae Latini*, III, 2 (1896), p. 755.
7. C'est la fin même du volume actuel.
8. Cf. *Revue bénédictine*, 1926, p. 313.

Digitized by Google

Hoc regium ferculum quod doctores sancti designare dicunt ecclesiam — recuperabunt in unitate fidei || [Cf. P. L., CXXV, 817 B-824 D l. 11].

Ce nouveau témoin ne favorise pas l'opinion exprimée par Traube que le manuscrit du premier éditeur devait être incomplet au commencement. Il semble plutôt, désormais, que la tradition était uniforme. Les mots de l'auteur — *ut supra monstrauimus* (817 B l. 3) — que Traube a pris en considération, vraisemblablement, peuvent s'entendre de la première partie en vers élégiaques.

Il est plus surprenant de retrouver des extraits, fort courts apparemment, dans un manuscrit de la cathédrale de Bamberg : *Classic.* 53 (HJ IV. 24), X-XIe siècle, fol. 4^v [1]. Le début paraît un peu arrangé ; il doit y avoir ensuite de nombreuses omissions, puisque le tout tient en une page. La notice du catalogue certifie qu'il y a, vers la fin, coïncidence avec l'imprimé [2].

Ferculum fecit sibi Salemon de lignis Lybani, columnas fecit argenteas [P. L., ib., 817 C l. 12 sq., 818 C l. 3] — *tanto plures ad se reclamandum*[3] *ac per*[4] *se paciendum accendit.* [Ib., 827 D l. 11 sq.].

II. NOTE SUR L'EMPLOI DU SERMON DE S. AUGUSTIN PAR BÉRENGER.

On sait déjà, par le témoignage de Lanfranc[5], que Bérenger avait voulu tirer parti du sermon de saint Augustin contenu dans le répertoire de Florus. Lanfranc, juriste exercé, chef capable, mais, décidément, pauvre écolâtre, passe à côté de la question ; il ignore même le texte allégué.

Nous sommes mieux renseignés sur la documentation et les procédés de l'hérésiarque par le manuscrit du *De sacra coena* passé de Wissembourg à Wolfenbüttel [6]. Bérenger est assez confiant en ses propres idées pour y ramener nombre d'ouvrages des Pères, qu'il cite en abondance. Du susdit sermon, dont le réalisme est foncier, il a trouvé le moyen de faire deux extraits précis, auxquels correspond, en effet, le blocage de Lanfranc ; il semble même avoir été tellement frappé par ce morceau qu'il le rappelle ailleurs encore par allusion ; enfin, il a cité plusieurs phrases de la portion suivante, à peu près les mêmes que les florilèges d'Yves et de Gratien rendront célèbres.

---

1. A la suite du *Calculus* de Victurius d'Aquitaine.
2. *Katalog.* I, 2 (1895), p. 59 sq.
3. Sirmond fait lire : *redamandum.*
4. Sirmond : *pro.*
5. *De corp. et sang. Domini*, c. XI.
6. *Berengarii Turonensis de sacra coena aduersus Lanfrancum liber posterior e codice Guelferbytano :* ed. A. F. et F. Th. VISCHER (Berlin 1834).

Digitized by Google

Je suis les pages de l'édition de 1834, qui n'est pas commune aujourd'hui, et qui, d'ailleurs, ne se laisse pas lire aisément.

P. 131 : « Reffellit et beatus Augustinus dicens de communicationibus mensae dominicae : *Nec quando... facimus* » [= FLORI EXPOS., supra l. 13 sq.]. « *Per partes... in corde tuo* » [= l. 18-20].

P. 238 : « Ita ergo Christi caro, quantum ad *sacramentum*, *per partes manducatur*, ut dicit beatus Augustinus, manu frangitur ; quantum ad rem sacramenti, *tota* et *integra cordi* im*manet*, corde manducatur » [Cf. ib., l. 18 sq., 19 sq.].

P. 266 : « In quodam sermone de uerbis Euangelii : *Quando Christus... non deficit* » [= l. 8-10]. « *Manducatur Christus... occisus* » [= l. 12 sq.] [1].

P. 267 : « In sermone de uerbis Euangelii : *Quomodo manducandus est Christus ?... acquirit magnum tormentum* » [= BEDAE (FLORI) EXPOS., ed. 1649, p. 231[1], ult. l., p. 231[2], l. 1-6].

Il est clair que Bérenger doit la connaissance de ces textes au commentaire de Florus. Si, d'autre part, l'on prend garde au succès qui leur advint ensuite, au XIIe siècle et au XIIIe, dans les recueils des auteurs orthodoxes, il n'est pas improbable que Bérenger ait contribué plus que personne à les mettre en lumière. Mieux que Lanfranc, les scolastiques s'aperçurent que, loin d'être équivoques et compromettants, ils exprimaient parfaitement le sens catholique touchant la vérité de l'Eucharistie.

Quant au système du chanoine de Tours, il est sans doute cohérent, les prémisses acceptées, et toute l'antiquité ecclésiastique y pouvait être pliée sans trop de peine par une main légère ; il suffit de faire de l'Eucharistie un pur mémorial : « ... sacrificii recordationem operamur » [2].

ANDRÉ WILMART.

1. Suit, sous la rubrique trompeuse : : « In eodem », un extrait du sermon CCLXXII, qui fait de même suite dans l'ouvrage de Florus.

2. *De sacra coena*, p. 131 sq.

Digitized by Google

RAINAUD L'ERMITE ET IVES DE CHARTRES : UN ÉPISODE DE LA CRISE DU CÉNOBITISME AU XIe-XIIe SIÈCLE.

Il y a dans la correspondance d'Ives de Chartres une lettre, la 256e, adressée à un certain Rainaud, qui, après avoir fait profession dans « l'Église de saint Jean-Baptiste », songeait à quitter sa communauté, pour mener au désert la vie d'anachorète. Incip : *Novit dilectio tua quia primitivae ecclesiae formam...* (Migne, P. L. 162, 260-262.) Ives représente à celui qu'il appelle son « frère», et dont il vante la prudence, ainsi que la bienfaisante influence exercée par son enseignement, qu'en donnant suite à son projet, il risque de déchoir en partie de son vœu de profession. La vie solitaire, à son avis, est inférieure à la vie cénobitique, en ce qu'elle n'offre pas, dans la même mesure que celle-ci, l'occasion d'exercer la charité autour de soi, et de pratiquer l'abnégation de la volonté propre. De plus, elle a bien ses dangers : l'expérience a prouvé plus d'une fois que tel qui, dans la vie de communauté, s'était conduit d'une façon digne d'éloge, avait, comme solitaire,offert le spectacle d'une chute lamentable. C'est peut-être l'usage de la viande qui cause à Rainaud de la répugnance ? Mais qu'il veuille bien considérer ceci : il est préférable d'user avec modération de mets un peu délicats, plutôt que d'ingurgiter une masse d'aliments grossiers. La chair des sauterelles et le miel sauvage dont vivait Jean-Baptiste étaient sans doute des délicatesses, en comparaison des lentilles grossières dont se repaissait Esaü ; et pourtant le Seigneur loue l'abstinence du saint Précurseur, tandis que l'Écriture reproche à l'autre d'avoir cédé à la gourmandise. En pareille occurrence, ce qu'il faut avant tout éviter, c'est de prétendre s'élever à une plus haute perfection, au prix du scandale donné à autrui ; et ce scandale est inévitable, dès lors qu'on fait schisme, pour ainsi dire, en se séparant de sa famille religieuse. On pourrait s'étendre plus longuement sur ces considérations ; mais Rainaud n'a pas besoin de cela, pour reconnaître de quel côté doivent le porter la prudence et la charité. Qu'il

Digitized by Google

demeure donc là où l'a attiré le désir de mener une vie conforme à la pratique de l'Église primitive.

***

Il y eut une réplique à cette lettre, ou même deux, bien qu'aucune, semble-t-il, n'ait encore été publiée. Je rencontrai l'une d'elles pour la première fois, il y a bien des années, dans le ms. de Bruxelles 1877 (ol. 1979-85), du XIIIe siècle, dont le contenu se rattache principalement à la région d'Angers. Les foll. 140-143v contiennent une pièce intitulée : DE VITA MONACHORUM EPISTOLARITER CONSCRIPTA A MAGISTRO RENARDO MADUNENSI. Incip. « Quia relicta sepius cenobitalium fratrum societate... » [1] Valerius Andreä, dans sa *Bibliotheca belgica* II. 223, signale un exemplaire du même opuscule comme faisant partie de la bibliothèque du Val-Saint-Martin, à Louvain [2] : ce doit être, à en juger par le libellé du titre et la façon dont le nom de l'auteur est écrit, sinon le manuscrit actuel de Bruxelles, du moins une copie très ressemblante.

Plus tard, je constatai qu'il faisait également partie du ms. 4448 de Wolfenbüttel (144. Gudian. lat.), aussi du XIIIe siècle, et qui, au XVe encore, appartenait à l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris [3]. La lettre 256e d'Ives de Chartres y est suivie de deux opuscules, dont voici les titres et les premiers mots :

f. 41-43v. RESPONSIO AD SUPERIOREM EPISTOLAM. « Diu dubitavi epistolae tuae multo melle... »

f. 43v-44v. RAINALDI EIUSDEM EPISTOLA DE EADEM RE. « Quia relicta sepius cenobitalium fratrum... »

Dernièrement enfin, dans le ms. F. 105. Sup. de la Bibliothèque Ambrosienne de Milan, un curieux recueil écrit vers la fin du XIIe siècle au monastère clunisien d'Oña, diocèse de Burgos [4],

---

1. Catalogue Van den Gheyn, t. III (Bruxelles 1903), p. 175.

2. Cf. J. A. Fabricii *Biblioth. lat. med. et infimae latin.*, edit. Florentiae, t. VI (1859), p. 370.

3. Catalog. Heinemann-Milchsack, IV. Abteil., Bd. IX, p. 161.

4. Le calendrier (foll. 1r-6v) montre un singulier mélange de fêtes espagnoles et gallicanes, ces dernières pour la plupart clunisiennes. Parmi les traits spécialement caractéristiques, je citerai : *Victoriani abb.* (12 janv.) ; *Translatio s. Enneconis abb.* (28 mars) ; *Victoris et Basilii mart.* (12 mai) ; *Mantii mart.* (21 mai) ; *Enneconis abb. Nicomedis et Reveriani mart.* (1 juin) ; *Octab. s. Enneconis* (8 juin) ; *Festivitas s. Mariae* (18 dec.) ; *Dominici abb.* (20 déc. 1073) ; *Translatio s. Isidori* (22 déc. 1062). Ces deux dernières fêtes sont les plus récentes. Le feuillet 22v contient une liste chronologique des principaux faits de l'histoire du christianisme, datés encore d'après l'ère espagnole ; elle se termine par les mentions suivantes : *Era MLXXXX ob. beatus Enneco. Era MCXI. ob. s. Dominicus. Era MCCI*

Digitized by Google

je retrouvai la même disposition : fol. 84, la lettre d'Ives de Chartres à R., mais sous le nom de « Vgo dei gratia Carnotensis ecclesie minister » [1] ; fol. 84v et 85v les deux répliques de Rainaud, sans aucun titre que « Contra claustrales ».

Voici, d'après le ms. de l'Ambrosiana, le texte du premier opuscule, la Réponse de Rainaud à la lettre de l'évêque Ives :

Diu dubitavi epistolae tuae multo melle pariter absinthioque aspersae respondere. Tandem vero deliberavi, idoneum esse aliqua tibi rescribere, quae et tua benignitas et fraterna caritas aequanimiter possit audire, et multa tacendo alicuius culpae notam potius tolerare, quam per singula expressius ratiocinando iustus in offensione dignitatis tuae vel fratrum apparere.

Quod igitur prima epistolaris eloquii tui fronte cornuta me quasi immemorem vel torpidum excitando pulsasti, dum de primitivae ecclesiae forma, quam ut dicis et verum est tenere proposueram,mentionem fecisti, gaudeo gratesque vigilantiae tuae paternitatis quantas possum refero. Sed, o pater optime, sacra scriptura testante teque ipso docente didiceram, primitivae ecclesiae formam nihil aliud esse quam apostolorum discipulorumque Christi vitam evangelicis praeceptionibus plene informatam : vitam utique illorum quibus dictum est, *Nisi abundaverit iustitia vestra plus quam scribarum et pharisaeorum, non intrabitis in regnum caelorum* [2] ; quibus dictum est, *Ab eo qui aufert vestimentum nolite prohibere et tunicam* [3] ; quibus prohibitum est, non solum pro ablatis [non] repugnare, sed etiam iudicio contendere ; quibus dictum est, *Perfecti estote, sicut et pater vester caelestis perfectus est* [4] ; et multa alia quae doctrina continet ecclesiastica, pariter et apostolica. Hanc autem perfectionis formam te ipso teste coenobitalia claustra aut raro aut numquam includunt; quod ut reor contingit, quia paupertatem, quam Christus pauper praedicavit, quantum possunt excludunt. Unde et in ipsis copiose pascitur, induitur, stratis mollioribus fovetur caro superba, quae pro quantitate commissorum in saeculo arctioribus paenitentiae modis erat punienda. Si igitur, quia illa corporalis societas spiritualem perturbans aliquando relinquitur, ideo scandalum oritur, sicuti discimus testimonio scripturarum, pro nihilo est habendum. Dicit enim Maximus [5] in evangelii expositione super Mat-

---

ob. beatus Iohannes de Urteca (Jean d'Urtica, ermite au dioc. de Burgos). La mort de s. Thomas de Cantorbéry, canonisé en 1173, a été ajoutée de main postérieure. Le calendrier d'Oña mériterait de prendre place à côté de ceux qu'a commentés dom Férotin dans son édition du *Liber Ordinum* de Silos.

1. Pure erreur de copiste, évidemment : l'auteur de la lettre à Rainaud n'a rien de commun avec l'évêque intrus, Hugues de Chartres (1060-1063), dont A. Clerval, dans le *Bulletin critique* VII, 173-176, a mis définitivement la personnalité hors de doute.

2. Matth. 5, 20.

3. Luc 6, 29.

4. Matth. 5, 48.

5. *Dicit enim Maximus* etc] Attribution erronée, qui revient dans l'opuscule suivant; le passage cité est, en réalité, du pape s. Grégoire, In Ezech. lib. I hom. 7,

Digitized by Google

thaeum : *Si de veritate scandalum oritur, utilius nasci permittitur, quam veritatis via relinquatur.* Et ipsa veritas ait : *Si oculus tuus scandalizat te, erue eum,* et cetera [1]. Quod idem Maximus declarans dicit [2], Deum docere nos, quantum debeamus cavere eos, qui nos verbo et exemplo et morum dissonantia trahunt ad ruinam peccatorum, | fol. 85r | ut nec quidem temporalibus eorum bonis debeamus refoveri cum periculo animarum nostrarum. Quod etiam Iheronimus sentit, dum ad Rusticum monachum scribens inquid : *Nulli parcas, ut soli animae parcas* [3]. Et Salomon [4] : *Discede ab iniquo, et deficient mala abs te.*

Quia igitur solitariam coenobitali iudicas esse inferiorem miror, sed multo magis dum tales causas subdis, quia videlicet voluntaria est, et inportunis cogitationibus plena, et quia aliquando lapsu carnis superatur : quasi libertas propriae voluntatis cum omnibus reliquis non habeatur saepe in multis coenobiis. Immo, ut aperte quod verum est fateamur, non tam servitute coacta gaudet Deus, quam spontanea; quod et ipse docuit, cum primum plasma arbitrii libertate ditavit. Et dominus Iesus Christus solus ibat in monte orare. Praeterea si Iheronimus tecum sentiret, nequaquam praefato monacho diceret [5] : *Quandiu in patria es, habeto cellulam pro paradiso; si vero perfecta desideras, exi cum Abraham de terra tua, nudus nudum Christum sequens.* Si enim, ut tu praetaxasti [6], aliquid lucernae habeo, nonne melius est super candelabrum poni, quam sub modio abscondi, dicente Domino, *Luceat lux vestra coram hominibus* [7] ? Quod si qualicumque mea luce lux proveniet [8], mihi etiam gratulandum esset, secundum quod ait Augustinus in libro De cura pro mortuis agenda [9] : *Te quidem recte laudantibus gratularis, quibus id quod bonum est placet.* Et ibidem : *Si,* inquid [10], *non recte vivere perniciosum est, recte autem vivere, et nolle laudari, quid aliud est, quam inimicus esse rebus humanis? Quae utique tanto sunt miseriores, quanto minus recta hominum vita placet.* Et alibi [11] : *Si non vis,* inquid, *habere spectatores, nec sectatores.*

---

n. 5 : Migne 76, 842 C. Et le texte même n'est pas reproduit d'une façon tout à fait exacte.

1. Matth. 18, 9.

2. Où ? Maître Rainaud ressemble assez à nombre de prédicateurs de tous les temps, qui attribuent sans sourciller à s. Augustin, ou à n'importe quel personnage faisant autorité, telle sentence qu'ils se rappellent vaguement avoir lue ou entendue, ils ne savent plus où.

3. Epist. 125, n. 7.

4. Eccli. 7, 2.

5. *Quandiu-paradiso* fait bien partie de la susdite épître 125, n. 7 ; mais on y chercherait vainement le reste de la citation, quoiqu'il ressemble fort au style de s. Jérôme.

6. Rainaud était entiché de ce verbe *praetaxare;* il revient à deux reprises au cours du second opuscule.

7. Matth. 5, 16.

8. *proveniet* l'*i* ajouté au-dessus du mot ; pour *proveniret* ?

9. Encore une de ces citations fantaisistes, faites pour lasser la patience des érudits consciencieux ; le passage fait partie du *De sermone Domini in monte,* l. II, c. 1 : Migne 34, 1269.

10. *Si, inquid,* probablement, mauvaise lecture pour *Si quidem* que porte le texte d'Augustin, loc. cit.

11. In Epist. Ioh. Tract. 8, n. 2 : Migne 35, 2036.

Digitized by Google

Esum vero carnium ideo in religione vestra culpo, quia quod Augustinus aliis <quam> [1] infirmis eas concedit non lego. Ieronimus etiam ad Paulinum [2] de vita clericorum scribens ait : *Sit tibi vilis et vespertinus cibus, olera et legumina; paucosque pisciculos pro summis interdum ducas deliciis.* Quod autem trahis ad exemplum, Iohannem in deserto usum locustarum carnibus quasi cibis delectabilibus, sensu tuo abundas, et manna caeleste tuo sapit in ore pro ut est voluntas ; alii tamen esu<m> [3] locustarum non ad delectationem, sed ad victus referunt asperitatem. Unde ipse Ieronimus ad Rusticum supradictum scribens [4] de beato Iohanne ait : *Vestis aspera, zona pellicia; cibus locustae, mel silvestre: omnia virtuti et continentiae praeparata;* continentiae, inquid, non delectationi. Quod etiam dicis, laudabilius esse uti lautioribus cibis, et non repleri, quam vilibus, et ingurgitari, laudo, et verum est : video tamen eos, quos vilibus putas ingurgitari, tenues et pallidos, coenobitas autem pingues et rubicundos ; ut sit nobis in argumentum, non facile inter delicias teneri modum. Que<m> etiam si quis tenere possit, inter huiusmodi facile contingeret, eosdem per hoc in culpam delectationis labi.

Quid igitur censes agendum ? Nosti quia evangelicis apostolicisque sanctionibus obedire necessarium est ; hoc autem aut vix aut numquam in coenobiis urbe vel oppido constitutis | fol. 85v | fieri potest. Non utique coenobitas dampno, sed eos ad perfectionem quam professi sunt minus anhelare video. *Multos enim,* ut ait Isidorus [5], *remissa conversio in pristinos errores reducit, et quodam vivendi tempore resolvit; horum,* inquid, *exempla quisque conversus evita.* Neque enim tutus esse poterit, qui periculo proximus fuerit. Ieronimus super Matthaeum [6] : *Novit,* inquid, *unusquisque credentium, quid sibi noceat, vel quo sollicitetur eius animus, ac saepe temptetur. Quare melius est vitam solitariam ducere, quam praesentis vitae temptamentis vitam aeternam perdere.* Et Hamo collectaneus in Ieremia [7] : *Quando,* inquid, *peccantium est multitudo, nec inter eos valet aliquis iuste vivere, non indecens est eorum congregationes fugere, et imitari prophetam dicentem, Solus sedebam, repletus amaritudine.* Si autem vis instare, et factam professionem iterum obicere, Ioseph sanctissimus heremita in medium veniat dicens [8],

---

1. *quam*, suppléé par conjecture. Il n'existe, que je sache, aucune prescription de s. Augustin à ce sujet, mais bien dans la Règle de s. Benoît, et dans la plupart des autres documents relatifs à la discipline monastique.

2. Ep. 58, n. 6.

3. *esu* ms.

4. Ep. 125, n. 7.

5. Sentent. 2. 10, 1.

6. In Matth. 18, 8 sq. : Migne 26, 129 sq.

7. Que faut-il entendre par ce *Hamo collectaneus* (*Haimo* dans le second opuscule) ? Le commentaire sur Jérémie, attribué par nombre d'auteurs à Haimon d'Halberstadt, et non encore publié (cf. *Hist. littér. de la France* V, 117 et 124 suiv.) ? La glose citée se rapporte à Jérémie 15, 17.

8. Rainaud a probablement en vue la Conférence XVII de Cassien, spécialement le chapitre 14, où l'abbé Joseph expose en substance la même doctrine, mais sans user proprement des termes qui lui sont attribués ici, comme dans l'opuscule suivant.

Digitized by Google

quia ille plenius professionis suae fidem servat, qui se ad locum illum contulerit, ubi plenius precepta dominica adimplere potuerit. Vale.

***

Ce premier opuscule de Rainaud est bien, comme l'indique le titre du ms. de Wolfenbüttel, une simple lettre, en réponse à celle d'Ives de Chartres ; il se distingue par la brièveté qui caractérise généralement le genre épistolaire. Le second, au contraire, d'une étendue plus considérable, constitue un traité en règle *De vita monachorum*, ou, pour mieux dire, une satire de la vie claustrale, par opposition à la vie érémitique, à laquelle allaient les préférences de l'auteur. J'en reproduis le texte d'après le ms. de Bruxelles, plus complet et plus correct que celui de l'Ambrosienne [1], sans négliger toutefois les améliorations que ce dernier suggère à différents endroits.

Quia relicta saepius coenobitalium fratrum societate non sine aliquo boni fervoris zelo heremiticam videor diligere solitudinem, multi mirantur, et hoc non ad religionis augmentum, sed ad levitatis motum transferre conantur, ignorantes quanta in coenobiis dominetur corruptela, adeo ut in ipsis nulla vel minima evangelicae perfectionis inveniantur vestigia. Si enim salva eorum pace vera loqui liceat, cum a summis inceperint, paulatim ad ima dilabuntur, et primo conversionis fervore tepefacto, propositoque perfectionis derelicto, rursus in saecularibus ambienter demerguntur ; saepiusque, ut cetera taceam, de his quae ad carnem pertinent confabulantes, raro de salute animarum meditantur aut loquuntur, loquentes autem verbis et occulto odio persequuntur. Sermo quippe | col. 2 | eorum praecipuus de cibis et potibus, de pitantiis et generalibus, de stratis et vestimentis [2], et vestimentorum mutatoriis. Linguas insuper acuunt in abbatum parcitates : accusant officiales, et deponere laborant, quia forsitan eorum loco substitui desiderant. Praeterea, cum pedibus nequeant, linguis saltem forinsecus evagantes, regum ducumque pugnas et victorias studiosius quam psalmos eloquentes [3], quasi inter se factis partibus verbis pugnant cum pugnantibus. Aures igitur habent apertiores audiendis rumoribus, quam divinis praeceptionibus. Unde et frequenter stultiloquia necnon

1. Je croirais volontiers que, dans le milieu hispano-clunisien où fut transcrit le ms. de l'Ambrosienne, on s'est effarouché du sans-façon dont Rainaud s'en prenait aux cénobites ; peut-être aussi s'est-on senti fatigué des nombreuses redites, textuellement empruntées à la première lettre-réponse.

2. Le ms. Ambros. omet *et vestimentis*.

3. Cela rappelle assez le cas de Turold, l'évêque évincé de Bayeux (un contemporain de Rainaud), retiré au Bec, si vraiment — le contraire n'a pas encore été démontré — il fut pour quelque chose dans la composition de la fameuse *Chanson de Roland*. On trouve çà et là, dans l'Histoire ecclésiastique d'Orderic Vital, l'écho de plaintes semblables à celle que formule ici notre auteur.

Digitized by Google

et turpia inter eos oriuntur verba : quae si abbatum vel priorum succincta et diligens providentia reprimere seu digna animadversione voluerit punire, in vanum laboret ; quia nec de gravioribus culpis poenas exigi volunt, dum sese vicissim palpant et defendunt, sibique invicem velut squamae una uni coniunguntur, ut nullum iustitiae spiraculum per eos aliquando ingrediatur. Si profecto antiqua | 139v | revolvamus doctorum volumina, inveniemus innumerabiles virorum multitudines, possessionibus non minimis mundique fluctuantis discursibus relictis, exemplo apostolicae multitudinis, cuius *erat cor unum et anima una* [1], ad claustralem socialemque vitam convolasse, ut in paupertate mentisque quiete Dei possent servitio liberius vacare. Nunc vero, ut nonnullos nobiles, nonnullos etiam sapientes taceam, quorum prima conversio fervens, et ad habitum verae paupertatis anhelans, paulatim iam in quendam teporem vertitur, et accidia subrepente [2], malorumque consortio cooperante, aliquando prorsus immutatur, ecce multi de ignobilium stirpe progeniti, relicta ne dicam mundana felicitate, sed potius privata taediosaque paupertate, ad conviventes ecclesiarum conventus simulato religionis proposito confugiunt, statimque exclusa rei familiaris inopia per communia elemosinarum patrimonia, molliter incipiunt vivere, lautioribusque cibis et indumentis, quibus ante caruerant, ardenter [3] inhiare.

Isti ergo tales, quasi de larga divinae misericordiae manu dubitantes, et ne sufficienter temporalibus affluant abhorrentes, pingui cervice, erecto collo, ad transgredienda evangelicae legis praecepta paratissimi efficiuntur. Cum nimirum Christus praecipiat ablata non repetere, iudicio non contendere, isti et ablata repetunt, et omni respectu fraternae caritatis posthabito, iudiciis contendunt, iudicibusque pretio vel prece conductis, aliquando Christum pharisaeos imitantes opprimunt. Illi nimirum militibus pretium pollicentur, ne Christum dicant resurrexisse : isti iudicibus, ne ipsorum damno veritas possit patere. Interdumque contingit, ut iudicialium ductu causarum audeant pro ablatis pugnare, et propugnatorem suum, pro quo Christus mortuus est, cupiditate terrenorum corporis aut totius vitae periculis obiectare. Quod quidem ego reor esse computandum inter opera infidelium ; et cum videatur detestabile esse inter alios, iudicandum est detestabilius esse inter religiosos. | fol. 140 | Unde Ieronimus super Matthaeum [4] : *Maiori*, inquit, *detestatione dignus est, qui sub nomine fidelis agit opera infidelium, quam qui aperte sunt gentiles.* Religiosi igitur hoc agentes merito vocandi sunt infideles : quia hoc agentes dominici corporis vel praecepti sunt contemptores ; et dominici praecepti contemptores a malignis spiritibus occupantur ; et qui a malignis spiritibus occupantur, a Deo statim avertuntur : qui autem a Deo avertuntur, infideles sunt. Concluditur itaque ex his, quia hoc agentes merito vocandi sunt infideles. Huic autem complexioni contestatur Isidorus in libro qui intitulatur De summo bono [5] : *Dominici*, inquit, *praecepti contemptores* (quod quidem

1. Act. 4, 32.
2. *subripiente*, ms. Ambros.
3. *ardenter*] Le ms. Ambros. insère ici le mot *cupiunt*.
4. In Matth. 18, 15 sqq : Migne 26, 131 C.
5. Sentent. 2. 15, 4 : Migne 83, 618 C.

Digitized by Google

est de caritate), *statim ut a Deo avertuntur, a malignis spiritibus occupantur.* Et quod hoc agentes dominici praecepti sunt contemptores, ipsis etiam reor patere, quantumlibet videantur dissimulare. Nonne, enim legunt et intelligunt quod scriptum est in evangelio [1] ? *Audistis,* inquit Dominus, *quod dictum est antiquis, oculum pro oculo, dentem pro dente : ego autem dico vobis, non resistere malo; et si quis percusserit te in dexteram maxillam, praebe et aliam; et qui vult tecum in iudicio contendere, et tunicam tuam tollere, dimitte ei et pallium.* Cui et apostolus consonans Corinthios [2] inde redarguit dicens [3] : *Iam quidem omnino delictum est in vobis, quod iudicia habetis inter vos. Quare non magis fraudem patimini? quare non magis iniuriam accipitis ?* Et alibi [4] : *Servum,* inquit, *dei non decet litigare, sed mansuetum esse ad omnes et patientem.* Unde et Hebraeos laudans inter cetera ait [5] : *Rapinam bonorum vestrorum cum gaudio suscepistis.* Bene autem ait, cum gaudio : *Vera etenim patientia est,* ut ait Gregorius [6], *contra eum qui mala inrogat nullo dolore morderi.* Unde et idem dicit [7] : *Perfectus Christianus quomodo debet terrena iurgando defendere, quae non praecipitur possidere?* [8] *Si enim pro terrena re pax a corde cum proximo scinditur, patet quia plus res quam proximus diligitur.* Et si plus res quam proximus diligitur, patet quia Deus non diligitur, ad cuius dilectionem sine dilectione proximi non venitur.

Quid igitur prodest, spatioso [9] mundi huius discursu contempto, magnaque ex parte desiderio carnis posthabito, brevibus ecclesiarum claustris includi, | 140v | summoque mane surgere, psalmodiis vacare, si haec et quaelibet alia nihil conferunt caritate violata ? Numquid non et apostolus hoc inclamat ? [10] *Si tradidero corpus meum,* inquit, *ita ut ardeam, caritatem autem non habeam, nihil mihi prodest*; caritatem, inquam, qualem postea describit dicens [11] : *Caritas patiens est,* et cetera. Inter quae subdit, quia caritas etiam *quae sua sunt non quaerit* [12]. Quid itaque prodest, a licitis mundi huius abstinere, et quod non licet exercere ? Stultum profecto est, vitare quae conceduntur, et facere quae prohibentur. Non blandiatur sibi quis, si aliqua mala non fecerit, aut quia aliqua bona fecerit ; scriptum enim est [13]: *Qui universam legem servaverit, offendat autem in uno, omnium reus factus est.* Qui vult igitur ad vitam ingredi, servet omnia mandata. Unde et Salomon [14] :

.1 Matth. 5, 38-40. Le ms. Ambros., sous l'influence du texte reçu de la Vulgate, porte « Audistis *quia*... praebe *illi* et a... tecum iudicio (om. *in*).

2. *Corinthios* om. cod. Bruxell.

3. I Cor. 6, 7.

4. II Tim. 2, 24.

5. Hebr. 10, 34.

6. In Evang. homil. 35, 4 : Migne 76, 1261 sq. Là, on lit effectivement *morderi*, la leçon du ms. Ambros., tandis que le Bruxell. a *moveri*.

7. Moral. 21. 13, 22 : Migne 76, 585 D.

8. Cette seconde partie de la citation, ibid. n. 23. col. 586 B.

9. *spatio* cod. Ambros., et om. *discursu*.

10. I Cor. 13, 3.

11. ibid. 4.

12. ibid. 5.

13. Iac. 2, 10.

14. Eccli. 32, 28 et 35, 2.

Digitized by Google

Qui credit Deo, attendat mandatis eius, et discedat ab omni iniquitate. Et in Tobia [1] : *Cave ne aliquando consentias peccato, et praetermittas praecepta Dei tui.* Et Dominus in Iheremia [2] : *Audite,* inquit, *vocem meam, et facite omnia quae ego praecipio vobis; et tunc eritis mihi in populum, et ego ero vobis in Deum.* Aliter quasi diceret: Si igitur verba Domini quis scienter contempnat, in manu superbiae peccat, et Deum graviter exacerbat, et exterminabitur de populo suo. Et Dominus in evangelio [3] : *Omnis,* inquit, *qui audit verba mea, et non facit ea, similis est viro stulto, qui aedificavit domum suam super harenam; et descendit pluvia, venerunt flumina, flaverunt venti, et irrueruñt in eam: et cecidit, fuitque ruina magna.*

Audiant hoc claustrales, et intelligant, et intelligentes expavescant. Expavescant, inquam, auditores legis, non factores, qui colando culicem, camelumque glutiendo, claustrales observantias custodiunt, et domini praecepta contempnunt. Quae enim spes, aut quae eorum expectatio, qui, ut taceam frequentes in alterutrum detractiones, irrisiones, indignationes, contentiones, verborum amaritudines, et alia multa quae non indecens est reticere, speciali et praerogativo Christi non obediunt evangelio, cuius tota vis pendet ex radice caritatis ? | fol. 141 | Numquid non intelligunt, quid apostolus scribat Thessalonicensibus ? Cum enim praemisisset [4], *Rogamus vos ut quieti sitis, et vestrum negotium agentes operemini manibus vestris, sicut praecepimus vobis, ut honeste ambuletis ad eos qui foris sunt, et nullius aliquid desideretis* (quod etiam ad praetaxatos [5] pertinere voluit), non multo post diem, vindictam et penam provenire [6] his, qui evangelio Christi nolunt obedire [7]. Et ne quis putaret eos temporali poena purgandos,et deinde salvandos, subiungit [8] : *qui et dabunt poenas aeternas, remoti a facie Dei.* Si nimirum divini sermonis rigor illos gehennaliter dicit esse puniendos, qui propria relinquentes, et ab illicitis pluribusque licitis abstinentes, innocenter vivunt, ad exercitium tamen bonorum operum tardiores existunt : quanta plectendi sunt poena, qui sub proposito religionis scienter dominicis praeceptis obviant, et caritatem, totius scilicet bonae vitae et doctrinae fundamentum, violant ? Sentiant alii quod volunt : ratio enim mihi suadet, non aliter sentiendum esse de talibus, quam de impiis Christum negantibus. Et rationi auctoritas consentit. Augustinus enim dicit in tractatu super epistolam Iohannis [9] : *Caritas Deum adduxit ad carnem; quisquis ergo non habet caritatem, negat Christum venisse in carne.* Et inferius [10] : *Quisquis violat caritatem, quodlibet dicat lingua,*

---

1. Tob. 4, 6.
2. Ierem. 11, 4.
3. Matth. 7, 26. 27.
4. I Thess. 4, 10. 11. 12.
5. J'écris *praetaxatos* comme dans l'opuscule précédent ; le ms. Bruxell. a ici *praetextatos*, qui n'offre aucun sens, plus loin *praetexati*.
6. Il manque ici un verbe, comme *pronuntiat, minatur,* ou autre semblable.
7. II Thess. 1, 8.
8. ibid. 9.
9. Tract. 6, n. 13 : Migne 35, 2028.
10. Cf. ibid. n. 13-14 ; mais ce sont moins les termes employés par Augustin que ce qui ressort de son langage.

Digitized by Google

vita ipsius negat Christum venisse in carne; et ipse antichristus est, ubicumque fuerit, et credendum est quia Christum non diligit; et, quamvis intret basilicas, non potest numerari inter filios Dei.

Haec in praesentiarum me dixisse sufficiat, adversus eos qui levitatem iudicant, si de claustris aliquos ad secretum heremi convolare vident. Parum docti quoque et simplices, qui semper solitariae conversationis fuere sectatores, habeant quid detractoribus suis et maxime monachis respondeant ; qui pharisiaco supercilio intumentes, et de singulari sanctitate religionis suae gloriantes, canonicos, heremitas, reclusos et quoscumque alios arbitrantur et asserunt desipere, quia nolunt se legibus observantiarum talium implicare. Ipsi etiam monachi, | f. 141v | visa hac epistola et intellecta, ad cor redeant, seque praevaricatores legis evangelicae confitentes, resipiscant. Si enim vera praetaxati Isidori sententia est, qua dicit contemptores dominici praecepti a malignis spiritibus occupari, patet quia non ut monachi, sed ut daemoniaci vivunt, qui tenendo suas observantias legem evangelicam contempnunt. Ut dicit Isidorus [1], *Valet interdum conversis pro salute animae ipsa mutatio loci; dum enim mutatur locus, mutatur plerumque et mentis affectus.* Dicit Ioseph heremita sanctissimus [2], quia ille plenius professionis suae fidem servat, qui se ad illum locum contulerit ubi plenius dominica praecepta adimplere poterit. Dicit Haimo collectaneus in Ieremiam [3] : *Quando*, inquit, *peccantium est multitudo, nec inter eos valet aliquis iuste vivere, non indecens est eorum congregationes fugere, et imitari prophetam dicentem, Solus sedebam, repletus amaritudine.* Ieronimus super Matthaeum [4] dicit : *Novit unusquisque credentium, quid sibi noceat, vel in quo sollicitetur eius animus, ac saepe temptetur. Quare melius est solitariam vitam ducere, quam praesentis vitae temptamentis aeternam vitam perdere.* Idem Ieronimus, ad monachum nomine Rusticum scribens [5], ait : *Nulli parcas, ut animae tuae parcas.* Dicit et ad eumdem monachum : *Quamdiu in patria es, habeto cellulam pro paradiso; si vero perfecta desideras, exi cum Abraham de terra tua, nudus nudum Christum sequens.* Idem Ieronimus, ad Paulinum de vita clericorum scribens, ait [6] : *Sit tibi vilis et vespertinus cibus, olera et legumina; paucosque pisciculos pro summis habe deliciis.* Idem Ieronimus, ad Rusticum monachum scribens, de beato Iohanne ait [7] : *Vestis aspera, zona pellicia; cibus locustae, mel silvestre: omnia virtuti et continentiae praeparata;* continentiae, inquit, non delectationi.

Haec quidem sunt contra pingues coenobitas, et rubicundos, tumentes inflato ventre, et vernantes rosea facie, et veste multiplici follicantes ; qui insultantes dicunt, canonice vivere, vel solitarie, non esse paenitentiam agere, sed inutilem simulationem, pharisaeum imitantes. Si obiciant, laudabilius esse, uti lautioribus cibis, et non repleri, quam

1. Sentent. 2. 10, 7 : Migne 83, 611 B.
2. Voir ci-dessus, p. 105, note 8.
3. Voir ibid. note 7.
4. Cf. ibid. note 6.
5. Voir p. 102, note 3. Toute cette série de citations est répétée, comme on voit, de la première réponse à Ives de Chartres.
6. Voir la référence, p. 105, note 2
7. Ibid. note 4.

Digitized by Google

vilibus ingurgitari, laudo, et verum est | fol. 142 | haec facientibus ; quod in rarissimis invenitur, testantibus plurimorum et collo et ventre. *Sancta autem religio*, ut dicit Ieronimus contra Iovinianum, *sapientiae quaerit sectatorem: non nautam, non fossorem, non quoslibet alios duris operibus mancipatos, occasione quorum inventus est esus carnium et fortium ciborum* [1]. Seneca ait [2] : *Animus tener et parum tenax recti subducatur multitudini. Inimica est*, inquit, *multorum conversatio.* Dicet mihi aliquis : Sta in acie, adversariis armatus resiste, ut postquam viceris coroneris ; non est perfectus, qui non fuerit cum malis bonus. Fateor, inquam, meam inbecillitatem, secundum verba Ieronimi [3] : *nolo spe victoriae pugnare, ne aliquando perdam victoriam.* Callentes igitur, secundum quod Ieronimus ait [3], ibi vivere, ubi necesse est cotidie aut perire, aut vincere ; sed non tamen corpori, sed menti salubrem eligere locum debemus, ut omnia vitiorum irritamenta longe fugiamus.

Quid dicemus de his, qui in urbibus commorantes saepius audiunt ab ipso dormitorio ipsas mulierum cantilenas, et earum strepitus, et choreas, et inquirunt principum et vulgi rumores, et aliquando vident, et locuntur cum mulieribus, et habitant inter fumantes coquinas ? Notum est, et legitur, quanta asperitate loci, cibi et indumenti pater Ieronimus carnem frangebat ; vix tamen ab urbium et castrorum puellaribus choreis mentem revocabat [4]. Salomon ait [5] : *Discede ab iniquo, et deficient mala abs te*; et alibi [6] : *Viri iusti sint tibi convivae*; et in eodem [7] : *Cum viro sancto assiduus esto, cuius anima est secundum tuam.* Dicit Maximus in expositione super Matthaeum [8] : *Si de veritate scandalum oritur, utilius nasci permittitur, quam veritatis via relinquitur.* Et ipsa veritas ait : *Si oculus tuus scandalizat te, erue eum, et proice abs te.* Quod idem Maximus declarans [9] ait, deum docere, quantum debeamus cavere eos, qui nos verbo et exemplo et morum dissonantia trahunt ad ruinam peccatorum ; ut nec quidem temporalibus eorum bonis debeamus refoveri cum periculo animarum nostrarum. Consilium Lanfranci [10] ad quemdam monachum consulentem de monasterio relinquendo, pio tamen religionis promovendo studio : *Indicatum est mihi, frater, quia de tuo monasterio* | f. 142v | *vis recedere; sed sollicitus es de promissa stabilitate, timens ne, unde Deum placare studes, inde magis offendas. De quo talem rationem ostendo, et in ostendendo me ipsum in exemplum do. Si ego Lanfrancus manu propria me de monasterio*

1. Voir s. Jérôme. Contra Iovinian. lib. 2, n. 6 (Migne 23, 293 B) ; mais ici encore la citation est on ne peut plus libre.
2. Senec. Epist. 7, n. 6 et 2.
3. Il m'a été impossible d'identifier les deux passages attribués ici à s. Jérôme : il est vrai que les index dont nous disposons jusqu'ici sont faits pour décourager les chercheurs les plus opiniâtres.
4. Lire, entre autres, sa célèbre lettre 22, n. 7.
5. Eccli. 7, 2.
6. Eccli. 9, 22.
7. Eccli. 37, 15.
8. Sur cette fausse attribution, que Rainaud aurait pourtant bien dû corriger avec le temps, cf. ci-dessus, p. 101, note 5.
9. Introuvable : v. p. 102, note 2.
10. Epist. 60 : Migne 150, 549.

Digitized by Google

non recessurum iurassem, viderem autem quod ibi animam salvare non possem, exirem, nec periurii reus essem. Qui enim Deo propter Deum alligatur, non solvitur ab ipso, nisi contra eum solvatur. Porro contra ipsum ab ipso minime solvitur, qui propter amorem eius, et ut ei bene placeat, a filiis discordiae, superbiae, diffidentiae, et, ut apertius loquar, a filiis diaboli migrat ad filios pacis, humilitatis, spei, immo <ad> filios Dei, dicente apostolo [1]. Qui non habet ut in loco salubriter maneat, habet ut de loco ocius pergat [2]. *Qui enim sic fugit, nonne plane fugit a sede diaboli ad sedem Dei? Quis autem iudicet illum a Deo damnandum, qui ut ad patrem et ad dominum vel amicum fugit ad ipsum? Praeterea fugit vel transit; non ab ecclesia ad ecclesiam transit. Non enim ecclesiae plures sunt, sed una est toto orbe diffusa; et uni Deo ubique servitur, et uni regi militatur. Postremo beatus Benedictus, qui stabilitatem firmari praecepit, monachum ab alio monasterio ad aliud venientem iubet suscipi; et si bonae vitae fuerit, ut stabilitatem suam firmet, ei suadetur.* Inde Ioseph heremita dicit [3], quod ille plenius professionis sue fidem servat, qui se ad illum locum contulerit, ubi plenius praecepta dominica adimplere poterit. EXPLICIT DE VITA MONACHORUM.

***

Comme on voit, Rainaud reproduit, dans ce plaidoyer destiné à un plus large public, des passages entiers de sa Réponse à Ives, sans même prendre la peine de vérifier et corriger ses citations, dont la plupart témoignent d'une négligence et d'une inexactitude autrement assez rares chez les écrivains de son temps et de son milieu. On aura également remarqué comment ici l'accusé ne se borne pas à justifier sa démarche, mais se pose carrément en accusateur, des cénobites en général, et des moines en particulier. Il n'hésite pas à les accuser d'un relâchement universel. D'abord, leur conversation habituelle : ils ne peuvent supporter que quelqu'un s'entretienne plus volontiers de ce qui a rapport au salut de l'âme que de ce qui flatte l'esprit séculier et les appétits de la chair. Il n'est question parmi eux que de boire et de manger, de pitances et de « générez », de vêtements et d'habits de rechange. Ils s'élèvent contre la pingrerie des abbés, tâchent de faire déposer les officiers du monastère, dans l'espoir d'arriver à prendre leurs places. Ils préfèrent célébrer les hauts faits des rois et des chefs d'armées, plutôt que de s'adonner au chant des psaumes. Souvent même ils s'oublient jusqu'à proférer des sottises et des paroles indécentes, que la rigueur des abbés et prieurs même les plus

1. Par exemple, Galat. 3, 26 et al.
2. Ce qui suit est tiré également de la lettre 60 de Lanfranc.
3. Se reporter à la p. 105, note 8, ci-dessus.

Digitized by Google

vigilants est impuissante à réprimer. Juste à l'inverse des premiers chrétiens, qui mettaient leurs biens en commun, pour ne faire plus qu'un cœur et qu'une âme, ils n'aspirent, eux, sortis souvent de la condition la plus pauvre, qu'à profiter au mieux des ressources que leur assurent les revenus conventuels, pour mener une vie molle et plantureuse. Aussi, malheur à quiconque s'avise de léser de façon quelconque leurs prétendus droits : au mépris du précepte évangélique, qui défend de revendiquer ce qu'on nous a enlevé, ils se lancent aussitôt dans d'innombrables procès ; habiles à gagner la faveur des juges par les moyens les moins avouables, ils réussissent généralement à ruiner leur adversaire, parfois même à mettre sa vie en péril. De véritables infidèles, quoi ? C'était bien la peine de se priver de maintes choses permises, d'aller s'enfermer dans un cloître, de se lever avant le jour, de consacrer de longues heures à la psalmodie, pour ensuite violer la charité du prochain, sans laquelle aucune vertu, aucune vie chrétienne n'est possible ! On aboutit de la sorte à un vrai pharisaïsme : on filtre le moucheron, et l'on avale le chameau ; on attribue plus d'importance aux prescriptions monacales qu'aux préceptes mêmes du Seigneur. Et, avec cela, un orgueil, aussi, qui ne se peut comparer qu'à celui des pharisiens. Pour ces moines vertueux, il n'y a que leurs observances qui vaillent réellement quelque chose ; vouloir s'en affranchir, pour mener la vie solitaire, la vie d'ermite et de reclus, voire de chanoine régulier, c'est se dégrader, dégénérer, perdre la raison. Comme si nombre de Pères et d'écrivains faisant autorité, les Jérôme, les Cassien, les Isidore, les Lanfranc, n'avaient pas prévu et admis le cas où il valait mieux quitter pour un autre son lieu de profession, dès lors qu'on était assuré de servir Dieu ailleurs dans de meilleures conditions. Quant à ce qu'on oppose, qu'il y a moins d'inconvénient à s'accorder certaines délicatesses dans le manger, plutôt que d'ingurgiter des masses d'aliments grossiers, c'est incontestablement vrai en soi : mais on ne voit pas bien en quoi cela favorise la thèse de la supériorité de la vie claustrale, par rapport à celle des solitaires. Il suffit de jeter un regard sur ces gras cénobites, au visage rubicond, au cou de taureau, au ventre proéminent, qui soulève les plis multiples de leur habit, pour reconnaître aussitôt que la plupart ont pour le moins autant de souci de la quantité que de la qualité. Et, pour ce qui est de la clôture, que dire de ces moines qui habitent au milieu des villes, et se trouvent ainsi à toute heure en contact avec ce que le monde a de plus distrayant ? A telle enseigne que parfois, de leur dortoir,

Digitized by Google

ils sont à même d'entendre les chansons des femmes, le bruit de leurs danses, les rumeurs de la foule et de la cour ; et jusqu'à l'air qu'ils respirent est empesté par la fumée des cuisines avoisinantes.

Enfin, il faut, en ces cas d'abandon du lieu de profession, considérer ceci : on quitte Dieu — parfois le diable — pour s'enfuir vers Dieu, le maître et l'ami par excellence ; il n'y a, après tout, qu'une seule grande Église répandue dans tout l'univers; qu'un seul Dieu et qu'un seul Roi, que l'on peut servir en tout lieu. Ce changement de milieu laisse sauf l'essentiel de la profession religieuse, et n'a pour but que de permettre d'en mieux accomplir les obligations. Saint Benoît lui-même, malgré l'importance qu'il attachait à la stabilité, a sanctionné en principe la légitimité d'un tel changement, du moins dans certains cas donnés.

Maintenant, que penser des allégations de maître Rainaud ? Disons-le sans ambages : il est clair que nous avons ici affaire à un esprit passionné, plutôt qu'à un homme qui pense et écrit de sang-froid, mesurant ses expressions, pour les adapter à la réalité des faits. Certes, l'ordre monastique offrait au XIIe siècle bien des signes de décadence, et plus d'un cloître était déparé par les abus que signale si impitoyablement notre pamphlétaire. Ce fut là, sans doute, une des causes qui donnèrent lieu à ce renouveau d'enthousiasme pour la vie solitaire, représenté principalement dans la partie nord-ouest de la France, par les Robert d'Arbrisselle, les Bernard de Tiron, les Vital de Mortain, les Guillaume Firmat, et toute la multitude de leurs disciples et imitateurs. Mais ce ne fut là qu'un épisode d'assez courte durée, dans l'histoire de l'ascétisme occidental ; et les résultats ne sauraient en être comparés à ceux des grands ordres monastiques déjà existants, malgré les brillantes et sympathiques figures que l'on trouve mêlées à ce mouvement.

***

Il serait intéressant de rechercher si Rainaud a laissé quelque autre trace dans l'histoire, en dehors de sa polémique avec Ives de Chartres. A-t-il effectivement réalisé son dessein d'embrasser la vie érémitique ? En quel endroit, alors, et quelles ont été les suites de son esprit de réforme ? Sa tentative est-elle demeurée isolée, ou a-t-il groupé autour de lui un certain nombre d'adeptes ? Enfin, y a-t-il quelque possibilité d'identifier l'auteur des deux opuscules édités ci-dessus ?

Digitized by Google

Nous trouvons mentionnés, à l'époque qui nous occupe, plusieurs écrivains du nom de Rainaud. Il y a, par exemple, un « Rainaldus monachus », auteur de plusieurs traités exégétiques, entre autres d'une *Expositio in Isaiam prophetam* contenue dans le ms. Paris lat. 494 [1]. Ce Rainaud était prieur de Saint-Éloi à Paris en 1107 ; il n'y a aucun motif de reconnaître en lui le transfuge qu'Ives voulait retenir.

Fabricius [2] a suggéré que notre Rainaud pourrait être ce moine cistercien de Morimond, qui, à une époque indéterminée, composa, en plus de divers recueils de Sermons, un ouvrage intitulé *De visitationibus ordinis Cisterciensis.* L'hypothèse est purement gratuite, et ne vaut guère la peine d'être prise en considération ; la façon assez vive dont l'évêque de Chartres crut devoir intervenir dans la circonstance laisse l'impression qu'il s'agissait plutôt d'un membre de l'ordre des chanoines réguliers, auquel Ives lui-même avait appartenu, et auquel, devenu évêque, il ne cessa de porter le plus vif intérêt. Justement, il avait dans sa ville épiscopale le monastère de Saint-Jean-en-Vallée, fondé dans la première moitié du XIe siècle en l'honneur du saint Précurseur, et dans lequel, en 1099, Ives plaça des chanoines augustins, venus de son monastère de Saint-Quentin-lez-Beauvais. Or, l'évêque commence sa lettre en rappelant à Rainaud la profession qu'il a faite « in ecclesia beati Iohannis Baptistae ».

Mais est-ce bien de l'abbaye chartraine qu'Ives veut parler ici ? Malgré toute la vraisemblance qu'offre à première vue cette identification, je doute cependant qu'elle soit suffisamment fondée. Et voici le fait qui motive mes hésitations.

On honore, de temps immémorial, à Mélinais, localité voisine de La Flèche (Sarthe), autrefois dans le diocèse d'Angers, un saint Renaud *(Rainaldus, Raynaldus, Reginaldus, Regnaldus)*, au sujet duquel nous sommes assez peu renseignés [3]. Né en Picardie, ce personnage aurait d'abord embrassé l'institut des chanoines réguliers de s. Augustin, à Soissons, dans l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, fondée en 1076. Après y avoir vécu plusieurs années de la façon la plus édifiante, dégoûté du séjour de la ville, il résolut de suivre l'exemple de son compatriote, Robert d'Arbrisselle, et de se retirer près de lui, dans la solitude de la forêt de Craon :

1. Voir U. Chevalier, Répert. bio-bibliogr., col. 3905 ; A. Noyon, *Inventaire des écrits théol. du XIIe s. non insérés dans le P. L. de Migne*, fascic. I (Paris 1912), p. 22 suiv.

2. Ouvrage et endroit cités plus haut, p. 100, note 2.

3. Le peu qui nous est parvenu à son sujet se réduit à peu près à ce qui est dit dans les Bollandistes, *AA. SS. Septemb.* V, 626-629.

Digitized by Google

projet qu'il mit à exécution, malgré tout ce que fit Ives de Chartres pour l'en détourner. Lorsque, dans la suite, Robert quitta la forêt de Craon pour aller à Fontevrault fonder le célèbre monastère de ce nom, Renaud vint s'établir dans la forêt de Malinais, près La Flèche. Là, il éleva un modeste sanctuaire en l'honneur de s. Jean l'Évangéliste, et y passa le reste de ses jours, en compagnie de quelques imitateurs de son genre de vie. Il mourut un 17 septembre, de l'année 1104 d'après son épitaphe, 1103 d'après la Chronique de Maillezais. Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, éleva sur son tombeau, en 1182, une abbaye de l'ordre de S. Augustin, qui, sous Henri IV, finit par être unie au célèbre collège des Jésuites à La Flèche. Le culte, purement local, du bienheureux ermite, acquit plus de notoriété, à la suite de trois translations successives de ses reliques, dans la première moitié du XVIIe siècle. Ces reliques ont heureusement échappé aux mesures profanatrices de la Révolution française ; elles se trouvent aujourd'hui dans l'église paroissiale de Candé (Maine-et Loire) [1]. La vénération dont les entoure la population angevine s'est encore accrue au siècle dernier, par suite des démarches officielles faites en cour de Rome pour obtenir la reconnaissance du culte rendu à « S. Raynaud, anachorète au diocèse d'Angers » [2].

Comme le fait remarquer le bollandiste Jean Stilting, cette identification du B. Rainaud de Mélinais avec le Rainaldus ou Renardus de la correspondance d'Ives de Chartres n'est pas absolument certaine ; mais il faut reconnaître que diverses circonstances parlent en sa faveur. Sans parler de la coïncidence des dates, c'est déjà un fait significatif que la tradition angevine, au lieu d'identifier, comme il semblait si naturel, l' « ecclesia beati Iohannis Baptistae », où Rainaud avait fait profession, avec l'abbaye chartraine de ce nom, désigne au contraire le lointain monastère de Soissons comme la maison à laquelle avait appartenu le saint ermite. Puis, il y a encore ce rapprochement, que Bernard de Tiron, l'un des principaux promoteurs du système de vie érémitique au XIe-XIIe siècle, était lui aussi originaire de Picardie, vécut lui aussi quelque temps dans la forêt de Craon, le lieu de retraite de Rainaud et de Robert d'Arbrissel.

---

1. J'ai trouvé ce détail dans les soi-disant « Petits Bollandistes » de Paul Guérin, 7e édit. t. XI (Bar-le-Duc, 1873), p. 162 : compilation complètement dénuée de critique, et que l'on éprouve quelque gêne à citer, mais qui pourtant est indispensable, à cause des renseignements précis qu'elle contient sur l'état présent du culte local d'une foule de saints personnages, renseignements qui n'existent dans aucun autre ouvrage de ce genre.

2. Voir la note publiée à ce sujet dans les *Anal. jur. pontif.* t. X (1868), 751-2.

Digitized by Google

D'autre part, on peut faire valoir la difficulté que voici, contre la tradition angevine en faveur de l'identité. Le manuscrit de Bruxelles, comme celui du Val-Saint-Martin à Louvain, désigne l'auteur du *De vita monachorum* par l'appellation « maître Renard de Meung ». Il semblerait, d'après cela, que Rainaud, avant de devenir chanoine régulier à Saint-Jean de Soissons, aurait occupé une chaire de maître à l'école, alors renommée [1], de Meung-sur-Loire, près Orléans. La chose n'est pas en soi impossible, car il y avait de plus fréquentes communications de ce genre, entre les différentes régions de la France et de la chrétienté, au XIe siècle, que de nos jours ; mais enfin, il faut convenir qu'elle vient compliquer d'une façon inattendue le *curriculum vitae* du personnage : Rainaud aurait donc vécu un certain temps hors de son pays natal de Picardie, avant d'aller se faire chanoine augustin à Soissons. Il y a lieu toutefois de remarquer que cette désignation *magister Renardus Madunensis* ne figure que dans le seul manuscrit de Bruxelles, et dans celui de Louvain, supposé que ce ne soit pas le même : ni le titre ni le contenu de la lettre d'Ives ne font mention d'un *magister Madunensis*. Ce surnom ne proviendrait il pas d'une confusion possible avec le *Magister Bernardus de Magduno* qui, après 1153, composa une « Summa dictaminis » qui nous est parvenue [2] ?

Il serait à désirer qu'un historien bien informé groupât dans une synthèse bien vivante les traits épars çà et là qui nous renseignent sur cette phase si intéressante de l'évolution de la vie religieuse aux XIe et XIIe siècles : évolution qui se manifeste, d'une part, par un dégoût justifié des abus constatés dans les milieux cénobitiques, de l'autre, par un enthousiasme, souvent excessif et rempli d'illusions, pour la beauté idéale de la vie solitaire et purement contemplative. Notre Rainaud sera alors un des personnages destinés à attirer l'attention, à côté de ce saint Guillaume Firmat dont j'ai jadis signalé, mais non encore publié — toujours par suite de cette hideuse guerre — l'*Exhortatio in amorem claustri et desiderium lectionis divinae* [3].

D. G. MORIN.

---

1. *Hist. litt. France* VII, 101.
2. Entre autres, dans le ms. 14708 de la Bibliothèque de l'État, à Munich. Pour les éditions, v. U. Chevalier, *Bio-bibliogr.* col. 558.
3. *Rev. Bénéd.* 31 (juillet 1914), p. 244-249.

Digitized by Google

LES ARCHIDIACONÉS OU EXEMPTIONS PRIVILÉGIÉES DE MONASTÈRES.

Avant de terminer un exposé rapide et forcément incomplet de l'exercice du ministère ecclésiastique et paroissial par les moines à travers les siècles, je crois utile de signaler l'existence d'un certain nombre d' « exemptions » monastiques, jouissant d'une juridiction quasi épiscopale, sans être des abbayes nullius proprement dites, et archidiaconés d'abbatiaux. Ce fait s'explique par des concessions épiscopales, confirmées par le Saint-Siège, et parfois par la position exceptionnelle qu'une abbaye occupa dès son origine dans une région déterminée [1]. D'ailleurs ces exceptions existèrent aussi en faveur de chapitres séculiers. C'était le cas notamment pour le chapitre cathédral de Chartres [2]. Le grand prévôt de St-Dié revendiquait aussi la juridiction quasi-épiscopale sur les paroisses de la ville et du Val de St-Dié et l'exercice de son officialité [3].

Dans le diocèse de Trèves le prévôt de Münstermaifeld et celui de S. Castor à Coblence jouissaient des droits archidiaconaux, et ce dernier avait son officialité [4]. Ce fut notamment le cas, dans l'ancien diocèse de Liége, pour les chapitres de N.-D. à Huy et de N.-D. à Tongres sur les paroisses de ces villes, pour le prévôt de St-Hadelin à Celles, pour le coste puis pour le doyen de St-Pierre de Liége à Ans [5].

M. Schreiber a signalé le cas d'un abbé qui, au XIIe siècle, avait la position de doyen vis-à-vis d'une paroisse qui relevait de

---

1. P. Delannoy. *La juridiction ecclésiastique en matière bénéficiale sous l'ancien régime en France*. Louvain, 1910, pp. 200-210.

2. L. Amiet. *La juridiction privilégiée spirituelle du chapitre cathédral de Chartres* (Revue hist. de droit français et étranger, 4e série, t. 2, 1923, pp. 210-271) ; et *Essai sur l'organisation du chapitre cathédral de Chartres*. Chartres, 1922.

3. Archives départ. des Vosges, St-Dié, G. 257-266 (*Inventaire sommaire* rédigé par F. de Chanteau, Guilmoto et P. Chevreux. Épinal, 1887, pp. 96-99).

4. F. Michel. *Der Archidiakonat und Offizialat von St. Castor zu Coblenz* (Trierisches Archiv, XIX-XX, 1912, pp. 153-164).

5. J. Ceyssens, *L'archidiaconé d'Ans*. (Leodium, XVIII, 1925, pp. 82-99.)

Digitized by Google

son monastère, — c'était le cas à Sainte-Geneviève de Paris [1] —, ou d'abbés qui avaient les prérogatives d'archidiacre, comme à St-Sernin de Toulouse [2], Ammersleben [3], Lamspringe [4], Jerichow [5].

Nous en avons d'autres exemples : St-Calais, où l'abbé avait qualité de doyen et d'archidiacre dans la ville et jugeait les affaires ecclésiastiques [6] de quatre paroisses, avec une officialité particulière et droit de visite [7] ; St-Père de Chartres sur douze églises, comme le reconnaît l'évêque Renaud par lettres de septembre 1215 [8].

D'autres abbayes bénédictines jouissaient incontestablement de la juridiction quasi-épiscopale sur plusieurs paroisses et sur un territoire déterminé : telles celles de St-Martin de Séez [9], de St-Denis [10],

---

1. P. L. 180, col. 1565 ; JAFFE-L., 9661 ; SCHREIBER, t. II, p. 46. La bulle d'Eugène III établit cependant des distinctions, qui restreignent fort cette sorte de juridiction décanale.

2. PFLUGK-HARTTUNG, *Acta pontif. Rom. inedita*, t. I, p. 71 ; JAFFE, 5850 ; SCHREIBER, t. I, p. 101, n. 2, p. 242.

3. Ce monastère, fondé par l'évêque Reinhard d'Halberstadt, reçut de lui «archidiaconatum... ipsius ville et ceterarum villarum sibi attinentium ». (*Urkundenbuch des Hochstifts Halberstadt*, t. I, nº 325, p. 293) : voir N. HILLING, *Beiträge zur Gesch. der Verfassung des Bistumes Halberstadt im M. A.* I Th. Die Halberstädter Archidiakonate. Lingen, p. 44.

4. Dans le diocèse d'Hildesheim ; confirmation dans un diplôme de l'évêque Adelog de 1178. (*Urkundenbuch des Hochstifts Hildesheim*, t. I, nº 200, p. 199).

5. Bulle du pape Adrien IV du 5 février 1159. (P. L. 188, col. 1619) rappelant la donation d'un archipresbytérat assez étendu faite par l'évêque Anselme d'Havelberg. (JAFFE-L., 10541).

6. *Gall. christ.*, t. XIV, col. 445.

7. L. FROGER, *Histoire de St-Calais*. Mayenne, 1901, pp. 76-77, 80-81.

8. B. GUÉRARD, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres*. Paris, 1840, t. II, p. 680 ; *Gall. christ.*, t. VIII, col. 1216-1217.

9. *Gall. christ.*, t. XI, col. 714.

10. D. FÉLIBIEN, *Hist. de l'abbaye royale de St-Denys en France*. Paris, 1706, p. 337, 497, 522, CCXIX-CCXXIII. L'immunité privilégiée de St-Denis, confirmée par la bulle d'Alexandre II du 6 mai 1065, repose sur le faux privilège de Landri, du 1er juillet 653, et reproduit presque littéralement la bulle de Léon IX du 5 octobre 1049. Fausse est la bulle du pape Zacharie qui élargit l'immunité accordée par Landri ; fausse la bulle d'Étienne II vers 755, fabriquée dans la même intention ; fausse la bulle de Léon III adressée à l'abbé Fulrad ; fausses d'autres pièces inventées au XIe siècle pour gagner le procès intenté devant le pape contre l'évêque de Paris. St-Denis jouissait dès le VIIe siècle d'une immunité limitée, qui se développa sous l'abbé Fulrad ; au XIe siècle elle devint une exemption absolue conquise par une série de faux. (L. LEVILLAIN, *Etudes sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne*, III (BIBL. DE L'ÉCOLE DES CHARTES, t. 87, 1926, pp. 245-346). Sur la tendance des *Gesta Dagoberti*, écrits avant 840, à revendiquer l'exemption de St-Denis, voir M. BUCHNER, *Zur Entstehung und zur Tendenz der « Gesta Dagoberti »* (HISTOR. JAHRBUCH, t. 47, 1927, pp. 252-274).

Digitized by Google

de St-Germain-des-Prés à Paris [1], de Fécamp [2], de St-Victor de Marseille [3], de Cluny [4].

Au Mont-St-Michel, à la suite d'un accord avec l'évêque d'Avranches, l'abbé a le droit d'instituer et de destituer les prêtres et leur confie charge d'âmes [5]. En 1199, d'accord avec l'évêque de Soissons, l'abbé de St-Corneille de Compiègne exerce la juridiction sur les clercs habitant la ville ; en 1284 un nouvel accord détermine qu'à l'avenir l'évêque et l'abbé à tour de rôle institueront le vicaire-général qui aura juridiction ordinaire sur ces clercs [6]. Du XIIe au XIVe siècle l'abbé de St-Valéry, qui instituait des officiaux, dut lutter contre l'évêque d'Amiens [7].

Il en fut de même de celui de Corbie dans l'étendue du comté de l'abbaye. L'abbé avait son official, charge qui fut réservée plus tard au grand prieur, quand le monastère tomba en commende. Très étendue à l'origine, la juridiction de Corbie fut successivement démembrée, au point qu'en 1790 elle ne comprenait plus que la ville de Corbie (l'abbatiale et sept paroisses) et quatre villages [8].

---

1. D. Bouillart, *Hist. de l'abbaye royale de St-Germain des Prez*. Paris, 1724 pp. 264, 291-292.

2. *Gall. christ.*, t. XI, col. 203-204 ; Leroux de Lincy, *Essai hist. et litt. sur l'abbaye de Fécamp*. Rouen, 1840, pp. 373-377 ; D. Guillaume Fillastre et D. Gabriel Dudan, *Défense de l'exemption et de la juridiction de l'abbaye de Fécamp pour servir de réponse à la requeste et au Mémoire de Monsieur l'archevêque de Rouen et de Monsieur l'archevêque de Carthage, son coadjuteur, demandeurs*. Paris, 1690, 4°. Le vol. 219 de la Collection de Baluze contient des Factums pour et contre l'exemption de Fécamp et des notes de Baluze y relatives (L. Auvray et R. Poupardin, *Catalogue des manuscrits de la Collection Baluze*. Paris, 1921, pp. 271-272).

3. Delannoy, pp. 202-203.

4. *Ib.*, pp. 206-209. Voir notamment *Mémoire pour M. le Cardinal d'Auvergne, abbé de Cluny, contre M. l'évêque de Macon, au sujet de la Juridiction Episcopale sur la ville et les Bans de Cluny*. Paris, P. Simon, 1739, 84 pp. fol. — *Second Mémoire...* Paris, P. Simon, 1742, 112 pp. fol. ; G. Letonnelier, *L'abbaye exempte de Cluny et le Saint-Siège*. Ligugé, 1923, pp. 29-30, 106-107.

5. *Gallia christ.*, t. XI, col. 522.

6. *Ib.*, t. IX, col. 437-439 ; Chan. Morel, *Cartulaire de l'abbaye de St-Corneille de Compiègne*. Montdidier, 1904, t. I, p. 350-351. — Sur les contestations qui eurent lieu entre l'évêque de Soissons et l'abbaye de St-Corneille de Compiègne au sujet de la juridiction quasi épiscopale de celle-ci à partir de 1725, voir les Factums renseignés par A. de Marsy (*Bibliographie Compiégnoise*. Compiègne, 1874, nn. 129-132, pp. 36-37) et le Mémoire que Dom B. de Montfaucon, avec la collaboration de D. Martène et de D. Vaissete, publia sur cette question, Mémoire publié dans les *Œuvres de feu M. Cochin, écuyer, avocat du Parlement*. Nouv. éd. t. VI, Paris, Savoye, 1790, pp. 216-443 ; v. *Revue bénéd.*, t. XXVIII, 1911, p. 204, et A. Corda, *Catalogue de factums et d'autres documents judiciaires antérieurs à 1790*. Paris, 1890, t. I, pp. 514-516.

7. *Gall. christ.*, t. X, col. 1232-1233 ; Delannoy, p. 202.

8. *Gall. christ.*, t. X, col. 1277 ; D. Grenier, *Histoire de la ville et du comté de Corbie*. Amiens, 1910, pp. 60-61, 240-241 ; E. Soyez, *Notice sur les évêques d'Amiens*. Amiens, 1878, p. 107.

Digitized by Google

A St-Florent-le-Vieil il y avait aussi une exemption comprenant onze paroisses. Les droits respectifs furent déterminés en 1248 par le cardinal Eudes de Sainte-Rufine. Plus tard en vertu d'un accord avec l'évêque d'Angers, le prieur du monastère fut constitué vicaire-général avec droit d'avoir un official et un promoteur, droit de visite, de collation des cures et églises, etc. [1]

St-Ouen de Rouen a son official [2], de même que Cérisy [3], St-Wandrille [4], Moyenmoutier [5] et Senones dans toute l'étendue du comté de Salm [6]. Le prieuré du Saint-Mont jouissait de l'exemption de la juridiction épiscopale ; le prieur nommait à la cure de Dommartin sans provision ou institution [7].

Dans le diocèse d'Halberstadt toute une série d'archidiaconés était attachée à des monastères ou des collégiales ; Kaltenborn, St-Paul d'Halberstadt, St-Jean, Stötterlingenburg, Hamersleben, Hadmersleben [8]. Dans celui de Paderborn, les monastères d'Abdinghof et d'Iburg jouissent de droits archidiaconaux ; celui d'Helmershausen a son archidiaconé propre [9]. Dans celui de Munster, l'abbaye de Liesborn eut son archidiaconé [10], de même Kappenberg et Asbeck, et l'on verra bientôt les monastères de Marienfeld, Nottuln, Langenhorst, Ueberwasser, Freckenhorst et Metelen en jouissance de droits archidiaconaux [11], de même que les abbesses de Vreden et de Borghorst [12].

Il en fut de même ailleurs. Si, à Gurk, le prévôt du chapitre régulier a le rang et exerce l'office d'archidiacre, sinon depuis 1164, certainement depuis 1218, cette désignation par l'évêque est tout à fait normale : le prévôt régulier devient officier épiscopal [13]. De

---

1. M. Saché, *Invent. sommaire des Archives dép. antérieures à* 1790. *Maine-et-Loire*. Archives eccl. Série H. Tome II. Abbaye de St-Florent de Saumur. Angers, 1926, p. 54.
2. *Gall. christ.*, t. XI, col. 139.
3. Gust. Dupont, *Le registre de l'officialité de l'abbaye de Cerisy*, 1314-1457. (Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie, 1880, 3e sér., t. X, pp. 271-662); E. Glasson, *Étude sur le registre de l'official de Cerisy*. (Rev. hist. de droit français et étranger, t. IX, 1885, pp. 119-127).
4. F. Lot, *Études critiques sur l'abbaye de St-Wandrille*. Paris, 1913, pp. 88-89.
5. Jérome, *L'abbaye de Moyenmoutier*. Nancy, 1902, pp. 334-335.
6. *Inventaire sommaire des Archives départ.* Vosges. Série H. Épinal, 1925, t. I, p. 48.
7. *Ib.*, p. 133.
8. Hilling. (*Archiv. f. Kathol. Kirchenrecht*, t. 80, 1900, p. 341).
9. *Ib.*, pp. 444-445.
10. *Ib.*, p. 451.
11. *Ib.*, pp. 454-455.
12. *Ib.*, p. 457.
13. A. v. Jaksch, *Monumenta historica ducatus Carinthiae*. Klagenfurt, 1896, t. I, nº 243, 478, p. 189, 365.

Digitized by Google

même à Lavant, en 1244, l'archevêque de Salzbourg use de son droit pour élever le prévôt à la dignité d'archidiacre d'un district déterminé [1]. En d'autres cas les ordinaires usent de leurs droits en faveur de monastères. C'est ainsi qu'en 1267 le patriarche d'Aquilée soustrait la paroisse de St-Jacques de Ras à l'archidiacre de Carinthie pour transmettre les droits archidiaconaux à l'abbé d'Ossiach [2]. On constate de même que l'abbé de St-Paul en Carinthie jouissait des droits archidiaconaux sur St-Lorenzen depuis la fondation de cette *cella* [3].

L'abbé de St-Gall, souverain d'un territoire assez étendu, y exerçait aussi la juridiction spirituelle, encore que ce territoire ne fût pas nullius et relevât de l'évêque de Constance. Les troubles suscités par la Réforme protestante avaient amené l'abbé à étendre ses pouvoirs au détriment de ceux de l'évêque. De là une série de procès qui finirent par des concordats entre les parties intéressées en 1613 et en 1747 [4].

En Angleterre il y a des juridictions privilégiées dans les abbayes de St-Albans [5], Bury St-Edmond [6], Glastonbury [7], Westminster [8] Evesham [9], où les abbés jouissent des droits archidiaconaux sur un certain nombre de paroisses [10].

Il dut en être de même en Italie, où plusieurs abbayes furent constituées en territoires *nullius*, tels que le Mont-Cassin, Subiaco,

---

1. *Ib.*, t. IV, nº 2980, pp. 310-311.

2. *Ib.*, t. IV, nº 2953, p. 677.

3. Actes de 1257 (*ib.*, t. IV, nº 2643, p. 501 ; nº 2653, p. 509-510).

4. K. STEIGER, *Das Kloster St-Gallen im Lichte seiner kirchlichen Rechtsgeschichte*. Fribourg, 1925 ; du même, *Die jurisdiktionsrechtliche Stellung des Klosters St-Gallen im Bistumsverbande von Konstanz* (REVUE D'HIST. ECCL. SUISSE, t. XVI, 1922, pp. 33-51, 132-147, 192-217, 283-308, et *Zur Vorgeschichte des St-Gallisch-Konstanzischen Konkordates vom Jahre 1613* (*ib.*, t. XVII, 1923, pp. 105-124, 201-211, 241-274), *Der St-Gallisch-Konstanzische Jurisdiktionsstreit der Jahre 1739-1748* (*ib.*, t. XIX, 1925, pp. 1-18, 81-98, 206-229).

5. L.F.RUSHBROOK WILLIAMS, *History of the Abbey of St-Albans*. Londres 1917, p. 70, 92 ;

6. Entre les quatre croix de la ville, v. FR. HERVEY, *The Pinchbeck Register relating to the Abbey of Bury St-Edmunds*. Oxford, 1925, t. I, p. 7 ; V. H. GALBRAITH, *The East Englian See and the abbey of Bury St-Edmund*. (ENGLISH HISTOR. REVIEW, 1925, t. 46, pp. 222-228).

7. ADAM OF DOMERHAM, *Historia de rebus gestis Glastoniensibus*, éd. Hearne, 1727, vol. I, p. 235 ; vol. II, p. 345, 351 ; C. M. CHURCH, *Early History of the Church of Wells*, p. 55.

8. E. H. PEARCE, *The Monks of Westminster*. Cambridge, 1916, pp. 4-5.

9. *Chronicon abbatiae de Evesham ad ann.* 1418, éd. W. Dunn Macray, Londres, 1863, p. XXIII-XXIV, 136-137.

10. OLLARD et CROSSE, *Dictionary of English Church history*. Londres, 1912, p. 20.

Digitized by Google

Cava, Farfa, Nonantule, Montevergine, St-Paul de Rome [1].

L'abbaye de St-Clément de la Pescara ou de Casauria jouissait d'une exemption complète de la juridiction épiscopale pour ses paroisses et juridictions paroissiales dans le diocèse de Chieti. C'étaient les abbés qui conféraient la charge d'âmes aux clercs du monastère ; c'étaient eux qui en faisaient la visite et y exerçaient tous les droits paroissiaux. Ce fait fut reconnu en 1301 après examen des documents, par l'évêque Renaud de Chieti [2].

En Belgique, on constate que l'abbé de St-Jacques de Liége jouissait des droits archidiaconaux sur les chapelles de Ferme et d'Yernawe. La première, fondée par le chevalier Libert et sa femme Haseka, se trouvait dans les limites de la paroisse de Celles ; l'abbé y avait juridiction temporelle. En 1223 l'évêque Hugues de Pierrepont autorisa l'abbé à faire desservir cette chapelle par un moine ou par un séculier et lui reconnut toute juridiction, institution de chapelain et droit de visite. Cette mesure fut approuvée la même année par l'archidiacre Henri de Jauche et confirmée par Grégoire IX. Le 10 novembre 1304 l'archidiacre Émicon de Spanheim renonça aux réclamations qu'il avait élevées contre l'abbé au sujet de Ferme et d'Yernawe, cette dernière chapelle située dans la paroisse de St-Georges-sur-Meuse [3].

Pour l'ordre de Prémontré, outre le cas de Jerichow mentionné plus haut, nous pouvons signaler qu'en 1130 l'évêque de Liége accorda les droits archidiaconaux à l'abbé de Floreffe sur la paroisse de cette localité; l'abbé peut y installer un de ses religieux ou un séculier, et c'est lui qui a droit de correction; pour les cas graves l'abbé et l'archidiacre procéderont de commun accord [4]. L'évêque de Cambrai avait agi de même à propos de la paroisse de Tongerloo, en la déchargeant de toute redevance pécuniaire vis-à-vis de l'évêque et en abandonnant à l'abbé le droit synodal, et ce droit à Tongerloo était plus considérable qu'à Floreffe. Plus tard, dès la fin du XVIe siècle, cette concession a été interprétée dans un sens plus large ; l'abbé de Tongerloo exerça une juridic-

---

1. Actuellement, en dehors de l'Italie, ce privilège appartient aux abbayes de Pannonhalma (Hongrie), d'Einsiedeln (Suisse), de Rio de Janeiro pour le Rio-Branco (Brésil), de Belmont (États-Unis), de St-Pierre au Canada. Il manque encore une étude sur l'origine et le développement des abbayes nullius.

2. G. Pansa, *Il Chronicon Casauriense e le vicende dell' insigne monastero benedettino di S. Clemente alla Pescara*. Lanciano, 1893. pp. 110-111.

3. Bibl. du Chapitre de Trèves. Reg. 79 (Liber jurium et docum. archidiac., provenant de St-Jacques de Liége, f. 1, 67^v). On trouve dans ce registre les actes d'institutions de chapelains et de visites à partir de 1580.

4. V. Barbier, *Histoire de l'abbaye de Floreffe*. 2e ed. Namur, 1892, t. II, pp. 7-8.

Digitized by Google

tion absolue sur les paroisses de Tongerloo et d'Oevel, une juridiction quasi-épiscopale [1]. C'est sans doute dans l'extension progressive des droits archidiaconaux conférés à certaines abbayes, que l'on pourrait chercher l'origine de leur rang d'abbayes nullius. Des abbesses même furent en possession de l'exercice de la juridiction spirituelle. L'abbesse de Fontevrault jouissait de droits, qu'elle exerçait par les religieux placés sous son obédience [2]. L'abbesse de St-Benoît de Conversano (Pouille) avait juridiction sur le clergé et le peuple de Castellana, bien que Conversano fût le siège d'un évêché; et, quand dans son intronisation elle recevait l'hommage du clergé, elle portait gants pontificaux, sandales, anneau et pectoral, et avait à côté d'elle la mitre et la crosse. Lors des funérailles de l'abbesse Aurora Accolti en 1809, on vit les évêques voisins chanter les cinq absoutes. Ce fut aussi l'oraison funèbre de l'abbesse nullius de St-Benoît : en 1806 le territoire de Castellana fut uni au diocèse de Conversano et, en 1818, Pie VII confirma la juridiction de l'évêque [3]. On trouve d'autres exemples en Allemagne à Quedlinbourg et à Essen. En France celle de Jouarre se vit contester ses droits par Bossuet [4], et les perdit en 1690. Celle de Montivilliers avait, dès 1035, juridiction sur plusieurs églises exemptes ; elle avait ses officiers ecclésiastiques : un doyen ou grand vicaire qui publiait des mandements, installait les desservants, bénissait les églises, en outre un official et un promoteur [5].

D. URSMER BERLIÈRE.

---

1. H. LAMY, *L'abbaye de Tongerloo*. Louvain, 1914, pp. 340-347.
2. ÉDOUARD, *Fontevrault et ses monuments*, t. I, Paris, 1873, pp. 155-160.
3. DOM. MOREA, *Il Chartularium del monastero di S. Benedetto di Conversano*. Mont-Cassin, t. I, 1892, p. XIII ; L. HANSER, *Abbatissae nullius* (STUDIEN UND MITTEIL. ZUR GESCH. DES BENEDIKTINER-ORDENS, XLIII, 1925, pp. 220-221).
4. *Gall. christ.*, t. VIII, col. 1709, 1712 ; DE BAUSSET, *Histoire de J.-B. Bossuet, évêque de Meaux*. Versailles, 1814, t. II, pp. 315-328.
5. *Gall. christ.*, t. XI, col. 282 ; E. DUMONT, *L'abbaye de Montivilliers*. Rouen, 1876, pp. 12-13.

Digitized by Google

NOTES.

UEBERSETZUNGSFARBE ALS HILFSMITTEL ZUR ERFORSCHUNG DER NEUTESTAMENTLICHEN TEXTGESCHICHTE.

So stark sich auch die Ueberzeugung Bahn gebrochen hat, dass die Festlegung des ursprünglichen Wortlautes der neutestamentlichen Schriften nur möglich ist in dem Masse als deren Textgeschichte aufgehellt ist, so dürftig ist doch unsere Kenntnis der Textgeschichte bis heute geblieben. Es bedeutet nichts Weiteres als eine arge Täuschung, wenn man glaubt mit den Worten " werdender, kirchlicher, erstarrter Text " (von DOBSCHÜTZ), " vorkanonischer und kanonischer Text " (RESCH, POTT) und dergl. eine Textgeschichte skizzieren zu können. Sprechen Forscher von " Lokaltypen " (von DOBSCHÜTZ, STREETER) und " Recensionen " (Herm. VON SODEN), welch letztere gleich zu dritt gegen 300 nebeneinander vorgenommen worden sein sollen, so ist bisher weder der Beweis dafür erbracht worden, dass sie tatsächlich einmal existiert haben, noch hat vollends einmal jemand den Versuch unternommen uns eine dieser Recensionen im Wortlaut vorzulegen, wie es etwa Paul DE LAGARDE für den Lukiantext einzelner alttestamentlicher Bücher getan hat. Ueberhaupt bleibt es eine ungeheuer schwierige, vielleicht geradezu unlösbare Aufgabe, die verwickelte Geschichte des neutestamentlichen Textes zu entwirren, wenn man sich auf das Studium der griechischen Ueberlieferung beschränkt. Selbst die Durchforschung des reichen Citatenschatzes, der in den Werken der griechischen Väter vorliegt, wird uns, so wichtig und notwendig solche Arbeit sein mag, schwerlich in den Stand setzen, jene Geschichte auch nur in ihren Grundlinien zu verfolgen.

Ein viel dankenswerteres Studienfeld, bei weitem noch nicht genügend erforscht, bieten die verschiedenen Uebersetzungen, die man im Abendland und im Morgenland nebeneinander und nacheinander gefertigt hat. Denn das sekundäre Gebilde, die Version, bietet vor dem Original einen unschätzbaren Vorzug, der die Durchforschung seiner Geschichte ausserordentlich erleichtert : jede Uebersetzung trägt ihre Farbe, während der Urtext farblos ist. " In speaking of the ' texts ' of *e*, *k*, Cyprian &c. all the phenomena of those texts are meant. For our present purpose it is not necessary to discriminate between those of *reading*, which imply a difference in the underlying Greek, and those of *rendering*, where the variation is confined to the Latin. It is one of the immense advantages which the Latin possesses over the Greek text, that in any attempt to trace the genealogical relations of the different authorities, both these distinct classes of phenomena are available. In the Greek where

Digitized by Google

there are no varieties of reading the text is necessarily colourless : in the Latin where this is the case differences of rendering may still afford clear indications of parentage ; and it is by following out such indications that we are able to determine the mutual connexions and affinities of the MSS "[1]. Den genannten Vorzug hat selbstredend nicht nur die lateinische Uebersetzung, vielmehr gilt von der syrischen der gotischen, den ägyptischen u. s. w. das Gleiche, aber Beispiele aus der lateinischen Ueberlieferung werden am ehesten auf Verständnis rechnen dürfen, und darum soll diese im Folgenden allein Berücksichtigung finden.

Bei dem Versionstext ist Alter und Heimat viel schneller und sicherer zu bestimmen als beim Text einer griechischen Handschrift. Wenn Chromatius von Aquileja aus Jak. die Verse 1, 12 *(beatus qui sustinuerit tentationem quoniam beatus factus accipiet coronam uitae quam promisit deus iis qui eum diligunt)* und 1, 15 *(concupiscentia parit peccatum, peccati autem concupiscentia acquirit mortem)* citiert[2], so wissen wir, dass er einen Bibeltext in Händen hatte, der sich fast mit jenem deckt, den wir in *ff* (erhalten in einer Petersburger Hs des 10. Jahrh.) antreffen ; und ein paar Verse aus dem nämlichen Brief in den Schriften Priscillians genügen zur Feststellung, dass der Codex Sessorianus des pseudoaugustinischen Speculum die gleiche Textgestalt bietet wie der spanische Theologe. Lucifers Schriften erbringen den Beweis, dass die Apostelgeschichte des sardinischen Bischofs uns im Codex Gigas *(g)*, sein Lukastext im Veronensis *(b)*, sein Johannestext im Vercellensis *(a)* erhalten ist, während die Citate des Hilarius v. Poitiers uns lehren, dass sein Evangelium keinem unserer Altlateiner so eng verwandt ist als dem Usserianus *(r[1])*.

Da die lateinische Sprache für die Mehrzahl der griechischen Wörter verschiedene Ausdrucksmöglichkeiten hat und die Uebereinstimmung in zehn aufeinander folgenden Worten nicht gut das Werk des Zufalls sein kann, so muss sich mit leichter Mühe Identität bezw. Verschiedenheit der Uebersetzung feststellen lassen. Wenn etwa Lk. 5, 26 bei vier Altlateinern *(b ff l q)* lautet : *et stupor adprehendit omnes et magnificabant deum et repleti sunt timore dicentes quia uidimus mirabilia hodie*, so sind das selbstverständlich nicht vier von einander unabhängige Uebersetzungen, sondern nur vier Abschriften der nämlichen Textesform, und die damit vollkommen übereinstimmende Vulgata lehrt, dass Hieronymus diesen Text vorgefunden und unverändert übernommen hat, man müsste denn etwa zu der Annahme greifen wollen, dass keiner der vier Altlateiner in diesem Vers Praevulgatatext bietet. Hat *e* aber unter Auslassung der ersten Vershälfte *et impleti sunt timore dicentes quoniam uidimus praeclara hodie*, so scheint das eine ganz andere Uebersetzung zu sein, denn fast an allen Stellen, wo eine Abweichung möglich ist, findet sie sich : hier *impleti*, dort *repleti*, hier *quoniam*, dort *quia*, hier *praeclara*, dort *mirabilia*. Nehmen wir nun *a* zur Hand, so scheint er ein Mittelglied zwischen *e* und *b ff l q* darzustellen ; mit dem Wortlaut

1. W. Sanday, Old Latin Bibl. Texts II, Oxford 1886, XLII.
2. Tract. XIV 7 und IX 1 (MPL 20, 362 und 349).

Digitized by Google

et pauor adprehendit omnes et inpleti sunt timore dicentes quoniam uidimus mirabilia hodie steht er zwar noch näher bei *e* ; mit ihm lässt er *et magnificabant deum* aus, mit ihm hat er *impleti* und *quoniam* gemeinsam, aber in *mirabilia* tritt er auf die Seite der Uebrigen.

Sprechen wir übrigens von Uebersetzungsfarbe, so meinen wir mehr als dies, dass das Original in der Version eine bestimmte Deutung erfährt, eine Verengerung erleidet, indem aus einer Reihe von Möglichkeiten allemale eine bevorzugt wird. Wir nehmen vielmehr an, dass ein Uebersetzer im allgemeinen doch wohl an der einmal gewählten Vokabel festhalten wird, solange nicht besondere Gründe vorliegen, davon abzugehen. Ueberträgt er einen Text, in dem hundert Mal das Wort μαθηταί erscheint, so wird er kaum an neunzig Stellen *discipuli* und an den übrigen *discentes* sagen ; hat er zehnmal ἀρχιερεύς zu übersetzen, so wäre es ein merkwürdiges Verfahren, wenn er neunmal *princeps sacerdotum* dafür wählt und an der letzten Stelle *pontifex* bevorzugt, wenn er für παράκλητος jetzt *aduocatus* oder *consolator* einsetzt, dann auf eine Uebertragung verzichtend *paracletus* beibehält. Eine Version des vierten Evangeliums, die für λόγος *sermo*, für κόσμος *saeculum*, für δόξα *claritas*, für δοξάζειν *clarificare*, für ἐντολή *mandatum* verwendet, wird mithin eine ganz andere Farbe tragen als jene, die mit den Vokabeln *uerbum*, *mundus*, *gloria*, *glorificare*, *praeceptum* arbeitet. Es liegt in der Natur der Sache begründet, dass man die Annahme, wonach ein Uebersetzer an die einmal gewählte Vokabel gebunden war, nicht überspannen darf. So sehr auch offenkundig die alten Uebersetzer der neutestamentlichen Schriften von der Absicht der Treue gegenüber dem Original beseelt waren und so völlig sie auch auf allen Schmuck der Rede verzichten, ein bescheidenes Mass von Freiheit und Beweglichkeit dürfen wir doch bei jedem von ihnen vermuten. So hat sich ja auch der alte lateinische Uebersetzer des Irenaeuswerkes Adv. haer. ganz eng an seine griechische Vorlage angeschlossen, fast so eng als es möglich scheint, und doch überträgt er keineswegs an allen Stellen ὅτι mit *quoniam*, ὡς mit *quemadmodum*, δέ mit *autem*, ἔπειτα mit *post deinde*, λόγος mit *sermo* u. s. w. Immerhin bevorzugt er gewisse Vokabeln so stark, dass sich gerade an seiner Arbeit schön studieren lässt, was man mit Uebersetzungsfarbe bezeichnet.

Für die ersten Uebersetzer der neutestamentlichen Schriften lagen die Dinge übrigens wesentlich anders als für den Gelehrten, der um die Mitte des 3. Jahrh. den griechischen Irenaeus ins Lateinische übertrug ; denn zu dessen Zeit gab es bereits eine christliche Literatur in lateinischer Sprache, und Ir. lat. bekundet z. B. in seinen Bibelzitaten eine erstaunliche Vertrautheit mit dem Wortlaut einer lateinischen Bibel. Dagegen waren für die ersten Uebersetzer des Evangeliums oder der paulinischen Briefe die Termini erst zu wählen, bezw. zu prägen. Und es ist doch wohl ausgeschlossen, dass man etwa Jo 1, 1 ἐν ἀρχῇ ἦν ὁ λόγος übertrug mit *in principio erat uerbum*, um dann bei der Uebersetzung von καὶ ὁ λόγος ἦν πρὸς τὸν θεόν überzugehen zu *et sermo fuit apud deum* ; und wer die erste der acht Seligkeiten bei Matth. (5, 3) in das Kleid hüllte *beati pauperes spiritu quia eorum est regnum caelorum*, fuhr gewiss nicht fort mit *felices*

Digitized by Google

mites quoniam ipsi haereditabunt terram. Aber Beispiele solcher Art, wie sie hier willkürlich gewählt sind, finden sich in unseren Bibelhandschriften an zahlreichen Stellen, und wie notwendig das Studium des Sprachgewandes ist für jeden, der in die Textgeschichte eindringen will, soll an einer Reihe von Beispielen erläutert werden.

Der Altlateiner *p* behandelt in dem Abschnitt Apg 8, 26-40, merkwürdig genug, das Wort εὐνοῦχος als Eigennamen ; nicht weniger als sechsmal (8, 27. 34. 36. 38. 39. 39.) setzt er dafür *eunicus* (bezw. *eunichus*) ein[1]. Aber mitten im Stück begegnet uns V. 37 b das Wort *spado.* Es ist ausgeschlossen, dass ein Uebersetzer so verfährt, dass er dreimal in der griechischen Vokabel einen Eigennamen erblickt, dann inne wird, dass es sich um einen Verschnittenen handelt, um nun im Rest des Stückes wieder zu seinem *Eunicus* zurückzukehren. Sobald wir beachten, dass das Wort εὐνοῦχος in V. 37 b der griechischen Ueberlieferung fast vollständig fremd ist (VON SODEN nennt als einzigen griechischen Zeugen die Minuskel 502), so ist klar, dass man das Wort *spado* in den Text von *p* eingesetzt hat, ja man wird fragen dürfen, ob nicht der ganze Satz *tunc dixit philippus. si credis ex toto corde tuo licet. et respondet spado dixit credo filium dei esse iesum christum,* der in griechischen Handschriften nur dürftig bezeugt ist, hier später eingeschaltet worden ist. Unter den Texteszeugen wäre jedenfalls *p* nicht nur bei denjenigen einzustellen, die für diesen Satz eintreten, sein *spado* legt ein nicht zu überhörendes Zeugnis dafür ab, dass das Stück in einem Vorgänger von *p* fehlte.

Mk 3, 24 bieten *a* und *d* für griechisches καὶ ἐὰν βασιλεία ἐφ' ἑαυτὴν μερισθῇ οὐ δύναται σταθῆναι ἡ βασιλεία ἐκείνη übereinstimmend: *et si regnum in se diuidatur non potest stare regia illa.* Dass ein solcher Text nicht zweimal unabhängig von einander entsteht, liegt auf der Hand : hier haben *a* und *d* eine Uebersetzung aus gleicher Quelle. Aber diese eine Quelle zeigt wunderlich verschieden gefärbte Wasser. Warum wählt der Uebersetzer zuerst *regnum* und geht dann zu der vulgären Form *regia* über ? Das versteht man erst, wenn man gesehen hat, dass in zwei anderen Altlateinern (*b* und *e*) die Worte ἡ βασιλεία ἐκείνη unübersetzt bleiben, eine Tatsache, die man freilich aus den Handschriften selbst erheben muss, da weder TISCHENDORF noch VON SODEN sie gebucht haben. Offenkundig haben diese Worte auch in einem Vorgänger von *a-d* gefehlt, man hat sie später nach dem Griechischen nachgetragen. Verehrer des Western-Text werden das " vierfache " Zeugnis von *b e (a d)* als wichtige Instanz für die Nichtursprünglichkeit der Worte ἡ βασιλεία ἐκείνη betrachten. Richtiger wäre es, einmal methodisch der Frage nachzugehen, ob hier wirklich ein vierfaches Zeugnis vorliegt, und welcher Wert ihm zukommt. Das Ergebnis dieser Prüfung dürfte sein, dass gegen die Ursprünglichkeit des ἡ βασιλεία ἐκείνη ebensowenig etwas Stichhaltiges ins Feld geführt

1. Aehnlich spricht der Codex Ardmachanus der Vulgata (D) von einem *iunachus* (bezw. *ionuchus*). Auch in *w* und anderer lateinischer Ueberlieferung (Paris. lat. 202. 343) scheint *Eunicus* sein Unwesen zu treiben.

Digitized by Google

werden kann, wie gegen die Ursprünglichkeit des im folgenden Vers (3, 25) von W *e* ausgelassenen ἡ οἰκία ἐκείνη. Nur dies sei noch bemerkt, dass es selbstredend die gleiche Hand war, welche die dem Sprachempfinden des Abendländers ganz überflüssig erscheinenden Worte in 3, 24 und 25 tilgte.

Ein ähnlicher Fall findet sich in Jo 10, 13 wo *c f ff aur* den griechischen Text ὁ δὲ μισθωτὸς φεύγει ὅτι μισθωτός ἐστιν übertragen: *mercennarius autem fugit quia conductitius est.* Der Wechsel von *mercennarius* zu *conductitius* ist schwer begreiflich; man erwartet entweder *mercenarius autem fugit quoniam mercenarius est,* wie *a* liest, oder *conducticius autem fugit quia conducticius est,* was *l* bietet. Vielleicht geht man zu weit, wenn man es für ausgeschlossen erklärt, dass ein und derselbe Uebersetzer von einer Vokabel zur anderen übergeht. Dass er es aber tatsächlich keineswegs getan, zeigen die griechischen Handschriften ℵ B D L l. 22* 33 (vergl. auch den Text bei Migne, P. L. 62, 58 C). Denn hier fehlen die Eingangsworte ὁ δὲ μισθωτὸς· φεύγει. Auch die Altlateiner *d e,* ferner Lucifer bieten die Worte nicht, und es liegt auf der Hand, dass ein Vorgänger von *c-f-ff-aur* die Lücke aufwies, die jemand an der Hand eines lateinischen Textes gerade so aufgefüllt hat, wie auch Hans von Soden in seinem "afrikanischen" Johannestexte die Worte *mercennarius autem fugit,* die von *e* nicht geboten werden, eingeflickt hat, wiewohl die Fortsetzung *quia conductitius est* wenig dazu passt.

Wenn Mt 23, 13. 15. 23. 25. 27. 29. von *b* (soweit er erhalten ist) *c* und *ff*[2] das Griechische οὐαὶ ὑμῖν..... ὅτι übereinstimmend wiedergegeben wird: *uae uobis... quia*[1], so ist man etwas überrascht, mitten dazwischen in 23, 14 zu finden *uae uobis... quoniam.* Nicht allein die enge Verwandtschaft zwischen *b c* und *ff*[2] wird durch diesen fremden Blutstropfen, den die drei Texte gemeinsam haben, aufs deutlichste erwiesen, sondern das eine Wort *quoniam* genügt auch vollauf zum Erweis, dass ein Vorgänger von *b-c-ff*[2], so wie andere Lateiner *(a e g*[1] *ff*[1] *vg)* und Griechen (ℵ B D L Z l. 28. 33. 118. 209. 346.), den Vers nicht geboten hat.

Zum Schluss der Genealogie (Mt 1, 17) bietet *b* mit *c* und den Vulgatacodices D H Θ X eine Endsumme: *omnes itaque (ergo* D*) generationes ab abraham usque in* (*ad* c) *aduentum iesu christi generationes sunt XLII.* Dass diese Worte einen nachträglichen Einschub in der Uebersetzung bilden, ist klar, sobald man sieht, dass es zu Beginn von V. 17 heisst: *omnes ergo generationes ab abraham usque ad dauid* heisst. Auch das Plus *Aliam similitudinem adiecit dicens,* das, wie es scheint, allein *b* am Anfang von Mt 13, 44 aufweist, wird als fremder Zusatz schon dadurch erwiesen, dass *b* in Mt sonst regelmässig παραβολή mit *parabola,* nie mit *similitudo* wiedergibt[2].

Liest man in *a* Mk 9, 18: *et iam discipulis tuis dixi ut expellerent et non potuerunt eicere illut,* so steht man vor der Frage, warum der Uebersetzer für ἐκβάλλειν in beiden Fällen ein verschiedenes

1. In *c* hat der Text auch 23, 29 *quia,* nicht *qui,* wie Sabatier (gegen Belsheim) richtig ediert.

2. Vgl. bereits F. C. Burkitt, The Old Latin and the Itala, Cambridge 1896, 42.

Digitized by Google

Wort wählt. Ein Text wie *b* und *r* ihn bieten *ut eicerent illum et non potuerunt eicere illum* (*eum* r) ist verständlich, nicht aber der von *a*. Nun hat ἐκβάλλειν αὐτό am Schluss des Satzes eine sehr dürftige griechische Bezeugung : nur D W 565 treten dafür ein. Legt das nicht die Annahme nahe, dass *eicere illut* ein Zusatz in *a* aus einer anderen lateinischen Hs (nach Art von *b*) ist ?

Mk 14, 51 bietet *q* den Wortlaut : *Adulescens autem quidam sequebatur eum amictus sindone supra nudum Et tenuerunt eum iuuenes.* Das Schlusswort *iuuenes* ist sonst der gesamten lateinischen Ueberlieferung fremd, erscheint aber in vielen griechischen Handschriften. Dass es in *q* nach einer griechischen Vorlage eingetragen wurde, wie denn überhaupt *q* (ein ehedem *b* sehr nahestehender, öfter noch älteres Gut als dieser bietender Text) an tausend und mehr Stellen nach einem griechischen Chrysostomustext durchkorrigiert worden ist, lehrt die Sprachfarbe durch den Wechsel von *adulescens* zu *iuuenes*. Gelegentlich jener Emendierung ist in *q* auch Sprachgut eingedrungen, das der Ueberlieferung sonst völlig fremd ist, z. B. das Wort *mox* als Wiedergabe von εὐθύς in Mk 1, 42 und Jo 13, 30. Wenn im ersten Fall *b* und *c*, im zweiten Fall *e* das Wort εὐθύς auslässt, so lehrt uns die Sprachfarbe von *mox*, dass dieses Wort auch in einem Vorgänger von *q* gefehlt haben muss. Das dreimalige *mox* von *d* (in Mt 4, 20 ; 4, 22 ; 21, 2) ist ebenso zu beurteilen, es ist in der Bilingue nach dem gegenüberstehenden Griechen eingesetzt.

Jo 3, 20 lautet in *q* : *omnis enim qui mala agit odit lumen et non uenit ad lucem.* Man erwartet entweder mit *vg* : *lucem... lucem*, oder mit *b e (r)* : *lumen... lumen*. Dass in den Text von *q* das Stück *et non uenit ad lucem* später eingesetzt ist, lehrt die Sprachfarbe, sobald man sieht, dass in ℵ* 579. 1093. 1573 al. *c* Lucifer die Worte καὶ οὐκ ἔρχεται πρὸς τὸ φῶς fehlen.

Liest man Mt 5, 32 in der *vg* : *omnis qui dimiserit uxorem suam excepta fornicationis causa facit eam moechari et qui dimissam duxerit adulterat*, so steht man vor der Frage, warum zunächst *moechari*, dann *adulterat*? Man erwartet mit *f g*[1] *h* als Schlusswort *moechatur*. Das Rätsel löst sich, sobald man sieht, dass D 64 *a b k* Chromatius die Worte καὶ ὃς ἐὰν ἀπολελυμένην γαμήσῃ μοιχᾶται auslassen. Hieronymus hat das Stück *et qui dimissam duxerit adulterat* eingefügt. In dem Falle Jo 7, 8 *(uos ascendite ad diem festum hunc ego non ascendo ad diem festum istum)* liegt die Sache ähnlich. Hieronymus hat das bei den Altlateinern (mit Ausnahme von *f l*) fehlende *hunc* nach dem Griechischen ergänzt.

Ich bringe zum Schluss noch ein grösseres Stück aus *ff*[2], der, wie bei anderer Gelegenheit zu zeigen sein wird, besonders im 4. Evangelium das treueste Abbild jener Vorlage bietet, deren sich Hieronymus bediente, als er die Vulgata herstellte. Im Text wird mit Majuskelschrift hervorgehoben, was von *vg* abweicht. Ein Plus der *vg* gegenüber *ff* ist durch Sternchen angedeutet.

Jo 7, 47—8, 16: [47] responderunt * eis pharisei numquid et uos seducti estis [48] numquit aliquis ex principibus crededdit in eum aut ex phariseis [49] sed turba haec que non nouit legem maledicti sunt [50] dicit nicodemus

Digitized by Google

ad eos ille qui uenit ad eum nocte PRIUS qui ERAT UNUS ex ipsis [51] numquid lex nostra iudicat hominem nisi audierit PRIMUM ab ipso et cognouerit quid faciT [52] responderunt EI et dixerunt numquid es tu A GALILEA est scrutare SCRIPTURAS et uide quia propheta a gàlilea non surgit ******* 8[1] iesus autem ASCENDIT in montem oliueti [2] et MANE CUM FACTUM ESSET iterum uenit in TEMPLO et UNIUERSUS populus CONUENIEBANT ad eum et CUM CONSEDISSET docebat eos [3] SCRIBAE AUTEM ET PHARISEI ADDUCUNT AD EUM mulierem in MOECATIONEM deprehensam QUAM CUM STATUISSET in medio [4] * dixerunt AD IESUM magister haec mulier * deprehensa est in MOECATIONE [5] intellege autem PRECEPIT NOBIS MOYSES UT QUI IN ALTURIO DEPREHENDITUR LAPIDETUR tu AUTEM quid dicis DE EA [6] haec * dicebant temptantes eum ut HABERENT CAUSAM ADCUSANDI eum iesus autem INCLINATO CAPITE digito scribebat in TERRAM [7] cum autem INTERROGARENT EXPECTANTES EUM QUID DICERET ET erexit se et dixit eis QUISQUE UESTRUM sine DELICTO est PRIOR in EAM lapidem IACTET [8] et iterum INCLINAS SE DE DIGITO scribebat in TERRAM [9] ILLI IGITUR CUM AUDISSENT PAULATIM SECEDEBANT SINGULI ADCIPIENTES a senioribus OMNES RECESSERUNT ET RELICTUS EST solus IESUS et ECCE mulier ILLA in medio ERAT [10] CUMQUE EREXISSET se iesus dixit AD EAM mulier ubi sunt QUI TE PERDUXERUNT nemo te LAPIDAUIT [11] ET ILLA RESPONDENS dixit nemo domine dixit autem EI iesus nec ego te DAMNABO uade EX HOC iam noli peccare [12] iterum * locutus est eis iesus dicens ego sum lux mundi qui sequitur me non ambulauit in tenebris sed habebit lucem uitae [13] dixerunt ergo ILLI pharisei tu de TE testimonium perhibes testimonium tuum non est uerum [14] respondENS iesus * dixit eis et si ego testimonium perhibeo de me ipso uerum est testimonium meum quia scio unde ueni et quo uado uos autem nescitis unde uenio et quo uado [15] uos secundum carnem iudicatis ego * iudico NEMINEM [16] et si iudico ego iudicium meum uerum est quia solus non sum sed ego et qui me misit pater.

Das Bild ist sehr lehrreich. Vor und nach der Perikope über die Ehebrecherin stimmt *ff* auf weite Strecken mit *vg* nahezu wörtlich überein. Abweichungen zwischen beiden Texten betreffen fast immer die griechische Vorlage, sozusagen niemals das Sprachkleid, das Hieronymus, von wenigen Ausnahmen abgesehen, regelmässig übernimmt. In dem Stück Jo 8, 1-11 aber finden wir mit einem Male eine vielfach abweichende Sprachfarbe. Daraus ergibt sich mit grosser Wahrscheinlichkeit, dass die Perikope in *ff* später eingeschoben ist, und für *c*, dessen Wortlaut nicht nur innerhalb der Perikope, sondern auch in deren Umgebung mit *ff* eng verwandt ist, wird das Gleiche gelten. Man möchte glauben, dass Hieronymus also die Perikope frisch aus dem Griechischen übersetzt hat. Von den Altlateinern *d* und *e* kommt allerdings keiner als Vorlage in Frage. Aber *r* hat einen der Vulgata nahe verwandten Wortlaut ; es ist nicht angängig, mit WORDSWORTH-WHITE seinen Text als " ex fonte uulgato non ex ueteri " zu bezeichnen, denn es finden sich in *r* nicht weniger als ein Dutzend Abweichungen von der Vulgata, und alle Stellen sind als Korrekturen des Hieronymus wohl verständlich. Keine findet sich darunter, die das Sprachkleid beträfe.

Bonn. H. J. VOGELS.

Digitized by Google

THE CODEX AMIATINUS ONCE MORE.

My learned confrère, Dom De Bruyne, has done me the honour of making some corrections in my articles *The Codex Amiatinus and Cassiodorus*[1], and has added some new theories of which I have to speak.

1. PHILO OF CARPASIA. DDB says (p. 262) : " Puisqu'aucune des 3 listes connues d'Épiphane[2] ne concorde avec celle que lui attribue Cassiodore, Dom Chapman en conclut qu'elle est tirée de Philon de Carpasia ". No : I concluded this from the words below the *Antiqua translatio* list in Am : " Sic fiunt ueteris nouiq. testamenti sicut diuidit scs hilarus romani urbis antistes et epiphanius cyprius quem latino fecimus sermone transferri libri LXX ". This seems clearly to imply that it was the book translated by order of Cassiodorus and attributed wrongly by him to St Epiphanius which contained the statement that the Bible contains 70 books. I said that I had not seen Foggini's edition of a work said to be this very translation. However, Dom De Bruyne has now consulted the work of Foggini, and has not found any such statement. That seems to be a strong argument that the work published by Foggini[3] from a Vatican MS is not the Cassiodorian translation or not a complete form of it. Otherwise one must suppose Cassiodorus to have made an inexplicable blunder. DDB prefers this latter solution, to which I feel somewhat averse, after many years of study of Cassiodorus's meticulous and pernickety carefulness.

2. HILARUS OF ROME. DDB considers *hilarus romanae urbis antistes* to be another mistake by the aged Cassiodorus, corrected[4] later by him in *Inst. diu. litt.* 14 : " Unde licet multi Patres, id est, *sanctus Hilarius Pictauiensis urbis antistes* et Rufinus presbyter Aquileiensis et *Epiphanius episcopus Cypri* et synodus Nicaena et Chalcedonensis non contraria dixerint, sed diuersa ". Zahn and others have taken similar views. But I find difficulty in following them.

If it had been urged that Pope Hilarus had been changed by some clever scribe or diorthotes into the more obvious Hilary of Poitiers, I should have felt the probability ; in fact this is just what DDB has proposed. But that St Hilary should be changed into the Pope, whose adventures at the Robber Council are almost his only title to celebrity, of whose letters few have survived, who

---

1. In this Review, 1926, pp. 139-150, and 1927, pp. 12-32. The remarks on these articles by Dom De Bruyne are on pp. 261-6 of 1927 (July).

2. The lists of St Epiphanius are really only lists of the Jewish canon under the Ptolemies. Cassiodorus twice refers to the *Panarion*, but not to these lists (*Instit.* cap. 1 and cap. 22).

3. I have been unable to find this edition by Foggini either in the British Museum or in the University Library at Cambridge.

4. " Il se corrigea. Puisse dom Chapman suivre ce bon exemple ". But his correction only made matters worse, if it was a correction.

Digitized by Google

is not known to have composed any treatise, is so unlikely, that I am disinclined to attribute so odd an error either to the sage of Squillace or to the Northumbrian Doctor who seems to have superintended the writing of *Am.*

Besides, this conjecture unkindly attributes to Cassiodorus a second mistake, that of supposing that the list of 22 O. T. books given by St Hilary from Origen[1] had any likeness to that of the *antiqua translatio.* Now a conjecture which makes an author commit two blunders is not obviously an emendation[2].

DDB admits Berger's contention that Pope Hilarus gave an Old and a New Testament — *duas bibliothecas* — to the basilica of St Lawrence ; but he objects : " Je ne vois pas bien Cassiodore visitant les églises pour noter le contenu des Bibles ". Now at the very beginning of the *Inst. div. litt.* Cassiodorus relates how he attempted with Pope Agapitus to establish a University at Rome : " Nisus sum ergo cum beatissimo Agapito papa urbis Romae ", etc. This project failed ; but the Pope did build a library, of which remains are still visible on the slope of the Caelian, *clivus Scauri.* I can see Cassiodorus searching Rome for books, and visiting S. Lorenzo to seek, and perchance to purloin for the new foundation, the two volumes of Pope Hilarus[3].

I am therefore not prepared to agree " que la préface de l'*Amiatinus* contient ici plusieurs graves erreurs, et qu'on perd son temps à vouloir les justifier ", unless we first introduce errors by conjecture.

3. THE SUMMARIES OF AM. On this subject DDB has some interesting remarks, identifying the author of the summaries he once called " A " for *Josue, Jud, Reg.* with the writer of the " D " summaries of Am. This does not, of course, touch any of the conclusions I had set down about the summaries of Am.

---

1. Hilary, Prologue to Comm. on Ps. cap. 15 (" Instructio Psalmorum ") ed. Zingerle, p. 15. The Greek of Origen is in Eusebius (H. E. vi 25), where all MSS omit the 12 prophets ; but Hilary and Rufinus's translation have them.

2. The list of Rufinus is in his *Comm. in Symb.* 36. What is meant by the reference to Nicaea and Chalcedon is not clear. It seems that a list approved at Nicaea and confirmed at Chalcedon may be intended. It may be a later form of a list (possibly) known to St. Jerome as Nicene ; for in his Prologue to Judith we read : " Sed quia hunc librum Synodus Nicaena in numero sanctarum scripturarum legitur conputasse ".

3. D. D. B. says : " On ne s'imagine pas un pape patronnant en 461-8 une Bible qui omet l'épître aux Hébreux et quatre épîtres catholiques, tandis que pour les Évangiles elle suit l'ordre de la Vulgate ". I do not feel so dogmatic. St. Jerome's Gospels were regarded as official, and would certainly be patronised at Rome. I uphold the genuineness of the Damasus council of 382, which gives all the 27 books of the N. T., and we have also Pope Innocent in 405. But Hebrews and the lesser Catholic Epistles were not very likely to be used in the Liturgy at Rome so early as Hilarus, in spite of the Greek influence on the Canon which had come through Jerome, and possibly through Athanasius and others. One would think , *a priori* , that a Roman basilica would in 460-70 still use the old version except for the Gospels, and without additional Epistles, in spite of the definite approval which two Popes had given to the Greek canon of the N. T.

Digitized by Google

But DDB notes that the summaries for the Prophets used the Old Latin. I had pointed out that they were Donatist, and I added that they used the Vulgate (meaning " as well as the Old Latin ", I suppose). But I have no remembrance or notes as to my reasons for saying this. I had not, and have not, examined these summaries with care. A cursory look now shows O. L. expressions. I give the number of the summary as shortened in Am in brackets after that of the other MSS : Is. 26 (24) imperio sup. hum. (*Vg* principatus) ; Jerem. 2. de baculo nucino (*Vg* vigilans) ; Is. 18 (17) carbo (*Vg* calculus). I note a sign of two versions in Jerem. 52, *pelles alibi conligationes (Vg. funiculi)*, but Am (45) has only *pelles*. On the other hand, Am has been corrected by the *Vg*, Jerem 87 *De doliolo*, where Am has (76) *De laguncula*, with Vg. Again Ezech. 66 *allophylos* (with LXX), where Am adds (instead of substituting) *et palaestinis* (with Vg).

Another carelessness of mine was the omission to see that the LXX have καρχηδόνος instead of Tyre in Is. xxiii 1. This was subsequently pointed out to me by Dr Friedrich Stummer of Würzburg. Hence there need be no special reference to the destruction of Carthage by the Vandals. I apologise for having written thus hastily in a note on a point which did not interest me ; and I thank Dr Stummer and DDB for their corrections.

4. THE LIST OF CONTENTS IN AM. DDB writes : " Mais est-il bien vrai que cette table du f. 4v se rapporte à l'*Amiatinus* ? Tous ceux qui se sont occupés du manuscrit, Hort, White, Browne, Quentin, Chapman et d'autres encore le disent ". But they are wrong, for " le titre donne la somme des livres n. LXX (c'est ainsi qu'il faut lire, lxxi est une distraction de copiste) " ; now the *codex grandior* of Cassiodorus contained 70 books (44 O. T., + 26 N. T.) ; therefore the list is taken from the *codex grandior* ; — besides, it actually has 26 books for the N. T.

DDB has not paused to ask himself why " Hort, White, Browne, Quentin, Chapman and others " ventured to regard this list as a table of contents of the Amiatinus. The reason was not simply that it is found at the beginning of that manuscript, nor even because it begins " in hoc codice continentur ", but because it *is* a table of contents of the Amiatinus ! This seems so cogent a reason, that it may be hardly worth while to point out further that the order of the books in the list and in the codex is unique in biblical MSS, so that the list would be a table of the contents of *Am*, even were it found in some other MS. But the above mentioned critics have not failed to point out that the list has one *distraction de copiste*, since it says *Petri i*, whereas the codex contains both 1 and 2 Peter. This correction is further vouched for, however, not only by the *libri n. lxxi.* of the list, but also by the fact that the list is a list of Vulgate names in Vulgate order, so that 2 Peter had certainly to be included.

I have shown more than once that this unique order of books is the same (except for Acts) as that of the Vulgate " nine volumes " of Cassiodorus, described by him and pictured as in the cupboard of " Ezra " in *Am*, so far as we know the latter order. The groups

Digitized by Google

forming a volume are in the order of St Augustine's lxxi books, but the order within each group is that of the Vulgate. The lxxi is once more confirmed.

Had the scribe written lxx, we should have conjectured with confidence that this was a natural slip for lxxi. But lxxi is not a natural slip for lxx ! And the scribe had just written *on the recto of the same leaf* a prologue (which clearly did belong to the *codex grandior*) stating that " in hoc corpore utrumque testamentum *septuagenario* numero probatur impletum ", which was scarcely an inducement to change lxx to lxxi on the following page. Nor would a false count have produced lxxi, but lxx or lxix [1]. Hence I do not see how the conjecture lxx is to be supported, except by the assertion that the list must have had lxx, as it is a table of the *codex grandior*, this latter fact being conclusively proved by the conjectural reading.

No doubt it is disappointing to abandon this original theory, which discovers not only a list of books which is not a list of the same books which it enumerates, but also an Old Latin Bible in which the Sapiential books have the ordinary Vulgate order, in which the twelve prophets have the order introduced by St Jerome, in which the four books *Regnorum* are called *Samuhel* and *Malachias* (for Malachim). And I fancy that an Old Latin N. T. which omitted only 2 Peter would also be unique. And all this proved by the omission of an i, — ἰῶτα ἓν ἢ μία κεραία.

5. THE COLA AND COMMATA OF AM. DDB is inclined to agree with me that St Jerome did not write the whole Bible in sense lines (as Cassiodorus thought), and he adds corroborative evidence from the MSS of Job. But DDB does not admit (I do not know why) a Cassiodorian origin for *Am*, and therefore suggests that the sense lines of *Am* were imitated from Cassiodorus's *codex grandior* of the O. L., which must consequently have been written in sense lines.

Though DDB might not care to look up Cassiodorus while criticising my articles, he could with little trouble have found in those articles a reference to two statements by Cassiodorus that *the Vulgate alone* was to be written in sense lines, — all other writings are to have punctuation *(ornatus)* and stops *(posituraе)* [2].

Of course it may be argued that the *Institutio* here contains " plusieurs graves erreurs ", as Cassiodorus disagrees with DDB's conjecture that the Amiatinus, a Vulgate MS written in sense lines, is not a copy of Cassiodorus's Vulgate MSS written in sense lines, — this

---

1. D. D. B. asserts that *Am* makes of Esdras-Nehemias only one book. I must borrow his words : " Ceci n'est pas exact ". In the codex they are sufficiently distinguished. And St. Augustine's list (there followed) counts them as two ; so did Cassiodorus in his nine volumes (*Inst.* cap. 6 : *In Esdrae libris duobus*).

2. *Inst. div. litt.*, Prologue : " Quod nos quoque tanti uiri (St. Hieronymi) auctoritate commoniti, sequendum esse iudicauimus, ut *caetera distinctionibus ornentur*, ista uero sufficiant simplicissimae lectioni quae supradictus uir, sicut dictum est, ad vicem distinctionum colis et commatibus ordinauit ", etc. cap. 15 : " posituras... Singulis quibusque pone capitibus, *praeter translationem sancti Hieronymi*, quae colis et commatibus ordinata consistit ".

Digitized by Google

would be too improbably simple — but an imitation of Cassiodorus' Old Latin MS, which was written in sense lines in imitation of his Vulgate MSS so written.

Downside Abbey. H. John CHAPMAN.

FORMULES LITURGIQUES ORIENTALES EN OCCIDENT AUX IVe-Ve SIÈCLES.

La plus ancienne citation qui nous soit parvenue d'un canon de la messe en usage à Rome consiste probablement dans ces deux passages du célèbre rhéteur converti, Marius Victorinus :

> Sic r. e. Paulus in epistola ad Titum (2, 14) : *Populum* περιούσιον, circa substantiam, hoc est, circa vitam consistentem populum, sicuti et in oblatione dicitur : MUNDA TIBI POPULUM CIRCUMVITALEM, AEMULATOREM BONORUM OPERUM (*Advers. Arium* I, 30 : Migne P. L. 8, 1063 B).
>
> Appellamur λαὸς περιούσιος. Hinc sanctus apostolus ad Titum epistola sic dixit graece... καὶ καθαρίσῃ ἑαυτῷ λαὸν περιούσιον, ζηλωτὴν καλῶν ἔργων. Latinus cum non intelligeret... posuit *populum abundantem*... Hinc oratio oblationis intellectu eodem precatur eum : Σῶσον περιούσιον λαὸν, ζηλωτὴν καλῶν ἔργων (Même ouvrage II, 8 : *ibid.* col. 1094 D).

Dom Cabrol, dans son *Dictionn. d'archéol. chrét.* I, 636, cite le premier de ces passages comme se rapportant à la liturgie africaine du IVe siècle : bien à tort, certainement, car Marius Victorinus n'étant devenu chrétien qu'à Rome, et dans un âge déjà avancé, il n'y a pas d'apparence qu'il ait jamais connu le formulaire de la messe usité dans sa patrie africaine ; écrivant à Rome, c'est évidemment le canon romain qu'il aura eu en vue dans ces deux passages.

Et c'est aussi, tout porte à le croire, un canon grec plutôt que latin, une dernière attestation de l'usage primitif de Rome, où, « pendant les trois premiers siècles et probablement plus longtemps » encore, la liturgie, ainsi que la lecture des Écritures, du moins » dans les assemblées présidées par le Pape, se faisait en langue » grecque [1] ». Il est vrai que la première citation est faite en latin, mais deux particularités au moins font voir qu'elle ne constitue pas une citation textuelle comme la seconde qui est en grec : d'abord, le verbe *Munda* est inspiré par le texte même de Tit. 2, 14 καθαρίσῃ ; puis, l'adjectif *circumvitalem* est sûrement un terme inventé par Victorin lui-même, pour mieux rendre la pensée du grec περιούσιον, un abrégé pour les deux périphrases auxquelles il a recours dans le premier des passages cités, *circa substantiam, hoc est, circa vitam consistentem* et *circa tuam substantiam venientem*. Au contraire, la

---

1. Martigny, *Dict. des ant. chrét.* p. 409 ; cf. J. B. de Rossi, *Roma sotterr.* II, 236-7 ; Adr. Fortescue, *The Mass, a Study of the Roman Liturgy* (London 1912), p. 126 suiv.

Digitized by Google

seconde citation, en grec, semble bien dérivée directement de la liturgie, car σῶσον est indépendant du texte de s. Paul, et l'on ne peut imaginer d'autre motif pourquoi Victorin cite à cet endroit l'*oratio oblationis* en grec, sinon que celle-ci était de fait prononcée en langue grecque, à Rome, jusque dans le troisième quart du IVe siècle.

Aucune des liturgies grecques actuellement connues ne contient le passage cité par Victorin : c'est tout au plus si l'on rencontre une fois dans la liturgie de s. Basile, les deux mots λαὸν περιούσιον [1]. Cependant, dans la liturgie des Nestoriens en usage jusqu'à nos jours, la prière des fidèles renferme un passage presque identique, que les éditeurs anglais ont ainsi rendu en leur langue : MAKE READY A PEOPLE PREPARED, ZEALOUS OF GOOD WORKS [2].

***

En dehors de ce vieux débris isolé de l'ancien canon grec de l'Église Romaine, il est intéressant de constater que, dès le IVe-Ve siècle, certains auteurs occidentaux attestent expressément l'emploi, dans leurs milieux, d'un canon de la messe dont certains détails au moins concordaient à la lettre avec telle ou telle des liturgies orientales.

L'exemple le plus connu est celui auquel s. Jérôme fait allusion dans son *Dialog. adv. Pelag.* II 23 (Migne P. L. 23, col. 561 B) :

> Quem omnia sacerdotum cotidie ora concelebrant, ὁ μόνος ἀναμάρτητος, quod in lingua nostra dicitur, *qui solus est sine peccato*. Quae laus iuxta sententiam tuam frustra Deo reputatur, si est communis cum ceteris.

Vallarsi exprime en note son opinion qu'il s'agit en cet endroit des paroles du *Gloria in excelsis*, QUONIAM TU SOLUS SANCTUS. Mais il a sûrement tort en cela : il n'y a pas de doute que Jérôme n'ait ici en vue la finale de l'anaphore dans la liturgie syrienne dite de saint Jacques :

> Διὰ τοῦ μονογενοῦς σου υἱοῦ, κυρίου δὲ τοῦ θεοῦ καὶ σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ. αὐτὸς γάρ εστιν Ὁ ΜΌΝΟΣ ΑΝΑΜΆΡΤΗΤΟΣ φανεὶς ἐπὶ τῆς γῆς [3].

Il faut bien se garder d'outrer la portée du témoignage de Jérôme. Si on le prenait à la lettre, on pourrait croire que tous les prêtres de l'univers célébraient chaque jour la liturgie qui porte le nom de Jacques : ce serait là une exagération évidente. Les lignes citées ci-dessus ont été écrites à Bethléhem par Jérôme déjà fort âgé, vers la fin de 415 : elles se rapportent à l'usage suivi de son temps en Syrie, et plus spécialement en Palestine ; elles témoignent toutefois que cet usage, ce formulaire, était aussi familier même dans les milieux latins de cette région, et qu'on avait fini par s'y conformer, du moins dans une certaine mesure.

***

1. F. E. Brightman, *Liturgies eastern and western* I, 326[28].
2. *Ibid.* 264[3].
3. *Ibid.* 57[31].

Digitized by Google

Une autre attestation intéressante de l'expansion de la liturgie orientale jusque dans les milieux occidentaux se rencontre vers la fin du traité *De spiritu sancto* du saint évêque Niceta de Remesiana (Bêla Palanka, en Serbie), des environs de l'an 406. On lit dans la Patrologie latine de Migne 52, 864 le passage suivant, reproduit de l'édition publiée par A. Mai en 1833 :

> perfectam Trinitatem adorantes et magnificantes, sicut in mysteriis ore nostro dicimus, *Sanctus, sanctus, sanctus Dominus Deus Sabaoth*, ita conscientiam teneamus. Et illud unus sanctus, utique Spiritus ; unus Deus, Iesus Christus in gloria Dei Patris.

Dans les manuscrits dont s'est servi Mai, le texte est ici interpolé : les mots *Sanctus... Sabaoth* ont été ajoutés à tort, très anciennement déjà [1], par des gens qui n'avaient aucune idée du passage de la liturgie byzantine visé par Niceta. Le texte authentique, restitué récemment par A. E. Burn [2], porte simplement :

> perfectam Trinitatem adorantes et magnificantes, sicut in mysteriis ore nostro dicimus, ita conscientiam teneamus : *Unus sanctus*, utique Spiritus, *unus dominus Iesus Christus in gloria Dei Patris. Amen.*

Quiconque a eu l'occasion d'assister au service solennel des Grecs reconnaîtra aussitôt dans ces dernières paroles une traduction littérale de la réponse du chœur à la proclamation Τὰ ἅγια τοῖς ἁγίοις. *(Sancta Sanctis)* du célébrant, avant la communion, dans la liturgie byzantine, comme dans la plupart des autres liturgies orientales :

> Εἷς ἅγιος, εἷς κύριος Ἰησοῦς Χριστὸς
> εἰς δόξαν Θεοῦ πατρός [3].

Ainsi, quoique son diocèse fût situé dans la partie de l'Illyricum qui dépendait du patriarcat romain, et où la langue officielle était le latin, Niceta célébrait la liturgie d'après un rituel traduit, en partie du moins, du formulaire en usage à Constantinople, et dans l'Orient en général.

***

Les deux exemples précédents étaient déjà connus. J'en ai récemment relevé un troisième qui n'a pas encore été signalé, que je sache. Il fait partie de l'*Epistola de castitate*, le sixième des opuscules dont se compose le *Corpus pelagianum* publié par C. P. Caspari dans ses *Briefe, Abhandlungen u. Predigten* (Christiania 1890), et dont l'auteur universellement reconnu est l'évêque breton semipélagien, Fastidius, du début du Ve siècle [4]. Là, on trouve ce passage, p. 132, vers le milieu :

---

1. Par exemple, dans la Profession de foi des évêques d'Afrique en 484 (Victor de Vite, *Persecut. Vandal.* III, 23 : Migne 58, 234) ; Pseudo-Vigile, *De trinitate* lib. X : Migne 62, 298.

2. *Niceta of Remesiana, his life and works* (Cambridge 1905), p. 37.

3. Brightman, *Op. cit.* 341. 393 ; cf. 24. 62. 101. 138. 184. 191. 296. 447. 466. 475. 484. 505. 536.

4. Voir un excellent résumé de la littérature sur ce sujet dans O. Bardenhewer, *Gesch. der altkirchl. Literatur* IV, 518-520.

Digitized by Google

Unde derivatam puto egregiam illam ante communionem sacerdotum nostrorum praefationem : *Sancta sanctis*, ut, qui se non sanctificatum agnoverit, sancta sibi intellegat non debere contingere.

Nous retrouvons ici ce Τὰ ἅγια τοῖς ἁγίοις, que supposait déjà la réponse *Unus sanctus* etc. mentionnée par Niceta. Il est assez difficile de déterminer pour quelle région de l'Occident vaut ce témoignage de Fastidius, car, quoique breton d'origine, et plus tard évêque en son pays, il peut avoir rédigé cet écrit, de même que plusieurs autres, au cours du voyage projeté en Orient, voyage qu'il renonça à accomplir jusqu'au bout, sous l'influence d'une grande dame sicilienne, qui avait réussi à le gagner aux idées pélagiennes [1].

Quoi qu'il en soit, j'incline à croire, pour ma part, que cette formule vénérable, *Sancta sanctis*, a été très anciennement en usage en diverses contrées du monde latin. Elle s'est maintenue jusqu'à nos jours, quoique avec un mélange d'éléments plus modernes, en Espagne, dans le Missel Mozarabe [2], et quelques-uns des manuscrits des églises de France cités par Martène [3] en portent encore des traces jusque dans le bas moyen âge [4].

D. G. MORIN.

EINE IRISCHE PARALLELE
ZUM LITURGIE-FRAGMENT 1 UND 2 AUS COD. AUG. CXCV.

Zu der im Januarheft des Jahres 1927, 135-136 aus der mozarabischen Liturgie beigebrachten Parallele zum irischen Liturgie-Fragment 1 aus Cod. Aug. CXCV füge ich heute eine Parallele aus der irischen Liturgie selbst.

Unser neuer Beleg findet sich im sogenannten Bangor-Antiphonar in der Ausgabe von Warren Bd. II (1895) N° 61, bei Migne PL 72, 600. Der Beleg bietet die im mozarabischen fehlende Textstelle " cuius praecepta... non habent " und somit für die Zeilen 5-7 des Reichenauer Bruchstückes den richtigen Wortlaut. Ebenso haben wir hier die Lesart " exaudi per illorum merita præces nostras " für Zeile 8-9 sowie die Worte " eorum " und " nos " für Zeile 10 bzw. 11. Endlich finden wir hier die Ueberschrift " Ad martyres " für Zeile 1.

Der Reichenauer Text wird demnach für die ersten 7 Zeilen lauten :

---

1. Cf. Caspari, *Op. cit.* p. 338. 386 suiv.
2. Migne 85, 561 ; cf. M. Férotin, *Liber Ordinum* col. 241 ; *Liber mozarab. sacram.* col. 53, note.
3. *De antiq. eccl. rit.* t. I (Venet. 1783), p. 151.
4. Et même jusque dans un missel de Reims de l'année 1491.

Digitized by Google

1 Ad martyres
Ds [1] qui scos tuos cum
3 mensura probas et
sine mensura glorificas
5 cuius praecepta finem
habent et praemia ter-
7 minum non habent
exaudi etc.

Auch für das Bruchstück 2 gibt das Bangor-Antiphonar in N° 52 vielleicht eine Lesung : Ds qui scis martyribus et electis tuis coronam martyrii praestitisti te oramus dne ut eorum meritis obtineamus veniam.

1 < qui tantam gloriam >
non meremur qui regnas.

Für das Bangor-Antiphonar haben wir in N° 129 durch den Hinweis auf den regierenden (" nunc sedet supremus ") Abt Cronans (680-691) eine Zeitbestimmung. Das Reichenauer Bruchstück gehört nach Dold (R. b. 38 [1926] 274) " zum mindesten ins frühe 7. Ih. " Wir haben somit nicht nur einen örtlichen d. h. aus der irischen Liturgie, sondern einen fast gleichzeitigen Beleg.

Eine nochmalige Prüfung der Reichenauer Schabtexte lässt vielleicht noch weitere Annäherungen zum Bangor-Antiphonar finden.

Jerusalem, Dormition Abbey. Petrus SIFFRIN.

---

1. Auch das Stowe-Missale enthält auf fol 40 (ed. Warner vol. II. [1915] 20) diese Oration in der Missa apostolorum et martyrum, " aber mit folgenden Lesarten : " Dne ds omnips... " exaudi *preces* nras *per* marteria et merita illorum et tribue eoru*m* " und einem längeren Zusatz.

Digitized by Google

La Revue bénédictine *ne comporte pas de « Chronique » dans son programme. Néanmoins elle se doit de signaler à ses lecteurs la haute distinction dont vient d'être honoré son Directeur dom Bernard Capelle. Le 23 janvier dernier, les moines du Mont César à Louvain, par un vote unanime, ont élu dom Bernard en qualité d'Abbé Coadjuteur.*

La Revue *se réjouit vivement de cet honneur qui échoit à son Directeur ; elle prie dom Bernard d'agréer, avec l'hommage de ses respectueuses félicitations, les vœux les plus ardents d'un long et fécond abbatiat.*

*Nous espérons que les occupations de sa nouvelle charge laisseront au R*me *Père dom Bernard assez de loisirs pour ses recherches personnelles dans le domaine de l'ancienne littérature chrétienne latine. Puisse-t-il continuer à faire bénéficier la science de ces études marquées au coin d'une critique pénétrante et sagace, dont le présent fascicule apporte encore la preuve abondante !*

Désormais, la direction de la Revue *passe aux mains de D. Philibert Schmitz, dont nos lecteurs apprécient, depuis quelque temps déjà, la critique avertie, doublée d'une érudition étendue, qui s'affirme de plus en plus dans le* Bulletin d'histoire bénédictine.

D. R. T.

Digitized by Google

possessorum (fait un peu double emploi avec le quatrième) ; liste des mss à peintures, tableau de concordance ; enfin 7 planches avec des armoiries.

Ce fascicule contient la fin des mss théologiques, puis les mss juridiques, philologiques, philosophiques, géographiques et historiques, mathématiques, astronomiques et médicaux.

Je relève un ms de St-Jacques de Liége, p. 335, un de St-Maximin de Trèves, p. 444. Il y a plusieurs mss qui ont appartenu à la reine Christine ; p. 397, il y a la cote ancienne d'un de ses mss 1219. Mgr le Grelle me dit qu'il y a sans doute erreur de lecture, il faut 1419. Beaucoup de manuscrits sont entrés pendant les années 1919-23. Heureux pays où on peut encore acheter des manuscrits !

D. DE BRUYNE.

R. M. WOOLLEY. **Catalogue of the manuscripts of Lincoln cathedral chapter library.** — Oxford, Univ. Press, 1927 ; XXIV-190 p. 8°. Sh. 18.

La préface résume l'histoire de la bibliothèque et publie plusieurs anciens catalogues inédits du XIIe, XIIIe et XVe siècles. Il y a aussi un catalogue des 53 manuscrits appartenant au chan. Honeywood (1597-1681 ; j'ajoute la date de sa naissance et de sa mort ; pourquoi l'auteur ne nous dit-il pas quand Honeywood a vécu ?) Enfin une liste de provenance (où il faut corriger, comme aussi à la p. 139 *Celestines de Marconssiaco* en *Marcoussiaco*, voir sur ce couvent Delisle *Cab. des man.* II 251).

Aujourd'hui la bibliothèque contient 298 mss. Il y a un fragment en écriture anglo-saxonne du VIIIe-IXe s., mais les plus anciens mss sont du XIIe s. Signalons un évangéliaire en flamand (119), un livre d'heures en flamand (62, on cite un saint *Leburnus*, je suppose que c'est *Lebuinus*), un psautier triple (18).

L'auteur a suivi comme modèles les catalogues de M. R. James ; c'est dire que le travail est très bien fait.

D. DE BRUYNE.

K. PREISENDANZ. **Die Karlsruher HSS. II** (Karlsr. 1300-2000) (Die Hss der bad. Landesbibl. in Karlsruhe VIII). — Karlsruhe, Bad. Landesb., 1926 ; XLVIII-104 p. 4°. Mk. 10.

Ce volume est avant tout un hommage de piété à la mémoire de M. Holder. Les bibliothécaires de Karlsruhe, si courtois envers quiconque a recours à leur obligeance, montrent ici quel esprit de fraternité les anime. Le Dr Preisendanz a retracé, dans l'introduction, la carrière et les mérites du grand travailleur que fut son prédécesseur, et les n^os^ du catalogue lui-même attestent le labeur opiniâtre et précis de Holder : on y a recueilli ses notes manuscrites et jusqu'aux imprimés annotés de sa main, ou enrichis de ses collations. Au point de vue des mss anciens, il n'y a guère dans ce bref inventaire que des fragments. Je note le n° 1438 (IXe s.) contenant un extrait d'Augustin in Johannem et de Maxime de Turin, et le n° 1991a (l'indication de la p. 703 est fautive), simples indications sur les reliques ayant appartenu du VIIIe au Xe s. au monastère de St-Fridolin à Säckingen.

D. B. C.

G. SCHNEIDER. **Handbuch der Bibliographie** (3e Aufl.). — Leipzig, Hiersemann, 1926 ; XVI-544 p. 8°. Mk. 16.

Ce manuel paraît en 3me édition suivant le nouveau procédé photographique « manuldruck » lequel, une fois de plus, se révèle excellent. L'édition précédente datant de 1922, si je ne me trompe, l'inconvénient d'une reproduction anastatique n'est pas grand.

Digitized by Google

L'ouvrage se partage en deux sections qui, l'une et l'autre, rendront de grands services.

La première est théorique. On y examine successivement : le concept de la bibliographie ; la forme qu'elle revêt (cahiers, fiches) ; ses genres divers (générale ou particulière, nationale, etc.) ; ce qu'elle doit contenir ; s'il la faut toujours complète ; ce que doit comporter un titre ; dans quel ordre il faudra ranger les titres ; les règles de l'ordre alphabétique ; celles de l'ordre logique ; examen des systèmes de classement ; choix du « Schlagwort » ou mot-vedette, etc.

Quiconque a dû pratiquement résoudre les problèmes compliqués qui se posent pour tout bibliothécaire, appréciera l'utilité d'avis aussi sérieusement réfléchis que ceux de M. Schneider. Non que tout soit à admettre : la bibliographie n'est pas une science, elle ne repose que sur quelques principes très généraux dont les applications varieront à l'infini, suivant la variété des catégories de lecteurs auxquels elle veut rendre service. Ainsi, la difficile question de l'opportunité qu'il y a à détailler dans un catalogue le contenu des journaux et des revues, ne sera pas résolue par tous comme le propose l'auteur (p. 46-52). Par contre, la distinction entre sources et travaux, en ce qui concerne l'étendue des indications bibliographiques, est tout à fait juste (p. 52-61). Il est probable que le système anglais qui range les titres anonymes suivant le premier mot, quel qu'il soit (sauf l'article), est de loin préférable (p. 109-115). M. Schneider ne le croit pas assez pratique. C'est une erreur : ses inconvénients sont corrigés par le catalogue idéologique ; le système opposé est au contraire hybride et arbitraire. Il m'a paru aussi que la critique violente et passionnée du système décimal dépassait les bornes, mais il est clair que le principe en est tyrannique (p. 140-156).

La seconde partie, toute pratique, est infiniment précieuse. C'est une revue des principales bibliographies, en 15 sections. On n'est pas entré dans le détail des sciences particulières. Ce répertoire est critique : le caractère et la valeur des ouvrages y sont brièvement définis. Non sans surprise, on découvre, p. 234, une bonne défense du principe ecclésiastique de l'*Index* !

Tout bibliothécaire aura avantage à se munir de ce bon traité et à le consulter.

D. B. CAPELLE.

Bulletin de la Commission de Toponymie et de Dialectologie, I, 1927 ; XXIV-250 p. 8°.

La Commission de Toponymie et de Dialectologie créée par arrêté royal du 7 avril 1926 vient de publier son premier Bulletin, qui lui fait honneur. Il est consacré à des questions de principes et de méthode, dont on a demandé l'exposé à des spécialistes d'une compétence indiscutée. C'est ainsi que M. Jules Feller dans « la Toponymie wallonne » (p. 1-55) expose la méthode de la Toponymie et donne une initiation historique et bibliographique ; que M. Jean Haust expose « la Dialectologie wallonne » (p. 57-87) ; que M. A. Doutrepont donne un aperçu sur « la Philologie wallonne en 1926 » (p. 89-107).

Dans la seconde partie du Bulletin nous trouvons des travaux correspondants en flamand : de M. J. Mansion sur « la méthode en toponymie » (p. 109-134), de M. H. J. Van de Wijer sur la « bibliographie de la Toponymie flamande » (p. 135-199), de M. E. Blancquaert sur la « Dialectologie flamande » (p. 201-243), de M. L. Grootaers sur « les études des dialectes flamands en 1926 (p. 245-

Digitized by Google

250). Par la valeur de leurs observations et leurs indications pratiques, aussi bien que par la richesse de leur documentation bibliographique, ces travaux se recommandent à tous ceux qui s'intéressent à l'étude de la toponymie et de la dialectologie dans notre pays, et l'on est en droit d'attendre d'excellents résultats des recherches entreprises par la nouvelle Commission.

D. U. BERLIÈRE.

ÉCRITURE-SAINTE.

INSTITUTIONES BIBLICAE SCHOLIS ACCOMMODATAE. I. De S. Scriptura in universum (2a ed.). — Rome, Institut biblique, 1927 ; VII-455 p. 8. Lires 30.

Le premier volume des I. B. en est déjà à sa deuxième édition. Le succès ne nous surprend pas : l'ouvrage brillait par trop de qualités pour ne pas être enlevé rapidement. Par ailleurs le public des séminaires aspirait depuis longtemps à posséder un Commentaire autorisé des décrets romains, où il fût à l'abri de toute surprise. Mais les auteurs ne se sont pas contentés d'un triomphe facile, et n'ont pas abusé du privilège, ils ont tenu à améliorer leur œuvre. Cette seconde édition est donc « amendée » ; on n'a pas simplement fait la chasse aux coquilles, mais on a raffiné sur la pensée en lui donnant des nuances plus justes ou plus heureuses. C'est parfois affaire de quelques mots et pour la découvrir il faut être perspicace ou avoir été charitablement averti. On a ajouté par exemple, p. 60, une phrase fort intéressante ; il s'agit du décret Tridentin sur l'intégrité de la Vulgate et le fameux passage « Cum omnibus suis partibus ». Nous lisons : declaratur ergo sacra et canonica qualibet textus originalis pars, quae in vulgata latina respondentem habeat versionem ». Il y a d'autres changements au même endroit.

L'amélioration la plus notable et qui nous tient le plus à cœur est la disparition du parallèle entre école large et stricte, qui dressait une cloison étanche à l'intérieur même de l'Église, la sectionnant en chapelles. On a remplacé ces pages par un exposé ferme et serein des principes communs à tous les catholiques, et par une grave et opportune invitation à la prudence dans le maniement des auteurs rationalistes. Savoir critiquer le critique ; on ne pouvait mieux dire et tout le monde y souscrira de bon cœur. Ce souci d'amélioration constante nous donne les plus belles promesses de progrès. H. D.

S. LANDERSDORFER, O. S. B. **Die Bücher der Könige.** — Bonn, Hanstein, 1927 ; IX-251 p. 8°. Mk. 7.50.

A. MILLER, O. S. B. **Das hohe Lied.** — id., VIII- 76 p. 8°. Mk. 2.70.

La publication de l'A. T. de Bonn se poursuit d'une façon heureuse. Le Rme Dom S. Landersdorfer, Abbé de Scheyern, s'est chargé des livres des Rois. L'introduction est sobre mais très satisfaisante. Elle définit bien le but de l'auteur sacré et l'usage qu'il sut faire de ses documents. Il appartenait au parti des prophètes sans qu'on puisse lui donner un nom propre. On a insisté sur les questions de chronologie que l'on s'est attaché à éclaircir dans la mesure du possible. Le même souci de dater les faits s'affirme à travers tout le commentaire. Celui-ci est volontairement réduit à l'indispensable. C'est une simple glose destinée à éclairer le texte traduit. On s'est interdit toute espèce de digression savante. Cependant le lecteur est parfaitement renseigné sur tous les points de topographie, d'histoire politique ou religieuse qui pourraient lui paraître obscurs. C'est un chef-d'œuvre de vulgarisation. On n'a jamais mis tant de

Digitized by Google

renseignements utiles à la disposition du public avec moins d'apparat. Le ton calme et sérieux des explications inspire la confiance. Nous manquons décidément d'une publication de ce genre en langue française.

Dom Athanase Miller, professeur au Collège Saint-Anselme, à Rome, avantageusement connu déjà pour sa traduction allemande des Psaumes, s'est chargé du Cantique. C'est un fort beau travail, solide, consciencieux et pondéré. Le commentaire du Cantique était bien fait pour tenter l'effort d'un moine bénédictin. Dom Miller explique le Cantique par le sens typique qu'il préfère à l'allégorique. Il le présente très finement et avec beaucoup de sens du réel, comme le poème du Messie et de son peuple : ainsi ni la Synagogue, ni l'Église ne sont exclues de l'interprétation, et les applications à la Vierge et aux âmes dévotes, si chères à la Tradition catholique, à la liturgie, et aux auteurs mystiques se rallient facilement à ce thème. Le Cantique est un poème lyrique, en forme de dialogue, avec des chœurs, sans être un drame proprement dit. Il est fait sur un plan d'ensemble librement conduit et les coutumes orientales qui règlent les noces lui servent de canevas littéraire. L'auteur du Cantique ne peut être Salomon, mais le lieu d'origine et la date sont difficiles à déterminer. Le commentaire est à deux étages ; au-dessus l'explication littérale du texte, en-dessous l'application traditionnelle, allégorique ou typique. La traduction, pour autant qu'un étranger en puisse juger, est bien rhythmée et rend au mieux le génie de l'original. H. D.

T. E. Bird. **A Commentary on the Psalms.** — Londres, Burns Oates, 1926, 2 vols. 8°, x-469 et 427 p. Sh. 25.

Pour bien juger l'œuvre de M. Bird il ne faut pas perdre de vue ce qu'il a voulu qu'elle soit : un vade-mecum destiné à remettre sous les yeux du clergé l'enseignement entendu au Séminaire. Il fallait que le lecteur trouvât sans peine l'éclaircissement nécessaire pour préparer une homélie ou répondre à une objection. C'est assez dire que les conclusions bien établies seront préférées à toutes les hypothèses ou théories, si séduisantes qu'elles puissent être. Le livre que M. Bird a voulu faire ne doit pas vieillir trop vite, et il doit éviter, pour atteindre ce but, d'être trop jeune ou trop moderne.

L'auteur a bien disposé sa matière. Chaque Psaume a son introduction particulière, la traduction anglaise à côté du texte latin qu'elle ne suit pas à l'aveugle, des notes de critique textuelle et un bref commentaire. Une introduction générale — dont le grand mérite est d'expliquer franchement et sincèrement les décrets de la Commission Biblique — inaugure l'ouvrage que terminent deux *indices*.

On ne peut affirmer pourtant que cet excellent ouvrage, qui contient tant de renseignements précieux et bien assemblés, soit le livre définitif que nous rêvons pour expliquer les Psaumes. On a consacré à la question des titres comme à celle de l'auteur de bien longues pages. C'était le moment de renvoyer aux introductions classiques ; il y a si peu de choses neuves à dire là-dessus. Chaque partie a versé depuis longtemps toutes ses pièces au dossier. Il aurait fallu surtout trier ses arguments. Le principe de feu le P. Méchineau qu'un titre se justifie mal quand il contredit au contenu du Psaume est le principe de tout le monde. C'est en son nom qu'on a enlevé à David jusqu'au Ps.18 (17). D'autre part, une fois adopté il ne faut pas l'annihiler par un autre : que l'on peut toujours en cas de discorde entre le titre et le contenu du Psaume supposer des remaniements postérieurs. Il faut choisir entre les deux, mais on ne peut les retenir ensemble. L'auteur — la bibliographie en fait foi — n'a pas suivi

Digitized by Google

le mouvement fort intéressant qui s'éloigne de Baethgen et de Duhm, pour aboutir au récent commentaire de Gunkel et aux ouvrages de Mowinckel. Il y a cependant beaucoup à y apprendre, quand ce ne serait que l'assiette du champ de bataille de demain. Nous regretterons tout ensemble que l'on ne se soit pas servi davantage des Pères et des modernes. Ceux-ci ont diligemment — parfois sans tempérance — mis en lumière le milieu historique de la poésie d'Israel, les influences étrangères, les genres littéraires des Psaumes. Ceux-là méritaient qu'on fît l'historique de l'effort qu'ils ont fourni pour transfigurer les poèmes de David par le Christ, son descendant et son Seigneur. Trop conservateur par endroits et jusqu'à l'âpreté dans la discussion, cet ouvrage par ailleurs n'est pas assez imbu de l'exégèse positive, j'en prends pour preuve l'absence de renvoi à saint Jérôme dans sa bibliographie.

Le lecteur est averti de ce qu'il trouvera dans ce livre. C'est un commentaire statique plutôt que progressif, qui renseigne bien sur un passé encore récent dont les controverses sont déjà assoupies. On y verra un miroir fidèle et clair de la pensée traditionnelle sur les Psaumes ; cependant l'auteur aurait pu capter et réfléchir sans inconvénient beaucoup d'autres rayons lumineux.

H. D.

G. F. Moore. **Judaism in the first centuries of the Christian Era. The age of Tannaim.** — Cambridge, University Press, 1927 ; 2 vols. xii-552 and viii-436 p. 8°. Sh. 42.

On appréciera toute l'importance de l'ouvrage de G. F. Moore quand on saura que sous un titre un peu vague il renferme tout un exposé de la théologie juive aux environs de l'ère chrétienne, c'est-à-dire pendant les deux siècles qui ont précédé J.-C. et les deux siècles qui l'ont suivi. On parlerait volontiers d'exposé systématique, si l'on ne craignait de causer quelque déplaisir à l'auteur, qui tout en s'efforçant d'éclairer son sujet et d'en dégager les principaux traits, s'est vivement défendu de vouloir enfermer la pensée juive dans des cadres rigides qu'elle ne supporterait pas.

L'étude de la théologie juive est indispensable à l'exégète comme à l'historien des origines chrétiennes : elle découle de l'A. T. et il est intéressant de voir dans quel sens a dérivé une pensée réfractaire à la révélation de Jésus ; de plus en la prenant à l'époque où notre auteur commence son étude, elle rejoint la théologie biblique, soit qu'on la rencontre dans des livres inspirés et canoniques — on parle ici du canon de l'Église catholique — soit qu'on la trouve dans des œuvres comme les Psaumes de Salomon ou le Pirkè Aboth qui reflètent les aspirations religieuses contemporaines du N. T. Cependant une partie des sources de cette théologie est peu accessible et d'aspect fort rébarbatif ; G. F. Moore l'a noté avec flegme et non sans ironie : tout le monde emploie les Apocalypses ou les Juifs alexandrins, mais fort peu de spécialistes manient les Talmuds, et dès 1921, dans la Revue théologique de Harvard il a institué un examen de conscience fort sévère des historiens chrétiens et de leurs opinions à l'endroit des doctrines juives. Critique oblige ; G. F. Moore a lu les sources et il y renvoie sans cesse. Son livre est fait de main d'ouvrier, et la pensée y est soutenue sans défaillance par une information de première main. C'est donc une somme de la théologie des Tannaites qui nous échoit ; il suffira de dire sur quel plan elle est dessinée et dans quel esprit elle est exécutée pour en faire distinguer tout le mérite.

Le livre s'ouvre par une introduction consacrée à l'historique du judaïsme, depuis Esdras et la Grande Synagogue jusqu'à Gamaliel II. C'est, en bref,

Digitized by Google

mais dépouillé de tout ce qui ne va pas droit au sujet, la matière traitée par Schürer ou Schlatter ; elle figure ici comme un rappel nécessaire à l'intelligence des chapitres qui vont suivre. On passe ensuite à l'examen des sources : commentaires de la Loi, commentaires homilétiques, prières, littérature apocalyptique, sources historiques, etc. Il faut retenir ici quelques-uns des principes qui guideront l'auteur à travers tout son exposé : c'est avec raison qu'il affirme sa préférence pour les écrits « orthodoxes » reçus officiellement ou sans conteste par la Synagogue ; si elle les a accueillis c'est qu'elle y a reconnu l'expression fidèle de sa pensée ; de même il y a des notations très fines sur tout ce que les Évangiles contiennent de traits juifs et de renseignements sur le milieu pharisien, l'exégèse courante et les doctrines en vogue ; on sera plus surpris de voir définir l'apocalyptique comme un genre chrétien plutôt que juif, en ce sens que c'est l'Église naissante qui dans son enthousiasme messiannique a fait la fortune de ces écrits obscurs et sans autorité ; on demeure partagé entre le oui et le non en présence de cette thèse paradoxale qui tend à diminuer de beaucoup le frémissement messianique en Palestine au temps de Jésus.

La première partie intitulée : religion révélée, pose les thèses que l'on retrouvera dans le reste de l'ouvrage. Déjà on avait fortement combattu les vues outrancières qui faisaient de l'exil en Babylone un abîme béant séparant deux religions étrangères l'une à l'autre ; G. F. Moore a bien vu et bien démontré que le judaïsme d'Esdras est la continuation, dans des circonstances nouvelles, de la religion du temps des rois. Il fait ressortir ensuite le caractère universaliste et nationaliste du judaïsme, qui ne sera jamais une Église, en dépit de Bousset, parce qu'il sera toujours une religion ethnique. Elle est fondée sur la Révélation, consignée dans une Écriture inspirée. La Thora n'est pas tant une loi qu'un enseignement livré par Dieu à l'homme. Elle est parfaite dès Moïse, et partant perpétuelle ; la notion de révélation progressive ou provisoire est étrangère aux théologiens du Judaïsme ; toute la vie intellectuelle consistera à mieux comprendre, donc à mieux expliquer, cette Écriture vivifiante ; la pensée juive tournera sans cesse autour de ce phare pour se mouvoir dans sa lumière ; écoles et synagogues sont les créations nécessaires pour répandre la Loi, elles pourront suppléer au Temple détruit et faire survivre la religion d'Israel aux ruines de son sanctuaire national.

La suite de l'examen des doctrines tannaites traite de Dieu, de l'homme et de sa nature, du péché et du repentir, des observances cultuelles, de la morale individuelle, familiale et sociale, de la piété et de l'ascèse, des fins dernières. Les développements se poursuivent à la lumière des principes de philosophie de l'histoire résumés plus haut, mais il faudrait des pages pour indiquer tout ce qu'on y découvre de questions intéressantes démêlées ou débattues par l'auteur. Que de rectifications aussi des lieux communs qui ont partout leurs entrées, comme celui de l'inaccessibilité de Dieu ou de l'existence hypostatique de la Memra. La pensée est stimulée sans cesse à la lecture de cette œuvre qui n'a pour prétention que d'être un guide objectif et discret, et n'en est que plus suggestif. Sans partager l'optimisme de G. F. Moore dans la fortune du Judaïsme et tout en pensant que les catastrophes de 70 et de 130 lui furent plus sévères qu'il ne le dit, nous estimons qu'il a généralement bien montré ce qu'il y avait encore de vivant dans ce travail obstiné de la pensée autour de la Thora immobilisée et figée par l'exégèse de la lettre.

Le second volume se termine par quatre *indices* infiniment précieux, mais qui resteront insuffisants tant que le troisième volume consacré aux notes justificatives n'aura pas paru. C'est là que le lecteur trouvera le moyen de

Digitized by Google

contrôler les hypothèses dont l'ouvrage est semé, ou de poursuivre à son compte les pistes indiquées qui pourraient le tenter ; nous espérons fermement que la promesse qui nous en est faite sera bientôt tenue ; ce beau livre deviendra ainsi un merveilleux instrument de travail. D. H. DUESBERG.

CARLETON NOYES. **Le Génie d'Israël**, traduit par H. Legouis. — Paris, Alcan, 1927 ; IX-517 p. 8°. Fr. 50.

C'est un livre agréable à lire, sans bibliographie, sans référence, sans discussion qui le surcharge, et qui expose tout uniment, comment l'auteur a vu et compris l'histoire d'Israel jusqu'à l'exil, c'est-à-dire, dans sa pensée, jusqu'au judaïsme légal. On a adopté les positions de la critique courante : le Pentateuque est distribué en sources J. E. P., le Deutéronome date du roi Josias, ni Isaïe, ni Michée ne sont les auteurs de la seconde partie des livres qui portent leur nom. Ce livre est écrit avec une grande sympathie pour Israel et un grand désir de le faire comprendre au lecteur. Par ailleurs, l'auteur ne croit pas manquer à la mémoire de ses héros quand il les enlève à l'histoire pour les reléguer dans la légende, et il ne pense pas à mal en admirant le génie des conteurs subtils, qui, au temps des Rois, embellirent la vie d'Abraham ou de Jacob. Ce qui est plus grave, c'est qu'il est impossible de démêler la part de réalité du Dieu d'Israel. On dit admirablement que Jahvé n'est pas un dieu mythologique ou évolué, mais un Dieu révélé et préexistant, seulement il paraît bien qu'on en laisse toute la responsabilité au génie d'Israel. Je crois que le public français étant généralement peu familier avec la lettre de la Bible, il eût mieux valu mettre les références au bas de la page, que de les ramener en index et qu'il eût fallu expliciter un certain nombre d'allusions faites comme en passant. H. D.

M. DIBELIUS. **An die Kolosser. An die Epheser. An Philemon.** — 1927 ; II-86 p. 8°. Mk. 2.30.

E. KLOSTERMANN. **Das Matthaüsevangelium.** — 1927 ; VIII-235 p. 8°. Mk. 6.60. — Tubingen, Mohr.

Nous avons déjà dit à plusieurs reprises les précieuses qualités qui distinguent le commentaire du N. T. dirigé par M. Lietzmann. Les deux volumes qui viennent de paraître méritent les mêmes éloges. On a ramassé en quelques pages des trésors d'informations, et les auteurs se montrent si empressés à éclaircir le texte et si détachés de leurs conclusions personnelles, qu'on peut butiner à travers leurs livres avec une gratitude entière. Pour qui veut savoir où en est au jour d'aujourd'hui le mouvement religionsgeschichtlich cette collection s'impose.

M. Dibelius a traité les épîtres aux Colossiens, aux Éphésiens et à Philémon. Ce billet, comme Col. serait écrit de Césarée (le conditionnel est de l'auteur qui cherche moins des certitudes que des vraisemblances). L'un et l'autre sont de S. Paul. Il est vrai que pour Col. cette authenticité est défendue en rendant l'Apôtre tributaire d'un mouvement d'idées, fort étranger à l'évangile de Jésus, et qui va des Stoïciens aux Mandéens, en passant par Philon et les écrits hermétiques. Les critiques font payer parfois bien cher les cadeaux qu'ils font à la tradition. L'Épître aux Éphésiens n'est pas de S. Paul. Elle est un faux que son auteur a commis, pour remplacer l'épître perdue aux Laodicéens. Dibelius s'est fait cette conviction en comparant les idées et le vocabulaire de Col. et d'Éph. Pour lui les mots sont les mêmes, mais le sens profond

Digitized by Google

est différent. Ceci est présenté comme la conclusion d'une enquête scrupuleuse au cours de laquelle on a rejeté comme douteux, plus d'un argument reçu ailleurs. En bon joueur, l'auteur indique en terminant l'article le mieux informé en faveur de l'authenticité. (Coppieters, Revue Biblique, 1912.) On a joint pour illustrer l'épître à Philémon les lettres de Pline à Silicus sur l'esclave fugitif et un autre livre des Papyrus de Paris nº 10. Des passages de Philon et du Corpus Hermeticum de Scott, ainsi qu'une inscription funéraire, sont ajoutés à Col. dans le même but.

M. Klostermann nous donne un commentaire de S. Mathieu sans introduction. Elle manque beaucoup au lecteur qui voudrait tenir la profession de foi de l'auteur sur les origines, le but et la valeur historique du premier évangile. Sans doute aurons-nous quelque jour une explication synthétique sur les trois synoptiques ; c'est du moins ce que l'auteur semblait promettre en rééditant S. Marc. En attendant, il faut reconstituer vaille que vaille la pensée de Klostermann à travers les allusions échappées au cours de l'ouvrage. Le commentaire est excellent. On l'a divisé en trois parties : les notes philologiques et historiques, l'exposé des divergences d'avec Mc., les excursus plus développés. On s'est évidemment beaucoup servi de Strack-Billerbeeck; le P. Lagrange est fréquemment cité. La traduction est accompagnée de sigles qui font le départ entre Mt, Mc et Q., c'est-à-dire les sources du 1er évangile, selon l'opinion critique courante.

Je me permets de proposer d'ajouter au copieux matériel amassé parmi les textes anciens, un passage d'Aristée, qui pourrait éclairer Mt 6, 31. 33, et que je n'ai pas rencontré parmi les commentaires récents. Aristée, 140-141 (ed. Swete) : Οἱ Αἰγυπτίων ...ἱερεῖς... ἀνθρώπους θεοὺ προσονομάζουσιν ἡμᾶς · ὃ τοῖς λοιποῖς οὐ πρόσεστιν εἰ μή τις σέβεται τὸν κατὰ ἀλήθειαν θέον, ἀλλ' εἰσὶν ἄνθρωποι βρωτῶν καὶ ποτῶν καὶ σκέπης · ἡ · γὰρ πάσα διάθεσις αὐνῶιντ ἐπι ταῦτα καταφεύγει. Τοῖς δὲ παρ'ἡμῶν ἐν οὐδενὶ ταῦτα λελόγισται, περὶ δὲ τῆς τοῦ θεοῦ δυναστείας δι' ὅλου τοῦ ζῆν ἡ σπέψις αὐτοῖς ἐστιν.

D. H. DUESBERG.

J. CHAINE. **L'Epître de S. Jacques.** — Paris, Gabalda, 1927 ; CXII-149 p. 8º. Fr. 40.

Le livre de M. Chaine se présente sous les meilleurs auspices : il paraît dans les Études Bibliques, sous le patronage du P. Lagrange et comme revêtu de sa sanction. C'est un heureux début, et l'auteur peut tenir pour assuré que son ouvrage ne dépare pas la collection.

Si l'on en croit la bibliographie, il n'a rien paru en français qui soit complet sur Jac. On s'explique mal pareille apathie. Ce petit écrit est pourtant bien fait pour tenter la curiosité : il soulève un monde de problèmes des plus compliqués. Est-ce une lettre, ou une homélie ? est-il chrétien ? si oui, pourquoi l'A. T. y prend-il si souvent le pas sur le Nouveau ? Est-il d'origine palestinienne ? pourquoi contient-il tant d'images empruntées à la littérature hellénistique ? pourquoi est-il écrit dans le style de la diatribe cynique ? pourquoi son grec est-il des meilleurs parmi les productions de la Koinè ? La tradition l'a attribué à Jacques, évêque de Jérusalem ; M. Chaine l'accepte et il identifie ce Jacques avec le frère du Seigneur, le fils d'Alphée et de Marie. Il faut beaucoup de doigté pour défendre ces thèses traditionnelles qui ont résolu jadis le problème en le tranchant par la seule force du témoignage ; la plai-

Digitized by Google

doirie est généralement défensive et démontre seulement la non-absurdité. M. Chaine a fort bien groupé ses arguments pour obtenir la vraisemblance. Selon lui, l'épître fut écrite entre 57 et 62 ; elle fut influencée par Gal. et Rom., et elle en avait à ceux qui faisaient dévier la pensée de saint Paul sur la foi sans les œuvres vers le laxisme et l'inertie. L'introduction et le commentaire ont visé à situer exactement Jac. dans la littérature biblique. La comparaison avec les livres sapientiaux s'imposait ; elle a été bien poussée. On aurait pu seulement ajouter le rapprochement entre 1, 6. et Sir. 36, 2 (grec). M. Chaine a eu recours aux monuments de la sagesse égyptienne ; c'est la partie la plus neuve de son commentaire, elle a une saveur d'inédit qui sera appréciée de tous. Il n'a pas fait fi non plus de la morale gréco-romaine, ni de la juive, il a cependant négligé, à dessein je pense, Philon et les alexandrins. C'est dommage ; je sais bien qu'on peut les retrouver ailleurs, mais on eût été heureux de voir grouper les parallèles judéo-grecs à propos de ce petit écrit qui leur est apparenté. Philon dans de nombreux passages se rapproche de Jac., soit par la pensée, soit par les figures de style, soit par la langue, et nous estimons que M. Chaine ne s'est montré chiche à son endroit. De même on eût pu exploiter à plusieurs reprises 4 Macchabées. Pour 4, 6. Aristée 263 manque vraiment, et pour 1, 12. Odes de Salomon 17, 1. Pour les témoignages chrétiens de l'épître il reste plusieurs passages d'Irénée ; surtout pour 4. 17. la lettre des Lyonnais au Pape Victor, dans la citation de Maxime le Confesseur, serm. 7 de eleemos. ap. Routh II, p. 41. Pour me servir de l'inclusion je terminerai en reprenant mon début : livre excellent, qui fait honneur à son auteur et à ses maîtres.

DOM HILAIRE DUESBERG.

ORIENTALIA.

H. GRESSMANN. **Altorientalische Texte zum A. T.** (2e Aufl.). — Berlin-Leipzig. W. de Gruyter, 1926 ; x-478 p. 8o. Mk. 30.

Le très regretté H. Gressmann dont la mort a interrompu trop tôt la carrière féconde, avait entrepris la réédition de son ouvrage sur les textes et illustrations de l'Ancien Orient, relatifs à l'A. T. Le tome premier, consacré aux textes, vient de paraître. C'est une refonte totale de l'ouvrage primitif : on n'y a pas inséré simplement les pièces découvertes depuis 1909, mais on a remanié les premières traductions pour les améliorer dans la mesure du possible. Mrs E. Ebeling, H. Ranke et N. Rhodokanakis se sont partagé la besogne sous la direction du maître, à présent disparu. Ils ont poursuivi le dessein de fournir à quiconque étudie l'A. T. les documents utiles pour mesurer l'influence des puissances voisines sur le génie d'Israel.

On a voulu être objectif et complet ; comme gage de l'objectivité on s'est astreint à présenter les textes tels qu'on peut les lire, en se gardant des corrections tendancieuses et des traductions sollicitées ; en tête de chaque morceau on a indiqué une littérature copieuse qui laisse au lecteur la liberté de se renseigner ailleurs. Pour être complet, puisqu'on ne pouvait tout citer et qu'il fallait faire un choix, on a recueilli parmi les reliques du passé celles qu'on estimait les plus suggestives et les plus représentatives.

L'intérêt de cette réédition tient évidemment aux pièces dont la découverte est récente. Pour l'Égypte nous avons la Sagesse d'Amen-em-ope et la stèle de Séti I de Beisân. Pour les assyro-babylonéens, les nouvelles lettres de Tel-el-Amarna, la Chronique de la chute de Ninive, des textes juridiques hittites,

Digitized by Google

des documents de Boghazkoi. Pour la Syriel, 'inscription de Byblos ; enfin l'histoire d'Ahicar d'après les papyrus d'Éléphantine. Je ne cite pas tout, même des morceaux récents ; ils sont trop. Chacun appréciera la bonne fortune qui lui échoit de pouvoir posséder en cinq cents pages, une bibliothèque aussi judicieusement composée. H. D.

P. KAHLE. **Massoreten des Westens.** — Stuttgart, Kohlhammer, 1927 ; x-183 p. 8°, et 30 phototypies. Mk. 16.

Dans la Préface, l'auteur nous avertit que les textes hébreux qu'il va éditer présentent une ponctuation bien plus ancienne que celle des Massorètes. Aussi leur publication contribuera-t-elle pour sa part, à montrer que la prononciation de l'hébreu fixée par les Massorètes est, en partie du moins, artificielle.

Avant de donner les documents et leur traduction, K. s'occupe, au premier chapitre, du texte reçu de la Bible hébraïque, tel que l'ont établi les savants juifs de Tibériade. Il la compare notamment avec le texte des Ben Asher qui en constitue sans doute la base, mais modifiée par les savants de Tibériade dans plusieurs détails de la vocalisation et de l'accentuation. Le chapitre II esquisse l'historique de la ponctuation occidentale. Elle prend naissance en Palestine, est simple à l'origine et arrive peu à peu à une perfection relative. Apparentée à celle des Samaritains, elle paraît aussi être à la base de la babylonienne.

C'est cette antique ponctuation palestinienne qui est observée dans les pièces liturgiques placées au bout du volume. Reconnue impropre à suffire aux exigences de l'époque des Karéens (fin du VIIIe et commencement du IXe siècle) elle a été remplacée par le système tout à fait nouveau de Tibériade, dont traite le chapitre III. C'est ici que K. met en évidence le caractère partiellement artificiel du système des *Nagdanim* : rétablissement des laryngales et leur distinction, au point de vue de la prononciation ; introduction de la prononciation explosive et spirante des lettres *begadkefat*, cette dernière sous l'influence des Massorètes du syriaque. D'autre part, les fameux lecteurs du Coran et les non moins fameux grammairiens arabes de l'époque ont eu, eux aussi, leur part d'influence sur l'œuvre des Massorètes juifs. Sans perdre de vue la fidélité relative des savants juifs à la tradition, K. revendique seulement pour la science le droit et le devoir d'interroger les témoins de la prononciation de l'hébreu antérieurs aux docteurs de Tibériade.

Quels sont maintenant les manuscrits qui représentent le mieux le texte biblique dans la forme où ceux-ci l'ont fixé ? Quels sont les textes à ponctuation palestinienne qu'il convient le mieux de leur comparer ? C'est ce que nous dit K. aux chapitres IV et V. De vieux manuscrits hébreux du texte biblique ont été examinés par lui à Léningrad. Il les fait remonter aux XIe et XIIe siècles. Plusieurs phototypies en reproduisent un assez grand nombre avec une grande clarté. Quant aux textes à prononciation palestinienne, provenant de la géniza du Vieux-Caire et conservés actuellement en Angleterre, ils ont trait à la liturgie. K. en donne d'abord, en collaboration avec le Dr Israel Rabin, la traduction avec nombreuses notes littéraires et critiques, ensuite le texte illustré de seize phototypies non moins bien réussies que les quatorze mentionnées plus haut. Ces pièces permettent de poursuivre les différentes phases de l'œuvre des Massorètes depuis son origine jusqu'à son aboutissement final. C'est sans doute en prévision de publications analogues à entreprendre par ses élèves que K. ne relève pas encore les différences entre la prononciation de ces textes et celle du texte biblique des Massorètes de Tibériade. Il faut donc lui faire

Digitized by Google

crédit. Du reste, si l'on considère que l'hébreu transposé dans d'autres langues depuis le IVe siècle avant J.-C. jusqu'au IVe siècle de notre ère est lui aussi à prendre en considération, on comprendra que nous ne sommes qu'au commencement des recherches relatives à l'hébreu prémassorète. La voie ouverte par K. semble être sûre, mais aussi longue et pénible. D. M. LANG.

F. M. ABEL. **Grammaire du Grec Biblique.** — Paris, Gabalde, 1927 ; XL-41 p. 5 Fr. 75.

Le P. Abel est homme de parole : il a tenu la promesse qu'il avait faite à ses élèves de publier sa grammaire et, joignant la gracieuseté à la fidélité, il leur dédie son œuvre. Tous accepteront avec gratitude et fierté cet hommage d'auteur.

Nous avons désormais une grammaire française du grec biblique, et une grammaire autonome, c'est-à-dire qui ne soit pas une traduction ou une adaptation. Elle est le fruit d'un travail personnel et original. L'auteur qui, à ses débuts, savait déjà le grec autant qu'homme de France, a été amené par ses travaux d'archéologie et de géographie palestinienne à déchiffrer inscriptions et bornes milliaires ; les questions d'écriture et d'orthographe lui sont familières. Il a fréquenté aussi longuement les auteurs byzantins et connaît ainsi les divers aspects de la littérature grecque. Enfin, il a fouillé les collections de papyrus pour étudier la langue commune. Il lui restait à faire, en enseignant la grammaire, une dernière expérience : qu'il ne faut pas mettre une confiance illimitée dans la science des auditeurs, et qu'en traduisant l'exemple que l'on cite on leur rend deux fois service. Il s'en est souvenu en écrivant son livre ; les textes invoqués sont donnés tout au long et presque toujours accompagnés de leur traduction ; c'est de l'humanisme humain.

L'œuvre débute par une bibliographie fort riche et formée avec soin : Documents, grammaires et monographies philologiques y figurent dans les bonnes éditions. C'est tout un rayon de la bibliothèque de St-Étienne qu'on retrouve. Cependant le livre de Meillet sur l'histoire de la langue grecque n'y figure pas et l'on s'en étonne un peu. L'Introduction est consacrée à étudier les rapports entre les écrits du N. T. et la langue grecque commune. C'est là un point délicat. Le dosage est difficile à opérer et les formules des spécialistes diffèrent assez entre elles. Pour le P. Abel la Koiné est bien la langue du N. T. mais il faut tenir compte de la culture des divers auteurs et surtout, au point de vue de l'influence sémitisante, des aramaïsmes qui trahissent une source primitive, et des hébraïsmes ou réminiscence inconsciente d'une tournure sémitique. Pour ces derniers, il est vrai de dire qu'il n'y en a guère qu'on ne puisse rencontrer à l'état isolé dans les papyrus, mais leur retour fréquent sous la plume d'auteurs comme Mc. ou Mt. s'explique mieux par leur origine juive que par un phénomène unique de langage. La grammaire proprement dite traite de la phonétique, de la morphologie et de la syntaxe. Elle est claire, elle abonde en exemples accessibles et qui illustrent bien des règles. L'auteur rappelle sans cesse celles de la langue classique, et l'on n'a qu'à se laisser conduire. De grands tableaux, surtout la liste des verbes et celle des prépositions, des alinéas bien disposés, rendent plus facile encore le maniement du livre. Les deux indices des mots et des passages bibliques donnent toute sa valeur au répertoire des textes accumulés dans la grammaire. Le choix de papyrus enfin, fait à dessein parmi les moins accessibles, forme un heureux supplément aux anthologies de Milligan et de Mitteiss-Wilcken. Le P. Abel nous a donné là un bel instrument de travail. H. D.

Digitized by Google

THÉOLOGIE HISTORIQUE.

R. SEEBERG. **Grundriss der Dogmengeschichte** (5e ed.). — Leipzig, Deichert, 1927 ; VIII-173 p. 8o. Mk. 8.20.

Il ne peut être question de discuter à propos de la 5me édition du précis de M. Seeberg, les points contestables de ses conclusions. Il vaut mieux constater une fois de plus et répéter, que ce *Grundriss* est un merveilleux résumé. Il donne une littérature réduite en ce qui concerne les travaux historiques, mais, pour les sources, développée ; il expose en termes brefs d'une étonnante clarté et dans un ordre très didactique, les étapes du développement théologique toujours en fonction des sources directes, citées le plus souvent possible ; enfin il fournit, au moment voulu, de courtes récapitulations qui ajoutent un élément — nécessaire — de synthèse à l'exposé analytique.

L'édition nouvelle de cet excellent manuel ne modifie que des détails : c'est une simple mise au point. D. B. C.

A. VON HARNACK. **Die Entstehung der christlichen Theologie und des kirchlichen Dogmas.** — Gotha, Klotz, 1927 ; 90 p. 8o. Mk. 2.50.

Ces conférences, prononcées à Bonn en mai 1926, méritaient d'être réunies en brochure, ne fût-ce que pour leur attrayante clarté. A vrai dire leur contenu est très différent du beau recueil sur les *Epîtres*, que nous avait donné l'an dernier le même M. Harnack (cf. *Revue bénédictine*, 1927, p. 148). Là presque tout était à prendre, résultat d'un long travail critique, de valeur directement documentaire. Ici les faits sont à l'arrière-plan : les déductions théologiques tiennent la première place.

Il s'agit de savoir comment se sont constitués la théologie chrétienne et le dogme. Les étapes du développement théologique seraient : à l'origine s. Paul et s. Jean, puis les gnostiques et Marcion, enfin les Apologistes. Vers 170 tout est fini : Irénée et Origène n'auront à faire qu'un travail de mise au point. Quant au dogme, il serait né de la réaction antignostique combinée avec la théologie apologétique ; plus clairement : il serait l'adoption dogmatique de cette théologie.

L'exposé de M. Harnack n'exprime pas d'idée neuve et n'appelle donc pas une nouvelle discussion. On se bornera à remarquer que la gradation : théologie-dogme est probablement un renversement pur et simple de la réalité, l'idée dogmatique ayant de fait précédé la théologie. Aussi, quelque sympathique que l'Église se soit montrée dès le 3me siècle pour la théologie du logos des Apologistes, elle prit grand soin de ne pas l'identifier avec le « dogme », croyance obligatoire. D. B. CAPELLE.

E. CASPAR. **Primatus Petri.** Eine philologisch-historische Untersuchung über die Ursprünge der Primatslehre. — Weimar, Böhlaus, 1927 ; 79 p. 8o. Mk. 3.

K. G. GOETZ. **Petrus als Grunder und Oberhaupt der Kirche...** (Unters. z. N. T. her. von H. Windisch, 13). — Leipzig, Hinrichs, 1927 ; IV-106 p., 8o. Mk. 7.

M. Caspar, esprit indépendant, vient d'écrire un opuscule d'un rare intérêt. Il reprend et présente sous un jour très inattendu la question de la primauté romaine à la fin du 2me siècle chez Tertullien et Calliste, et au milieu du 3me chez s. Cyprien et ses contemporains.

Digitized by Google

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner à fond si cette lumière nouvelle est celle de la vérité. On se bornera à indiquer les positions et à formuler quelques remarques.

L'application du texte Mt 16, 18 à la primauté, vers les années 200-250, forme, en somme, l'objet de la brochure. Tertullien montaniste discute cette application dans l'*Adversus Praxeam*, sous forme de réfutation de Calliste. M. Caspar estime que cette réfutation est factice et que Tertullien, suivant un procédé qui lui est habituel, s'oppose à lui-même non ce qu'objecte son adversaire mais ce qu'il pourrait objecter. D'où la conclusion : l'utilisation de Mt 16, 18 en faveur de la primauté ne vient pas de Calliste. Elle n'est pas d'origine romaine mais bien africaine. L'ambition de Rome n'est donc pour rien dans cette affaire. M. Harnack a contesté plusieurs des affirmations de Caspar. Celui-ci me paraît cependant avoir raison quand il analyse le procédé de Tertullien ; mais s'ensuit-il que Rome ne s'appliquait pas encore le bénéfice de Mt 16, 18 ? C'est indémontrable.

Passant à s. Cyprien, l'auteur constate que son ecclésiologie générale ne comporte pas la primauté romaine. Il se refuse néanmoins à torturer les textes gênants comme a fait M. Koch. La solution se trouverait dans la seconde édition du *De Unitate* où, écrivant pour des chrétiens imbus des idées romaines dont Irénée s'était déjà fait l'écho, Cyprien emploie imprudemment certains mots qui conduisent fatalement au système romain. « En retravaillant le *De Unitate c. 4* pour l'adapter à une situation romaine, il admit une pensée étrangère et l'inséra dans le cours de ses idées personnelles, sans relier organiquement avec le reste ce complément rédactionnel » (p. 52.). Le fameux passage sur l'*ecclesia principalis* serait à expliquer de même façon. C'est de s. Cyprien que, plus tard, le pape Étienne aurait pris ses arguments ; aussi Firmilien est-il manifestement plus à l'aise pour contredire Étienne que le pauvre évêque de Carthage qui avait fourni, bien malgré lui, des armes à son adversaire. Cyprien est un artisan involontaire de la primauté romaine.

Le système d'explication est une hypothèse, et passablement compliquée. On peut la trouver trop artificielle et invraisemblable. Je préfère relever ici ce qu'elle me paraît comporter de solide. C'est à bon droit que M. Caspar dénonce à la fois l'illusion qui voit dans l'affirmation de la primauté romaine la clef de voûte de l'ecclésiologie de Cyprien et, à l'opposé, l'arbitraire qui, pour ramener tout le système au pur épiscopalisme, réduit et fausse le sens des textes les plus clairs. Non : l'affirmation de la primauté n'est certes pas dans la ligne générale de la conception cyprianique de l'Église, mais ce n'est pas une raison pour la supprimer ou la dénaturer. Elle est bien une « Nebengedanke » qui ne se juxtapose pas sans quelqu'illogisme à la théorie maîtresse. On peut croire que cette « pensée d'à-côté » trahit l'influence romaine subie malgré tout ; seulement, la force avec laquelle elle s'impose à Cyprien montre assez qu'elle ne vient pas du seul texte d'Irénée : on est en présence d'une situation de fait déjà ancienne, d'une tradition devant laquelle il faut s'incliner. Un esprit plus souple eût compris que cet hommage à la grande réalité romaine entraînait une revision des principes d'ecclésiologie. Cyprien n'a pas été jusqu'au bout, laissant subsister dans sa pensée une contradiction interne.

La conduite du pape Étienne s'inspire avec plus de logique de la même croyance romaine ; il est paradoxal de penser que c'est Cyprien qui a suggéré à l'évêque de Rome la base juridique sur laquelle il s'appuie contre lui.

Quant à savoir si et dans quelle mesure Mt 16, 18 avait jusqu'alors servi à Rome pour fonder ses revendications, c'est impossible, faute de documents ;

Digitized by Google

mais il est certain que la primauté reposait sur un large ensemble de faits traditionnels bien plus que sur l'interprétation, toujours fragile parce que toujours contestée, d'un seul texte d'Écriture.

L'étude de M. Goetz nous retiendra moins longtemps. Elle porte uniquement sur Mt 16[17-19]. Avec force et efficacité, l'auteur y combat l'hypothèse que ces versets n'appartiendraient pas à Mt primitif ; par là il se dégage de l'absurde explication qui imagine une interpolation tendancieuse du pape Victor. Mais si le logion est de Mt, il n'est pas pour autant du Christ. Son inauthenticité paraît à M. Goetz démontrée par les arguments habituels : silence de Mc et Lc, enseignement étranger à celui de Jésus, etc. Tout cela n'est pas neuf.

Ce que la brochure présente d'original, c'est un essai de définir la raison de l'addition dans Mt. Pourquoi le premier évangéliste a-t-il imaginé cette surcharge ? On a répondu : pour éviter dans les paroles de Jésus, interrogeant puis donnant ordre de se taire, une trop criante contradiction. M. Goetz admet cela mais juge, à bon droit, que c'est insuffisant. D'après lui le logion est contemporain de l'institution de l'épiscopat monarchique : le rôle attribué à Pierre est bien celui d'un évêque. Le caractère aramaïsant du passage invite donc à penser qu'à Jérusalem, à la mort de Siméon, successeur de Jacques, on voulut affermir l'institution épiscopale par ce faux pieux.

La pierre d'achoppement du système c'est qu'il s'agit, dans le logion, de Pierre, non de Jacques. Toutes les subtilités n'arriveront pas à masquer l'incohérence du procédé consistant à recommander le successeur de Jacques en exaltant Pierre ; surtout qu'en fait, le successeur de Pierre occupait dès lors un rang hors pair et que, quoi qu'on ait dit, le logion confère à Pierre seul la prééminence sur l'ἐκκλησία du Christ. La thèse de M. Goetz est donc difficilement soutenable, mais on rendra hommage à son effort vigoureux pour se dégager des préjugés et à la précision concise d'une discussion toujours intéressante. Personne ne lira ces pages sans profit. D. B. CAPELLE.

S. THOMAS D'AQUIN. **Somme théologique.** Texte latin et traduction française. — Paris, Desclée (éditions de la Revue des Jeunes), 1926-27 (en cours de publication). Une série de volumes d'un format élégant et commode (10 × 17 cent.) Volumes parus :

Dieu, traduit par A. D. SERTILLANGES, O. P., 3 volumes d'environ 400 p.
La Création, » 1 vol., 296 p.
Les actes humains, traduit par M.-S. GILLET, O. P., 478 p.
La force, » J.-D. Folghera, O. P., 318 p.
La prudence, » H. D. Noble, O. P., 297 p.
La vie humaine, ses formes, ses états, traduit par A. Lemonnyer, O. P., 585 p.
Le Verbe Incarné (t. I), traduit par CH.-V. HÉRIS, O. P., 316 p.
Vie de Jésus (t. I), traduit par P. SYNAVE, O. P., 327 p.

Cette nouvelle traduction de la somme théologique est le monument le plus remarquable de la renaissance thomiste. « Mettre entre les mains des étudiants, à des prix abordables, de jolis volumes, élégants, maniables, qui leur donneraient la sensation, lorsqu'ils les ouvriront, qu'ils renferment non pas

Digitized by Google

des *idées mortes*, mais une *doctrine de vie* » tel est, ainsi que s'exprime heureusement le R. P. Gillet dans la préface générale de l'ouvrage, le but que se sont proposé les traducteurs. Rien n'a été épargné pour rendre la doctrine de saint Thomas aussi sympathique que possible, et nul doute qu'une entreprise aussi réussie ne réconcilie beaucoup d'intelligences modernes avec la pensée du Docteur angélique. Pour enlever à la méthode scolastique tout ce qu'elle pourrait avoir de rébarbatif, le soin des éditeurs s'est porté à réduire les objections et les réponses au strict minimum, et à en varier l'expression tout en conservant au corps de chaque article, sa leçon rigoureuse. Ce procédé original, — qui ne diminue en rien l'intégrité du texte, puisque le latin est toujours là, au bas de la page avec une annotation scrupuleuse — fait de chaque article de la Somme un ensemble littéraire et doctrinal aussi lumineux qu'agréable et profond. Heureux les étudiants des générations nouvelles qui pourront s'initier à la philosophie thomiste dans ces volumes exquis. Outre quelques notes rares et discrètes au bas des pages, expliquant l'indispensable, chaque traité, ou plutôt chaque fascicule comprend toujours une série d'appendices riches et utiles : des notes explicatives, dont les renvois sont en marge du texte, sur des notions philosophiques difficiles ; des renseignements techniques plus développés sur certaines questions à litiges ou certains problèmes historiques ; des notes bibliographiques ; une table analytique très complète, un index des auteurs cités et une table des matières. Si l'on tient compte des auteurs de ces notes (comprenant parfois plus de la moitié d'un volume), et si l'on a égard à leur compétence, il n'est pas exagéré de dire, croyons-nous, que cette édition de la Somme théologique viendra prendre place à côté des célèbres commentaires classiques de S. Thomas, et jouira, dans l'avenir, d'une autorité très grande.

Dix volumes ont paru jusqu'à présent, soit à peu près le tiers de l'ouvrage. Il faut croire que le succès de cette publication hâtera le zèle de leurs auteurs, et que, dans peu de temps, nous serons en possession de la traduction complète. On nous assure que cette édition française de la Somme sera imitée en d'autres langues dans d'autres pays. Nous souhaitons que ces travaux soient partout aussi parfaits que la présente traduction, et qu'ils aient, dans toutes les régions où les sciences théologiques sont en honneur, le plus grand succès et la meilleure efficacité.

D. O. ROUSSEAU.

F. X. JANSEN, S. J. **Baius et le Baianisme.** Essai théologique. Louvain. Mus. Less. 1927 ; XVIII-238 pp. gr. 8°.

La partie principale du travail du P. Jansen étudie « les idées » de Baius. En une série de seize paragraphes, l'auteur considère la doctrine du maître sous ses différents aspects, dont plusieurs ont été souvent laissés dans l'ombre.

Les premiers paragraphes : le principe de l'erreur Baianiste, la concupiscence, le péché originel, méritent un éloge tout spécial : ils sont brefs et néanmoins nuancés et précis. L'erreur baianiste y est nettement délimitée. Là surtout, l'auteur montre très bien combien Baius a péché contre la conception optimiste et catholique de la nature humaine.

Les dernières sections, plus neuves il est vrai, sans être moins bien étudiées, sont présentées avec moins de clarté. La crainte à l'endroit des théories sympathiques à l'augustinisme semble un peu exagérée. Basées nettement sur saint

Digitized by Google

Thomas, malgré qu'en ait l'auteur, ces théories sont très orthodoxes et ne nuisent en rien à l'optimisme naturel du christianisme.

Si les points particuliers qui forment cet ouvrage sont bien traités, leur synthèse pourrait être plus poussée. La longue suite de paragraphes tous parallèles n'est pas faite pour montrer le fil conducteur.

La partie théologique est précédée d'un petit chapitre sur « l'homme ». Il est destiné à expliquer les tendances de Baius. De sa formation et de son ambiance l'auteur ne parle pas.

L'ouvrage se termine, après des notes abondantes et étendues, par deux appendices, qui seront, le premier surtout, d'une grande utilité aux étudiants en théologie. Il contient, outre le texte des propositions condamnées par la Constitution « *Ex omnibus afflictionibus* », des observations générales et particulières destinées à expliquer l'origine et le sens parfois ambigu de ces propositions.

Le livre du P. Jansen prendra noblement rang dans le *Museum Lessianum* : il permet de connaître en peu de temps et dans toutes leurs nuances les idées théologiques du célèbre maître louvaniste. D. G. D.

THÉOLOGIE DIDACTIQUE.

J. Berthier, M. S. **Abrégé de théologie dogmatique et morale.** 4e édition revue et corrigée par un groupe de prêtres, conformément au nouveau droit canon. — Lyon, Vitte, 1927 ; 813 p. 8o. F. 45.

Depuis sa première publication en 1887, ce livre a rencontré l'accueil le plus favorable du clergé. Il résume d'une manière pratique la doctrine dogmatique et morale et les principales questions de pastorale et de droit canon, de telle sorte que tout prêtre, même absorbé par le saint ministère, peut le parcourir en entier en une année, en lisant chaque jour deux ou trois pages.

Des juges compétents et de hautes autorités ecclésiastiques ont rendu témoignage à l'exactitude de la doctrine, à la sagesse des règles de conduite et à la clarté d'exposition de cet ouvrage. La promulgation du code canonique avait exigé une refonte ; entreprise par un groupe de prêtres, la correction et la mise à jour de l'Abrégé ont été faites avec le plus grand soin, et rien n'a été négligé pour rendre cette nouvelle édition aussi complète et exacte que possible.

Évidemment ce résumé ne doit pas faire abandonner les auteurs plus développés ; dans l'intention de l'A., il veut permettre aux jeunes prêtres de coordonner et d'embrasser d'un coup d'œil tout ce qu'ils ont appris ailleurs et parfois même de le compléter ; quant aux prêtres surchargés de travail, ils pourront à l'aide de ce volume, se rappeler et conserver aisément les connaissances si nécessaires acquises autrefois. D. A. S.

L. Lercher, S. J. — **Institutiones Theologiae dogmaticae.** Vol. I. De vera religione, De Ecclesia, De traditione et Scriptura. — Insprück, F. Rauch, 1927 ; x-658 p. 8o. Mk. 11.

Nous avons précédemment signalé dans la Revue (1926, p. 347) les vol. II et III de ce cours de théologie, dont la publication a précédé celle du vol. I, consacré à la théologie fondamentale et aux traités qui s'y rattachent. Si nous ne partageons pas toutes les idées de l'A. dans la théologie spéculative, comme nous l'avons noté dans nos comptes-rendus antérieurs,en apologétique au con-

Digitized by Google

traire et dans les questions qui concernent l'Église, nous lui accordons, à peu de détails près, notre adhésion. Notamment les thèses relatives aux miracles et prophéties, critères de la révélation sont bien menées contre les rationalistes, nous eussions voulu quelque chose de plus p. 99 concernant les dispositions subjectives pour l'efficacité de la force probante des miracles. Très justes aussi sont les observations sur l'apologétique immanentiste et la méthode de Pascal. Plus loin, au chap. II, le Christ, légat divin, on trouvera remarquable surtout la preuve de la mission du Christ déduite de ses miracles, et en particulier de la Résurrection, dont la vérité historique, philosophique et relative ressort parfaitement de l'exposé richement documenté et clairement développé par l'A. Son argumentation est surtout dirigée contre les protestants rationalistes et contre les modernistes. Il expose très sincèrement les objections des adversaires, anciens et contemporains, avec les diversités qui les caractérisent. C'est aussi, en tenant compte des mêmes adversaires qu'il procède dans le Traité de l'Église,de son institution divine et de la primauté du Pontife romain. Il note comme « veritas satis certa » la thèse qui soutient la connexion *de jure divino* du primat avec le siège de Rome, et la juge virtuellement incluse dans la définition du Concile du Vatican, sans l'appuyer sur les sources historiques. Intéressantes les considérations sur l'Église, épouse du Christ, le Saint-Esprit et aussi en un certain sens la sainte Vierge étant l'âme de l'Église (p. 404), sur la distinction entre l'âme et le corps de l'Église en ce sens que les justes non baptisés appartiendraient à l'âme et non au corps de l'Église ; celle-ci l'A. ne l'approuve pas et préfère dire que les infidèles de bonne foi appartiennent « voto », par le désir, à l'Église. L'infaillibilité de l'Église, du Concile, du Pape, est bien déterminée : le Pontife Romain est l'unique sujet *immédiat* de l'infaillibilité : c'est la position que défend l'A. thèse d'ailleurs qui ne diffère que par l'explication de celle des deux sujets inadéquats. Nous n'aurions qu'une réserve à faire sur le rôle assigné à la *foi ecclésiastique* (p. 536) en vertu de laquelle on croirait au fait de la révélation quand l'Église définit un dogme.

Un mot seulement sur le traité des lieux théologiques : dans la nature de l'inspiration l'A. se rallie à la théorie de l'élément formel inspiré, par opposition à l'élément matériel qui ne suppose que l'assistance divine : cette thèse qu'il qualifie de « a saeculo 18° communior » ne se réclame certes pas d'une haute antiquité, et nous doutons fort qu'à l'heure actuelle elle mérite encore la qualification de *communior* ; celle de l'inspiration verbale, sainement entendue satisfait à toutes les difficultés, mais elle constitue un argument en faveur de la prémotion physique, que dans ses autres volumes, l'A. a énergiquement combattue. Il récuse, surtout au nom de l'Encyclique « Providentissimus », les théories plus larges de mythes et légendes, citations implicites, vérité relative, et en ce point, comme d'ailleurs dans l'ensemble de son livre, il accuse un esprit éminemment traditionnel.

D. R. PROOST.

CH. GARDNER. **In Defence of the Faith.** — Oxford, Blackwell, 1927 ; 318 p. 8°. Sh. 12.6.

Reading this title one is inclined to exclaim " Which Faith ? " The author tells us " The Anglican Church guards the faith — She has given us the Bible intact. She has thoroughly and with complete erudition given us tradition purged of excrescences, she presents the simplest and earliest creed to one desiring baptism. She recognises the sovereignty of the conscience, and is ready to respect the contributions of man's religious consciousness. Finally

Digitized by Google

she points to the Living Christ, and encourages liberty of thought ". Truly the Anglican Church does encourage " liberty of thought ". Irresistibly she reminds one of the advice Dogberry gave to Verges " You shall comprehend all vagrom men ". For of the three sections, the Anglo-Catholics, Evangelicals, and Modernist or Broad Churchmen, each to some extent penetrates the other, and there is no clear dividing line, although the extremes of each are as the poles apart.

Mr. Gardner would seem to be a moderate Anglo-Catholic, whom we should be inclined to think has accepted the new " Deposited Book " with eagerness, especially as it has tended towards Modernistic views, and of these we have definite evidence scattered throughout this book, but especially in the " Epilogue ". Where came the evidence for this statement ? " The Catholic Church has always believed that at His baptism Christ came to the full consciousness of His messialship ". On p. 169 we read " To-day the Church of England is crammed with ill-digested Modernism, which is corroding her entrails, and has already touched a vital spot ". This is certainly candid, the author does not seem to realise however that he gives plentiful evidence of being heavily infected with the same malady.

We have chapters dealing with Modernism, Dean Inge being taken as its particular exponent, Protestantism, and Anglo-Catholicism, especially Mr. Gardner's special brand of that section of Anglicanism. Of Dean Inge we are told that he " leaves a doubt in many minds whether he is a Christian at all " and apropos of this statement a recent letter in " The Church Times " pathetically asks " Why such dignitaries of the Church of England are not honest enough to resign their lucrative positions ".

Naturally Catholicism especially what the author terms " Modern Romanism" does not please. His conclusion is " The Church of Rome in her aloofness has worked herself out. She has seen her best days, and borne her best children ". A recent leader in " The Church Times ", (August 26th) does not seem to see quite eye to eye with Mr. Gardner, after referring to Protestantism in Germany and Scandinavia it continues " Meanwhile the Roman Church with strength renewed by the more frequent communions of its faithful, is making converts all over the world ". It must be said that this book is written in such a charming manner, and is so interesting, that it is quite difficult to relinquish, when once taken up, however profoundly one may differ with its conclusions ; nevertheless it is difficult to see, what good it can have done for anglicans, for it would simply seem to have added further testimony to the prevailing chaos in the Anglican Church of to-day.

The printing, indexing, etc., leave nothing to be desired.

D. FR. IZARD.

J. UBACH, S. J. **Compendium theologiae moralis**, vol. II. — Fribourg, Herder, 1927 ; XVI-764 p. 8°. Mk. 12.50.

Quelques mois à peine après la publication du 1er tome de cette nouvelle théologie morale (cf. *Rev. bénéd.*, 1927, p. 280), voici le 2me et dernier tome, contenant la théologie sacramentaire et le traité des censures. Quatre appendices donnent, avec un bref commentaire, les listes des facultés spéciales concédées par le Saint-Siège aux ordinaires, aux nonces et délégués apostoliques, et la pagella de la S. Pénitencerie accordée à certains confesseurs.

Des juges autorisés, tout en reconnaissant à ce compendium des qualités de premier ordre, ont reproché au 1er volume d'être parfois trop sommaire,

Digitized by Google

ainsi dans certaines questions de morale fondamentale, p. ex. les actes humains, le libre arbitre. Ce reproche s'applique beaucoup moins au tome II, riche en exposés amples, en dissertations solidement raisonnées et bien documentées. L'A. vise surtout l'utilité des prêtres du ministère et des confesseurs, voir p. ex. les chapitres très complets et très détaillés, comme on les trouverait difficilement ailleurs, sur le traitement des diverses catégories de pénitents (p. 698-719), l'assistance des moribonds infidèles ou hérétiques, la réconciliation des protestants et schismatiques (p. 710-719), la grave question « de habituatis in vitio turpi quoad s. ordines suscipiendos » (p. 397-402), les devoirs relatifs aux honoraires de messes (p. 102-132).

D'après U., l'interruption non coupable du trentain grégorien ne crée pas d'obligation de recommencer celui-ci (à moins que l'excédent des honoraires permette de le faire au tarif habituel des messes ordinaires) ; mais il suffit de le continuer en disant une de ces messes à un autel privilégié. La probabilité au moins extrinsèque de cette opinion, partagée par des théologiens de renom comme Boudinhon (canon. contemp. 1917, p. 200-210), Noldin, Prummer, Salsmans, nous paraît suffisamment établie. — Ce qui surprend un peu, c'est de voir souvent reléguées en notes des questions qui, vu leur importance et l'unité de l'exposé, seraient mieux à leur place, nous semble-t-il, dans le texte, p. ex. certains empêchements de mariage, le divorce civil.

Mais les imperfections de détail n'empêcheront pas ce manuel de prendre rang parmi les très bons traités de théologie morale. D. A. S.

A. Vermeersch, S. J. **Theologiae moralis principia-responsa-consilia.** Tomus III. De personis, de sacramentis, de legibus ecclesiae et censuris (ed. 2). — Bruges, Beyaert, 1927 ; xx-883 p. 8°. Lires 40.

Dans une analyse détaillée, notre revue (année 1925, p. 413) a déjà fait ressortir la valeur scientifique et didactique de cet ouvrage ; il suffira donc d'en signaler ici la nouvelle édition, soigneusement revue et augmentée d'environ 70 pages. Outre 6 paragraphes nouveaux (n°s 178, 182, 190, 363, 653, 862), relevons, parmi les additions et améliorations, le tableau comparatif des canons du code et des numéros du livre, l'index onomastique et surtout la table analytique entièrement renouvelée, très détaillée (38 pages), qui facilite singulièrement la consultation rapide de cet important traité. D. A. S.

Th. Villan. Gerster a Zeil, O. M. C. **Munus confessarii quoad castitatem poenitentis promovendam.** — Innsbruck, Rauch, 1927; iv-124 p. 8°. Mk. 1.50

Semblable, pour la méthode et l'ordonnance de la matière, au traité « de satisfactione sacramentali in usum confessariorum » du même auteur (voir *Rev. bénéd.*, 1926, p. 348), le présent opuscule décrit la conduite du confesseur à observer dans la question si importante et si difficile de la chasteté du pénitent ; c'est là surtout que le confesseur doit se rappeler son office de père, de juge, de docteur et principalement de médecin. Sur ces quatre fonctions, — auxquelles correspondent les 4 parties de ce traité — le prêtre trouvera ici, dans un exposé clair, complet et synthétique, la moelle de la doctrine des meilleurs auteurs anciens et récents. D. A. S.

F. Cimetier. **Pour étudier le code de droit canonique.** Introduction générale. — Bibliographie. — Réponses et décisions. — Documents complémentaires. (1917-1927.) — Paris, Gabalda, 1927 ; vi-245 p. 16°. Fr. 12.

Digitized by Google

D. M. PRUEMMER, O. P. **Manuale juris canonici in usum scholarum.** Editio 4ª et 5ª. — Fribourg, Herder, 1927 ; XLV-741 p. 8°. Mk. 12.50.

A. CANCE. **Le code de droit canonique.** Commentaire succinct et pratique. Tome 1er. Introduction, cc. 1-486. — Paris, Gabalda, 1927 ; VIII-483 p. 16°. Fr. 25.

T. SCHAEFER, O. M. C. **De religiosis** ad normam Codicis juris canonici. — Munster, Aschendorff, 1927 ; XIX-727 p. 8°. Mk. 14.

1. Depuis la promulgation du code ecclésiastique le 27 mai 1917, de nombreuses décisions et réponses du S. Siège sont venues préciser le sens de certains textes canoniques ou appliquer la nouvelle législation. Toutes ces réponses et décisions, émanées des congrégations romaines, des tribunaux romains ou de la commission d'interprétation authentique du codex se trouvent bien, il est vrai, à leur date dans les Acta Apostolicae Sedis, mais éparses en 10 volumes. Or, qui ne voit l'utilité d'un volume unique, où ces déclarations et documents seraient classés, non pas dans l'ordre chronologique de leur publication, mais *dans l'ordre logique des canons du code* ? C'est ce travail utile que vient de faire l'A. dans le présent ouvrage, qui peut être considéré à juste titre comme un *complément du code de droit canonique.*

Pour ne pas grossir le volume, C. n'a ajouté aux textes aucun commentaire ; par contre, il a eu soin de donner, soit dans l'Introduction générale (où sont signalés les commentaires du code, les manuels, les revues canoniques), soit au cours de l'ouvrage, l'indication exacte des études canoniques les plus importantes publiées depuis 1917.

2. Notre revue (année 1921, p. 75) ayant déjà suffisamment caractérisé l'esprit, la méthode et les qualités de ce manuel, une courte notice suffira pour en présenter à nos lecteurs la 4e et 5e édition, augmentée et minutieusement revue d'après les décisions et publications récentes. Les éditions précédentes ont été l'objet d'appréciations très favorables, unanimement on a loué la sûreté de la doctrine et la netteté de l'exposé. Peu de manuels canoniques condensent tant de matière en si peu de pages. P. a le rare talent d'être concis sans nuire en rien à la précision et à la clarté de l'expression. Sous la forme de questions et de réponses, et en suivant d'assez près l'ordre du code, il traite toutes les matières contenues dans celui-ci,commentantce qui est plus important, résumant ce qui est d'application plus rare. D'une parfaite tenue typographique, la nouvelle édition a gagné encore en clarté, grâce à de légères modifications d'ordre ou de style. La table alphabétique, considérablement augmentée, et surtout l'étude attentive de cet ouvrage montrent qu'il contient beaucoup plus qu'on ne le croirait à première vue.

3. Voici enfin, après 10 années d'attente, le premier commentaire français du code canonique. Destiné surtout aux prêtres absorbés par les soucis du ministère ecclésiastique, il tient le milieu entre les simples sommaires et les traités plus approfondis, mais contient tout ce qu'il faut pour l'intelligence exacte de la législation actuelle, telle qu'elle résulte du texte même du code, des nombreuses déclarations émanées de Rome au cours de ces 10 dernières années et des commentaires des meilleurs canonistes. D'utiles aperçus historiques n'y manquent pas, et quiconque désire faire une étude plus détaillée ou plus approfondie, pourra le faire grâce à une bibliographie abondante et bien choisie. Ce commentaire ne dispense pas du code lui-même, que tout prêtre doit posséder.

Digitized by Google

Après une introduction générale sur la nature, les sources et la science du droit canonique, l'A. suit presque rigoureusement le code en expliquant les normes générales (cc. 1-86), ainsi que la plus grande partie du livre II Des Personnes, cc. 87-486, donc toute la matière concernant le clergé séculier. La publication du second volume commentant le De religiosis, de laicis et de sacramentis est imminente, la préparation du troisième est presqu'achevée, de sorte qu'on aura bientôt, en français, un commentaire complet et pratique de tout le code.

4. Édition latine plus développée d'un ouvrage publié il y a 4 ans en langue allemande, dont nous avons donné en son temps un compte-rendu élogieux (*Rev. bénéd.*, 1924, p. 360). C'est dire que les qualités et avantages relevés dans l'édition allemande se retrouvent dans celle-ci ; avec cette différence que l'édition latine offre presque le double de sa consœur germanique : explications canoniques plus détaillées, plus approfondies, part plus large accordée aux questions connexes de la morale et de l'histoire, références bibliographiques plus abondantes, le tout bien mis au courant des dernières publications et décisions sur la matière ; bref, c'est un traité assez complet sur l'état religieux, comparable aux ouvrages similaires jadis si appréciés des Piat et Vermeersch, qui attendent toujours d'être mis en harmonie avec le code.

Pour s'orienter dans les recherches, une table analytique de 62 pages, composée avec un soin remarquable et donnant le meilleur témoignage de la richesse des renseignements contenus dans ce que l'A. appelle modestement un « compendium ». D. A. SANDT.

P. FÉRON-VRAU. **Petit traité pratique des indulgences.** — Paris, Bonne Presse, 1927 ; 146 p. 8°. Fr. 4.

L'A. n'ayant pas voulu écrire un manuel scientifique, l'exposé doctrinal est bref, mais sûr et puisé aux meilleures sources. Par contre, riches et variés sont les renseignements pratiques sur les indulgences particulières et pieuses unions ; très utiles aussi les appendices donnant les tableaux récapitulatifs des indulgences plénières et partielles à gagner chaque jour ou chaque semaine. La brochure se termine par une liste d'adresses utiles.

Indispensable aux prêtres, cet ouvrage a sa place marquée dans toute famille chrétienne. D. A. S.

LITURGIE.

K. VÖLKER. **Mysterium und Agape.** Die gemeinsamen Mahlzeiten in der alten Kirche. — Gotha, Klotz, 1927 ; XII-223 p. 8°. Mk. 8.

L'agape, banquet chrétien de charité, n'apparaît qu'à la fin du second siècle et son institution se rattache à la lutte contre le gnosticisme : celui-ci favorisant à son profit ces sortes de réunions, l'Église établit par concurrence des usages analogues.

Telle est la thèse originale de la savante dissertation de M. Völker. Les premiers témoins d'une agape, véritable repas, sont Tertullien, Clément d'Alexandrie, les Canons d'Hippolyte et autres constitutions ecclésiastiques de l'époque. Là même, elle apparaît distincte et totalement indépendante de l'Eucharistie.

Les premières transformations du « Mysterium » sont décrites par l'A. suivant les méthodes exégétiques de l'école libérale : le rite de la pâque juive, célébré par Jésus à la veille de sa mort, préfigurait le sacrifice sanglant du

Digitized by Google

Calvaire ; sa réitération par les disciples devait avoir simplement un caractère symbolique de charité fraternelle ; mais les premiers chrétiens y virent bientôt le signe d'une alliance nouvelle, scellée du sang dont la coupe de vin était l'image, conception rapportée à Jésus par les synoptiques ; puis ce fut la transformation, opérée par Paul et manifeste dans le quatrième évangile, en un sacramentalisme pneumatique.

Le livre de M. Völker est suggestif : il faut donc renoncer à la fantaisie d'une eucharistie-agape instituée par Jésus et célébrée dans les communautés primitives. Mais doit-on conclure que les premiers chrétiens n'ont pas pratiqué, en rapport plus ou moins étroit avec le rite sacramentel, des repas de fraternité, analogues à ceux qu'organisaient certaines associations païennes ? Il est sûr qu'à la fin du second siècle, pareils banquets étaient en usage, et qu'il y avait une tendance à les appeler du nom d'agape, réservé auparavant à l'Eucharistie. Avec d'autres changements accidentels, c'est peut-être ce qui a fait sur l'auteur l'impression d'une institution nouvelle.

Les gnostiques avaient leurs agapes, mais la charité et la décence n'avaient qu'à s'y voiler la face. De là les railleries et les protestations de Clément d'Alexandrie. C'est bien peu pour croire avec l'A. que l'Église a dû, pour tenir en échec ces scandaleux repas, en instituer d'autres qui fussent vraiment agapes de nom et de fait.

Une étude soignée sur les repas cultuels dans les mystères païens clôt en appendice l'ouvrage érudit certes, mais à notre avis, trop confiant de M. Völker.

D. C. LAMBOT.

L. COULANGE. **La messe** (coll. Christianisme, 24). — Paris, Rieder, 1927 ; 208 p. 8°. Fr. 10.50.

Ce volume appartient à une collection dont un juge aussi peu suspect qu'A. Loisy dénonçait récemment la passion antichrétienne. Il était donc à craindre que le sujet vital de la messe fût traité sans sympathie pour nos croyances. Cela n'a pas manqué : D'après M. Coulange, la messe fut d'abord simple repas fraternel sans caractère liturgique ; ce banquet devint ensuite (IIIe-IXe s.) commémoratif de la Passion ; enfin — et seulement — on se persuada que le corps du Christ s'y trouvait réellement présent.

Un tel schéma paraît tellement étrange à quiconque a la moindre connaissance de la littérature chrétienne primitive, que, avec une avidité mêlée de défiance, on cherche les preuves.

Or voici, pour la première partie seulement, ce que M. Coulange est forcé d'affirmer en conformité avec ses thèses audacieuses — c'est du pur vandalisme historique.

1. Le texte de s. Paul (1 Cor. $11^{17\text{-}33}$) sur les abus des réunions eucharistiques à Corinthe avec rappel de la cène, se réduit à un avertissement contre les « gloutons » dans les repas chrétiens. Tout le reste est interpolé. (p. 10)

2. Lorsque Pline parle des réunions chrétiennes et du repas *innoxius*, il veut dire que ce repas est en règle avec les lois romaines qui interdisaient les excès de table ! (p. 12)

3. Tertullien ne désigne en parlant du « corps du Seigneur » que ce simple repas. (On se demande comment alors il peut affirmer [*De orat.* 19] que ce banquet ne rompt pas le jeûne.) (p. 15)

4. Justin l'apologiste, si franc à décrire les mœurs chrétiennes et à réclamer une enquête, se tait cependant sur le banquet. C'est parce qu'il est embarrassé par les infâmes rumeurs qui circulent à ce sujet. (p. 22)

Digitized by Google

5. Lorsque Pline mentionne clairement deux réunions dont l'une au moins est liturgique, il a été trompé par de faux rapports (p. 24).

6. Justin et Tertullien cependant, à propos du banquet eucharistique, parlent de « sacrifice ». Ne nous y trompons pas : ils expriment ici le contraire de leur pensée, pour se mettre au niveau du peuple, habitué aux sacrifices païens. (p. 34)

7. Les paroles « ceci est mon corps » ont été prêtées à Jésus pour la 1re fois par les marcionites, vers 140. Dans tous les textes antérieurs (I Cor, Lc) ces mots sont des interpolations. (p. 50)

8. Cela n'empêche pas s. Justin d'en faire usage sans sourciller dans l'Apologie. Comme celle-ci date de 150 et que ce serait un peu tôt, on supposera pour l'Apologie deux éditions. (p. 61)

9. Sans sourciller non plus, s. Irénée (vers 180), s. Hippolyte et Tertullien (vers 200) attribueront la parole à Jésus. Le plus fort c'est que Tertullien commettra cette grossière erreur dans sa réfutation même de Marcion, où cependant il compare soigneusement la bible marcionite avec la catholique ! (p. 63. 66. 71)

10. Quant au sens de cette parole capitale, il est très simple : pour Justin, « [pain et breuvage] sont la matière dont provenaient le corps et le sang de Jésus, tout comme ils sont la matière dont proviennent notre corps et notre sang ». (p. 61)

11. Enfin l'introduction de l'Eucharistie dans la liturgie est due à Hippolyte, dont on a conservé la prière rituelle. Cet Hippolyte, qui reprochait si amèrement à Zéphyrin d'avoir innové, n'a pas hésité à créer de toutes pièces une liturgie, et c'est cette nouveauté hérétique que le christianisme orthodoxe a adoptée aussitôt partout. (p. 71-81)

Il faut s'arrêter. Le livre est tout entier dans cette note de sinistre fantaisie. Ce n'est pas lui qui mérite l'attention que nous lui avons donnée, mais les malheureux fidèles tentés de le lire et de le croire. Quand on pense au mal que fera, malgré sa nullité, ce vilain volume, on sent frémir en soi une indignation douloureuse. D. B. CAPELLE.

H. LIETZMANN. **Petrus und Paulus in Rom.** 2e éd. — Berlin et Leipzig, De Gruyter, 1927 ; VIII-315 p. 8o. Mk. 17.

La première édition, parue en 1915, fit quelque sensation. La seconde édition est considérablement augmentée et améliorée : de 189 pages le livre a passé à 315 ; il y avait 6 plans, un a été supprimé, le sixième, comme trop fantaisiste, aujourd'hui il y a 13 planches et 1 plan.

L'intérêt du livre est avant tout liturgique et archéologique. La discussion archéologique est un peu difficile à suivre et n'arrive pas, me semble-t-il, à une conclusion certaine. Cf. l'étude de Kalsbach dans la *Röm. Quartalschrift* 35 (1927) p. 247-257 qui finit par un *Non liquet*.

La discussion liturgique est en général bien conduite. Quelquefois je ne puis accepter l'opinion de Lietzmann. Ainsi p. 65 L. trouve que le mélange des fêtes et des dimanches qu'on trouve dans le palimpseste Cassinien est « für den praktischen Gebrauch zweifellos bequem » et que par conséquent il est secondaire. L. connaît bien la liturgie, mais il ne la pratique pas. De nos jours le temporal et les fêtes sont séparés précisément parce que cette division est plus commode. Le mélange des fêtes et des dimanches est certainement primitif. P. 69 les *Capitulare* si fréquents dans les évangéliaires peuvent se grouper en différentes rédactions, dont la plus ancienne est de loin antérieure au Grego-

Digitized by Google

rianum d'Hadrien, cf. Th. Klauser dans *Röm. Quart.* 1927, p. 129. P. 122-126 L. s'efforce de montrer 1) qu'il n'a y avait pas de fête de s. Pierre et s. Paul avant 256 ; 2) qu'en 258 on fit la translation des Apôtres qui donna lieu à la fête du 29 juin ; 3) 50 ans plus tard, sous Constantin, cette fête fut, par erreur, considérée comme fête de la passion. Je n'oserais pas dire que tout cela est probable, le fait même de la translation est discuté.

L. espère qu'on fera des fouilles sérieuses à Saint-Pierre et à Saint-Paul (p. IV). Même si on ne retrouve plus rien des corps vénérables, cela ne serait pas une déception pour les archéologues, on trouvera autre chose, et des discussions interminables seront résolues. D. DE BRUYNE.

F. E. BRIGHTMAN. **The alternative canon.** — Oxford, Univ. press, 1927 ; 16 p.

C'est avec l'autorité de son âge et de sa science qu'intervient M. Brightman dans le passionné débat du Prayer-Book. Il montre que les modifications proposées pour la célébration de l'Eucharistie sont malheureuses : le *Pater* inclus dans le Canon est un non-sens, et l'essai d'introduire l'épiclèse orientale dans un ensemble latin s'atteste aussi injustifié que dangereux. Ayant compris le sens profond et vrai de la Liturgie, le Rev. Brightman défend la tradition. C'est dans ces rites augustes entre tous que, voulant rester fidèles à l'institution du Seigneur, on doit s'interdire d'innover : « nisi quod traditum est ». Si la Réforme l'a osé et qu'on reconnaît son erreur, il ne reste qu'à renouer purement et simplement avec le passé dont elle avait voulu s'affranchir D. B. C.

Abbé V. LEROQUAIS. **Les livres d'heures manuscrits de la Bibliothèque nationale.** — Paris, 1927 ; 2 vol. de texte (LXXXV-463 p. 4°) et 1 vol. de 130 pl. Fr. 500.

Le succès complet du grand ouvrage de M. Leroquais sur les Sacramentaires et Missels français n'a surpris personne. L'auteur s'y était révélé analyste à la fois minutieux et pénétrant, capable aussi de dégager d'un ensemble de menus faits les éléments utiles pour une synthèse.

Plus remarquable encore était apparu son don de découvrir et de proposer, de façon scientifique et pratique tout ensemble, les critères de provenance. M. Leroquais avait ainsi fourni aux savants une matière parfaitement classée, sur laquelle on travaillera désormais en pleine sécurité.

La nouvelle œuvre du docte et actif liturgiste porte les mêmes marques que son aînée et doit être saluée avec une allégresse pareille. Il s'agit cette fois des livres d'heures. Le terme est un peu vague, la chose demande à être précisée. M. Leroquais le fait dans une introduction où tout est ordre et lumière.

Le livre d'heures est ainsi nommé parce qu'il est formé essentiellement des « heures » de la Vierge, c.-à-d. du petit office de Notre-Dame. Mais pour se rendre compte de sa nature vraie, il faut oublier un instant son nom et rechercher, dans ses plus anciens modèles, son origine et comment il se rattache au bréviaire, dont il est une émanation.

A partir du IXe s., le grand office canonial se chargea de suppléments variés, que la piété des moines lui imposait : office des défunts, psaumes pénitentiels, litanies des saints, puis, sur la fin du Xe s. le petit office de la Vierge. Un trait commun à toutes ces dévotions est leur indépendance complète du cycle temporal ou sanctoral : quelle que soit l'époque liturgique, on peut réciter l'office des défunts ou les litanies ; pareillement, sauf quelques détails, l'office ou heures de la Vierge. Or, dans le bréviaire lui-même, une partie présentait

Digitized by Google

la même fixité : le psautier, livre de prières antique familier aux simples fidèles comme aux clercs ou aux moines.

L'office ecclésiastique était long et compliqué, la piété des laïques réclamait un manuel adapté à ses besoins et à ses possibilités. On constitua donc, vers la fin du XIIe s., un florilège extrait du bréviaire, comprenant, après le Calendrier, le psautier, le petit office de la Vierge, les psaumes de la pénitence, les litanies, les suffrages et l'office des morts. Bientôt le psautier fut abandonné tandis que le livret nouveau s'enrichissait de passages évangéliques, de prières, d'offices en l'honneur de la Croix et du Saint-Esprit. Le livre d'heures était constitué : c'est le bréviaire des laïques. Il s'est formé arbitrairement ; il se développera sans contrôle. Le fonds primitif se chargera d'éléments si variés qu'ils défient le classement, et parmi eux il s'en trouvera de qualité très inférieure, voire de superstitieux.

Cette variété infinie des livres d'heures semble de nature à décourager toute tentative de définir leur provenance. Erreur ; et c'est ici que la critique de M. Leroquais ajoute la finesse à la clarté : il marque d'abord avec précision ce qu'on peut apprendre du calendrier, des litanies, de la prière *Obsecro te*, des titres. Mais il y a un indice plus sûr, voire infaillible. Il est fourni par le petit office de la Vierge, grâce à un double fait que révèle l'observation : d'église à église les « heures » diffèrent entièrement : hymne, antiennes, psaumes, leçons, répons, capitules. Mais dans la même église : « du XIIe au XVIe s. la composition du petit office de la Vierge n'a pas changé » (p. XXXVII). Le moyen est donc simple. On dressera, surtout au moyen des heures imprimées au XVIe s., pour chaque église un répertoire des *Initia* de toutes les pièces, et l'on comparera avec les mss. M. Leroquais a composé, pour son usage, un catalogue comprenant plus de 200 types. Il s'excuse de ne le donner qu'en partie et laisse espérer qu'il le publiera plus tard. C'est indispensable et, à tout prendre, il vaut mieux que ce répertoire soit présenté à part dans un format commode.

On voit avec quelle aisance l'auteur projette sa lumière sur un sujet qu'on croirait voué à la pénombre. En fait, sur les 313 mss étudiés — car il a fallu se borner aux livres d'heures de la Bibliothèque nationale — huit seulement restent de provenance inconnue, et encore, deux sont des fragments où les éléments d'identification étaient presque nuls.

L'introduction s'achève par un aperçu sur la décoration, miniatures, lettrines, etc. Je dis : s'achève, car c'est l'originalité et le mérite de notre auteur, d'avoir d'abord consulté la science liturgique et montré ainsi que l'on fait fausse route en se limitant aux critères artistiques encore trop mal définis. Les deux sciences doivent s'aider mais le fait que, avant tout recours aux tests de l'histoire de l'art, la recherche littéraire a réussi à identifier 305 mss sur 313, montre assez de quelle importance est la méthode nouvelle que, sans le dire, M. Leroquais suggère par son exemple. L'étude artistique sera bien plus fructueuse si elle est orientée. C'est à mon avis l'un des plus réels bienfaits de la présente publication.

L'analyse des mss occupe 304 pages in 4°. C'est dire jusqu'à quelle minutie elle a été poussée. En la parcourant, on a la révélation d'un monde inconnu : celui de la piété populaire du moyen-âge. La spontanéité, la grâce, le pittoresque, la tendresse et surtout la foi ardente, les naïvetés aussi et les faiblesses de cette dévotion extra-liturgique se déclarent ici à chaque pas et sans détours : l'historien, l'artiste, le théologien y puiseront d'étonnantes informations. Il est à désirer qu'une plume avertie recueille et présente en un tableau, le détail infini et dispersé de cette fresque prodigieuse.

Digitized by Google

J'aurai achevé d'esquisser le riche contenu des deux volumes de texte en signalant l'anthologie exquise de prières françaises et latines qui précède les tables. Celles-ci sont parfaites, surtout la « table générale » de 90 pages, exhaustive, comprenant l'*Incipit* de toutes les pièces signalées dans les descriptions.

Quant au volume de planches, réserve faite de l'imperfection essentielle aux reproductions en noir, il est documentaire et varié à souhait. Comment ne pas être ému par la violence pathétique de « La Vierge se jetant sur le corps de son Fils » (pl. XL)? Quelle grâce paisible dans « La Vierge au voile bleu » des heures de René d'Anjou (pl. LVI) ? et peut-on oublier le regard de Charles VIII dans le saisissant portrait de la pl. XCIX ? D. B. CAPELLE.

PHILOSOPHIE.

A. Diès. — **Autour de Platon.** — Paris, Beauchesne, 1927 ; XVI-655 p. en 2 vol. 8°.

M. le chan. Diès, professeur aux Facultés Catholiques de l'Ouest, est certes parmi nos contemporains, l'un des plus compétents en ce qui concerne les écrits et la doctrine de Platon. On a pu s'en convaincre par les nombreux comptes-rendus et études qu'il a publiés depuis vingt ans,dans diverses Revues, et par la publication du tome VIII des œuvres complètes de Platon (1925) qui lui est dû. Le présent ouvrage est pour la grande partie, un recueil de pièces déjà publiées antérieurement, mais rangées dans un ordre logique qui en font un traité pourvu d'une unité et d'une continuité très naturelles ; cette unité de l'exposé résulte de celle qui règne dans la pensée de l'A. qui a su se former une conception personnelle et cohérente de la doctrine platonicienne.

Le livre I de l'ouvrage a pour objet les *Voisinages* du Platonisme, l'A. entend par là les sciences diverses qui ont pu exercer leur influence sur Platon. Remarquables sont les chapitres consacrés à la médecine grecque et à la *Collection hippocratique*, la collection des traités qui s'abritent sous l'autorité d'Hippocrate, ainsi qu'aux relations de terminologie et de doctrine de ces écrits avec les dialogues de Platon.

Le livre II se rapporte à Socrate, à la question socratique surtout, celle qui cherche à retrouver le Socrate historique, au milieu des dialogues de Platon, des récits de Xénophon, des témoignages d'Aristote, d'Aristophane, etc. Les comptes-rendus de divers ouvrages spéciaux nous font assister à l'évolution qui s'est accusée sur ce sujet : les anciens identifiaient le Socrate de Platon avec le Socrate de l'histoire, depuis le XVIIIe siècle, les *Mémorables* de Xénophon semblaient plus dignes de confiance, mais récemment le retour à Platon s'est montré appuyé sur de très solides raisons ; l'A. tâche d'établir où en est la solution du problème et quelles sont les voies dans lesquelles il faudra marcher pour s'en rapprocher davantage : Toutes les sources, les Comiques, Platon, Xénophon, Aristote y doivent contribuer ; une solution exclusive ne saurait être la vraie, mais il semble certain que la doctrine de Platon est bien celle de Socrate qui évolue, se transforme, se complète, et que d'ailleurs on n'arrivera jamais à marquer exactement où finit Socrate, où commence Platon, ce serait « dissoudre ce qui fait la vie même du Socrate platonicien : la fusion de deux êtres en une seule pensée » (p. 181). La juxtaposition des comptes-rendus d'auteurs défendant chacun leur thèse montre à merveille le travail qui a été réalisé autour de la question et justifie les conclusions de M. Diès ; ce procédé pourtant a le défaut de faire porter parfois la critique sur des points que le

Digitized by Google

lecteur n'est pas suffisamment à même d'apprécier, parfois aussi il s'attarde à la réfutation d'opinions qui au moment de leur éclosion ont quelque peu attiré l'attention, mais qui à présent ont perdu beaucoup de leur intérêt.

Abordant ensuite l'étude de Platon lui-même, il traite des dialogues (liv. III), des systèmes subtils par lesquels on a tenté de fixer leur chronologie. Il nous parle ensuite des dialogues métaphysiques de Platon, notamment le Parménide, Théetète et le Sophiste qu'il a édités et traduits pour la Collection des œuvres complètes inaugurée par MM. Maurice et Alfred Croiset, et dont il fait ressortir toute l'importance et la vraie signification. Il s'arrête ensuite à la discussion de certains concepts restés assez vagues dans la doctrine platonicienne, telles la notion de puissance (δύναμις) et celle d'intermédiaire (μέσος, μεταξύ). Abandonnant alors la méthode de discussion des opinions d'autrui, il prend la manière didactique plus personnelle, et dans les *Esquisses doctrinales* (liv. IV) il part de certains points de vue, situés comme à la bordure de la forêt et d'où l'on aperçoit la convergence des sentiers qui s'y croisent en tout sens (p. 400). Pour le platonisme la notion de *transposition* est un de ces points de vue. Platon n'a pas créé de rien son œuvre, pour lui « création a toujours voulu dire mélange savant de violence et de séduction sur d'aveugles et fatales préexistences, ainsi se crée le monde et la cité, ainsi se fonde une philosophie » (p. 401) : la rhétorique deviendra le dialogue philosophique et servira à la défense du droit, l'érotisme s'élèvera jusqu'à l'amour de la Beauté suprême, le mysticisme littéraire des anciens poètes devient une théorie philosophique concernant la vie future et l'immortalité. La notion de science, chez Platon, résulte aussi d'une transposition, mais l'A. ne prétend pas l'étudier sous ce point de vue, il se borne à la considérer en elle-même, et déjà ainsi, c'est un travail d'abstraction des plus délicats que développe le chapitre 2me de ce 4me livre. La distinction entre l'opinion vraie et la science, tant subjective qu'objective est parfaitement justifiée, le problème de l'objet de la science, des idées ou formes distinctes, de leur relation, de leur subordination à l'idée suprême s'y trouve éclairé d'un jour nouveau.

Enfin M. D. consacre deux chapitres inédits, l'un au Dieu de Platon, l'autre à la religion de Platon. Pour concilier l'Idée du Bien, avec le Démiurge du Timée, il considère dans le Divin l'aspect sujet et objet. Le Démiurge, la plus excellente des causes, est aussi le plus excellent des intelligibles (p. 554). La théologie de Platon s'harmonise bien ainsi avec celle d'Aristote et même avec la théodicée scolastique, quoiqu'il ne faille pas la juger en comparaison de notre science d'aujourd'hui, pour en faire remarquer les inévitables lacunes, que M. D. ne méconnaît nullement. Toutefois son livre, de même que ses autres travaux, rehausse la conception que l'on se fait communément du platonisme et en fait voir la valeur durable pour toute philosophie, résultats non pas acquis au prix d'ingénieux rapprochements, mais par une étude plus pénétrante, plus comparative des dialogues platoniciens. D. R. PROOST.

F. MENTRÉ. **Pour qu'on lise Cournot.** (Bibl. des Archives de Philosophie.) — Paris, Beauchesne, 1927 ; VIII-244 p. 8°. Fr. 20.

Ce livre complète l'ouvrage important consacré précédemment à Cournot par l'A. de la présente publication. Ici, il attire surtout l'attention sur quelques idées fondamentales du mathématicien-philosophe, dans lequel on a reconnu aujourd'hui, unanimement pense M.M., un des plus grands noms de l'histoire intellectuelle du XIXe siècle (p. 1). C'est beaucoup dire, nous semble-t-il,

Digitized by Google

nous accordons toutefois volontiers, qu'il y a dans l'œuvre de Cournot des doctrines de grand intérêt, et encore très utilisables à l'heure actuelle. Citons le rôle de l'histoire dans les connaissances (ch. III), « pièce maîtresse de sa philosophie » (p. 53), c'est la question des *faits* et des *lois*, qui régit toute théorie scientifique, la loi de la gravitation par exemple, ne rendra pas compte des conditions actuelles du monde planétaire, si on ne connaît pas la distribution initiale des masses soumises à cette loi. Cette conception, prise aux sciences de la nature, C. l'applique à l'histoire de l'humanité, sur laquelle il propose des vues intéressantes, qui n'ont rien de commun avec le fatalisme et le déterminisme, si en vogue de son temps. Dans un autre ordre, s'opposera le dualisme de la science et de la religion (ch. IV) ; Cournot n'avait garde d'exclure la religion au nom de la science, ni de lui assigner un domaine complètement isolé ; il voulait la conciliation, il fait voir que les idées morales requièrent un ordre de faits et de lois, qui ne sont pas l'œuvre de l'homme, mais qui règnent au-dessus de lui. Il fait appel aussi à l'instinct religieux, à une faculté supérieure à l'intelligence : par moments ses spéculations religieuses font penser à celles de la méthode d'immanence. Cournot attachait beaucoup de prix à ses recherches religieuses, elles répondaient aux préoccupations et aux aspirations intimes de son âme, elles ne constituent certes pas une apologétique complète, la critique très objective de M. Mentré en fait d'ailleurs ressortir autant les lacunes que les mérites.

Mais c'est surtout la théorie du hasard (ch. V), qui fait la partie plus personnelle du livre, ici M. Mentré n'est plus seulement exégète, en outre comme il le dit lui-même, il veut penser à la suite de Cournot, le compléter et au besoin le corriger. Il comparera la théorie de C. à celle des anciens, des scolastiques, des mathématiciens modernes, et montrera comment elle évite le déterminisme stoïcien en même temps que l'atomisme d'Épicure. Cournot, on le sait, définit le hasard comme la rencontre de deux séries de causes indépendantes l'une de l'autre ; M. M., en approfondissant ces notions, fait très bien remarquer « qu'il faut réintégrer dans le concept du fortuit l'élément *subjectif* que C. a vainement tenté d'en bannir » (p. 202). Et de fait, c'est le subjectif, qui en est le formel, le hasard n'existe que dans l'esprit de l'homme dont la vue se borne à une cause partielle. La finalité est essentielle au concept de hasard, comme Aristote l'a défini, et M. M. concède que « la définition d'Aristote est plus complète que celle de Cournot, et qu'elle contient,au moins implicitement, les éléments solides de cette dernière » (p. 219), néanmoins il n'est pas d'avis de se rallier simplement au Stagyrite, il pense qu'il faut s'engager sur les traces du philosophe moderne et essayer de compléter ou de corriger sa définition (p. 220). Nous ne saurions accepter cette conclusion sans réserve, la définition d'Aristote est exacte formellement, quoique déficiente du point de vue matériel, pour celle de Cournot c'est l'inverse, donc c'est la première qui doit servir de base. Pour l'ensemble de la doctrine de Cournot (mises à part les sciences exactes), nous en recommanderions l'étude au point de vue historique, documentaire, mais non pas autant au point de vue philosophique, qui présente chez lui trop de lacunes et d'inexactitudes pour qu'on puisse le prendre pour guide en cette matière. Ce n'est du reste pas M. Mentré qui nous le propose purement et simplement comme tel, il reconnaît que C. n'est pas un « maître complet », et que ce n'est pas un métaphysicien parce qu'il est *surtout* un savant (p. 241).

D. R. PROOST.

Digitized by Google

TH. PÈGUES, O. P. **Aperçus de philosophie thomiste et de propédeutique.** — Paris, Blot, 1927 ; XXIII-446 p. 8°.

En ce volume, le R. P. Pègues a réuni une série de conférences thomistes faites, au cours de ces derniers temps, au public cultivé des différentes villes du midi de la France. La plupart des grandes questions de philosophie de la nature, de morale et d'apologétique y ont été abordées et vulgarisées. Quoique n'étant point destiné à des étudiants, ce livre rendra certainement service à tous ceux qui commencent l'étude de la philosophie, et qui ont besoin d'être guidés dans leurs premiers pas.

J. WÉBERT, O. P. **Essai de Métaphysique thomiste.** — Paris, Desclée. Editions de la Revue des Jeunes, 1927 ; 400 p. 12°. Fr. 16.

Entre les ouvrages savants et les manuels scolaires rebutants par leur sécheresse, il y a place pour de petits traités de vulgarisation, qui restent néanmoins sérieux. Cela est vrai pour toutes les sciences, cela est vrai aussi pour la métaphysique. En entreprenant d'exposer de cette manière à l'usage du public « l'armature essentielle de la pensée métaphysique de s. Thomas », l'auteur de ce volume a certainement rendu service à beaucoup de jeunes gens, amateurs de philosophie, et qui cherchent parfois en vain un résumé assimilable. Les systèmes modernes ne manquent pas généralement de ces condensations faciles ; le thomisme n'en a que fort peu encore, et c'était, il faut le croire, une des causes de son impopularité. Notons cependant que le plus parfait des résumés est toujours plus un point d'arrivée qu'un point de départ ; considéré autrement — en matière philosophique surtout — il n'aboutit d'ordinaire qu'à un vernissage plutôt funeste chez des lecteurs impatients d'avoir tout compris. Mais il est clair que le présent ouvrage n'a d'autre but que de donner le goût de plus profondes méditations. Comme tel, il mérite beaucoup d'éloges. Le style en est clair ; les matières sont bien divisées ; les termes scolastiques, un peu barbares en bon français, sont généralement remplacés par des mots plus modernes et des périphrases imagées. D. O. ROUSSEAU.

J. FRÖBES, S. J. **Psychologia speculativa** in usum scholarum. — Fribourg. Herder, 1927 ; 2 vol. 253+344 p. 12°. Mk. 9.20.

L'auteur de cet ouvrage est déjà bien connu du monde philosophique, grâce à son *Lehrbuch der experimentellen Psychologie*, qu'on a appelé à juste titre une encyclopédie de la psychologie expérimentale. Ce qu'il nous livre aujourd'hui, est le fruit de vingt années d'enseignement, et bénéficie par conséquent de précieuses expériences pédagogiques. L'ouvrage est divisé en deux parties : la psychologie sensitive (t. I) et la psychologie rationnelle (t. II), division adoptée déjà par le Card. Mercier, et que l'auteur se fait un honneur de suivre. Mais il se tient à cette interprétation plutôt positiviste que scolastique, de ne considérer comme appartenant à la psychologie que l'ensemble des phénomènes *psychiques* et de leurs causes, rejetant à une autre science le soin d'étudier la vie purement organique. Aussi bien, le traité commence-t-il par l'étude de la sensation. On est étonné cependant, à une époque où la restauration thomiste a attiré l'attention de tous les philosophes sur le problème de la connaissance, et a ressuscité l'ancienne et profonde solution d'Averroès et de Cajetan, de découvrir chez un auteur si au courant, la misérable explication de la connaissance-représentation, sans aucun renouvellement, ainsi que l'identité de l'acte de connaissance avec la production d'une espèce (t. I, p. 98 et 118).

Digitized by Google

Des études importantes ont paru là-dessus depuis dix ans, que l'auteur ne cite même pas, alors qu'une bibliographie très détaillée et très abondante est accordée à des points d'importance secondaire.

Dans les deux traités de psychologie, ce qui frappe tout d'abord, c'est le retour perpétuel à toutes les questions expérimentales, dont l'auteur, nous l'avons dit, s'est fait une spécialité. Et, à ce point de vue, sa psychologie rendra d'énormes services à tous ceux qui voudront pénétrer les relations de l'ancienne scolastique avec les sciences. Le R. P. Fröbes se dit aristotélicien, et se dit péripatéticien moderne ; il n'ose se déclarer ouvertement thomiste, car il est clair que les thèses suaréziennes classiques, professées par lui, ne peuvent à bon droit se recommander du thomisme au sens que ce mot a aujourd'hui.

D. O. ROUSSEAU.

P. Luis Urbano, O. P. — **Einstein y Santo Tomás.** Estudio critico de las teorías relativistas. — Madrid. La Ciencia tomista, Claudio Coello 114, 1927 ; xxxi-235 p. 8°. 10 pesetas.

La présente publication constitue le 1er fascicule du 2me volume de la Bibliothèque des Thomistes espagnols, inaugurée en 1923 par le livre du P. Marin Sola sur l'Évolution homogène du dogme catholique. On ne s'attendait pas à voir cet ouvrage de théologie suivi d'une étude philosophique des théories d'Einstein mises en comparaison avec la physique de S. Thomas. Ce n'est pas, certes, que ce sujet manque d'intérêt ni d'actualité ; l'A. d'ailleurs le fait rentrer dans le plan général de la bibliothèque thomiste en annonçant son œuvre comme l'introduction au traité de la démonstration de l'existence de Dieu, par la première voie de S. Thomas, celle du mouvement. Nous ne savons, en vérité, si la publication sera fort utile à cet effet. Quoi qu'il en soit, dans ce premier fascicule, de dimensions très appréciables déjà, et d'une fort belle apparence, il s'agit de l'espace, du temps, du mouvement ; le second fascicule, en préparation, comprendra trois parties aussi : univers et gravitation, lois de la nature et miracle, constitution intime de la matière et théorie hylémorphique. — Quel aspect nouveau ces doctrines prendront-elles sous l'influence des idées d'Einstein ? La plupart, sinon tous les philosophes scolastiques qui jusqu'ici ont étudié les résultats des théories de la « relativité », ont pris une attitude hostile à l'égard de ces dernières, le P. Luis Urbano, au contraire, travaille à la conciliation.

Dans chacun des trois chapitres de son livre, espace, temps, mouvement, il procède selon les divisions scolastiques : état de la question, objections, théories d'Einstein, théories de S. Thomas, harmonie des unes et des autres, réponse aux objections.

L'exposé des théories d'Einstein suppose des développements mathématiques d'ordre assez élevé, que l'A., spécialiste d'ailleurs dans les sciences physiques et mathématiques, indique mais en renvoyant aux écrits d'ordre technique pour les démonstrations. Ses formules sont assez souvent défigurées par des erreurs typographiques, de nature à dérouter le lecteur, cf. p. 13, 125, 127, 130.

Dans l'exposé de la physique de S. Thomas, il se défie des commentateurs scolastiques et ne recourt qu'au texte même de l'angélique Docteur, que tous les thomistes de l'heure présente — remarquons-le en passant — n'interpréteront pas complètement comme le P. Urbano. Enfin pour ce qui est des harmonies entre Einstein et S. Thomas, qu'il trouve profondes, nous craignons qu'elles ne paraissent à plusieurs bien superficielles ; ainsi par exemple, pour S. Th. comme pour Einstein, l'Univers n'est pas infini, coïncidence intéressante,

Digitized by Google

mais qui au fond se déduit de principes tellement différents, qu'on ne peut, à notre avis, y voir qu'une rencontre accidentelle. Il ne serait pas difficile, par contre, de trouver des exemples d'antithèse : en voici une : On sait que la vitesse de la lumière joue un rôle prépondérant dans la physique d'Einstein, or pour S. Thomas, l'illumination est instantanée, ce n'est pas un mouvement local ; au même moment, quand le soleil paraît à l'horizon tout l'hémisphère se trouve illuminé (I, qu. 67. art. 2.) : une telle conception ferait périr toutes les formules de Lorentz et d'Einstein.

Dans la notion du temps, E. et S. Th. admettent tous les deux un élément objectif et un autre subjectif, mais cet élément subjectif est fort différent chez l'un et chez l'autre : S. Thomas dira, conformément au sens commun, qu'on peut mesurer le même mouvement avec des unités diverses, Einstein prétendra, ce qui est fort nouveau, que deux horloges identiques donneront des résultats différents entre les mains de deux observateurs qui ne sont pas animés eux-mêmes du même mouvement. Sur le concept de « simultanéité » surtout, les vues subjectives d'E. sont indiscutablement en désaccord avec la philosophie thomiste, pour laquelle le « nunc » s'étendant à tout l'Univers, est certes quelque chose d'absolu.

La théorie relativiste du mouvement, pour sa part, a conduit à l'identification de l'énergie et de la matière, le P. U. se montre très accueillant pour cette doctrine, et en exalte les merveilleuses conséquences (p. 143) ; il en trouve les premiers germes chez S. Thomas attribuant à chaque corps une énergie intrinsèque, spécifique. Pour nous, nous admettons volontiers que la *masse* des corps telle que la définissent les physiciens (M = F:J) pourrait varier sans compromettre la matière première des substances corporelles, et que d'autre part S. Thomas est à l'antithèse du dualisme de matière et force, tel que l'ont statué les mécanistes modernes ; néanmoins l'égalité entre matière et énergie ne nous paraît pas contenue dans les limites de la pensée scolastique : c'est sans doute dans son second fascicule, que l'A. expliquera comment la théorie hylémorphique se concilie avec elle.

Des pages intéressantes sont consacrées aux idées de S. Thomas sur le mouvement et sur les principes de la mécanique, en confrontation avec les résultats de la physique de Newton. L'attitude des scolastiques des XVIIe et XVIIIe siècles, dont Roselli fournit le type, en face des théories nouvelles est décrite avec une certaine complaisance par le P. U. : il ne les approuve pas en tout, mais loue leur fidélité à maintenir les conceptions métaphysiques de S. Thomas. Quelle leçon faut-il en tirer ? Nos scolastiques contemporains ont-ils tort d'attaquer la relativité, comme de leur temps les Goudin et Roselli ont manqué de prudence dans leurs affirmations ? La question serait de savoir si les soi-disant axiomes de physique au nom desquels ces maîtres prétendaient barrer la route à Galilée et Descartes, étaient de la même qualité que les certitudes rationnelles renversées par Einstein. Au reste, si l'opposition doit être prudente, le « Concordisme » a bien aussi ses dangers lorsque les deux doctrines en cause sont profondément disparates, telles celles de S. Thomas, qui sur l'espace, le temps et le mouvement émet des idées, soit fondées en métaphysique, soit justiciables d'une expérience obvie, et celles d'Einstein, chez lequel le point de départ est tout autre, et dont le système s'appuie sur des bases expérimentales qui sont bien loin (Einstein lui-même l'a reconnu) d'être assurées.

D. R. PROOST.

Digitized by Google

ASCÉTIQUE ET MYSTIQUE.

H. D. NOBLE, O. P. **L'Amitié avec Dieu.** Essai sur la vie spirituelle d'après s. Thomas d'Aquin. — Paris, Desclée, 1927 ; 318 p. 12°. Fr. 12.50.

A la base de la piété il faut des pensées de foi sainement comprises. L'auteur, éminent maître en théologie, a mis très clairement à la portée du public cultivé tout l'admirable ensemble de la doctrine théologique de S. Thomas sur la charité, et les possibilités de vie d'amitié avec Dieu qu'elle apporte à l'homme. Ce qui chez le saint Docteur est épars et mêlé à des vues de scolastique périmée se retrouve ici dégagé, groupé, simplifié. — Remarquons de pénétrantes analyses des conditions de l'amitié humaine et divine. L'auteur montre bien comment notre attitude devant la Charité de l'Infini est simplement de nous laisser aimer, comment l'amour d'amitié avec Dieu est source de contemplation, de dévouement, de mérite : « rien n'est perdu de ce que nous avons semé dans la charité ».

Puissent ces pages bienfaisantes stimuler les âmes chrétiennes à servir Dieu surtout « en l'aimant ». D. I. R.

Dom C. BUTLER. **Western Mysticism.** (2e édition). — Londres, Constable and Co., 1927 ; XCI-352 p. 8°. Sh. 12.

La Rev. Bén. a rendu compte longuement de cet important ouvrage, lors de sa parution (RB, 1923, p. 278-283). Sauf trois petites retouches, le texte de la nouvelle édition est semblable en tout à celui de la première ; mais il est suivi d'un appendice sur « la contemplation naturelle, Plotin et les mystiques mahométans », et précédé d'un long chapitre d'environ quatre-vingts pages, intitulé « Afterthoughts ». Ce chapitre, on peut le définir : le bilan des controverses qui ont agité les théologiens mystiques en ce dernier quart de siècle. Il est extrêmement utile d'en marquer les résultats, d'après un familier de ces questions et dont la compétence est connue. Je le résume dans cette intention. — Du point de vue spéculatif, l'expérience mystique consiste dans la perception expérimentale et directe de l'Etre divin. Il est exagéré de faire de cette expérience l'élément essentiel de l'état mystique ou de la contemplation infuse (Poulain) ; de prétendre, par opposition, que cette perception ne fait pas partie de l'expérience mystique (Saudreau) et que la présence de Dieu n'est pas perçue directement mais seulement inférée, sauf le cas rarissime de la contemplation « angélique » ou « superéminente » (Garrigou-Lagrange). — Du point de vue pratique, la « vie contemplative » (entendue objectivement pour l'état de vie qui s'abstrait de toute activité « obstacle ») est une vocation spéciale et rare. La « contemplation », au contraire, est une voie ouverte, dans tous les états de vie, à toutes les âmes fidèles sans réserve à l'idéal chrétien et à la pratique de l'oraison. Il convient donc d'instruire les âmes de ce but à atteindre, objet légitime de leurs aspirations et prières. Cependant, le fait de n'y point parvenir ne prouve ni infidélité ni paresse (Dominicains) ; il peut être dû aux circonstances défavorables dans lesquelles on vit de par la volonté de Dieu. Ces circonstances, toutefois, n'empêcheront pas l'âme d'atteindre à la perfection de la charité, même héroïque. Il est donc erroné de faire de la « Nuit de l'âme » ou du « Mariage spirituel » la voie normale de cette perfection. Pratiquement encore, il paraît que les méthodes rigides de la théologie spéculative (par ex. la fonction des dons du S.-Esprit) n'aident guère à expliquer la nature et les faits de la vie monastique. — Quant à la terminologie, l'expression « contemplation acquise » devrait être abandonnée, pourvu qu'on accorde

Digitized by Google

dans la contemplation infuse un certain rôle à la volonté humaine (attention, récollection, etc.). Les mots « ordinaire » « extraordinaire » sont pris dans les acceptions les plus diverses : il faudrait s'entendre. Il en est de même du mot « mystique ». L'auteur rappelle à ce propos la règle donnée par le P. Browne : « In theory it is necessary unless we want to be lost in hopeless confusion, to state firmly that, as soon as one ceases to use discourse of the faculties, so soon one's prayer begins to be passive and one is really entering on the mystic road » (p. XLIII). D. PH. SCHMITZ.

E. ALLISON PEERS. **Studies of the Spanish Mystics.** Vol. I. — London, The Sheldon Press, 1927 ; XVII-471 p. 8°. Sh. 18.

Le seizième siècle est le siècle d'or de la mystique en Espagne. Aucun pays ne peut présenter un nombre aussi considérable d'écrivains de premier ordre en un cadre chronologique relativement restreint. Encore faut-il faire un choix. Ce n'est donc pas une histoire du mysticisme espagnol que l'auteur entend écrire, mais il a pour but direct de montrer la grandeur de ce mysticisme dans la grandeur de ses principaux représentants. Le premier volume comprend sept études consacrées à S. Ignace de Loyola (p. 1-30), Louis de Grenade (31-76), François d'Osuna (77-132), sainte Thérèse (133-226), S. Jean de la Croix: (227-288), Louis de Léon (239-344), Jean des Anges *(de los Angeles)* (345-406), le fondateur de la Compagnie de Jésus, deux religieux du Carmel, deux de l'ordre de S. François, un dominicain et un augustin. Pour chacun d'eux M. Peers donne un résumé substantiel de leur vie, un aperçu de leurs ouvrages, puis il tâche de dégager le caractère de leur personnalité religieuse, en relevant le côté plus spécialement mystique de leur doctrine dans ses rapports avec la possession et jouissance de Dieu par la connaissance et par l'amour dans ses formes active et passive, en notant certaines particularités de leur terminologie dont il précise le sens et la portée, les influences qu'ils ont subies, et certains aspects de leur tempérament, tel par exemple l'attrait que pourraient exercer sur eux les beautés de la nature. Chemin faisant l'auteur sait appeler l'attention sur la valeur littéraire des écrivains et sur la place qu'ils occupent dans la littérature espagnole.

L'étude de M. Peers témoigne d'une grande familiarité avec les écrivains mystiques qu'il s'est efforcé de mieux faire connaître du grand public anglais. Ce n'est pas un de ses moindres mérites que d'avoir réuni une bibliographie aussi riche que variée, qui ne comprend pas moins de 876 numéros, tant sur la mystique en général et plus spécialement sur les mystiques espagnols, que sur chacun des écrivains qui font l'objet de son étude. On ne peut que souhaiter la prompte apparition du second volume, qui fera connaître une série d'autres personnages de l'âge d'or de la mystique espagnole. D. U. BERLIÈRE.

R. DAESCHLER, S. J. **La Spiritualité de Bourdaloue.** Grâce et Vie unitive. — Louvain, Museum lessianum, 1927 ; 194 p. 16°. Fr. 7.50.

Bourdaloue n'est pas à proprement parler un auteur spirituel, un écrivain. C'est un orateur et sa prédication est toute donnée à la pure morale chrétienne ; mais cette morale, précisément en tant que chrétienne, tend à élever les âmes jusqu'à la vie d'union avec Dieu. De cette œuvre oratoire totale, l'auteur s'est plu à dégager tout ce qui exprime la pensée personnelle de l'éminent jésuite sur la vie unitive. Il a groupé et relié des séries d'extraits de sermons et nous donne ainsi des exposés bienfaisants sur la grâce sanctifiante, sur la

Digitized by Google

dévotion, la conduite de l'Esprit-Saint, l'oraison, la paix intérieure, etc. Sans être très neufs ces aperçus nous montrent utilement et la grandeur de la vie intérieure du chrétien, et la maîtrise de l'orateur en tout domaine sacré.

Bremond a su éveiller notre curiosité sur l'histoire complexe du sentiment religieux en France. Cette étude sur la pensée religieuse intime de Bourdaloue ainsi que l'appendice consacré à ses maîtres en spiritualité peuvent être considérés comme une contribution utile à l'histoire complète de la vitalité religieuse du XVIIe siècle. DOM I. RYELANDT.

H. BOUVIER ET H. HEMMER. **L'abbé Claude Bouvier** (1866-1914). — Paris, Gabalda, 1926 ; XXIV-291 p. 8°. Fr. 15.

CL. BOUVIER. **L'éducation sacerdotale.** — Paris, Gabalda, 1926 ; XII-364 p. 8°. Fr. 15.

Ces deux volumes se complètent l'un l'autre : « l'éducation sacerdotale » met en lumière la beauté de cette âme de prêtre que fut Henri Bouvier. Trois étapes bien tranchées partagent cette vie relativement courte : son adolescence sous l'influence d'une mère chrétienne qui lui apprend par ses longues souffrances et sa pieuse mort l'esprit de sacrifice ; sa vie au séminaire où, aspirant de l'autel, il reçoit de ses éducateurs Sulpiciens une forte empreinte de vie sacerdotale ; enfin, son apostolat généreux quoique obscur, dans le professorat à l'école secondaire St-Maurice, à Vienne en Dauphiné, son pays natal.

Toutes les qualités de cœur et d'intelligence, les aspirations profondes d'une âme de prêtre désireuse de se remplir avant tout de Dieu pour le donner aux autres, l'abnégation du professeur qui abandonne des études d'autant plus chères que ses meilleurs amis s'y distinguent, pour faire du bien autour de lui et gagner des vocations, tel est l'épanouissement de vie sacerdotale qu'indiquent plutôt qu'ils ne la mettent en relief les auteurs de la biographie. Leur discrétion doit engager le lecteur à parcourir lui-même l'*Education sacerdotale.* Il y trouvera nettement et clairement affirmé, l'idéal dont vécut l'abbé Claude Bouvier.

D. W. L.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

A. BRACKMANN. **Helvetia pontificia.** II (Reg. Pontif. rom. — Germania pontificia, Vol. II, p. 2). — Berlin, Weidmann, 1927 ; XXII-296 p. 4°.

Arrêtée quelque peu par la guerre, la rapidité avec laquelle se succèdent les volumes des *Regesta Romanorum Pontificum* a repris son allure d'autrefois. M. A. Brackmann qui rédige la *Germania Pontificia* nous offre maintenant la deuxième partie du second volume. Construite sur le même plan que les parties précédentes et avec la même méthode, elle est marquée de la même exactitude scientifique. Ce volume, *Helvetia Pontificia,* est consacré tout entier à la région délimitée aujourd'hui par la Suisse. Il comprend donc, parmi les territoires de l'ancienne province ecclésiastique de Mayence, une portion du diocèse de Constance et le diocèse de Coire. A cela s'ajoutent les évêchés de Sion, de Genève, de Lausanne et de Bâle, auquel était soumise autrefois l'Alsace orientale donnée ici en Appendice. — Les actes analysés jusqu'au pontificat d'Innocent III (1198) sont au nombre de 355. Quelques numéros se rencontrent deux et même trois fois : cette répétition est inévitable vu le plan adopté et n'a du reste aucun désavantage. Signalons que 103 de ces numéros ne se trouvent pas dans Jaffé. Parmi ces actes, 265 nous ont été

Digitized by Google

intégralement conservés ; 122 sont autographes et 27 apocryphes. Quinze lettres ont été adressées au Saint-Siège. L'acte le plus ancien date du 5 mai 450 et provient de Léon le Grand. Les destinataires de ces lettres ou privilèges, exception faite des évêchés et des églises cathédrales, sont en presque totalité des monastères et ceux-ci appartiennent en très grande majorité aux bénédictins : ce qui caractérise l'intérêt particulier du volume. Tous ces couvents ne sont pas également riches en documents pontificaux : tandis que Schaffhausen, par exemple, en compte 31, Einsiedeln n'en possède que 5, dont un est apocryphe et trois ont disparu. Voici la liste des monastères bénédictins auxquels M. B. a consacré une notice succincte mais généralement excellente, et une bonne bibliographie, suivies du regeste les concernant : — Dans l'évêché de Constance : Schaffhausen (31), Rheinau (6), Stein am Rhein (1), Saint-Gall (10), Saint-Jean dans la Vallée de la Thure (2), Muri (5), Saint-Léger à Lucerne (1), Engelberg (12), Einsiedeln (5), Trub (2) — dans l'évêché de Coire : Katzis (2), Disentis (3), Pfävers (12), Münster, Marienberg (6) — dans le diocèse de Sion, Agaune (23) — à Genève, Saint-Victor et Saint-Jean (1) — dans le diocèse de Lausanne : Lutry, Payerne (6), Romainmôtier (11), Baulmes, Vauxtravers, Cerlier (3), Saint-Pierre au lac de Bienne, Villars-les-Moines, Rüggisberg (2), Pont-de-Bargen — dans le diocèse de Bâle : St-Aubin (4), Schönthal (1), Beinwil (2), Moutiers-Grandval, St-Ursanne ; en Alsace : Saint-Apollinaire (2), St-Morand (Altkirch), Ottmarstein (2), Masevaux (?), Murbach (10), Sainte-Croix [?] (3), Münster im Gregorienthal (1). D. PH. SCHMITZ.

D. LESCOUHIER. **Geschiedenis van het kerkelijk en godsdienstig leven in W.-Vlaanderen** — Bruges, Verbeke, 1927 ; 3 vol. VIII-665 p. 8° avec cartes.

On ne peut que féliciter M. le Chan. Lescouhier d'avoir condensé en un volume l'histoire ecclésiastique et religieuse de la Flandre occidentale depuis l'évangélisation du territoire jusqu'à nos jours. Il l'a divisée en six périodes : des origines à 866, de 866 à 1384, de 1384-1555 (période bourguignonne), de 1555-1794 (période espagnole et autrichienne), de 1794-1800 (période française et hollandaise), période de l'indépendance belge (1830-1927).

On assiste ainsi à la création des évêchés de Tournai et de Thérouanne, qui se partageaient, sauf une petite partie relevant du siège d'Utrecht, le territoire de la province actuelle, et à celle des monastères et des paroisses. A mesure qu'on avance dans le moyen-âge les diocèses s'organisent (archidiaconés, décanats), de nouveaux monastères ou maisons religieuses se fondent, de nouvelles paroisses sont créées. L'auteur apporte un soin tout particulier à faire connaître la vie religieuse du peuple, ses fêtes, ses usages, les institutions charitables, les écoles. Pour le XIVe siècle il y a lieu d'appeler l'attention sur les dévastations causées par la Guerre de Cent ans, sur les troubles provoqués par l'absentéisme de bénéficiaires étrangers, parfois ignorant la langue du peuple, et par le désarroi provoqué par le Grand Schisme.

La contre-réforme catholique amène un renouveau de vie religieuse, qui se manifeste dans l'action des évêques, dans l'activité du clergé séculier et régulier, à la suite de la création des nouveaux évêchés. Après un exposé succinct de l'organisation et de l'administration des évêchés, des principaux mouvements, tels que la Réforme, le Joséphisme, la révolution française, le régime hollandais, l'auteur a soin de faire connaître, avec de nombreux détails locaux, la vie religieuse, ce qu'on appelle parfois, sans raison, le folklore tout court.

La troisième partie est plus spécialement consacrée à la réorganisation

Digitized by Google

du diocèse de Bruges, séparé de Gand en 1834 : on y trouve un chapitre très développé, c'est l'historique des maisons religieuses et écoles groupées par ordre alphabétique. En appendice on trouvera la statistique des anciennes maisons religieuses, la liste des patronats, des saints et bienheureux de cette partie de la Flandre, des évêques originaires du pays, plus un tableau alphabétique des paroisses, avec date où on les rencontre et explication étymologique du nom.

Ce livre est appelé à rendre de réels services au clergé, au personnel enseignant, à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du pays. Il condense en quelques centaines de pages une foule de renseignements. D. U. BERLIÈRE.

L. HUYGHEBAERT. **Saint Hubert, patron des Chasseurs.** — Anvers, Veritas. 1927 ; 160 p. 8°.

« Nous avons frappé très indiscrètement à bien des portes ». Heureuse indiscrétion qui nous a valu un recueil de savoureux folklore, sur les légendes et le culte s. Hubert, sur les gildes fondées en son honneur, sur les cors de chasse symboliques, les limiers de s. Hubert, etc., enfin sur l'opération de la taille.

Le culte voué par les chasseurs est très ancien ; M. Huyghebaert a raison cependant de dater du XVe s. le patronage du Saint : Il fallait une confrérie pour qu'il eût un « patron ».

La substitution de s. Hubert à s. Eustache n'est pas historiquement élucidée. Il faut sans doute tenir compte du fait que la St-Eustache se célébrait, dans nos régions, plutôt le 2 nov. que le 20 sept. ; lorsque la Commémoraison des morts fut instituée, la fête fut souvent reportée au lendemain (p. ex. à Paris). La coïncidence exacte avec la St-Hubert ne doit pas être un hasard. D. B. C.

Ch. HOM. HASKINS. **The Renaissance of the twelfth Century.** — Cambridge, Harvard Union Press, 1927 ; XI-437 p. 8°.

Une étude plus approfondie des mouvements intellectuels au cours du moyen-âge a permis de constater une continuité de courants, dont l'ampleur et l'intensité varient suivant les temps et les lieux. On peut avec raison parler d'une Renaissance littéraire au douzième siècle, mais ses origines remontent plus haut, et, sans doute, par l'un ou l'autre secret conduit, jusqu'à la période carolingienne, et par celle-ci on retourne à la source de l'antiquité. Le douzième siècle mérite une attention toute spéciale. « C'est l'époque des Croisades, de l'origine des villes et des premiers états bureaucratiques de l'Ouest ; l'art roman y arrive à son apogée et le gothique y débute ; les littératures nationales apparaissent, et l'on voit revivre les classiques latins, la poésie latine et le droit romain ; la science grecque est recouvrée avec ses additions arabes, et spécialement la philosophie grecque ; c'est alors qu'apparaissent les premières universités. Le douzième siècle a laissé son empreinte sur l'enseignement supérieur, sur la philosophie scolastique, sur les systèmes de législation, sur l'architecture et la sculpture, sur le drame liturgique, sur la poésie latine et nationale (p. VIII). Quel vaste panorama s'ouvre au regard du chercheur !

Esquissé par un historien de la valeur d'Haskins le tableau de la renaissance littéraire au douzième siècle s'anime et se colore. On sent que l'auteur a médité son sujet dans un contact intime et prolongé avec les sources et avec la meilleure bibliographie du sujet. Et le tableau est esquissé avec un parfait agencement des lignes, une bonne perspective, une excellente harmonisation des couleurs, laissant entrevoir toute la vie originale de cette époque sur l'arrière-plan historique qui lui donne tout son relief.

Digitized by Google

Après avoir fait connaître les grands centres intellectuels, monastiques et séculiers, les bibliothèques, l'auteur aborde la renaissance littéraire avec l'étude des classiques, la culture de la langue latine et de la poésie, mouvement brillant encore que passager ; puis celle du droit et de l'histoire ; les traductions de l'arabe et du grec élargissent le domaine de la spéculation et contribuent au renouveau de la philosophie et des sciences. Certes pour finir le tableau il y aurait lieu de donner une place au grand mouvement théologique du XIIe siècle et même à la spiritualité monastique, qui s'est révélée dans des œuvres d'une grande profondeur et d'une exquise fraîcheur. Ces parfums du cloître laissent soupçonner une vie intellectuelle intense. Un chapitre final expose les débuts des universités.

Sans doute un tableau aussi largement tracé et qui touche à des questions multiples, à des détails de tous genres pourra être perfectionné sur plus d'un point. C'est particulièrement le cas pour les livres et les bibliothèques, dont l'étude attentive sur les originaux révèle tant de particularités curieuses et suggestives. Tel qu'il est cependant, l'ouvrage de M. Haskins, qui se lit de la façon la plus agréable, tant il est bien agencé et délicatement nuancé, rendra les plus grands services au grand public lettré et même aux spécialistes. Un copieux Index facilite l'emploi du volume. D. U. BERLIÈRE.

P. GREGOR MÜLLER. **Vom Cistercienser Orden.** — Bregenz, Teutsch, 1927 ; IV-261 p. 8° avec 35 gr.

Le vénéré jubilaire, qui préside avec tant de verdeur à la rédaction de la *Cistercienser-Chronik*, a eu l'excellente idée de réunir en volume les articles qu'il y a publiés de 1923-27 sur l'ordre de Cîteaux depuis ses origines jusqu'à nos jours. Le R. P. Grégoire Müller est le meilleur connaisseur de l'histoire de son ordre. Il a tracé d'une main ferme les contours de ses annales dans des pages bien nourries et documentées, posant ainsi les assises de futurs travaux. En lisant cet Exposé général on suit un excellent guide à travers les évolutions du grand ordre fondé en 1098 et qui compte encore aujourd'hui des membres nombreux et fidèles. On trouvera dans ce volume une série de vues des principaux monastères dans le passé. D. U. B.

Auctarium D. Caroli de Visch ad Bibliothecam Scriptorum S. O. Cisterciensis editum a Fr. Joseph M. CANIVEZ, O. C. R. Brégence, Teutsch, 1927, in-8° de 79 pp.

La *Bibliotheca Scriptorum S. O. Cisterciensis* du prieur des Dunes a eu deux éditions en 1649 et en 1656 ; elles sont devenues rares. En attendant qu'on en donne une nouvelle édition revisée et complétée, ou plutôt qu'on publie sous une nouvelle forme une Histoire littéraire et une Bibliographie de l'ordre cistercien, on sera heureux de posséder l'*Auctarium* ou les notes sans cesse recueillies par D. de Visch. Il se rencontre peut-être des hors-d'œuvre, mais ces documents sont intéressants pour l'histoire de l'ordre. On sera reconnaissant au R. P. Joseph Canivez, de l'abbaye de Scourmont, d'avoir transcrit et publié ces notes. D. U. B.

The Anonimalle Chronicle (1333 to 1381), ed. by V. H. GALBRAITH (Public. of the Un. of Manchester, n° CLXXV). — Londres, Longmans, 1927 ; XLIX-216 p. 8°. Sh. 18.

Les sources historiques relatives à l'histoire d'Angleterre au XIVe siècle

Digitized by Google

sont rares ou manquent d'autorité. Cette double lacune fait tout le prix de l'*Anonimalle Chronicle* que M. V. H. Galbraith vient d'éditer excellemment. Quarante-six pages d'introduction instruisent parfaitement le lecteur sur le manuscrit — retrouvé, il y a peu de temps — son origine, ses sources, sa valeur, etc. Qu'il suffise de dire que la chronique a été composée au monastère de Sainte-Marie d'York par trois mains différentes. La première a dû écrire entre 1356 et 1382 ; la seconde et la troisième ont achevé le travail entre 1396 et 1399. Le texte est rédigé en français, ce qui constitue une rareté pour la fin du XIVe siècle,mais est dû, sans doute, au fait que la chronique en question est la continuation immédiate de celle de Brut composée dans la même langue et qui précède dans le manuscrit. Si la période racontée par la Chronique va de 1333 à 1381, les six dernières années sont de beaucoup les plus détaillées. A elles seules, elles couvrent autant de pages que les autres ensemble. Pour ces six années, l'*Anonimalle Chronicle* constitue une source narrative inappréciable ; pour les autres années, sa valeur lui vient en grande partie de la perte des sources dont se sont servis ses compilateurs. A la lire, il semble que l'étude de cette période de l'histoire d'Angleterre est à refaire en plusieurs points. Pour ce, on se basera désormais sur l'édition que vient de publier M. Galbraith. Elle est accompagnée de notes (p. 157-197), d'un index alphabétique (p. 199-216) et de deux fac-similés. D. PH. SCHMITZ.

M. V. HAY. **A Chain of error in Scottish History.** — Londres, Longmans, 1927 ; xx-243 p. 8o. Sh. 10.6.

Un érudit écossais me disait il y a quelques mois : il s'agit de montrer chez nous qu'il y a eu une église avant le XVIe siècle et de la découvrir. Et c'est bien vrai. Le confessionalisme et l'antipapisme ont tellement intoxiqué l'histoire qu'en plein vingtième siècle on vit encore de fables et de préjugés maintenus et défendus par un intérêt purement confessionnel. On en trouvera la preuve la plus évidente dans l'examen de conscience que vient de faire passer M. Hay aux principaux représentants de l'historiographie religieuse d'Écosse ; son livre est un ouvrage de haute probité scientifique.

L'historiographie religieuse d'Écosse et en partie d'Angleterre, aux XVIIe et XVIIIe siècles, ignore les grands travaux des catholiques du continent : Baronius, Muratori, les Bénédictins de St-Maur, les Jésuites et Oratoriens de France ; elle vit des Centuriateurs de Magdebourg, puis de Mosheim, et l'on sait ce que la critique moderne pense de la valeur intrinsèque et de la loyauté de ces auteurs. Gibbon est à leur remorque, Walter Scott dilue leurs erreurs dans ses romans.

C'est surtout à propos des origines du christianisme en Écosse que le confessionalisme a donné des entorses à l'histoire : il était si agréable pour justifier la rupture avec Rome de découvrir une église nationale indépendante, d'opposer les Culdees à Rome, de faire de S. Colomban un révolté contre le pape et de propager la légende du « chien vivant ». On vivait de mythes, et ces mythes étaient donnés pour de l'histoire. Il faut bien déchanter quand on va aux sources. C'est ce que fait M. Hay en rappelant Skene, Stephens et d'autres à l'examen et à l'intelligence des textes originaux. Les textes de la lettre de S. Colomban au pape Boniface IV, que M. Hay publie intégralement en latin et en anglais, et de la correspondance de S. Grégoire sont autrement significatifs dans l'original que dans les traductions de Michelet, de Thierry, d'Ampère et de leurs imitateurs écossais. Michelet a fait fortune, et le malheur c'est qu'en Écosse et en Angleterre Haldane et autres n'ont pas pris connaissance de la mise au

Digitized by Google

point de ces écrivains par Gorini. L'esprit de Michelet survit encore dans plus d'un « lecturer » moderne ; ce n'est pas à l'honneur de la science historique au delà du Canal. Le préjugé, l'intérêt, le no popery traditionnel ont vicié l'histoire, mais la vérité est en marche. La revue faite par M. Hay est aussi instructive qu'intéressante. D. U. BERLIÈRE.

P. DEBONGNIES, C. SS. R. **Jean Mombaer de Bruxelles, abbé de Livry. Ses écrits et ses réformes.** (Recueil des travaux publiés par les membres des Conférences d'hist. et de philol. de l'Univ. de Louvain, 2e sér. XI. — Louvain, Uystpruyst, 1928, XI-356 p. 8°. Fr. 45.

Le travail du R. P. Debongnies a le double mérite de jeter de nouvelles lumières et sur l'histoire de la congrégation de Windesheim et sur celle de la dévotion, ascétique ou mystique, à la veille d'un tournant. Jean Mombaer incarne l'esprit propagandiste des réformateurs de Windesheim, en même temps qu'il met par écrit pour mieux les propager, les idées fondamentales de cette réforme et sa méthode, ingénieuse sans doute, mais parfois trop artificielle d'inculquer la pratique de la méditation discursive. Il n'appartient plus à la première, ni même à la seconde génération des Windésémiens ; Florent Radewijns, Jean de Schoonhove, Thomas a Kempis ont disparu quand il a embrassé leur règle et leur idéal au Mont-Sainte-Agnès, mais il vit de leur doctrine, de leurs traditions, dans un attachement inviolable aux statuts, à la liturgie qu'ils ont suivis. Il a l'amour de son ordre, il a même l'esprit de clocher, comme en fait foi son *Venatorium*, écrit en vue de revendiquer le caractère canonial de S. Augustin contre les Ermites et de constituer un martyrologe de son ordre aussi riche que possible, encore qu'il ait usé de termes discrets dans la controverse. Dans sa formation ascétique Jean Mombaer a tiré profit de connaissances étendues puisées dans de nombreuses lectures : David d'Augsbourg, Gérard de Zutphen, Denis de Ryckel, Gerson notamment, de Wessel Gansfort et d'autres. Instruit et zélé il pouvait devenir un instrument précieux aux mains de ses supérieurs.

Des perspectives d'extension s'ouvraient en France. Par Jean Standonck, le célèbre principal du Collège de Montaigu, la réforme windésémienne put pénétrer à Château-Landon, essayer de s'implanter à St-Victor de Paris, gagner Livry, Cisoing, Melun et rejoindre la nouvelle congrégation dont Charles Faure fit de Ste-Geneviève le centre très actif. Jean Mombaer fut l'âme du mouvement windésémien en France ; il y traversa bien des épreuves, connut des échecs, il lutta et mourut à la tâche à peine âgé de quarante ans. L'exposé de cette tentative constitue une page curieuse du mouvement réformateur de la fin du XVe et des premières années du XVIe siècle.

Ce que Mombaer, à la suite des grands Windésémiens, voulait infuser aux monastères, c'était une âme, et, pour eux l'âme de la vie religieuse, est le recueillement, entretenu et nourri par l'habitude d'exercices personnels, de méditations méthodiques, de prières intérieures. On réagit contre l'excessive longueur des offices liturgiques, qui enlève la fraîcheur de l'esprit et fatigue le corps d'une façon exagérée. La « Devotio moderna » s'affirme nettement dans deux principes : l'excellence prépondérante de l'oraison mentale et sa nécessité pour le religieux, puis nécessité d'une méditation attentive, d'une activité vigoureuse de l'esprit, de réflexions vives et appuyées sur des raisons sérieuses afin d'exciter une dévotion affectueuse. C'est à l'effet de fournir des procédés de méditation, des matériaux tout préparés que Mombaer a écrit son Manuel de la formation religieuse, et, avec tout l'entrain de la jeunesse,

Digitized by Google

inventé cette Roseraie *(Rosetum)*, qui nous semble aujourd'hui bien compliquée et qui nous arrête par ses formules mnémotechniques. Cette « main psalmodique », où les sentiments inspirés par les psaumes doivent trouver leur vibration sur un point fixé à l'avance de la main ; l'Échelle de la méditation sont des inventions curieuses et des adaptations un peu mécaniques, artificielles, des méthodes inspirées par Gerson, Gérard de Zutphen et Gansfort. C'est par le canal de Windesheim que la doctrine de Gerson se répandit aux Pays-Bas. A la veille de la Réforme, Windesheim s'est quelque peu éloigné des envolées de Ruysbroeck, de la simplicité de Jean de Schoonhove et de Thomas à Kempis; Jean Mombaer trahit une nouvelle direction, celle d'une méthode plus serrée dans la méditation; on dirait qu'il a peur de la mystique proprement dite, pour se cantonner dans l'ascétique pratique. C'est un signe des temps.

Le R. P. Debongnies a le mérite d'avoir bien fait connaître l'homme et son œuvre. Parfaitement familiarisé avec ses sources, il a su écrire un livre grandement instructif, et ajouter une page des plus intéressantes à l'histoire de l'ascèse catholique. Il y a beaucoup à glaner dans les notes nombreuses dont il a émaillé son travail ; il y a beaucoup à apprendre des renseignements bibliographiques qu'il a réunis sur la spiritualité du bas moyen âge. D. U. BERLIÈRE.

A. RÉDIER. **La vraie vie de S. Vincent de Paul.** — Paris, Grasset, 1927 ; 348 p. 16°. Fr. 12.

J'en sais que ce titre a choqués. Vouloir évoquer avec plus de relief et d'exactitude que ne le firent ses contemporains cette grande figure du XVIIe s. n'était-ce pas un dessein prétentieux ? Qu'attendre d'un nouvel ouvrage succédant à tant de récits qui ont dû épuiser les sources? Voire, « Mais il y a la manière » suggère M. Redier... et cette manière s'embarrasse fort peu du souci de nous édifier — tendance trop ecclésiastique. Non ! ce que tente le nouveau biographe c'est de raconter cette vie si pleine en se basant sur ce que fit Monsieur Vincent « et non sur les propos édifiants de ses dévots ». « Les petites broderies qu'on y met font pis que de défigurer un peu l'histoire, il arrive qu'elles la faussent »; aussi les arracha-t-on sans pitié. Qui donc s'en plaindra puisqu'aussi bien la vérité chassant la légende vient accroître notre sympathie « en découvrant parfois derrière ce très grand Saint un pauvre homme fait comme nous ». L'homme de génie le réalisateur puissant s'est révélé autant que le Saint dans une volumineuse correspondance. — Ces lettres avaient trouvé en M. P. Coste un éditeur parfait ; ce qu'elles viennent de susciter, c'est un commentateur qui nous charme, un écrivain aux idées claires, à la verve riche et dont l'âme franche et bien française, en s'éprenant de ce grand conquérant des âmes, a su faire revivre en sa plénière saveur et son éminente noblesse l'histoire d'un grand français dont il plut à Dieu de faire un grand Saint. D. B. D.

L. PASTOR. **Geschichte der Päpste.** XII. Bd. : **Geschichte der Päpste im Zeitalter der katholischen Restauration und des Dreissigjährigen Krieges. Leo XI. und Paul V.** (1605-1621). — Fribourg, Herder, 1927 ; XXXVI-698 p. 8°. Mk. 20.

A peine le compte-rendu du onzième volume de la monumentale Histoire des Papes est-il imprimé que paraît le douzième, consacré à l'éphémère pontificat de Léon XI et au gouvernement de Paul V. C'est la première monographie complète qui paraît sur ce grand pape, et elle a d'autant plus de valeur qu'elle repose sur une étude approfondie des documents, dont un bon nombre sont utilisés pour la première fois.

Digitized by Google

La maîtrise de l'auteur se trahit dès le début dans l'exposé si vivant, si réaliste des agitations des conclaves, où les coteries de partis et les influences nationalistes combattent les candidatures d'un Baronius et d'un Bellarmin, pour aboutir, sans le vouloir, aux deux excellents choix de Léon XI (Alexandre de Médicis) et de Paul V (Camille Borghese). Le premier, âgé de 70 ans, est enlevé après vingt-six jours d'un règne qu'on se promettait heureux ; le second gouverna l'Église pendant seize ans, éloigné de la politique humaine, tout dévoué à ses devoirs de pasteur mais forcé et comme pape et comme souverain de subir le contrecoup des mouvements politiques de l'époque, de les surveiller et diriger, de les juger et utiliser au point de vue supérieur des intérêts spirituels. Il s'agit toujours d'affermir la réforme religieuse au sein des pays restés fidèles à la foi catholique, de barrer la route aux offensives du protestantisme, de veiller au maintien de la foi des populations catholiques placées sous une souveraineté protestante.

Comme souverain, Paul V s'efforce de mettre de l'ordre dans l'administration de ses États, dans la justice, les finances, le développement du commerce, l'installation de la grande conduite d'eau, qui porte encore son nom. Mécène des arts, il achève la basilique de S. Pierre, avec la chapelle Pauline à Ste-Marie Majeure, restaure des églises, achève le Quirinal, organise les Archives Vaticanes. Comme pape, il apaise le conflit théologique entre Jésuites et Dominicains, il réforme des institutions religieuses ; il a le mérite de régler le différend qui a surgi entre le St-Siège et la république de Venise, toujours tentée d'empiéter dans le domaine spirituel sous l'influence néfaste de Sarpi, différend que le calvinisme utilisa pour essayer de s'implanter à Venise et de soustraire ainsi une partie du Nord de l'Italie à l'Église de Rome. On suit avec un intérêt toujours croissant les négociations délicates et difficiles dans lesquelles l'Espagne et la France apportent leur part d'influence, et que l'auteur expose avec une limpidité remarquable. Plus loin on voit le pape résister aux instances de Henri IV et essayer d'amener la paix entre la France et l'Espagne compromise par l'alliance du roi de France avec la Hollande, menacée par la question de la succession de Juliers.

Mais avant tout Paul V est pape. Son action bienfaisante s'étend à la Suisse, où il s'agit de circonscrire l'influence protestante et d'affermir le catholicisme, surtout chez les Grisons. En France, où les théories gallicanes contrecarrent l'action de Rome et des Nonces, il se produit une merveilleuse régénération de l'Église. Aux anciens ordres qui se relèvent s'ajoutent les nouveaux Instituts dont l'action fut si bienfaisante : Jésuites, Capucins, Oratoriens. Il en est de même dans les ordres de femmes : à côté des Carmélites et des Ursulines, l'auteur aurait pu faire une petite place aux grandes abbesses si bien remises en honneur par Bremond et aux nouvelles fondations de la Mère Mechtilde du S.-Sacrement et de la Paix Notre-Dame de Mme de Werquigneul. Une grande figure domine toutes ces personnalités, c'est celle de S. François de Sales, dont l'action spirituelle est parfaitement mise en relief. Dans les Pays-Bas, sous le gouvernement des Archiducs, il y a un renouveau de vie catholique ; à côté des Jésuites et des Capucins, on peut signaler le réveil de la discipline dans d'anciens monastères, tel que St-Hubert, favorisé par Bellarmin et Paul V. C'est une période de renaissance artistique, que Pastor concentre en quelque sorte dans le nom de Rubens.

Tandis que dans les Pays-Bas du Nord le catholicisme se maintient au milieu de populations protestantisées et malgré l'intolérance du pouvoir, laquelle faiblit graduellement, l'Angleterre est agitée par la fameuse conspiration

Digitized by Google

des poudres, qui exploitée par le fanatisme a servi de prétexte à une recrudescence d'antipapisme. En dépit des persécutions, grâce à l'héroïsme des fils de S.-Benoît, de S.-Ignace et de S.-François, la foi catholique perdure dans les pays soumis à la couronne d'Angleterre. En Russie l'aventure du faux Démétrius paralyse l'action du S.-Siège, laquelle est plus sensible en Pologne, qui voit se développer sa restauration religieuse. Plus compliqués sont les événements politiques dans l'Empire, où il s'agit de soutenir l'empereur contre les Turcs, de réprimer les agressions du protestantisme, d'écraser la révolution en Bohême, d'assurer la contre-réforme dans les différentes régions de l'Allemagne. La Guerre de Trente ans a commencé quand meurt le pape, dont Pastor a mis en lumière toutes les qualités et l'action bienfaisante sur l'Église. Ce volume fait le plus grand honneur au grand savant, dont l'âge n'a nullement affaibli la vigueur. Puisse-t-il lui être donné de mener à bonne fin, la grande œuvre qui éternisera sa mémoire ! Signalons p. 350 une légère distraction, le bénédictin Noel Mars appartenait à l'abbaye de Marmoutier près de Tours et non à Marmoutier d'Alsace. D. U. BERLIÈRE.

A. SICARD. **Le Clergé de France pendant la Révolution.** T. II. La lutte religieuse. (2e éd.) Paris, Gabalda, 1927 ; v-xv, 499 p. 8o, avec appendice (p. 461-488). Fr. 20.

La *Revue* a rendu compte en 1912 (t. 29, p. 512-513) du tome premier de cette refonte du grand ouvrage auquel M. l'abbé Sicard consacre tout le temps qu'il peut dérober aux soins absorbants d'une importante paroisse de Paris. Quand le curé a terminé sa besogne, l'historien commence la sienne : fouiller les archives, rassembler des fiches, parcourir les publications, si nombreuses depuis quelques années, sur cette matière. Grâce à ce labeur sans trève, l'A. a pu corriger son travail antérieur, et nous donner un livre « entièrement nouveau ».

Le t. 1er traitait de l'effondrement du clergé français ; le 2me commence à la Constitution civile du Clergé, en étudie la nature et toutes les conséquences. C'est ce que l'A. intitule justement le régime schismatique, les « légistes » voulant une Église en dehors du pape. Ce fut leur erreur. Jusque-là, bien des catholiques les auraient suivis, à partir de ce moment, leur conscience est en jeu, elle ne peut plus les suivre, dès lors elle doit les combattre.

C'est ce que l'A. nous décrit dans la seconde partie, intitulée l'épreuve des consciences. Ici nous sommes en pleine « lutte religieuse », guerre d'écrivains d'abord, puis guerre des femmes et des mères chrétiennes de France. Dans les deux derniers chapitres point déjà la lutte contre la nouvelle église issue de la Révolution ; tout comme l'ancienne, celle-ci est condamnée à disparaître, mais, elle, sans retour.

Ce beau sujet, l'A. l'a traité avec un réel talent d'exposition. Il a su maîtriser l'énorme masse de matériaux qui sert de base à son travail : archives, journaux, mémoires, relations de temps, etc. Il a su ordonner cette masse énorme et en tirer un récit alerte, clair, large, vivant, vraiment intéressant. De ses immenses lectures, il a recueilli quantité d'anecdotes qu'il place avec un rare bonheur ; je crois, sauf erreur, qu'il en répète même l'une ou l'autre. On aimerait cependant rencontrer plus fréquemment des aperçus synthétiques et apercevoir le jeu caché des différents acteurs : c'est tout l'art d'un autre historien de la Révolution, M. de la Gorce. D. G. DIRKS.

FRIEDRICH VON HÜGEL. **Selected letters** (1896-1924) edited with a Memoir

Digitized by Google

by BERNARD HOLLAND. — Londres et Toronto, Dent, 1927 ; 377 p. 8°. Sh. 21.

Ce volume contient environ 200 lettres choisies dans la riche correspondance du Baron de Hügel entre 1896 et 1924, année de la mort de l'auteur. Ces lettres sont précédées d'un « Memoir » d'une soixantaine de pages, qui nous donne la biographie du Baron avec l'analyse de ses principaux ouvrages et l'exposé de ses idées religieuses et philosophiques. Sans être un théologien ni un bibliste de profession, F. de Hügel, grâce à sa vive intelligence et à sa vaste culture, se tenait parfaitement au courant du mouvement intellectuel contemporain, surtout en ce qui concerne les sciences ecclésiastiques. L'auteur de cette esquisse, M. Bernard Holland, mort lui-même avant l'impression du volume, a su faire revivre la physionomie sympathique de son ami en des pages d'une lecture attachante, appuyées sur de nombreuses citations, et d'un caractère vraiment objectif. Par suite de son éducation, de sa curiosité d'esprit et de ses relations cosmopolites, Hügel devait être intimement mêlé au mouvement moderniste à tel point qu'il a été tenu par maint catholique pour un savant d'idées très avancées et peu orthodoxes. Sa correspondance avec des personnages tels que Marcel Hébert, Albert Houtin et surtout George Tyrrell, dont il fut le fidèle ami, pour ne parler que des morts, ne contribuèrent que trop à lui faire cette réputation. Lui-même n'ignorait pas qu'il était « classé comme moderniste » ainsi qu'il l'écrit au Prof. René Guiran de Lausanne (p. 333) et il en souffrait. Cependant la lecture du présent volume nous montre en Hügel une âme droite et élevée, sincèrement attachée à l'Église, en dépit de toutes les difficultés et malgré les concessions auxquelles sa charité et son esprit accueillant ont pu quelquefois l'entraîner. Les problèmes les plus ardus de la philosophie et de la théologie ne l'effrayaient point, comme on peut s'en convaincre en lisant plusieurs de ses lettres à Miss Maude Petre, l'amie et biographe de l'infortuné Tyrrell. Il traite ainsi les questions si délicates de la personnalité de Dieu, qui devait conduire l'Abbé Hébert à l'apostasie, de l'évolution et du progrès des dogmes, de la méthode en apologétique, de questions bibliques, patristiques, etc... Mais si son esprit s'intéressait à tout, sa vie intérieure était par ailleurs profonde et sérieuse, comme en témoignent les avis que lui donnait l'Abbé Huvelin, qui exerça sur lui une durable influence, et que l'éditeur a réunis à la fin de son « Memoir » p. 58-63. — Qu'on lise également les lettres à Henri Garceau, pp. 226 et 235, où apparaissent sa grande charité et son esprit d'apostolat.

Bien qu'écrivant habituellement en anglais, H. était, par la pensée comme par le style, bien plus allemand qu'anglo-saxon. D'ailleurs lui-même convenait que la plus grande partie de ses lectures se composait d'auteurs allemands. Il avait eu comme professeurs dans sa jeunesse un pasteur luthérien prussien et l'historien catholique rhénan et diplomate bien connu Alfred von Reumont. Gustave Bickell, devenu prêtre catholique, lui avait enseigné l'hébreu. Parmi ses meilleurs amis figuraient des catholiques allemands tels que Martin Spahn, Albert Ehrhard et Joseph Prenner, et aussi des professeurs protestants comme Rudolf Eucken, Ernst Troeltsch et Heinrich Holtzmann.

Le recueil de lettres, préparé par M. Holland et publié par les soins de sa veuve, s'impose à quiconque voudra se faire une juste idée du savant et penseur que fut le Baron Frédéric de Hügel et se documenter aussi sur certains côtés du mouvement moderniste. D. E. B.

Digitized by Google

E. LAVEILLE, S. J. **Le Père Adolphe Petit** (1822-1914). — Louvain, Museum Lessianum, 1927 ; XVI-295 p. 16°.

Ceux qui ont eu l'avantage d'approcher le vénérable Père Petit ont été frappés de sentir en lui à la fois une telle grandeur d'âme résultant de sa vie intense d'union à Dieu, et une si étonnante simplicité. — L'auteur a su mettre en lumière ces deux aspects de la physionomie morale du saint jésuite ; il décrit sa bonté inlassable, son optimisme réconfortant, son habitude de se donner sans réserve à autrui, au point qu'il semblait tout naturel à ce vrai serviteur de Dieu de vivre sans plus penser à soi. Son enfance, sa vocation, l'œuvre des retraites de Tronchiennes, les retraites pour ouvriers, la fondation des Dames du Calvaire, toutes les phases de sa vie à la fois admirables et remplies de traits d'humilité sont retracées ici.

La langue du biographe est très simple, sans recherche de style : l'œuvre et les vertus du saint père Petit sont éloquentes par elle-mêmes.

DOM I. RYELANDT.

HISTOIRE GÉNÉRALE.

V. CHAPOT. **Le monde romain.** (L'évolution de l'humanité, 22.) — Paris, Renaissance du livre, 1927 ; XV-505 p. 8°. 14 cartes et plans. Fr. 30.

Ce volume fait suite à « L'Italie primitive et les débuts de l'impérialisme romain » de M. L. Homo, publié dans la même collection (t. 16). Ce n'est pas une histoire romaine complète ni un manuel d'institutions ; c'est plutôt une suite ordonnée de monographies, d'étendue très variable selon l'état des sources. Après une première partie consacrée à la formation des diverses provinces, et une seconde qui nous décrit les rouages gouvernementaux de tout l'empire, l'auteur étudie séparément chacune des provinces romaines : situation générale, pays et habitants, histoire de la province, gouvernement, vie économique, cultes, romanisation. Il a condensé dans cet ouvrage une matière que l'on ne trouvait avant lui que dispersée dans toute une bibliothèque : sa bibliographie ne compte pas moins de deux cent et vingt numéros. Comme on devait s'y attendre, le souci d'être bref a parfois nui à la clarté. La phrase de l'auteur est souvent assez laborieuse et nous a forcé plus d'une fois à une seconde lecture. La première partie, par exemple, nécessite absolument le recours à une histoire romaine et dans la seconde on doit souvent se référer à un manuel des institutions. Les spécialistes sans doute ne seront pas arrêtés par ces imperfections ; mais cette collection est-elle destinée aux seuls spécialistes ? Signalons encore le rejet de la bibliographie à la fin du volume : on ne trouve au bas des pages que des chiffres y renvoyant, ce qui rend extrêmement fastidieux le recours aux sources. Mais, hâtons-nous de le dire, on aura le plus grand profit à suivre M. V. Chapot dans le voyage qu'il nous fait faire à travers la romanité, et on aura grand plaisir à être initié par un tel maître à la vie particulière de chacune de ses parties. Un mot encore au sujet de la conclusion de ce livre. Il nous semble que c'est une question vaine, parce qu'insoluble, de se demander le profit que l'humanité a retiré de l'œuvre romaine. Pour pouvoir y répondre il faudrait savoir ce qu'elle serait devenue sans elle. Or cela, c'est l'inconnaissable. Une chose est certaine : l'unité, la paix romaine ont servi providentiellement à la propagation de l'idée chrétienne, la véritable élaboratrice de la société européenne. Du point de vue divin, la supériorité de celle-ci est certaine ; du point de vue humain, on ne peut nier que seule elle a été préservée de certaines hor-

Digitized by Google

reurs qui en d'autres civilisations font parfois douter de l'équilibre de la raison humaine. A ce titre, l'empire romain fut un immense bienfait.

D. F. MERCENIER.

CARMINA CANTABRIGIENSIA ed. K. STRECKER (Mon. Germ. hist.). — Berlin, Weidmann, 1926 ; XXVI-138 p. 8°. Mk. 8.

M. Strecker unit à une maîtrise incontestée la plus féconde activité. A peine a-t-il achevé sa monumentale édition des poésies carolingiennes que le voici publiant la difficile collection des *Carmina* de Cambridge ; difficile, parce que le sens et le lien des pièces n'est pas clair, difficile surtout parce que, à tout prendre, le ms est mauvais. Ceci résulte clairement de la comparaison avec le cod. de Wolfenbüttel qui contient plusieurs pièces de la première partie.

M. Str. montre dans sa préface combien imparfaites ont été les éditions précédentes, notamment celle de Breul, si diligente cependant à certains égards. Il distingue ensuite les différentes sections du recueil et s'efforce de mettre en lumière ce qui peut être éclairci, s'aidant de son incomparable science de la poésie médiévale.

Le texte est ensuite transcrit avec annotations critiques, remarques littéraires, prosodiques et historiques. Il suggère maintes réflexions.

Le principe qui a réuni les pièces n'est pas facile à déceler. Peut-être est-il simplement technique et le recueil une anthologie scolaire. Cependant les hymnes liturgiques ne sont pas sans offrir, me semble-t-il, un certain groupement : Les n°s 1. 4. 5. 13. se rapportent au cycle de Noël, 22 et l'exquise poésie 23 au temps pascal. Au n° 4, la strophe 2^b^ avec son élégant : *factor sed sue condolens nature* sera rapprochée du *Creator alme siderum*, et dans 6^b^, *canoro jubilo* présente un intéressant parallèle avec l'hymne *Urbs Ierusalem beata*, où *canoro* sera rétabli sans hésitation. M. Strecker n'arrive pas, dit-il, à comprendre au n° 44 la réponse des disciples d'Emmaus : *De Iesu nobis est dure, manet in nos mors eius, et ipsa mors est incognita.* On doit évidemment la rapprocher de la question de Jésus : *Quid est hoc, tam dure quod in vestro manet corpore, amarumque ducitis animum* ? On saisit alors le parallèle : *dure manet* dans la phrase des disciples, correspond à *dure manet* de la question. Il ne faut donc pas de virgule entre ces deux mots. Le second *mors* corrigé en *sors*, on obtient la phrase suivante : *De Iesu nobis est, dure manet in nos mors eius, et ipsa sors est incognita*, qui offre un sens très acceptable.

D. B. CAPELLE.

Heinrici III Diplomata 1039-1047 (Mon. Germ. hist. — Dipl. reg. et imp. Germ. V, 1). ed. H. BRESSLAU. — Berlin, Weidmann, 1926 ; 267 p. 4°. Mk. 30.

M. H. Bresslau a donné en 1909 le tome IV des Diplomata Regum et Imperatorum, contenant les actes de Conrad II (1024-39). Il vient de publier, avec M. H. Wibel et la collaboration de M. P. E. Schramm, le premier fascicule du tome V. Cette partie renferme le texte des diplômes de Henri III, du 22 juin 1039 au 11 mai 1047. En tout 204 numéros. Il faudra attendre la publication du ou des fascicules suivants pour donner un jugement d'ensemble sur cette édition. Surtout la préface et l'introduction ainsi que le registre des sources qu'y joindra M. Bresslau seront, comme d'habitude, de la plus grande importance. Dès maintenant cependant on peut affirmer que la méthode hautement critique de M. Bresslau continue à se montrer aussi parfaite que par le passé. Dans l'édition compliquée de ces diplômes, tout ce qui les concerne est savam-

Digitized by Google

ment noté et, grâce à des signes et artifices typographiques nombreux, aussitôt manifesté au chercheur. Est-il utile d'insister sur la multiplicité des renseignements que l'on trouvera dans ces diplômes, relativement à l'histoire de l'Empire? Pour ne parler que des monastères, c'est à foison que l'on y rencontrera des détails sur les biens monastiques, l'immunité, l'élection abbatiale, les privilèges de toute nature, le paiement des dîmes, le service militaire, le tonlieu, les marchés, etc., etc. D. PH. SCHMITZ.

Essays in History presented to **Reginald Lane Poole**, ed. by H. W. C. DAVIS. — Oxford, Clarendon Press, 1927 ; xv-483 p. 8° avec portrait. Sh. 21.

A l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la naissance du prof. R. L. Poole, des collègues, élèves et amis lui ont offert un recueil de Mélanges en témoignage d'estime, d'affection et de reconnaissance, et cet hommage est largement justifié par la carrière et les œuvres du grand historien anglais.

Ce recueil contient 26 études relatives à l'histoire politique, religieuse et littéraire, plus spécialement d'Angleterre. En voici la liste : 1) La *Magna chirurgia* de Guy de Chauliac (A. E. Cowley), d'après un fragment de traduction portugaise écrite en caractères hébreux ; 2) *la localisation des manuscrits* (Falconer Madan) dont l'importance et les procédés sont relevés par l'auteur avec application spéciale aux Heures de la Vierge; 3) *Eo quod expressa mentio etc.* (Ch. G. Crump), clause imitée de la chancellerie papale dans celle du roi Henri IV et les effets du *non obstante* ; 4) *l'hôtel de la chancellerie et sa dislocation* (Th. Fr. Tout), recherches sur les divers logements des employés ; 5) *A propos de quelques limites du Gloucestershire* (Ch. Oman) avec carte ; 6) *Note sur l'œuvre de la Société de Wyclef* (J. P. Whitney) ; œuvres latines de Wyclef, influence de ses expériences d'Oxford, évolution de sa doctrine de l'Eucharistie, son caractère ; 7) *Compte-rendu historique* (G. N. Clare) : origine du compte-rendu, caractère, méthode, responsabilité, tâche et devoir ; 8) *Un incident de la persécution de Dèce* (E. W. Watson), le cas de Candida et Tecusa ; 9) *Lindsey et ses rois* (Fr. M. Stenton) ; 10) *Une prétendue charte de Guillaume le Conquérant* (J. Tait) pour l'abbaye de Coventry, discussion sur son authenticité ; 11) *Quelques documents de l'Anarchie* (W. C. Davis), relatifs au règne d'Étienne : shérifat du Worcestershire 1139-1145, les Beaumont et le comté de Leicester, 1146-1142, chartes de l'impératrice Mathilde, 1139-1142 ; 12) *Lettres de créance d'un prêteur d'argent au XIIe s.* (Hil. Jenkinson) : publication de 8 reconnaissances d'hypothèque, avec pl. ; 13) *Un maître Bernard Italien* (Ch. H. Haskins) ; étude sur la *Summa Bernardi*, ses relations avec les *Rationes dictandi*, les manuscrits de cette compilation dont l'auteur est en relation avec Arezzo et Faenza ; rapports de Bernard Silvestris avec les textes de l'autre Bernard ; 14) *Le registre de Me David de Londres et son rôle dans la crise Becket* (Z. N. Brooke) : description et analyse du Cod. Vat. 6024, lumière que jettent les lettres sur la carrière de David, chan. de S. Paul à Londres, et sur l'estime en laquelle il fut tenu par le pape et des évêques ; 15) *Alexandre de St-Albans, une fiction littéraire* (F. M. Powicke) : il ne s'agit pas d'Alexandre Neckam, abbé de Cirencester († 1217), ni d'Alexandre abbé de St-Augustin de Cantorbéry († 1220), mais d'un clerc royal, dit Cementarius, en qui on a réuni, au XVIe s., les productions d'un italien et de deux ou trois anglais ; 16) *Angleterre et Bourgogne dans la dernière dizaine du XIIe s.* (A. L. Poole) : offre du royaume d'Arles à Richard Cœur de Lion ; 17) *La première relation du card. Nicolas de Romanis sur sa légation en Angleterre* (Mgr Ang. Mercati) : mission en Angleterre en 1213 ; importance de la relation envoyée au pape, datée de Westminster le 21 oct. 1213,

Digitized by Google

publiée d'après le ms conservé dans les Archives du Château S. Ange au Vatican ; 18) *Roger Bacon sur Alphonse de Poitiers* (Cl. Ch. J. Webe), à propos d'une maladie de ce prince et le remède proposé ; 19) *Thomas Docking et ses relations avec Roger Bacon* (A. G. Little), élève d'Adam Marsh, lecteur franciscain à Oxford, écrivain ; ses œuvres et sa doctrine ; 20) *John de Benstede et ses missions pour Edouard I* (Ch. L. Kingsford), officier royal à la fin du XIIIe et au comm. du XIVe s. ; 21) *La négociation du traité de Leake en* 1318 (J. G. Edwards) ; 22) *L'Historia aurea de Jean, vicaire de Tynemouth et les sources de la Chronique de St-Albans*, 1327-1377 (V. H. Galbraith) : personnalité de ce prêtre séculier, dont l'*Historia* a été utilisée par le chroniqueur de St-Albans ; 23) *Un acte d'Edouard III comme comte de Toulouse* (Ch. Johnson) : acte du 28 nov. (1339) daté d'Anvers ; 24) *Les auteurs cités dans le Defensor pacis* (Ch. W. Prévité-Orton) : recherche des citations ; 25) *Un collège d'Oxford en* 1424 (H. E. Salter) : d'après les memoranda de M. Jean Arundel d'Exeter College, notes sur la vie matérielle ; 26) *Les religieux dépossédés après la suppression des monastères* (G. Baskerville) : notes intéressantes sur le sort des religieux transférés dans d'autres maisons, entrés dans le clergé séculier, pensionnés ou élevés à des charges et dignités dans les cathédrales etc. ; curieuses attestations pour le désarroi causé par cette crise.

En appendice on trouve une bibliographie des travaux de M. R. Poole et son curriculum scientifique. D. U. BERLIÈRE.

VARIA.

FESTGABE FÜR ADOLF JÜLICHER z. 70 Geburtstag. — Tübingen, Mohr, 1927 ; 281 p. 8o. Mk. 18.

L'œuvre scientifique de M. Jülicher, encore que peu volumineuse, est considérable par la qualité et l'influence. Il convenait, si l'on voulait honorer ce savant par un volume de Mélanges, que ce recueil se distinguât par la sobriété et la tenue. Ainsi en est-il : il semble que les 14 collaborateurs aient eu conscience que le maître auquel ils dédiaient leurs études, les examinerait d'un regard où la bienveillance n'adoucirait qu'en partie l'habituelle sévérité.

Les neuf premières pièces du Festgabe ont trait au NT. M. Sattler se plaint qu'on n'accorde pas aux Anawim, ou Humbles, dans l'histoire sacrée, l'importance qu'ils méritent. Ce parti aurait été puissant. M. Bauer est plus calme en détaillant géographiquement et historiquement ce qu'était la Galilée et comment la connaissance de ses antiquités éclaire l'exégèse évangélique. Après tant d'autres, M. Arnold Meyer entreprend la dissection du 2me évangile, suivant la méthode « formgeschichtliche ». Il aboutit à y voir — abstraction faite du début et de la Passion — un recueil de petits morceaux, sans aucune indication chronologique primitive, mais artificiellement groupés — généralement deux à deux — d'après leur contenu ou, parfois, une simple analogie verbale. Après une analyse de Mt 20, 1-16 par M. Curtis et une intéressante dissertation de M. Rade sur le « Prochain », on revient aux problèmes essentiels. M. Wetter interprète la vision de Damas et sa place dans l'Évangile paulinien. Après que M. Mundle a exposé une exégèse personnelle de 2 Cor. 5, 1-10, expliqué dans un sens nettement eschatologique, MM. Windisch et Bultmann s'en prennent aux écrits johanniques. Le premier croit reconnaître que, dans les discours d'adieu du Seigneur, les passages sur le Paraclet sont secondaires. On aurait ainsi 5 petits fragments à isoler et à étudier séparément. Leur théologie est essentiellement trinitaire, quoi qu'on en ait dit. Quant à M. Bultmann,

Digitized by Google

il analyse 1 Jo., éliminant ce qu'il découvre être des interpolations ; le résidu primitif tient en 34 versets.

Les 5 travaux sur l'histoire ecclésiastique contiennent moins de constructions mais plus de faits. Le mémoire posthume de K. Holl étudie un important fragment inédit d'une lettre de s. Épiphane, copié dans un ms de l'Ambrosiana. Il est relatif à la fête de Pâques. Le trait le plus notable est l'étrange affirmation que le Sauveur fut emprisonné le mercredi. Déjà la Didascalie émettait la même idée, que l'on retrouve chez Victorin de Pettau. M. Holl en conclut qu'elle est une survivance de tradition — et de tradition très ancienne. Cette croyance viendrait du temps où, célébrant hebdomadairement le souvenir pascal, on aurait commémoré, aux deux jours de jeûne, mercredi et vendredi, les deux principaux moments de la Passion : l'emprisonnement et la mort de Jésus. M. Holl entoure ceci de beaucoup d'érudition, mais le point essentiel est purement hypothétique. M. Müller défend les idées de Sohm sur l'interprétation des canons de Constantinople (381-382) souvent mal compris. M. Schwartz qui, après Éphèse s'occupe de Chalcédoine, démontre finement que certains Actes où l'intervention de Pulchérie était trop clairement consignée, furent altérés au VIe s., probablement sur l'ordre de Justinien. C'est un morceau de choix que nous donne M. Lietzmann, car ce fragment d'une liturgie apparentée à celle de s. Marc, présente des traits plus archaïques, révélateurs d'un état antérieur de ces prières eucharistiques. Le beau volume se termine par une importante étude de M. von Soden, dont la recension trouvera place dans notre *Bulletin d'anc. littérature chr. latine.*

D. B. CAPELLE.

O. BEYER. **Die Katakombenwelt.** — Tübingen, Mohr, 1927 ; VIII-153 p. 8° et 48 pl. Mk. 9.

Sous une forme attrayante, avec le minimum d'efforts, le lecteur est introduit par cet élégant volume, dans le monde mystérieux des Catacombes. On lui dit ce que fut le milieu social et religieux des chrétiens, on lui décrit la cité souterraine, ses inscriptions, ses symboles muets, ses peintures, son art plastique, son humble et pieux mobilier.

Vu du dehors, tout cela, dit l'auteur, est en somme peu original. Non sans quelqu'exagération, il va jusqu'à lui refuser toute valeur d'art : c'est vraiment le miroir d'une civilisation mourante. Mais ici gît le paradoxe, unique dans l'histoire humaine : ces *ignobilia mundi* devaient conquérir le monde.

L'illustration de ce court volume est abondante et parfaitement choisie. C.

Tentoonstelling van Miniaturen en Boekbanden, Brugge 1927. GEILLUSTREERDE CATALOGUS. 159 p. + 26 pl. Fr. 12.

Ce beau catalogue, orné de planches très réussies, énumère 120 manuscrits avec miniatures dont la plupart ont encore leur antique reliure ; en outre 140 reliures anciennes. Les plus belles miniatures proviennent du grand séminaire, la plupart des reliures de la bibliothèque épiscopale, où un bibliophile célèbre, Mgr Malou, a réuni des livres anciens de toute provenance.

Le catalogue est l'œuvre de huit auteurs compétents qui ont signé leurs articles de leurs initiales. Une certaine inégalité dans la rédaction était dès lors inévitable. Ainsi M. De Poorter se contente d'une brève description des reliures, M. Alossery entre dans les moindres détails, on trouvera qu'il exagère un peu, mais on ne pourra s'empêcher d'admirer sa maîtrise en un domaine aride et peu exploré. Dans la description des miniatures 97 et 98 M. Parmentier

Digitized by Google

ne fait pas observer que ces miniatures faisaient primitivement partie d'un tout, cette parenté évidente ne lui a certes pas échappé, mais, conformément au plan tracé, il est resté purement objectif. M. Alossery ne résiste pas à la tentation de signaler les ressemblances entre certaines reliures.

Parmi les miniatures on remarquera surtout le Valère Maxime en 9 livres et 3 tomes. Il contient aujourd'hui 7 miniatures ; la disparition d'une miniature (au livre IX) est notée au catalogue, une autre (au livre II) a été arrachée également. Chaque livre avait donc sa miniature. Il serait utile de déterminer d'abord quelles scènes ont disparu. Le livre de F. Winkler *Die flämische Buchmalerei* 1925, qui décrit plusieurs manuscrits de cet ouvrage, me fait penser que les scènes enlevées sont celles des deux tables et des femmes au bain.Quelques renseignements plus détaillés que ceux donnés par Winkler pourraient changer cette hypothèse en quasi certitude. Ensuite on pourrait voir si ces miniatures sont conservées. Une note, consignée par écrit au séminaire en 1856, dit qu'il n'y a plus que 7 miniatures. Des recherches dans les collections d'Angleterre, ou même une demande auprès de quelques spécialistes, tels que M. R. James et Gilson pourraient faire retrouver et peut-être ramener à Bruges les feuillets perdus. Personne ne serait plus heureux que moi, si ces lignes pouvaient tomber sous les yeux d'un Anglais généreux qui ferait le beau geste.

Mais il reste une autre hypothèse. La scène du bain était, à en juger d'après les autres manuscrits, particulièrement scabreuse. Il est possible qu'elle ait été coupée par un scrupuleux qui se sera empressé de la détruire.

M. Michel English, qui a écrit la préface du catalogue, émet la conjecture que le miniaturiste de notre Valère Maxime est le même qui orna les manuscrits de Leipzig et du British Museum (Royal 18 E 3). Il me pardonnera de ne pas partager son avis. Le choix des sujets, l'ordonnance des scènes sont les mêmes, mais cela démontre seulement que les peintres travaillaient sur les mêmes modèles. Je serais fort étonné si le manuscrit original de Simon de Herdin, destiné au roi Charles V et complété pour Jean de Berry en 1401, n'avait pas eu 9 miniatures. Mais la technique des peintures et l'art de la perspective diffèrent trop pour qu'on puisse attribuer ces miniatures au même auteur. Une étude sur les Valères Maxime illustrés, dans laquelle on s'attacherait à relever les différences, aiderait beaucoup à l'histoire de la miniature.

Le catalogue est sorti des presses de Saint-Augustin et à la quatrième page de la couverture on lit ce fait mémorable que l'impression a été terminée en 6 jours. Un supplément paru en octobre corrige quelques erreurs et énumère les manuscrits à miniatures entrés à l'exposition après la rédaction du catalogue.

D. DE BRUYNE.

A. FABRE. **Pages d'art chrétien.** — Paris, Bonne Presse, 1927 ; 624 p, 4°.

Voici un beau et bon livre ; il fera du bien au grand public mais surtout au clergé, j'espère. Celui-ci continue à trop se désintéresser de l'art et des artistes. La Religion a toujours été la grande inspiratrice du grand art mais elle n'en est plus guère la cliente. C'est un malheur, car une action des plus efficaces lui est enlevée sur le peuple. Il y a là une responsabilité très grave pour le clergé et ceux qui le forment.

M. Fabre nous offre un travail qui n'est pas un manuel sec et méthodique avec les illustrations stéréotypées. Il se passe de phraséologie stérile et des admirations traditionnelles. Il pénètre dans l'intime des œuvres, dans le mystère de leur élaboration. Il ouvre notre intelligence à une quantité de notions essentielles, nécessaires à tout qui est désireux de s'initier à l'architecture et

Digitized by Google

à l'art et de porter un jugement de quelque valeur sur les artistes et leurs œuvres.

Avec quel intérêt nous suivons ses études sur la taille de la pierre (vis de St-Gilles), sur la sculpture (portails romans), sur les voûtes, sur la préparation des grandes époques d'art. Vraiment les essais du XIIe siècle mieux connus nous auraient épargné de nous attarder trop longtemps au néo-gothique.

Pour bien des points d'histoire encore discutés, comme la généalogie des cathédrales, les Galeries des Rois, l'origine du flamboyant, etc., les arguments sont résumés et jugés avec un sens très aigu et très averti.

A la page 452 l'auteur discute la théorie des arts plastiques. Il met en opposition brutale l'art du moyen âge et l'art des soi-disant renaissants. Le premier vise surtout à rendre le sentiment, la vie morale, l'âme, les idées, le second s'applique surtout à exprimer « la sensation, la vie physique, le bel animal humain ». Au risque de passer pour profane et primitif peut-on hésiter quand il s'agit de l'art religieux ! Et les paroles de Benvenuto Cellini nous semblent sortir de la bouche d'un maquignon. Cela n'empêche pas que, dans tout art, il faut partir de quelque chose de réaliste, que l'observation doit être la base. Mais cette vision doit être idéalisée par le sentiment personnel et par la piété intense de l'artiste. Viser à priori et avant tout à procurer la volupté de l'œil plutôt que de ravir notre âme n'est pas digne de l'art chrétien. Les vieux Siennois et l'artiste qui a sculpté la Vierge enlevée par les Anges, à la Cathédrale de Senlis, seront toujours des modèles incomparables.

Signalons particulièrement la dernière partie du livre. La décoration moderne avec ses principes et ses essais. Quelles nobles espérances éveillent des talents aussi personnels et aussi libres que Puvis de Chavannes, Henri Martin, Humbert, Bernard, Maurice Denis, Desvallières, Borel, H. Flandrin.

Abel Fabre rend hommage aux œuvres de l'école de Beuron. Sait-il que si dom Didier en donna les principes, dom Gabriel surtout en fit les exécutions non sans y mettre son sentiment à lui ? Dom Adelbert s'est révélé décorateur prestigieux, aux couleurs aussi savoureuses que savantes.

D. P. ROX.

E. BAUMANN. **Mon frère le dominicain.** — Paris, Grasset, 1927 ; 240 p. 16. Fr. 12.

Émile Baumann ne semble pas préoccupé de donner une biographie édifiante suivant les règles. Ce sont plutôt des souvenirs pieusement rassemblés qu'il évoque sans prétention, avec amour et en toute simplicité. Là réside le charme de cet ouvrage. L'analyse psychologique de la lignée ancestrale et la description du cadre familial lyonnais où lui et son frère vécurent, l'éclosion d'une vocation, la vie au noviciat à Ryekolt (Hollande) et les études théologiques en Palestine, puis à Rosary Hill (New-York) seraient de peu d'importance si l'on n'y voyait la lutte d'une âme qui cherche à se détacher du monde pour se donner pleinement à Dieu, et l'ardeur du jeune moine pour acquérir une solide science théologique en vue de l'apostolat : vie simple que couronne une oblation généreuse dans le naufrage de « la Bourgogne », alors qu'on attend le prêtre au pays natal pour recevoir sa première bénédiction. La vie du fr. Joseph Baumann ne montre pas seulement une fois de plus les talents du romancier mais elle laisse entrevoir ce qu'il doit au foyer qui l'a vu naître et aux solides convictions religieuses qui nourrissent son âme.

D. W. L.

Digitized by Google

LIVRES REÇUS.

A. TILLARD. *Spiritual exercises.* — Londres, S. P. C. K., 1927. Sh. 7,6.
P. DELSUC. *La rude nuit de Kervizel.* — éd. Spes, 1927. Fr. 10.
M. LEKEUX. *Le patelin de Notre-Dame.* — Bruxelles, St-Michel, 1927.
J. HAETTENSCHWILLER. S. J. *Betrachtungen für die monatl. Geisteserneuerung,* II. — Herder, 1927. Mk. 3.
MEY-HOCH. *Katechesen* II. — Herder, 1927. Mk. 4,50.
Mgr A. GOURAUD. *Memento de vie religieuse.* — Lethielleux, 1927. Fr. 12.
A. O'RAHILLY. *Vie du P. W. Doyle,* S. J. — Lethielleux, 1927. Fr. 22.
Les petites fleurs de s. François d'Assise, ed. FR. OZANAM. — Payot, 1927. Fr. 25.
J. DE GHELLINCK, S. J. *Les Franciscains en Chine, aux XIIIe et XIVe s.* — 2 vol. Louvain, Xaveriana, 1927.
G. GAUTHEROT. *Septembre* 1792. — Beauchesne, 1927. Fr. 10.

Digitized by Google

LES PLUS ANCIENS PROLOGUES LATINS DES ÉVANGILES.

Ces prologues ne sont pas inédits et n'ont pas été négligés par les critiques, bien au contraire. Cependant on ignore leur diffusion et leur vaste tradition manuscrite, on n'en a pas donné d'édition critique, on ne les a pas comparés entre eux. Jusqu'ici c'étaient des pièces anciennes, mais isolées, erratiques, qui se trouvaient, on ne sait comment, dans quelques manuscrits. Si nous établissons que ces prologues sont antérieurs aux célèbres prologues monarchiens, qu'ils sont réunis dans les mêmes manuscrits, qu'ils ne se rencontrent jamais en dehors des manuscrits bibliques, qu'il est invraisemblable que l'on ait écrit un prologue pour un évangile seulement, en laissant les autres sans préfaces, qu'il est souverainement invraisemblable que trois auteurs différents aient écrit indépendamment trois prologues, un pour Marc, un autre pour Luc, un troisième pour Jean, alors il faudra bien admettre que ces prologues forment une série et qu'il faut les étudier ensemble, si on veut les comprendre, les dater et les localiser.

Il y a une vingtaine d'années que j'ai commencé à recueillir les nombreuses préfaces bibliques latines, éditées ou non, et je n'ai jamais douté que ces trois soient du même rédacteur. Quant au prologue de Mathieu, il est irrémédiablement perdu ; parmi les nombreuses préfaces de Mathieu, aucune n'appartient à cette série. Je pense même que ce prologue avait déjà disparu, quand on écrivit, au IVe siècle, les prologues monarchiens. Et la vogue imméritée dont ces nouvelles préfaces ont joui, malgré leur obscurité et leur hérésie, est probablement due au fait qu'on trouvait là une série complète. La série mutilée pouvait difficilement faire concurrence.

I. — MANUSCRITS ET ÉDITIONS.

On trouvera plus loin trois textes : 1) le prologue grec de Luc, 2) la série latine Marc, Luc, Jean, 3) les passages correspondants des prologues monarchiens. Il faut dire ici sur quelle base s'appuient ces textes.

Digitized by Google

A. — *Prologue grec.*

Cette préface a été trouvée a Athènes dans le manuscrit 91 du Xe (d'après Scrivener) ou du XIIe siècle (= A) et est éditée dans H. v Soden, *Die Schriften des N. T.* I, p. 327. La première phrase εστιν... . αγιου a été trouvée par C. H. Turner dans le manuscrit Bodl. Misc. Gr. 141 du XIe siècle (= B) et dom Chapman, *Notes on the early history of the Vulg. Gospels*, 1908, p. 237 a réimprimé le texte de A avec les variantes de B. Nouvelle réimpression, avec deux petites erreurs, dans Zahn, *Komm.*, 1913, p. 741.

B. — *Prologues latins*

Voici la liste des manuscrits utilisés, avec leur âge et leur provenance, pour autant que j'ai pu les connaître, entre parenthèses. Ceux qui ont servi à la présente édition sont précédés de leur sigle. J'indique aussi par **M L J** quels prologues ils contiennent. Mes confrères D. Volk, D. Bauer et D. Chauvin ont eu la bonté de collationner des manuscrits à Stuttgart, Munich et Paris. Je leur exprime ici mes plus sincères remerciements.

ff	Paris B. N. 17225	(Ve s. Corbie)		L		
F	Vat. Barberini 637	(IXe s.)	M	L	J	
N	Munich 6212	(Xe s. Freising)	M	L	J	
S	Stuttgart fol. 44	(Xe s. Comburg)	M	L	J	
M	Madrid Acad.	(Xe s. S. Millan)	L			Cf. Berger, *Hist. de la Vulg.* p. 16.
L	Leon cathédrale	(Xe s. [920])	L			Cf. Berger, p. 18.
C	Cava	(IXe s.)	L			Cf. Berger, p. 14.
E	Leon S. Isidro	(Xe s. [960])	M	L	J	Cf. Berger, p. 17.
Y	fragment de Bible wisigothique dont la photo est à S. Callixte	(Xe s.)			J	(les autres Év. manquent)
T	Toletanus	(VIIIe s. Séville)	M	L	J	Cf. Berger, p. 12.
X	Madrid Univ. 32	(IXe-Xe s.)	M	L	J	Cf. Berger, p. 15.
	Perpignan 1	(XIIe s.)	M			
	Vat. 6083	XIe s.		L	J	
	Vatic. 1	XVe s.	M			
O	Madrid Mus. Arch. 485	(XIIe s. Huesca)	M	L		Cf. Berger, p. 20.
	Madrid B. N. M. 5	(XIVe s.)	M			
B	Paris B. N. 320	(XIVe s.)		L		
Q	» 11960	(XIe s.)		L		
D	» 17226	(VIIe s. Notre-Dame de Paris)		L		
	Munich 4454	(XIe s. Bamberg)	M			
A	» 6215	(IX s. Freising)			L	
	» 8272	(XIIe s. Michelbeuern)			L	

Digitized by Google

H	»	23358	(Oberaltaich)	L
W	»	15959	(XI-XIIe s. Salzbourg.)	L
Z	»	17011	(IXe s. Scheftlarn)	L
Kremsmünster Schatz 1			(VIIIe s.)	L
Admont 511				L
Graz III 415				L
Salzbourg S. Peter a × 16				L
Darmstadt 746				L
S. Gall 52			(IXe s.)	L
Berne A 9			(Xe s. Vienne en France)	L
Vienne 1224			(VIIIe s. Salzbourg)	L
Ambr. c 223 inf.			(XIIe s.)	L
Lucques I 8				M
R Vatic Reg 14			(IXe s.)	J
Angers 18			(IXe s.)	J Cf. Berger, *Préfaces*, p. 59.

S. Berger, *Préfaces*, p. 58, ajoute encore pour Luc et Jean le ms 38 de Colmar (VIIIe s.), mais par erreur. Son ms Paris B. N. 1513 doit être une faute d'impression pour 11513, mais ce ms donne le texte monarchien, sauf qu'il omet *natione*. Je néglige aussi les manuscrits théodulfiens qui donnent un mélange du prologue primitif et du monarchien.

Cette longue liste, beaucoup plus longue que celle de Berger, demande quelques explications. En Espagne les prologues sont très répandus, on les trouve un peu partout à Séville, à l'abbaye de San-Millan, à Léon et ailleurs. Quelques manuscrits italiens (Vat. 1 et Vat. 6083) et français (Perpignan 1) les ont empruntés à la tradition espagnole. Nous trouvons encore les trois prologues réunis dans deux manuscrits importants FN, les seuls qui nous aient conservé la série complète des sommaires africains. N surtout est intéressant, parce qu'il contient une note de provenance qu'il a copiée de son modèle. F. 40 on lit : *Incipit secundum Lucam. Precipiente sanctissimo ac beatissimo Ecclesio preposito meo, ego Patricius, licet indignus, Christi famulus, emendaui atque distinxi. Est quidem Lucas etc.* et le sommaire. Le nom *Patricius* n'est pas rare et ne peut nous guider. Mais qui est ce *praepositusEcclesius?*

Le texte des prologues a beaucoup souffert. Déjà au Ve siècle ff a plusieurs corruptions qui lui sont propres. D'autres interpolations sont très répandues et proviennent de deux causes : l'influence du *De viris inlustribus* de Jérôme, surtout en Espagne, et l'influence des prologues monarchiens.

Voici les principales éditions qui ont été faites précédemment.

Le prologue de Marc a été édité par Wordsworth-White I, p. 171 d'après T.

Celui de Luc a été édité par Bianchini, *Ev. Quadr.* II, 1749, p. 11

Digitized by Google

d'après ff, réimprimé dans Migne P. L. 12, 499 ; réédité d'après ff par Buchanan *Old lat. bibl. Texts* V, 1907, p. 46, réimprimé par Zahn *Komm.*, p. 742, édité encore par Wordsworth-White d'après CT.

Celui de Jean a été édité par Thomasius *S. Bibl. veteres tituli*, 1688, d'après R, réimprimé dans ses *Opera omnia*, 1747, I, p. 344. Réimprimé par Aberlé *Tüb. Quartalschr.* 46, 1864, p. 1-31, il est devenu célèbre et a trouvé place dans la plupart des éditions des Pères Apostoliques, p. ex. Gebhardt-Harnack I, 2 (1878), p. 101 ; Funk I (1901), p. 373 et dans de nombreuses études et introductions bibliques, p. ex. Harnack *Chronol.* I, p. 308. Réédition d'après R par Pitra *Analecta* II, p. 60. Corssen, *Mon. prol.*, p. 114, fit connaître les variantes de S. Enfin Wordsworth-White l'éditèrent d'après R et T, mais je dois noter que la copie de T, qu'ils avaient reçue de Riaño, est incorrecte. Ainsi *proiectus* (avec *i longa*) a été lu *prelectus*, et cette faute de lecture a été cause d'une curieuse méprise. Un des critiques les plus perspicaces a cru que le *Toletanus* donne le texte primitif et il l'a interprété ainsi : Marcion a reçu de Jean une leçon de théologie, une *praelectio*. On ne peut s'empêcher d'ajouter que la leçon était nécessaire, que le professeur était bon,... mais l'élève détestable, il a subi à l'examen un échec complet ! Les deux textes parallèles de Wordsworth-White furent fréquemment réimprimés, toujours avec les mêmes fautes, p. ex. Harnack *Marcion*, p. 9*, Bacon *J. th. St.* 23, p. 140.

C. — *Prologues monarchiens.*

Ils se trouvent dans la plupart des manuscrits (voir une liste très longue, mais encore incomplète, dans S. Berger *Les préfaces*, p. 55 et suiv.). On en trouve une édition critique dans Wordsworth-White (= W), Dobschütz *Studien z. Textkritik der Vulg.* 1894 (= D), Corssen *Monarch. Prologe* 1896 (= C), Hilgenfeld *Z. f. wiss. Th.* 40 (1897), p. 432 (= H), Chapman *o. c.* p. 217 (= Ch). Je me contente de donner dans l'apparatus les variantes de ces cinq éditions.

II. — TEXTES.

Prol. primitif.	*Prol. monarchien.*
Marcus adseruit [1], qui [2] colobodactylus est nominatus, ideo [3] quod ad ceteram corporis proceritatem [4] digitos minores habuisset. Iste [5] interpres fuit petri. Post excessionem ipsius petri descripsit [6] idem [7] hoc in partibus italiae [8] euangelium [9].	Marcus... petri... in diuino sermone discipulus... euangelium in italia scripsit... Deinde amputasse sibi post fidem pollicem dicitur.

Digitized by Google

Prol. primitif

Ἔστιν οἱ Λουκᾶς Ἀντιοχεὺς Σύρος[2], ἰατρὸς τῇ τέχνῃ[3]· μαθητης[4] ἀποστόλων γενόμενος, καὶ ὕστερον Π ὕλῳ παρακολουθήσας μέχρις τοῦ μαρτυρίου αὐτοῦ. δουλεύσας τῷ κυρίῳ ἀπεριεσπάστως. ἀγύναιος. ἄτεκνος, ἐτῶν ὀγδοήκοντα τεσσάρων[8] ἐκοιμήθη ἐν τῇ Βοιωτίᾳ [9], πλήρης πνεύματος ἁγίου. οὗτος προυπαρχόντων ἤδη εὐαγγελίων. τοῦ μὲν κατὰ Ματθαῖον ἐν τῇ Ἰουδαίᾳ ἀναγραφέντος. τοῦ δὲ κατὰ Μᾶρκον ἐν τῇ Ἰταλίᾳ. οὗτος πραλοτραπεὶς ὑπὸ πνεύματος ἁγίου ἐν τοῖς περὶ τὴν Ἀχαΐαν τὸ πᾶν τοῦτο συνεγράψατο εὐαγγέλιον. δηλῶν διὰ τοῦ προοιμίου τοῦτο αὐτὸ ὅτι πρὸ αὐτοῦ ἄλλα ἐστὶ γεγραμμένα καὶ ὅτι ἀναγκαῖον ἦν τοῖς ἐξ ἐθνῶν πιστοῖς τὴν ἀκριβῆ τῆς οἰκονομίας ἐκθέσθαι διήγησιν ὑπὲρ τοῦ μὴ ταῖς ἰουδαϊκαῖς μυθολογίαις περισπᾶσθαι αὐτοὺς, μήτε ταῖς αἱρετικαῖς καὶ κεναῖς φαντασίαις ἀπατωμένους ἀστοχῆσαι τῆς ἀληθείας. ὡς ἀναγκαιοτάτην οὖν οὖσαν εὐθὺς ἐν ἀρχῇ παρείλήφαμεν τὴν τοῦ Ἰωάννου γέννησιν, ὅς ἐστιν ἀρχὴ τοῦ εὐαγγελίου, πρόδρομος τοῦ κυρίου γενόμενος καὶ κοινωνός ἐν τε τῷ καταρτισμῷ τοῦ εὐαγγελίου καὶ τῇ τοῦ βαπτίσματος διαγωγῇ καὶ τῇ τοῦ πνεύματος κοινωνίᾳ. ταύτης τῆς οἰκονομίας μέμνηται

Est quidem [1] lucas antiochensis syrus, [2] arte medicus [3], discipulus apostolorum : postea uero [4] paulum secutus est [5] usque ad confessionem eius, serviens domino sine crimine. Uxorem numquam [6] habuit, filios numquam procreavit[7], octoginta quattuor [8] annorum obiit in boeotia [9], plenus spiritu sancto [10]. Igitur [11] cum iam descripta [12] essent euangelia, per mattheum quidem [13] in iudaea, per marcum autem in italia, sancto instigatus [14] spiritu, in achaiae [15] partibus hoc [16] descripsit [17] euangelium [18], significans [19] per principium [20] ante suum [21] alia esse descripta [22], sed et sibi [23] maximam necessitatem incumbere [24] graecis fidelibus cum summa diligentia omnem dispositionem [25] narratione [26] sua [27] exponere, propterea [28] ne [29] iudaicis fabulis [30] desiderio tenerentur, neue [31] hereticis fabulis [32] et stultis sollicitationibus seducti excederent [33] a veritate [33a]. Itaque [34] perquam necessariam statim in principio [35] sumpsit ab iohannis natiuitate, quae est initium euangelii, praemissus domini nostri iesu christi, et fuit [36] socius ad

Prol. monarchien.

Lucas syrus, natione antiochensis arte medicus, discipulus apostolorum, postea paulum secutus usque ad confessionem eius, seruiens domino [1] sine crimine. Nam neque uxorem umquam habens, neque filios LXXXIIII[2] annorum obiit in bithynia, plenus spiritu sancto. Qui cum iam descripta essent euangelia, per mattheum quidem in iudaea, per marcum autem in italia, sancto instigante spiritu ; in achaiae partibus hoc scripsit euangelium, significans etiam ipse in principio ante alia esse descripta. Cui extra ea quae ordo euangelicae dispositionis exposcit, ea maxime necessitas laboris fuit [3] ut primum graecis fidelibus, omni perfectione uenturi in carnem[4] dei manifestata, ne iudaicis fabulis intenti in solo legis desiderio tenerentur, neue[5] hereticis fabulis et stultis sollicitationibus seducti excederent a ueritate elaboraret, dehinc ut in principio euangelii, iohannis natiuitate

Digitized by Google

προφήτης ἐν τοῖς δώδεκα. καὶ δὴ μετέπειτα ἔγραψεν ὁ αὐτὸς Λουκᾶς πράξεις ἀποστόλων. Ὕστερον δὲ Ἰωάννης ὁ ἀπόστολος ἐκ τῶν δώδεκα ἔγραψεν τὴν ἀποκάλυψιν ἐν τῇ νήσῳ Πάτμῳ καὶ μετὰ ταῦτα τὸ εὐαγγέλιον.

perfectionem populi, item inductionem [37] baptismi atque passionis socius. Cuius [38] profecto dispositionis exemplum [39] meminit malachiel [40] propheta, unus [41] de [42] duodecim. Et tamen postremo scripsit idem lucas actus apostolorum [43]. Postmodum iohannes apostolus [44] scripsit apocalypsin [45] in insula pathmos, deinde [46] euangelium in asia [47].

praesumpta, ...Cui lucae non inmerito etiam scribendorum apostolicorum actuum potestas in ministerio[6] datur.... Hoc autem euangelium (iohannes) scripsit in asia, posteaquam in pathmos insula apocalypsin scripserat...

Euangelium iohannis [1] manifestatum [2] et datum [3] est ecclesiis [4] ab iohanne adhuc in corpore constituto [5], sicut papias nomine hierapolitanus [6], discipulus iohannis [7] carus, in exotericis [8], id est in extremis quinque libris retulit. Descripsit uero euangelium, dictante iohanne recte [9]. Uerum marcion [10] hereticus, cum ab eo fuisset [11] inprobatus [12] eo quod contraria sentiebat [13], abiectus [14] est ab iohanne. Is [15] uero scripta uel epistulas ad eum pertulerat a fratribus [16] qui in ponto fuerunt [17].

PROL. PRIMITIF GREC. — Titulum τοῦτο ἐξ ὑποχείρων τοῦ ἁγίου πατριάρχου Μεθοδίου *habet* A | 1 — ἅγιος A 2 ∽ Σύρος Ἀντιοχεύς B — τῷ γένει A 3 τὴν τέχνην A 4 — δὲ B 5 πόλ ἔτει B 6 ἐν θηβαΐς τῇ μητροπόλει τῆς Βοιωτίας A.

PROL. PRIMITIF LATIN. — MARCUS. — 1 *om* TXEO 2 — et TXEO 3 est nom. ideo] dictus est S 4 a. cetera corp. proceritate (— tem T) TXEOQ 5 hic discipulus et TXEO 6 — uero NQ 7 id est FNQ 8 ∽ italiae partibus NQ 9 post... euang.] quem secutus sicut ipsum audierat referentem rogatus romae a fratribus, hoc breue euangelium in italiae partibus scripsit. Quod cum petrus audisset, probauit ecclesiaeque legendum sua auctoritate firmauit. Uerum post discessum petri, adsumpto hoc euangelio quod ipse confecerat, perrexit aegyptum et primus alexandriae (alaxandriae TE) episcopus ordinatus, christum adnuntians, constituit illic ecclesiam. Tantae doctrinae et uitae continentiae fuit ut omnes sectatores christi ad suum cogeret imitari exemplum TXEO

LUCAS. — 1 est quidem ff FNS est quidam ML *om cet* 2 antiocense (anz. M) syr. ML syr. ant AZWB ant (*om* syr.) H 3 — ut eius scripta iudicant. greci sermonis non ignarus fuit TX 4 *om* X'EAZWHB 5 *om* EAZWHB 6 ux. numq.] nam neque ux. umquam EOAZWHB 7 habuit f. n. procr.] habens neque filios OAZWH + sed O 8 octoginta quattuor TXEOC septuaginta (— et ML) quattuor *vel* LXXIIII ffMLF²AZWH LXXXVIIII F¹SN 9 boeotia ff FNSAZW bithynia *(varius modis scriptum) cet.* 10 ∽ sancto spiritu ff 11 qui AZWH 12 scripta AZWH 13 quidam ML 14 instigatus ffFNSML instigante *cet* 15 — boetiaeque O 16 — est ffs 17

scripsit WB + eum ff 18 + quod non tantum ab apostolo (+ paulo X) didicerat. qui cum domino in carne non fuit, sed a ceteris apostolis magis qui cum domino fuerunt TX 19 significas ff + etiam ipse MLEAZWHB 20 in principium ML in principio WHB in principio suo EAZH + ipsius euangelii TX 21 ante suum ffFNS ante MLTXHBZ antea E suum ante O suum antea *cet* 22 + cui extra (ex ML) ea quae ordo euangelicae dispositionis exposcit MLAEHB 24 sed et — incumbere] ea maxime (+ ML esse) necessitas laboris fuit ut primum MLA ZWH 23 sed et sibi] et a quibus audierit apostolis, ipse declarat dicens : sicut tradiderunt nobis qui a principio ipsi uiderunt et ministri fuerunt sermonis, de quo et apostolus ait : misimus cum illo fratrem, cuius laus est in euangelio per omnes ecclesias, et ad colosenses : salutat uos lucas karissimus meus. Igitur hoc euangelium sicut audierat ipse conposuit significans per principium eius TX 25 + christi in carne uenturi CEOD 26 enarratione S 27 dispositionem — sua] ueritatem gestorum dominicorum dispositionemque suae narrationis TX 28 ideo TX cum.... propterea] omni prophetatione uenturi in carnem dei christi manifesta humanitas AZWH 29 +in ML 30 + adtenti in solo legis *omnes exc* ff (*et* FNSML *qui om etiam* desiderio — fabulis *forte per homoioteleuton*) 31 ne uel TXEAZWH 32 questionibus TX 33 excideret TXMLCPDB 33a + elaboraret AZWH 34 ita T 35 nec. st. in princ.] necessarium statim principium O 36 fit S 37 inductionem ffSNFML introductionis TX inductionis *cet* 38 *om* ff 39 exempli MLFN 40 malacias TX zaccarias FNSML zacharias *(deletum)* malachias O 41 prophetauimus ff 42 ex MLFNS 43 et tamen — apost. FSNML *om hic* ff deinde ipse lucas scripsit act. ap. *cet* + in urbe roma TXO 44 postmodum ioh. apostolus ffFSNML post hunc ioh. euangelista *cet* scr. ap.] descripsit primum (primus ML) reuelationem MLFNS 46 post TX 47 esaia S + amen P + item lucas scripsit act. ap. ff

IOHANNES. — *praem* Joh. ap. quem dns — diligenter (*ex Hier. De viris inl.*) TXEY 1 Eu. ioh.] hoc igitur eu. post apocalipsin scriptum TXEY 2 manifestum TX 3 et datum *om* NF 4 + in asia TXEY 5 *om* E^1Y^1 6 hierop. TXEY herop. FS erop. N + episcopus TXEY 7 + et TXEY 8 exotoricis FNS + suis TXEY 9 descr. — recte] qui hoc euangelium, iohanne sibi dictante (dict. sibi EY subdictante T), conscripsit TXEY 10 archinon T 11 esset FNS 12 reprobatus TXEY 13 sentiret TXEY 14 proiectus TXEY 15 hic TXEY his F 16 + missas TXEY fuerunt] erant fideles in christo iesu (chr. iesu *om* T) domino nostro TXEY + Amen T

PROL. MONARCHIEN. — 1 domino WH deo DCCh 2 LXXXIIII Ch p. 271 LXXIIII WDCH 3 ∽ fuit laboris WDHCh 4 carne D 5 neue WDCH uel ne Ch 6 mysterio DH

III. — RELATIONS ENTRE LES TEXTES.

A. Le grec est le texte original.

Quiconque examinera attentivement les deux premières colonnes du prologue de Luc devra conclure avec Zahn que le latin est une traduction du grec. Plusieurs détails ne sont clairs ou exacts

Digitized by Google

que dans le grec. Pour que la comparaison soit plus instructive je me suis abstenu scrupuleusement de corriger le latin d'après le grec ou le grec d'après le latin. D'autant plus qu'en corrigeant on risque de dépasser la mesure et de corriger la vieille version, au lieu de l'éditer. Chapman a bien mal jugé quand il a cru que le grec était une traduction du prologue monarchien faite au IXe siècle par Méthode, patriarche de Constantinople. Il n'aurait pas fait cette erreur s'il avait connu le texte latin de la deuxième colonne.

Si le prologue de Luc est une traduction et si les trois prologues sont du même rédacteur, il faudra admettre que les prologues de Marc et de Jean sont aussi des traductions. Du reste on avait déjà soupçonné que le prologue de Jean était une traduction. Quant à celui de Marc, l'emploi du mot *colobodactylus*[1] suggère évidemment un original grec.

B. Les prologues monarchiens dépendent des petits prologues.

Ici encore commençons par le prologue de Luc où la parenté est la plus marquée. Tous ceux qui ont étudié les prologues monarchiens, Dobschütz, Corssen, Chapman, etc. ont noté comme les deux traits les plus caractéristiques, d'abord un style ampoulé et presque inintelligible, ensuite une théologie spéciale, hérétique. Il faudrait ajouter que ce style obscur et cette hérésie n'apparaissent que là où le monarchien abandonne sa source ,là où il est original. Il est inutile de montrer ici en détail cette dépendance. Nous donnons plus loin un commentaire des petits prologues et nous indiquons les différences entre ceux-ci et les monarchiens. Ces derniers trahissent partout leur origine postérieure. Cette dépendance est admise et démontrée par Zahn. Il est à noter que le prologue monarchien est basé directement sur la traduction latine, non sur l'original grec.

C. Unité des trois petits prologues.

Dans mon compte-rendu du *Marcion* d'Harnack dans le *Bull. d'anc. litt. chrét. lat.* n° 13 (Rev. bén. d'octobre 1921), j'ai exprimé ma conviction — alors déjà vieille — que ces trois prologues sont du même auteur, et j'ai eu le plaisir de voir dans les *Neue Studien zu Marcion* 1923, p. 30, que Harnack n'hésitait pas à accepter cette unité. Il faut cependant donner ici les arguments qui la démontrent. 1) Les trois prologues sont unis dans les deux branches principales de la tradition manuscrite, c'est-à-dire la

1. Ce mot manque dans le nouveau *Thesaurus linguae latinae*.

Digitized by Google

branche espagnole TXE (O et Vat. 6083 n'en ont que deux, Y n'en a qu'un parce qu'il est mutilé) et la branche plus importante encore, parce qu'elle donne un meilleur texte, FNS. 2) Marc et Luc ont une phraséologie identique : *descripsit idem hoc in partibus Italiae euangelium* et *in Achaiae partibus hoc descripsit euangelium.* 3) Marc et Luc ont été également utilisés au IVe siècle par le priscillianiste qui a rédigé les prologues monarchiens. 4) Luc et Jean ont une tendance antimarcionite commune, explicite dans Jean ; implicite, mais certaine, dans Luc.

IV. — PROLOGUE DE MARC.

Qui colobodactylus est nominatus. Ce surnom est atteste par Hippolyte *Philosophumena* 7, 30. Il est inutile de discuter toutes les explications qui en ont été données[1]. Rappelons seulement qu'il ne signifie pas déserteur, par allusion à Act. 15, 38 (Tregelles), qu'il n'est pas question des doigts de pied (Chase dans Hasting's *Dict. of the Bible* III, p. 247), qu'il n'y a pas d'allusion à la brièveté du second Évangile (Vernon Bartlet dans *Journ. of th. St* 6, 1904-5, p. 123), ni à la mutilation de cet Évangile 16, 8. Ce n'est ni un sobriquet injurieux (Wordsworth I, p. 173), ni un titre d'honneur (Harnack, *Z N. T. W.* 3, 164 ; Wohlenberg, *Komm.*, p. 5), c'est un surnom inoffensif, qui a été donné à cause d'un défaut physique aux doigts, défaut qui devait être assez apparent ; de même nous trouvons dans les Actes de Paul (ed. Lipsius, p. 108, 13 ; 111, 12) un Justus « au pied plat » et dans Marc 15, 40 Jacques « le petit », que nous appelons d'ordinaire « le mineur », ce qui est plus respectueux envers un apôtre, mais moins exact. Le mot grec κολοβοδάκτυλος peut signifier qui a un ou plusieurs doigts mutilés, ou bien qui a un ou plusieurs doigts trop courts (Swete, *Comm.*, 2e ed. (1908), p. XXVII). Le prologue latin parle de plusieurs doigts trop courts et il semble qu'il s'agisse d'un défaut naturel. Cependant ne soyons pas trop subtils. Il est possible qu'on ait garde le souvenir de doigts trop courts et qu'en réalité Marc ait été victime d'un accident ; le prologue n'exclut pas l'hypothèse d'une mutilation accidentelle. J'accepte comme donnée historique, digne de foi, que Marc a été colobodactylus, de naissance ou par accident; ce sont des choses qui ne s'inventent pas. Le souvenir en a été conservé à Rome, où Marc a vécu.

L'auteur du prologue monarchien donne une tout autre explication, passablement romanesque. D'abord, supposant l'identité

1. On trouvera une discussion dans Harnack, ZNTW 3, p. 165.

Digitized by Google

de Marc et de Jean, cousin du lévite Barnabé, il fait de Marc un lévite et un prêtre — cet ignorant ne sait pas qu'on ne peut pas être en même temps lévite et prêtre. — Puis il raconte que Marc après sa conversion s'est amputé le pouce pour n'avoir plus à remplir les fonctions de prêtre juif. Cette histoire est absolument invraisemblable : Marc pouvait — et devait — garder son pouce, les juifs n'allaient pas forcer un chrétien à remplir pour eux les fonctions sacerdotales ! Faut-il démontrer encore que ce n'est pas une tradition indépendante du prologue antérieur, mais une explication fantaisiste de *colobodactylus, ideo quod* etc. ?

Iste interpres fuit Petri. Sur ce point la tradition est unanime, et elle est si abondante qu'il n'est pas possible de la faire remonter à une source écrite commune. Cependant une école tendancieuse, l'école d'Erlangen, représentée par Zahn, *Gesch. d. Kan.* I, p. 878-880 et Wohlenberg, *Komm.* 1910, p. 11, a voulu éluder cette donnée traditionnelle : Marc aurait été l'interprète de Pierre, en ce sens qu'il a écrit son Évangile d'après les récits que Pierre lui aurait faits de vive voix. Si Marc avait été l'interprète de Pierre au sens strict, dit Wohlenberg, ou bien il aurait en Palestine traduit en grec les discours araméens de Pierre, ou bien il aurait à Rome traduit en latin les discours grecs. L'alternative n'est pas exacte. Notre prologue est romain et doit avoir en vue, sinon exclusivement, du moins principalement, l'activité de Pierre et de Marc à Rome. Or à Rome les juifs (auxquels s'adressait Pierre), beaucoup d'esclaves, les classes dirigeantes parlaient grec ; le grec était la langue de la liturgie et de la prédication.

A Rome Marc traduisait en grec les discours araméens[1]. Sans doute, les poètes ont été parfois appelés les « interprètes des dieux », mais ce n'est qu'une métaphore. Ici il faut prendre le mot dans son sens strict, disons mieux, dans son sens obvie et naturel. Luc a écrit son Évangile après avoir été le compagnon de Paul, et on n'a jamais dit, que je sache, que Luc a été l'interprète de Paul. Le pêcheur du lac de Génésareth parlait araméen, il ne connaissait pas le grec ou pas assez pour prononcer un discours. Zahn a dit qu'il y avait en Palestine des milliers de gens qui parlaient grec. C'est possible. Cela prouverait seulement que Pierre était plus borné que les autres en ce qui regarde la connaissance des langues, mais... il avait d'autres qualités. Marc de Jérusalem, dit-on encore, n'était pas l'homme qu'il fallait pour traduire couramment en grec. Marc est-il vraiment le Jean, surnommé

1. Lightfoot, *S. Clement* II, p. 494 croit que Marc, interprète de Pierre, a traduit les discours en latin. Tous les critiques ont rejeté cette opinion.

Digitized by Google

Marc de Jérusalem ? J'en doute beaucoup. En toute cette discussion il y a évidemment une arrière-pensée et même deux. D'abord si toute la tradition appelle Marc l'interprète de Pierre, en ce sens qu'il a écrit son Évangile d'après les récits de Pierre, alors l'historicité du deuxième Évangile est assurée. D'autre part si Pierre ne parlait pas grec, il l'écrivait encore moins, et la première épître de Pierre n'est pas du style de Marc (Swete, p. XXV, n. 1). Mais aucun motif d'ordre apologétique ne doit pas nous empêcher d'admettre que Marc a été le drogman de Pierre, rien de plus.

Post excessionem ipsius Petri descripsit idem hoc in partibus Italiae euangelium. Ce passage important veut localiser et dater le second évangile. *In partibus Italiae* n'exclut pas Rome, car *Romani sunt in partibus Italiae* dit un autre prologue célèbre, sur lequel nous reviendrons. Au sujet du lieu, la tradition la plus autorisée est d'accord avec le prologue et la critique interne semble l'appuyer ; cf. Harnack, *ZNTW* 3, p. 164. Au sujet de la date, ni les Pères, ni les critiques ne sont d'accord. Cependant la tradition la plus ancienne place l'évangile après la mort de Pierre. Quand le presbytre de Papias dit que Marc écrivit οσα εμνημονευσεν, il est difficile de ne pas comprendre « ce qu'il pouvait se rappeler des récits de Pierre » et de ne pas conclure que l'apôtre, auquel il aurait pu demander des renseignements, était mort. Quand Irénée dit que Marc transmit par écrit μετα την τουτων εξοδον, jusqu'à ces dernières années presque tout le monde a compris que Marc écrivit après la mort de Pierre et de Paul. Le troisième témoin est notre prologue, il est clair et il est romain. Il offre avec Irénée des ressemblances frappantes (*post excessionem* = μετα την εξοδον), qui se renouvelleront au sujet de Luc. Le prologue ne dépend pas d'Irénée qui ne parle ni du colobodactylus, ni du lieu où Marc et Luc écrivirent, ni du célibat de Luc, etc. Nos prologues ne sont pas une mosaïque où un mot serait emprunté à Hippolyte, deux à Irénée, d'autres à Eusèbe. C'est Irénée qui dépend du prologue. Par conséquent toutes les subtilités que Chapman a accumulées autour de ce texte célèbre sont démontrées fausses, et Harnack a été mal inspiré en les adoptant[1]. A tout prix on veut vieillir les évangiles de Marc et de Luc, parce que les Actes doivent être de l'an 66 !

Nous avons examiné ce que dit le prologue. Voyons aussi ce qu'il ne dit pas.

---

1. Chapman, *J. Th. St.* 1905, p. 563 ; Harnack, *Unters. z. Apostelgesch. u. syn. Ev* 1911, p. 90.

Digitized by Google

1) L'opinion commune aujourd'hui identifie Marc avec Jean, surnommé Marc, fils de Marie, cousin de Barnabé, compagnon de Paul. Il n'est pas facile de se représenter Marc, tantôt compagnon de Paul, tantôt interprète de Pierre. La difficulté a été mise en lumière par Schmiedel, *Enc. bibl.* 2940 et surtout par J. Weiss, *Das älteste Ev.* 1903, p. 382-414. Il est certain que la tradition ancienne ne connaît pas cette identité. Le premier témoin en sa faveur serait, d'après Weiss, le prologue monarchien vers l'an 230 ; mais ce témoin est beaucoup plus tardif et son autorité est faible, car ce théologien nébuleux connaissait fort mal l'histoire.

2) Le voyage de Marc en Égypte est un peu mieux attesté ; mais comme les grands docteurs Alexandrins, Clément et Origène, n'en parlent pas, comme notre document romain n'en parle pas non plus, je considère le voyage de Marc et son épiscopat à Alexandrie comme une légende. Cette historiette se trouve dans le prologue monarchien : *Alexandriae episcopus fuit.*

3) De bonne heure, dans un but apologétique, on a présenté le second évangile comme garanti par Pierre et le troisième comme garanti par Paul. Cette tendance s'est manifestée de deux manières. Quelques Pères ont dit que Marc avait écrit du vivant de Pierre (Clément d'Alexandrie) ou même que Pierre a approuvé l'évangile (Eusèbe et Jérôme). D'autres (comme Irénée) placent l'évangile après la mort de Pierre, mais établissent une relation étroite entre la prédication ou les récits de l'apôtre et l'évangile de Marc. Le prologue n'exprime pas cette relation, son exposé est simple, purement historique, sans tendance apologétique, et je ne puis m'empêcher d'ajouter que cela aussi est en sa faveur.

V. — PROLOGUE DE LUC.

Imprimé en 1749, ce prologue était tombé dans l'oubli le plus complet, quand Zahn l'a récemment commenté avec son érudition accoutumée et avec une largeur de vue à laquelle nous sommes moins habitués, car il relève comme un indice d'antiquité et de vérité que le troisième Évangile n'est pas mis en relation trop étroite avec Paul. En renvoyant pour le reste à Zahn *Komm.* 1913, p. 13-19 et 740-745, je me contente de montrer que l'âge de Luc est de 84 ans, non seulement dans notre prologue, mais aussi dans la revision monarchienne, bien que la plupart des manuscrits utilisés par Corssen aient *LXXIIII annorum*, car le prologue des Actes *Lucas natione syrus* est une imitation du prologue monarchien, et tous les manuscrits — y compris

Digitized by Google

le *Fuldensis* du VIe siècle — ont LXXXIIII. Cette remarque fort juste est de Chapman, p. 271.

Luc est mort en Béotie, telle est la tradition la plus ancienne, attestée par Paulin de Nole *carm.* 19, 83 et la tradition hagiographique grecque. Le prologue monarchien le fait mourir en Bithynie, mais il a certainement inventé cela, ne connaissant peut-être pas la Béotie. Les autres témoins en faveur de Bithynie, tous des latins, dépendent du monarchien.

Le prologue dit : 1) que Luc a suivi Paul *usque ad confessionem eius*, il était donc à Rome vers l'an 66, au moment où Paul y subit le martyre ; 2) que Luc a écrit son évangile en Achaïe et plus tard les Actes ; 3) qu'il est mort en Béotie, qui est une partie de l'Achaïe. Où a-t-il écrit les Actes ? Le prologue ne le dit pas explicitement, mais je suppose que Luc n'est pas revenu à Rome pour écrire ce livre. Quant à la valeur de ce témoignage, il faut peut-être distinguer. Les Romains ont connu Luc à Rome, et quand le prologue romain dit que Luc était célibataire et n'a pas écrit ses livres à Rome, ce témoignage me paraît inattaquable et digne de foi. Quand il dit que Luc a écrit en Grèce et qu'il est mort à l'âge de 84 ans, je n'oserais pas nier, mais on peut douter. N'est-il pas étonnant que notre auteur, si pauvre en renseignements sur Marc, qui a vécu tout près, soit si bien informé sur Luc qui a vécu au loin ?

Cependant on remarque une certaine tendance à mettre les Actes à Rome, vers l'an 66, et Harnack a donné à cette opinion tout le poids de son nom. Beaucoup de catholiques ont accueilli avec enthousiasme ce « retour à la tradition ». Ils auraient pu garder leur enthousiasme pour une occasion meilleure. Remarquons que ce n'est pas la tradition qui a décidé Harnack, c'est l'étude de la finale des Actes. Et quand Jérôme *De viris* place les Actes à Rome en 64, il n'est nullement témoin de la tradition, il est critique et il raisonne comme Harnack. Quand il dit au contraire *(Comm. in Matth.)* que Luc écrivit *in Achaiae Boeotiaeque partibus*, il atteste la tradition.

Le prologue de Luc a des traits singuliers, dont il faut chercher la raison d'être. Il indique le but de l'évangéliste : *ne iudaicis fabulis desiderio tenerentur, neue hereticis fabulis et stultis sollicitationibus seducti excederent a ueritate.* Dans l'Évangile on ne voit pas trace de ce double but. Qu'est-ce qui a déterminé l'auteur à parler ainsi ? Si je ne me trompe, l'accent est sur le second but : la polémique antijudaïque était un lieu commun, mais la polémique antihérétique doit retenir toute notre attention. L'hérésie n'est pas nommée, mais elle est révélée par la phrase suivante. *Itaque,*

Digitized by Google

c'est-à-dire pour écarter cette hérésie, Luc commence son Évangile en racontant l'histoire de la naissance de Jean-Baptiste. Cette histoire est appelée *perquam necessaria*, elle est une partie importante, essentielle, absolument nécessaire, et on le prouve en faisant du Baptiste le plus grand éloge, sur un ton que le quatrième Évangile évite avec soin. Très tôt les chrétiens ont insisté sur l'infériorité du Baptiste, notre auteur l'exalte et en fait le *socius* de Jésus, *socius* dans sa vie et dans sa mort. Pourquoi tout cela ? Il n'y a qu'une explication possible : Marcion avait adopté l'Évangile de Luc, mais il avait supprimé le récit « absolument nécessaire » de la naissance de Jean. Le prologue de Luc combat l'évangile de Marcion. C'est probablement pour le même motif que le prologue dit qu'il y a encore trois autres évangiles, Mathieu, Marc, Jean, parce qu'ils étaient écartés par Marcion. Ce prologue, qui est probablement le plus ancien témoin de l'évangile de Marcion, manque dans le beau livre que Harnack vient de publier. Le prologue monarchien a laissé tomber cette polémique antimarcionite. Encore un trait qui dénote une époque plus tardive.

Zahn croit que notre prologue dépend d'Eusèbe, parce que l'un et l'autre disent que Luc était antiochien et médecin, ce n'est vraiment pas un motif suffisant. Avec Irénée la parenté est plus grande, cf. *plurima et magis necessaria Euangelii per hunc cognouimus, sicut Iohannis natiuitatem* (III 14, 3) où *cognouimus* rappelle peut-être et confirme le grec παρειλήφαμεν contre le latin *sumpsit*, cf. Zahn. Mais, s'il y a dépendance, c'est Irénée qui dépend du prologue.

VI. — PROLOGUE DE JEAN

Le prologue de Jean est le plus célèbre, le plus discuté, le plus obscur aussi ; je dirais même celui dont le texte laisse le plus à désirer. Rappelons d'abord que nous n'avons pas, comme pour Luc, un manuscrit du Ve siècle, qui nous aurait donné peut-être un meilleur texte. Rappelons ensuite que le prologue est une traduction et que certaines bévues sont peut-être dues au traducteur, non à l'auteur.

La première phrase a déjà provoqué les protestations de Harnack *Chronol.* I, p. 665 : comment peut-on dire que l'Évangile ait été publié par Jean *adhuc in corpore constituto*, puisqu'il est évident qu'il ne peut pas l'avoir publié après sa mort. Aujourd'hui Harnack *Marcion* p. 9* a changé d'avis et il admet avec Zahn *Einl.* II,

Digitized by Google

p. 454 et Clemen *Entstehung des Joh. Ev.* 1912, qu'on peut et qu'on doit expliquer cette phrase équitablement : les versets J. 21, 23 et 24 suggéraient l'idée d'une publication posthume, le prologue rapporte que cette suggestion est contredite par le témoignage de Papias dans ses Exegetica (ainsi faut-il corriger le latin ou du moins supposer dans le texte grec). Cette explication est assurément la bonne et doit être préférée à celle de Bacon, *Journ. of th. St.* 23 (1922) 151-157 : il ne s'agit pas de l'Évangile, mais de l'Apocalypse, celle-ci a été manifestée à Jean « en esprit » (Ap. 1, 10), mais elle a été écrite et publiée par Jean après l'extase, *in corpore constituto.* La correction est trop violente, et la particule *adhuc* n'est pas expliquée.

On accuse aussi notre prologue d'erreur, parce qu'il appelle Papias *discipulus Iohannis carus* et on prétend qu'il a emprunté cette expression à Irénée (Bacon, p. 147). Mais Irénée ne cite pas ce témoignage de Papias.

Les phrases suivantes présentent de plus graves difficultés, ou, pour mieux dire, contiennent des erreurs qu'il ne faut pas dissimuler. Mais ici distinguons. Il y a des erreurs anodines qu'on peut tolérer, il y a des anachronismes violents qu'on ne peut pas admettre. Plus notre rédacteur est éloigné de Jean par le temps et par l'espace, plus il peut se tromper. Il écrivait, me semble-t-il, à Rome, dans la deuxième moitié du second siècle. Il a pu savoir que d'autres avaient eu quelque part dans l'édition du quatrième Évangile. Ceci est conforme à une tradition très ancienne et confirmé par l'analyse critique. Il a pu exprimer cette tradition en disant que Papias a écrit sous la dictée de Jean. Nous sommes tous d'accord qu'il se trompe[1], mais c'est une erreur anodine. Il n'est d'ailleurs pas seul à se tromper ; une chaîne grecque, éditée par Corderius, dit exactement la même chose. Comme curiosité amusante, notons l'opinion de Corssen *Monarch. Prologe* (T U. XV, 1) 1896, p. 117, qui croit que Papias aurait été substitué ici à Prochorus, et *recte* se rapporterait à *dictante* : Jean dictait, se tenant debout. Cette fable de Prochorus, secrétaire de Jean, date du VIe siècle. Notre prologue serait encore postérieur ! Bacon soutient, en dépit des manuscrits, de la grammaire et du bon sens, qu'il faut mettre un point après *iohanne* et joindre *recte* à la phrase suivante. Harnack a supposé que dans la source grecque on lisait απεγραψαν δε *descripserunt* (*presbyteri* sous-

1. Cependant Zahn *Einl.* 2, p. 466, pense que le renseignement est peut-être vrai. Il préfère aussi la variante *subdictante* T, qui n'est en réalité qu'une déformation de la variante espagnole *sibi dictante*.

Digitized by Google

entendu), qui aurait été lu par erreur ἀπεγράψεν δε. L'hypothèse est spécieuse, mais la phrase suivante montre qu'il faut conserver le singulier. *Ab eo* doit se rapporter au sujet de *descripsit*, c'est-à-dire à Papias.

Passons à l'histoire de Marcion, où les difficultés sont si énormes qu'il faudra chercher un remède. La phrase, telle qu'elle nous est parvenue, signifie que Marcion a été condamné par Papias à cause de ses erreurs, qu'il a été ensuite rejeté, excommunié par Jean. C'est à Jean *(ad eum)* que l'hérétique avait présenté les écrits ou les lettres (de recommandation, semble-t-il) donnés par les chrétiens de la province du Pont. Cela évidemment ne peut pas être historique. Mais où gît la difficulté, quel est le mot impossible ? Je réponds : *ab iohanne*. D'abord il y a beaucoup de *iohannes* dans notre prologue, cinq en cinq lignes, c'est trop. Ensuite, Papias me paraît un disciple un peu trop émancipé : dans une grave affaire dogmatique il ne consulte pas son maître, il prend les devants et condamne, Jean ne fait que suivre son disciple. Puis, l'anachronisme est violent, qui a pu croire que Jean vivait encore à l'époque de Marcion ? Enfin, notre prologue est écrit à Rome, supposons qu'en Occident on ait été si mal renseigné sur la chronologie ; si les Romains ont vraiment cru que Jean avait rejeté Marcion, quel intérêt avaient-ils à rappeler encore la condamnation prononcée par Papias ? A côté de l'Apôtre, Papias ne comptait plus et pouvait disparaître. Voilà pourquoi *ab iohanne* ne peut pas être le bon texte, il a été introduit machinalement, par un copiste ou par le traducteur, après tant de *iohannes* qui précèdent, il a pris la place d'un autre nom, qui était, me semble-t-il, le nom d'une autorité romaine. Alors tout s'explique. D'après Tertullien, c'est à Rome que Marcion a présenté ses lettres, et notre prologue dit la même chose, sans dépendre de Tertullien. On comprend alors la mention de Papias : Jean était mort, Marcion a été condamné en Asie par un disciple de Jean (à tort ou à raison, notre auteur dit par Papias). Enfin, il me paraît tout à fait invraisemblable que, dans un prologue écrit à Rome, on n'ait pas parlé du dénouement que la crise marcionite trouva à Rome : la discussion en Asie n'avait été qu'une escarmouche, c'est à Rome que fut porté le grand coup. A l'explication que je viens de proposer il y a cependant une difficulté à laquelle je ne trouve pas de réponse : pourquoi, dans un prologue de Jean, parle-t-on de Marcion, si Jean n'est pas mêlé à cette affaire ? Il appartient aux critiques de juger si la difficulté est insoluble et si elle est assez grave.

Indiquons aussi les autres explications qui ont été données.

Digitized by Google

D'après Harnack *Marcion*[1], p. 11*, tout le récit se passe en Asie, et le fond historique se réduirait à ceci : Marcion a été rejeté par les presbytres auxquels il avait présenté ses lettres de recommandation. La source serait Papias. L'explication de Bacon est fort embrouillée : *cum ab eo* (scil. Marcione) *fuisset* (Iohannes) *improbatus, eo quod* (Iohannes) *contraria sentiebat, abiectus est* (Marcion) *ab iohanne* (en ce sens que Marcion a été condamné d'avance, prophétiquement, par les versets 1 J. 4, 2-3) *Is* (Marcion) *scripta uel epistulas ad eum* (ces deux mots doivent disparaître) *pertulerat* etc. La source serait Tertullien. Une troisième explication vient d'être proposée par Harnack *Neue Studien*, p 30 : il faut supprimer *ab iohanne* ; à ce prix, le renseignement pourrait être exact. Il reste évidemment la difficulté indiquée plus haut : pourquoi parle-t-on de Marcion dans le prologue de Jean ? Il y a encore une autre difficulté. Si l'*improbatio* et l'*abiectio* sont le même acte ou deux actes du même Papias, pourquoi n'a-t-on pas écrit *Marcion ab eo inprobatus et abiectus est* ? Si l'*abiectio* est l'acte d'un autre, on s'attend à voir son nom.

VII. — ORIGINE ET HISTOIRE DES PROLOGUES.

Où et quand nos prologues furent-ils rédigés en grec ? Où et quand furent-ils traduits en latin ?

1) C'est à Rome et à Rome seulement que Marc était connu sous le sobriquet de colobodactylus (Harnack, *ZNTW* 3, 1902, p. 164). 2) C'est au point de vue romain que le prologue de Jean a été écrit. Parlant des hérétiques à propos du quatrième Évangile, il ne mentionne ni Cérinthe, ni Ebion qu'on s'attendait à rencontrer ici, mais il mentionne Marcion qu'on n'attendait pas. La raison de cette mention inattendue et de cette omission non moins étrange est fort simple : Cérinthe et Ebion n'intéressaient que l'Orient, Marcion seul venait de provoquer à Rome une crise aiguë, plus dangereuse qu'une persécution sanglante. 3) Si l'on admet mon explication donnée plus haut, le prologue de Jean finit par raconter des événements passés à Rome.

Pour dater les prologues nous avons les données suivantes. 1) Ils ont été écrits quand l'église de Rome parlait encore grec. 2) Ils datent d'une époque où l'on avait encore sur Marc et Luc

1. J'ai parcouru la deuxième édition de *Marcion* à Maredsous, mais je n'ai pu la trouver à Rome. Harnack est un de ces rares savants qui ont le courage de changer d'avis. Je regrette si je critique des opinions qu'il a peut-être modifiées.

Digitized by Google

des renseignements qui, pour une partie, sont conformes aux plus anciennes traditions et, pour une autre partie, quand nous ne pouvons pas les contrôler, ne sont pas improbables ou tendancieux. 3) Ils sont postérieurs à la crise marcionite, mais pas beaucoup. 4) Ils sont notablement antérieurs aux prologues monarchiens. Il faut placer entre eux le temps de les faire voyager et traduire. Il ne semble pas téméraire de placer la rédaction dans la deuxième moitié du second siècle. 5) La dépendance littéraire peut nous servir à dater d'une façon plus précise. Les prologues empruntent à Papias. Contre Bacon, je rejette toute dépendance vis-à-vis de Tertullien. Contre Zahn, je nie la dépendance vis-à-vis d'Eusèbe. Il y a probablement une relation littéraire avec Irénée, mais c'est l'évêque de Lyon qui me paraît l'emprunteur.

Nous sommes invités à placer en Afrique la traduction latine par les arguments suivants. 1) Nous n'avons que deux manuscrits qui nous aient conservé les sommaires africains rédigés après l'époque de Cyprien, vers la fin du IIIe siècle, que j'ai publiés dans la *Rev. bén.* 27 (1910), p. 273-295, 443-446. Or ces deux manuscrits nous ont conservé aussi nos trois prologues, dans une forme très pure, les prologues y sont unis étroitement aux sommaires. Je suppose qu'à la fin du IIIe siècle quelqu'un a fait une nouvelle édition des Évangiles, il a retouché le vieux texte de *k* et de Cyprien, rédigé les sommaires, traduit les prologues. 2) Nous savons que c'est par l'Espagne que beaucoup de textes africains sont entrés en Europe. Or, en Espagne nos prologues sont très répandus, bien que d'ordinaire le texte en soit défectueux. Cette diffusion en Espagne remonte au IVe siècle. Car d'après Chapman, *Notes on the early hist. of the Vulg. Gospels*, 1908, p. 238-253, les prologues monarchiens ont été rédigés par Priscillien et plusieurs bons critiques, Morin, Zahn, Bardenhewer, Cadbury[1], ont accepté cette conclusion[2]. Aujourd'hui que les traités priscillianistes sont attribués à Instantius, les mêmes savants lui attribuent aussi les prologues. Ces prologues priscillianistes sont basés sur

1. *The beginnings of Christianity* II, p. 242, où il y a pas mal d'erreurs : 1) il suppose que l'origine priscillianiste des prologues monarchiens a été connue avant l'étude de Chapman ; 2) il affirme que le petit prologue — celui que nous étudions — est considéré ordinairement comme postérieur au monarchien. En réalité Chapman a été le premier à trouver le priscillianisme du monarchien et Zahn a été le premier et le seul jusqu'ici à étudier le petit prologue.

2. M. Schanz, *Gesch. d. röm. Litt.*, IV 1 p. 375, n. 1 a mal compris la phrase de Morin. Le vrai sens est celui-ci : Chapman avait dit, p. 250, que le prologue de Priscillien aux Canons des épîtres avait été modifié pour le style par Peregrinus. Plus tard, il retira cette assertion, quand il apprit que les *tractatus* de Wurzbourg n'étaient pas de Priscillien, mais d'Instantius.

Digitized by Google

la traduction latine des prologues romains. 3) La traduction latine ajoute le nom du *propheta unus de duodecim*, il l'appelle non Malachias, mais Malachiel. D'après dom Capelle qui a soigneusement relevé tous les exemples connus de Malachiel, cette forme serait d'origine africaine [1]

VIII. — BIBLE MARCIONITE ET BIBLE CATHOLIQUE.

A. Édition catholique des quatre Évangiles.

Nous avons vu que nos trois petits textes ont été écrits à Rome, après 150, qu'ils sont dirigés contre un seul hérétique, Marcion. Nous ne doutons pas qu'ils aient toujours été des prologues, qu'ils aient été rédigés dans ce but. La conclusion inévitable est : ces prologues furent composés pour une édition catholique des quatre Évangiles, provoquée par l'édition marcionite de l' « Évangile » unique. Ce dangereux hérétique falsifiait un Évangile et rejetait les trois autres. Ses erreurs troublaient beaucoup d'esprits à Rome. L'Église romaine devait riposter, donner une édition des quatre Évangiles.

B. Édition catholique des (dix ? treize ?) épîtres pauliniennes.

Marcion avait aussi édité un « Apostolicum », il avait publié dix lettres de saint Paul et faussé leur texte. Rome devait aussi éditer les épîtres du grand Apôtre que Marcion exaltait et voulait accaparer. On ne pouvait lui laisser ce monopole. Cette édition catholique devait avoir des prologues : si on a fait des prologues pour les évangiles, on ne pouvait laisser les épîtres sans prologues. Où sont-ils ? Perdus ? Je ne pense pas, et ici je me hasarde à proposer une hypothèse qui m'aurait effrayé en 1907, qui effraiera beaucoup de lecteurs aujourd'hui et suscitera des protestations : ce n'est pas un marcionite quelconque qui composa les prologues marcionites, c'est Marcion lui-même, en grec évidemment, et les Romains, qui opposèrent une édition catholique des épîtres, ne se sont aperçus ni du venin, ni des erreurs historiques que contenaient ces petits prologues, ils les ont acceptés tels quels et introduits dans leur édition. — Mais ils devaient soupçonner qu'ils étaient de Marcion et contenaient des erreurs ! — Ils devaient, oui ; mais ils n'ont pas soupçonné. Quand nous présentons aujourd'hui ces prologues aux critiques, beaucoup plus avertis et plus soupçonneux que ces Romains, quand nous les avertissons du venin marcionite, le professeur Mundle, le Père

1. *Bull. d'anc. litt.* n. 36 (R. bén. d'avril 1922).

Digitized by Google

Lagrange et, je crois, un ou deux autres encore, répondent : « Pas du tout. Ces prologues sont orthodoxes [1]». Ne nous moquons pas trop des vieux Romains. Les railleries retomberaient sur nos estimables contemporains.

Les catholiques ont vu surtout dans les prologues marcionites des renseignements géographiques et historiques utiles. Ce sont peut-être ces petites préfaces qui leur ont suggéré l'idée — neuve alors — d'en écrire de pareilles pour les évangiles. Entre elles je remarque une curieuse différence : Marcion indique toujours la ville où Paul écrivit, les catholiques notent seulement le pays où l'évangile fut rédigé. On a trouvé invraisemblable qu'à Rome (ou en Italie) on ait écrit *Romani sunt in partibus Italiae.* Cependant les Romains, voulant dire, je suppose, que Marc écrivit son évangile à Rome, s'expriment ainsi *descripsit in partibus Italiae.*

Marcion, pour des raisons dogmatiques, avait introduit un ordre nouveau des lettres, il avait mis les Galates en tête. Les catholiques n'acceptèrent évidemment pas cette innovation. Ils ne remarquèrent pas que les prologues supposent l'ordre marcionite, en quoi cependant ils sont excusables. Il y avait aussi un ordre très ancien, probablement introduit à Corinthe, qui mettait les Corinthiens au commencement. Dans l'édition antimarcionite faite à Rome, n'a-t-on pas mis les Romains en tête ? [2]

Nous avons conclu que les catholiques ont publié une édition des lettres pauliniennes. Une question tout à fait distincte se pose alors : combien de lettres contenait cette édition ? Les catholiques avaient vu que Marcion rejetait trois évangiles sur quatre, ils devaient se demander : Marcion ne rejette-t-il pas quelques lettres? Certes le cas n'était pas le même. Paul était pour Marcion la grande, on peut dire la seule autorité. Nous croyons que Marcion a donné toutes les lettres qu'il connaissait[3]. Cependant il n'en a pas respecté le texte, et dès lors les catholiques pouvaient se demander s'il n'avait pas omis quelques épîtres. Ici encore je risque une conjecture : ils ont donné une édition des treize lettres, ils ont ajouté les pastorales et ont rédigé pour celles-ci des prologues pas plus

1. Mundle, *ZNTW* 24, 1925, p. 56-77. Réponse écrasante de Harnack *ZNTW* 24, p. 204-217. Lagrange *R. bibl.* 35, 1926, p. 161-173. Cf. mes remarques sur cette controverse *Bull. d'anc. litt. chr. lat.* n°s 442, 443 (R. bén. 1926), 540 (R. bén. 1927).

2. Au sujet de l'ordre des épitres paulininiennes les meilleures études sont celles de Zahn, *Gesch. d. Kan.* II, 1890 p. 344-364 et Harnack, *Die Briefsammlung des Ap. Paulus*, 1926. D'après Zahn l'ordre qui met les Romains en tête aurait été introduit d'abord à Alexandrie, entre les années 220 et 260. N'est-il pas plus naturel de supposer une origine romaine ?

3. J'adopte ici l'opinion de Harnack, *Marcion*, p. 151*, contre celle de Zahn.

Digitized by Google

longs que ceux de Marcion, mais c'est à cela que se borne la ressemblance. Il est bien difficile à un catholique d'imiter un marcionite ! Malgré Corssen et Harnack, je n'ai jamais cru que ces trois prologues ressemblent aux dix autres. Les différences sont caractéristiques et je demande la permission de répéter ce que j'écrivais en 1921[3]. 1) Les prologues marcionites parlent toujours de *falsi apostoli* (5 prol.) ou de *pseudo apostoli* (2 prol.) ; les prologues des pastorales n'en parlent jamais, et cependant l'occasion était belle. 2) Les premiers examinent les lettres à un point de vue extrêmement étroit : comment les destinataires ont-ils reçu le *verbum veritatis* (ces mots apparaissent dans 5 prologues, *verbum* seul dans Col.) ; tout le reste, organisation, discipline, morale, culte, questions dogmatiques, tout passe inaperçu ; les seconds donnent une véritable analyse des épîtres. 3) Les premiers indiquent toujours où les lettres ont été écrites ; les seconds ne l'indiquent jamais. Aujourd'hui je peux ajouter un nouvel argument. 4) Harnack, *ZNTW* 25, 1926, p. 160 a fait remarquer que le canon de Muratori a connu les prologues marcionites comme des parties déjà inséparables des lettres, évidemment dans une édition catholique. D'abord cela confirme mon opinion que les catholiques ont dans la deuxième moitié du second siècle inséré les prologues marcionites dans leur édition. Ensuite le canon ajoute les Pastorales. Est-il probable que les lettres pastorales seules aient été sans prologues ? Non, sans doute : Le canon a connu ces prologues ; comparez *Timotheum instruit... de ordinatione... omnis ecclesiasticae disciplinae* = *ad Tim. duae... in ordinatione ecclesiasticae disciplinae.* Ici se pose une nouvelle, inéluctable question : si les prologues des Pastorales ont été ajoutés vers l'an 170 par les catholiques, est-il encore possible d'admettre leur origine marcionite ? La réponse n'est pas douteuse. Non.

C. Les autres écrits du Nouveau Testament.

Dernière question : cette Bible catholique, opposée par Rome à celle de Marcion, contenait-elle encore d'autres écrits ? Marcion avait explicitement rejeté les Actes et l'Apocalypse, il avait silencieusement omis les épîtres catholiques (Harnack, *Marcion*, p. 153* et suiv.). Je remarque d'abord que nos prologues des évangiles parlent aussi des Actes et de l'Apocalypse et les mettent sur le même plan que les évangiles. Est-ce pure coïncidence ou réponse à Marcion ? Sans doute c'est à propos de Luc et de Jean, mais — chose curieuse — ils ne parlent pas des lettres de Jean.

---

3. *Bull. d'anc. litt.*, n. 13 (R. bén. d'octobre 1921).

Digitized by Google

J'incline à croire que cette affirmation est provoquée par la négation de Marcion. Il ne s'ensuit pas que l'édition catholique comprenait aussi les Actes et l'Apocalypse. Le but n'était pas d'éditer tout le Nouveau Testament ; mais de répondre à l'édition tronquée et faussée. Il suffisait pour le moment de donner tous les évangiles et toutes les lettres de Paul. Cette opinion est confirmée par le fait que l'on ne trouve pas, je crois, pour les autres livres du Nouveau Testament, des prologues qui ressemblent à ceux des quatre évangiles ou à ceux des treize épîtres.

***

Ce qui m'avait retenu jusqu'ici de publier les trois prologues des Évangiles, c'est qu'ils n'étaient pas tout à fait inédits. Si ces textes étaient connus, ils n'étaient cependant pas estimés. Un savant professeur d'une université allemande, auquel je les montrai un jour, me répondit qu'il les connaissait, qu'il les croyait du VIe siècle et ne leur attribuait aucune importance. Zahn a daté un de ces prologues du IVe siècle. Il fallait donc avant tout les commenter. Je suis convaincu qu'ils sont romains, antimarcionites et du second siècle. Dès lors ils étaient un témoin important qu'il fallait interroger dans cette controverse, toujours ouverte, sur la date des Évangiles. Ils jettent aussi une lumière nouvelle sur l'histoire du canon néo-testamentaire. Harnack, *Die Entstehung des N. T.* 1914, a montré que l'église de Rome a donné l'impulsion décisive pour la formation complète du Nouveau Testament, mais que Marcion avait joué aussi un rôle important. Sur ces deux points mon étude confirme les conclusions de Harnack. J'espère que sur quelques points secondaires elle les précise et les corrige.

D. DONATIEN DE BRUYNE

Digitized by Google

NOUVEAU SERMON INÉDIT DE S. AUGUSTIN SUR LA CHANANÉENNE ET LE PSAUME 38.

En jetant dernièrement un coup d'œil sur le Catalogue des Manuscrits de Bamberg par Friedr. Leitschuh et Hans Fischer, l'un des meilleurs que nous possédions, et qui devrait faire honte à des bibliothèques plus importantes, celles de Paris et de Munich par exemple, mon attention fut attirée par une pièce signalée ainsi, tome Ier, p. 372, comme faisant partie du ms. Patrist. 22 (B. III. 31), fol. 91^v^-96^r^ :

> INC. SERMO SANCTI AUGUSTINI DE MULIERE CANANEA *(ce titre en rouge)* Incip. « Nostis ex euangelio, fratres, quemadmodum mulier cananea perseuerando extorsit... « — Fin : » auribus percipe lacrimas meas. Explicit » etc.

C'était bien court, mais suffisant : plût à Dieu que nous en eussions autant pour chacune des pièces contenues dans tous les manuscrits anciens des bibliothèques d'Allemagne et des autres pays ! La première chose qui me frappa fut celle-ci : tandis que, pour les autres pièces du manuscrit, Fischer renvoie exactement aux volumes de Migne où le texte est imprimé, pour celle-ci, au contraire, il n'indique aucune référence, signe évident qu'il ne l'a trouvée nulle part. C'était une invitation tacite, pour le lecteur, à vérifier si réellement le sermon était inédit. A en juger par l'*Incipit*, il semble bien qu'il le soit, car on ne le rencontre dans aucun des recueils d'*Initia* dont nous disposons présentement. Mais encore ne faudrait-il pas tirer de cette constatation une conclusion prématurée : il arrive parfois qu'une pièce depuis longtemps éditée se présente dans certains manuscrits avec un début légèrement modifié. C'est ainsi que Mai a publié comme inédit (NPB., t. I, p. 80-82, serm. 39) un discours qui n'est autre que le *Maurin.* 239, seulement fruste du début ; de même, son prétendu inédit LXXXVIII est identique au *Maurin.* 230, à cela près qu'il a de plus en tête le verset du psaume : *Haec est dies quam fecit dominus...* Caillau, lui aussi, dans son second recueil, pièce 9, a réimprimé comme une nouveauté le vieux sermon césarien, n° 75 de l'Appendice du tome V d'Augustin : la seule différence

Digitized by Google

est que celui-ci commence par le verbe *Scire*, tandis que le ms. florentin dont Caillau a fait usage y substitue le mot *Discere* ! On ne saurait donc se contenter du seul *Incipit*, pour juger si un texte est inédit ou non : il est indispensable d'avoir la pièce entière sous les yeux.

A plus forte raison en est-il ainsi pour juger de la question d'authenticité. Assurément, un critique bien familiarisé avec le langage d'Augustin sera en droit de négliger une foule de pièces, même inédites peut-être, pour cela seul que déjà les premiers mots en trahissent à l'évidence le caractère apocryphe. Pour celle du manuscrit de Bamberg, au contraire, l'impression était des plus favorable : les neuf mots du début, tout comme les quatre de la finale, étaient en parfait accord avec la façon coutumière de l'évêque d'Hippone. C'était sans doute déjà quelque chose ; et c'est pour cela que, dès le premier moment, je résolus de ne pas perdre de vue cette piste. Mais encore, il était impossible, avec si peu, de porter un jugement sur la pièce entière.

C'est pourquoi, j'osai recourir à un homme dont l'obligeance m'était depuis longtemps connue, M. le Dr Ludwig Fischer, professeur au Séminaire de Bamberg, pour obtenir par son intermédiaire une photographie des feuillets en question. L'envoi ne se fit pas attendre, et c'est ainsi que j'ai pu me convaincre que l'esprit de divination m'avait bien servi, cette fois encore : le sermon *De muliere chananaea* était à la fois, et complètement inédit jusqu'à ce jour (3 déc. 1927), et marqué à l'empreinte non méconnaissable du génie d'Augustin.

***

Voici une brève description du recueil qui nous l'a conservé.

C'est un manuscrit en parchemin, comprenant 178 feuillets 17,5 × 15,6 cm. Écriture à longues lignes (ici 20 lignes par page) en minuscule caroline du « X^e^ ou du IX/Xe siècle », d'après le catalogue. Provient de la bibliothèque de la cathédrale. Quant au contenu, on peut le partager en deux parties. La seconde contient (foll. 110-128) l'*Evagrii Altercatio* rééditée de nos jours par Harnack, principalement à l'aide de ce manuscrit ; puis (foll. 129-177), l'ancienne version latine de deux pièces célèbres de s. Jean Chrysostome : les homélies *In Eutropium* et *De reparatione lapsi*.

La première portion, au contraire, forme une sorte de petit *Corpus* augustinien, composé d'une dizaine de pièces, lesquelles,

Digitized by Google

dans la pensée de celui qui a compilé le recueil, étaient, ou des œuvres d'Augustin, ou en connexion étroite avec ses œuvres. Ce qui n'empêche pas qu'on n'y trouve aussi certains opuscules mis à tort sous son nom : par exemple, le *De definitione dogmatum* de Gennade, la *Disputatio cum Feliciano arriano*, deux sermons généralement considérés comme appartenant à Maxime de Turin, et la finale rayée du chapitre supplémentaire au *De haeresibus ad Quodvultdeum*, que j'ai publié récemment d'après un manuscrit de Bâle, également de l'époque carolingienne (Basler Zeitschr. f. Gesch. u. Altertumskunde, 1927, p 218 suiv.).

C'est vers la fin de cette petite collection, entre la Dispute avec Félicien et le sermon authentique 181 d'Augustin, que se lit notre nouveau sermon sur la Chananéenne. J'en donnerai d'abord le texte, en me conformant le plus possible, sans pédantisme exagéré cependant, à la graphie même du manuscrit. Il commence, comme on l'a vu, au feuillet 91v, cinquième ligne du bas. Quoique nous ne disposions que de ce témoin unique pour l'établissement du texte, le manuscrit est généralement si correct, qu'il ne saurait y avoir presque aucun doute sur la leçon à adopter, à l'exception peut-être d'un seul passage, signalé en marge même du codex par la note usitée en pareil cas : q*(uaere)*.

INCIPIT SERMO SANCTI AUGUSTINI DE MULIERE CHANANAEA

Nostis ex evangelio, fratres, quemadmodum mulier chananaea [1] perseverando extorsit, quod semel petendo non potuit ; et dominus, ut eam differret, desiderium eius exercebat, non beneficium denegabat [2] : sciebat enim quo fuerat perventura | f. 92r | poscendo, quia et ad hoc eam ipse docebat. Primo dicta est ab eo canis ; postea *Mulier, magna est fides tua* [3]. Accepto beneficio laeta discessit ; sed prius est mutata, et tunc laetificata. Quantum mutata ? De cane mulier facta. Et qualis mulier ? Cuius fides magna. Multum accessit : in uno momento quantum profecit ! Propter hoc dominus differebat, qui dixit *semper orare, et non deficere* [4]. Domini enim est sententia hortantis [5] nos ad orationem. Cotidie homines orant, religiosi tempora orationum non intermittunt. Nam et apostolus ait : *Semper gaudentes, sine intermissione orantes* [6]. Hoc est, *Oportet semper orare, et non deficere* [4]. Alio loco ipse dominus :

1. *Cananea* const. B (=cod. Bamberg B. III. 31.) 2 Comp. le sermon d'Augustin sur le même sujet (inter Guelferb. 33, l. 9 sq.) : « non enim suum negabat beneficium, sed illius exercebat desiderium » ; serm. Maurin. 77, n. 1 « non ut misericordia negaretur, sed ut desiderium accenderetur » etc. 3 Matth. 15, 28. 4 Luc 18, 1. 5 *ortantis* ms. const. 6 I Thess. 5, 16. 17. Augustin a habituellement *orate*, comme dans le grec ; mais dans l'Enarr. in Ps. 37, n. 14, on trouve à court intervalle l'une et l'autre leçon, *orantes* et *orate*.

Digitized by Google

Petite, et dabitur vobis; quaerite, et invenietis; pulsate, et aperietur vobis [7]. Hoc fecit Chananaea [1] : petiit, quaesiit, pulsavit, accepit. Sed illa hoc fecerat, ut eius filia a daemonio sanaretur, et meruit : *sana facta est filia eius ex illa hora* [8]. Numquid sana facta filia sua iterum hoc petitura erat, donec acciperet ? Quaerebat, petebat, pulsabat : accepit, laetificata est, et abscessit. Nescio quid est, immo magnum aliquid est, propter quod *oportet semper orare, et non deficere* [4]. | f. 92v | Plus est, quam sanitas filiae, inmortalitas vitae : hoc est, quod oportet semper orare usque ad finem [9], quam diu hic [10] vivitur, quo usque sine fine vivatur, ubi iam non erit petitio, sed exultatio.

Ergo modo *oportet semper orare, et non deficere* [4]. Orat is hoc, ille illud : diversae sunt orationes vestrae, quia diversa sunt desideria vestra. Omnes quasi aequaliter gemunt : sed voluntates distribuit, qui exaudit. Unus rogat deum, quomodo illa mulier [11] chananaea [1], ut sanus sit filius, qui aegrotat ; rogat mulier pro marito, maritus pro uxore ; rogant pro aegrotantibus omnes : non est oratio reprehendenda. Alii orant, gemunt, interpellant, quaerunt, petunt, pulsant, ut divites fiant ; et quanto [12] cupiditas maior est, tanto est ardentior et crebrior talis oratio. Et quidam putant etiam pro hoc dixisse dominum, *Petite, et accipietis* [13]; *quaerite, et invenietis; pulsate, et aperietur vobis: omnis enim qui petit accipit* [14], *et quaerens inveniet* [15], *et pulsanti aperietur* [16]. Audit hoc homo [17] avarus, et cottidie nihil aliud petit, nisi ut dives fiat. Sed, ut taceam de | f. 93r | avaro, audit hoc homo pauper : orat, petit, quaerit, pulsat, ut dives fiat ; et aliquando multum temporis inpendit, et nullam horam invenit in accipiendo, et dicit sibi : Quid est, quod voluit dominus dicere, *Petite et accipietis, quaerite et invenietis, pulsate et aperietur vobis; omnis enim qui petit accipit* [14], *et qui quaerit invenit* [18], *et pulsanti aperietur* [16] ? Quid ego feci miser, ut petam et non accipiam ? Quid tali dicturi sumus ? Mentitus est dominus ? Mentita est scriptura ? Absit. Hoc sibi nec ipsa avaritia audet dicere : quod ergo non dicit cupiditas, dictura est pietas ?

Quid ergo dicturi sumus homini illi ? Pete adhuc, insta adhuc, pulsa adhuc ; quia non sine causa dictum est, *Omnis qui petit accipit* [14].

---

7 Mt. 7, 7 ; ce texte évangélique revient immanquablement dans tous les sermons d'Augustin qui traitent de la Chananéenne : Maur. 77, 9. 11 ; Mai 26, 3. 4 ; Wolfenb. 33, l. 4 suiv. 8 Mt. 15, 28. La leçon *sana facta est*, au lieu du « sanata est » de la Vulgate, semble certaine, puisque l'orateur la répète aussitôt après ; c'est aussi celle du Corb. 1 de Sabatier. 9 Même interprétation du précepte de prier sans cesse, Epist. 130, n. 18 ; Enarr. in ps. 37, n. 14, etc. 10 Ce *hic* écrit au-dessus de la ligne. 11 *mulier*, corr. de *muliere* 12 *quanto*, corr. de *quando* 13 Nouvel exemple frappant de l'emploi simultané par Aug. de différentes versions bibliques : plus haut, il lit et *dabitur vobis*, comme la Vulg.; ici, *et accipietis*, leçon conservée jusqu'aujourd'hui par la liturgie romaine dans la communion de la messe des Rogations. L'une et l'autre leçon revient également, çà et là, dans les œuvres d'Augustin. 14 *accipit*, corr. de *accepit* 15 *inveniet*, le second *e* ajouté après coup, mais encore de 1re main ; la leçon *et quaerens invenit* a été déjà signalée chez Aug., alternant avec le « et qui quaerit, invenit » de Vulg. ; *inveniet*, au contraire, seulement dans s. Ambroise : encore Schenkl (CSEL, t. 32[4], p. 7, l. 11) ne la donne-t-il que comme simple variante. 16 Mt. 7, 7. 8. 17 *homo*, *ho* suppl. 1 m. s. l. 18 Ici donc la leçon de la Vulg.

Digitized by Google

Ora quantum potes, pete, pulsa, persevera, et eris dives. Producit tempus orando, expirat in paupertate: nihil accepit, nihil quod filiis suis dimittat [19] invenit. Periit [20] ergo totus labor petendi, quaerendi, pulsandi ? Non periit. Ergo tali homini nondum vivit [21] : quid [22] dicendum est, nisi, Muta precem ? [23] Et ut quid petis, quaeris, pulsas, ut fias dives ex paupere ? Annon audisti apostolum dicentem : | f. 93v | *Qui volunt divites fieri, incidunt in temptationem, et desideria multa, stulta et noxia, quae mergunt hominem in interitum et perditionem* [24] ? Ecce quod petebas : sed pater tuus, a quo hoc petebas, misericorditer negabat quod petebas, ne in interitum et perditionem [25] devenires. Ecce muta precem [23]. Non enim et tu, quod petierit filius tuus, das illi. Quid si enim filius tuus cultellum petat, de quo se vulneret, aut plorando se conlidat, ut eum leves [26] in equum [27], numquid facies ? numquid audebis,? Nonne melius sanus plorat, quam debilitatus ploretur ? Si ergo tu, cum sis malus [28], nosti quod bonum est dare filio tuo, quanto magis pater, qui semper est bonus, praestat [29] tibi, quando non dat, et nescis ? Opus est, ut filius sis: non te contemnit, securus esto filius. Paulus apostolus, cum colafizaretur [30] ab angelo satanae, ne extolleretur, sicut ipse confitetur — nam nos quando hoc tale de apostolo dicere auderemus ? —ait de angelo satanae : *Propter quod ter dominum rogavi, ut auferret eum a me ; et dixit mihi, Sufficit tibi gratia mea, nam virtus in infirmitate perficitur* [31]. Quare enim rogas, o Paule ? nonne ut bene tibi sit ? Dimitte [32] artificem | f. 94r | facere quomodo nescis, ut bene tibi sit. Nocet tibi emplastrum, quando mordet ? Pro te est, quia sanat [33]. Si ergo apostolus Paulus petiit, et non est exauditus, tu autem quare tristis es, quando non exaudiris ? Fortasse enim hoc petis, quod tibi accipere non expediat.

Mira res est, fratres mei : petivit apostolus, et non accepit ; petiit diabolus, et accepit : non est exauditus apostolus, et exauditus est diabolus. O iustitia ! Immo magna iustitia. Et ubi est, inquit, exauditus diabolus ? Non legistis, vel non audistis, exaudita daemonia, et permissa ire in porcos [34] ? Aut non legistis, vel non audistis, diabolum postulasse a domino servum eius Iob temptandum, et accepisse [35] ? Miranda res !

---

19 *dimitt.* corr. de *demitt.*, quoique la première graphie fût peut-être la bonne : v. Thesaur. ling. lat. tom. V, col. 493, l. 18 suiv. 20 *periit*, le 2e *i* suppl. s. l. 21 Signe en marge pour indiquer que le passage est défectueux ; il doit, en effet, manquer après *nondum* quelque chose comme <accipienti dum>. A moins toutefois que, dans la pensée d'Augustin, par une figure un peu hardie, le sujet de *nondum vivit* ne soit le *labor petendi* etc, comme il l'est de *Periit... Non periit* 22 *quid*, suppl. s. l. 23 *precem*, presque partout d'abord écrit *praec.* 24 I Tim. 6, 9. 25 *perditionem*, *m* suppl. s. l. 26 *leves*, corr. de *lebes* 27 *in equum*. Passage presque identique dans le serm. 80, n. 7 : « Ecce ante te filius tuus tota die plorans, ut des illi cultrum... : non das. contemnis flentem, ne plangas morientem. Ploret, affligat se, collidat se, ut leves eum in equum » etc. 28 cf. Mt. 7, 11 ; Luc 11, 13. 29 *prestat* ms. 30 *colafiz.* ms. 31 II Cor. 12, 8. 9. 32 *Dimitte*, ici également corr. de *demitt.* 33 *mordet... sanat.* Comp. serm. 354, 7 à propos du même passage de s. Paul : « Petit aeger, ut, quod ad salutem apponit medicus, cum voluerit aegrotus, auferatur. Medicus dicit: Non ; mordet, sed sanat. Tu dicis: Tolle quod mordet. Medicus dicit : Non tollo, quia sanat ». 34 Cf. Mt. 8, 31 etc. 35 Cf. Iob, cap. 1 et 2. Cette opposition entre le résultat de la prière de Paul et celui de la demande des démons revient souvent ailleurs chez Augustin : par ex. Ep. 130, n. 26 ; Enarr. 2 in ps. 21, n. 5 ; Serm. 354, 7 ; le sermon

Digitized by Google

Diabolus petiit, et [36] Iob traditur [37]. Traditur, sed probandus : traditur, sed temptandus : traditur [38], sed examinandus, et posteris commendandus. Accepit eum diabolus, sed confundendus. Videtis [39], quia non semper bonum est accipere quod petitis [40]. Mutate ergo preces [23], ut securi accipiatis quod est bonum : mutate preces, emendate desideria vestra. Illis dico, qui temporalia desiderant, ut divites fiant.

Videte [41] quid [42] petebat Idithun, cuius verba cantavimus : *Exaudi*, inquit, *orationem* | f. 94v | *meam, auribus percipe lacrimas meas* [43]. Numquid divitias petebat ? Numquid vulnus habebat in corpore, et hoc postulabat sanari ? Et ubi invenimus quid petebat, vel in quibus desideriis preces exercebat, aut pro quibus desideriis [44] lacrimas, quas volebat exaudiri, fundebat ? Ubi invenimus desiderium eius ? ubi, nisi [45] in verbis eius ? *Substantia mea*, inquit, *quasi nihil ante te est. Verum tamen universa vanitas omnis homo vivens* [46]. *Et nunc quae est expectatio mea ? Nonne tu, domine ? Et substantia mea ante te est semper* [47]. Paulo ante ait, *Et substantia mea tamquam nihil ante te est* [48]. Substantia mortalis tamquam nihil ante te est : sed quia post istam vitam inmortalitatem accepturus sum, propter quod volo exaudias lacrimas meas, erit substantia inmortalis ante te semper. Ecce desiderium, ecce quod pete, ecce quod desidera, ecce quod ora ; ecce quod orare oportet semper, quousque hinc exeamus, et non deficere.

Forte aliquis vestrum dicat : Quid voluit dicere Idithun, *Auribus percipe lacrimas meas* [43] ? Lacrimae enim videntur, non audiuntur : lacrimae profluunt, non sonant. Ita vero habent | f. 95r | voces suas, sicut [48] sanguis Abel habuit vocem suam. Si habuit ad dominum sanguis occisi, habent vocem etiam lacrimae precantis [23], habent omnino. Nam et lacrimae sanguis cordis est [49]. Ergo, quando postulas vitam aeternam, quando dicis, *Adveniat regnum tuum* [50], ubi securus vivas, ubi semper vivas, ubi numquam doleas amicum, numquam timeas inimicum, quando hoc poscis, plora, funde sanguinem interiorem, immola deo tuo cor tuum : hoc est, quod oportet orare, et non deficere ; hoc est, quod docet dominica oratio : *Sanctificetur nomen tuum, adveniat regnum tuum,*

---

récemment publié par moi *De sancto Quadrato* (Rendiconti della pont. accad. rom. di Archeologia, an. III, 1925) p. 301 suiv., etc. C'était là une pensée constamment présente à l'esprit du saint évêque, un « magnum sacramentum » (in I Epist. Ioh. tract. 6, n. 6-8) ; un « magnum mysterium, discendum, repetendum, tenendum animo, numquam obliviscendum » (Enarr. in ps. 144, n. 19). 36 *et*, changé en *ut*, mais à tort, je pense. 37 *tradetur* ms., peut-être pour *traderetur*, auquel cas le changement de *et* en *ut* serait justifié ; mais, d'après les habitudes du scribe, il y a plutôt lieu de lire *traditur*, comme partout dans la phrase qui suit. 38 *traditur*, ici corr. de *tradetur*. 39 *Videtis*, corr. de *Videtes*, ms. 40 corr. de *petites* 41 *Vidite* ms., mal corrigé *Vidit* 42 *quid*, suppl. s. l. 43 Ps. 38, 13. 44 *preces e. a. p. q. desideriis*] omis d'abord, à cause du double *desideriis*, puis suppl. à la marge supérieure. 45 *nisi*, *ni* suppl. s. l. 46 Ps. 38, 6. 47 ibid. vers. 8. Dans les deux versets cités ici, quelques mots diffèrent du texte d'Augustin dans l'Enarr. sur le ps. 38 : *quasi*, + *est*, *tu domine* (au lieu de *dominus*). J'inclinerais à y voir une citation libre, e verset 6 revenant à deux lignes de distance sous une forme non identique, *tamquam nihil* et *quasi nihil*. 48 *sicut*, *cut* suppl. s. l. 49 *sanguis cordis est*] Comp. Epist. 262, 11 « sacrifica *lacrimas*, tamquam vulnerati *sanguinem cordis* » ; Serm. 351, 7 « Inde quidam *sanguis animi* confitentis per *lacrimas* profluat ». 50 Mt. 6, 10.

Digitized by Google

fiat voluntas tua sicut in caelo et in terra [51], ut simus aequales angelis tuis [52]. O desiderium ! Quis auderet homo desiderare, si deus non esset dignatus promittere ? Ora : magnum est quod oras, sed maior est qui promisit. Difficile est quod promisit, ut homo fiat angelus, nihil difficilius : sed omnia deo possibilia. Magnum aliquid putas et difficile, ut homo angelus fiat : illud non tibi videtur difficile, et multo difficilius multoque[53] incredibilius, ut unicus dei homo fieret. Quod homo futurus sit angelus | f. 95v | dubitat homo, propter quem deus factus est homo [54]. Dubitas te accipere quod petis, cum teneas tale pignus, qui se dignatus est tuum gratis facere debitorem ? Non mutuum dedisti, aut aliquam pecuniam commodasti, aut aliquod beneficium praestitisti deo. Nonne, quicquid[55] habes, ab illo habes, et, quod accepturus es, ab illo accepturus es ? Dignatus est seipsum facere debitorem, et qualem debitorem ? Cyrografum [56] fecit, pignus dedit. Cyrografum [56] eius est scriptura divina ; pignus eius est mors Christi, promissio eius est mors Christi. Qui impiis dedit mortem filii sui, piis et fidelibus negavit mortem filii sui ?

Securi estote, fratres, accipietis [57] : petite, quaerite, pulsate, accipietis [58], invenietis [58], aperietur vobis. Nolite autem solis vocibus petere, quaerere, pulsare, sed etiam moribus [59] : facite opera bona, sine quibus agi ista vita omnino non debet ; cotidianis operibus bonis delete peccata. Nec ipsa levia peccata contemnenda sunt : quamvis enim non sint grandia, congeruntur, acervum faciunt ; congeruntur [60], et massam faciunt. Nolite contendere, quia minuta sunt, sed timete, si multa sunt. Quid minutius guttis pluviae ? Et his multis agri satiantur, flumina implentur. Nolite contemnere peccata vestra levia et minuta, ne acervo facto premant [61] vos. Ecce | f. 96r | aqua maris paulatim sudat per rimas navis, et tamen implet sentinam : si non hauriatur [62], submergit navem [63]. Fluctus autem si sit ingens, tamquam mons veniet, et semel navem obruit, et perdit : sic sunt homicidia, id est gravia peccata, sic sunt adulteria, fornicationes [64], blasphemiae, periuria [65] ; grandia peccata sunt, semel obruunt. Minuta autem illa peccata, sine quibus vita humana esse non potest, per [66] rimas fragilitatis humanae sensim paulatim ingrediuntur, et in sentinam confluunt. Imitamini nautas,

---

51 ibid. vers. 9. 10. 52 Cf. Luc 20, 36 etc. 53 d'abord écrit *multo quae* 54 Comp. Tract. 110 in Ioh., n. 6 et 7 « Membra quippe Unigeniti ad angelorum sanctorum aequalitatem gratiae suae largitate perducit... ut propter ipsum, cuius membra nos esse voluit, aequales angelis sanctis simus » ; Enarr. in ps. 137, n. 4 « non desperemus nos futuros aequales angelis... : creator angelorum suscepit hominem, dominus angelorum mortuus est pro homine ». 55 corr. de *quidquid* 56 *cyrografum* ms. 58 corr. de *accipietes... invenietes* 59 *sed etiam moribus*] Cf. Enarr. in ps. 42, n. 8 « Quam celeriter accipiuntur orationes bene operantium ! »; Serm. 91, 3 « Vita pulsat, vitae aperitur ». 60 *acervum faciunt, congeruntur*] d'abord omis, à cause du double *congeruntur*, puis suppl. s. l. 61 *praemant* ms. Cette nécessité de se prémunir contre l'accumulation des fautes vénielles est l'une des pensées familières à Augustin : cf. l'index de ses œuvres, dans Migne P. L. 46, 512. *auriatur*, constamment sans *h*, ms. 63 *submergit navem*] Comp. Enarr. in ps. 66, 7 « si qua forte, quoniam per mare navigant, intrat aqua per minutissimas cavernas, per rimulas ad sentinam, exhauriendo eam per opera bona, ne plus intrando cumulum faciat, et navem deprimat » et souvent ailleurs. 64 corr. de *fornicationis* 65 d'abord écrit *peiuria* 66 *per*, ici encore *r* suppl. s. l.

Digitized by Google

quorum non cessant manus, et nihil remanet in sentina : non cessent [67], inquam, sed [68] ab operibus bonis. Sed iterum confluunt ad sentinam, quia manent rimae fragilitatis humanae ; et propterea iterum exhauriatur [62] sentina. Si enim non cessaverint manus tuae exhauriendo [62] bonis operibus, purum te inveniet illa dies ; et securus venies ad illam vitam, quam desiderabat Idithun, cum dicebat, *Auribus percipe lacrimas meas*. EXPLICIT DE MULIERE CHANANAEA.

***

Saint Augustin a traité à plusieurs reprises ce sujet de la femme Chananéenne : par exemple, dans le serm. 77 de l'édition bénédictine, dans le 33e des sermons que m'a fournis le ms. 4096 de Wolfenbüttel, et, en passant, dans le sermon XXVI d'Angelo Mai, sur l'évangile Mt. 7, 6. Un autre sermon de Mai, le IVe, *De muliere cananea*, est sûrement d'un autre auteur qu'Augustin, peut-être de Pierre Chrysologue. Au contraire, pour autant que je m'y connais, il n'y a pas moyen de douter de l'authenticité de la pièce nouvelle, conservée dans le manuscrit de Bamberg : on y retrouve partout les pensées, les expressions familières au saint évêque d'Hippone, sans qu'aucun passage ne vienne trahir une main moins habile, sans qu'aucun plagiat textuel ne révèle, ou le centon, ou l'interpolation, comme il arrive si souvent dans d'autres discours mis sous le nom d'Augustin. Que la seconde portion ait trait plutôt au psaume que l'on venait de chanter, c'est là encore une des habitudes de l'orateur africain, comme le savent tous ceux qui se sont initiés à sa manière par la lecture fréquente et méditée de ses œuvres.

Cette découverte inespérée arrive heureusement à point, pour me permettre de compléter un important travail qui fut le rêve de toute ma vie, et qui, si Dieu le permet, en sera le couronnement. En vue du prochain centenaire de s. Augustin (430-1930), et de concert avec les religieux augustins de la maison généralice de Rome, j'ai entrepris un travail des plus nécessaire, mais aussi des plus malaisé à exécuter : un examen critique et une réédition provisoire — pour autant qu'ils le méritent — de tous les sermons publiés sous le nom d'Augustin depuis la grande édition des Mauristes. On aura peine à le croire, mais ils dépassent déjà présentement le chiffre de 650 ! Et, ce qui est presque inouï, et peu à l'honneur de la critique contemporaine, personne jusqu'ici ne s'est révélé capable de discerner ce qu'il peut y avoir d'authentique, dans cet énorme amas de pièces de toute provenance

67 *cessent*, le *t* ajouté s. l. 68 *sed*, le *d* exponctué.

Digitized by Google

et de valeur inégale. La plupart des aristarques officiels ont cru faire acte de sagesse et de haute prudence, en se montrant sceptiques à l'égard de presque toutes, en s'abstenant de faire usage même des meilleures d'entre elles, de celles qui contiennent des détails précieux, relatifs à l'histoire, à l'archéologie, à la philologie, aux anciennes versions bibliques, etc. Exemple : à l'article « Carthage » du Dictionnaire Cabrol, t. II. 2, col. 2265-6, note 12, on peut lire ceci :

> Deux sermons d'origine africaine, attribués sans grande raison à saint Augustin, ont été prononcés près de la *mensa* au jour anniversaire. *Sermones inediti*, XIV, XV, *In natali Cypriani martyris*, *P. L.*, t. XLVI, col. 862-869.

Or, justement, ces deux importants discours, édités par Michel Denis, l'un des rares érudits qui aient continué dignement l'œuvre des Mauristes, appartiennent sans aucun doute possible à saint Augustin, comme on l'aurait immanquablement reconnu, si l'on avait pris la peine de faire un examen personnel de la question.

De même, dans le « tableau chronologique des sermons d'Augustin relatifs au Donatisme » qu'a dressé Paul Monceaux, au tome VII, p. 287-292, de son ouvrage, considéré comme classique, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, on s'attendrait à voir mentionnés les discours 12 et 19 de l'édition de M. Denis, le second surtout, d'un si haut intérêt, prononcé en 404, aussitôt après la condamnation de l'évêque donatiste de Guelma, Crispinus, et dont l'authenticité s'impose à tout connaisseur quelque peu exercé. Pas un mot, ni là, ni p. 21 du même volume, où il est question du procès de Crispinus, qui fournit à l'évêque d'Hippone l'occasion de sa première victoire sur le schisme.

Je parlais dernièrement à l'un des maîtres universellement reconnus de l'ancienne littérature chrétienne de mon projet de rééditer les pièces authentiques d'Augustin qui peuvent se trouver parmi toutes celles qui ont été publiées sous ce nom, du XVIIIe au XXe siècle. — « Mais, est-ce qu'il y en a vraiment, en dehors de celles que vous avez vous-même éditées ? » — « Je crois bien, lui répondis-je, de quoi former tout un supplément de 150 sermons environ aux quelque 400 admis comme authentiques par les Bénédictins du XVIIe siècle ; donc, un appoint de plus d'un tiers à la collection que nous possédions jusqu'ici ». Le vénérable Nestor de l'érudition patrologique pouvait à peine revenir de sa surprise.

Aussi bien, peut-être valait-il mieux s'en tenir provisoirement à un aperçu général, celui qu'a donné G. Krüger, par exemple,

Digitized by Google

t. VIII. 4, p. 459-461, de la *Geschichte der röm. Litteratur* de Martin Schanz, aperçu généralement exact, quoiqu'il demande à être çà et là précisé et complété. Quelqu'un, de nos jours, a cherché à préciser davantage, à l'occasion de ses propres recherches dans la littérature augustinienne [1] ; et ce quelqu'un est justement un érudit du plus grand mérite, le seul homme vivant au jugement duquel j'aurais cru pouvoir m'en rapporter en cette matière. Il s'est, notamment, prononcé en passant sur les 25 pièces éditées par M. Denis : selon lui, la plupart étaient authentiques, et, parmi celles-ci, le sermon 10, sur le Psaume 149, *Venerunt dies, ut cantemus Alleluia* (Migne 46, 843-846). Au contraire, il rejette comme indûment attribués à l'évêque d'Hippone les sermons 1. et 2. J'ai une trop haute idée de la sincérité scientifique qui est un des traits les plus marquants du caractère de dom Wilmart, pour craindre de l'offenser en exprimant ici un avis différent du sien : il sera, j'en suis sûr, le premier à convenir que le sermon 10. est, d'un bout à l'autre, un centon évident, fabriqué à l'aide d'emprunts textuels aux Énarrations sur les psaumes 110. 103. 149. et 148 : c'est un des rares inédits de Denis dont l'inauthenticité s'impose sans réplique. Au contraire, le sermon 2. me paraît être sûrement authentique: j'ai examiné à fond tout ce qu'on pourrait objecter contre lui, et suis arrivé à y reconnaître, malgré tout, l'une des improvisations les plus remarquables de l'orateur africain.

L'on voit quelle chose délicate est le discernement en pareille matière. Je le confesse sans ambages : moi-même, il y a une trentaine d'années, j'eusse encore été incapable de l'entreprendre d'une façon quelque peu sûre. Mais on apprend en vieillissant : aujourd'hui, le mérite peut-être n'est pas grand, mais enfin l'expérience m'a montré que je suis en état de l'oser. Et je bénis Dieu, qui me permet de faire profiter ainsi le public du fruit de cette expérience toute personnelle, que sans cela on eût pu attendre bien des années encore.

D. G. MORIN.

---

1. *Journal of theolog. studies* XXVIII (1927), p. 113-144.

Digitized by Google

UN MANUSCRIT RETROUVÉ DE LA "VITA ANSELMI" PAR EADMER.

On s'accorde à reconnaître à Eadmer, moine de Cantorbéry, la paternité du « *De Vita et Conversatione Anselmi archiepiscopi Cantuariensis* ». Mais on n'est plus très sûr quand il s'agit de déterminer le texte exact de cette œuvre. On parle de plusieurs rédactions, deux ou plus [1], voire sept [2]. La question certes ne laisse pas d'être complexe; ce qui explique sans doute qu'on n'ait pas encore une édition tout à fait critique de ce texte important. Dom Gabriel Gerberon a publié les travaux d'Eadmer à la suite des œuvres de saint Anselme [3]. La *vita Anselmi* occupe, dans l'édition de 1721, les pages 1-26 [4]. Le mauriste n'a pas dû connaître notre manuscrit. Un simple coup d'œil jeté sur notre texte et sur celui donné par Gerberon ainsi que sur les variantes qui l'accompagnent, suffit à le constater. Force est aussi d'avouer que le texte établi par dom Gerberon n'est pas très bon. Il a été reproduit plus ou moins fidèlement par Migne [5] qui y a ajouté les quatre chapitres supplémentaires, fournis déjà par Wharton, au tome II de son *Anglia sacra* [6]. Il est basé sur quelques manuscrits conservés en France [7].

M. Rule [8], en 1884, a copié textuellement la *Vita* d'après

---

1. RAGEY (R. P.). *Eadmer*. Paris, s. d. [1892], p. 88.

2. RULE (M.). *Eadmeri Historia Novorum in Anglia et opuscula duo de vita Anselmi et quibusdam miraculis eius*. (Rerum Britannicarum Medii Aevi Scriptores, t. LXXXI, 1884) Préface p. LXXIV sq.

3. *S. Anselmi ex Beccensi abbate Cantuariensis archiepiscopi opera nec non Eadmeri... Historia Novorum et alia opuscula*, labore... D. GABRIELIS GERBERON. Paris, 1675 et 1721. — Voir la liste des éditions de la Vita dans POTTHAST, *Bibl. hist. medii aevi*, II (1896), p. 1169.

4. *Eadmeri Cantuariensis monachi O. S. B. libri duo de vita S. Anselmi cantuariensis archiepiscopi*.

5. *P. L.*, t. CLVIII, col. 49-118.

6. [WHARTON, HENRY]. *Anglia sacra sive collectio historiarum de archiepiscopis et episcopis Angliae ad annum* 1540. — Londres, 2 vol., 1691.

7. Dom Gerberon ne les cite pas ; mais il est facile de le constater par les quelques variantes indiquées. Dans sa préface, du reste, il avoue n'être pas parvenu à se procurer les manuscrits des œuvres d'Eadmer, conservés en Angleterre.

8. RULE (M.), o. c.

Digitized by Google

le ms 371 du Corpus Christi College de Cambridge [1] (=texte R), en prenant soin de donner en note les variantes relevées dans dix autres manuscrits d'Angleterre et du continent. M. Rule n'a pas collationné tous les mss connus de la *Vita;* même, ceux qu'il a eus sous la main ne sont pas tous de bonne qualité, comme on peut s'en convaincre en lisant la brève analyse qu'il en donne [2]. Quoi qu'il en soit, grâce à l'excellence du ms copié et à l'appareil critique annexé, son édition est la meilleure que nous possédions aujourd'hui et c'est à elle qu'il faut se référer quand on étudie la *Vita Anselmi*, en attendant l'édition définitive. Celle-ci ne sera possible que lorsqu'on aura résolu la question des rédactions et déterminé les manuscrits qui les représentent. Pour ce, en admettant provisoirement les conjectures de M. Rule (pour lesquelles je renvoie les lecteurs à son ouvrage), il sera nécessaire avant tout de connaître le texte qui répondrait à ce qu'il appelle la troisième édition (=type N). Celle-ci, en effet, constitue la *Vita* telle qu'Eadmer l'a fixée, après ses premiers essais. Plus tard les changements se réduiront à ceci : une table des matières (caractéristique de la septième rédaction), addition en queue de quatre chapitres (sixième et cinquième rédactions) ; corrections diverses opérées sur le texte du type N. Si les changements survenus dans le corps même du texte [3] n'étaient pas dus à Eadmer lui-même, le type N, qui appartient certainement à Eadmer, représenterait donc la rédaction définitive et ultime du texte. Si les corrections citées lui appartiennent, il n'en reste pas moins vrai que le type N est la base de toutes les rédactions suivantes. De quoi le ms CCC 371 est la preuve évidente.

Le manuscrit de Cambridge, en effet, qui contient tous les éléments caractéristiques de la septième rédaction, n'est rien autre qu'un texte N, sur lequel le scribe, quel qu'il soit, a opéré les changements en question. Ceux-ci — exception faite bien entendu de la table des matières et des quatre derniers chapitres — sont faits sur grattages, aux endroits précis où le texte R s'écarte du texte N. M. Rule, hélas ! n'a pas indiqué toutes ces ratures

1. Sur le texte et la date de ce ms. on lira, outre RAGEY et RULE, TH. SLATER et H. THURSTON, *Eadmeri... tractatus de conceptione Sanctae Mariae*, Fribourg-en-Brisgau, 1904, p. IX-X et p. XXVIII. Voir aussi H. THURSTON, *The Legend of Abbot Elsi*, dans *The Month*, t. CIV, 1904, p. 1. — Quelques auteurs ont cru y voir un autographe d'Eadmer. Rien n'est moins prouvé.

2. RULE (M.), o. c. p. LXXXVI-XCI.

3. Je ne m'occupe pas, ici, des quatre derniers chapitres ni de la table. Sont-ils d'Eadmer ? Il y a pour l'affirmative le témoignage explicite du *Prologus in descriptionem quorumdam miraculorum* (éd. Rule, p. 425) ; mais le P. Ragey doute de son authenticité (o. c. p. 44-48). La question ne doit pas nous retenir pour le moment.

Digitized by Google

dans ses notes et c'est regrettable. Quant aux derniers chapitres, ils ont été ajoutés à ce texte N eux aussi : le sixième feuillet du dernier cahier est, en effet, un feuillet substitué à celui qui terminait le texte N, et la table des matières, qui précède la *Vita*, est, elle aussi, une addition postérieure, comme le prouve la signature des cahiers. La chose est donc évidente, et M. Rule était bien convaincu lui aussi que le ms CCC 371 représentait primitivement le texte N [1]. Si j'insiste, c'est que le fait montre l'importance qu'il y aurait à établir le texte du type N ; à rechercher par conséquent les bons manuscrits qui le contiennent.

Les manuscrits de la *Vita* sont assez nombreux. Th. Duffus Hardy [2] en comptait déjà treize. Parmi ceux-ci, il en signalait un que manifestement il n'avait pas vu et dont il n'avait dû prendre connaissance que par quelque vieux catalogue : sans autre indication, il cite un « *Ms Martin. Tornacensis* ». Cette liste M. Rule l'a complétée de trois autres manuscrits, mais il a prudemment passé sous silence celui de Tournai. A son tour, le P. Ragey, sans parler lui non plus de ce volume de Saint-Martin, a ajouté cinq autres manuscrits au catalogue dressé par M. Rule [3]. Le manuscrit de l'abbaye tournaisienne semblait donc perdu. J'ai eu la joie fortuite de le retrouver. Le Comte Guillaume de Hemricourt de Grunne possède — en héritage de sa famille où l'intérêt pour les choses de l'esprit fut toujours et reste une précieuse tradition — un manuscrit de la *Vita Anselmi* dont voici la description.

Le volume ne comporte ni pagination ni foliotation. Il est composé de douze cahiers, de huit folios de parchemin chacun. Les huit premiers cahiers sont numérotés d'un chiffre romain, au bas du dernier folio. Le folio mesure $0^{m}178$ de haut sur $0^{m}112$ de large ; l'espace écrit : $0^{m}126 \times 0{,}074$, à raison de 22 lignes par page. L'écriture, à longues lignes et d'une même main, est du X Ie siècle. La reliure, ancienne, est faite d'ais de bois couverts de peau ; le dos en cuir brun a été consolidé plus tard. La reliure était munie de cabochons qui ont été enlevés. Au milieu, il ne reste d'un fermoir ajouté ensuite que la patte de cuir.

---

1. RULE (M.), o. c. p. LXXXIV : « The primitive text... may safely be said to have been that of the third edition ».

2. HARDY (TH. DUFFUS). *Descriptive Catalogue of Materials relating to the History of Great Britain and Ireland*. 3 vol., Londres, 1862-71. — Rer. Britann. M. A. Scriptores, t. XXVI, p. 108.

3. On pourrait encore allonger la liste en signalant ces deux manuscrits de la Vallicella, à Rome : cod. Vallicell. F. 65 (f. 83-118), du XIIIe siècle, qui ne contient que le premier livre ; cod. Vallicell. H. 13 (f. 425-503v), du XVIe-XVIIe siècle, où manque le prologue. Cfr. PONCELET (ALBERT). *Catalogus codicum hag. lat. Bibliothecarum Romanarum praeter quam Vaticanae*, Bruxelles, 1909, p. 394, 435.

Digitized by Google

Les enluminures doivent retenir un peu plus notre attention. On verra plus loin pourquoi.

Trois lettrines ornent le texte : ce sont les premières lettres du prologue, du premier et du second livre. La lettre Q[uoniam] est tracée en or dans un carré de teinte violette. Le creux de la lettre est rempli par un rinceau sorti de la gueule d'un dragon qui forme la queue de la lettre. Le rinceau blanc rehaussé de traits rouges se dégage nettement du fond divisé en quatre parties égales, alternativement bleu et vert. Ce dessin, comme le suivant, appartient à une main ferme. — L'initiale I de l'incipit du premier livre est d'or sur un fond bleu semé de points rouges disposés trois par trois. La barre de l'I est entourée d'un rinceau dont une branche finit en tête de dragon. La lettre D[efuncto] qui commence le second livre est moins belle que l'initiale du prologue. Comme elle, elle est de style roman et comporte des rinceaux sur fond bleu, vert et jaune. — Deux enluminures à pleine page occupent le verso du premier feuillet et celui qui fait face au début du second livre. Elles représentent chacune un personnage tonsuré. Le premier semble lire ou dicter ; il est assis devant un lutrin qui porte un livre. Sa robe est verte, son manteau violet à bordures d'or. Il est abrité sous une arcade à chevrons bleu, rouge et blanc, cantonnée à droite et à gauche d'une construction à coupole, et soutenue par des colonnes vertes. La figure du clerc est finement dessinée. — Le second personnage, un copiste, se prépare à écrire : sa droite plonge la plume dans l'encrier, la gauche tient le régloir sur un livre ouvert. Ici, le baldaquin rouge est surmonté d'un léger dôme. Du plein cintre tombent deux rideaux noués élégamment aux colonnes vertes qui soutiennent le tout. Le copiste est vêtu d'une robe bleue, rehaussée de traits et de points rouges : une dalmatique violette aux manches courtes lui descend jusqu'aux genoux ; au-dessus, un manteau vert développe ses plis archaïques. Les lisérés sont en or. — Il suffit maintenant d'ajouter que les titres et explicit du prologue et des deux livres sont écrits au minium ainsi que les initiales et les numéros des chapitres.

La provenance de ce manuscrit est certaine : il nous vient de Saint-Martin de Tournai. M. L. Delisle donne les caractéristiques des mss de l'abbaye tournaisienne[1]. « Les mss de Saint-Martin de Tournai, écrit-il, sont assez faciles à reconnaître. Ils ont conservé les inscriptions qui ont été mises en tête au XIIe ou

1. Delisle (L.). *Le Cabinet des Manuscrits de la Bibl. impériale*. T. I. Paris, 1868 p. 306-307.

Digitized by Google

au XIIIe siècle et qui sont d'ordinaire ainsi conçues : Liber Sancti Martini Tornacensis. Servanti benedictio. Fiat. Fiat. Tollenti maledictio. Amen. Amen. De plus ils portent dans la marge supérieure ou latérale du dernier feuillet une ancienne cote en chiffres romains répondant, selon toute apparence, à l'un des anciens catalogues dont Sanderus a donné l'indication ». Le ms, dont il est question ici, porte effectivement sur la première feuille de garde l'inscription : « *Liber sancti Martini Tornacensis. Servanti benedictio. Auferenti maledictio. Amen. Amen* », due à une main du XIIIe siècle. Cette même provenance est indiquée aux derniers folios du ms. « *Liber sancti Martini Tornacensis* ». Et le dernier folio libre a vraisemblablement porté une cote de classement dans la marge latérale supérieure car, seul de tous les feuillets du ms, il a été mutilé du coin où, sans doute, était écrit le chiffre romain dont parle M. L. Delisle. Nul doute : nous sommes ici en présence du manuscrit signalé par Th. Duffus Hardy « *MS Martin. Tornacensis* » et dont on avait perdu la trace.

On peut assez facilement reconstituer son histoire. Il devait être à Saint-Martin au XVIIe siècle. Sanderus dans sa *Bibliotheca Belgica manuscripta* [1] signale parmi les livres de cette abbaye une vie de saint Anselme : « *Vita S. Anselmi cantuariensis archiepiscopi ab Edinero... conscripta* ». Nous savons que notre manuscrit s'y trouvait déjà au XIIIe siècle : l'inscription sur le feuillet de garde nous le garantit. Y était-il depuis longtemps ? Le ms 116 de la bibliothèque de Boulogne nous fournit à ce sujet un renseignement précieux. Ce recueil des canons d'Isidore se termine par un catalogue de livres écrit à la fin du XIIe siècle [2]. Le nº 74 de ce catalogue prouve qu'il s'agit d'une liste de livres possédés par Saint-Martin de Tournai [3]. Or, nous y lisons au nº 77 : *Vita Anselmi cantuariensis episcopi in uno volumine.* Nulle raison de douter qu'il s'agisse ici de notre manuscrit, lequel, disons-le, ne porte pas non plus le nom de l'auteur, Eadmer. — Peut-on remonter plus haut encore ? Tout porte à croire qu'il a été écrit à l'abbaye même de Tournai au début du XIIe siècle, peu de temps après la parution de la *Vita* par Eadmer (v. 1113).

---

1. Lille, 1641, p. 117, nº 42.

2. Delisle (L.). *Le cabinet des manuscrits de la bibliothèque nationale*, T. II, Paris, 1874, p. 487-492.

3. « *Exceptiones domni Alulphi, monachi nostri, ex opusculis beati Gregorii pape quas ab eo appellamus Gregoriales, in quatuor voluminibus* ». Ce moine Alulphe qui tira des œuvres de saint Grégoire un commentaire suivi sur l'Écriture Sainte, en quatre volumes, intitulé *Gregoriale*, était moine de Saint-Martin. — Voir *Histoire littéraire de la France*, XII, p. 244-245 ; *Biographie nationale*, vº.

Digitized by Google

Dans son *Liber de restauratione Monasterii sancti Martini Tornacensis* [1], composé vers 1142-1147 [2], Herman nous fournit plusieurs détails intéressant cette question. Il raconte notamment plusieurs traits de la vie de saint Anselme, qu'il a entendus à Saint-Martin, lorsqu'il était « adolescens ». La vie du saint archevêque, y était donc bien connue au commencement du XIIe siècle. Il décrit aussi l'activité remarquable qui régnait au scriptorium de l'abbaye au début même du siècle et avec quel zèle les copistes y ont transcrit précisément « tous les livres de dom Anselme qu'ils ont pu trouver » : « *quoscumque invenire potuit... necnon etiam domni Anselmi... cantuariensis archiepiscopi tam diligenter fecit describi ut...* » [3] Le catalogue du XIIe siècle, cité plus haut, donne sous la rubrique : *Vita et opuscula Anselmi cantuariensis episcopi*, les titres de quatre volumes anselmiens parmi lesquels la *Vita*. Voilà bien des probabilités que le manuscrit, étudié ici, est originaire de Tournai même et qu'il y a été copié dans les premières années du XIIe siècle. Ces probabilités sont corroborées d'autre part par une étude que vient de publier M. Boinet [4] et qui conclut : « On peut supposer avec la plus grande vraisemblance que les manuscrits du XIe ou du XIIe siècle, portant l'ex-libris de Saint-Martin ont été exécutés dans ce monastère même ». L'examen paléographique du manuscrit et de ses miniatures confirme ce jugement. — La provenance martinienne et la date du manuscrit donnent plus de prix aux enluminures dont il est orné. M. Boinet, dans son travail cité plus haut, rappelle, en effet, que rares sont les manuscrits de Saint-Martin qui offrent des peintures et des dessins [5].

Comment les scribes de Tournai ont-ils connu la *Vita Anselmi* ? Rien ne leur fut plus aisé. Qu'ils eussent, au contraire, ignoré la *Vita* et qu'ils ne l'eussent pas reçue à copier, serait plus que surprenant quand on songe qu'il y avait à Saint-Martin un bon nombre de moines venus de Normandie [6] dont Anselme était la gloire, et parmi eux d'excellents copistes. Bien plus, un certain Balduinus, moine du Bec et de Cantorbéry, moine de saint Anselme et son compagnon dans plusieurs de ses voyages, était originaire

1. MGH., SS., XIV, p. 274-317.
2. Rolland (Paul). *Les Monumenta Historiae Tornacensis saec. XII.* (*Annales de l'Acad. royale d'Archéologie de Belgique*, LXXIII, 1927, p. 255-313.)
3. MGH., SS., XIV, p. 313.
4. Boinet (Amédée). *Les manuscrits de Saint-Martin de Tournai et leur décoration* (Fédération archéol. et histor. de Belgique. Annales du XXIVe Congrès. Tournai, Casterman 1927, p. 329).
5. Boinet (A.). l. c. p. 329.
6. MGH., SS., XIV, p. 305-311.

Digitized by Google

de Tournai[1]. Son frère, Raoul, tenait même l'avouerie du monastère Saint-Martin. Peut-on croire que Balduinus le tournaisien n'ait pas pris soin de faire connaître à Tournai la *Vita* de son glorieux père et compagnon? Ce serait assurément extraordinaire. Cette origine expliquerait aussi fort bien la bonté du texte du manuscrit tournaisien.

Le manuscrit de Tournai appartient au type N, c.-à-d. à ce que M. Rule nomme la troisième rédaction. Or, M. Rule qui a confronté le texte du ms CCC 371 avec une dizaine de manuscrits [2] n'a pas eu sous la main un seul manuscrit intégral de ce type. Le seul manuscrit type N sur lequel il a collationné son texte est le ms de Paris B. N. Lat. 5348, qui est mutilé. Il lui manque le prologue et les quinze premiers chapitres du premier livre ainsi que quelques chapitres du second. Il y a donc intérêt à collationner le CCC 371 avec un manuscrit de la rédaction qui lui a certainement servi de fond. On en trouverait difficilement un, qui soit meilleur que le manuscrit de Saint-Martin, contemporain d'Eadmer, écrit avec netteté, par un copiste soigneux. On pourrait peut-être lui comparer les manuscrits suivants :

Troyes 6	=	XIIe siècle.
Copenhague 182	=	XIIIe (XIIe ?) s.
Douai 352	=	XIIe s.
Paris-Arsenal 314	=	XIIe s.

Je n'ai pas vu ces manuscrits, mais, d'après les catalogues, on peut déjà se rendre compte que le ms Troyes 6 est de la fin du XIIe siècle et que le titre trahit une intervention postérieure et étrangère à l'auteur : « Vita *sancti* Anselmi episcopi *edita ab Edmero monacho ac discipulo suo et comite itinerum eius* ». Au sujet du ms Copenhague 182, on peut faire la même remarque « Vita *sancti* Anselmi etc. » Le ms Douai 352 doit être de valeur également; il serait de la première moitié du XIIe siècle, mais lui aussi a pu subir quelques retouches, puisque le copiste a divisé la *Vita* en chapitres, auxquels il a donné un titre. Le ms Paris, Arsenal 314, est probablement de la première moitié du XIIe siècle. Les leçons de ce dernier sont cependant moins sûres : ainsi, on lit *dominum* là où il faut lire *deum*, d'après les meilleurs manuscrits de toutes les rédactions et aussi d'après le ms de Tournai. Reste le ms de la Bibliothèque royale de Bruxelles 9119, immense in-folio

1 Ib., p. 280, 292.

2. Il importe de dire que M. Rule s'est occupé surtout des manuscrits anglais, et trop peu des manuscrits étrangers.

Digitized by Google

($0^{m}517 \times 0,345$), qui, avec le ms 9120, constitue un Passionale ou recueil de vies de saints pour tout le cours de l'année [1]. Ce Passionale date du XIIe siècle, mais il doit être postérieur au manuscrit sanmartinien. L'écriture suffirait à le prouver si nous n'en avions une preuve dans la présence, parmi les vies, de la *vita* de l'archevêque d'Armagh, Malachie, suivie du sermon de s. Bernard *in transitu S. Malachiae*. Ce manuscrit contient, aux fol. 123^v-141, une *vita domni Anselmi* qui est du type N. Je l'ai confronté rapidement avec le manuscrit tournaisien : l'accord est parfait, sauf dans de très rares cas qui sont sans importance aucune. Ce passionale devant être originaire de nos contrées, je ne serais nullement étonné qu'il soit une copie de notre manuscrit.

Ce qui a été dit suffira, je crois, à mettre en relief l'intérêt que présente le « Ms Martin. Tornacensis » retrouvé. Il ne reste plus qu'à en faire connaître le texte. C'est évidemment à l'édition de Rule qu'il faut le comparer. Aussi est-ce d'après une collation faite sur elle que je donne ici les variantes. Les chiffres indiquent, le premier la page, le second la ligne de l'édition de M. Rule.

313, 1. Incipit praefatio] Prologus — 7. ipsum opus] opus ipsum. 9-10. fuerunt] sunt 24. titulatum] add. et 33. praefatio] prologus 314, 1. Liber primus de vita et conversatione] vita domni 2. archiepiscopi] add. cantuariensis 6. majestate] add. et 7. advertat] add. et 318. 5. oporteret] oportere 319, 16. exposuit ei] ei exposuit 21. illius] eius haereditas] add. ad 30. consilii] consilio 32. dicerit] diceret 321, 25. aut] atque 322, 33-34. postponi] subponi 323. 1. iis] his 326, 28. mollitie] molliciae 327, 27. noli] omitt. 328, 24. nec] neque 329, 8-9. trahens] detrahens 23. quem] add. simplex 23-24. perpendentis — simplex] omitt. 330. 9. quid] quod 331, 18. tenebat] detinebat 332, 11. nomine Walterius] Walterus nomine 17. dixit] add. ei 19. iis] is 22. fluminis altyae ripa] ripa fluminis altyae 334, 21-22. ab uno amicorum suorum] a quodam amico suo 27. petitum] petiturum 335. 1. iis] his 31. appetito] appetitu 336, 3. radicibus] radicitus 12. minora maioribus] maiora maioribus 27. qualemcumque] qualecumque 30. inducere] introducere 337. 1. dicere iccirco] idcirco dicere 21. iis] his 338, 9. quasi] omitt. 16. iis] is 33. aliquantulum] aliquantum 339, 6. iis] is 340, 17. bonos mores] mores bonos 342, 3. extra] foras 7. ipse] ille 8. quae] quaeque 343. 16-17. loqui privatim] privatim loqui 35. illum] ipsum 345. 34. virtutum exercitiis] exercitiis virtutum 346, 15. quavis] quamvis 20. quave] quaque 23. aliqua alia] alia aliqua 348, 13. iis] his 349, 7. in me et in vobis] in vobis et in me licet] libet 29. iis] his 350, 3. iis] his 23. est] omitt. 352, 24.

1. Voir l'analyse de ce recueil dans le *Catalogus codicum hagiographicorum Bibliothecae regiae Bruxellensis*, publié par les Bollandistes. Pars I, Tomus II, Bruxelles, 1809, p. 268-273.

Digitized by Google

ac] et . 353, 5. utilitati] utilitate 16. christi esset] esset christi 22. enim] etiam 354, 10. invicem] omitt. 17. quemquam] quemque 355, 35. monitus erat] monebatur 356, 23. silita visione] solita visitatione 33. agerat] ageret 357, 15. rationis] omitt. 21. ii] hi sunt] sint 358, 36. primus] add. in vita domni Anselmi archiepiscopi 359, 1. incipit] add. liber 4. pater] patre 26. iis] is 27. ferebat] add. Anselmus 362, 10. aliquantum] aliquantulum 364, 18. igitur] ergo 32. pro more terrae] omitt. 365, 33. loco suo] suo loco 367, 16. ad ipsum] idipsum 369, 12. regulae] add. que 34. aliquando] omitt. 370, 14. respiciebat] aspiciebat 28. quorumcumque] quorumque 371, 20. oriebatur] oriebantur 27. animam] animum 34. ac] et 372, 6. necessitudinibus] necessitatibus 7. dispositionem] add. domno 20. que] omitt. 22. ii] hi 373, 1. iis] his 373, 9. eius] omitt. 374, 3. eorum] add. deinceps 376, 3. in regno ipsius] ipsius in regno 14. que] omitt. 16. abiurant] obiurant l 17. negant obedituros] obedituros negant 377, 6. spoliatis] expoliatis 11. vel specie tenus] omitt. 16. turbatus] conturbatus 25. iis] his 378, 6. fugientem] fugitantem 379, 2. patrem secuti sumus] viam detrivimus 5. interdum] sepe 8. illi gaudium] gaudium illi que] omitt. 9. avi condoluit] condoluit avi 380, 15. volo] add. quatenus 27. ad] omitt. 381, 13. misericordiae] misericordis 382, 11. ii] hi 14. ii] hi 24. inter homines fieri] fieri inter homines 383, 6. iis] his 384, 15. dei] christi 385, 5-6. invenimus] repperimus 11. avide] avidi 20. circumstante] circumastante 386, 13. ii] hi 24. re] res 387, 31. anni] add. iam 390, 29. terreri] terrere 391, 32. intitulavit] titulavit 392, 24. conquerentis] conquirentis 393, 16. ii] hi 394, 15. secularis] mundalis 396, 7. is] iis 31. tenere in se] in se tenere 398, 11. ejus] illius 14. ei] eis 26. habebatur] habetur 399, 7. iis] his 11. arrepta] arrecta 19. quove] add. in loco 30. cooperante] omitt. 400, 3. noviter] omitt. 18. asserens] confirmans 32. domine manum ei] ei domine manum 401, 2. affirmans] asserens 6. totius] omitt. 16. cucullo capiti suo] cuculle sue capitio capiti 17. affectu] add. perfusus lacrimis 24. gratiam deo] deo gratiam 402, 1. ipse prece sua preces eorum] preces eorum ipse prece sua 3. nondum] necdum 7. benedicit] benedixit 403, 3. iis] his 12-13. et ideo — omisimus] omitt. 19. socio] omitt. 22. cum] dum 404, 21. iuxta poetam] omitt. 32. fulmen] fulgur 406, 6. deberet] posset 20. finem ita] ita finem 407, 1. paulum] paululum 4. loco solito] solito loco 4-5. et sopore depresso] cui obdormienti 7. tibi semel] semel tibi 7-8. dixi ne faceres] ne faceres dixi 13. matutinus] celerius 17-18. ab eodem viro qui nos in angliam postmodo venit] omitt. 408, 7. iis] his 10. uti saepe solebat] prout ei consuetudinis erat 15. patris] add. forte 21. nominato] praefato 22. ipsius] omitt. 23. usus] quidam venit] add. huc. 24. gravi dolore vexari] graviter affligi 409, 3. viri] add. dei prima vice profuisset] vice prima profuit 4. se] quod 5. impetraturum] impetraret 10-11. ego — intendebam] omitt. 13. dominium suum] suum dominium 28. asserebat] add. e pixide 410, 2. consumptum] add. est 17. meum] add. pater 25. os] ex hoc 411, 16. venisset] veniret 27. adquiescens] omitt. 412, 13. ex] add. omnibus 412, 19-413, 2. quae cum ille — libertatus est] quae ille subsannando despiciens et in iis quae coeperat furore quodam exagitatus persistens equo calcaribus institit ut ab abbate elongatus liberius ederet quod suae mentis amaritudo sibi proponeret. Verum cum ipse praepeti cursu ferri gestiret, ac remissis habenis ocior ire inciperet quem sedebat quadrupes corruit eumque magno cum dedecore tergo suo excussit ac per devexum montem longo rotatu praecipitatum a viri blasphemia linguam compescere docuit 413, 5. sepefato]

Digitized by Google

sepefacto 9. dum] cum 11. curtem] curiam 414, 2. postmodicum] omitt. 5. ii] hii 11. Tali ergo victoria usus] innumerisque peremptis 12. gratulabundus] victor epistolam] litteras 29. quodam modo] omitt. 415, 10. decubans] omitt. 11. non equo sedens deinceps] deinceps non equo sedens 33. lecto] lectulo decumbens] decubans 416, 4. illum] eum 10. origine anime] anime origine 11. gratanter] gratiosus 13. soluturus] absoluturus 20. ac] atque 26. nostrum qui aderamus] eorum qui circa patrem excubabant 417, 9. qui] que 11. illius] eius 12-13. sextus decimus] XIII 15. defuncti] omitt. 17. amissa] perdita 18. peroptans] praeoptans 23. eius] sui 27. cupiens] add. videlicet 419, 1. a deo recepisse] recepisse a deo. 2. subire] intrare 10. eius] add. Sit itaque deo omnipotenti patri et filio et sancto spiritui laus et gratiarum actio nunc et per omnia saeculorum saecula. Amen. Explicit liber vitae vel conversationis domni anselmi cantuariensis archiepiscopi.

D. PHILIBERT SCHMITZ.

Digitized by Google

LE LIVRE DU CHAPITRE DE SANT' ILARIO PRES VENISE

Nous trouvons les moines bénédictins établis, au commencement du IXe siècle, dans une petite île des lagunes vénitiennes qui s'appelait dès lors et s'appelle encore de nos jours San Servolo [1]. En 819, Angelo Participazio, le premier doge qui fut en résidence à Rialto, donna à l'abbé Jean, pour que sa communauté eût plus d'aise, l'île de Sant' Ilario, aux extrêmes confins des lagunes vers Padoue [2]. Le monastère prospéra sous le double vocable des saints Hilaire et Benoît, grâce à la faveur des doges ; et les souverains germaniques ne cessèrent de renouveler ses privilèges [3]. Le titre officiel dans les diplomes impériaux est le suivant :

> *(sanctae dei ecclesiae) Hilari et Benedicti de partibus Venetie in finibus Riuoaltensi iuxta fluuium Vne.*

Dans les transactions ordinaires on dit plus simplement :

> *monasterium sancti Ylarii atque Benedicti,*

ou même, pour abréger :

> *monasterium sancti Ylarii.* [4]

Vers le milieu du XIIe siècle, mention est faite pour la première

---

1. Cf. Fl. CORNARO [Flaminius Cornelius], *Ecclesiae Venetae*, Venise (1749), t. V, p. 88 sqq. Une petite communauté de moines demeura à San Servolo, après le départ de la majeure partie pour Sant' Ilario en 819 ; ce monastère dépendant subsista jusqu'en 1109, date à laquelle l'abbé Pierre céda la place aux moniales de San Basso ; voir *ib.*, p. 89, 107 sq.

2. Cf. A. GLORIA, *Codice diplomatico Padovano dal secolo sesto...*, Venise, (1877), p. 6 sq. (nº 5) ; sur cette pièce, voir G. MARZEMIN, *Nuovo Archivio Veneto*, 1912, p. 97 sqq.

3. Voir par exemple le diplome d'Henri V (27 décembre 1110), qui rappelle ceux de tous ses prédécesseurs, depuis Charles le Gros. Cf. A. GLORIA, *Codice diplomatico Padovano d' all' anno* 1101..., t. I (1879), p. 40 sq. (nº 49) ; le diplome de Charles le Gros (10 mai 883) est dans le précédent volume, *l. l.*, p. 32 (nº 16) ; et cf. BOEHME-MUEHLBACHER, *Regesta imperii*, t. I (1908), nº 1660 (1616). On trouvera une édition définitive des diplomes d'Henri II (15 juillet 1008) et de Conrad II (1er novembre 1025) en faveur de Sant' Ilario, dans les *Monumenta Germaniae Historica: Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, t. III (1900-1903), p. 219 sqq., et t. IV (1909), p. 51 sqq.

4. Voir les diverses prières publiées par GLORIA pour le XIIe siècle : *op. l.*, t. I, nº 58, 88, 333, 419 etc. (table au t. II, p. 577 [2] : « monastero di S. Ilario »). D'après une chronique tardive, l'église de S. Gregorio aurait été donnée à l'abbé dès l'année 989, cf. MARZEMIN, rec. cité, p. 132.

Digitized by Google

fois, d'une église de Venise même, près du Canale, comme étant sous l'obédience de l'abbé de Sant' Ilario ; elle était dédiée à saint Grégoire [1]. Peu après, apparaît un prieur de San Gregorio [2]. Au siècle suivant, après diverses difficultés, Sant' Ilario fut complètement ruiné par le podestat de Vicence Ezzelin IV le Tyran (1247). Sans attendre cette suprême infortune, l'abbé Léon s'était retiré avec ses religieux à San Gregorio ; et, peu à peu, l'on prit l'habitude d'employer ce titre, concurremment avec l'autre, pour désigner le monastère, ou bien conjointement. C'est ainsi que Prandi (1295) est nommé dans les actes tantôt « *abbas Sanctorum Hilarii et Benedicti* », tantôt « *abbas Sancti Gregorii* » [3], et que son second successeur, Biaggio, se trouve pourvu du triple patronage : « *abbas SS. Hilarii, Benedicti et Gregorii* » [4]. Cette longue mention n'est pas rare dans la suite [5]. Mais en 1450, l'abbaye tomba en commende, et ce fut sa fin, en tant que maison régulière.

Flaminio Cornaro, à qui j'emprunte presque tous ces renseignements, a publié en même temps, d'après une copie moderne, plusieurs articles de l'ancien nécrologe de Sant' Ilario [6]. Bien plus, il a reconnu la trace précise de l'original dans la collection Saibante à Vérone, et transcrit un titre équivalent [7]. Cette donnée aidant, j'ai identifié facilement le volume dans le fonds Salis de la Bibliothèque de la ville de Metz, où il porte le n° 8. C'est un assez grand manuscrit, non paginé, dont les trois parties montrent clairement la destination. Il comprend un martyrologe, la Règle, et un nécrologe. Il devait donc servir à l'office de prime, comme la plupart des obituaires qui nous ont été conservés, et constitue ainsi ce qu'on appelait le Livre du Chapitre. En outre, à une

---

1. Fl. Cornaro, *op. l.*, t. IX, p. 376 sq. : acte de vente pour novembre 1140.

2. *Ib.*, p. 382 : précepte du 6 avril 1199.

3. *Ib.*, p. 349 sq. voir aussi, du même auteur, *Notizie storiche delle chiese e monasteri di Venezia e di Torcello*, Padoue (1759), p. 135 ; cette notice sur San Gregorio (p. 432-436) est très bien faite et se lit beaucoup mieux que les développements, un peu incohérents, des *Ecclesiae Venetae*, p. 333-361; toutefois, Cornaro paraît avoir fait bon usage, de part et d'autre, du cartulaire, dont il a publié diverses pièces (*ib.*, p. 369-426). En rapprochant ces textes de ceux que Gloria a donnés dans le *Codice* de Brunacci relatif à Padoue, on peut se faire quelque idée de l'histoire du monastère. J'ajoute ici la mention des lettres papales relevées par Jaffé et Potthast (*Regesta pontificum Romanorum*) : Alexandre III, 5 octobre 1177 (Jaffé, 12948) ; Innocent III, 12 janvier 1215 (Potthast, 398) ; Alexandre IV, 5 novembre 1259 (Potthast 17698).

4. Cornaro, *Ecclesiae Venetae*, p. 351, pour 1338 ; voir p. 400, pour l'abbé Pierre en 1364, avec l'addition : « *de Venetiis* »

5. *Ib.*, p. 403 et 412, pour 1389

6. *Ib.*, p. 365-368.

7. *Ib.*, 426 sq.

Digitized by Google

certaine époque, les signatures des nouveaux profès y furent recueillies, et quelques notes de chronique.

Je vais le décrire un peu plus complètement.

I. On lit tout d'abord un titre circonstancié qui livre le nom de l'abbé pour lequel le livre fut fait ; à défaut d'une autre date, nous pourrions donc déterminer à peu près l'âge de cette copie, l'écriture dénotant elle-même le XIIe siècle.

> **Ad honorem domini nostri Iesu Christi et sanctorum Hylarii et Benedicti Iohannes abbas Strambus scribere fecit regulam istam. ut ei Christus donet ueram requiem sempiternam. O tu prudens lector. dic *Domine mis(erere) animae eius.*[1] et pro illo qui eam scripsit orans dic *Domine dimitte omne delictum* et *Ego peccaui.* Domine[2] Iesu Christe parce mihi et christianis cunctis. et requiem eternam dona omnibus fidelibus defunctis.**
>
> **Ab omnipotenti deo et omnibus sanctis eius sit ille maledictus. qui de monasterio sanctorum Hylarii et Benedicti uult alienare librum istum. Contrarius sit ei pater et filius et spiritus sanctus. et iaceat sub anathema trecentorum et octo patrum. et cum Iuda traditore domini nostri habeat incendia. si per ueram se non emendauerit poenitentiam.**

La succession des abbés de Sant' Ilario durant le XIIe siècle ne peut être établie que d'une manière approximative, au moyen des actes datés qui mentionnent leurs noms. En rassemblant les différentes données qui se présentent dans les pièces publiées ou citées par Cornaro et, plus récemment, par Gloria[3], on obtient la liste suivante, jusqu'aux premières années du XIIIe siècle. Il est assez probable qu'elle est sans lacune ; tout au plus manquerait-il un nom entre les deux premiers qui nous sont fournis[4] :

1. *Petrus :* février 1109, 27 décembre 1110, 11 mars 1113, 15 juin 1117.
2. *Ugerius :* octobre (?) 1136, 27 février 1138, novembre 1140, 31 août 1143, 20 mars 1145 ou 1146.

---

1. Dans le texte, ces mots ni les suivants ne sont distingués du reste ; c'est l'éditeur qui souligne.

2. On ne peut dire certainement si cette phrase était entendue par le copiste comme la suite des prières qui viennent d'être proposées au lecteur ; il est plus probable que le copiste parle maintenant pour son compte. En fait, c'est un curieux genre de titre, dont nos manuscrits français n'attestent pas l'usage.

3. Voir plus haut les références aux ouvrages de ces auteurs ; c'est Cornaro qui fournit le plus de faits ; parfois, l'un et l'autre donnent la même pièce. Je ne réponds pas absolument des dates ; il n'est pas impossible que les *Ecclesiae Venetae* offrent des fautes d'impression ou de lecture.

4 Je répète que ces dates sont simplement celles des pièces officielles rédigées au temps de chacun des abbés énumérés ; il n'y a aucun moyen, pour le moment, de préciser mieux les limites de chaque abbatiat.

Digitized by Google

3. *Iohannes :* juin 1165.
4. *Ubertus :* 8 mai et 5 octobre 1177.
5. *Dauid :* 8 mai 1180.
6. *Iohannes :* 23 juin 1191.
7. *Ubertus (II) :* 23 août 1197, 5 décembre 1198.
8. *Geruasius :* 6 avril 1199.
9. *Tonistus :* 21 août 1209.

On va voir tout à l'heure que Jean dit *Strambus* (« le Tortu »), qui fit composer notre manuscrit, s'identifie sans aucun doute avec le troisième abbé de cette liste. Il était donc, très probablement, le successeur immédiat de l'abbé Oger, vers le milieu du XIIe siècle.

II. Aussitôt après le long titre, on a celui du martyrologe :

Beda et Hieronimus fecerunt istum martirologium.

Puis, plus loin, tout au bas de la page, qui est toujours la première du volume :

IN NOMINE DOMINI NOSTRI IESU CHRISTI.
Ann(o) domini mill(esimo) C quinquagesimo VII. mense madio.

Au *verso* commence le martyrologe, à partir du premier janvier. C'est, apparemment, un exemplaire du martyrologe de Bède transformé ; je n'ai point à m'en occuper ici. Le détail à retenir est la date expresse de la copie faite pour l'abbé Jean ; elle a été commencée au printemps de l'année 1157.

Dans l'intervalle des deux titres qui viennent d'être indiqués, une main contemporaine a inséré, en petit texte, une notice qui mérite d'être aussi rapportée, parce qu'il est question, d'autre part, de cette affaire, et même plusieurs fois, dans le cartulaire, sous une autre date [1]. Il paraît que les gens de Padoue détournèrent à leur profit le cours de la Brenta, non loin de Sant' Ilario ; d'où une « guerre » entre Padouans et Vénitiens, qui se termina par un *pactum*, conservé aux archives du monastère.

Incisio Bre(n)te facta fuit cu(r)re(n)te MCXXX.VII mag(na) *(?)* guera fuit inter Venetos et Pad(uanos). duodecim homines de Pad(uanis) iurauerunt coram domino duci [2] quod non fecerunt ad damnum nec ad dedecus regni Venet(orum). et pax fuit facta XIIII die i(n)t(r)an(te) octubr(is) [3].

---

1. Cf. CORNARO, *Ecclesiae Venetae*, p. 337 sq. ; GLORIA, *Codice... d' all' anno* 1101, p. 326, et cf. p. XVI-XVIII, LII sq. Voir aussi, G. MARZEMIN, recueil cité, p. 111 sqq.

2. C'est-à-dire le « doge » de la République.

3. On retrouve plusieurs termes de cette notice dans le *pactum ;* par suite, le rédacteur a eu cette pièce sous les yeux.

Digitized by Google

D'après le texte du *pactum* publié tant par Cornaro que par Gloria, la date de la « coupure » serait 1144, et la paix eût été faite le 14 octobre de la même année. Toutefois, les copies employées, l'une et l'autre tardives, ne sont pas tout à fait d'accord, comme Gloria l'a fait remarquer. Faut-il ajouter foi plutôt à la note jointe au nécrologe, je n'oserais l'affirmer ; en tout cas, il y a lieu d'en tenir compte.

III. La Règle de saint Benoît fait suite au martyrologe. A la fin du chapitre LXXIII, qui est complété par la vieille souscription traditionnelle, sorte d'hexamètre rythmique : « *Facientibus hec regna patebunt eterna Amen* », ces deux formules solennelles sont transcrites jusqu'au bas de la page :

PROMISSIO REGVLE.
Ego frat(er) ill(e) promitto stabilitatem meam et conuersionem morum meorum. et obedientiam secundum regulam sancti Benedicti coram deo et sanctis eius.
PETITIO NOVITIORVM.
Ego ill(e) initium conuersationis meae diligenter attendens considero quod petitionibus meis primum non facilis concessus ||

Le reste de la « pétition » manque entièrement ; car trois pages et la moitié d'une quatrième, après ce début, ont été soigneusement grattées pour permettre à une main qui semble contemporaine de transcrire au complet, neumes compris, l'office « *S. Mariae Magdalena* ». Il est cependant assez facile de déterminer la matière littéraire recouverte par cette interpolation.

Le texte de la « pétition » est bien connu d'autre part [1], assez long pour remplir deux pages. Il devait être suivi de la formule pour la tradition des oblats, qui appartient au même cycle [2]. On rejoint ainsi, sans doute, le morceau suivant, également tronqué.

IV. Au terme, en effet, de l'office de sainte Madeleine, l'on retrouve la copie de 1157, à savoir divers articles d'un règlement monastique qui n'est rien autre chose que le célèbre capitulaire de 817, édicté sous l'influence de saint Benoît d'Aniane [3]. Il est intéressant de constater, grâce à ce cas précis, quelle fut la portée

1. Voir le texte complet, tel qu'on l'employait au début du IXe siècle, dans le Commentaire de Smaragde sur la Règle, ch. LVIII : *P. L.*, CII, 901 sq.

2. De même, dans l'ouvrage de Smaragde, ch. LIX : *ib.*, 900 D (« Dum legaliter sancitum... »).

3. Voir le texte édité par BORETIUS, *Monumenta Germaniae Historica : Capitularia regum Francorum*, t. I (1883), p. 344 sqq. ; et cf. A. WERMINGHOF, *Concilia aevi karolini*, t. I (1906) p. 464-466.

Digitized by Google

de la réforme carolingienne conduite par le second Benoît. En plein XIIe siècle, dans un coin d'Italie, elle fixe encore, après la Règle authentique, les devoirs ordinaires de l'observance cénobitique.

Le capitulaire de 817 est formé de quatre-vingt-trois articles dans sa rédaction originale. Le moine de Sant' Ilario s'est arrêté au trente-et-unième. D'autre part, l'interpolation a fait disparaître le début de sa copie. Ce qui nous reste étant assez court et des divergences n'étant pas rares en regard du texte premier, il convient de reproduire cette recension tardive, à titre d'exemple. Les numéros de Boretius, que je garde, faciliteront la comparaison.

(13.) Vt cum a quocumque priore suo increpatus quis eorum fuerit *Mea culpa* primo dicat. deinde prosternens se illius pedibus ueniam petat. et tunc iubente priore surgat. et unde interrogatus fuerit rationem humiliter reddat.

(15.) Vt soli sine alio fratre in uia non dirigantur.

(16.) [Vt] sibi compatres commatresue non faciant neque osculentur feminas.

(14.) Vt nudi pro qualibet culpa coram fratrum obtutibus non flagellentur.

(17.) Vt si necessitas fuerit eos occupari in frugibus colligendis. constitutum legendi et meridie pausandi tempus p(re)termittatur et operantes non murmurent.

(18.) Vt quarta et sexta feria ieiunantes. ante nonam et post nonam si necessitas fuerit iuxta prioris arbitrium leuia opera exerceant.

(19.) Vt in quadragesima libris de bibliotheca acceptis secundum prioris dispo(sitio)nem alios nisi prior decreuerit expedire non accipiant.

(20.) Vt eis uestimenta nec multum uilia nec multum preciosa. sed mediocria dentur.

(23.) Vt in XL^ma sicut in alio tempore uicissim sibi pedes lauent. et antiphonas huic officio congruentes decantent. In cena uero domini pedes fratrum [lauet] abba. lauet et osculetur et poculum porrigat.

(24.) Vt mandatum post cenam fiat.

(25.) Vt ea quam monachi sui habent mensura sint abbates contenti in manducando. in bibendo. in dormiendo. in uestiendo. in operando. quando in aliis non fuerint utilitatibus occupati.

(26.) Vt uillas frequenter nisi necessitas coegerit non circueant. neque suis illa(s) monachis custodiendas committant. et si eis ire ad eas necessitas fuerit. expleto necessario ad sua mox monasteria redeant.

(27.) Vt abbas uel quipiam fratrum ad portas monasterii cum hospitibus non reficiant. In refectorio autem omnem illis humanitatem manducandi ac bibendi exhibeant. Et ipse cum hospitibus uel abbatibus canoni(cis) nobilibus unde reficiuntur causa caritatis sumat. Si uero propter hospitem uoluerit ad solitam mensuram fratribus sibique aliquid augere in sua permaneat potestate.

(28.) Vt seruitores non ad unam mensam sed in propriis locis post refectionem fratrum reficiant quibus eadem lectio quae fratribus reseruata est recitetur.

Digitized by Google

(29.) Vt lector nichil nisi quod regula iubet p(re)sumat.
(30.) Vt alleluia in septuagesima dimittatur.
(31.) Vt p(re)positus intra et extra monasterium post abbatem maiorem reliquis abbati subditis habeat potestatem.
[Sine proprio in castitate et in obedientia debet esse monacus.] [1]

V. Ces vers léoniens, tracés en rouge, terminent la rédaction du XIIe siècle et, tout en répétant le nom de l'abbé *Strambus*, font connaître celui du copiste : *Paganus*.

Libro finito.
Abbas p(rae)ceptis
Paganus scripsit.
Quos deus in regnum
In quo gaudentes
Coniuncti Christo.
dominus laudetur in ipso
quem Strambus scribere fecit
pro quo dominum benedixit
faciat transire supernum.
cum sanctis atque manentes
semper letentur in ipso Amen.

VI. Sur la page suivante, une main du XIIe siècle a copié, avec leurs notes, trois répons en l'honneur de la Vierge, plus exactement pour la fête de l'Assomption :

Maria, Virgo semper laetare...
Exaltata es sancta dei genitrix...
Ecce adest dies p(re)clarus... ;

puis deux antiennes, également notées ; la seconde est un « *Gaude* », cinq fois redit, qui me paraît être le vrai point de départ de l'exercice, plus tard si célèbre, des Joies de Notre-Dame :

Gaude dei genitrix uirgo immaculata, *gaude* que gaudium ab angelo suscepisti, *gaude* que genuisti eterni luminis claritatem, *gaude* mater, *gaude* sancta dei genitrix uirgo : tu sola mater innupta : te laudat omnis factura genitricem lucis : sis pro nobis quesumus perpetua interuentrix.

VII. Le dernier feuillet du recueil primitif offre, au *recto*, quelques autres antiennes notées, puis ce modèle de lettres « dimissoriales », écrit encore, peut-être, au XIIe siècle :

Dilectis in Christo fratribus uiris religiosis beati Benedicti regulam professi<s> ad quos littere iste peruenerint. M. abbas sanctorum Yllarii et Benedicti Cast(e)l(lane) diocesis [2] salutem et requiem post laborem.
Nouerit fraternitas uestra quod ad peticionem latoris p(re)sentium P. diacon(i) uel presbiter(i) uolentis uitam eligere artiorem ei de consensu fratrum meorum licenciam dedi et dimissorias presentes concessi. ita tamen ut tantum in loco Benedicti regulam obseruante uitam eligat arciorem.

1. Cette phrase a été ajoutée par une autre main, qui pourrait être encore du XIIe siècle.
2. Jusqu'au temps de la commende, Sant' Ilario demeura sous la juridiction immédiate de l'évêque de Castello suffragant du patriarche de Grado.

Digitized by Google

Au-dessous de ce texte, et se poursuivant sur le *verso*, on remarque diverses notices historiques relatives à Venise, qui furent ajoutées par diverses mains des XIIe et XIIIe siècles. Je me borne à signaler leur présence.

Au bas de la dernière page, se lit une note d'identité concernant le volume lui-même, inscrite peut-être au XIVe siècle :

> hec regula sancti G(regorii) sanctorum Ylarii et Benedicti [de Veneciis Chastella<ne diocesis>] [1].

VIII. Enfin, au XIVe siècle, tout un nécrologe, remplissant trois cahiers, a été joint aux parties susdites, c'est-à-dire le nécrologe mentionné par Cornaro en 1749, où l'on trouve aussi des notices d'association. Nos amis d'outre-monts qui s'intéressent à l'histoire monastique de leur pays pourraient songer à publier ces textes et toutes les parties purement historiques du manuscrit que j'ai dû négliger.

Le feuillet final qui provient vraisemblablement du recueil primitif réunit diverses notes depuis la fin du XIIIe siècle, en particulier des signatures de profession, selon ce type :

> M CCC° LXXXIIII in festo sancti Andree die ultimo mensis nouembris ego frater Michalectus professionem feci ad honorem sanctorum Ylarii Benedicti et Gregorii in monasterio sancti Gregorii de Venetiis.

ANDRÉ WILMART.

---

1. Ces derniers mots sont d'une autre main.

Digitized by Google

BREVIARIUM FONTANELLENSE
(ROUEN COD. 207 (A 505) SAEC. XIII).

Nicht selten finden sich in den Reisebrevieren des Mittelalters wertvolle Eintragungen, die zumeist in den Handschriftenkatalogen unbeachtet bleiben. Was dem reisenden Mönch oder dem auf der Universität studierenden Kleriker bemerkenswert schien, trug er manchmal in sein kleines Brevier ein, das er stets bei sich hatte.

Aus der berühmten französischen Benediktinerabtei Fontenelle (St. Wandrille), deren Anfänge bis ins VII. Jahrhundert zurückreichen, sind uns nur mehr Trümmer der alten Bibliothek erhalten. Bereits durch die Normanneneinfälle erlitt sie schwere Verluste. Seit dem XI. Jahrhundert hat sie sich wieder neu begründet und im XIII./XIV. Jahrhundert zählte sie nach einer Notiz des P. Anselm Le Michel [1] bereits 200 Handschriften. Bei der Aufhebung der Abtei durch die französische Revolution erlitt der Bücherbestand durch die Verschleuderungen einen beträchtlichen Schaden. Ein grösserer Teil der Bibliothek rettete sich nach Rouen, während ein beträchtlich kleinerer nach Le Havre kam. Im Bestand von Rouen befinden sich 2 Breviere von Fontenelle, Cod. 207 (A 505) saec. XIII. und Cod. 208 (Y 227) saec. XIV. Nur Cod. 207 enthält mehrere bemerkenswerte Eintragungen. Ausser den Brevierteilen finden sich Messformulare, Präfationen mit dem Kanongebet, ein Professritus u.s.w. Dieser Band vereinigt also ein Reisebrevier und Reisemissale. Und zwar ist das Reisemissale so ziemlich in der Mitte des Bandes untergebracht. Was *Ebner* [2] über die Stellung des Kanons in der Mitte des Missales sagt, mag auch für unser Reisemissale im Reisebrevier Geltung haben. " Ich wüsste hierfür keinen anderen als den praktischen Grund geltend zu machen, dass der am längsten benutzte Theil des Messbuches, der Canon, an jene Stelle gesetzt wurde, an welcher das Messbuch am be-

---

1. Paris, Bibliothèque nationale, ms. lat. 13820 fol. 131.

2. *Ad. Ebner*, Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte des Missale Romanum im Mittelalter. Iter Italicum, Freiburg i. Br. 1896, 372.

Digitized by Google

quemsten aufgeschlagen blieb, also in der Mitte, während ein Canon auf den ersten Blättern, zumal in den steifen Pergamenthandschriften, manche Schwierigkeiten bereitet haben mag, bis es ruhig aufgeschlagen blieb ".

Die Handschrift ist in feiner gotischer Minuskel des saec. XIII. geschrieben und zeigt die für dieses Jahrhundert charakteristischen Initialen. Leider ist die Schrift auf zahlreichen Seiten stark verblasst und nicht mehr lesbar. Mehrere Hände haben an ihr geschrieben, d. h. die Brevier- und Missalestücke sind einheitlich von einer Hand, während bei den übrigen Eintragungen die Hände stark wechseln, jedoch ist keine später als saec. XIV in. Der Inhalt des Cod. 207 ist folgender :

fol. 1r-6v : Kalendar.
fol. 7r : Osterregeln.
fol. 7v : Gedicht auf das Trinubium der hl. Anna.

(1) Nupta fuit Joachin mater prius Anna Marie.
Defuncto Joachin Cleophe fit nupta secundo.
Mortuus est Cleophas : Salome fit tercia [1] nupta.
Nascitur ex Joachin virgo benedicta Maria ;
Altera de Cleopha generatur dicta Maria ;
Tercia de Salome fuit euocitata [2] Maria.
Filia sed Joachin fit Joseph [3] nupta Maria ;
Traditur Alpheo coniuxque [4] secunda Maria ;
Et Zebedeo fit tercia nupta Maria.
Nascitur ex prima Christus [5] sine sorde Maria.
Jacobus Alphei Cleophe de [6] matre Maria,
Jacobus ex alia cum fratre Johanne Maria.

(2) Nupserat Anna tribus viris [7] ; si forte [8] requiris,
Hic [9] manifestatur quo nomine quisque uocatur [10].
Quem [11] Joachin scimus, hanc duxerit [12] in ordine primus ;
Hanc Cleophas duxerit [12] Salome quae postea nupsit.
Nostis nempe piam Joachin genuisse Mariam.
Post Joachin sane Cleophas coniungitur Anne.
Filia tunc alia fuit illi dicta Maria.
Post Cleopham tandem Salomas sibi iunxit [13] eandem ;
De quo mox aliam[a] concepit et [14] Anna Mariam.
Filia prima Joseph fuit uxor uirgo Maria.
In qua Saluator fit homo mundique creator.
Alpheus medie sociatur nempe Marie.
Inde fuit natus Jacobus iustus uocitatus.
Tercia in deo desponsatur Zebedeo.
Hii Jacobum uere fratremque suum
Johannem iustum vita, quem scimus evangelistam.
Tres sponsos Anne Joachin, Cleopha, Salomeque
Tres per scripturas legimus genuisse Marias.

a) *aliam* von zweiter Hand über der Zeile ; *annam* durch Unterpunktieren getilgt.

Digitized by Google

Lege maritatas has tres duxere Marias
Joseph et Alpheus et piscator Zebedeus.

(1) 1) tertio 2) et uocitata 3) Joseph fit 4) sua sponsa 5) Jesus 6) Cleophea

(2) 7) viris tribus 8) hos si nosse 9) sic 10) vocetur 11) quod 12) duxit 13) se iungit 14) fehlt

Dieses Stück ist zu zwei Dritteln bekannt, während die letzten 11 Verse bisher nicht nachweisbar sind. Ueber den St. Annenkult handeln eine Reihe guter Aufsätze mit reicher Literatur. Für den Trierer Sprengel unterrichtet *L. Keil* [1]. Zuletzt hat noch P. Beda *Kleinschmidt* [2] darüber berichtet. Er kennt leider nicht den vorzüglichen Aufsatz von Max *Förster* [3] in der Festschrift für Johannes Hoops über " die Legende vom Trinubium der hl. Anna ". *Förster* kann 12 metrische Lateinfassungen der Legende nachweisen, von denen die meisten Fassungen, 8 an der Zahl, bereits U. *Chevalier*, Repertorium Hymnologicum und G. *Pesenti*, in : Didaskaleion, Turin 1914, 333 verzeichnen. Die ersten 12 Hexameter (1) finden sich in den Handschriften zu Rouen 1385 fol. 1r (saec. XI.) ; Semur 4 fol. 114r (saec. XI.) ; Oxford Trin. Coll. 34 fol. 133v (saec. XII. in.) ; Digby 53 fol. 50v ; Ashmole 1280 fol. 190v. *Förster* druckt die 12 Verse nach der Oxforder Handschrift 34 des Trinity College ab, deren Varianten wir geben.

Die folgenden 9 Hexameter (2) haben die Handschriften Zürich C. 58/275 fol. 75r (saec. XII. ex.) ; Oxford, Rawlinson A. 446 (saec. XIII.) ; Reims 1394 (saec. XIII.) ; Boulogne-sur-mer 15*** (saec. XIII.) ; Wolfenbüttel, Helmstedt 535 fol. 49v (saec. XIII.) und 1066 fol. 109r (c. 1300) ; Engelberg 128 fol. 92r (1323) und 319 fol. 55r (saec. XV.). Den Text bietet *Förster* nach der ältesten Fassung, die die Züricher Handschrift aufweist. Die restlichen 11 Verse, beginnend mit : Filia prima Joseph, sind bis jetzt nur durch unsere Handschrift Rouen 207 überliefert.

Auf Grund der metrischen und prosaischen Annentexte, die *Förster* zusammenstellte, kann man sagen, dass die Legende vom

1. *L. Keil*, Die Verehrung der hl. Mutter Anna im Erzstift Trier um 1500, in : Pastor bonus XXXIII (1920/21) 528 ff.

2. *B. Kleinschmidt*, Zur Verehrung der hl. Mutter Anna, in : Theologie und Glaube XVIII (1926) 297 ff. und neuestens abda, XX (1928) 332 ff.

3. *M. Förster*, Die Legende vom Trinubium der hl. Anna, in : Probleme der englischen Sprache und Kultur. Festschrift für Johannes Hoops zum 60. Geburtstage, Heidelberg 1925, 105 ff. Auf diesen Aufsatz machte mich Herr Prof. Dr. Paul Lehmann (München) aufmerksam. Im Folgenden bringen wir die Ergebnisse von Förster.

Digitized by Google

Trinubium der hl. Anna bereits im Anfang des XII. Jahrhunderts fest entwickelt und weit verbreitet war ; ja sogar Handschriften des XI. Jahrhunderts kennen die Legende (vgl. N° 1). Demnach ist die bisher vielfach angenommene Entstehungszeit, das XIV. Jahrhundert, nicht mehr festzuhalten. *Förster* kommt zu folgendem Ergebnis (S. 130) : Die äussere Form der Ueberlieferung, dogmengeschichtliche Erwägungen und die Entwicklung der Annen-Verehrung drängen uns zu dem Schlusse hin, dass unsere lateinische Trinubium-Legende wahrscheinlich am Ende des XI. Jahrhunderts irgendwo im Abendlande, und zwar möglicherweise in der Normandie oder in England, entstanden ist.

fol. 8r-9r : Messritus.

Ant. *Et introibo ad altare dei.* Ps. Judica me deus et discerne etc. *totum psalmum dic cum Gloria Patri. Sicut erat. Ant. Et introibo ad altare dei ad deum, qui letificat iuuentutem meam. Kyrye el. Xpe el. Kyrie el.* Pater noster. Et ne nos. *Deus tu conuersus uiuificabis nos. Et plebs tua letabitur in te. Ostende nobis domine misericordiam tuam. Et salutare tuum. Ab occultis meis monda me domine. Et ab alienis parce. ter. Sacerdotes tui induantur iusticiam. Et sancti tui exultent. Sancta dei genitrix virgo semper Maria. Intercede pro nobis ad dominum deum nostrum. Domine exaudi orationem meam. Et clamor meus ad te ueniat. Oremus* Oratio : Aufer a nobis quesumus domine iniquitates nostras ut puris mentibus mereamur introire ad sancta sanctorum. Per Xpm. dominum nostrum. Amen.

Hic ueniat ad altare iunctis manibus et pronus dicat hanc orationem: Domine Iesu Xpe. propicius esto mihi peccatori, quia tu es immortalis solus [1] sine peccato ; tu es sanctus qui sanctificas omnia ; tu es benedictus, qui omnia benedicis ; indulge michi famulo tuo, quia peccator sum et presumo ante sanctum altare tuum inuocare te ; quia peccaui coram te et coram angelis tuis delictis atque peccatis, sed confirma ecclesiam tuam in fide ortodoxa et doce me facere uoluntatem tuam, quia tu es deus meus, qui uiuis et regnas per omnia secula seculorum Amen.

Hic debet osculari altare, postea crucifixum dicendo hanc orationem: Sancta Maria omnesque sancti dei intercedite pro me miserrimo peccatore ad dominum, quatinus ei dignum valeam offere sacrificium per Xpm. d. n. Amen.

Postea redeat ad sinistram partem altaris dicendo sic: Confitemini in domino quoniam bonus, quoniam in seculum misericordia eius. Et ego reus et indignus sacerdos, confiteor deo omnipotenti et beate Marie et omnibus sanctis eius etc. Misereatur nostri omnipotens dominus etc. Per gratiam Sancti Spiritus Paracliti et per uirtutem sancte crucis et per intercessionem beate et gloriose dei genitricis semperque uirginis Marie et per merita omnium sanctorum et sanctarum dei misereatur nostri omnipotens dominus et dimissis peccatis nostris perducat etc. [2].

1. am Rande mit Einschaltungszeichen von derselben Hand.

2. *Per gratiam Sancti Spiritus — peccatis nostris perducat etc.* am unteren Rande mit Einschaltungszeichen von derselben Hand.

Digitized by Google

Indulgentiam, absolutionem et remissionem etc. Adiutorium *nostrum in nomine domini. Qui fecit. Sit nomen domini benedictum. Ex hoc nunc etc.*

Officium : Gaudeamus omnes in domino. *Benedictio euangelii. Iube domne vel iube Xpe benedicere. Dominus sit in corde uestro uel meo ad prononciandum sanctum euangelium dei in nomine Patris etc. Amen. Benedictio thuris* : Ab illo sanctificeris in cuius honore cremaberis in nomine Patris etc. Amen. *Postea fiat signum crucis de thuribulo super calicem dicendo: In nomine Patris* [fol. 8v] *Postea Dirigatur domine ad te oratio mea sicut incensum in conspectu tuo. Elevatio manuum mearum sacrificium uespertinum. Pone domine custodiam ori meo. Et ostium circumstancie labiis meis. Non declinet cor meum in uerba malicie.*

Dicta offerenda dicat hunc hymnum totum: Veni creator spiritus mentes tuorum uisita etc. *Veni, veni Spiritus alme, orphanorum paraclite, ueni et doce filios ecclesie trinum et unum deum adorare in spiritu et ueritate. Veni sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium et tui amoris in eis ignem accende. Kyriel. Xpeel. Kyriel. Pater noster. Et ne nos. Benedicamus Patrem et Filium cum Sancto Spiritu. Laudemus et superexaltemus etc. Post partum uirgo inuiolata permansisti dei genitrix etc. Domine exaudi orationem. Et clamor meus etc. Oremus:* Ure igne Sancti Spiritus renes nostros et cor nostrum domine, ut tibi casto corpore seruiamus et mundo corde placeamus. *Alia oratio:* Actiones nostras quesumus domine aspirando preueni etc.

Postea humiliet se ante altare manibus contra pectus ponitis in modum crucis dicendo hanc antiphonam: In spiritu humilitatis et in animo contricto suscipiamur domine a te et sic fiat sacrificium nostrum, ut a te suscipiatur hodie et placeat tibi domine deus omnipotens; pater benedic ✠ *et sanctifica hoc sacrificium laudis, quod tibi oblatum est ad honorem et gloriam nominis tui et aufer iniquitates meas et clamor meus ad te perueniat. Per Xpm. d. n.*

Orate pro me fratres, ut meum pariter et uestrum in conspectu domini acceptum sacrificium. Dominus sit in corde nostro et in labiis nostris etc. *Tunc dicat orationes secretas et prefacionem et canonem.*

Post perceptionem sancti sacrificii dicat sic: Verbo caro factum est et habitauit in nobis et uidi gloriam eius gloriam quasi unigeniti a patre plenum gracie et ueritatis. Resp. : Iesu Xe., fili dei uiui, miserere nobis. Vers. Quia de uirgine. Gloria Patri etc. *Postea dicat sic:* Quod ore sumpsimus, domine, pura mente capiamus et de munere temporali fiat nobis remedium sempiternum in uitam eternam. Amen. *Postea dicat istum psalmum totum:* Nunc dimittis seruum tuum. *Kyrie el. Xpe el. Kyrie el. Pater noster. Et ne nos.* Agimus tibi gratias omnipotens deus etc. Ps. *Lauabo inter innocentes manus meas et* [fol. 9r] *circondabo altare tuum domine, dicat totum psalmum lauando manus cum Gloria Patri. Kyrie el. Xpe. el. Kyrie el. Pater noster. Et ne nos.*

Postea dicat communionem et post communionem dicat hanc orationem: Placeat tibi sancta trinitas etc. *Postea dicat sic:* Dominus uobiscum etc. Inicium sancti euangelii secundum Iohannem. Eu. : In principio erat uerbum etc. *et dicat totum.*

Et postea dicat Vers.: Benedicat nos deus, deus noster benedicat nos deus. Et metuant eum omnes fines terre. Dominus uobiscum. Et cum

1. von zweiter Hand über der Zeile.

Digitized by Google

spiritu tuo. Oratio : Omnipotens sempiterne deus, qui dedisti famulis tuis in confessione uere fidei... [1] *Item alia oratio:* Protector in te sperantium... eterna [2] et pacem tuam nostris concede temporibus et iter famulorum tuorum in salutis tue prosperitate dispone et nos famulos tuos ab omni aduersitate deffende et anime omnium fidelium defunctorum per misericordiam dei requiescant in pace. Per dominum nostrum etc. Dominus uobiscum etc. Benedicamus domino. Deo gratias. Mundi saluator sit nobis auxiliator, mundi saluatrix sit nobis auxiliatrix et anime omnium fidelium etc.

Ant. *Trium puerorum.* Ps. Benedicite sacerdotes domini domino, *dic totum psalmum.* Ps. Laudate dominum in sanctis eius etc., *dic totum cum Gloria Patri etc.* Ant. *Trium puerorum cantemus hymnum, quem cantabant in camino ignis benedicentes dominum. Kyrie el. Xpe. el. Kyrie el.* Pater noster. Et ne nos. Credo in deum. Carnis resurrectionem etc. *Benedictus es domine deus patrum nostrorum. Laudabilis et gloriosus et superexaltatus in secula. Benedicamus Patrem et Filium cum Sancto Spiritu. Laudemus et superexultemus eum in secula. Benedictus es domine in firmamento celi. Laudabilis et gloriosus etc. Benedicat nos omnipotens dominus Amen. Dignare domine die isto. Sine peccato nos custodire. Fiat misericordia tua domine super nos. Quemadmodum etc. que secuntur.* Oratio : Deus qui tribus pueris... Domine exaudi. Et clamor. Benedicamus domino.

fol. 9^{v} : Si forte contigerit alicui fratri negligencia de corpore et sanguine... [3]

fol. 10^{r}-56^{r} : Psalterium, Cantica.

fol. 56^{v}-60^{v} : Messformular von Weihnachten, Epiphanie, Dreifaltigkeit, Mariä-Himmelfahrt und der Roratemesse.

fol. 61^{r} : Ein Gedicht von 12 Zeilen : Qui conquens neut pasques trou-
Par ceste rieul puet prouuer [uer
Quant eles seront certainement *etc.*

(Dasselbe Gedicht findet sich fol. 62^{r} f. von anderer Hand in weit grösserem Umfang.)

Hec sunt nomina civitatum totius regni Francie. Hec sunt civitates. que subiacent Remensi archiepiscopo..... Summa episcoporum XI. ...archiepiscopo Senonis... Summa episcoporum VII ;... Lugdunensi... Summa episc. IV... ; Rochom. ... Summa episc. VI ;..... Turonensi.... Summa episc. IX ; ..... Bituricensi.... Summa episc. IX. Summa omnium archiepiscoporum VI ; Summa omnium episcoporum per totum regnum XLVI.

fol. 62^{r}-62^{v} : Ein Gedicht von 52+28 Zeilen (vgl. fol. 61^{r}) :
Qui conques pasques neut trouer
Parcheste reule puet prouer
Que eles serunt cherteinement *etc.*

---

1. Oration vom Dreifaltigkeitsfest.

2. Oration vom dritten Sonntag nach Pfingsten.

3. Vgl. *E. Martène*, De antiquis monachorum ritibus, Antuerpiae 1764, 74 cap. XI de negligentia circa corpus Domini, ex Ms. Libro Usuum Beccensium et Consuetudinibus B. Mariae de Lyra. Unsere Hs. folgt dem Liber Usuum Beccensium.

Digitized by Google

fol. 63r-226r : Temporale des Breviers.

fol. 226v : Professritus von einer anderen Hand. Am Schluss sind ungefähr 8 Zeilen nicht mehr ganz lesbar.

Ecce quam monachi debent fieri professi. Primo debent confiteri omnia sua peccata abbati uel magistro. Postea debent scribere professionem suam de manu sua. Postea debent ire retro magno altare et exui de cuculis suis et ponere eas ante magno altare. Postea venire ad natam in capitulo et debent inclinare et seipsos prostrare et dicere ista verba prostrati: Domine, Ego peto misericordiam Dei et beate Marie et omnium sanctorum et sanctarum et sacrosanctorum corporum istius domus, panem et aquam et fraternitatem, veniam concedatis per misericordiam Dei. Deinde debent surgere et stare. Et abbas dicet eis, quecumque sibi placuerit, et finito verbo abbatis debent iterum se prostrare dicendo ista uerba : Domine, non confido in bonis, que in me sint, sed in Deo et beata Maria et in omnibus sanctis et in sacrosanctis istius domus et promitto obedienciam usque ad mortem.

Et tunc debent surgere, et si abbas uoluerit aliquid dicere, dicet. Et postea debent exire de nata et ire osculare pedem abbatis et hoc facto debent redire ad natam et inclinare fortiter. Postea ire retro altare et magister illorum secum. Finito capitulo abbas debet uenire ad altare uel expectare ad magnam missam reuestitum et statim monachi debent legere suam professionem ante altare ad sinistram partem dicendo : Ego frater talis etc. Deinde debent facere crucem a tergo cedule super altare et osculans altare. Postea immediate debent dicere istum uersum totum : Suscipe me Domine etc. faciendo ante et retro ter, deinde : Gloria Patri una vice. Postea abbas debet incipere : Veni Creator etc. sollempniter et monachi se debent prosternere.

Quo finito incipiat abbas : Miserere mei Deus, Leuaui oculos, Ad te leuaui, Nisi quia, De profundis, Pater noster, Et ne nos, etc. que secuntur semper prostrati usque ad benedictionem cucule, ad quam benedictionem debent stare et finita oratione abbas debet... exuere de frocis dicendo : Exuat te Dominus etc. et induere cuculam dicendo : Induat te Dominus etc. Et postea debent flectere genua ad orationem istam: Accipite etc. Qua dicta iterum debent prosternere usque ad... et postea debent surgere et abbas debet eos osculare et capucium eis ponere et post debent ire osculare conventum..... primo in choro abbas... capucium super capita et post..... et capucium cucule usque ad tercium diem... nec debent esse in capitulo..... abbas debet mane missam... cuculas eorum... et eos osculare.

fol. 227r-228v : Praefationen mit Noten.

fol. 229r-v : Intonationen des Credo, Gloria und Ite missa est.

fol. 230r : Praefatio communis mit Noten.

fol. 230v-232v : Canon missae.

fol. 232v : Nach dem Agnus Dei — dona nobis pacem die Rubrik : *Hic ponatur corpus in calice.* Hec sacrosancta commixtio corporis et sanguinis Domini nostri Iesu Christi fiat mihi et omnibus sumentibus salus mentis et corporis et ad vitam eternam promerendam preparatio salutaris. Per eundem. *Oratio:* Domine sancte pater omnipotens eterne deus da mihi hoc corpus et sanguinem filii tui Domini nostri Iesu Christi ita digne sumere, ut merear per hoc remissionem omnium peccatorum meorum accipere et de tuo sancto spiritu repleri, quia tu es deus et

Digitized by Google

preter te non est alius cuius regnum et imperium permanet in secula seculorum Amen. *Oratio post perceptionem corporis:* Domine Iesu Christe fili Dei uiui, qui ex uoluntate *etc. Oratio post communionem:* Placeat tibi sancta Trinitas *etc.*

fol. 233r-240v : Messformulare für Pfingsten, die Votivmessen der Muttergottes, de cruce, de sanctis quorum reliquie habentur, pro omnibus fidelibus, pro defunctis, das Commune Sanctorum.

fol. 241r-243v : Totenofficium.

fol. 244r-248v : Fronleichnamsofficium mit Messformular.

fol. 249r-v : Hec sunt ecclesie que pertinent ad collationem Sci. Wandregisili. Leider ist der grösste Teil der Namen nicht mehr lesbar.

fol. 250r-478v : Sanctorale des Breviers.

D. PAULUS VOLK.

Digitized by Google

NOTES.

LA CRITIQUE DANS UNE IMPASSE : A PROPOS DU CAS DE L'AMBROSIASTER.

La critique interne, méconnue du plus grand nombre des hommes, mésusée par la plupart de ceux qui prétendent s'y connaître, constitue en soi, incontestablement, quelque chose d'excellemment puissant et de génial, parmi toutes les opérations auxquelles peut s'exercer l'intelligence humaine. De là, peut-être, son extrême rareté. Érasme, par exemple, le grand érudit de la Renaissance, l'éditeur de tant de Pères et auteurs ecclésiastiques, n'avait certainement pas à un haut degré ce don précieux ; même quelques-uns des plus célèbres parmi les Mauristes, un Mabillon, un Montfaucon surtout, en ont manqué en maintes occasions : depuis eux jusqu'à nos jours, on peut compter sur les doigts les savants qui en ont donné des preuves, et ce n'est pas toujours parmi les personnages les plus illustres, tels que les Mai et les Pitra, qu'il faut aller les chercher.

Mais si le nombre de ceux qui sont aptes à manier la critique interne est extrêmement restreint, combien grandiose et durable est l'œuvre édifiée par eux ! Que de découvertes inespérées, de restitutions aux véritables auteurs, de résurrections même, en quelque sorte, de certains de ces auteurs, sont venues, surtout à partir du XVIIe siècle, surprendre et réjouir ceux qui s'intéressent à l'histoire littéraire ! Pour n'en citer qu'un exemple, où en serions-nous aujourd'hui, pour ce qui est des sermons authentiques de s. Augustin, si le bénédictin Pierre Coustant n'avait fait enfin la lumière parmi le fatras de productions de tout genre affublées de ce grand nom ? [1]

Ce qu'il y a de plus merveilleux dans cet exercice de la critique interne, c'est qu'il se pratique généralement sur des documents ou des problèmes pour lesquels toutes sources de renseignements extrinsèques font défaut : il suffit à l'esprit de se trouver en présence d'une œuvre quelconque d'un artiste ou d'un écrivain ; à l'instant, il identifie l'auteur, même innommé, même caché sous un faux nom, avec la même facilité et la même certitude que d'autres reconnaissent dans la rue une personne dont la vue leur est familière. On trouverait de cela une foule d'exemples très instructifs dans la série de conférences données jadis par dom Henri Quentin à l'Institut Catholique de Paris sur la critique interne, si toutefois elles ont été publiées, ce dont je n'ai pas encore réussi à me rendre compte, n'en ayant lu que le programme détaillé ; mais elles mériteraient sûrement de l'être.

Je ne saurais dire non plus si dom Quentin a attiré l'attention

1. Sur la part qui lui revient dans le discernement des sermons authentiques et l'édition de ceux rejetés dans l'Appendice du tome V, voir (dom Tassin), *Hist. littér. de la Congrég. de Saint-Maur*, notamment p. 422.

Digitized by Google

sur le cas où la critique, même la plus pénétrante, peut parfois se trouver réduite à l'impuissance, par suite du manque absolu de terme de comparaison et, par suite, de tout moyen d'identification. J'ai eu — dirai-je la témérité ou la malchance ? de m'attaquer, toute une période de ma vie, à l'un de ces problèmes, qui exerçait sur mon esprit une sorte de fascination : la question de l'Ambrosiaster. Il me semblait alors que l'auteur d'écrits si considérables, d'une valeur et d'une originalité exceptionnelles, qu'un haut personnage, en contact plus ou moins direct avec les principaux milieux ecclésiastiques du IVe siècle, avec les Eusèbe, les Damase, les Ambroise, les Jérôme, devait nécessairement trahir par quelque endroit son identité. Avec un acharnement digne d'une meilleure cause, j'ai épuisé successivement la série de tous les candidats en apparence possibles : d'abord le juif converti Isaac [1], puis Decimius Hilarianus Hilarius [2], ensuite Evagrius d'Antioche [3], et finalement le « Cl. Callistus sive Hilarius » dont le beau marbre funéraire fut trouvé en 1821 à Tor Marancia sur la via Ardeatina [4]. Tout cela n'a abouti à rien, sauf à mettre toujours mieux en relief la personnalité de l'auteur et les indices caractéristiques contenus dans ses écrits. Il est certain qu'il existe des analogies de style et de doctrine entre ce qui nous reste du juif Isaac et les ouvrages de l'Ambrosiaster, de même qu'entre ceux-ci et la traduction latine de la *Vita Antonii* par Evagrius ; mais, comme l'a justement suggéré Franz Cumont [5], il ne paraît pas impossible d'expliquer les analogies en question par « l'influence d'un même milieu ». D'autre part, il y a dans l'Ambrosiaster des phrases qu'un Juif de naissance n'eût jamais pu écrire ; quant à Evagrius, originaire d'Antioche, il savait le grec pour le moins aussi bien que le latin, ce qui certes n'était pas le cas de l'Ambrosiaster. Pour ce qui est enfin de Decimius Hilarianus Hilarius, il n'a jamais existé que grâce à la lecture fautive d'une inscription africaine (C. I. L., t. VIII, n. 1219) où il s'agit en réalité du fils d'Ausone, le proconsul Decimius Hilarianus Hesperius [6]. Et l'épitaphe romaine de Claudius Callistus Hilarius est vraiment d'une teneur trop vague, d'une date trop incertaine, pour aider efficacement à la solution d'un problème si compliqué ; vu surtout que nous ne sommes pas même en état d'assurer que l'Ambrosiaster ait réellement porté le nom d'Hilarius !

Pour ma part, après tant d'années de recherches incessantes, j'en suis arrivé à la conviction que, sauf quelque découverte inattendue de documents nouveaux, la question de l'Ambrosiaster peut et doit être considérée désormais comme insoluble : le « grand Inconnu », comme l'appelle Harnack, persiste à voiler à nos regards son identité,

---

1. « L'Ambrosiaster et le juif converti Isaac » dans *Revue d'hist. et de littér. relig.* IV (1899), p. 97-121.

2. « Hilarius l'Ambrosiaster », dans *Rev. Bén.* XX (1903), p. 113-124.

3. « Qui est l'Ambrosiaster ? Solution nouvelle » *Rev. Bén.* XXXI (1914), p. 1-34.

4. « Una nuova possibilità a proposito dell' Ambrosiastro », publié pendant la Guerre dans l'*Athenaeum* an. VI (Pavia, janvier 1918).

5. *Rev. d'hist. et de littér. rel.* VIII (1903), p. 417, note 3.

6. Voir les articles « Hilarius 8 », dans Pauly-Wissova, *Realencyklopädie* VIII, 2, 1601 ; « Hesperius 1. » ibid. VIII, 1, 1249.

Digitized by Google

et force est de revenir à l'aveu d'un des savants qui ont creusé le problème plus à fond : « Quisnam fuerit huius operis auctor, fortasse numquam inter eruditos conveniet »[1].

***

Afin de montrer, d'une façon pour ainsi dire palpable, la vérité de cette proposition négative, j'aurai recours à un argument qui pourra paraître d'abord singulier.

Je suppose un moment que l'auteur désigné communément sous l'appellation d'Ambrosiaster ait été en réalité un certain Nummius Aemilianus Dexter. Or, s'il en était ainsi, comme nous ne connaissons pas actuellement une seule ligne de ce qu'a pu écrire ce personnage, toute comparaison avec les ouvrages du fameux Anonyme devient chose impossible. Impossible aussi, par conséquent, en l'absence de tout témoignage extrinsèque, d'établir en ce cas l'identité de l'Ambrosiaster.

On demandera peut-être d'où me vient l'idée de faire intervenir dans la question un nom auquel personne n'a songé jusqu'ici ? D'abord, qu'on veuille bien le remarquer, je ne le mets ici en avant qu'à titre d'exemple et de pure possibilité : une possibilité que, dans l'état présent de nos connaissances, nul n'a le droit d'exclure *à priori*. Sous cette réserve, je ne crains pas d'affirmer que, de tous les personnages connus de l'Occident chrétien au déclin du IVe siècle, il n'en est peut-être pas un seul auquel conviendraient mieux toutes les particularités qui se dégagent des écrits de l'Ambrosiaster, et constituent en quelque sorte pour nous son signalement.

Qui était Nummius Aemilianus Dexter ? Un fils de ce célèbre écrivain ecclésiastique, Pacianus, qui occupa le siège épiscopal de Barcelone de 360 à 390 environ. Il joua, lui aussi, un rôle illustre dans le monde[2]. Nommé proconsul d'Asie, il géra cette haute magistrature de telle sorte que le concile de la province lui érigea un monument en signe de reconnaissance, monument dont l'inscription nous a été conservée (C. I. L., t. II, n. 4512). Nous le trouvons ensuite *comes rerum privatarum* sous l'empereur Théodose, son compatriote, en 387. Finalement, il devient Préfet du prétoire d'Italie en 395[3]. Qu'on compare avec ce « curriculum vitæ » ce qui a été dit dans la *Revue Bénédictine*, en 1903 (XX, 119-211), sur les charges et dignités qu'a dû gérer l'Ambrosiaster dans la société romaine de son temps.

Or, ce grand personnage ne démentait en rien sa qualité de fils d'évêque : il était lui-même tout dévoué à la cause de la foi chrétienne, *Christi fidei deditus*. Lié d'amitié avec Jérôme, peut-être durant les trois dernières années que celui-ci passa à Rome (382-385), ce fut sur ses instances que le solitaire de Bethléhem rédigea son ouvrage si utile, *De viris illustribus* ou, plus précisément, *De scriptoribus ecclesiasticis*, et cela, dans un but ostensiblement apologétique.

---

1. A. Souter, dans sa préface à l'édition viennoise des *Quaestiones* du Pseudo-Augustin (CSEL, t. L, 1908), p. XXIII.

2. « clarus ad saeculum ». Hieronym. *De script. eccl.* c. 132.

3. Pauly-Wissova, *Realencykl.* art. « Dexter » 7. et 11 : t. V. 207.

Digitized by Google

Dexter lui-même y est mis au nombre des auteurs chrétiens par s. Jérôme, qui lui consacre le chapitre 132, rédigé en ces termes :

> Dexter, Paciani de quo supra dixi filius, clarus ad saeculum et Christi fidei deditus, fertur ad me omnimodam historiam texuisse, quam necdum legi.

Se peut-il quelque chose de plus vague et de plus étrange ? Dexter, a qui Jérôme dédia son ouvrage, aurait lui-même composé à l'intention de Jérôme une sorte d' « histoire universelle » ; mais celui-ci n'en avait rien lu, et ne savait la chose que par ouï-dire ! Il semble, d'après cela, que Dexter n'était pas très empressé de faire connaître au public ses productions, et méritait au premier chef le reproche adressé par l'auteur du *De script. eccles.* dans sa préface, à ceux qui cachaient leurs écrits : « celantes scripta sua ». L'Ambrosiaster était, lui aussi, bien coupable sous ce rapport : car, non seulement il ne paraît pas avoir publié ses ouvrages sous son nom, mais il est très probable qu'il ne les a jamais édités à proprement parler. Et ceux qui le citent, comme Damase dans ses consultations à Jérôme, comme plus tard le prêtre Evangelus à propos des diacres romains et de Melchisédec, ne veulent pas, ou ne peuvent pas, nommer l'auteur responsable des propositions sur lesquelles ils sollicitent le jugement du saint homme. Il y a là, de part et d'autre, une sorte de mystère voulu et intentionnel : d'un côté, un théologien qui lance des théories parfois osées sous le couvert de l'anonymat ; de l'autre, des lecteurs ou auditeurs qui ne mettent pas moins de soin à taire le nom de celui qu'ils ont en vue. Comment mieux expliquer ce silence que par la crainte de froisser un haut et influent personnage, que les autorités ecclésiastiques avaient intérêt à ménager, alors même qu'elles trouvaient quelque chose, et même beaucoup, à reprendre dans ses assertions ?

Outre ces considérations, plutôt générales, il existe un trait de ressemblance particulièrement significatif entre Dexter et l'Ambrosiaster : c'est ce qu'on peut appeler les « symptômes hispaniques ». Le prof. Alex. Souter a mis la chose en pleine lumière, dans sa Préface à l'édition des Questions sur l'Ancien et le Nouveau Testament : « Il semble bien, écrit-il, que l'auteur a eu quelque chose de commun avec l'Espagne : *aliquid ei cum Hispania commune fuisse videtur* » (p. XXII). Voici, à ce sujet, quelques traits dignes d'attention :

Dans la Quaest. 107, n. 6, on lit ce passage :

> Nam, quia Romani regnum habent, *Hispani* et Galli et Afri et ceteri subiecti eis sub eorum nomine Romani vocantur.

N'est-il pas remarquable que, voulant faire l'énumération des peuples divers dont se compose l'Empire Romain, l'auteur anonyme commence comme instinctivement par l'Espagne ?

Dans la Quaest. 115, n. 19, sûrement écrite à Rome, nous voyons cité comme exemple d'une chose impossible, le fait de voler de Rome en Espagne : « Aliquis prohibeat, ne quis de urbe Roma *transvolet in Hispaniam* ». Ici encore, pourquoi justement l'Espagne, plutôt que tout autre pays également éloigné, la Germanie ou la Bretagne, par exemple ?

Digitized by Google

Autres symptômes. En dehors des historiens, l'Ambrosiaster est seul, avec Priscillien, à mentionner le démon Saclas, qui occupe une place importante dans les théories manichéennes, alors surtout répandues en Espagne. Son texte de l'Apocalypse, notamment 2, 18 *(aeramento turino)*, le rapproche de nouveau de Priscillien. C'est aussi vers l'Espagne, semble-t-il, que nous oriente la locution *sanctus spiritus*, de même que les graphies *toloneum* et *Iosep*. Le *tres unum sunt*, commun à notre anonyme et au juif Isaac, peut se rapporter à la même origine.

Enfin, n'est-ce pas également une chose intéressante qu'une des plus longues Questions, sinon la plus longue, *CII. Contra Novatianum*, s'en prenne au même adversaire contre lequel est dirigée presque toute la polémique de l'évêque Pacianus, père de Dexter ?

***

Le résultat de tout cela, encore une fois, est de montrer, non pas que Dexter est identique à l'Ambrosiaster, mais que rien n'empêche qu'il le soit ; au contraire, tout un ensemble de circonstances favoriserait *à priori* pareille identification.

Or, supposé que celle-ci fût fondée, qu'en résulterait-il ? Qu'il faudrait décidément renoncer à résoudre la question de l'Ambrosiaster. Pourquoi ? C'est que des rencontres du genre de celles que j'ai indiquées ne suffisent pas en pareil cas : il faudrait pouvoir comparer les écrits des deux personnages en question ; seule, la confrontation minutieuse des productions de l'Ambrosiaster avec celles de Dexter fournirait les éléments indispensables pour porter un jugement de quelque valeur. Comme nous ne possédons, et, selon toute apparence, ne posséderons jamais rien de l'écrivain espagnol, il est donc clair que toute tentative ultérieure en ce sens serait d'avance condamnée à l'impuissance.

Et c'est ainsi que j'avais raison de citer la question de l'Ambrosiaster comme un de ces cas où la critique pourrait fort bien se trouver acculée dans une impasse sans issue.

D. G. MORIN.

Digitized by Google

LE SOUVENIR D'ARIUS DANS LE PRAEDESTINATUS

Le plus souvent les historiens n'attachent pas grande importance aux notices du *Praedestinatus* : quel que soit l'écrivain qui se cache sous ce nom, qu'il s'agisse d'Arnobe le Jeune, comme le veut Dom Morin [1], ou d'un inconnu dont l'anonymat reste encore à percer [2], on est d'accord pour estimer qu'il doit à saint Augustin le plus clair de ses renseignements sur les hérétiques et leurs doctrines, et que les données nouvelles qu'il semble fournir sont des racontars sans autorité.

La notice sur Arius ne fait pas exception à la règle. Elle mérite pourtant d'être examinée de près, quand ce ne serait que pour nous préparer à juger plus exactement les assertions ultérieures de *Praedestinatus* au sujet d'un soi-disant troisième livre d'Arius. Nous reproduisons parallèlement les notices de l'anonyme et de saint Augustin.

Praedestin., I, 49 ; PL, LIII, 605.	AUGUSTIN, *Contra Haeres.*, 49; PL, XLII, 39.
Quadragesimus et nonus haeresiarches Arius ortus est. Hic populos arianos instituit, qui Patrem et Filium et Spiritum Sanctum nolunt esse unicus eiusdemque substantiae, sed esse Filium creaturam, Spiritum vero sanctum creaturam creaturae, hoc est ab ipso Filio creatum volunt. In eo autem quod Christum sine anima carnem suscepisse arbitratur, Epiphanius prodidit. Et ideo Patrem maiorem Filio sic dicit quasi creatorem, et Filium maiorem Spiritu sancto quasi creatorem eius. Nostros, id est catholicos, ad se venientes rebaptizant : utrum hoc etiam aliis, id est	Ariani ab Ario in eo sunt notissimi errore quo Patrem et Filium et Spiritum Sanctum nolunt esse unius eiusdemque naturae atque substantiae, aut, ut expressius dicatur, essentiae, quae οὐσία graece appellatur ; sed esse Filium creaturam, Spiritum vero Sanctum creaturam creaturae, hoc est ab ipso Filio creatum volunt. In eo autem quod Christum sine anima solam carnem suscepisse arbitrantur, minus noti sunt, nec adversus eos ab aliquo inveni de hac re aliquando fuisse certatum ; sed hoc verum esse et Epiphanius non tacuit, et ego ex eorum quibusdam scriptis

1. DOM G. MORIN, *Arnobe le Jeune*, dans *Etudes, Textes, Découvertes*, t. I, Paris et Maredsous, 1913, p. 315-324.

2. O. BARDENHEWER, *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, t. IV, Fribourg en Br., 1924, p. 520-521.

Digitized by Google

non catholicis faciant, nusquam legitur.

et allocutionibus certissime comperi. Rebaptizari quoque ab his catholicos novimus, utrum et non catholicos nescio.

(PR.) Primus contra hos suscepit sanctus Hesiodus, episcopus Corinthiorum, vir qui etiam mortuos suscitasse asseritur. Unde factum est ut plus sanctitatem quam disputationem attendentes homines Arium exsecrarentur. Siquidem eius orationibus asseritur ipse Arius in secessum sedens universa simul interanea cum stercoribus profudisse. Iam contra sectam eius tam Orientales quam etiam Occidentales episcopi scripserunt. Quibus eum per singula capita dogmatum suorum asserunt blasphemantem.

On voit tout de suite que la notice du *Praedestinatus* se divise en deux parties, dont la première est presque textuellement empruntée à saint Augustin, y compris l'affirmation de saint Épiphane au sujet de l'âme du Christ [1]. La seconde partie au contraire est propre à notre auteur. La mention d'Hésiode de Corinthe n'est pas pour la recommander, car ce personnage qui est cité dès le titre de l'ouvrage comme un hérésiologue [2] et qui reparaît à l'hérésie 83 [3], est une création de l'écrivain. L'imprécision avec laquelle sont signalés pêle-mêle les évêques d'Orient et d'Occident qui ont combattu l'arianisme, sans que soit cité aucun nom propre, pas même celui de saint Athanase, ne produit pas une meilleure impression. Seule l'histoire de la mort d'Arius répond à quelque chose de bien connu : rapportée d'abord par saint Athanase [4], popularisée en Occident par Rufin [5], cette histoire était le type des châtiments providentiels réservés aux hérétiques ; de ce que le *Praedestinatus* l'a connue on ne peut pas conclure grand'chose de la valeur des renseignements qu'il possédait sur Arius.

C'est dans ces conditions, assez défavorables, il faut l'avouer, que se présente un passage plus intéressant du livre III. Le *Praedestinatus* reproche à ses adversaires l'usage qu'ils font des textes

1. Cf. ÉPIPHANE, *Haeres.* LXIX, 19 ; PG, XLII, 232, B : « οὐ μόνον δὲ τοῦτο, ἀλλὰ καὶ ἀρνοῦνται ψυχὴν αὐτὸν ἀνθρωπείαν εἰλῆφέναι » ; Id., IBID., 49, col. 277, B. Il est curieux que H. VON SCHUBERT, *Der sogenannte Praedestinatus*, TU, t. XXIV, 4 ; Leipzig, 1903, p. 41, oublie de signaler l'hérésie 49 du Praedestinatus parmi celles qui empruntent à saint Augustin la mention de saint Épiphane ; il ne cite que *huit* hérésies à être dans ce cas, celles qui portent les numéros 27, 28, 32, 39, 42, 43, 50, 84. Sur le Saint-Esprit, créature d'une créature, voir aussi ÉPIPHANE, *Haeres.* LXIX, 56 ; PG, XLII, 289, A : « τὸ ἅγιον γὰρ πνεῦμα κτίσμα πάλιν κτίσματός φασιν εἶναι ».

2. *Praedestinatus*, I, *Tit.* ; PL, LIII, 587, B.

3. *Praedestinatus*, I, 83 ; PL, LIII, 615.

4. ATHANASE, *De morte Arii*, PG, XXV, 685-690.

5. RUFIN, HE, X, 14 ; édit. MOMMSEN, p. 979-980.

Digitized by Google

de l'Ecriture ; il les reprend surtout de ce qu'ils tirent argument de morceaux arbitrairement rapprochés l'un de l'autre ; et il déclare qu'ils agissent à la manière d'Arius :

« Arius in tertio libro suo epigramma huiusmodi posuit dicens : « Nos verba dei accepimus et vera credimus, vera etiam confitemur. Ipse dicit : Pater maior me est (IOAN., XIV, 28), et : Ego et Pater unum sumus (IOAN., X, 30), quia ego in Patre et Pater in me (IOAN., XIV, 11).

Noluit legere ; iungere enim potuit duo ista : Pater maior me est ; et : Ego et Pater unum sumus ; et dum ista duo iunxisset, invenerat filium hominis et filium Dei. Omnia enim passibilitatis genera a Deitate sublata, soli filio hominis poterant convenire. Deus enim nec minor nec maior est ; sed hoc est quod est idem semper, carens incremento, carens detrimento. Nunquam augmentando proficit, nunquam deficit minuendo ; sed ante omnia idem qui post omnia et in omnibus praeteritis, praesentibus et futuris immutabilis perseverat. Haec quasi in alio opere dicta sint. Memoravimus enim anathemabilem Arium, in tertii libri sui capite hoc dixisse, ordine quo Praedestinati dixerunt : « Apostoli verba sunt, nostrum nihil addimus ; ipse dicit de se : Non quod volo bonum hoc ago, sed quod nolo malum hoc facio (ROM. VII, 15) »[1].

Nous avons ici la révélation d'un troisième livre d'Arius, dont nous ne trouvons nulle part ailleurs la mention. Von Schubert juge sans indulgence cette révélation ; il y voit un procédé de l'hérésiologue pour discréditer ses adversaires [2] ; mais Dom Morin est plus bienveillant : il note que, dans le *Praedestinatus*, aussi bien que dans le *Conflictus*, Arnobe le Jeune nous a transmis certains détails qu'on ne trouve pas ailleurs, et qui supposent des sources d'information aujourd'hui perdues [3] : au nombre de ces détails figurerait un rapport du pape Damase à l'empereur Valentinien sur la condamnation des *Venustiani* [4], une allocution prononcée par le pape Célestin I au concile tenu à Rome dans les premiers jours d'avril 430 [5], notre troisième livre d'Arius. En réalité, la valeur de chacun de ces renseignements doit être examinée d'une manière indépendante. L'allocution de Célestin a beaucoup de chances d'être authentique : Arnobe était bien placé pour connaître les événements romains du Ve siècle et les discours de Célestin [6]. Le rapport de Damase n'a rien d'invraisemblable, lorsqu'on sait les relations de ce pape avec Valentinien [7].

1. *Praedestinatus*, III, 13-14 ; PL, LIII, 652.
2. H. VON SCHUBERT, *op. cit.*, p. 39.
3. G. MORIN, *op. cit.*, p. 347.
4. *Praedestinatus*, I, 85 ; PL, LIII, 616, B ; cfr. *Conflict. Arnob. cum Serap.*, 32 ; PL, LIII, 319-322.
5. ARNOBE, *Conflictus*, II, 13 ; PL, LIII, 289.
6. L. DUCHESNE, *Histoire ancienne de l'Église*, t. III, Paris, 1910, p. 336.
7. L. DUCHESNE, *op. cit.*, t. II, Paris, 1907, p. 461-463.

Digitized by Google

Quant au livre d'Arius, on aimerait qu'il fût attesté par d'autres écrivains que le nôtre.

Il est vrai, et ceci peut avoir son importance, qu'Arnobe, s'il a vraiment écrit le *Praedestinatus*, a donné ailleurs des preuves de la connaissance qu'il avait de l'arianisme. Il revient souvent dans le *Conflictus cum Serapione* sur les thèses ariennes et il lui arrive même de citer, sous le nom d'Arius, un argument qui n'est pas sans analogie avec celui que donne le *Praedestinatus* :

> Serapion dixit : una quaestio evangelica noscitur remansisse, illa scilicet quam Arius videtur habere palmarem, cum dicit : me quid culpavit dicentem : Pater maior me est (IOAN., XIV, 28), cum ipse Filius de seipso testetur dicens : Pater qui misit me, maior me est [1] ?

Les fragments d'Arius cités par saint Athanase ne renferment aucune allusion à ce texte de saint Jean [2] ; mais il est hors de doute qu'il faisait partie de l'arsenal scripturaire des Ariens, et qu'il fut de très bonne heure employé par eux. Saint Épiphane par exemple signale la parole : Le Père est plus grand que moi, comme un argument d'Arius, et il réfute cet argument en citant cette autre affirmation du Sauveur : Je suis dans le Père et le Père est en moi [3]. Les dialogues pseudo-athanasiens *Sur la Sainte Trinité* discutent également le même texte [4] qui avait été invoqué par Eunome [5]. Il serait facile de multiplier les références. Particulièrement intéressant, parce qu'il rapproche en une même argumentation IOAN., XIV, 28 et IOAN., XIV, 11, tout comme la citation du *Praedestinatus* est un passage du 3e Discours contre les Ariens. Saint Athanase rappelle les arguments de ses adversaires.

« ... ἤρξαντο λοιπὸν καὶ διασύρειν τὸ ὑπὸ τοῦ κυρίου λεγόμενον· ἐγὼ ἐν τῷ πατρὶ καὶ ὁ πατὴρ ἐν ἐμοί, λέγοντες·
πῶς δύναται οὗτος ἐν ἐκείνῳ κἀκεῖνος ἐν τούτῳ χωρεῖν ; ἢ πῶς ὅλως δύναται ὁ πατήρ, μείζων ὢν ἐν τῷ υἱῷ ἐλάττονι ὄντι χωρεῖν ; ἢ τί θαυμαστόν, εἰ ὁ υἱὸς ἐν τῷ πατρί, ὅπου γε καὶ περὶ ἡμῶν γέγραπται· ἐν αὐτῷ γὰρ ζῶμεν καὶ κινούμεθα καὶ ἐσμεν [6] ; »

On peut se demander si, dans ce passage, saint Athanase se contente de faire allusion à un raisonnement employé par les Ariens, ou s'il cite un ouvrage écrit. La seconde hypothèse est la plus vraisemblable ; car, tout au long du 3e *Discours*, ce sont

1. ARNOBE, *Conflictus*, II, 1 ; PL, LIII, 272, D-273, A.
2. Voir les fragments d'Arius rassemblés dans G. BARDY, *La Thalie d'Arius*, dans la *Revue de philologie*, 1927, p. 211-233.
3. ÉPIPHANE, *Haeres.* LXIX 53 ; PG, XLII, 284, C-D.
4. *Pseudo-Athanase, Dialog. de S. Trin.*, I, 26 ; PG, XXVIII, 1156, B.
5. ID., *Dialog.*, II, 7-9 ; PG, XXVIII, 1168-1169.
6. ATHANASE, *Contra Arian.*, III, 1 ; PG, XXVI, 321, C-324, A.

Digitized by Google

des documents hérétiques qui servent de point de départ à l'argumentation de l'évêque d'Alexandrie. Astérius le Sophiste surtout est l'objet de ses attaques ; et nous savons que celui-ci aimait à faire appel aux formules tirées de IOAN., X, 30 et XIV, 11. Citons seulement un exemple :

« ἀλλὰ καὶ πρὸς ταῦτα πάλιν ἐπιχειροῦσι φιλονεικεῖν ταῖς ἰδίαις μυθοπλαστίαις, λέγοντες μὴ οὕτως εἶναι τὸν υἱὸν καὶ τὸν πατέρα ἕν, μηδὲ ὅμοιον, ὡς ἡ ἐκκλησία κηρύσσει, ἀλλ' ὡς αὐτοὶ θέλουσι. φασὶ γὰρ·

ἐπεὶ ἃ θέλει ὁ πατήρ, ταῦτα θέλει καὶ ὁ υἱός, καὶ οὔτε τοῖς νοήμασιν οὔτε τοῖς κρίμασιν ἀντίκειται, ἀλλ' ἐν πᾶσιν ἐστι σύμφωνος αὐτῷ, τὴν ταυτότητα τῶν δογμάτων καὶ τὸν ἀκόλουθον καὶ συνηρτημένον τῇ τοῦ πατρὸς διδασκαλίᾳ ἀποδιδοὺς λόγον διὰ τοῦτο αὐτὸς καὶ ὁ πατὴρ ἕν εἰσι.

ταῦτα γὰρ οὐ μόνον εἰπεῖν, ἀλλὰ καὶ γράφαι τινὲς ἐξ αὐτῶν τετολμήκασι[1] »

Tout cela ne prouve certes pas que le *Praedestinatus* a eu entre les mains un ouvrage d'Arius. Du moins est-il assuré qu'il cite un raisonnement dont les Ariens ont fait usage, dès les premiers temps de la controverse, et qu'Arius lui-même a fort bien pu employer. Le rapprochement de deux textes scripturaires qui n'appartiennent pas à un même ensemble est très caractéristique de la dialectique arienne, et l'on ne saurait accuser l'écrivain latin de l'avoir imaginé.

L'existence d'un troisième livre d'Arius reste par contre problématique. Le mot *liber* désigne assez généralement, semble-t-il, la division d'un ouvrage important : tandis que les ouvrages les plus courts ne comportent qu'un seul *liber*, les plus longs sont divisés en un certain nombre de *libri*, et ce terme correspond au grec βιβλίον, βίβλος, λόγος[2]. Nous n'avons aucune donnée qui nous permette de savoir les dimensions de la *Thalie*, le seul ouvrage d'Arius dont l'existence soit attestée en dehors de quelques chansons ; et les auteurs qui ont cité la Thalie ne disent nulle part qu'elle ait comporté plusieurs livres.

---

1. ATHANASE, *Contra Arian.*, III, 10 ; PG, XXVI, 341, A. La même interprétation de IOAN., X, 30, est expressément attribuée à Astérius par MARCEL D'ANCYRE, *fragm.* 72 ; édit. KLOSTERMANN, p. 198, 23 (ap. EUSÈBE, *Contra Marcel.* I, 4, 55 ; *id.*, p. 29, 8 ; PG, XXIV, 772, A). Cf. ATHANASE, *Contra Arian.*, III, 17 ; PG, XXVI, 357, A-360, A : « ἀλλ' οὐδ' οὕτως ἐντραπέντες οἱ Ἀρειανοί φασιν· οὐχ ὡς ὑμεῖς λέγετε, ἀλλ' ὡς ἡμεῖς θέλομεν· ἀνατρεπόντων γὰρ ὑμῶν τὰς προτέρας ἡμῶν ἐπινοίας, ἐφευρόμεν καινοτέραν καὶ λέγομεν· οὕτως ἐστὶν ὁ υἱὸς καὶ ὁ πατὴρ ἕν, καὶ οὕτως ἐστὶν ὁ πατὴρ ἐν τῷ υἱῷ καὶ ὁ υἱὸς ἐν τῷ πατρί, ὡς ἂν καὶ ἡμεῖς ἐν αὐτῷ γενοίμεθα... ».

2. Cf. O. BARDENHEWER, *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, t. III, Fribourg, 1912 p. 26-28. Le *De Trinitate* de saint Hilaire par exemple est divisé en douze *libri* ou *libelli* ; cf. I, 21 : « Sequens (libellus) sacramentum edocet divinae generationis » ; I, 28 : « Octavus iam vero liber... totus in unici Dei demonstratione detentus est » ; et JÉRÔME, *Epist.* 70, 5 : « Hilarius, meorum confessor temporum et episcopus, duodecim Quintiliani libros et stilo imitatus est et numero ».

Digitized by Google

D'autre part, le *Praedestinatus* déclare emprunter sa citation à l'*epigramma* ou au *caput* de ce troisième livre. Les deux termes doivent être synonymes. Bien que par *caput* on désigne souvent un chapitre ou un paragraphe, au sens actuel de ce mot[1], on exprime aussi par là le début d'un ouvrage[2], et son titre[3] : ce dernier sens est moins expressément attesté ; il semblerait pourtant s'imposer ici, car l'*epigramma* ou inscription est sûrement le titre d'un ouvrage. En tout cas, la citation d'Arius proviendrait du commencement de son troisième livre ; et il n'est pas inouï que l'on ait, dans l'antiquité, intitulé un livre par ses premiers mots[4].

Si l'on voulait subtiliser, on serait tenté de croire que le *Praedestinatus* a eu en vue le raisonnement cité par saint Athanase au premier chapitre du IIIe livre *Contre les Ariens*, raisonnement où, comme nous l'avons vu, sont rapprochés les textes de IOAN., XIV, 28 et XIV, 11. Cette hypothèse est d'ailleurs peu vraisemblable ; il serait étonnant que l'auteur latin eût confondu un troisième livre d'Athanase avec un troisième livre d'Arius, et même qu'il eût connu les *Discours* de l'évêque d'Alexandrie.

Somme toute, nous ne pouvons pas faire grand crédit à la citation du *Praedestinatus*. Le raisonnement qu'il reproduit est arien, et c'est bien quelque chose. Est-il d'Arius lui-même ? peut-être, mais on ne peut pas l'affirmer. Arius enfin a-t-il écrit plusieurs livres, soit indépendants l'un de l'autre, soit parties d'un même ouvrage ? cela semble improbable ; ou tout au moins on aurait besoin de témoins mieux informés pour avoir le droit de l'affirmer.

Dijon. GUSTAVE BARDY.

---

1. Cf. AUGUSTIN, *Confes.*, XII, 29 : « nihil aliud interpretans divinitus mihi iuberi, nisi ut aperirem codicem et legerem quod primum caput invenissem ». Dans la langue classique ce mot a une signification juridique et désigne les paragraphes d'une loi, ainsi CICÉRON, *De lege agrar.*, II, 6, 15 : « a primo capite legis usque ad extremum ». Le diminutif de *caput*, *capitulum*, désigne également des portions de livre, des paragraphes ou des chapitres ; cf. TERTULLIEN, *Adv. Iud.*, 9 : CYPRIEN, *Ad Fortun.*; édit. HARTEL, p. 318, 9 : « compendium feci ut propositis titulis quos quis et nosse debeat et tenere, capitula dominica subnecterem ». Il s'agit ici de citations scripturaires.

2. Cf. *Psalm.* 39, 8 (Vg) : « in capite libri scriptum est de me » ; AUGUSTIN, *De civit. Dei*, VI, 3.

3. JÉRÔME, *De vir. inlustr.*, 80 : « ... et epitomen eiusdem operis in libro uno acephalo ». Cela veut-il dire que l'*Epitome* de Lactance ne porte pas de titre ? Il est possible que saint Jérôme n'en ait connu qu'un manuscrit mutilé. L'*historia acephala* de saint Athanase est ainsi nommée de ce qu'elle a perdu ses premiers chapitres.

4. Les différents livres du Pentateuque par exemple sont désignés, en hébreu, par leurs premiers mots ; et saint Jérôme rappelle couramment cet usage hébreu ; cf. *Prolog. galat.* PL, XXVIII 547 ; *Quaest. hebr. in Genes.*, PL, XXIII, 939, A.

Digitized by Google

UNE LETTRE ADRESSÉE DE ROME A SAINT ANSELME EN 1102

La correspondance de saint Anselme mériterait un examen sérieux. L'ensemble du recueil imprimé [1] est l'œuvre du victorin Jean Picard (1612) et du mauriste Gabriel Gerberon (1675, 1721) [2]. Le moindre reproche qu'on puisse faire à cette édition, c'est qu'elle *date* évidemment. Il reste beaucoup de manuscrits à comparer, surtout dans les bibliothèques anglaises [3]. Au point de départ, il y avait des collections authentiques dont Orderic Vital et Robert de Torigny font mémoire [4]. Mais, en outre, certaines pièces circulaient isolément, soit à cause de leur intérêt propre, comme des textes d'anthologie, soit pour des raisons d'ordre matériel que nous ne pouvons plus qu'entrevoir [5]. Je m'excuse de rappeler ces banalités. Peut-être ce beau sujet tentera-t-il quelque jeune érudit, parmi les nôtres ; il n'y perdrait sûrement pas son temps.

Voici une courte épître qui semble être restée en dehors des principales collections, puisqu'elle est encore, semble-t-il, inédite, et qui, cependant, reçut crédit de bonne heure dans les milieux ecclésiastiques. Je la connais par deux manuscrits qui n'ont entre eux, apparemment, rien de commun.

Le *Phillippicus* 1694 de Berlin a été parfaitement décrit par V. Rose [6]. Il provient, en premier lieu, de Saint-Arnoul de Metz.

---

1. *P. L.*, CLVIII, 1059 sqq. (=livres I-II : soit 77 et 53 lettres, censées les premières antérieures à l'abbatiat, les suivantes à l'épiscopat), et CLIX, 9-272 (=livres III-IV : soit 188 lettres représentant la correspondance du primat d'Angleterre, et 129 pièces de supplément).

2. PICARD est responsable pour les trois premiers livres, jusqu'à III, 159 il employait des manuscrits de Saint-Victor, qui subsistent. GERBERON apporta le reste, surtout grâce à un manuscrit de la bibliothèque Cotton, qui se trouve maintenant au British Museum (*Claudius A. XI*, XIVe s.).

3. British Museum, Lambeth, Corpus Christi à Cambridge, etc.

4. *Hist. Eccl.*, IV, 16 (*P. L.*, CLXXXVIII, 345) ; — *Hist. Northmannorum* [suite de la Chronique de Guillaume de Jumièges] VI, 9 (*P. L.*, CXLIX, 842).

5. Dom G. MORIN a donné, naguère, de sérieuses raisons d'attribuer au saint une lettre dont le destinataire serait Godefroi de Bouillon ; cf. *Revue Bénédictine*, XXXIV (1922), p. 153 sq. ; le texte est fourni par un manuscrit de Rheinau qui remonte au XIIe siècle.

6. *Die Handschriften-Verzeichnisse der k. Bibliothek zu Berlin*, XII, 1 (1893), p. 397-408 (n° 180 du nouveau compte).

Digitized by Google

L'écriture me paraît être de la seconde moitié du XIIe siècle. La première partie (*fol.* 1-66) renferme, principalement, des lettres d'Yves de Chartres (1091-1116) et peut représenter un archétype établi à Chartres vers le début du même siècle, interpolé probablement dans la suite. Après un premier groupe homogène[1], on remarque un supplément de pièces qui ne concernent plus Yves directement (*fol.* 26-29), et tout d'abord deux lettres de saint Anselme à Pascal II, accompagnées chacune de la réponse du pape[2]. Cette correspondance est connue depuis longtemps ; Eadmer a lui-même inséré dans son *Historia Nouorum* les deux lettres de Pascal[3], dont les dates sont garanties. « *Non ignoras* » est du 15 avril 1102 et « *Suauissimas dilectionis* » du 12 décembre de la même année[4]. Ce ne sont pas les seuls échanges qui eurent lieu entre le pape et le primat au cours de l'année 1102 ; mais ils suffisent à faire entrevoir les difficultés qui avaient surgi de nouveau en Angleterre depuis le couronnement d'Henri Beauclerc (15 août 1101) et le retour d'Anselme (23 septembre 1101) La question des investitures était posée nettement, et la crise allait vers son terme, qui fut le second exil de l'archevêque, aussi prolongé que le premier (du printemps de 1103 à l'automne de 1106). Or, à ce petit dossier est jointe la lettre inédite (*fol.* 27^v), et l'on verra en effet qu'elle s'y rattache étroitement. Au contraire, les autres pièces du supplément, qui font suite, sont sans lien apparent avec le susdit dossier.

Le *Laudianus Misc.* 117 d'Oxford (133 fol.) est d'une espèce différente. Il contient, transcrits en la seconde moitié du XIe siècle, peut-être dans l'archidiocèse de Cologne[5], divers opuscules de saint Augustin : *Contra epistolam Parmeniani, De spiritu et littera, De libero arbitrio.* Un peu plus tard, vers le début du siècle suivant, furent ajoutées (*fol.* 131^v-133^v) la lettre romaine et une lettre envoyée par l'empereur Henri IV au roi de France Philippe Ier

1. Rose donne le détail indispensable, *ib.*, p. 398 [1].

2. Soit dans l'édition des lettres : 1° III, 47 (d'Anselme) et III, 44 (de Pascal), maladroitement dissociées ; — 2° III, 73 (d'Anselme) et III, 74 (de Pascal) ; ce dernier article reparaît encore sous III, 168. En fait, Migne n'a reproduit le texte complet des deux lettres de Pascal que dans la série des lettres de ce pape : soit n°s 73 et 85 (*P. L.*, CLXIII, 90, 105). Rose donne ici plusieurs fausses références.

3. Livre III : cf. *P. L.*, CLIX, 434 C, 443 C.

4. Cf. Jaffé, *Regesta pontificum Romanorum*, I (1885), n°s 5908 et 5928.

5. Dr. H. H. E. Craster, à qui je dois cette indication, exclut l'origine anglaise immédiate ; il estime que l'une des mains présente une ressemblance générale avec l'écriture de la Bible de Stavelot, conservée maintenant au British Museum (cf. *The Palaeographical Society*, 2e série, pl. 92).

Digitized by Google

peu après Noël de 1105 [1]. Il est assez vraisemblable que ces additions furent faites à Cantorbéry même [2].

Les deux copies (*P* : *L*) ne diffèrent que sur des points insignifiants [3] ; par suite, les raisons qu'on peut avoir de préférer l'une à l'autre ne sauraient être décisives ; c'est l'instinct personnel qui sert de guide.

Domino ANSELMO Cantuariorum reuerentissimo archiepiscopo a deo electo IOHANNES sancte [1] Romanae ecclesie cardinalis et sacerdotum minimus : prosperos semper successus in domino.

Nos qui ad ecclesiastici certaminis palestram inungimur apostoli testimonio [2], uenerabilis pater, instruimur ut ab omnibus sarcinis nos debeamus absoluere que cursum nostrum et superne uocationis brauium ualeant prepedire. Vt enim predictum cimbalum [3] tinniens [4] dicit [5] : *Nemo militans deo implicat se negotiis secularibus* [6], nos qui deo militamus uestimenta mundi debemus in mundo deserere, ut cum Ihesu qui in cruce spoliatus est [7] et cum Helia qui pallium Heliseo reliquit discipulo [8] ualeamus celi secreta penetrare. Hoc etiam significat quod femur patriarche [9] Iacob emarcuit et uno pede post luctam angeli semper claudicauit [10], ut innitamur uno pede diuini amoris et infirmemur in pede presentis seculi. Hos etiam pedes Dominus ostendit, cum dicit [11] : *Nemo potest duobus dominis seruire, deo et mammone.*

Quapropter, sanctissime pater, age quod agis, operare quod operaris ; ne des locum tuum alienis ; et si in agone pro Christi amore [12] suscepto grauiter uideris desudare [13], illud hortamentum Iacobi, ut leta menta studeas apprehendere quod dicit [14] : *Omne gaudium existimate fratres karissimi, cum in uarias temptationes incideritis, quoniam probatio uestre fidei patientiam* [15] *operatur.*

Audiuimus, pater uenerabilis, audiuimus uoce forti, aure interiori per reuerendos fratres nostros Baldewinum [16] et Alexandrum quid tu preco iusticiae pro iusticia patiaris [17], et quantum iusticie pariter et constancie clipeo contra regia iacula muniaris et gladio bicipiti quod est uerbum dei super femur tuum potenter accingaris [18]. Sed recordare queso fortis athleta [19] dei [20] ut uineam Soreth [21], uineam quam plantauit Altissimus, nulli uendas regi, nulli commodes homini, quia hoc exemplum omnibus cultoribus ecclesie sanctis Naboth memoriale reliquit [22], qui prius mori quam uineam suam Achab uendere decreuit [23]. Hoc est quod Ysaias post mortem Ozie uidit dominum sedentem solio excelso [24], quia regnante nobis leproso rege [25] non possumus deum uidere in sua maiestate. Illi enim rex leprosus regnat, qui declinanti a uia regia et a fide catholica totis uiribus non obuiat. Ne timeas igitur, pie pater, falsos episcopos, quorum personam [26] sustinet Amasias, qui ad Ieroboam [27] regem accusauit Amos prophetam, dicens [28] : *Rebellauit Amos*

1. « *Princeps clarissime.* . » : cf. BOUQUET, *Recueil des historiens de la Gaule*, XIV 807-810.

2. Pour ceci encore, je m'en remets au jugement de Mr. CRASTER.

3. Les variantes de *L* m'ont été fournies par Mr. R. H. HILL, du Bodleian Library.

Digitized by Google

contra te, quia, etsi Ieroboam rex constituat sacerdotes in excelsis, non tamen de filiis Leui [29]. Igitur, quia bonum certamen certasti [30], uide ne circa finem deficias [31], nec dicatur [32] : *Iste homo cepit edificare,*
40 *sed non potuit consummare.*
Lege feliciter.

1. *sedis* add. L. 2. Cf. PHIL. III, 14. 3. *cymb.* P 4. Cf. I COR. XIII, 1. 5. II TIM. II, 4. 6. *secul. negociis* L. 7. Cf. MT. XXVII, 35. 8. Cf. IV REG. II, 13. 9. *patr.* om. L. 10. Cf. GEN. XXXII, 25, 31. 11. MT. VI, 24. 12. *am. chr.* P. 13. *insud.* P. 14. IAC. I, 2-3 (*fr. mei ; tent. uarias ;* pro *quoniam ; scientes quod :* VG.). 15. *pacient.* P. 16. *balduinum* P. 17. Cf. MT. V, 10 ; I PET. III, 14. 18. Cf. PS. XLIV, 4. 19. *adleta* L. 20. erasum in P. 21. sic *soreth* in utroque cod. ; cf. Tractum qui post Prophetiam VIII^{am} in liturgia sancti sabbati canitur, e uerbis Esaiae V, 1-2, confectus. 22. *reliquid* P. 23. Cf. III REG. XXI, 4, 10 sq. 24. Cf. ES. VI, 1. 25. Cf. II PAR. XXVI, 21 (IV REG. XV, 5). 26. *personas* prius in P. 27. *iherob.* P (et inferius). 28. AM. VII, 10 (*c. te Amos :* VG.). 29. Cf. III REG. XII, 31. 30. Cf. II TIM. IV, 7. 31. Cf. MT. X, 22 ; GAL. VI, 9 ; HEBR. III, 6, 14. 32. LC. XIV, 30 (*Quia hic homo...* : VG.).

C'est là, sans exagération, un beau document, tout romain, du salut à l'adieu, direct et dru, curieusement révélateur, par surcroît, des sentiments profonds qui animaient l'entourage des papes appliqués à la réforme de la discipline ; car le cardinal Jean, en la circonstance, apparaît moins comme un individu que comme le représentant d'un type et d'une fonction. Ces Romains, qui savent commander et qui parlent bref, ont une conviction intransigeante et inébranlable des droits du sacerdoce. Et voici le trait remarquable : ils se plaisent à chercher dans l'Ancien Testament des exemples, voire des modèles. De là, pour nous qui pouvons faire des comparaisons, l'aspect « puritain » de leurs propos ; ils mèneront la guerre sainte sans ménagement ni merci, avec un complet oubli de soi, comme les antiques prophètes. Pascal II est sans doute moins roide, au moins dans sa correspondance avec saint Anselme. Pourtant, le précepte caractéristique du cardinal : *Age quod agis, operare quod operaris* (l. 16), on le retrouve dans la lettre « *Non ignoras* » : *Rogamus itaque ut quod agis agas, quod loqueris loquaris* [1]. Et de même, dans la lettre « *Suauissimas* », le pape rappelle la lèpre dont fut frappé le roi Ozias [2]. Ce qui étonne davantage chez le cardinal Jean et qu'on n'attendait vraiment pas, c'est qu'il semble douter même de la fermeté de l'archevêque ; sa lettre n'a pas d'autre objet : rassurer et exciter quelqu'un qu'on craint de voir faiblir.

1. Cf. *P. L.*, CLXIII, 91 A 13.
2. Ib., 106 B 1 sq.

Digitized by Google

Il y avait plusieurs Jean dans la curie, autour de Pascal II [1]. Toutefois, il n'y a guère de doute possible touchant l'identité de notre auteur. Jean, évêque de Tusculum, souscrivit des actes pontificaux, du 15 octobre 1100 au 20 mars 1105. C'est au même personnage et à un autre cardinal Jean, — très probablement le diacre et bibliothécaire de ce nom qui transmit nombre de bulles de Pascal II [2], — qu'est adressée une courte épître de saint Anselme imprimée dans la correspondance [3], et qui paraît dater de la fin de l'exil (été 1105) [4]. L'archevêque les traite ensemble d'amis ; il avait eu, apparemment, l'occasion de correspondre souvent avec l'un et l'autre, et d'apprendre à les estimer, témoin l'adresse : *Dominus reuerendis et amicis carissimis, Ioanni episcopo Tusculanensi et Ioanni cardinali, Anselmus uocatus episcopus Cantuariensis: quod fidelis amicus amicis in quibus confidit.*

Quant à la propre lettre de l'évêque de Tusculum, elle est datée implicitement par la référence aux mandataires de l'archevêque, Bauduin et Alexandre (l. 23), moines de Christchurch, chargés de représenter à Rome les intérêts d'Anselme. Aussi bien, le cardinal mentionne d'autre part « les faux évêques dont Amasias tient le rôle » (l. 35) ; par où il désigne assez clairement les évêques d'York, de Norwich et de Chester, mandataires du roi Henri II [5]. Il ressort des termes du cardinal que les moines viennent d'apporter les nouvelles à Rome. On est donc au printemps de l'année 1102, et cette lettre dut partir pour l'Angleterre, accompagnant l'une ou l'autre des lettres envoyées par Pascal à saint Anselme au mois d'avril : « *Non ignoras* » [6] et « *Consulta illa* » [7], plus probablement la dernière qui répond expressément aux questions transmises par Bauduin et Alexandre.

ANDRÉ WILMART.

---

1. Cf. JAFFÉ, op. l., p. 702 sq.
2. La série correspond à l'étendue du pontificat : n° 5818 de JAFFÉ (14 février 1000), à n° 6663 (30 nov. 1118).
3. *Ep.* IV, 48 : *P. L.*, CLIX, 229.
4. Cf. EADMER, *Historia Nouorum*, l. IV : *P. L.* ib., 456 C, et cf. 453 B.
5. Sur cette double ambassade, cf. EADMER, ib., l. III : 433 sq.
6. Voir ci-dessus.
7. *Ep.*, III, 45 (*P. L.*, CLIX, 77) : JAFFÉ, n° 5909 ; le texte complet n'est donné que dans *P. L.*, CLXIII, 91 (n° 74). Il est intéressant de rapprocher la lettre du pape au roi, qui est juste parallèle : « *Regi regum* » (ib., 94 : n° 75) ; Pascal est ferme pour le fond, mais s'exprime fort poliment.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

ÉCRITURE-SAINTE.

La Biblia. Versio dels textos originals i commentari pels monjos de Montserrat. Tome II. L'Exode-El Levitic. — Monastir de Montserrat, 1927, 4°, 361 p. Ptes 30.

Nous signalons avec plaisir l'apparition du second tome de la Bible Catalane publiée par nos confrères, les moines du Montserrat. C'est un magnifique volume de grand format, dont l'impression luxueuse et le beau papier rappellent les temps déjà lointains de l'avant-guerre. Le texte latin accompagne en marge la traduction sonore et expressive. Le commentaire à la fois textuel, littéraire et historique remplit le bas des pages. On reconnaît, à le parcourir, qu'il a été composé sous la direction d'un homme qui a visité la Palestine et le désert du Sinaï non en touriste mais en vrai nomade lancé sur la piste de Moyse et de son peuple. Au point de vue géographique, ces notes ont un intérêt plus que local. D. H. D.

NELSON GLUECK. **Das Wort hesed im alttestamentliche Sprachgebrauche als menschliche und göttliche gemeinschaftgemässe Verhaltungsweise.** — Giessen, Töpelmann, 1927, 8°, VIII-68 p. Mk. 4.

On traduit généralement le mot hesed par : bonté, gracieuseté, et quand il s'agit de l'attribut divin par miséricorde. Le Dr Glueck a mené une enquête systématique sur le sens exact de ce vocable ; l'avantage de ce genre d'études est de mettre en lumière des aspects moins bien connus de la pensée religieuse de la Bible. Pour être fructueuse cependant il faut que l'analyse soit groupée en une synthèse fort cohérente et que par ailleurs chacune des applications de détails vérifie l'hypothèse fondamentale en exigeant le minimum de conjectures. Le Dr Glueck a certainement fort bien mené ses investigations, et sa monographie est fort propre à préciser le sens d'un des mots les plus importants de l'A. T.

Hesed, pour notre auteur, a un sens sociologique. Il indique l'attitude essentielle de deux alliés, soit dans la société humaine, soit dans la religion ou commerce de Dieu avec l'humanité. Le hesed intervient entre des hôtes, entre des amis, entre un chef et ses inférieurs ; il exprime les relations juridiques entre les membres d'une même famille : père et fils, mari et femme, ou d'une même tribu. De même encore entre le métèque et son protecteur. Le hesed, en un mot, est la vertu des hommes liges ; il suppose la vérité, le loyalisme, la fidélité, la bienveillance, la bonté. Il n'est pas le traité d'alliance, mais le sentiment fondé sur ce pacte.

Il en sera de même dans le langage religieux. Les grands protagonistes de l'alliance exclusive avec Jahvé, les prophètes, seront les grands prédicateurs du hesed ; témoin le livre d'Osée. Le hesed devient la vertu du peuple élu et allié de Jahvé ; il sera, entre Israélites, le sentiment naturel d'une race vouée au service d'un même Dieu. Les fils d'Israel se doivent le hesed en Jahvé leur maître. Celui qui a le sentiment très vif de son appartenance à Dieu devient

Digitized by Google

le hasîd, ennemi des pécheurs, émule des justes et des fidèles, c'est-à-dire le gardien de l'alliance promulguée par le Décalogue et la Loi.

En Dieu, le hesed sera la fidélité au souvenir des Patriarches et aux promesses qu'il leur a faites, ou encore : à David et à sa descendance, enfin à son peuple fidèle, voire égaré par l'idolâtrie. Le hesed divin est un mélange de vérité, de miséricorde, de bonté prévenante ou réparatrice selon les circonstances, basé sur le choix qu'il a fait d'Israel, sur l'alliance jurée, sur ce que Dieu se doit à lui-même.

Il va sans dire que de nombreux passages de l'A. T. sont apportés en témoignage à cette thèse intéressante ; trop nombreux peut-être, puisqu'aucune table ne les groupe pour en faciliter la recherche. Enfin, un appendice justifie par l'usage de la langue arabe cette interprétation du mot hébreu.

D. HILAIRE DUESBERG.

Novum Testamentum graece, ed. 13am elaborauit ERWIN NESTLE. — Stuttgart, Wurtemb. Bibelanstalt, 1927, 36-657 p.

En 1898 Eberhard Nestle publia une édition du N. T. grec, basée sur un principe très simple, mais nouveau et presque génial. Voulant donner une édition manuelle, acceptable par tous, il compara les trois éditions les plus estimées et accepta la leçon de deux éditeurs contre un. En note venaient les variantes des éditeurs et celles des principaux manuscrits, surtout de D. Nous ne dirons pas comment cette édition fut peu à peu améliorée au cours de 11 réimpressions. La 13e édition vient de paraître, remaniée, presque une œuvre nouvelle. Je ne puis indiquer que les principaux changements. Jusqu'ici l'orthographe était celle des Alexandrins au IVe siècle, aujourd'hui elle est celle du 1er siècle. Les deux apparats sont fondus en un seul, et les manuscrits sont cités plus abondamment. Il y a même environ 200 conjectures proposées par les critiques; depuis Baljon on n'avait plus suggéré tant de corrections. Comme il fallait conserver la pagination des éditions antérieures, on a dû recourir à des signes qui, au premier abord, sont un casse-tête, mais auxquels on s'habitue assez vite. Ainsi renouvelé, le petit livre est riche d'informations et très suggestif.

Puisque Erwin Nestle demande qu'on lui communique des corrections et des *desiderata*, à la p. 3 n. lisez 7 à la place de 11 ; p. 24, l. 4 lisez 12 à la place de 16. La liste des mss qui se trouve sur le carton doit figurer aussi dans l'introduction. Le ms. U ne fait-il pas partie de la famille *K* ? Outre les groupes λ et ϛ, il faudrait grouper (p. ex. sous le sigle ν) les mss ΝΟΣΦ 080. Enfin et surtout, il faudrait renoncer dorénavant à citer les éditions. Conservez le texte basé sur HTW, il est devenu un nouveau *textus receptus* et forme une bonne base d'étude. Mais Tischendorf, B. Weiss et von Soden sont des étoiles, brillantes autrefois, mais qui ont perdu tout leur éclat ; Hort lui-même a pâli. Rappeler incessamment ces éditions me paraît antipédagogique. Il faut apprendre à l'élève à se former un jugement sur la valeur des mss et à s'affranchir des opinions toutes faites. Lachmann est désigné p. 28 et 29 par Ln, p. 34 ss par L gothique. Ces préliminaires p. 28-36 auraient besoin d'une épuration assez radicale.

D. DE BRUYNE.

C. LAVERGNE, O. P. **Synopse des quatre Évangiles en français.** — Paris, Gabalda, 1927, 16°, 267 p.

Le Père Lagrange a consacré quinze années à composer son commentaire

Digitized by Google

des Évangiles et il a couronné son œuvre par la publication d'une concordance en grec, dont il a été rendu compte déjà dans cette Revue. Le présent volume est comme la petite monnaie de ces gros lingots, inaccessibles au grand public, mais ce billon est bien du même métal, et aussi précieux. C'est une concorde des Évangiles, construite comme la grecque, en y introduisant tout S. Jean et en prenant Luc pour guide chronologique. La traduction est celle du Père Lagrange, à peine modifiée parfois pour faire mieux ressortir le parallélisme de deux textes ; on a enrichi le volume d'un index suivant l'ordre chronologique, d'un autre des péricopes, et à la fin du livre d'une table des principaux sujets. Ajoutez-y une carte de Palestine et un plan de Jérusalem et l'on aura la description fidèle d'un opuscule où chacun pourra lire le texte des Évangiles non pas isolé, auteur par auteur, mais groupé par sujets, et accusant nettement les divergences accidentelles et l'accord fondamental des mémorialistes de Jésus. Petit instrument de précision, qui met à la portée de tous, les fruits d'un opiniâtre et généreux labeur ; jamais science profonde ne fut moins altière et ne se montra plus empressée à servir le prochain. C'est vraiment un savoir évangélique. D. H. D.

A. VALENSIN et J. HUBY. **Évangile selon S. Luc.** (6me édition) —

A. DURAND. **Évangile selon S. Jean.** (6me édition) — Paris, Beauchesne, 1927, 8o, XVI-457 p. et LIII-591 p. respectivement chacun, 1 planche, 2 cartes et 1 plan. Fr. 20.

On ne cessera jamais de lire l'Évangile, et c'est pourquoi on ne cessera jamais de l'expliquer. A chaque génération qui monte, ses aînés doivent passer la parole salutaire et pour qu'elle la puisse comprendre il faut la lui traduire dans une langue qui lui soit familière, et l'accompagner des explications indispensables pour éclairer les richesses toujours actuelles du récit sacré. Voilà pourquoi les Pères Huby, Valensin, et Durand, ont entrepris, à leur tour, de publier un commentaire des quatre Évangiles. Ce n'est pas une glose savante, et cependant elle suppose beaucoup de science de la part de leurs auteurs ; il n'est que de parcourir les deux volumes dont nous faisons la recension, pour saisir immédiatement, par les références, qu'ils ont lu tout ce qui a paru de remarquable ces dernières années sur le sujet. Ce n'est pas non plus de la vulgarisation facile, à l'usage de la foule. C'est une explication destinée au public cultivé ou aux prêtres que leur ministère absorbe et détourne des longues études suivies. On met à leur portée, en petit format, le résultat des dernières recherches exégétiques et on détermine l'importance des plus récentes controverses. Ce sont donc des livres à la fois informateurs et rassurants, où le nécessaire est exprimé, sans réticence d'avocat mais aussi sans discussion minutieuse et où, en tout état de cause, on s'efforce de conclure en faveur de la tradition reçue.

Il faut dire tout de suite que le but est parfaitement atteint ; on trouvera dans ces petits volumes une explication historique et théologique des évangiles à la fois prudente et éclairée, traditionnelle et bien au courant des solutions en faveur. Le ton en est serein et force la confiance ; ajoutons que les auteurs ont donné l'hospitalité à tous ceux qui pouvaient leur rendre service, ce qui est à la fois libéral et habile.

L'introduction à S. Luc est relativement courte et n'a pas l'ampleur de celle à S. Jean. C'est que la question johannine est plus aiguë et plus embrouillée. Le P. Durand l'a traitée en maître ; il a eu sous les yeux le livre du P. Lagrange,

Digitized by Google

et il est intéressant de relever les divergences, je dirai de tactique, entre les deux exégètes. C'est ainsi que le P. Durand n'a pas cru nécessaire de réduire la question du presbytre de Papias. De même, l'épisode des marchands chassés du Temple est présenté comme ayant eu lieu deux fois. Les chapitres 15 et 16 sont considérés comme ayant été rédigés après 14 et à un autre moment. Pour les questions de géographie, d'archéologie ou d'histoire, les deux commentateurs se sont franchement servis des publications de l'École Biblique ; le P. Valensin s'est rallié à la leçon des 160 stades, qui a pour elle bien plutôt la tradition géographique que la critique textuelle.

Ces quatre volumes progressistes avec circonspection font souhaiter que l'un des heureux exégètes nous donnera un ouvrage semblable sur les Actes des Apôtres si peu connus et si peu goûtés au prix de leur valeur inestimable. Le second discours de S. Luc mérite cet effort, et nul n'y peut mieux réussir que celui qui a si bien expliqué le premier.

D. HILAIRE DUESBERG.

B. A. STEGMANN, O. S. B. **Christ, the « Man of Heaven ».** A Study of 1 Cor. 15, 45-47. in the Light of the Antropology of Philo Judaeus. — Washington, The Catholic University of America, 1927, 8°, XVI-104 p.

Le sujet abordé par Dom Stegmann peut paraître mince ; ce n'est pas sa faute si les critiques lui ont attribué une importance démesurée en faisant de l'homme céleste de Philon une des idées-sources de la révélation chrétienne. C'est précisément pour remettre dans son cadre vrai la pensée de Philon et de S. Paul, et pour réduire à de justes proportions les rapports entre le philosophe d'Alexandrie et l'Apôtre des nations, que cette thèse a été écrite.

Après avoir passé en revue les opinions les plus récentes sur l'homme céleste de Philon, Dom Stegmann essaie de définir l'anthropologie philonienne. Il le fait avec finesse et clarté ; avec trop de clarté peut-être, et l'on peut se demander si Philon lui-même pensait avec autant de netteté. L'homme céleste et l'homme terrestre ne sont pas deux personnages distincts. Adam, le premier homme, était composé de ces deux éléments : la partie sublime, et la partie basse et charnelle de son être. L'homme céleste, c'est l'homme idéal, conçu par Dieu et par le Logos avant la création. Il est fait à l'image de Dieu et participe au pneuma divin. Il est appelé homme, parce que bien mieux que l'homme charnel il forme l'élément essentiel de la nature humaine. Chez S. Paul, l'homme céleste est le Christ-Sauveur, appelé l'homme du ciel à cause de sa nature divine. Il est une personnalité toute distincte d'Adam, le premier homme, auquel il s'oppose antithétiquement. Il n'y a donc pas de point de rencontre entre les théories philoniennes et la doctrine de Paul. N'y en aurait-il pas cependant entre les deux terminologies ? S. Paul a-t-il choisi ses termes chez Philon ? Directement, c'est difficile à prouver. Il n'est pas probable non plus que l'homme céleste philonien ait fourni à l'apôtre les éléments d'une polémique. Mais il y a un fonds commun aux deux penseurs : le sentiment profond du désordre moral de la nature humaine, de la pesanteur de la chair, de sa lutte et de sa résistance à l'esprit. C'est que tous deux dépendent religieusement de l'A. T. C'est là que tous les deux ont été éclairés sur le rôle du pneuma divin dans l'homme, mais leur illumination s'est fortifiée en eux de deux manières bien différentes : Philon par la spéculation théorique, S. Paul par l'expérience de Jésus, Fils de Dieu.

D. H. D.

Digitized by Google

ORIENTALIA.

W. O. E. Oesterley. **The Wisdom of Egypt and the Old Testament.** — Londres, S.P.C.K., 1927, 16°, VIII- 109 p. Sh. 6.

Le titre du livre est trop général pour son contenu. En fait, il s'agit seulement de la Sagesse d'Amen-em-ope et de ses rapports possibles avec la Bible ; c'est un sujet que l'auteur a déjà traité dans la ZAW. de 1927. Dans cet ouvrage il n'a fait qu'ajouter les compléments indispensables à un public qui n'a pas suivi dès leur origine, les divers aspects de la question. Le premier chapitre nous donne la littérature du sujet et fixe la date d'Ame-em-ope ; elle est ramenée d'après les calculs de Griffith, à 600 ans av. J. C., en tout cas pas avant le VIIIme siècle. Toutefois une partie du matériel employé pourrait être plus ancienne. On étudie ensuite la valeur religieuse de cette sagesse ; elle est hors de pair, si on la compare aux autres documents égyptiens de même nature. Sa doctrine du divin est déjà un monothéisme latent et implicite, qu'il ne faut pas d'ailleurs exagérer, car il s'accommode encore de beaucoup de mythologie, et elle a des mots pénétrants pour recommander la bonté et la philanthropie. Après une dissertation sur les relations entre Israel et l'Égypte, où le nécessaire est dit sans grande nouveauté, on aborde le fond du sujet : les rapports entre le livre des Proverbes et Amen-em-ope. L'auteur est ici tributaire de tout ce qui a été publié avant lui, mais il reste indépendant quand il s'agit de conclure et il ne s'en rapporte à personne qu'à lui-même. C'est le fruit de son travail personnel, et le mérite de cette publication. Il note donc avant tout en quoi les deux livres diffèrent, littérairement et doctrinalement, et c'est mieux que de se jeter à l'étourdie sur les ressemblances. Elles auront leur tour : similitudes de style, emploi parallèle d'images, apparentement des pensées et des expressions, sont examinés avec le meilleur sens critique. Évidemment, les fameux chapitres 22, 17-23, 14. des Prov. sont rapprochés soigneusement d'Amen-em-ope 10 et 21. Prov. 22, 20. est interprété dans le sens suggéré par Erman des trente dictons. Le chapitre suivant est plus neuf ; il rapproche un certain nombre de passages du Deutéronome et des Psaumes, d'Amen-em-ope. L'auteur a été mis sur la piste par un article de Gressmann dans la ZAW de 1925 qui indique le Dt. comme une œuvre de scribes plutôt que de prêtres. Il rapproche donc : Dt. 12, 19. — Am. 6, 16-17. Dt. 16, 19. — Am. 20, 21, 22. et 21, 1-4. Dt. 19, 14. — Am. 7, 12. Dt. 19, 18, 19. — Am. 16, 1, 2. Dt. 23, 15. — Am. 11, 6, 7. Dt. 24, 14, 15. — Am. 4, 4, 5. Dt. 25, 13, 15. — Am. 17, 18, 19, 22. 17, 1, 4. enfin Dt. 27, 18. — Am. 24, 9. La plupart de ces rapprochements étant peu connus, j'ai cru bien faire en les citant tout au long.

Il faut aborder enfin, la parenté étant admise, le problème de la dépendance. Oesterley retient trois faits : l'élévation religieuse insolite d'Amen-em-ope, le peu d'ordre où se retrouvent ses maximes dans Prov., le fait, basé sur les ressemblances avec la Sagesse d'Ahiqar, d'une diffusion fort générale en Orient de pensées semblables. Il rejette donc la dépendance directe de Prov. par rapport à Amen-em-ope, et plaide même pour la dépendance, par infiltrations, de l'égyptien par rapport à l'Écriture. La date fort basse qu'il a adoptée le lui permet. Il faut applaudir à la thèse de la dépendance indirecte. Ces généalogies d'auteurs, où sont rangés, sans intervalles, les débris que le hasard nous a conservés, comme s'il ne pouvait pas y avoir des intermédiaires perdus, sont fort hasardeuses. Pour ce qui est de l'influence biblique sur Amen-em-ope, l'hypothèse n'est pas déplaisante, mais elle est trop peu assurée. Elle se fonde

Digitized by Google

sur le souffle religieux qui parcourt les pages de l'écrit égyptien ; ce souffle n'est pas si violent ni si vivifiant qu'il ne puisse avoir été inspiré par les seules ressources de la morale naturelle. D. HILAIRE DUESBERG.

Woodbrooke Studies. Tome I. — Cambridge, W. Heffer and Sons, 1927, 8°. VIII-294 p. Sh. 10-6.

Les W. St. sont une collection de textes chrétiens syriaques, arabes, etc., publiés avec un appareil critique et traduits par M. Mingana et précédés d'introduction par M. Rendel Harris. Ces textes déposés dans la bibliothèque de M. Rendel Harris sont préalablement publiés dans le *Bulletin of the John Rylands Library* ; ceux que contient le présent volume ont déjà paru dans le Bulletin de 1927. Ce sont : le traité de Barsalibi contre les Melchites, des écrits attribués à Ignace d'Antioche, et où Rendel Harris serait bien tenté de trouver un fond authentique, un apocryphe sur Jérémie, une vie nouvelle de Jean-Baptiste, des Psaumes extra-canoniques. L'apocryphe sur Jérémie est une apocalypse, écrite en arabe mais en caractères syriaques ; cependant en réalité l'arabe est traduit du syriaque qui dérive d'un original grec. Il serait postérieur à l'Évangile de l'Enfance, auquel il ferait des emprunts, et il aurait utilisé le Diatessaron de Tatien. Chacun des textes est publié en entier, parfois avec la reproduction complète du manuscrit. Le lecteur a de la sorte les pièces sous les yeux. On sera reconnaissant aux éditeurs d'avoir versé ces textes inconnus au dossier de la littérature judéo-chrétienne et de les avoir publiés avec tant de soin. D. H. D.

THÉOLOGIE HISTORIQUE.

G. LACOMBE. **La vie et les œuvres de Prévostin** (Bibl. thomiste, sect. hist., t. X). — Le Saulchoir (Kain), 1927, 8°, X-222 p. Fr. 25.

Quel est le débutant en théologie chez lequel le nom de « Praepositivus » rencontré pour la première fois dans la Somme de S. Thomas n'ait excité quelque mouvement de curiosité ? Cette curiosité est devenue plus générale grâce à l'essor qu'ont pris les études d'histoire de la philosophie et de la théologie médiévales, le désir de voir publier les œuvres, jusqu'ici inédites, de ce précurseur de S. Thomas a été plus d'une fois exprimé par des voix autorisées, et enfin ce désir est entré en voie de réalisation. M. Lacombe, prêtre du diocèse de S. Francisco, ancien élève de l'École des Chartes, avec l'esprit d'initiative qui distingue la nationalité américaine, a mis la main à l'œuvre et nous donne dans le présent volume l'introduction et le programme de l'édition des œuvres complètes de Prévostin (c'est la forme française qui a paru le mieux correspondre au Praepositinus latin). L'A. en retrace d'abord la biographie, aussi complète que le permettent les documents connus. L'histoire de l'activité scientifique de l'écolâtre de Mayence (1195), du chancelier de l'Université de Paris (1206 à 1210) est bien exposée ; Pr. en outre a joué un rôle important dans les affaires ecclésiastiques de son temps : la disgrâce dont il a été l'objet à propos de l'élection de l'archevêque Siffrid à Mayence (1203), constitue un épisode caractéristique de l'époque. Après la biographie, dans la seconde partie du livre, M. L. fait l'inventaire des œuvres de Pr., il décrit les manuscrits, fixe les dates de leur rédaction, discute les questions d'authenticité et donne une idée sommaire du contenu : « L'œuvre de Prévostin qui a exercé la plus grande influence littéraire est la *Summa de Officiis*, celle qui a eu le plus d'action sur les idées

Digitized by Google

est la *Summa Theologica*, celle qui a le plus d'intérêt historique est certainement la *Summa contra Hereticos*, parce qu'elle contient des renseignements qui ne se trouvent pas ailleurs ». (p. 131) Ajoutons-y la *Summa super psalterium*, commentaire des psaumes d'après une méthode propre au XIIe siècle, ainsi que la Collection des *Sermons*, et cela nous suffit pour constater que notre « *Scolasticus* » a traité toutes les branches de la science sacrée : liturgie, théologie, controverse, exégèse, homélétique, et intéressera par conséquent sous plusieurs rapports les érudits contemporains.

Évidemment l'étude des doctrines contenues dans les œuvres de Prévostin, leur comparaison avec les écrits antérieurs qui leur ont servi de source, avec ceux qui dans la suite leur ont fait des emprunts, tout cela demandera un travail prolongé et le concours de plusieurs compétences : c'est l'édition de M. L. qui en sera la base indispensable. Dès à présent néanmoins il fixe certains repères : Le *de Officiis* se trouve en grande partie transcrit dans le *Rationale* de Durand de Mende ; la *Summa super psalterium* est en connexion avec des ouvrages similaires du XIIe siècle (Pierre de Poitiers, etc.) ; la *Summa theologica* s'inspire souvent du Maître des Sentences, sans cesser cependant d'être une œuvre personnelle. La *Summa contra hereticos* nous fait connaître les Passagiens, qu'on a confondus à tort avec les Cathares, et dont les doctrines présentent de frappantes analogies avec celles des Protestants du XVIe siècle.

Les œuvres complètes de Pr. rempliront 6 volumes de la Bibliothèque thomiste. L'A. s'est déjà assuré des collaborateurs, il attribue aussi aux encouragements des Dominicains de la Province de France une part notable dans l'entreprise qu'il a assumée. Le volume d'introduction qu'il publie aujourd'hui lui vaudra de légitimes félicitations pour le travail déjà réalisé et d'unanimes souhaits en faveur de la prompte exécution de l'édition annoncée.

D. R. PROOST.

J. PÉRINELLE, O. P. **L'attrition d'après le Concile de Trente et d'après S. Thomas d'Aquin.** (Bibl. thomiste, vol. X.) — Le Saulchoir (Kain), 1927, 8°, 152 p. Fr. 17,50.

S. Thomas, l'un des premiers, a nettement indiqué la distinction entre la contrition parfaite et l'attrition suffisante pour le sacrement de Pénitence ; le Concile de Trente a mis un soin particulier à l'étude de cette question pour répondre à Luther qui déclare l'attrition mauvaise ; au XVIIe siècle de violentes controverses ont été suscitées quant à la nature de l'attrition : elles se sont assoupies par la suite, et l'on en est arrivé à s'entendre à peu près pour dire que toute attrition implique un certain amour de Dieu explicite ou implicite, chacun restant libre de déterminer la nature et le degré de cet amour. C'est donc une question qui n'est pas encore complètement éclaircie, ni en soi, ni au point de vue historique. L'A. du présent ouvrage ne veut pas la traiter dans son ensemble, il se borne à étudier la doctrine du Concile de Trente et celle de S. Thomas, concernant la nature de l'amour requis pour l'attrition. Le Concile de Trente, conclura-t-il, n'a imposé à la foi des fidèles ni la doctrine rigoriste de l'insuffisance de l'attrition, ni la théorie litérale d'une attrition sans amour, ni la théorie modérée de l'attrition inspirée en partie par l'amour, mais il a suffisamment montré sa préférence pour cette dernière. Pour prouver sa thèse, il discute, non seulement le texte du Concile, mais aussi, et c'est là qu'il puise des lumières vraiment nouvelles sur la question, l'élaboration des décrets, qui nous permet de saisir toute la pensée des Pères et des théologiens

Digitized by Google

qui ont travaillé à leur rédaction. C'est ainsi qu'à la sixième session, relative à la justification, le passage « Deum tanquam omnis justitiae fontem diligere incipiunt » (cap. 6), résultat de plusieurs échanges de vue, prouve la volonté exprimée par la majorité des Pères, de voir mentionner la *dilection* comme motif immédiat du repentir préparatoire au baptême. Le décret de la 14e session du Concile, qui mentionne expressément l'attrition préparatoire au sacrement de pénitence (cap. 4), n'est pas moins curieux à étudier dans sa genèse. En comparant le texte provisoire du chap. 4me (p. 66) avec celui qu'adopta le Concile, l'A. y découvre la défaite de l'opinion libérale ; la comparaison des deux textes nous suggère cependant quelque conjecture supplémentaire : on a tenté, nous semble-t-il, de fixer les propriétés de l'attrition par ces mots « si voluntatem peccandi excludat cum spe veniae » qui correspondent bien avec l'exemple des Ninivites cités dans le Décret, et auxquels S. Thomas (III qu. 84 art. 7) attribue précisément cette « spes veniae ». Ces dispositions n'ont pas suffi aux Ninivites pour leur obtenir la justification, soit, mais il ne s'agit pas, *in recto*, de justification dans le texte de Jonas.

La seconde partie de l'ouvrage étudie l'attrition d'après S. Thomas. La proposition essentielle que démontre l'A. est celle-ci : « Pour S. Thomas l'attrition ne peut exister sans amour de souveraine bienveillance pour Dieu » (p. 108). La première impression du lecteur ne sera-t-elle pas que c'est beaucoup dire ? Amour de souveraine bienveillance, c'est bien la *dilectio super omnia*, et quoique faible, est-elle compatible avec l'aversion habituelle de l'âme à l'égard de Dieu ? L'acte d'amour se distingue des autres actes bons, en ce que directement et explicitement il contredit l'inclination habituelle au mal et par conséquent le détruit, comme l'acte d'adhésion *super omnia* à la créature détruit la charité. Ne suffirait-il pas d'admettre un acte de bienveillance inefficace, une tendance, une velléité ? Le R. P. P. est-il très éloigné de cette conception, quand il parle d'un amour sans vigueur ? Sans doute les thomistes sont partagés sur ce point, Jean de S. Thomas affirme que l'amour de Dieu *super omnia* n'entre pas dans l'attrition, Billuart au contraire enseigne expressément la thèse du P. P. qui a l'avantage d'y ajouter une exégèse plus complète de la pensée de S. Thomas, peu explicite d'ailleurs sur ce point et par là donnant prise à des interprétations différentes.

L'A. touche aussi la question du Sacrement de Pénitence valide mais informe, et donne les textes de S. Thomas relatifs à ce sujet, mais ne décide rien ; il semble cependant plus favorable à l'impossibilité. En somme, son livre fait réfléchir sur les différents aspects de la thèse, et constitue une contribution importante à sa solution complète. D. R. PROOST.

THÉOLOGIE DIDACTIQUE.

J. HONTHEIM, S. J. **Theodicea sive theologia naturalis** in usum scholarum [Cursus philosophicus Valkenburgensis, t. V]. — Fribourg en B., Herder, 1926, 12°, VI-324 p.

Ce petit manuel de théodicée est en tous points classique. Il est bien divisé, clair et complet. L'auteur y suit généralement les thèses des théologiens les plus autorisés dans la tradition scolaire, et reste fidèle à la doctrine de S. Thomas. Pour ce qui est de ce dernier point, il faut excepter cependant la question du concours divin où la sentence moliniste est défendue, et le problème de l'éternité du monde, rejetée énergiquement. Quant à la démonstration de

Digitized by Google

l'existence de Dieu, il y a lieu de se demander si des qualificatifs d'arguments comme « cinésiologique, chronologique, tychologique, climacologique, hénologique, déontologique » sont d'un choix très heureux : non pas que ces appellations ne soient philologiquement très justifiables, mais il nous semble que des périphrases seraient au moins aussi claires, et qu'elles rendraient un son moins barbare. Signalons dans cet ouvrage un excellent chapitre sur l'exposé des doctrines modernistes. D. O. R.

A. D'ALÈS. **Providence et libre arbitre.** — Paris, Beauchesne, 1927, 8°, VIII-323 p. Fr. 14.

La controverse assez vive engagée il y a dix ans entre le P. d'Alès et le P. Garrigou-Lagrange concernant la concorde entre la science divine et le libre arbitre mérite l'attention, vu surtout la haute situation scientifique des champions en présence. Sur le fond de la question, nous n'espérons pas beaucoup y trouver des lumières nouvelles ; mais certains arguments ont pu être présentés avec une vigueur spéciale, une discussion plus précise des textes ou des opinions de quelques auteurs, de Molina par exemple, a sa raison d'être, sur l'exégèse récente de S. Thomas lui-même, avec la substitution du bannésianisme au thomisme la conciliation avec les défenseurs de l'interprétation traditionnelle, sera, pensons nous, bien difficile. Le P. d'Alès rend service, en tout cas, à qui veut s'intéresser à la matière, en réunissant dans ce livre les articles successifs publiés par lui dans les *Recherches de science religieuse* et la *Revue de philosophie*. Dans son Introduction (p. VI) il caractérise sa position dans les termes imagés que voici : « Il ne s'agit point pour nous de prendre parti entre Bañez et Molina, car nous ne nous fions guère plus à l'un qu'à l'autre. Nous les tenons tous deux pour de loyaux commentateurs de S. Thomas... d'ailleurs chacun d'eux a suivi son propre génie et fait œuvre personnelle. Molina a cru devoir soumettre la pensée thomiste à un exercice d'assouplissement... mais le traitement a dépassé la mesure, parce que le praticien manquait de discrétion. Bañez, venant par là-dessus, a mis la patiente dans le plâtre, il en est résulté des lésions chroniques... que le présent livre met plus d'une fois à nu ». Un peu plus bas cependant, l'A. ajoute : « de mûres réflexions sans nous rapprocher beaucoup de Molina, nous ont décidément éloigné de Bañez ». Et par là même, il se juge plus proche de la vraie pensée de S. Thomas. D'ailleurs il ne dénie à personne le droit d'être bannésien, et estime que les deux systèmes ont eu leur utilité en prévenant des excès possibles, soit dans un sens, soit dans l'autre ; son désir intime est de réunir les deux écoles sous le drapeau du *Docteur Commun*, S. Thomas. D. R. PROOST.

A. D'ALÈS. **De Baptismo et Confirmatione.** — Paris, Beauchesne, 1927, 8°, XVI-246 p. Fr. 30.

Ce traité, qui fait le fonds du cours professé par l'A. à l'Institut Catholique de Paris, ne se présente pas comme un ouvrage développé en tout point, il porte en tête la qualification de « Prima lineamenta tractatus dogmatici » et en effet il se compose d'une documentation très abondante, très complète, scripturaire, patristique, historique, disposée avec ordre et démontrant partie par partie les thèses énoncées; mais beaucoup de ces documents ne sont que cités, il appartiendra à l'enseignement oral de les faire valoir, selon les besoins, et dans l'étude spéculative des problèmes difficiles que suscite la doctrine des sacrements, il y aura moyen aussi d'insister ci et là davantage.

Digitized by Google

Au point de vue méthodique, il y a à remarquer une particularité, due en partie aux circonstances, aux limites que le programme impose : les sacrements « in genere » ne font pas l'objet d'un traité à part, comme cela se fait d'ordinaire, mais les questions y relatives (causalité, caractère, etc.) sont exposées concurremment avec le Sacrement de baptême, ce qui a l'avantage de les appuyer toujours sur un exemple déterminé et concret. A notre avis, c'est après l'étude positive de tous les sacrements qu'une discussion approfondie sur la matière et la forme, la causalité, les effets, se placerait avantageusement.

Sans entrer dans les détails, signalons quelques thèses intéressantes : celle du caractère, exemple, dit avec raison l'A., d'une conclusion théologique érigée en dogme par le Concile de Trente (p. 117), ou encore celle du baptême des laïcs et des hérétiques, parfaitement documentée ; remarquons les scholia sur le sort des enfants morts sans baptême, des adultes qu'on a voulu leur assimiler, des infidèles ignorant la révélation. L'A. défend la causalité physique des sacrements sans exclure les autres systèmes, dans ce qu'ils ont de vérité, mais il dit fort justement qu'à côté d'une causalité morale ou intentionnelle, d'un appel aux mérites du Christ, il faut une causalité efficiente, physique. Enfin, quant aux variations qu'ont pu subir la matière et la forme des sacrements depuis leur institution par le Christ, il estime que la matière « formaliter intellecta » c.-à-d. telle que le Christ l'a établie reste immuable, mais que « materialiter intellecta » elle subit quelque mutation : c'est chose à préciser, selon les sacrements, si J.C. a laissé à l'Église le soin de déterminer la matière et la forme, comme dans la Confirmation, on comprend très bien, comme l'a enseigné le Card. Billot, que la matière a pu varier selon les époques. Pour la confirmation précisément, les textes indiqués et la pratique des diverses églises distinguent assez nettement l'imposition des mains et l'onction du S. Chrême, et l'on ne voit pas trop que les anciens aient considéré comme imposition des mains la croix faite sur le front avec l'extrémité d'un doigt ; on peut cependant se rallier aisément à l'explication qu'on propose aujourd'hui, dans le Code de Droit, en admettant une évolution compatible avec l'institution divine du Sacrement. D. R. PROOST.

Dr J. B. Walz. **Die Fürbitte der Heiligen.** — Fribourg en Br. Herder, 1927, 8°, XL-168 p. Mk. 6.

Ce livre expose en 4 chapitres successifs la nature, la preuve, l'objet, l'efficacité de l'intercession des saints. L'idée fondamentale qui l'anime, c'est que le culte des saints non seulement ne contredit en rien à la doctrine du Médiateur unique entre Dieu et les hommes, mais que au contraire, compris dans le sens de l'orthodoxie catholique, il confirme la parole du Christ : « Personne ne vient au Père, si ce n'est par moi ». C'est donc, dans sa substance, un ouvrage d'apologie très efficace contre les protestants, mais aussi très instructif pour les catholiques, et d'une valeur pratique en même temps que spéculative surtout lorsqu'il montre que l'objet principal de l'intercession des saints, ce sont les grâces de la Rédemption, et que les biens temporels n'y tiennent qu'un rang tout à fait subordonné. Quant à la nature de l'intercession, il insiste fortement sur ce qu'elle est une intervention auprès de Dieu en vue de l'obtention de grâces et bienfaits par le seul Médiateur, qui est le Christ (p. 11). Il est si jaloux du titre de médiateur, qu'il fait difficulté de l'appliquer aux Saints et même à la Ste Vierge. Il ne discute pas la question de la médiation universelle de Marie, mais on voit bien qu'il n'abonde pas dans ce sens, vu qu'il n'admet pas que l'intercession des saints puisse être dite une médiation au vrai sens du mot ;

Digitized by Google

pour notre part, la médiation par participation que nous attribuons aux Saints nous la considérons néanmoins comme une médiation véritable. Au reste si les passages consacrés aux raisons et à la nature spéciale de l'intercession de la Ste Vierge sont fort probants, la question de causalité instrumentale dans l'efficacité de l'intercession des Saints eût cependant mérité plus d'attention.

Le Chapitre II contenant la preuve de l'existence du culte des Saints dans l'Église nous paraît particulièrement remarquable par la méthode scientifique et critique qui la distingue : points d'appui de la doctrine aux deux premiers siècles, attestations formelles aux IIIe et IVe chez les écrivains ecclésiastiques et davantage encore dans les inscriptions nombreuses, funéraires la plupart, qui nous restent de cette époque : si bien que l'A. conclut avec raison (p. 55) que dès le IIIe siècle l'intercession des Saints est attestée dans des monuments appartenant à tous les pays de la chrétienté, et par suite doit remonter à l'âge apostolique. Aux IVe et Ve siècles les Pères de l'Église, S. Chrysostôme, S. Jerôme, S. Augustin, sont les défenseurs du culte des Saints, ils en expliquent la nature et l'efficacité. Pour le culte de Marie, c'est S. Ambroise qui est le principal témoin (p. 69-73), d'autres ensuite en font ressortir les divers aspects. La liturgie est naturellement une des sources principales pour établir l'existence et la nature du culte des Saints, l'A. prouve qu'elle est conforme avec les témoignages des Pères, il résout une difficulté tirée de la liturgie de S. Chrysostôme et de S. Clément (p. 83-87), où le texte semble dire qu'on prie *pour* les saints, en traduisant la particule (ὑπὲρ) par « en vue de, au sujet de ». Quoi qu'il en soit il n'y a là rien qui infirme l'intercession des Saints, et l'étude de cette période ne fait que mettre en lumière la portée de la thèse établie par le docte professeur de Wurtzbourg. D. R. PROOST.

F. TER HAAR, C. SS. R. **De Occasionariis et Recidivis** juxta doctrinam S. Alphonsi aliorumque probatorum auctorum. — Turin, Marietti, 1927, 8°, XVI-449 p. L. 30.

Des recensions élogieuses et bien méritées, à coup sûr, ont été faites déjà, çà et là, de cet important ouvrage. Il sera classé, assurément, parmi ceux de premier rang, traitant de la théologie morale et, en particulier, des habitudinaires et récidivistes. Est-il besoin de répéter que la matière est toujours des plus pratique, disons aussi des plus difficile à s'assimiler. Il ne suffit pas, certes, d'exposer les principes : on voudrait, parmi tant de cas divers et embrouillés, pouvoir, en l'occurrence, en faire une judicieuse application. L'auteur a tenté de nous y aider.

Il n'est pas probabiliste, encore qu'il démontre un sincère et réel désir de s'entendre avec Ballerini et d'autres. Sa doctrine a le mérite de la clarté — ce qui n'est pas peu dire, — de la précision terminologique, de la sûreté ; elle est puisée à des sources authentiques, nombreuses. Les théologiens lui en sauront gré. Quant aux confesseurs, ils lui devront, sinon des solutions neuves, au moins une estime plus profonde que jamais pour le maître incomparable qu'il nous révèle en S. Alphonse de Liguori, pour ne citer que celui-ci. Ils se convaincront, en effet, comment, aujourd'hui aussi bien que de son temps, l'application des principes de l'immortel moraliste reste une règle très sûre, toujours prudente, sans cesser d'être souple. D. E. V.

G. VROMANT, C. I. C. M. **De bonis Ecclesiae temporalibus ad usum praesertim Missionariorum et Religiosorum.** — Louvain, Museum Lessianum, 1927, 8°, XIV-400 p. Fr. 35.

Digitized by Google

Il n'est pas besoin d'insister sur l'opportunité et l'utilité d'un ouvrage sûr et pratique concernant les biens ecclésiastiques, rédigé selon les normes du nouveau Code de Droit. Le Code en effet est relativement bref, il faut une certaine compétence juridique pour en comprendre bien toutes les dispositions, qui d'ailleurs ont besoin d'être éclaircies et complétées par celles de l'ancien droit, par les décisions récentes du S.-Siège et par les commentaires des canonistes et des théologiens. Le livre du R. P. Vromant, missionnaire de Scheut (auteur d'un ouvrage sur les facultés des Ordinaires des Missions, que nous avons signalé précédemment dans la Revue), répond à ces diverses exigences. Partant des principes du Droit et des Canons du Code, il en développe avec ordre les conséquences, et pénétrant progressivement dans l'ordre concret, distingue les multiples cas qui se présentent. Toute la matière est divisée en cinq titres : Les biens ecclésiastiques en général — leur acquisition — l'administration — les contrats — les fondations.

Le titre de l'Administration des biens est surtout remarquable ; non moins important celui des Contrats : qu'on lise à titre d'exemple le chapitre des aliénations : avec ses distinctions si adéquates entre aliénations au sens strict, large, contrats assimilés à l'aliénation ; aliénation de biens indivisibles et divisibles. Que de mécomptes à éviter par les administrateurs qui pèchent soit par excès, soit par défaut de scrupules.

L'A. missionnaire et religieux lui-même, consacre des scholia et des articles spéciaux à l'administration des biens dans les missions et dans les communautés religieuses. Il ne touche qu'en passant ce qui regarde les biens patrimoniaux des religieux, qui n'étant pas strictement biens ecclésiastiques, n'entrent pas dans le plan de son livre. D. R. PROOST.

ASCÉTIQUE ET MYSTIQUE.

L. DE GRANDMAISON. **La religion personnelle.** — Paris, Gabalda, 1927, 12°, 218 p. Fr. 9.

La religion personnelle, selon l'auteur, se revêt de quatre formes principales : la piété affective, la dévotion effective, l'effort ascétique et l'élan mystique. La part à faire dans la religion personnelle du chrétien à la certitude religieuse et à l'intelligence plus éclairée des vérités de la foi n'a pas été examinée. Nous aurions souhaité aussi voir marquer avec plus de relief le rôle traditionnel des psaumes et de la lecture des saintes Écritures pour inspirer la religion personnelle du chrétien ainsi que l'utilité si grande de la prière liturgique pour sauvegarder son équilibre. L'expression « exercice-mystique » employée complaisamment à plusieurs reprises est inédite (ce n'est pas un mal) mais elle semble manquer singulièrement de justesse : la mystique, en spiritualité chrétienne, commençant précisément là où s'arrête l'exercice.

Ce livre posthume nous apparaît néanmoins comme très apte à faire du bien, spécialement dans les milieux catholiques cultivés où la pratique religieuse, si souvent, manque d'effort ascétique et d'élan mystique. Maintes pages sont éminemment bienfaisantes pour combattre l'esprit de médiocrité.

Nous aimons à rendre un hommage respectueux à la mémoire du R. Père de Grandmaison, prêtre généreux que la mort a prématurément enlevé à un apostolat fécond. D. I. RYELANDT.

A. GARDEIL. **La structure de l'âme et l'expérience mystique.** 2 vol. — Paris, Gabalda, 1927, 12°, XXXIV-397 p. ; 370 p. Fr. 35.

Digitized by Google

Cet ouvrage est certes d'un maître. Sans doute, le titre étonne à bon droit ; l'ampleur de l'exposé — la méthode adoptée procède par divisions en questions et en articles — comporte des longueurs ; on peut remarquer aussi qu'en certaines pages, la langue, très nette cependant, abonde en expressions dont le sens français n'est bien intelligible que pour les initiés à la scolastique médiévale. Néanmoins, comme travail de théologie spéculative, l'œuvre est de première valeur. Confrontant les doctrines de s. Augustin et de s. Thomas, s'appuyant sur l'interprétation donnée au don de sagesse par le dominicain espagnol Jean de s. Thomas, l'auteur a fait faire un progrès réel à la science sacrée. On peut considérer son travail comme une mise au point théologique définitive établissant la correspondance parfaite dans la vie de l'âme, de l'ordre de la nature, de celui de la grâce sanctifiante, et de celui de l'expérience mystique. La mystique apparaît ainsi au théologien comme étant le terme où aboutit excellemment la vie de la grâce unie à l'orientation foncière et naturelle de l'âme en tant que substance intelligente.

L'auteur étudie la structure de l'âme à des plans différents. Par les mots structure de l'âme, il entend l'adaptation interne, la dualité immanente d'ordre intelligible propre à la substance spirituelle, qui résulte en premier lieu du fait qu'elle porte en elle-même de quoi pouvoir connaître et aimer, et qu'en même temps elle est le premier objet conjoint à ce pouvoir d'intellection et d'amour. L'âme préordonnée en son fond à être sujet et objet de sa connaissance (bien qu'en raison de sa liaison au corps ce pouvoir demeure comme en suspens) est en outre préparée de par sa nature intelligente à connaître Dieu en vertu de l'image divine qu'elle présente en son tréfonds spirituel. L'auteur analyse avec érudition tout ce qu'écrivit s. Augustin sur ce retour de l'âme vers le principe divin de sa vie et sa capacité obédientielle au surnaturel.

Le don de la grâce apporte à l'âme une structure d'ordre plus élevé, bien que modelée sur la première. L'exposé pénétrant de la manière dont l'âme participe par la grâce à la vie intellectuelle de Dieu ; l'étude sur la présence divine réalisant dans l'âme juste l'aptitude à retrouver en elle son Seigneur comme objet de connaissance et d'amour expliquent admirablement comment l'âme, antérieurement à toute connaissance actuelle, est adaptée à posséder fruitivement son Dieu au plus profond d'elle-même.

Cette connaissance actuelle, immédiate, fruitive, relève de la conscience directe. Elle caractérise l'expérience mystique ; elle fait surgir dans l'âme une dernière structure toute actuelle. C'est avec ampleur que l'éminent théologien analyse la vie de l'âme en l'exercice de toutes ses virtualités. Si l'on peut regretter qu'il ait voulu trop à priori rattacher à des dons distincts du S.-Esprit les oraisons incomplètement passives, les pages qu'il consacre à l'activité de la foi vive, aux préludes de la vie mystique et surtout à l'oraison d'union, sont de première valeur. Il explique en toute maîtrise comment, sous l'emprise du don de sagesse, l'esprit s'actualise en Dieu, non pour concevoir l'altitude de la divine Bonté, mais pour adhérer à l'objet suprême de la foi, sous la poussée d'un amour fruitif.

Ces pages sont en accord parfait avec tout ce qu'écrivit Ste Thérèse sur ces sommets de la vie chrétienne. Elles témoignent de la pleine maturité et de la puissance de synthèse d'un esprit profondément théologique, qui domine son sujet et sait communiquer à autrui le fruit d'une longue étude et d'une pénétrante pensée personnelle. D. I. RYELANDT.

FULBERT CAYRÉ, A. A. **La contemplation augustinienne.** Principes de la spiri-

Digitized by Google

tualité de saint Augustin. Essai d'analyse et de synthèse. — Paris, Blot, 1927, 12°, XII-337 p. Fr. 20.

Étude de théologie patristique consciencieusement élaborée et d'une sincérité parfaite sur le point précis indiqué par le titre. L'auteur ne touche à l'exemplarisme de s. Augustin, à ses théories sur l'âme, sur la connaissance, sur la grâce, que dans la mesure où celles-ci ouvrent les voies à une théorie sur la contemplation. Il s'est appuyé principalement sur les œuvres de la maturité — les Confessions et le *de Trinitate* — plutôt que sur les livres philosophiques et les sermons.

En neuf chapitres (p. 22 vue synthétique utile à bien lire) nous voyons exposé comment la contemplation est une sagesse, don de l'Esprit, produisant une fruition de Dieu par la Charité. Cette sagesse complète la foi apportant à l'âme l'illumination des objets mêmes de la foi. Grâce à cette illumination, la charité vive en quête de Dieu élève l'âme, pendant quelques instants, jusqu'à la Vérité pure entrevue, jusqu'à la Bonté suprême intimement goûtée. Cette sagesse contemplative n'est possible dans l'homme que grâce à un renouvellement moral profond qui parachève en lui l'image de Dieu. — Cette manière complexe et surnaturelle d'entendre la contemplation augustinienne creuse un abîme entre elle et toute contemplation au sens de Plotin.

On peut regretter en ces belles études l'absence presque générale du texte latin. Traduit en français, même excellent, Augustin est-il encore bien lui-même ? Par endroits, quelqu'enchevêtrement de texte, quelque longueur, font fléchir l'intérêt, et l'on regrette de ne plus sentir chez l'auteur toute la domination du sujet que la préface et bien d'autres pages nous ont fait discerner. — Traitant de la recherche de Dieu, il restreint le rôle de celle-ci à n'être qu'une préparation à la contemplation. Ce point de vue « préparation » est vrai, mais en outre, dans l'ensemble des pages mystiques d'Augustin, la recherche de Dieu a une importance bien plus grande : elle est la source d'où tout émane, elle est l'élan qui soutient toute contemplation, car cette aspiration incessante vers le divin n'est autre chose que la charité en son acte terrestre : *Nunc cantat amor esuriens.* — L'auteur aurait dû aussi s'attacher davantage à résoudre l'antinomie de l'aspiration augustinienne vers Dieu : je sais Dieu incompréhensible, néanmoins, légitimement, j'aspire dès à présent à l'intelligence de sa lumière.

Dans une seconde partie annexée au livre (p. 260-334) l'auteur compare la doctrine mystique de s. Augustin à celle de s. Jean de la Croix, de s. Thérèse, de s. François de Sales. Ces pages contiennent des vues très suggestives. Il semble utile de remarquer que la valeur transcendante de s. Augustin, comme maître de contemplation, réside fort peu dans l'interprétation, l'analyse ou les classifications que lui-même ou d'autres ont pu faire de ses états d'oraison ; ce qui est précieux dans ses écrits c'est l'exemple de sa prière ou mieux, c'est le contact ou la communion d'âme du lecteur à l'élan, à l'élévation, à la sincérité de la prière d'Augustin. C'est ainsi, croyons-nous, qu'il faut entendre « qu'il est le meilleur des maîtres pour apprendre à prier ». Le travail consciencieux et fouillé du P. Cayré contribuera efficacement à faire lire s. Augustin et à faire comprendre les éléments complexes de sa contemplation mystique.

D. I. RYELANDT.

CL. KIRCHBERGER. **The Mirror of Simple Souls** by an unkown French mystic of the thirteenth century translated into English by M. N., now first

Digitized by Google

edited from the MSS by Clare Kirchberger. — Londres, Burns Oates and Washbourne, 1927, 32°, LXVII-303 p. Sh. 5.

Le *Miroir des âmes simples* est un petit traité très original de mystique chrétienne. Miss Claire Kirchberger, qui a étudié de près les versions anglaises de cet opuscule, vient de nous en donner une édition pratique dans l'excellente collection *The Orchard Books*. Elle a parfaitement réussi cette tâche qui ne manquait pas de difficultés. Le texte même du traité est précédé d'une introduction et accompagné de notes qui sont tout à fait au point. — Le *Miroir* a dû paraître vers la fin du XIIIe siècle. Il semble bien qu'il ait été écrit en français, peut-être dans la région mosane. L'auteur est inconnu. On ne connaît aucun texte français de son œuvre mais on en possède trois versions anglaises, cinq latines et une italienne. Il y aurait sans doute profit à confronter ces dernières avec la version anglaise. Cela aiderait à préciser la portée de certaines expressions. Le texte en effet n'est pas toujours clair et non plus sans danger : il frise le panthéisme et le quiétisme. L'énoncé de la doctrine est vivant grâce au procédé d'exposition si en honneur à cette époque : faire dialoguer les idées personnifiées. Ici ce sont l'Amour, la Raison, la Vertu, la Sainte Église, qui discutent. L'idée-mère proclame le primat de l'amour sur l'intelligence ; de la connaissance « immédiate » de Dieu sur celle obtenue par voie de raisonnement. Pour l'histoire de la mystique, on lira avec un vif intérêt ce que dit M. C. K. sur les sources de cet auteur et particulièrement sur ses particularités.

D. PH. SCHMITZ.

D. DAVID KNOWLES, O. S. B. **The English Mystics.** — Londres, Burns Oates and Washburne, 1927, 8°, IX-210 p.

Le renouveau des études sur l'ascèse et la mystique nous a valu une remise en honneur des mystiques anglais trop oubliés dans leur propre pays et presque inconnus sur le Continent. Ceux qui étaient familiers avec la *Sancta Sophia* avaient pu reconnaître l'influence de l'auteur du *Cloud of Unknowing* et de Walter Hilton sur D. Augustin Baker. Les nouvelles éditions ou traductions qui en ont été faites ont permis de se rendre compte de la nature et de la profondeur de leur enseignement spirituel.

Dom David Knowles a eu l'heureuse idée de grouper les mystiques anglais en un tableau qui débute avec l'*Ancren Riwle* et qui se termine avec D. Baker. Deux chapitres préliminaires orientent le lecteur sur la nature de la mystique et sur l'expérience mystique. Il règne encore tant de confusion et d'incertitude sur la portée réelle de ces mots, dont on abuse si souvent. De l'*Ancren Riwle*, on possède des recensions anglaise, française et latine ; l'original doit avoir été écrit en anglais entre 1190 et 1230, mais la provenance n'en est pas certaine. Richard Rolle appartient au XIVe siècle, comme l'auteur inconnu du *Cloud*, comme Walter Hilton et Julienne de Norwich. Pour chacun d'eux D. Knowles donne une courte notice biographique et bibliographique et un aperçu des caractéristiques de leur doctrine spirituelle avec un choix de citations. D. Baker a les honneurs de clore la série, plutôt que le capucin Benoît Fitch du Canfield, dont l'influence s'est surtout fait sentir en France. Baker a été à l'école des mystiques anglais, puis plus tard il a fait ample connaissance avec les auteurs ascétiques et mystiques d'Espagne et des Pays-Bas. Il a été un maître de la vie spirituelle : son enseignement offre des particularités intéressantes sur la prière, l'action de l'Esprit Saint, la prière de contemplation

Digitized by Google

accessible au grand nombre, mais qui ne va pas sans une mortification continue et une vie de recueillement.

On trouve à la fin du volume une bonne bibliographie sur les mystiques en général et sur chacun des mystiques anglais. D. U. BERLIÈRE.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

A. ENDER, Mgr. **Die Geschichte der Katholischen Kirche in ausgearbeiteten Dispositionen** zu Vorträgen für Vereine, Schule u. Kirche, zugleich ein Nachschlage- u. Erbauungsbuch für die Kathol. Familie. — Einsiedeln, Benziger, 1926, 8°, 1100 p., relié. Mk. 30.

Le but de ce livre est d'ordre pratique bien plus que scientifique : il veut être avant tout un recueil documentaire clairement et logiquement disposé pour des conférences populaires sur l'histoire ecclésiastique. Comme tel, il s'est rapidement acquis une réputation bien méritée. Aucune question importante se rattachant à l'histoire extérieure ou intérieure de l'Église depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, n'est laissée à l'ombre. Partout l'A. se révèle bon connaisseur des sources, interprète prudent et perspicace de tant de points difficiles, mais surtout ardent défenseur de la Vérité et des droits du Saint-Siège. Les matières qui par leur nature ou leur valeur apologétique doivent intéresser davantage le public ont été traitées avec plus d'ampleur : ainsi les grandes persécutions, la conversion des peuples occidentaux, le monachisme, l'islam, la querelle des investitures, le grand schisme d'Occident, les croisades, les inquisitions, etc. Avec un rare talent, E. sait mettre en relief la merveilleuse activité civilisatrice de l'Église au moyen âge ; il ne cache pas pour autant les « points noirs » qui ont assombri telle institution de l'Église ou telle vie de pape; bien au contraire, ces côtés faibles que les ennemis du catholicisme ne se lassent de relever et d'exagérer, l'A. les examine plus à fond, les montre sous leur vrai jour et en forme des arguments en faveur de la divinité de l'Église.

Comme de juste, la part prépondérante est faite à l'époque moderne, qui comprend près de la moitié du volume et décrit en détail les luttes et les victoires de l'Église contre le protestantisme et la révolution jusqu'à nos jours. D'excellentes monographies sur les personnages les plus importants, tout en marquant plus nettement les différentes périodes, rendent la lecture facile et attrayante.

La présente édition, la 4e depuis 25 ans, a ceci de nouveau que le XXe siècle y est étudié du point de vue de la guerre mondiale : l'avant-guerre, la guerre, l'après-guerre. Particulièrement intéressant ce que dit l'A. sur les conséquences religieuses, bonnes et mauvaises, de la grande guerre.

La statistique générale de l'ordre de S. Benoit (p. 179) nous paraît un peu ancienne ; elle remonte à 1880, celle de 1925 montre que depuis 1880 le nombre des religieux bénédictins a presque triplé ! D. A. S.

E. C. E. OWEN. **Some authentic Acts of the early Martyrs.** — Oxford, Clarendon Press, 1927, 16°, 183 p., 1 planche. Sh. 6.

C'est le type du livre modeste et utile : ce n'est rien qu'une collection d'Actes de martyrs traduits en anglais, avec une pointe d'archaïsme à la manière de la version officielle de la Bible. Seulement les notes abondantes, les trois *indices* de citations bibliques, de noms de personnes et de lieux, enfin des matières principales, en font à la fois un bon instrument de travail et un recueil intéressant pour le grand public. On trouve groupées là treize passions depuis

Digitized by Google

celle de Polycarpe jusqu'à celle de Procope. L'auteur, avec une humilité charmante, remercie tous ceux à qui il a fait quelqu'emprunt, en y comprenant, chose rare, les morts comme Dom Ruinart ou Lightfoot. On devrait traduire en français cet opuscule dont nous n'avons pas l'équivalent. D. H. D.

G. SCHNÜRER. **Kirche und Kultur im Mittealter.** Zweiter Band. — Paderborn, Schöningh, 1926, 8°, x-561 p., rel. Mk. 13.

En rendant compte du premier volume de l'ouvrage de M. S. (voir RB, 1927, p. 175-176), j'ai dit toute l'admiration que j'éprouvais pour cette synthèse historique aussi riche que brillante. Le second volume n'est en rien inférieur au premier. En près de six cents pages d'impression compacte, il étudie dans le troisième livre : l'Église au service des Puissances nationales et féodales et la réforme clunisienne (IXe-XIe siècle) ; dans le quatrième livre, il expose l'Église à la tête de la société occidentale (XIIe-XIIIe siècle). Chaque livre comporte six divisions. Je ne puis songer à résumer si vaste matière : ce serait enlever au livre précisément ce qui fait sa valeur propre et ce qui lui confère un cachet particulier : abondance des détails caractéristiques, points de vue originaux, idées neuves, le tout présenté avec une rare maîtrise, dans un style vif et allant, avec une impartialité qui donne confiance au lecteur en des temps surtout de nationalisme exacerbé. Les jugements que M. S. porte sur la conduite de tel personnage, sur la portée de tel événement, ne seront peut-être pas toujours partagés par tous ceux qui le liront. Je songe, par exemple, aux paragraphes sur la querelle des investitures et sur les croisades ainsi qu'à la *Donatio Constantini* ; mais le cas sera rare, je crois. Entre tous, les chapitres qui traitent de la vie religieuse sont parfaitement réussis, qu'il s'agisse soit des moines soit des ordres mendiants. Les mouvements intellectuels et scolastiques sont aussi fort bien dessinés. Bref, ce second volume comme le premier est de tout point remarquable et j'appelle de tous mes vœux une traduction en langue française de cet ouvrage de haute vulgarisation. D. PH. SCHMITZ.

PHILIPPE BERTAULT. **Bossuet intime.** — Paris-Bruges, Desclée de Brouwer, 1927, 8°, XI-160 p., ill.

Le triptyque que nous offre ce volume serait mieux intitulé : *La sensibilité de Bossuet*. M. B. en donne dans son avant-propos la synthèse, assez artificielle d'ailleurs : on se fréquente à table, on se repose à la campagne, on jouit par l'amitié (p. VIII). D'où les trois panneaux. *La table de M. de Meaux*, où B. tient à nous prouver qu'il était ami des « bonnes choses », surtout du bon vin. — *Bossuet et la nature* qui nous montre son attrait pour les beaux spectacles du ciel, de la campagne ; il aimait surtout les eaux, fontaines et bassins. C'est dans le souvenir de visions précises qu'il faut chercher la source de maints tableaux ou comparaisons que Bossuet emprunte pour ses discours aux phénomènes naturels. — Enfin le double panneau central : *L'amitié selon Bossuet*. Toujours entouré de sa famille, il n'éprouva guère le besoin d'amis : aussi sa théorie est-elle austère, et prétend régler sagement les épanchements du cœur. Mais la pratique tempère heureusement ces sévérités, qui sentent trop le jansénisme, et *Une amitié féminine de Bossuet* nous révèle dans le directeur si éclairé un père affectueux, sans contrainte ni étroitesse. Ses relations très suivies (1661-1699) avec Mme d'Albert, moniale de Jouarre, forment le plus long chapitre du volume, et, à vrai dire le seul qui pénètre dans l'intimité de Bossuet. Les trois premiers nous introduisent dans son palais épiscopal, nous promènent

Digitized by Google

dans ses jardins, nous dévoilent un coin de son cabinet de travail ; ils cherchent manifestement, par des fragments de lettres familières, par des anecdotes, à dépouiller le grand évêque du manteau de cérémonie où nous le voyons toujours engoncé, pour nous introduire chez l'homme simple et affable. Le dernier est l'histoire tendre et fraîche de son cœur, qui nous le fait aimer.

D. B. LEBBE.

CARL ERDMANN. **Papsturkunden in Portugal.** (Abhandl. der Ges. der Wiss. zu Göttingen, Philol.-hist. Kl., N. F. Bd. XX, 3.) — Berlin, Weidmann, 1927, 8°, IV-384 p. Mk. 25.

La merveilleuse enquête entreprise par le prof. Kehr, en vue de donner pour chaque pays de la chrétienté médiévale un recueil des lettres pontificales des douze premiers siècles, s'est faite en Portugal, et les résultats suivent de bien près ceux de l'enquête entreprise en Espagne. Si le nombre des lettres papales est moins considérable qu'ailleurs, d'autre part on trouve plus de pièces émanées des légats, et l'on peut de la sorte se rendre mieux compte de leur activité et de leurs communications avec la curie. L'éloignement a amené aussi des retards dans l'expédition des procès, et l'amoncellement des pièces a provoqué avec ces retards la composition de dossiers intéressants.

Comme pour les enquêtes antérieures, l'auteur fait connaître les travaux préliminaires ou d'approche entrepris par des historiens régionaux, et il fournit de curieux renseignements sur les six mainmises de l'État sur les archives monastiques. Suivent des inventaires sur les fonds de l'Archivo Nacional da Torre do Tombo, d'après les différents districts, sur les bibliothèques de Lisbonne, les archives ou bibliothèques d'Evora, de Coïmbre, de Viseu, de Porto, de Braga, de Viana do Castelo. C'est une revue rapide mais condensée des richesses de ces différents dépôts au point de vue de la diplomatique pontificale. C'est en même temps un aperçu sur l'histoire et sur les richesses littéraires des anciennes corporations religieuses. L'histoire des monastères bénédictins et cisterciens en profitera largement.

En annexe M. Erdmann, suivant en cela l'exemple de M. Kehr pour l'Espagne, a publié 160 documents inédits ou à peu près allant de 1099 à 1199 (-1216-18). Il en est qui ont une importance spéciale pour la géographie ecclésiastique du Portugal, les relations des sièges suffragants avec la métropole de Braga. Les actes des légats méritent l'attention en raison des décisions disciplinaires, spécialement les procès entre Braga et Compostelle. Notons aussi spécialement sept quittances de 1157 à 1186 pour le payement du cens apostolique par les chanoines de Ste-Croix de Coïmbre, fait assurément unique pour cette période. On ne peut que féliciter l'auteur d'avoir mené à bonne fin son enquête et d'avoir consigné ses résultats et ses expériences dans un aperçu si méthodique et si substantiel. C'est l'avant-coureur d une *Lusitania pontificia*, qui sera la bienvenue.

D. U. BERLIÈRE.

Chan. AUG. LEMAN. **Histoire de la fondation du Monastère de N. D. de la Plaine à Esquermes.** — Lille, 1927, 12°, 149 p.

Au cours même de la Révolution française trois religieuses cisterciennes des Prés à Douai, d'Annay-sous-Lens et de la Woestine ouvrent un pensionnat près de Douai. La vie fut mouvementée, les alertes fréquentes, mais le courage des anciennes moniales leur fit surmonter toutes les difficultés. On se fixa à Esquermes près de Lille, et le pensionnat s'y développa, pour le plus grand bien

Digitized by Google

de l'éducation chrétienne de la jeunesse. Mais, en dignes filles de S. Bernard, les trois fondatrices désirèrent reconstituer leur vie cistercienne. On ne pouvait songer à rétablir une abbaye régulière ; on adopta une forme de vie qui alliait l'observance religieuse et le maintien des traditions cisterciennes avec les exigences de la vie d'enseignement. Le 28 mai 1827 le monastère fut régulièrement érigé. Depuis lors il n'a cessé de prospérer jusqu'au jour où les fameux Décrets expulsèrent les religieuses de leur légitime propriété ; elles émigrèrent en Belgique et en Angleterre, où elles continuent leur fécond apostolat. M. le chan. Leman a raconté l'histoire de la fondation d'Esquermes jusqu'en 1840, année de la mort de la troisième des fondatrices. D. U. B.

L. J. M. Cros, S. J. **Histoire de Notre-Dame de Lourdes d'après les documents et les témoins.** *Vol. II. Les Luttes. Vol. III. La Chapelle et Bernadette* — Paris, Beauchesne, 1927, 8°, 490 et 285 p. Fr. 54.

Here we have the other two volumes, II « Les Luttes » and III « La Chapelle et Bernadette » which worthily continue the first volume dealing entirely with the Apparitions.

Vol. II with the exception of the II and VII chapters is almost entirely concerned with the struggle between those who believed in the truth of the Apparitions, and the Civil Authorities. Though of extreme value for all who would thoroughly study the subject, it has not the interest of the first and third volumes which deal specially with Bernadette.

Père Cros brings out most clearly the fact that Baron Massy, the Prefect of the Department, and his subordinate Dominic Jacomet, the Commissioner of Police at Lourdes, were both devout practising Catholics ; their opposition was caused simply because they considered that the manifestations at the Grotto, would do harm rather than good to Religion.

Here we have a thorough vindication of their actions and motives ; a most useful corrective to much that has been written relating to them.

In the long run their opposition seems to have done good rather than harm. It is interesting to note that Père Cros criticises adversely the abstention of the Clergy from visiting the Grotto during the Apparitions, p. 28, and is of opinion that the Bishop should have acted considerably sooner than he did. This is a point of view which has not been generally held, and probably many will dissent, even when they have read all the facts.

Chapters II and VII refer specially to the false visionaries at the Grotto, who were numerous. The boy Laurence Lacaze of Ossen seems to have given definite evidence of diabolical possession for a time : p. 237-239.

It seems clear that by these means the powers of evil did their best to confuse the genuine manifestations to Bernadette, with these false visions, and thus minimise their value as much as possible.

Vol. III is devoted to the building of the Church, the various difficulties which hindered this project, and to Bernadette's life at the Hospice and as a Religious at Nevers.

It has been alleged that Bernadette « was a mental defective ». One has only to read this third volume to see that there is no particle of truth in such an assertion. Père Cros, on p. 199, quotes Mgr Forcade as to her having an intelligence distinctly above the ordinary, although he acknowledges that when she entered the novitiate at Nevers she was very ignorant. Once at Nevers however, and freed from the almost continuous interviews to which

Digitized by Google

she was subject at Lourdes, Bernadette immediately made rapid progress intellectually.

On page 270, the author gives an interesting and convincing summary of Bernadette's character, which as he insists clearly affirms the truths of the Apparitions at the Grotto of Lourdes.

The outstanding features of this work are its sobriety, the keen desire evinced for scrupulous exactitude with regard to every detail, and the enthusiam shown by the author for Bernadette herself.

These three volumes will undoubtedly remain the standard work on the subject of Lourdes and its Apparitions.

D. FRANCIS IZARD.

VARIA.

Acta V^i Conventus Velehradensis, anno MCMXXVII. Olomucii, 1927, Sumptibus Academiae Velehradensis, 8°, 322 p. 50 Cour.

Les publications des unionistes tchèques sont bien connues du monde ecclésiastique. Un mouvement de propagande zélée, non moins que d'activité scientifique de très bonne tenue, s'est développé, depuis plus de vingt ans, autour d'un groupe de prêtres intelligents et actifs de la région de Prague et d'Olomuc. Ils fondèrent en 1905 la revue *Slavorum litterae theologicae*, devenue plus tard les *Acta academiae Velehradensis* (1911), et c'est en grande partie grâce à leur initiative ainsi qu'à la bienveillance de leurs prélats que s'inaugurèrent, depuis 1907, les « Congrès de Velehrad », dont le but était de réunir les spécialistes du problème de l'union des slaves séparés à l'Église de Rome. Ces conférences et échanges de vue d'une élite internationale, placés sous le patronage des saints Cyrille et Méthode, n'ont pas manqué de donner des résultats. Le meilleur de ceux-ci est encore jusqu'à présent une somme considérable d'études savantes, précieuses par leur originalité et leur documentation, qui toutes ont été soigneusement publiées. Cinq congrès, dont nous possédons les Actes, ont eu lieu déjà autour du tombeau de saint Méthode (1907, 1909, 1911, 1924, 1927). Le présent volume, le plus riche de tous et le plus luxueusement imprimé, contient deux lettres de S. S. Pie XI : l'une écrite à l'occasion du onzième centenaire de la mort de saint Cyrille, apôtre des slaves († 827), événement qui devait donner un relief spécial au congrès de 1927 ; l'autre adressée à l'archevêque d'Olomuc, à l'occasion de la réunion de Velehrad. Les rapports sont de deux espèces : les uns, auxquels on a donné le nom de « Dissertationes » sont des études scientifiques sur des sujets d'histoire ou de théologie ; les autres, appelés « lectiones », ont surtout une portée pratique et exposent entre autres le progrès récent, dans les différents pays, du mouvement unioniste. Parmi les études de la première catégorie, il nous paraît utile de citer au moins les suivantes : *Juridismus apud SS. Orientis et Occidentis*, par le R. P. M. Gordillo, S. J. ; *Juridismus et indoles efficaciaque Sacramentorum iuxta doctrinam catholicam et orthodoxam*, par le R. P. Th. Spacil, S. J. ; *De conceptu sacramentorum in theologia Orientis separati et sacramentorum Confirmationis, Paenitentiae et Extrmae Unctionis*, par le Dr C. Lübeck ; *Spiritus liturgiae orientalis et doctrina de epiclesi in theologia orientalia*, par le R. P. Salaville, A. A.

L'ouvrage est orné, en outre, d'une série de photographies représentant les différents groupes de Congressistes. D. O. R.

Digitized by Google

G. GHEDINI. **La lingua greca di Marco Aurelio Antonino.** Parte prima : Fonetica e Morfologia. — Milano, Società editrice « Vita e Pensiero », s. d. [1926], 8°, XV-90 p. Lires 10.

La langue de Marc Aurèle est difficile à lire et dérobe fréquemment une pensée ardue à comprendre. Il suffit, pour s'en convaincre, d'en tenter la traduction. Ces notes brèves, prises rapidement au jour le jour sur des feuillets volants, sont remplies d'ellipses et de tours familiers. Au fond, c'est encore de la koinè, c'est-à-dire du grec comme le pieux empereur se le parlait à lui-même. C'est cet aspect qui a tenté M. Ghedini, spécialisé dans l'étude de la langue commune. Il a pensé qu'il éclairerait le problème de la grammaire des papyrus et du grec courant en la comparant avec celle de l'Antonin. Il l'a fait en une brochure, qui ne traite encore que de la moitié du sujet, mais qui formera un jour un chapitre important d'une grammaire universelle du grec aux temps hellénistiques. Ce qui donne un grand prix à ses remarques c'est l'abondance des rapprochements consignés dans les notes au bas de la page. Les tournures de langage et l'orthographe de Marc Aurèle, loin d'être présentées isolément, sont rattachées à tout le milieu contemporain. C'est ainsi que de simples notes de morphologie prennent déjà l'allure d'une étude de grammaire comparée. D. H. D.

P. DE LALLEMAND. **Montalembert et ses amis dans le romantisme (1830-1840). Étude d'après des documents inédits.** — Paris, Champion, 1927, 8°, 364 p.

P. DE LALLEMAND. **Montalembert et ses relations littéraires avec l'étranger jusqu'en 1840. Étude avec des documents inédits.** — Paris, Champion, 1927, 8°, 113 p.

Dans la pléiade des écrivains du XIXe siècle Montalembert occupe une place bien à lui. La chevalerie au service de l'éloquence parlementaire, et cette éloquence au service de l'Église et de la liberté, n'est-ce pas tout Montalembert ? Et si cette dernière l'entraîna un peu loin, jamais il ne se trompa en vouant sa généreuse parole à la défense de la vérité et de la religion.

Montalembert, de plus, s'affirme un grand romantique et ceci apparaîtra toujours plus avec le temps. Mais c'est le romantique dans ce qu'il a de meilleur et de plus sain. Il a peu sacrifié à « René », à sa douce manie mélancolique. Par contre, il a chéri follement le moyen âge, et il l'a chéri dans toutes ses manifestations. Il aimait surtout retrouver, au milieu de ses institutions touffues, sa chère liberté. Mais aussi il a aimé, d'une amitié sincère, les romantiques de son temps et c'est ce dont le livre qui nous occupe fait foi.

Il a été l'enthousiaste, parfois aveugle, l'admirateur, toujours passionné, de leurs œuvres : de Rousseau, le grand ancêtre — ce qui nous surprend bien un peu ; de Madame de Staël, ce qui nous étonne moins ; de Michelet — dans sa première forme ; de Chateaubriand — celui d'Attala et René ; de Lamartine, de Vigny, de Victor Hugo, d'Ozanam enfin, pour des raisons qui n'étaient pas que romantiques.

Le livre de Monsieur de Lallemand, certes des plus attachant, nous retrace l'origine, les péripéties, les vicissitudes des amitiés « littéraires » du grand orateur. Place plus ample est faite à deux hommes qui exercèrent sur le reste de son existence une influence plus profonde et plus décisive, Lamennais et Lacordaire, le second particulièrement.

Enfin, dans une 3me partie, l'auteur nous entretient plus spécialement de certaines œuvres de l'écrivain : les premiers articles au *Correspondant* et à l'*Avenir*, l'histoire de *Sainte Elisabeth*, etc.

Digitized by Google

Nous sommes de ceux qui croyons avec ferveur à la destinée littéraire de Montalembert, et ces pages écrites pour parfaire la physionomie si captivante du Montalembert « jeune », nous paraissent d'un prix véritable.

Non moins suggestives, et ayant conservé davantage la saveur de l'inédit, ces quelques pages que M. de Lallemand consacre aux « amitiés » anglaises, irlandaises et allemandes de l'auteur. Nous insistons tout particulièrement sur le côté si pittoresque de certains fragments de lettres où nous saisissons dans tout leur charme gracieux des coins ou de la « Verte Erin » ou de la vieille Allemagne. Après cela nous aimons beaucoup connaître les appréciations du jeune Montalembert sur des hommes tels qu'O'Connel, Gladstone, Schelling, Görres, etc... D. H. M.

GUST. COHEN, **Le Théâtre en France au M. A. I. Le Théâtre religieux.** — Paris, Editions Rieder, 1928, in-4 pot, 80 p. + 59 pl. hors texte en héliogravure. Fr. 16,50.

Nul n'était plus qualifié que M. Cohen pour donner en quelques pages substantielles un aperçu sur l'évolution du théâtre religieux. Sorti du drame liturgique si intimement lié à l'origine à la liturgie elle-même, il va en se perfectionnant surtout au XIIe siècle. La langue vulgaire fait alors son apparition ; le drame semi-liturgique développe la mise en scène. M. Cohen nous fait connaître une série de *Jeux*, puis des Nativités wallonnes, dont il a pu préciser l'origine, puis les *Mystères*, les *Passions* dont il expose les développements jusqu'à la fin du Moyen Age, et, pour vulgariser une de ses belles trouvailles, il nous fait connaître le livre de conduite du régisseur des pièces. Mais ce qui donne au livre de M. Cohen une valeur documentaire autant qu'artistique, c'est la reproduction d'un nombre considérable de dessins tirés des manuscrits et qui permettent au lecteur de suivre les représentations des Drames, Miracles et Mystères. On lui saura gré d'avoir illustré son texte par l'imagerie.

D. U. PERLIÈRE.

LIVRES REÇUS.

R. GENEST, O. P. *Veritas. La vie chrétienne raisonnée et méditée, II. En communion avec le Christ Jesus.* — Paris, Lethielleux, 1927, 12°, XVI-388 p. Fr. 28.

Le Conferenze al Laterano — 1. Mgr P. SFAIR. *Una passeggiata tra le grandiose rovine di Ba'albek (Eliopoli).* 34 p.

2. M. HETZENAUER, O. C. *La vita popolare in Palestina e la spiegazione della Bibbia.* 27. p.

3. A. CASTELLUCCI. *Un episodio della vita di S. Carlo Borromeo.* 76 p. — Rome, Pontif. Seminario Rom. Maggiore, 1927, 12°.

Ordo divini officii recitandi sacrique peragendi juxta Kalendarium Ecclesiae universalis pro anno Domini 1929. — Turin, Marietti, 1928, 16°, 106 p. L. 3.

P. BIHLMEYER, O. S. B. *Das Kind bei der heiligen Messe.* — Fribourg en B., Herder, 1928, 32°, 95 p. ill., rel. Mk. 1.

P. BIHLMEYER, O. S. B. *Zum Altare Gottes will ich treten.* — Fribourg en B., Herder, 1928, 32°, 252-31 p., ill., rel. Mk 2.

Digitized by Google

PAGES INÉDITES DE DEUX PSEUDO-JÉRÔMES DES ENVIRONS DE L'AN 400.

I. DEUX LETTRES MYSTIQUES D'UNE ASCÈTE ESPAGNOLE.

J'ai décrit jadis, dans le *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes* IV (1914) p. 117-124, le contenu, en majeure partie inédit, d'une quinzaine de pages du manuscrit 190 de Saint-Gall, sans toutefois en publier le texte, que je réservais pour le tome II des *Anecdota Maredsolana*, 2e série. De fait, ce texte était déjà imprimé, ainsi qu'une portion considérable du volume projeté — le Pseudo-Jérôme, *De induratione cordis Pharaonis*, par exemple — quand les engins de guerre sont venus faire sauter l'imprimerie, rendant ainsi impossible la continuation et publication du travail. Dans le but de remédier à cette perte, bien minime en comparaison de tant d'autres, je me propose d'éditer ici ces vieux textes, en les accompagnant d'un bref commentaire, emprunté en majeure partie à mon premier mémoire, le périodique où il a paru ayant pris fin lui aussi par suite de la guerre, après une existence plutôt éphémère, et risquant dès lors d'être peu accessible à bon nombre de lecteurs.

Le manuscrit 190 de Saint-Gall (IXe siècle) est justement célèbre, comme nous ayant seul conservé une partie de la correspondance des évêques gallo-romains et mérovingiens, Fauste de Riez, Rurice de Limoges, Didier de Cahors, et autres. Les textes dont elle se compose ont été publiés à nouveau de nos jours, avec le plus grand soin, en partie dans les *Monumenta Germaniae historica* [1], en partie dans le C. S. E. L. de l'Académie de Vienne [2]. Mais on s'est moins intéressé jusqu'ici à deux pièces de chétive apparence, qui se trouvent égarées, on ne sait comment, en tête de la seconde portion du manuscrit, et que G. Scherrer décrit ainsi sommairement, p. 68 de son *Verzeichnis der Handschriften der Stiftsbibliothek von St. Gallen :*

> 4) S. 49-55 : Fragmenta (II) cum Epistola Anonymi. — S. 55 bis 66 : Epistola (spuria) Hieronymi ad Marcellam (' Quamlibet sciam ' etc. Unbekannt).

1. *Auct. antiquiss.* t. VIII, p. 265 sqq. ; Introd., p. LXIX sqq.
2. T. XXI, voir Introd., p. LXXIII.

Digitized by Google

Des deux courts fragments qui couvrent la page 49, le second est bien connu : c'est la fin de la préface de s. Jérôme à son Commentaire sur l'Épître aux Éphésiens (Migne 26, 468 B.) Le premier a été identifié par Bruno Krusch avec un passage du Prologue de Baudonivia à la *Vita Radegundis*.

Avec la page 50 commence un nouveau cahier, lequel, bien que numéroté I au bas de la page 65, débute sans aucun titre par les mots *Nisi tanti seminis silentium meum revocares*... C'est une lettre, ou un reste de lettre, qui finit ainsi, p. 55 : *aliquem in me fructum boni operis invenias. Explicit* [1]. Il est suivi d'une autre lettre, conservée en entier, qui couvre une dizaine de pages, depuis la p. 55 jusqu'à la p. 66, la première du second cahier. Ici, il y a un titre : INCIPIT ALIAM AD SANCTAM MARCELLAM VIDUAM. *Quamlibet sciam sacerdotali familiae non nisi electas verborum victimas*... Expl. : *quod de tam excelsis loqui praesumpsimus inputabit.* EXPLICIT HIERONIMI AD MARCELLAM. Immédiatement après, au bas de la même p. 66, s'ouvre la série des lettres adressées par différents personnages à l'évêque Rurice de Limoges.

C'est des deux fragments de correspondance transcrits p. 50-66 que je vais m'occuper ici. Br. Krusch les caractérise en ces termes : « Hieronymiana quaedam sequuntur, quae proferre non interest. » On verra qu'il ne s'agit nullement ici d'écrits de s. Jérôme; mais, pour n'appartenir point à un si haut personnage, ils ne sont pas néanmoins complètement dépourvus d'intérêt.

***

Voici, en quelques mots, le contenu de cette petite correspondance.

Lettre I. Réponse d'une dame chrétienne à une lettre que lui a adressée une autre dame. Bien qu'elle la connût déjà, et fût même habituée à recevoir ses visites [2], elle n'avait pas encore

1. Cette première lettre a été publiée par C. P. Caspari, dans *Briefe, Abhandlungen und Predigten* (Christiania, 1890), p. 178-182 ; le commentaire qui l'accompagne, p. 398-404, n'est propre qu'à donner le change sur la provenance réelle de l'écrit.

2. « ... ut, cum me iuxta consuetudinem visitaveris, aliquem in me fructum boni operis invenias » p. 55. Caspari en a conclu avec raison que les deux dames vivaient non loin l'une de l'autre ; de divers autres passages, il déduit que la destinataire a dû être quelque dame de très haut rang, une princesse devenue nonne, sinon abbesse, en tout cas plus âgée que sa correspondante. Rappelons-nous que nous sommes ici justement dans le pays et à l'époque de la célèbre abbesse Aetheria et de cette autre grande dame dont il est fait un si admirable éloge à la fin du traité nouvellement publié *De similitudine carnis peccati* (Études, Textes... I, 147-150).

Digitized by Google

une juste idée du profond savoir de sa pieuse amie, avant d'avoir lu cette lettre, aujourd'hui perdue, mais qui renfermait une allusion mystique à « la ceinture cachée dans un creux du rivage de l'Euphrate » [1] (Jérémie 13, 5 sq.). Elle fait d'elle les plus grands éloges, et s'abaisse au contraire elle-même, en termes exagérés et très mystiques, devant la docte « vierge », qu'elle appelle sa « dame », n'osant lui donner le nom de sœur : elle l'adjure de révéler à l'Égypte, « c'est-à-dire, à nous qui vivons dans les ténèbres du siècle » [2], le fruit divin de ses enseignements, conçu par le commerce intime avec le Fils de Dieu et ses saintes Écritures. Après cinq pages de ce langage plein de mignardise, elle s'excuse de ne pouvoir écrire plus longuement, en partie à cause de son manque d'habileté, en partie par suite du chagrin que lui cause la maladie de sa mère [3].

Lettre II. D'une dame aussi, très probablement [4], à une autre dame appartenant à « une famille honorée du sacerdoce » [5], et qui est engagée dans l'état du mariage [6], pour l'exhorter à passer saintement les derniers jours de l'année et les fêtes qu'on y célèbre. Le dixième mois, en effet, va ramener l'anniversaire de l'enfantement virginal [7] : il faut, à cette occasion, imiter Marie en se retirant dans la solitude d'un monastère, en s'abstenant de paraître en public. Tout cela, encore, est l'objet de développements mystiques à l'excès [8], au cours desquels interviennent et l'Arche

1. « Quod vero scribit veneranda mihi sanctitas tua, quia amictum meum, quod supra lumbos meos erat, in cavo petrae abscondissem super flumen Eufraten... » p. 54.

2. « ... ut circumferas et demonstres in Aegypto filium tuum, hoc est, nobis in saeculi obscuritate viventibus » p. 53.

3. « Sed quia iam sermonem meum (p. 55) et inperitia cordis et maternae aegritudinis maeror excludit, atque hoc ipsum modicum loqui vix tristitia cordis admisit... »

4. Pour la première lettre, il ne saurait y avoir de doute, l'auteur parlant à deux reprises de sa personne au féminin : « ... ex quibus in me *ipsa* nihil sentio » (p. 53) ; « et modo *nuda* de protectione sapientiae, non de vetere homine *spoliata* cognoscor » (p. 54). Quant à la seconde, je le déduis du fait que l'auteur, à deux endroits, se compare à une ânesse.

5. Cf. l'incipit « Quamlibet sciam sacerdotali familiae nonnisi electas verborum victimas offerendas » ; et, quelques lignes plus loin, « tu, quae sacerdotali instituta doctrina es » p. 55.

6. « Sed forsitan dicas : Qur me vanae spei pollicitatione frustraris ? Solis Christum parere virginibus licet » p. 59. Et, vers la fin, sa correspondante lui recommande de se séparer de son époux, durant sa retraite de trois semaines.

7. « Nisi fallor enim, instat decimi mensis sacra festivitas ... cum *Spiritus Domini replevit orbem terrarum*, id est, *Verbum caro factum est* » p. 57 sq.

8. Par exemple, ce raisonnement sur le moyen de se créer un désert, même dans une région où il n'y en a pas : « Desperas forsitan de salute, quia in his regionibus heremus non est. Sed recordare quia vicina est Aegypto : et tu quando non longe a conversatione hominum in secreto monasterii his diebus coeperis

Digitized by Google

de Noé, et le temple de Salomon, et Daniel, « l'homme de désirs. » De même que celui-ci, entre sa dixième et sa onzième vision, a prié et jeûné l'espace de trois semaines, de même nous devons nous appliquer à l'oraison et à l'abstinence durant ces vingt et un jours qui terminent l'année et en commencent une nouvelle, qui comprennent et la fête de Noël et celle de l'Épiphanie. Entre ces deux saints jours, il est une festivité d'un autre genre, d'une origine toute mondaine : c'est là que se réunit la foule des vices et des plaisirs profanes, là aussi que notre Samson, le divin Nazaréen, va les exterminer par la chute de ces deux colonnes qui sont la fin et le commencement de l'année. Donc, encore une fois, il faut s'adonner à la retraite et aux pratiques de l'ascétisme : le monastère sera pour nous l'hôtellerie de Bethléhem : on n'y verra rien que la crèche, avec le Verbe de Dieu enveloppé de langes, c'est-à-dire l'*analogium* ou pupitre, avec les feuillets de parchemin qui contiennent la parole divine. Joseph lui-même ne trouvera point mauvais qu'on se passe de sa présence durant ces quelques jours. Il est vrai que cette abstinence passagère de tout commerce conjugal est une sorte d'innovation, contre laquelle on pourra invoquer les lois en vigueur et l'usage des aïeux [1]. Mais qu'on ouvre le livre des Machabées, et l'on y verra qu'en ce dixième mois Siméon, « le dernier des pères et des pontifes », mit fin par sa mort à toutes les prescriptions relatives à la génération, telle que l'entendait la loi : et notez que ce même Siméon n'eût pas alors trouvé la mort, si, au lieu de courir de-ci, de-là, s'exposant ainsi aux embûches de l'ennemi, il eût passé tranquillement ces jours du dixième mois dans le secret de sa demeure. A la fin, l'éloquente dame demande pardon de n'avoir pu offrir autre chose que « le fruit de l'ânesse » : après tout, ajoute l'incorrigible allégoriseuse, au moment où le Christ va naître selon la chair, il n'est pas déplacé de lui procurer l'ânon dont il aura besoin au temps de sa passion !

---

habitare, quid nisi iuxta Aegyptum in heremo esse dicaris ? » p. 59. Ces mots *recordare quia vicina est Aegypto* ont été notés en marge par quelque lecteur qui s'est figuré sans doute que la destinataire de l'épître vivait dans une contrée toute voisine de l'Égypte.

1. « Ipse quoque Ioseph non aegre accipiat hoc tempore separari : quia paucorum dierum pro abstinentiae divisione maestitia fructum geminatae laetitiae paritura est. Ac si quis fortassis occurrerit qui dicat fieri non debere quod maiorum instituta non docent, audiat quia in Maccabaeis in hoc mense omnis patrum et pontificum cum observationibus suis finita generatio est, in quo mense novissimus Symeon refertur occisus : ut intellegamus nos ab observatione novellae utilitatis nec legis praeiudiciis nec institutione paternitatis esse revocandos » p. 65 sq.

Digitized by Google

Voici maintenant le texte des deux lettres ; la première, comme je l'ai dit, avait déjà été publiée par Caspari.

I.

Nisi tantis minis silentium meum ad tuam iniuriam revocares, rata fueram conpetentem mihi propheticam sententiam, quae ait : *Si est tibi sermo, responde proximo; sin autem, sit manus tua super os tuum.* Quid enim respondere tibi possem, aut unde loquendi verba praesumerem, cum ita totum canonis corpus epistolae tuae sermone conplexa sis, ut nihil mihi relinqueres ad dicendum ? Latuit mihi hactenus arca testamenti, hoc est, conpago tui cordis, in qua omnis librorum bibliotheca congesta est. Meretur sane et ab intus et a foris deaurari materia principali, quae tam fideliter scripta digito dei verba custodit. Meruit quidem propheticum testimonium illa in mysterio Christi sponsa, quae sitientem Abrahae famulum deposito ex humeris suis hydriae liquore satiavit ; sed non minoribus ab illa es donanda titulis et consecranda sententiis, quae nos Abrahae famulos — quia omnis, qui peccat, servus est — ex hydria pectoris tui, hoc est, thesauro ex vase fictili satiasti. Bibi sane ex his quae scrip | p. 51 | seras, et camelos meos adaquavi, id est, vitia mea universa cognovi, quia nihil ex his quae in me esse arbitrabaris inveni ; sed longe claret quia ex opere tuo infelicitatem meam ignorantiamque pensasti, et quicquid tibi cotidiani laboris cura contulerat, id totum in mea assertione posuisti. Debueram quidem talis esse, qualem esse me sentis, quia *omnia possibilia sunt credenti* : sed cum velle meum adiaceat, perficere prorsus inpossibile est. In te vero utraque stant, et utraque fructificant. Agnovi sane, de qua propheta dixisset, *Ecce virgo in utero concipiet, et pariet filium.* Tu potes libere proclamare : *Concepimus in utero, domine, et parturivimus spiritum salutis tuae, quem fecisti super terram.* Tu verbo dei feta, tu sermonem eius enixa, sic nobis scientiam dei

---

1 *tantis minis*] scripsi ; *tanti seminis* C (= cod. Sangall. 190) γ (= Caspari; « Briefe, Abhandlungen und Predigten » p. 178-182) 2 *rata*] correxit γ, *rectam* C 4 *os tuum*] Eccli. 5, 14 7 *actenus*] C 8 *biblioteca* C 12 *idryae* (ex *ydryae*) *licore* C 13 *minoribus ab*] ita primum scriptum fuisse suspicor, licet nunc *minor* tantum supersit ceteris erasis 13 *illa*] *illo* C 14 *consecranda*] restituit γ ; *consecrata* C 15 *servus est*] cf. Ioh. 8, 34 etc. *ydria* C 16 *fictili*] cf. 2 Cor. 4, 7 22 *credenti*] Marc. 9, 22 23 *meum*] perperam in *mihi non* mutavit γ, qui totam sententiam falso interpretatur *inpossibile est*] cf. Rom. 7, 18 25 *filium*] Is. 7, 14 27 *terram*] Is. 26, 18 28 *verbo*] scripsi ; *verbum* Cγ *sermonem*] correxit γ ; *sermone* C

Digitized by Google

parturis, ut apud te semper extensa vel plena sis. Agnoscant, qui dubitant, qualiter virgo conceperit, qualiterque pepererit, et scripta tua legant : quia hic est virginei fructus incorrupta fecunditas. Tibi sane in exemplo Sarrae septem viris, hoc est, spiritibus
5 mundi mortuis, angelo pronubante, dum Christus nupsit, tum ini | p. 52 | micus occubuit. Mihi autem infelici necesse est petere a patre meo, ut plangam virginalia mea, prius quam paternorum labiorum pacta dissolvam : quia nullum ante conspectum domini fructum meae virtutis ostendo. Occidit quidem pater meus
10 Moabitas atque Amanitas, id est, ebrietatis in me et fornicationis genus extinxit ; sed, quid mihi prodest, quia verbum dei in utero, hoc est, in corde non habeo ? Et scio quia virginitas sine scientia in tenebris ambulat, et lumen ignorat, ac nomen tantum sine opere possidens nequaquam canopei sponsalis limen
15 ingreditur. Porto candelabrum gutturis mei exhausta papyri ariditate, id est, inanium verborum levitate conpletum, quod scientiae pinguedo non tetigit, in quibus infelicem me esse noverim; vel hoc a vobis, quae oleum abundatis, inploro, ut a quibus emere debeam demonstretis. Sed iam aliquando dicam, quod Iob dixit
20 ad dominum : *Quid possum dicere, cum audiam talia verba ? aut quid respondebo, cum sim nihil ? Sed semel locutus non adiciam iterum.* Agnovi enim me esse terram et cinerem, quae aliorum tale opus aspicio, ex quibus in me | p. 53 | ipsa nihil sentio. Apparet tecum exemplo sanctae Mariae angelum, hoc est, spiritum
25 fabulari, quae tali erudita sermone es. Custodi sane, custodi, non soror sed domina nuncupanda, quod cordis tui sacrarium concepit, et ventris tui fructus effudit ; ut circumferas et demonstres in Aegypto filium tuum, hoc est, nobis in saeculi obscuritate viventibus doctrinae tuae fructus ostendas. Nec dubie
30 dicam te unam esse ex quattuor virginibus prophetantibus, quas apostolicorum Actuum conscriptor edisserit. Tu es illa nimirum,

---

5 *dum*] C ; *cum* γ 6 *infelici*] ultima littera ex *e* *est*] iam non legitur margine abscissa 7 *virginalia mea*] cf. Iud. 11. 37 9 *meae*] γ ; *ma* C 10 *Amanitas*] C : in *Ammanitas* corr. γ 11 *quia*] C. pro *quae* ? 14 *canopei*] ut in C legitur, servandum censui 15 *exausta papiri* C 17 *in quibus*] *cum* inserit γ 18 *hoc*] suppl. s. l. *oleum habundatis* C *emere debeam*] cf. Matth. 25. 9 sq. 22 *iterum*] Iob. 39. 34 sq. *et cinerem*] cf. Iob. 42, 6 iuxta LXX *quae aliorum*] *qui aliorum* C ; *quia aliorum* corr. γ: cf. *qui* pro *quae* infra l. 25 25 *quae*] scripsi, et ipse suggerit γ, licet more suo scripserit *quia* ; *qui* C 27 *demontres* C. ut supra *conpectum* l. 8. 28 *egypto* C 31 *hactuum* suppl. s. l. *conscriptor*] scripsi ; *conscriptos* C. corr. *conscriptus* ; *conscriptus* etiam γ. qui vocem fatetur grammaticis ignotam esse ; sed *conscriptor* passim usurpatur : cf. Thesaur. ling. lat. IV. p. 377. ubi inter cetera affertur locus Isidori ' apostolicae conscriptor historiae ' *edisserit*] cf. Act. 21. 9

Digitized by Google

de qua sacri cecinere cantores : *in fimbriis aureis circumamicta es varietate.* Fimbrias enim aureas quid nisi pulcros ac fideles sensus tui sermones interpreter, qui ex utroque latere oris tui afluunt vel dependunt ? Quibus inest pulcra varietas, quia ex lege prophetis et evangeliis textum epistolae tuae diverso testimoniorum colore pinxisti. Apparet sane quia cibos non comedis otiosa, et quoniam vir tuus ille, qui fabri esse filius dicebatur, fusum tibi de ligno scientiae fabricavit, per quem tu de amplo historiae vellere spiritalium ducis fila verborum. Fateor tibi, venerabilis | p. 54 | soror, non intellegebam illud propheticum dictum, ubi ait, *Triticum iuvenibus, et vinum suaveolens virginibus,* nisi illud ex sermonum tuorum virtute sensissem. Tu es enim, quae habes suaveolens vinum, id est, ex fructibus Christi, qui vitis est vera, gaudio scientiae spiritalis exuberans, quae interiora viscerum tuorum suco suae dulcedinis ac virtutis animavit. Bene aemularis illam Sunamiticam virginem, davidici corporis ministram atque custodem, quae maturam perfectamque regalem scientiam intuitu mentis tuae calefacere et custodire non desinis. Consecuta es iam pro hac attentione mercedem, accipiendo claves eius, quibus aperis quod nemo claudit, et claudis quod nemo aperit. Habet sane in te Bethsabeae, hoc est, sapientiae filius quod zeletur, ne te falsus frater aut concupiscat aut tangat. Quod vero scribit veneranda mihi sanctitas tua, quia amictum meum, quod super lumbos meos erat, in cavo petrae abscondissem super flumen Eufraten, agnosco hoc, quia iuxta praecipitium mundiale et duritia cordis mei virtutis meae tegumenta corrupta sunt, et modo nuda de protectione sapientiae, non de vetere homine spoliata cognoscor. Sed quia iam sermonem meum | p. 55 | et inperitia cordis et maternae aegritudinis maeror excludit, atque hoc ipsum modicum loqui vix tristitita cordis admisit, rogo ut <ad> aridas radices sensus mei cophinum stercoris, hoc est, ubertatem verborum tuorum frequenter effundas ; ut cum me

---

1 *fimbreis... fimbreas* C 2 *varietate*] Ps. 44, 10 4 *afluunt*] ita Cγ 7 *otiosa*] cf. Prov. 31, 27 *dicebatur*] Matth. 13, 55 8 *fusum*] Prov. 31, 19 9 *hystoriae* C 11 *tritticum* C *virginibus*] Zach. 9, 17 14 *vera*] Ioh. 15, 1 *exuberans*] Cγ, fort. pro *exuberas* 15 *suco*] C ; in *succo* mutavit γ 16 *sonamiticam* C *dauitioi* C 17 *custodem*] 3 Reg. 1, 1-4 20 *aperit*] Apoc. 3, 7 21 *Bethsabeae*] corr. γ ; *Bersabae* C 22 *tangat*] cf. 3 Reg. 2, 17-25 23 *quod*] ita C ; etsi Caspari adserit ' amictum ' neutro genere nusquam usurpari, apud Novatianum tamen et Isidorum haud semel legitur : cf. Thesaur. ling. lat. I, 1899 25 *Eufraten*] C ; in *Euphraten* mutavit γ : cf. Hier. 13, 4 sqq. *et duritia*] C ; γ praetermisit coniunctionem 29 *inperitiam* C *meror* C 31 *ad aridas*] scripsi ; desideratur in C praepositio ; *super* suppl. γ *cophinum stercoris*] Luc. 13, 8

Digitized by Google

iuxta consuetudinem visitaveris, aliquem in me fructum boni operis invenias. EXPLICIT.

II.

Quamlibet sciam sacerdotali familiae nonnisi electas verborum victimas offerendas, tamen quia respiciens gregem sensus mei non inveni dignum quod offerrem tibi, ad haec sola defensionis verba confugi, ut asinae fetum ove commutem, hoc est, brutum
5 stultae mentis eloquium christianae innocentiae simplicitate defendam secundum apostolum, qui dicit : *Non in sapientia carnali conversati sumus*. Et quia minus valet inmundi animalis fetu stulti pecoris sermo, hoc ad conpensationem pretii prosit, quod non de terrenis tecum sed de caelestibus fabulamur. Unde petimus ut tu,
10 quae sacerdotali instituta doctrina es inter mundum atque inmundum discernere et separare, ver | p. 561 | ba nostra stolida, veluti asinae fetum, quia de divinis loquuntur et sanctis, pro ove commutata suscipias, et a templo tui pectoris non repellas : quia sic infirmitati hominum disposita per angelos legis disciplina
15 providit, ut in his, qui pauperes sensu nihil electum quod deo, hoc est, spiritui immolaretur habuissent, non tam pretiositas munerum quaereretur, quam desiderium divitis ac simplicis voluntatis. Quod evidenter probatur in libro Numeri, ubi dicit, ut si quis redemptionem suam fieri voluerit a sacerdote, et pretium non
20 habuerit, statuet eum sacerdos ante dominum, et secundum quod desiderium eius fuerit, pro redemptionis ei pretio conputetur. Quod nos scientes petimus, ut in verbis nostris votum accipias, non effectum : quia pauper sensus plus habet velle, quam posse. Igitur quoniam superius asinae fecimus mentionem, oportet ut
25 etiam operis eius exempla proferamus, quae nobis ad emendationem vitae eruditionis possint praestare documenta. Legimus enim illam Balaham divini asinam viso angelo ita fuisse tremefactam, ut adgeniculasse referatur. Quod nos oportet imitari, si quando asinam nostram, hoc est, pigram carnis naturam spiritus mundi
30 stimulis suae temptationis everberat, | p. 57 | et ad lucra saeculi quae Balahac pollicetur instigat ; ut sit in occursu eius angelus,

---

1 *Quamlibet sciam*] inscribitur in C, ut dixi, altera haec epistola : INCIPIT ALIAM AD SANCTAM MARCELLAM VIDUAM 4 *commutem*] cf. Exod. 13. 13 ; 34. 20 7 *sumus*] 2 Cor. 1. 12 *fetu*] scripsi ; *fetus* C anticipata prima littera vocis seq. 9 *fabulamur*] item ego ; *famulamur* C 12 *loquuntur* C 14 *per angelos*] Gal. 3. 19 18 *Numeri*] immo Levit. 27. 8 26 *Legimus*] Num. 22. 21 sqq. 28 *nos*] sup. lin. corr. ex *nobis* *imitari*] ultima *i* ex *e*

Digitized by Google

id est, redeant in memoriam eius praecepta spiritalis eloquii, de quibus beatus Moyses dicit, *Occurrent tibi ad omnes motus oculorum tuorum*, et flectat genua sua ad patrem domini nostri Iesu Christi : quia adversus temptationum stimulos nihil tam
5 oportunum esse quam patrocinium orationis agnoscimus docente apostolo, qui dicit, *Si male patitur quis vestrum, oret.* Conprimamus inter macerias vinearum pedem Balaham, id est, vagam mundialis spiritus libertatem secus divinorum librorum eloquia coangustatis vagandi desideriis suffocemus. Pes enim Balaham inquieti ac
10 semper vagi actus est vitium ; macerias vero vinearum, quid nisi munimenta librorum, quae fructus palmitum, hoc est, opus animarum ab incursu ferarum, id est, vitiorum aviditate defendunt ? Et oportunum tempus in proximo est, ubi pedem Balaham divini, id est, aut desiderium ambulandi, aut extremum anni,
15 sicut gentes videntur observare, calcaneum conprimere et enecare debeamus. Nisi fallor enim, instat decimi mensis sacra festivitas, quae nobis sub attentioris vitae circumspectione | p. 58 | celebranda est ; quippe cum *Spiritus domini replevit orbem terrarum*, id est, *Verbum caro factum est*, et *cum quietum silentium teneret*
20 *omnia, et nox in suo cursu medium iter haberet*, id est, ignorantia potentaretur in mortuis, *exiliens sermo de regalibus sedibus durus debellator in mediam exterminii terram prosiliit, et usque ad caelum attigit, fortiter replens omnia.* Nonne in hoc mense nobis huius prophetiae oracula conprobata sunt, cum sermo de regalibus
25 sedibus, hoc est, Verbum et Filius dei terram exterminii, id est, membra mortalia et noctem carnis ingressus est ? Quod autem dixit, *et cum quietum silentium contineret omnia*, credo id voluit ostendere, quia muta erant universa, priusquam Verbum dei agnoscerent atque sentirent. Huius ergo mysterii sacramentum
30 in decimo mense, hoc est, trecentesimo dierum numero scimus esse conpletum ; ubi nobis parturientis sanctae Mariae gemitus imitandi sunt, ut velut intra occultam vulvam uteri, sic intra secretam monasterii cellulam aliquid formetur in nobis, quod proficiat ad salutem, et in decimo mense novum opus ex fructibus
35 nostris, quod mundus miretur, appareat. Si enim illa incorrupta

---

3 *tuorum*] Deut. 6, 8 4 *Christi*] Eph. 3, 14 5. 13 *oportunum*] ita C 6 *oret*] Iac. 5, 13 7 *macherias* C, infra vero l. 10 absque *h* 13 *pedem Balaham*] Num. 22, 24 sq. 14 *desiderium*] conieci ; *diffider* C tractu calami sup. ultimam litteram ducto ; cf. supra l. 9 ' vagandi desideriis ' 18 *terrarum*] Sap. 1, 7 19 *factum est*] Ioh. 1, 14 *teneret*] s. l. mutat. in *contineret* prout in Vulg. legitur 20 *haberet*] Sap. 18, 14 22 *prosiliit*] ibid. 15 23 *attigit*] ibid. 16 *omnia*] cf. Sap. 8, 1 *nobis*] scripsi *nos* C, ut e contra p. 8, l. 28 ' nobis ' pro ' nos ' primo scriptum erat

Digitized by Google

et sancta Maria non sine gemitibus ac suspiriis | p. 59 | spem suae salutis effudit, qualiter nobis aestimas laborandum, quos serpentis decepere consilia, ut aliquid tale valeamus imitari ? Sed forsitan dicas : Qur me vanae spei pollicitatione frustraris ? Solis Christum parere virginibus licet. Nolo enim gratiam dei intra unius personae angustias claudas. Aspice enim ubi apostolus peccatoribus et praevaricatoribus dicit, *Donec Christus formetur in vobis*. Sed memento quia sancta Maria, cum hoc opus exercuit, valde secretum locum ac solitarium requisivit : nullus ei minister, nullus comes fuisse describitur ; sed et <si> beatus Ioseph contubernium praestaret officii, tamen inter parturientis gemitus quid nisi abfuisse credatur ? Exhinc autem metire, quam secretum et quietum locum debet eligere, qui Christum desiderat parere, cum etiam ille, qui adventus illius praedicator est, non nisi in heremo haec adnuntiasse dicatur. Desperas forsitan de salute, quia in his regionibus heremus non est. Sed recordare quia vicina est Aegypto : et tu quando non longe a conversatione hominum in secreto monasterii his diebus coeperis habitare, quid nisi iuxta Aegyptum in heremo esse dicaris ? Sedeat ergo, si placet, in decimo mense arca cor | p. 60 | poris tui in diluvio fluctuantis saeculi constituta, id est, non egrediaris in publico ; sicque clausa sit ianua arcae ex obliquo facta, id est, aurium tuarum introitus vel egressus, ut ne modica quidem ex fabulis saecularium, quae sunt velut aqua decurrens in diversa, ad penetralia cordis tui stilla perveniat, et postmodum tibi necesse sit exclamare, *Intraverunt aquae usque ad animam meam*. Sicque tibi operanti desinet inundatio aquarum, id est, obstrepentium sive etiam obtrectantium verborum unda siccabitur. Tunc tibi revelabuntur et capita montium, id est, adversariarum virtutum tecta ab aquis, hoc est, cooperta a populis fortitudo reserabitur ; quae tu cum inter fluctus esses, id est, in conversatione hominum portareris, considerare nequiveras. Latent enim nobis capita montium, quamdiu inter aquas arca nostra, hoc est, inter populos quadrata, id est, elementaria carnis factura portatur ; cum vero sedere coeperit, id est, in secreto solitudineque requiescere, tunc siccantibus se fabularum undis totius nequitiae principatus latere non possunt. Sive ut aliter sentiamus, ipsa tu caput es montis, quae ei tamdiu

---

3 *decipere* C 4 *Qur*] ita C 8 *vobis*] Gal. 4. 19 10 *discribitur* C *etsi*] conieci ; *et* C una alterave litterula quae sequebantur deletis 12 *abtuisse*] scripsi, uti sententiae ordo exigere videtur ; *adtuisse* C 14 *adventus*] *s* suppl. s. l. 20 *dilluvio* C 22 *facta*] Gen. 6, 16 24 *tui istilla* C 26 *meam*] Ps. 68, 2 29 *montium*] Gen. 8, 5 37 *quae ei*] scripsi ; *quae si* C

Digitized by Google

non potes imminere, quamdiu inter populos conversaris ac vivis. | p. 61 | Nec te solitudinis secreta perterreant : quia habebit secum interior homo tuus coniugem suam, de qua Salomon dicit, *Proposui hanc adducere mihi in coniugium.* Habebis et filios cum uxoribus
5 suis, id est, boni operis fructus, scientiae artibus copulatos. Nec deerit ferarum et alituum omnium genus, ex quibus alia munda et alia inmunda cognosces : quia sicut sunt nobis motus animorum, per quos saepe temptamur, ita non desunt virtutes mentium, per quas a pravis cogitationibus corrigamur. Ipsa quoque <ad>
10 consolationem tui sancti Spiritus columba non deerit ; quae et si aliquando propter extrarias sollicitudines fortassis egreditur, tamen cum alibi requiem non invenerit, ad te sine dubio festina remeabit, aliquotiens tibi in ore suo et fructum de monte afferens Oliveti, unde dominus noster post resurrectionem ascendit in caelum :
15 et tunc intellegas, si haec egeris, caelorum regna tibi esse tribuenda. Et quia scio quod Salomoniaci te operis delectat imitatio, ut templum domino construas, ubi habitet atque requiescat, sic age, ut decimo mense totum templi conpleas apparatum, sicut illum fecisse legisti. Sint tibi septuaginta milia tollentes honera, et
20 octoginta milia caesores lapidum ; ut Spiritus septiformis auferat | p. 62 | honera peccatorum, et ocdoas circumcisionis quae sunt informia carnis et incompta conponat. Non audiatur in constructione templi tui vox mallei, neque in illa translatione securem habe dolabrae : id est, nullus ad te ex his malleatoribus prorsus
25 introeat, qui verbis gravibus detrahendo, sicut immobilem incudem, sic ferire proximorum patientiam solent, et tunc multiplicibus fabulis et veluti malleis perstrependo silentium divinae quietis inrumpunt. Delectat equidem sonus iste verborum aures hominis inquieti : at tibi, quae aliubi pergis, ista tempnenda sunt.
30 Non audiatur nec dolabra, id est, lingua nequam, quae foveam proximo parare consuevit : quia *super quem dominus requiescit, nisi super humilem et quietum ?* Ac si forte durum est novellae

---

1 *iminere* C, fort. pro *eminere* 2 *sollicitudinis* C 3 *coniugium*] Sap. 8, 9 7 *cognosces*] *e* ex *a*, ut videtur, corr. 9 *Ipsam* C, ut puto ob seq. accusat. ' consolationem ' *ad*] supplendum censui 17 *age*] scripsi ; *ate* C 19 *legisti*] cf. 3 Reg. c. 6, 38 ubi quidem Vulg. legit *mensis octavus*, sed ap. LXX scriptum est ἐν ἑνδεκάτῳ ἐνιαυτῷ, et recensio quam noster sequitur habebat ἐν δεκάτῳ 21 *ocdoas*] sic C 24 *habe*] ex coniectura ; *habet* C 24 *ad te*] item scripsi ; *a te* C 28 *inrumpunt*] conieci ; *incomptum* C, quod loci intellegentiae non congruit *equidem*] *e* add. s. l. 29 *at tibi*] scripsi ; *en tibi* C *aliubi*] sic C *tempnenda*] *con* postea in marg. praemisso, vereor ut recte 30 *audiatur*] legendum esse suspicor ; *audita* C *nequam*] pariter ex coniectura ; *neque* C, *ea* postea addito s. l. 32 *quietum*] Is. 66. 2

Digitized by Google

institutionis opus arripere, et desiderat animus in conversatione hominum solito more versari, occurrat in auxilium vel exemplum beatus Danihel, vir desideriorum ; ut sicut ille hoc nomen ex operis sui virtute promeruit, ita nos omnibus desideriis nostris
5 et voluptatibus potentantes viri dici vel esse mereamur. Sicut enim mulier obaudiens viro suo subiugata ei esse dicitur atque subiecta, et cum mulieres nostras, id est, desideria nostra nobis subdita esse cognoscimus, quid nisi viros nos desideriorum esse noscamus ? Et sicut ille inter decimam et undecimam visionem
10 orasse | p. 63 | et tribus ebdomadis ieiunasse describitur, ita nos in coniunctione decimi et undecimi mensis orationem ieiunio copulemus ; ut non solum captivitati fratrum, id est, membris nostri corporis medeamur, verum etiam per adnuntiationem angeli, id est, revelationem spiritus futurorum nobis arcana pandantur.
15 Nascatur in fine decimi mensis, hoc est, decimi patriarchae beatus Ioseph, quia *finis legis Christus ad iustitiam*. qui tamen non undecimus, sed primus a decimo sit. Ac licet intra decimum mensis numerum Ioseph noster oriatur, qui *factus sub lege*, factus ex carne est, tamen in undecimo eum orientales magi, id est,
20 capitis nostri sensus inveniant ; qui iam legis vinculo non tenentur, sed velut Abrahae filii aspicientes in nocte stellas caeli, hoc est, inter obscuras historias prophetiae librorum testimonia perscrutantes promissae beatitudinis semen agnoscunt. Atque inter decimum Aggeum et undecimum Zacchariam destructi templi fabrica
25 renovetur, et captivitas populi Israhelitici finiatur ; et velut in undecimo mense invento Zaccharia — quia ipse invenitur undecimus — Iesum nostrum in praesepe prophetiae ipsius positum, et veluti pannis sordidis, id est, litterae obscuritatibus contentum invenire mereamur: quia apud quem nisi apud memoriam verbum
30 dei poterat aperiri, | p. 64 | quae illud et fideliter custodire, et, cum oportunum fuerit, proferre possit in medium ? Quoniam ipse beatus Zaccharias memoria interpretatur. Nascatur ergo in decimo numero, hoc est, veteri testamento nomen beatum Iesus, et in undecimo, hoc est, in novo manifestetur et cognitum sit.
35 Ipsius Epiphaniae dies latine manifestationem dicitur indicare. Operetur in hoc mense Esdras, id est, memoria scripturarum, ut

---

1 *arripere et*] correxi ex *arripe sed et* 5 *viri dici vel*] scribendum duxi : *veri dicives* C 10 *discribitur* C : cf. Dan. 10, 2 sq. 14 *archana* C 15 *decimi patriarchae*] cf. Gen. 29, 32 — 30, 24 16 *ad iustitiam*] Rom. 10, 4 17 *decimum*] C, pro *decimi* ? 18 *sub lege*] Gal. 4, 4 21 *Habrahae* C 22 *hystorias* C *perscrutantes*] ex *prescrutantes* corr. 25 *srahelitici* C 26 *invento Zaccharia*] scripsi ; *inventio Zacchariae* C 28 *sordidis*] Zach. 3, 3 *obscuritatibus contentum*] restitui ex coniectura ; *obscuritatis contemptum* C 30 *custodiri* C 33 *Iesus*] *Iesum* C

Digitized by Google

adveniente undecimo mense, cui ille, qui in evangelio ianua dicitur, nomen inponat, nulla prorsus ex alienigenarum stirpe mulier, id est, gentilicia infidelitas atque dubitatio Israhelitico inveniatur in populo ; ut trecentesimo dierum velut Gedeonis
5 comites non curvantes Bahalim genua transigamus, sed sicut Israhelitici milites tribus ebdomadis in ieiuniis et orationibus servientes etiam cherubin domini, qui hoc numero continetur, scientiae perscrutatione discamus. Oriatur in cordibus nostris lucifer verus in hoc mensis tempore, quo omnium serpentium
10 retrusa in cavernis suis venena torpescunt, quo universarum arborum germen, id est, luxuriantis carnis inlecebra continentiae frigus obtundit, ut possimus dicere, *Ante faciem frigoris eius quis subsistet ?* Cumque visibilia nostra infructuosa sunt, tunc invisibilia nostra parturiant ; et inter duas sanctorum dierum proximas
15 festivitates sollemnitas | p. 65 | quam in medio mundus introtulit enecetur, ac velut subtractis per Nazareum virum duabus columnis, id est, fine gentilicii anni atque principio, omnis quae se ad luxuriam collegerit, turba moriatur. *Non fiat fuga vestra hieme vel sabbato.* Fuga enim quid est, nisi discurrendi ac vagandi
20 vitium ? Quoniam dum obtrectationes linguarum et homines saeculi formidamus, fugimus attentioris vitae beatam quietem. Mensem autem decimum mensem sabbati nominari in scripturis sine labore repperies : sive in beati Zacchariae prophetia, ubi ad eum primus domini sermo dirigitur ; sive in Maccabeis, ubi
25 Symeon refertur occisus. Nec sine causa mensis sabbati nominatur, in quo nobis requies nostrae salutis ostenditur : donec, ut superius diximus, nullus alius praeter eam quae paritura est masculum repperiatur in diversorio monasterii ; ut nihil sit aliud quam praesepe, id est analogium, in quo verus cibus noster, id est,
30 verbum dei pannis circumdatum, hoc est, pergameni foliis involutum sit. Ipse quoque Ioseph non aegre accipiat hoc se tempore separari : quia paucorum dierum pro abstinentiae divisione maestitia fructum geminatae laetitiae paritura est. Ac si quis fortassis

---

1 *ianua dicitur*] Ioh. 10, 7. 9 ; *ianua* suppl. s. l. 2 *ex alienigenarum s. mulier*] cf. 1 Esdr. c. 9 sq. 3 *srahelitico* C 4 *velu* C *Gedeonis comites*] Iud. 7, 6 5 *genua*] 3 Reg. 19, 18 ; Rom. 11, 4 6 *srahelitici* C 10 *cavernis*] *u* ex *b* 13 *subsistit*] C : cf. Ps. 147, 6 14 *duos* C 15 *mundus*] *us* ex *os* corr. 17 *principium* C 18 *ad*] *d* add. s. l. *moriatur*] cf. Iud. 16, 29 sq. 19 *sabbato*] Matth. 24, 20 23 *prophetiam* C 24 *dirigitur*] Zach. 1, 7 25 *occisus*] 1 Mach. 16, 14 sed utroque loco rursus de mense undecimo, non de decimo, agitur 29 *anologium* C 31 *hoc se*] ex coniectura ; *hoce* C tractu calami super ultimam litteram ducto 32 *quia*] *a* suppl. s. l. *maestitia fructum*] scripsi ; *mestitiae fructu* C 33 *ac*] ex *hac* corr.

Digitized by Google

occurrerit, qui dicat fieri non debere, quod maiorum instituta non docent, audiat quia in Maccabeis in hoc mense omnis patrum et pontificum cum observationibus suis finita generatio est, | p. 66 | in quo mense novissimus Symeon refertur occisus, ut intellegamus nos ab observatione novellae utilitatis nec legis praeiudiciis nec institutione paternitatis esse revocandos ; et intellegat quia ipsi Symeon causam mortis vagandi per civitates cura generavit, qui nequaquam inimicorum patuisset insidiis, si in hoc mense possessionis suae secreta servasset. Et quia praesumpsimus, veniam postulamus, si forte parva tibi fuerimus locuti fuisse de magnis : memento quia asinae fetum obtulimus, unde pigri fuimus ad loquendum. Ac si hoc munus benivolentia tua pro ove susceperit, gratias agimus : sin vero non potest commutari, non nimium formidamus : quia nascenti secundum carnem Christo et asinus necessarius erat, qui in passione serviret, quoniam *quae stulta sunt mundi elegit deus*. Qui orantibus vobis nec nostrae quoque insipientiae, quod de tam excelsis loqui praesumpsimus, inputabit. EXPLICIT.

10 *fuerimus*] correxi ex *offerimus* quod in C legitur, fort. ex seq. ' obtulimus ' anticipatum 16 *deus*] 1 Cor. 1. 27 17 *inputabit*] C subiungit EXPLICIT HIERONIMI AD MARCELLA

***

Je me suis longtemps creusé la tête pour découvrir quel pouvait être l'auteur de cette curieuse correspondance. Au premier moment, impressionné par le titre *ad sanctam Marcellam viduam*, par l' « ânesse » pour laquelle se donnait le rédacteur de la seconde épître [1], et enfin par tout un ensemble de traits qu'il serait superflu d'aligner ici, j'avais pensé que peut-être, en effet, il s'agissait d'un commerce de lettres entre la grande dame romaine Marcella, « formée à l'école des pontifes d'Alexandrie [2] », et sa pieuse amie, la vierge Asella, dont un contemporain atteste le zèle à organiser des sortes de retraites à l'usage des personnes de l'un et l'autre sexe [3]. Mais, outre certaines difficultés chronologiques [4], un trait

1. « ... verba nostra stolida, velut asinae fetum » p. 56 du manuscrit : « memento quia asinae fetum obtulimus » p. 66.

2. « Haec ab Alexandrinis sacerdotibus, papaque Athanasio, et postea Petro, qui persecutionem Arrianae haereseos declinantes quasi ad tutissimum communionis suae portum Romam confugerant, vitam beati Antonii adhuc tunc viventis, monasteriorumque in Thebaide Pachomii et virginum ac viduarum didicit disciplinam. » Hieron., Ep. 127, n. 5.

3. *Hist. Lausiaca*, c. 133, de la recension plus longue et interpolée. Migne, P. Gr. 34, 1232, 1234.

4. Marcella ne vécut que sept mois avec son époux, et rien ne prouve qu'elle eût fait, dès cette époque, la connaissance d'Asella.

Digitized by Google

particulièrement significatif est bientôt venu m'orienter vers l'Espagne ; c'est cette recommandation de se retirer dans la solitude pour y jeûner et y prier durant l'espace de trois semaines qui comprend la fin et le commencement de l'année, les fêtes de Noël et de l'Épiphanie, ainsi que la solennité profane du Nouvel An :

> Et sicut ille (Danihel) inter decimam et undecimam visionem orasse et tribus ebdomadis ieiunasse describitur, ita nos in coniunctione decimi et undecimi mensis orationem ieiunio copulemus... Ac licet intra decimum mensis numerum Ioseph noster oriatur, qui factus sub lege, factus ex carne est, tamen in undecimo eum orientales Magi, id est, capitis nostri sensus inveniant... Epiphaniae dies latine manifestationem dicitur indicare... sicut Israhelitici milites tribus ebdomadis in ieiuniis et orationibus servientes... et inter duas sanctorum dierum proximas sibi festivitates sollemnitas, quam in medio mundus introtulit, enecetur ; ac velut subtractis per Nazareum virum duabus columnis, id est, fine gentilicii anni atque principio omnis, quae se ad luxuriam collegerit, turba moriatur.

Il ne s'agit nullement ici d'un Avent de trois semaines, comme dans le passage du prétendu *Liber officiorum* de s. Hilaire [1] nouvellement remis en honneur, mais bien d'une pratique visée dans ce quatrième canon du concile de Saragosse de 380-81 :

> Viginti et uno die, quo a XVI Kalendas Ianuarii usque in diem Epiphaniae, quae est VIII Idus Ianuarii, continuis diebus, nulli liceat de ecclesia se absentare, nec latere in domibus, nec secedere ad villam, nec montes petere, nec nudis pedibus incedere, sed concurrere ad ecclesiam. Quod qui non observaverit de suspectis [2], anathema sit in perpetuum.

Le but de ce canon, lorsqu'on le rapproche des autres décisions du concile, est bien clair. Les « abstinents » espagnols étaient, à tort ou à raison, soupçonnés de manichéisme, et en ce cas ne devaient guère aimer à s'associer aux solennités annuelles en l'honneur de la Nativité et de la Manifestation du Christ « selon la chair » : pour éviter de devoir y prendre part, ils avaient l'habitude, à cette époque de l'année, de se cacher dans leurs demeures ou de se retirer à la campagne, et là se livraient à certaines pratiques plus ou moins suspectes, dont l'une consistait

1. Cf. A. Wilmart, *Rev. Bénéd.* XXVII (1910), p. 500-513 ; A. Feder, dans le CSEL de Vienne, vol. 65, p. 16 suiv., et Praefat. p. X-XII.

2. *de suspectis*] C'est, selon toute apparence, la leçon authentique ; elle a son parallèle dans le canon 2 du même concile : « qui in his *suspicionibus* perseverant. » La maladresse des copistes a plus tard altéré ce mot en *susceptis*, auquel on aura substitué arbitrairement *his decretis*, comme plus intelligible. Cf. Migne 84, 315 sq.

Digitized by Google

à marcher nu-pieds. Afin de déjouer cette manœuvre, les Pères du synode ordonnent à tout le monde, sous peine d'anathème, de faire acte de présence à l'église durant vingt et un jours, depuis le 17 décembre jusqu'au 6 janvier [1]. C'est le pendant de la prescription du can. 2, relative aux dimanches et à la « Quarantaine. »

Le passage cité de notre seconde lettre se réfère évidemment à cette pratique d'une observance de trois semaines, depuis la mi-décembre jusqu'à l'Épiphanie, mais en quel sens ? Celui des « suspects », ou celui que les évêques avaient en vue ? A vrai dire, l'insistance avec laquelle l'auteur de l'épitre recommande de faire autour de soi la solitude la plus complète ne paraît guère correspondre aux intentions des prélats : c'est même là, précisément, ce qu'ils avaient voulu empêcher. Mais, d'autre part, notre texte ne contient aucune trace de croyance hétérodoxe relativement à l'Incarnation et à la Nativité : il faut donc croire, ou que la pratique de se retirer ainsi à l'époque de Noël était commune à tous les « abstinents », soit orthodoxes, soit priscillianistes, ou que la solitude d'un monastère n'était pas assimilée par l'autorité ecclésiastique à celle des demeures privées, des villas et des montagnes, que les adeptes de Priscillien recherchaient de préférence.

En tout état de choses, il y a lieu de situer notre correspondance dans la région des Pyrénées, aux environs de l'an 400 ; du moins, l'usage en question n'a point jusqu'ici d'autre attestation que celle du concile de Saragosse.

***

Un autre trait significatif, c'est la ressemblance extraordinaire du style des deux épitres avec celui d'un écrivain bien connu, de la même époque et de la même région. Lorsque j'eus d'abord parcouru les textes, à Saint-Gall même, j'écrivis sur mon cahier ces mots : « Très mystique, genre de Bachiarius. » Depuis lors, un examen minutieux des particularités littéraires n'a fait que confirmer toujours plus cette première impression [2].

Vu le peu que nous possédons de l'auteur en question, et la brièveté des fragments de Saint-Gall, le champ d'observations

1. Cette interprétation fait assez voir qu'on n'est nullement fondé à invoquer le canon du concile de Saragosse comme une preuve que l'Avent liturgique était connu en Espagne dès le IVe siècle.

2. Pareille assertion suppose que les deux lettres sont de la même main, et je crois que tout connaisseur sera en effet de mon avis sur ce point.

Digitized by Google

se trouve naturellement assez limité : cependant, il donne lieu à un nombre suffisant de rapprochements pour que je puisse me borner à signaler ici ceux qui ont le plus de portée. Je suis, page par page, le cod. Sangall. 190, p. 50-66 :

COD. SANGALL.	BACHIARIUS [1].
p. 50. *Nisi* tantis minis [2] silentium meum ad tuam iniuriam revocares, rata fueram conpetentem mihi *propheticam sententiam*, quae ait : Si est tibi sermo, responde proximo ; sin autem, *sit manus tua super os tuum*	1037 A. *Nisi* vererer, beatissime frater, ne inter simulatos amicos *Iob* mihi portio poneretur..., prope fuerat, ut et ego *superposita manu ori*, et obturata fistula linguae, ianuas labiorum meorum taciturnitate concluderem [3].
cum ita *totum canonis* corpus epistolae tuae sermone complexa sis	1034 A. omnem scripturam quae ecclesiastico *canoni* non congruit ; 1037 A *totum canonem* divinorum librorum ; 1039 A principio *canonis* ; 1045 C utrisque divini *canonis* testamentis ; 1048 B in *canone* lego ; 1061 A scientiam divini *canonis*
conpago tui cordis, in qua omnis ibrorum *bibliotheca* congesta est	1056 A veniat Esdras *bibliotheca* legis
quae nos Abrahae *famulos (quia omnis qui peccat, servus est)* ex hydria pectoris tui ... satiasti	1052 B memineris te in *ancillae* filii civitate agere paenitentiam, *quia omnis qui peccat, servus est* peccati
p. 51. ex opere tuo *infelicitatem meam* ignorantiamque pensasti	1054 C si quid *infelicitati meae* credis
id totum in mea *adsertione* posuisti	1036 B *assertionem* propheticam custodire
tu potes libere proclamare : *Concepimus* in utero, domine, et *parturivimus spiritum salutis* tuae ... agnoscant qui dubitant qualiter virgo conceperit, qualiterque pepererit, et *scripta* tua legant	1055 A. B aggregata de *scripturis* copiositate verborum huic viduae iungar ac proximem, ut auditis his possit sine difficultate *concipere, et salutis spiritum parturire*
p. 52 occidit quidem pater meus *Moabitas atque Amanitas* : id est, *ebrietatis* in me *et fornicationis* genus extinxit	1041 B *Moabitis et Ammonitis* esse permixta ; 1055 A velut Ruth de agro *Moabitico*, hoc est, animae de *ebrietate et fornicatione* venienti ; cf. 1050 C

1. Migne 20, 1019 sqq.

2. Le manuscrit porte *tanti seminis* qui s'explique par une particularité de la prononciation en usage, par exemple, en Italie ; Caspari a conclu de ces deux mots que la destinataire de l'épître devait être quelque nonne mérovingienne d'origine princière !

3. Il est à noter que ces deux passages parallèles constituent chacun un incipit, l'un de notre première lettre, l'autre du *De reparatione lapsi*.

Digitized by Google

COD. SANGALL.	BACHIARIUS.
	donec muscipulam *fornicationis* evaseris, non te *ebrietatis* laqueis credas... ; quia *luxuria atque ebrietas* quaedam sibi in vitiorum nativitate germanitas est
p. 54 non intellegebam illud propheticum dictum ubi ait, *Triticum iuvenibus, et vinum suaveolens virginibus*, nisi illud ex sermonum tuorum virtute sensissem	1057 C propheta nos docet dicendo, *Triticum iuvenibus, et vinum suaveolens virginibus*
Davidici corporis ministram	1046 B more *Davidico* ; 1055 B *Davidicum* opus
iuxta praecipitium *mundiale*	1047 C *mundialis* principis ; 1049 B *mundialium* hominum ; 1056 A principi *mundiali*
nuda de protectione sapientiae	1029 B *de protectione* fidei *nudum*
p. 55 quamlibet sciam *sacerdotali familiae* non nisi electas verborum victimas offerendas	1041 B verum etiam *familia sacerdotalis* ; 1042 B sicut enim illa *sacerdotalis familia*
p. 57 *mundialis* spiritus libertatem	Cf. supra ad p. 54.
sub *attentioris* vitae circumspectione	1034 B ieiunia *attentiora*
p. 58 huius ergo *mysterii sacramentum*	1019 C evangelici *sacramenta mysterii*
ut velut intra occultam *vuluam uteri*	1061 A ecclesiastici fontis *uterus* et secreti atque perplexi *vulua* mysterii
sic intra secretam *monasterii cellulam*	1052 A *cellula monasterii* parva vel modica
p. 59 *spem* suae *salutis* effudit	1052 C et *spem salutis* invenias
sedeat ergo, *si placet*	1039 A et, *si placet*, aperiamus
p. 60 non *egrediaris in publico*	1034 B et *in publicum* erubescit *exire*
ne modica quidem... *stilla* perveniat	1038 B donec... misericordiae caelestis *stilla* deflueret
obtrectantium verborum unda	1029 B *obtrectantium verborum* et venenata suspicionum spicula
capita montium, id est, *adversariarum virtutum*	1045 B serpentium, hoc est, *adversariarum virtutum* interfector
p. 61 habebis et *filios*... id est, boni *operis* fructus	1035 A *masculinum* nostrum, hoc est *opus* virtutis

Digitized by Google

nec deerit *ferarum et alituum* omnium genus	1048 A devorandum *feris aut alitibus*
Salomoniaci te *operis* delectat *imitatio*	1055 B Davidicum *opus imitari* ; 1057 B ne *opus* Babylonii regis *imiteris*
p. 63 captivitas *populi Israhelitici*	1046 B *Israheliticus populus* i. e. plebs ecclesiastica ; 1049 C sicut in Hiericho *Israhelitico populo* fuit ; 1055 A de *Israhelitica* sibi solum stirpe glorietur
p. 64 operetur in hoc mense *Esdras*, id est, *memoria* scripturarum	1056 A veniat *Esdras*, bibliotheca legis et *memoria* lectionis
Israhelitico inveniatur in *populo*... sicut *Israhelitici* milites	Cf. supra ad p. 63.
p. 65 *attentioris* vitae beatam quietem	Cf. ad p. 57.

Chacun de ces points de rencontre se présente dans des conditions telles, qu'on ne peut parler de plagiat proprement dit : d'ailleurs, même dans les passages qui ne donnent lieu à aucun rapprochement, le style est d'un bout à l'autre celui de Bachiarius. Il est vrai que notre petite correspondance est censée échangée entre personnes du sexe, mais ce n'est pas d'aujourd'hui que celles-ci se sont payé le luxe de secrétaires masculins : Jérôme, par exemple, n'a pas dédaigné de remplir cet office auprès de ses saintes amies, Paula et Eustochium [1]. Rien n'empêche que l'ascète espagnol n'ait rendu des services du même genre à quelques ferventes chrétiennes faisant partie, comme lui, du groupe des « abstinents. » Je n'irai point jusqu'à affirmer la chose ; mais il semble malaisé d'admettre que les ressemblances signalées ci-dessus soient un pur effet du hasard.

***

La question de milieu ainsi élucidée, il me reste à signaler les particularités les plus saillantes qui se remarquent au cours de ces quelques pages.

La première, et la plus importante peut-être, c'est que nous avons ici enfin un témoignage formel de ce que les deux fêtes de Noël et de l'Épiphanie [2] étaient observées en Espagne, du moins

1. L'épître 46, quoique censée écrite par ces dames, a été, de l'aveu de tous, rédigée par s. Jérôme.

2. Probablement aussi la solennité expiatoire qui servait de contre-partie chrétienne aux folles réjouissances du 1er janvier ; l'auteur de la seconde lettre ne le dit pas en termes exprès, mais cela ressort suffisamment de son langage.

Digitized by Google

dans la région voisine des Pyrénées, dès les environs de l'an 400. On sait que l'auteur des *Origines du culte chrétien* [1] avait émis un doute à cet égard, à cause du silence gardé par les Pères du concile de Saragosse au sujet de la fête du 25 décembre, dans le décret relatif aux trois semaines qui précèdent l'Épiphanie.

Au point de vue doctrinal, un trait surtout mérite d'être relevé ici. On sait que plusieurs des principaux Pères et théologiens, s. Thomas entre autres [2], enseignent que la Vierge, en mettant Jésus au monde, n'a rien éprouvé des douleurs auxquelles sont condamnées les filles d'Ève à l'époque de l'enfantement ; cette doctrine, fondée sur l'Évangile lui-même aussi bien que sur des motifs de la plus haute convenance, a été consacrée dans plusieurs morceaux célèbres de la liturgie de Noël : *et exivit per portam clausam deus et homo..., Nesciens mater virgo virum peperit sine dolore salvatorem saeculorum*, etc. [3] Contrairement à cette croyance, nous voyons l'auteur de la seconde lettre insister à trois reprises sur les gémissements et les soupirs dont aurait été accompagné l'enfantement virginal :

> Huius ergo mysterii sacramentum in decimo mense, hoc est, trecentesimo dierum numero scimus esse conpletum. Ubi nobis *parturientis sanctae Mariae gemitus* imitandi sunt : ut, velut intra occultam vuluam uteri, sic intra secretam monasterii cellulam aliquid formetur in nobis, quod proficiat ad salutem, et in decimo mense novum opus ex fructibus nostris, quod mundus miretur, appareat. Si enim illa incorrupta et sancta Maria *non sine gemitibus ac suspiriis* spem suae salutis effudit... Sed et si beatus Ioseph contubernium praestaret officii, tamen intra *parientis gemitus* quid nisi abfuisse credatur ?

Je serais tenté, pour ma part, de reconnaître dans un tel langage un indice d'ancienneté relative. On pouvait encore le tolérer après le livre de Jérôme contre Helvidius [4] ; il eût certainement paru malsonnant quelques années plus tard, après la campagne menée contre Jovinien par Sirice de Rome et Ambroise de Milan [5].

---

1. 5e édition, p. 274, note 3.

2. Cf. *Summa theolog.* part. 3. qu. 35. art. 6 : « Utrum Christus fuerit natus sine dolore matris. »

3. *Antiphonar. Rom. eccles.* de Tommasi, édit. Vezzosi, t. IV, p. 38 et 188.

4. Écrit en 383 : là déjà, cependant, l'idée même de faire intervenir la sage-femme dans la scène de la Nativité du Christ est traitée de « deliramenta apocryphorum » n. 8 (Migne 23, 201 C). Jérôme avait sans doute en vue le Protévangile de Jacques. On sait que les ascètes espagnols étaient particulièrement friands de cette sorte de littérature.

5. C'est précisément cette même date, entre Helvidius et Jovinien, que J. Duhr assigne à la composition du *De fide* de Bachiarius dans une étude très fouillée que vient de publier la *Revue d'hist. ecclés.* de Louvain, janvier 1928, t. XXIV, p. 5-40.

Digitized by Google

La version biblique suivie par l'auteur ne ressemble en rien, naturellement, à la Vulgate. Voici quelques-unes des citations les plus dignes d'attention :

> ... conpetentem mihi propheticam sententiam, quae ait : SI EST TIBI SERMO, RESPONDE PROXIMO ; SIN AUTEM, SIT MANUS TUA SUPER OS TUUM [Eccli. 5, 14. Sabatier ne donne point d'exemple de *sermo* au lieu d'*intellectus*.]
>
> Mihi autem infelici necesse est petere a patre meo ut PLANGAM VIRGINALIA MEA, priusquam paternorum labiorum pacta dissolvam [Cf. Iudic. 11, 37. La version employée ici est conforme au texte grec de B. τὰ παρθένιά μου.
>
> Fateor tibi, venerabilis soror, non intellegebam illud propheticum dictum, ubi ait : TRITICUM IUVENIBUS, ET VINUM SUAVEOLENS VIRGINIBUS [Zach. 9, 17. Se rapproche de l'ancienne version citée par s. Jérôme dans son Commentaire des petits Prophètes ; mais, au lieu de *triticum* et *suaveolens*, il lisait *frumentum* et *boni odoris*. L'auteur des « Consultationes Zacchaei et Apollonii » a ici presque le même texte que notre anonyme et Bachiarius : *in iuvenibus triticum, vinum suaveolens in virginibus*. Migne 20, 1156 D.]
>
> Quod vero scribit veneranda mihi sanctitas tua, quia AMICTUM MEUM QUOD SUPER LUMBOS MEOS ERAT IN CAVO PETRAE ABSCONDISSEM SUPER FLUMEN EUFRATEN [Cf. Ierem. 13, 4 sq. ; *amictum, in cavo*, ne sont pas signalés ailleurs, semble-t-il.]
>
> CUM QUIETUM SILENTIUM TENERET OMNIA, ET NOX IN SUO CURSU MEDIUM ITER HABERET, id est ignorantia potentaretur in mortuis, EXILIENS SERMO DE REGALIBUS SEDIBUS DURUS BELLATOR IN MEDIAM EXTERMINII TERRAM PROSILIIT [Sap. 18, 14 sq. Se rapproche beaucoup de la vieille version encore en usage : celle-ci ne connaît pas le mot *exiliens*, mais on le trouve à cette place dans plusieurs anciens auteurs.]

On aura déjà remarqué l'emploi de l'expression *librorum bibliotheca*, pour désigner la Bible. Deux lignes plus haut, le mot *canon* figure dans un sens analogue : « Cum ita totum canonis corpus epistolae tuae sermone conplexa sis... » En fait d'autres vocables peu communs, il faut mentionner spécialement *analogium* (= lutrin, pupitre), dont le nouveau *Thesaurus ling. lat.* ne fournit aucun exemple antérieur à s. Benoît ; il fait ici partie d'une phrase charmante de naïveté :

> Nullus alius praeter eam, quae paritura est masculum, reperiatur in diversorio monasterii : ut nihil sit aliud quam praesepe, id est ANALOGIUM, in quo verus cibus noster, id est Verbum Dei, pannis circumdatum, hoc est, pergameni foliis involutum sit.

Le mot *pergameni* lui aussi, au lieu de *pergamenae*, doit être plutôt rare pour l'époque. La seconde de nos lettres offre encore l'expression *pretiositas munerum*, puis, par deux fois, le verbe

Digitized by Google

potentari [1]. L'adjectif *mundialis* se lit dans chacune des deux lettres : *praecipitium mundiale...*, *mundialis spiritus.*

***

II. PORTION INÉDITE DE L'APOCRYPHE HIÉRONYMIEN *DE SEPTEM ORDINIBUS ECCLESIAE.*

Les pages qui précèdent ne constituent, après tout, qu'une sorte de curiosité littéraire : un spécimen du genre « précieux », en faveur dans les milieux mystiques du nord de l'Espagne à la fin du IVe siècle. Il n'en est pas de même de cet autre Pseudo-Jérôme à qui nous sommes redevables de la longue lettre intitulée *De septem ordinibus ecclesiae* : Migne P. L. XXX, 148-162 (al. 152-166). Cet écrit, d'allure très indépendante, et par endroits presque pamphlétaire [2], a réussi, grâce sans doute au grand nom qu'il avait usurpé, à en imposer à la postérité, à Isidore de Séville par exemple, et a exercé ainsi une certaine influence sur le tout moyen âge chrétien. J'ai déjà mis en relief, il y a de longues années[3], les précieux renseignements qui s'en dégagent sur la hiérarchie et la liturgie de la région où il fut rédigé, vers le début du Ve siècle, semble-t-il. Avec feu D. Suitbert Baeumer, j'avais cru d'abord pouvoir l'attribuer à l'évêque Fauste de Riez : ce fut là un de mes péchés de jeunesse, comme ne tarda pas à le démontrer le Dr August Engelbrecht [4]. Malnory, de son côté, témoigna l'intention d'en réclamer la paternité pour Salvien de Marseille [5] : une hypothèse, je le crains, presque aussi aventureuse que la mienne. La vérité est qu'il nous faut encore actuellement, et avouer sur ce point notre ignorance, et nous en tenir à ceci : la lettre a été rédigée dans une portion de la Gaule appartenant encore à l'Empire Romain, et cela peu de temps après une ordonnance relative au droit exclusif du métropolitain dans l'ordination des évêques de sa province, ordonnance inculquée en Gaule dès l'an

1. Ce verbe *potentari* est aussi caractéristique du Pseudo-Jérôme, auteur du *De septem ordinibus ecclesiae* dont il sera question dans la seconde moitié de cette étude.

2. C. F. Arnold, *Caesarius von Arelate*, p. 345, va jusqu'à l'appeler, non sans quelque raison, « ein fast revolutionär Flugschrift » ; mais sa fantaisie me semble aller trop loin, lorsqu'il considère comme une fiction la forme de lettre adoptée par l'auteur. (p. 159, note 518.)

3. *Rev. bénéd.* VIII (1891), p. 97-104.

4. *Patristische Analecten* (Jahresber. d. Gymnas. d. Theresian. Akadem., Wien 1892), p. 5-18.

5 *Bullet. critique* (1895), p. 309.

Digitized by Google

404 [1], puis en 417 [2] et 422 [3], en Espagne Tarraconaise vers 406 [4] ; le destinataire, homme marié, semble avoir été quelque grand personnage laïque, élevé plutôt subitement à l'épiscopat, tandis que l'auteur était encore simple prêtre [5].

Le style de l'écrit est fort inégal : souvent, de longues et ennuyeuses tirades, en termes alambiqués, avec force répétitions ; mais ailleurs aussi de fort beaux passages, pleins de vie et de noble sentiment, et d'un ton vraiment élevé, qui rappellent assez le genre de la célèbre épître attribuée, tantôt à un Severus, tantôt également à s. Jérôme, *Quantam in caelestibus beatitudinem* [6]. Les mots caractéristiques, ou qui reviennent le plus souvent, sont les verbes *comprobare, retentare, potentari, recognoscere, derogare, festinare* ; les substantifs *dispositio, professa, stilus, visibilitas, clericatus* ; les expressions *taceo de, deus Christus, quaeso, rogo, sufficere ad.*

Mais, ce que personne jusqu'ici ne paraît avoir remarqué, c'est que le texte de notre lettre est incomplet dans toutes les éditions. Comme celui de la plupart des productions rejetées dans ces appendices des Pères, il a du reste été traité d'une façon fort négligente par les éditeurs : la collation faite par moi avec quelques-uns des plus anciens manuscrits m'en a convaincu amplement pour ce qui est du cas présent. Je n'essaierai point d'en donner ici une nouvelle édition : pareille tentative exigerait un tout autre appareil critique que celui qui est à ma disposition. Je me contenterai donc de publier ici pour la première fois le texte du long passage encore inédit, qui a certes son importance, surtout pour aider à déterminer d'une façon plus précise la région dont provient l'écrit.

Le passage en question vient s'intercaler dans le volume de Migne XXX, 1re édition, col. 160 C, à l'endroit où l'auteur de la lettre critique le choix, alors trop fréquent, de séculiers peu préparés par leur carrière et leur moralité antécédente à remplir les devoirs de la charge épiscopale ; il fait suite immédiatement

1. Innocent. ad Victric. epist. II, cap. 1 : Migne 20, 471 sq.
2. Zosim. epist. IV, c. 2 et sqq. Migne 20, 662 sqq.
3. Bonifac. ad Hilar. Narbon. epist. XII : Migne 20, 772 sqq.
4. Innocent. epist. III, cap. 2 (Migne, ibid. 489) : cf. Tillemont *H. E.* X, 634-6.
5. J'ai parfois été tenté de songer à ce brave « hérétique » de Vigilance, et il y aurait certainement plus d'un trait curieux à faire valoir en faveur de cette présomption, notamment le vœu exprimé à la fin par l'auteur, de se voir délivré *ab infidelibus qui sunt in Iudaea*, sans parler de diverses autres coïncidences que j'exposerai peut-être un jour, lorsque nous disposerons d'un texte un peu plus sûr.
6. Le texte en a été réédité jusqu'à quatre fois dans Migne, notamment 30, 165 (168) ; édition plus récente par C. Halm *CSEL* I, 225-250.

Digitized by Google

à cette phrase que je reproduis ici avec les variantes de plusieurs anciens manuscrits [1], afin de donner ainsi une idée des corrections urgentes et indispensables réclamées par tout l'ensemble :

> Quale tunc erit quaeso, episcope, iudicium tuum, cum interrogatus nihil dixeris, ac mulieres laicos que (*mss.* MELIORES LAICOS) pro scientia agnitionis vitae (*mss.* SCIENTIAE AGNITIONE VEL VITAE) intrare ecclesiam (*mss.* INTRA ECCLESIAM) recognoveris ?

Notre fragment inédit continue en ces termes le développement de la même pensée :

Nonne facilitatem tuam etiam is qui factus est condemnabit ? qualiter laicus potuisset, qui electus sacerdos vel levita, ab omnibus dinoscitur vel probatur. Cessa ergo, si placet, tale aliquid in ecclesia facere ; sed potius probatissimos quosque viros elege, 5 qui ordinati fidem teneant, dominum praedicent, salutem adnuntient universis, et his qui perversi sunt contradicant. Ordinati sane usque ad hoc tempus quo genere in ecclesiis sequestrata nostra correctio permaneant, ac pro nobis orare dignentur ; et dent veniam stilo, quod eos descendere mallemus, quam perire. 10 Sint, opto, si possunt, meliores patribus suis : ut semetipsos erudiant, castificent atque benedicant ; electionem in opera conpleant, et opus in electione multiplicent. Ne faciant irritam gratiam dei, etiam si inviti forte, ut solet fieri, consecrentur, si ad officium colla submittant ; et vitiis potius quam ecclesiis 15 contradicant : quia minus peccavit sacerdos amore dei temere aliquem consecrando, quam si consecratus excuset. Quae enim iniuria est, saeculari et nobili viro vincula castitatis inponere, tollere occasionem diabolicam, auferre materiam delinquendi ; in tantum deferre cuiquam sacerdotium, ut, quem corripiendo 20 non potuit de errore liberare, elegendo custodiat, et provehat

7 quo genere] *mendum esse videtur, sed medelam non invenio* 8 correctio] *fort. pro* correctione 9 descendere] *E* ; discedere *G* 13 etiam si — colla] *G* ; *om. E* 15 minus] *G* ; nimis *E* temere] *G* ; timere *E* 16 consecrando] *scripsi* ; consecrandum *codd.* 17 vincula] *E* ; vinculo *G* 19 deferre] *G* ; differre *E* sacerdotium] *coniecl* ; sacerdotum *G* ; sacerdotem *E*

1. Les deux principaux mss. dont j'ai fait usage sont le Clm. 14766 (= *E*) provenant de Saint-Emmeran de Ratisbonne, IXe siècle, qui semble avoir servi de modèle au Clm. 18524b (Tegernsee), de la même époque ; puis le ms. Saint-Gall 216, p. 224-356, pareillement du IXe siècle commençant (= *G*). Dans ce dernier, l'opuscule est intitulé EPISTL. DE GRADIBUS SACERDOTALIBUS SANCTI HIERONIMI PRESBITERI AD EPIM. G. Scherrer a vu dans le dernier mot le commencement de *Epimachum*, mais il n'y a pas de doute qu'il ne faille simplement lire *episcopum*. J'ai collationné également le ms. de Würzburg Mp. th. f. 28, foll. 74-82 (VIIIe s.), mais il est incomplet de la fin, et par suite n'a pas notre fragment.

Digitized by Google

ad salutem ? Nonne dominus noster sedentem Matthaeum ad teloneum, id est, saeculi istius lucra sectantem elegit ad apostolatum ? Nonne Paulum ecclesias persequentem vas electionis esse mandavit ? Nonne Petrum et Andream, Iacobum et Iohan-
5 nem, piscatores, apostolos fecit ? Aut illi, de quibus loquor, homines non fuerunt ? aut nunc mutatus est deus ? aut in nobis solis respuit, quod in tempore illo exemplum hominibus dereliquit ? Alieni est filii patrimonium : dimittat omnia, qui et animam suam iubetur perdere, si salvus esse festinat. Quam, rogo, meliorem
10 coniugem episcopus quam ecclesiam dei quaerit ? quos meliores filios populo dei ? quas divitias sacramentis divinis ? quem honorem sacerdotio vel ministerio dei ? Haec si habet, felix est, et rex regum, et dominus dominantium : super aspidem et basiliscum ambulabit, et conculcabit leonem et draconem. Certe si solus
15 captivitatem per barbaros incurreret, et liber a coniuge filios et patrimonium non haberet, serviret indignis, et excusare non posset timore mortis necessitatem supplicii : nunc quare consecratus Christo in aliquo contradicat, ac de vita sola, et quod noluerit aut non meruerit ratione causetur ? Nemo magis deo iniuriam
20 facit, quam qui propterea ministerium excusat ut peccet ; quam qui ita sacerdotium neglegit, ut coniugis votum sequatur, aut suum. Praestet, rogo, Christo in templo, quod barbaris praestitisset, si occupatus fuisset in bello : sed quod mors adimit, tollit poena, largitur discordia, repudium donat, peregrinationis labor
25 exigit, infirmitas cogit. Certe si contemnitis tamen praedicantem, maiestatis est causa ; et nemo mecum in eius damnatione consentit, qui novum sectae genus in vitiis introducit. Adquiesco, ut humilitatem praestet, ut elegat abiectus esse in domo dei : numquid iactura Christi in sacerdotium fiet, et post hoc dici poterit
30 christianus ? Numquid christianus dici, ut dicens ista sic vivat, cui sufficere ad vitam fides, ad sacerdotium castitas, ad humilita-

---

4 Iacobum et Iohannem] *G* ; *om. E* 5 apostolos] *E* ; episcopos *G* 7 respuit *E* ; respicit *G* 8 alieni est] *E* ; et si alicui uxor *G* : *locus, ut videtur, insanabilis* qui] *E* ; *om. G* 9 rogo] *G* ; ergo *E* 10 sq. dei] *E* ; *om. G utroq. loco* 11 populo] *E* ; populis *G* divinis] *E* ; *om. G* 13 dominantium] *cf. Apoc. 6. 15 ; 19. 16.* 14 draconem] *cf. Ps. 90. 13* 15 per] *E* ; *om. G* incurreret] *scripsi* ; incurrerit *E* ; incurrisset *G* liber a] *conieci* ; libera *E* ; ubera *G* 16 et excus.] *G* ; et *om. E* posset] *G* ; poterit *E* 17 necessitatem] *G* ; necessitate *E* nunc] *G* ; hunc *E* consecratus] *G* ; consecratum *E* 18 de vita] ta *s. l. suppl. G* ; devitat, *corr. ex* divitat *E* sola] *G* ; *om. E* 19 meruerit] *scripsi* ; meruit *EG* 20 qui propterea] *E* ; ante *G* ministerium] *G* ; *om. E* 22 in templo] *E om. G* 23 in bello] in templo *G, et add.* prestet sibi 25 contemnitis t. praedicantem] *E* : contemneris t. praedicante *G* 28 dei] *cf. Ps. 83, 11*

Digitized by Google

tem quies debet, ut meliorem se in omnibus reddat, in quo solus se indignum esse proclamat ? Quia haec vox, si humilitatis est, sacerdotium habet : si veritatis, non habet nec uxorem ; quia adulterii reus est, qui post repudium dei, mulieris amore detentus, 5 non tam antiquam coniugis legem utitur, quam novam salvandi pudoris violaturus ostenditur.

Monachos sane elege, et hos ipsos secundum humilitatem vivere doce : quia multos abstinentia inflat, extollit scientia ; et falsum sibi nomen monachi imponunt, qui in sanctitate non vivunt. 10 Proba ergo, sicut scriptum est, spiritus si ex deo sunt, ac volentes esse tecum retine, nolentes abice ; immo unumquemque, pro ut eius conversatio est, venerare, ut et bonis necessaria subministres, et praestes officia caritatis. Sicque omnia ordina, ut auctoritati tuae nihil deroges, et deo Christo quae sunt sancta et perfecta 15 in spiritu venerationis exhibeas ; quia, si templum dei sumus, et spiritus dei habitat in nobis. *Tu es sacerdos in aeternum secundum ordinem Melchisedech.* Si pater tu es, ubi est honor tuus? si dominus tu es, ubi est timor tuus ?

De ieiuniis vero et abstinentia non necesse habeo scribere 20 tibi aliquid, cum apostolus dicat, *Bonum est non manducare carnem, neque bibere vinum, neque in quo frater tuus scandalizatur.* Et alibi, *Qui infirmatur, holera manducet.* Dominus enim noster oves et boves et columbas et nummulariorum mensas de templo eiecit ; et necesse est sacerdotem vel ministrum dei inde 25 edere, unde offerre iubetur : *A tempore* enim *frumenti vini et olei sui multiplicati sunt fructus* Et alibi, *Lignum fructiferum et herbam seminalem dedi vobis in escam.* Et alibi, *Noli aquam bibere, sed vino modico utere propter stomachum et frequentes tuas infirmitates.* Abstinere enim a carnibus debet, qui carnem 30 crucifigere cum vitiis et concupiscentiis admonetur : ne gulae malo distentus luxoriam nutriat, qui sobrius esse mandatur. His enim sequestratis perditio non potest potentari : quia muscipula deceptionis deliciae sunt saeculi, et fons omnium criminum. *Esca*

---

5 coniugis] *G* ; mulieris *E* novam] *scripsi* ; novum *EG* 6 violaturus] *E* ; violatur *G* 7 sane] *E* ; sepe *G* vivere doce] *E* ; *om. G* 12 et bonis] *G* ; et *om. E* 13 officia] *E* ; officio *G* omnia] *E* ; *om. G* auctoritati] *E*; austeritati *G* 14 deo Christo] *haec coniunctio verborum usque sexies in opusculo recurrit, quamvis passim editores* deo et Christo *correxerint, uti heic etiam codex G* 16 in nobis] *cf. I. Cor. 3 16.* 17 Melchisedec] *G* ; Melchisedech *E* : *Ps. 109. 4.* 18 tuus ?] *cf. Malach. 1. 6.* 21 scandalizatur] *G* ; —etur *E* ; *Rom. 14. 21* 22 infirmatur] *G* ; infirmus est *E Vulg* manducet] *Rom. 14. 2* dominus] *scripsi* ; ds. *uti solent, EG* 26 sui] *E* ; *om. G* fructus] *Ps. 4. 8* 27 in escam] *Gen. 1. 29.* 28 stomachum] tuum *add. G Vulg.* 29 infirmitates] *I. Tim. 5. 23.* 30 concupiscentiis] *cf. Gal. 5. 24.* 31 luxoriam] *E G*

Digitized by Google

ventri, et venter escis : deus autem et hunc et haec destruit. Piscem sane, quia eum post resurrectionem dominus accepit, possumus manducare ; nec tamen eis per te aliquod, qui abstinent, scandalum procuretur, quia scriptum est, *Aemulamini autem* 5 *dona maiora.* Et alibi, *Caritas patiens est, benigna est. Caritas operit multitudinem peccatorum.*

Volentes autem die sabbati ieiunare ne prohibeas, sed potius iuves ; quia dominus noster die sabbati operatus est, et salvum hominem fecit ; et necesse est ut eum diem, quem in vigiliis 10 propter resurrectionem domini plurimum veneramur, in perpetuum ieiunando apud te habeas consecratum, et ne Iudaeis exultando praestes, quod deus sustulit patiendo. Die autem dominica reficiendum est, ut resurrectionis Christi testes gaudium domini gentibus praedicemus ; praesertim cum apostolica sedes 15 hanc regulam servet, ut unusquisque episcoporum ecclesiae suae consuetudinem prout voluerit inmutaret. Tamen, ut de divinis libris te doceam, ista lege : Paulum diebus integris quattuordecim ieiunasse, et Moysen quoque et Iesum Nave diebus XL. cibum et potum mundi istius contemsisse. Post Pascha autem, id est 20 usque ad Ascensionem domini, licet traditio ecclesiarum teneat esse prandendum, tamen quia per dies, menses, tempora et annos, horas et momenta singula dei pax est, et dominus noster post baptismum diebus XL. ieiunavit, si quis clericorum vel monachorum cupiunt ieiunare, non sunt prohibendi : quia et Antonium 25 et Paulum nobiles monachos etiam Paschae die in heremo legimus abstinuisse, et ieiuniis et abstinentiae servientes numquam penitus prandidisse, nisi dominica forte die ; quia unusquisque sibi amplius visus est ieiunasse, cum prandidit. Quis enim non abstinentiam laudet, ieiunium praedicet, sobrietatem diligat, veneretur in tali- 30 bus castitatem ? Haec sunt enim fundamenta fidei, haec aedificium bonae vitae, in his plenitudo atque perfectio est sapientiae.

---

1 destruit] *EG* : *I. Cor. 6, 13* 5 maiora] *E* ; meliora *G Vulg* : *I. Cor. 12, 31.* benigna est] *I. Cor. 13, 4.* 6 peccatorum] *I. Petr. 4, 8.* 8 iuves] *E* ; imitare *G* dominus] *E* ; ds *G, et om.* noster sabbati] *G* ; sabbato *E* 10 resurrectionem] *E* ; passionem *G* 12 exultando] *scripsi iuxta Isidor. Eccles. Offic. I, 43, 1* ; exultandum *G* ; insultandum *E* 14 sedis *EG* 15 servet] *scripsi, iterum iuxta Isidor. loc. cit.* ; servit *G* ; servat *E* 16 inmutaret] *G* ; inmutari *E* 17 ista lege Paulus] *E* ; istam legem Paulum *G* 18 ieiunasse] *G* ; ieiunavit *E* Moysen] *E* ; Moyses *G* Iesum] *scripsi* ; Hiesu *E* ; Iesus *G* 21 per] *G* ; apud deum *E* annos, horas] *scripsi* ; annus. horas *G* ; anni. horae *E* 22 dominus] *E* ; ds *G* 23 diebus] *E* ; dies *G* 24 et Anton.] *G* ; et *om. E* 25 paschae die] *E* ; pascha diem *G* 27 prandidisse] *G* ; prandisse *E* 28 enim] *G* ; *om. E* 30 fundamenta] *E* ; fomenta *forte melius G* haec aedificium] *E* ; hic aedificatio *G*

Digitized by Google

Etenim nosse deum, abstinere a malis, sapientia est, *et intellectus bonus omnibus facientibus ea.*

A partir de là, le texte continue comme dans l'imprimé, col. 160 C : *Sacramentorum vero ea ratio est* etc.

1 etenim G ; qui probantur E abstinere velle *add.* E 2 ea] *Ps.* 110 10

***

Ces pages inédites se présentent à nous, comme tout le reste de l'opuscule, dans un état parfois très défectueux : c'est peut-être une des raisons pour lesquelles on les a supprimées dans nombre de manuscrits et dans toutes les éditions qui en dépendent. Mais il y a eu sûrement un autre motif à cette suppression. L'usage d'élever par force à l'épiscopat, surtout des laïques, cessa, à peu d'exceptions près, à partir du VIe siècle : dès lors, les longs et obscurs développements, au début de notre Fragment, avaient perdu leur raison d'être. D'autre part, ce qui est dit de l'abstinence et du jeûne, notamment du jeûne du samedi, et de la pratique de l'étendre même au dimanche et au temps pascal, n'aura pas tardé à paraître démodé, trop étroit ou trop large, trop peu conforme, en somme, à l'observance généralement établie dans les églises d'Occident : cela aussi devait donc être, avec le temps, fatalement éliminé. Mais il en résulte du moins clairement que la lettre fut rédigée dans une région de la chrétienté où l'on témoignait de la répugnance à accepter l'observance romaine du jeûne du samedi : l'Espagne était une de ces régions, et le nord de l'Espagne un des pays où le rigorisme des abstinents, qui se fait jour aussi dans le Fragment, avait réuni le plus grand nombre de partisans.

Au reste, que notre ἀπόκρυφον ait réellement fait partie de l'écrit du Pseudo-Jérôme, c'est ce dont témoigne à chaque ligne la similitude de ton et de langage. Nous y retrouvons, par exemple, nombre de ses expressions favorites : *dinoscitur, stilus, deferre, festinare, rogo, excusare, contradicere, causari, adquiesco, praestare, sufficere ad, sane, derogare, mandari* (=iuberi), *sequestrare, potentari, consecrare, venerari, praesertim cum, traditio ecclesiarum.* Mais la meilleure garantie d'authenticité — s'il est permis d'employer cette expression à propos d'un apocryphe — consiste dans le fait qu'Isidore de Séville, qui, dans son *De ecclesiasticis officiis* comme dans ses *Etymologies*, utilise à plusieurs reprises le texte déjà connu du *De septem ordinibus ecclesiae* [1], en use exactement de même

1. Cf. *De eccles. offic.* II. 7, n. 1-2 ; 10, n. 1 ; *Origin.* VII. 12, n. 22 et 32.

Digitized by Google

à l'égard du Fragment publié ici pour la première fois, comme on pourra s'en rendre compte à l'aide des rapprochements que voici :

ISIDOR. ECCLES. OFFIC.	FRAGMENT.
I. 43, 1. sed et sabbati dies a plerisque, propter quod in eo Christus iacuit in sepulcro, *ieiunio consecratus habetur*, scilicet *ne Iudaeis exultando praestetur, quod Christus sustulit patiendo.*	necesse est ut eum diem (sabbati), quem in vigiliis propter resurrectionem domini [1] plurimum veneramur, in perpetuum *ieiunando* apud te *habeas consecratum*, et *ne Iudaeis exultando praestes, quod deus sustulit patiendo.*
ibid. *Dominico autem die reficiendum* semper *esse, ut resurrectionem Christi et gaudium* nostrum *gentibus praedicemus, praesertim cum apostolica sedes hanc regulam servet.* [2]	*Die autem dominica reficiendum est, ut resurrectionis Christi* testes *gaudium* domini *gentibus praedicemus* ; *praesertim cum apostolica sedes hanc regulam servet*, ut unusquisque episcoporum ecclesiae suae consuetudinem prout voluerit immutaret.
ibid. n. 2 : *Post Pascha autem usque ad* Pentecosten [3] *licet traditio ecclesiarum* abstinentiae rigorem prandiis relaxaverit, *tamen si quis monachorum vel clericorum... ieiunare cupiunt, non sunt prohibendi* : *quia et Antonius et Paulus* et ceteri patres antiqui *etiam* his diebus *in eremo leguntur abstinuisse*, neque solvisse ieiunium *nisi* tantum *die dominico.*	*Post Pascha autem*, id est *usque ad* Ascensionem domini, *licet traditio ecclesiarum* teneat esse prandendum, *tamen ... si quis clericorum vel monachorum cupiunt ieiunare, non sunt prohibendi* : *quia et Antonium et Paulum* nobiles monachos *etiam* Paschae die *in heremo legimus abstinuisse*, et ieiuniis et abstinentiae servientes numquam penitus prandidisse *nisi dominica* forte *die.*
ibid. n. 3 : *Quis enim* parcimoniam *non laudet, ieiunium non praedicet...* ?	*Quis enim non* abstinentiam *laudet, ieiunium praedicet...* ?

1. *propter resurrectionem domini*] Ceci est le point de vue de l'ancienne Église relativement à la veille solennelle du samedi ; le ms. de Saint-Gall a changé ces mots en *propter passionem*, tandis qu'Isidore y substitue le souvenir du séjour du Seigneur dans le tombeau.

2. Isidore supprime la fin de la phrase de son modèle, ce qui en change considérablement le sens.

3. Ici, de nouveau, changement d'expression, correspondant à une différence d'usage. Primitivement, les quarante premiers jours après Pâques, donc *usque ad Ascensionem domini*, étaient censés incompatibles avec le jeûne, parce que « les fils de l'Époux ne peuvent jeûner tant que l'Époux est avec eux » : c'est pour ce motif que l'Église de Milan, par exemple a renvoyé jusqu'après l'Ascension les trois jours des Litanies, qui, chez elle, comportaient le jeûne. Ailleurs, on ne faisait pas de différence, et la suspense du jeûne s'étendait jusqu'à la Pentecôte.

Digitized by Google

I. 45, 1 : ab initio permissum non fuerat nisi tantum illud, ut scriptum est : *Lignum fructiferum et herbam seminalem dedi vobis in escam...* loquens per apostolum suum : *Bonum est non manducare carnem, et non bibere vinum. Et* iterum : *Qui infirmus est, olera manducet.* [1]	Et alibi : *Lignum fructiferum et herbam seminalem dedi vobis in escam...* cum apostolus dicat : *Bonum est non manducare carnem neque bibere vinum,* neque in quo frater tuus scandalizatur. *Et* alibi : *Qui infirmus est, holera manducet.*
ibid. 2 : earum (carnium) epulae carnis luxuriam gignunt, fomes enim ac nutrimentum omnium vitiorum : *Esca ventri, et venter escis, quia scriptum est, Deus et hunc et has destruet.*	(carnes) deliciae sunt saeculi, et fons omnium criminum : *Esca ventri, et venter escis* : *Deus* autem *et hunc et haec destruit.*
ibid. *Piscem sane, quia eum post resurrectionem accepit dominus, possumus manducare.* [1]	*Piscem sane, quia eum post resurrectionem dominus accepit, possumus manducare.*

Il n'y a donc pas à douter que le Fragment contenu dans les manuscrits signalés plus haut n'appartienne réellement à la rédaction originelle de l'opuscule *De septem ordinibus*. Espérons que quelqu'un prendra à tâche de mettre sur pied une édition vraiment critique de cet apocryphe si intéressant : cela fournirait matière à une dissertation de doctorat incontestablement plus utile que ces thèses aujourd'hui en vogue sur l'emploi de telle conjonction ou préposition dans un auteur quelconque, ou bien encore sur les sources latines d'un rimailleur du bas moyen âge qui n'a eu recours à d'autre source que sa chétive fantaisie. En attendant, les pages publiées ici pour la première fois contribueront à faire connaître davantage les idées, généralement rigoristes et, comme nous dirions, conservatrices, mais pourtant parfois aussi progressistes, qui avaient cours dans certains milieux ecclésiastiques de la région pyrénéenne aux environs de l'an 400.

D. G. MORIN.

1. On remarquera, ici encore, la différence notable entre le Pseudo-Jérôme et s. Isidore. Celui-ci convient que l'usage de la viande n'est pas en soi contraire au commandement divin, et permet sans réserve aucune l'usage du poisson. L'auteur de notre lettre, au contraire, défend absolument de manger de la chair, et ne permet l'usage du poisson qu'à la condition qu'il n'en résultera point de scandale pour les faibles.

Digitized by Google

UNE LETTRE INÉDITE DE S. ANSELME À UNE MONIALE INCONSTANTE.

Le manuscrit *Laud Misc. 344* d'Oxford (Bodleian Library) est un recueil, très probablement anglais, qui remonte à la fin du XIIe siècle ou aux premières années du XIIIe, et dans lequel on distingue un petit groupe de lettres de saint Anselme ou à lui adressées (fol. 36^r-40^r) : soit cinq pièces, dont l'une est inédite, que je sache :

1. d'Anselme à Guillaume de Montfort, abbé du Bec, le propre successeur d'Anselme en 1093 : — *De uoto monachi...* (l. III, Ep. 154) : sur la valeur d'un vœu particulier de dévotion émis avant l'entrée en religion ;

2. d'Anselme à un autre Guillaume, ici qualifié « abbé de Saumur » ; cette indication, que les éditeurs n'ont pas connue, suffirait à montrer que le collecteur a puisé à de bonnes sources ; Guillaume Ier gouverna en effet la communauté de Saint-Florent de Saumur depuis 1070 jusqu'en 1118 [1] ; mais l'on ne voit pas pour quelle raison les éditeurs ont rapporté cette lettre au temps où Anselme n'était pas encore abbé du Bec [2] ; d'après le ton, il semblerait plutôt qu'il tenait déjà sa charge (1078) : — *Ex quo uestra probitas...* (l. I, Ep. 56) : sur le cas d'un comte excommunié coupable d'ingérence ès choses ecclésiastiques, et sur la conduite à tenir à l'égard des prêtres qui ont failli, mais qui viennent ensuite se confesser de leurs désordres ;

3. d'Anselme à une religieuse de famille royale, qui a rompu ses engagements et songe à prendre époux, sous le prétexte qu'on lui avait promis, lors de son entrée, un titre abbatial ; c'est la lettre inédite (fol. 38^r) : — *Adhuc te saluto et filiam uoco...* [3] ; il reste aussi à en chercher la destinataire ;

---

1. Cf. *Gallia Christiana*, XIV (1856), 629-632.

2. Il s'en faut que, durant la période de l'abbatiat (l. II), s. Anselme rappelle régulièrement dans l'adresse sa qualité ; ceci dépend des circonstances. L'absence de la mention n'a donc aucune portée ; « *frater Anselmus* » peut convenir jusqu'en 1093.

3. Rapprocher le début de l. IV, Ep. 59, adressée par l'archevêque, pour Christ Church apparemment, à un certain Guillaume Chauveau *(Caluellus)* : *Adhuc te saluto sicut amicum et filium, donec cognoscam an sit pura et sincera amicitia tua an non.*

Digitized by Google

4. du pape Pascal II à Anselme le 12 décembre 1102 : — *Suauissimas dilectionis tuae...* (l. III, Ep. 74) [1] : sur les investitures, que l'Église se réserve exclusivement, ou plutôt dont elle ne reconnaît pas le droit aux laïcs ;

5. d'Hildebert évêque du Mans à Anselme ; l'adresse, en fait, n'est pas donnée dans ce contexte, et le texte se présente donc anonyme : *Et dies laetus...* (l. III, Ep. 161) [2] : remercîment pour l'envoi du traité sur la procession du Saint-Esprit, en 1102 probablement [3].

Mais à part le dernier morceau, qui peut être adventice, il semble bien que le compilateur ait voulu réunir plusieurs réponses intéressant la jurisprudence ecclésiastique. Quoi qu'il en soit, nous lui devons la conservation d'un précieux document, tout empreint de la sagesse et de la charité qui nous sont familières, mais, en même temps, marqué des traits de feu d'une conviction farouche dont l'ardeur ne se laisse pas voir souvent. Quel jour aussi, à propos de la malheureuse moniale, sur cette société du moyen âge profondément croyante, agitée cependant de passions que l'esprit chrétien ne réusissait pas toujours à discipliner !

Le texte du manuscrit n'est pas toujours sûr. Le copiste, évidemment, s'est trouvé plusieurs fois dans l'embarras, et a fini par y perdre son latin [4] ; il a commis, en outre, des bévues qui témoignent de son inattention. Pourtant, on arrive dans la plupart des cas, je crois, à rétablir la rédaction originale.

ANSELMVS seruus seruorum Christi Iesu uocatus archiepiscopus. Sorori et filie secundum spiritum dilectissime, regis secundum carnem filie : corruptioni incorruptionem, mortali sponso inmortalem [5]. temporali comiti eternum regem preponere.

---

1. Le texte complet est à chercher dans la correspondance de Pascal : Ep 85 (*P. L.*, CLXIII, 105). Voir JAFFÉ, *Regesta pontificum Romanorum*, n° 5918.

2. Cette lettre est déjà donnée dans le même livre, avec une variante à la fin : Ep. 53 ; et d'autre part avec les lettres d'Hildebert : Ep. 13 (*P. L.*, CLXXI, 220).

3. Voir les observations de GERBERON, dans sa « *Censura* » du *De processione* (*P. L.*, CLVIII, 20 sq.), et rapprocher la première lettre d'Hildebert (n° 9 de sa correspondance = l. III, Ep. 100 d'Anselme) ; car c'est à la demande même d'Hildebert, en 1100 que saint Anselme entreprit la composition du traité.

4. En particulier, il n'a pas su toujours comment interpréter les abréviations de son modèle pour *qua, quae, quod*, lesquelles, apparemment, ne correspondaient pas à celles qui lui étaient familières ; de là des graphies anormales ou indistinctes ; je ne les ai pas toutes notées.

5. Cf. I COR. XV, 42, 54 ; même allusion dans la lettre III, 157 de saint Anselme (*P. L.*, CLIX, 190, C 4 sq.).

Digitized by Google

Adhuc te saluto et filiam dilectissimam uoco, quoniam nondum despero quod de te desidero, ut scilicet adhuc per uisitationem diuini respectus resipiscas et redeas ad dominum et redemptorem tuum Christum, qui te tantum, nullis tuis precedentibus meritis [1], dilexit ut te ab infantia sponsam sibi eligere <et> hactenus ad hoc ipsum in religionis habitu et conuersatione nutriret. Suscipe ergo, filia dilectissima mihi et desideratissima, ad honorem dei et magnum tuum bonum, suscipe uerba et admonitionem ueri dilectoris tui [2], cum quo olim, cum tecum prius locutus sum, et te semper esse uelle dixisti, ut eius colloquio assidue frui posses, quod esse tibi dulce fatebaris, — et cui postea dulcissimas litteras misisti, in quibus non abnegaturam sanctum propositum, cuius tunc habitum gerebas, potui cognoscere, sed speraui te facturam, sicut promittebas secundum nostrum <iudicium>.

Auerte, soror et filia, auerte cor tuum ne tantum intendat uanitati [3] ut non cogites ueritatem [4]. Considera quid est gloria mundi, quid est quod amas.

Filia regis et reginae fuisti. Vbi sunt ? Vermes et puluis sunt. Altitudo illorum, uoluptates illorum, diuitie illorum nec illos seruauerunt nec cum illis abierunt.

Amasti amantem te comitem Alanum Ruffum. Vbi nunc est ? Quo deuenit ille amatus amator tuus ? Vade nunc soror, colloca te cum eo in lecto quo nunc iacet, collige uermes eius in sinu tuo, amplectere cadauer eius, osculare stricte nudos dentes eius, — nam labia iam putredine consumpta sunt. Certe non curat nunc amorem tuum quo uiuens delectabatur, et tu horres putridam carnem eius qua uti desiderabas. Hoc utique est quod in illo amasti ; et hoc est, et non aliud, quod amas in fratre eius.

Et quid si iccirco subtraxit deus comitem Alanum de hac uita, ne ille te deo subtraheret, sicut disponebat ? Quamuis alie cause sint cur mortuus sit, quis tamen audebit negare hanc quoque causam cum aliis fuisse ? Quis negabit deum illi in hoc fecisse misericordiam et iudicium ? misericordiam, quia morte prohibuit eum facere malum quod male uolebat ; iudicium, quia eadem morte puniuit sacrilegam uoluntatem quam gerebat.

---

5. Après *uoco*, le copiste ajoute *q(uod)*, peut-être par suite d'une confusion instinctive avec le *q(uonia)m* qui suit. 9. *sponsa* Ms. *eligeret et*] le copiste avait écrit tout d'abord *elegit*, il a corrigé ensuite : *eligeret*, oubliant apparemment la conjonction *et*, qui est attendue logiquement. 14. *quod*] *q(ua)* Ms. *dulces* écrit tout d'abord. 15. *abnegat(ur)a* Ms. 17. A la fin de la phrase, suppléer *iudicium*, *sensum* ou tout autre mot de même valeur. 21. Tout d'abord *reg. fuisti et reginae*. 29. *desectabatur* Ms. Tout d'abord *hores putrida*. *q(ua)m* Ms. 32. Tout d'abord *idcirco* (cf. l. 55). 37. *quod*] *q(u)am* Ms.

---

1. Formule augustinienne ; voir par exemple *Enarr. in Ps. CVIII*, § 23 (*P. L.*, XXXVI, 1442, l. 7 *ab imo*).

2. Il ressort certainement du contexte que ce *uerus dilector* est Anselme lui-même (cf. l. 95 et 109).

3. Cf. Ps. CXVIII, 37.

4. La même antithèse, qui plus exactement, fait un jeu de mots *(uanitas : ueritas)*, reparaît plus loin, l. 63, 83, 85.

Digitized by Google

Cur non times quod simili morte deus occidat propter te comitem Alanum Nigrum aut, quod peius est, eterna morte, si illi copulata fueris, dampnet eum tecum ? Et utinam sic sit ille tibi niger et tu illi nigra ad amorem, ut nec ille tibi niger nec tu illi nigra sis ad dampnationem. An enim putas, si tu mortua fueris in lecto eius aut ille in tuo, te uel illum uisurum dominum Christum, nisi ad iudicium dampnationis ? Vos facietis Christo tam grandem iniuriam et contumeliam ut tu proicias uestem et signa, quibus per multos annos testata es, omnibus te uidentibus intus et foris, te illi esse assignatam. Curas in amplexibus comitis Alani quales dicere pudet ut ipse sibi te attrahens Christo subtrahat aut te sponte ingerentem suscipiat, — et Christus animam tuam, uel illius, de mutuis amplexibus abstractam suscipiet cum processione angelorum in amplexus suos ? — Vere non faciet. Valde fallimini, si hoc expectatis; ualde ceci estis, si hoc non uidetis, ualde miseri estis, si hoc contempnitis.

Quod si dicis te suscepisse habitum religionis quia promissa est abbatia, sicut audio quosdam dicere, et iccirco, cum abbatiam non habeas, te non ex debito seruare assumptum habitum, considera, filia mea, quantum dedecus facias Christo. Sponsam eius te uelle esse et fidem seruaturam promisisti pro abbatia promissa, et negas te hoc seruaturam quia Christus promittit tibi seipsum. An abbatia est tibi preciosior Christo ? Itane ipse tibi uilis, et que promittit tibi uilia sunt ? Non ipse te tam uilem habuit, cum animam suam pro te posuit [1]. Siccine dilexisti uanitatem et contempnis ueritatem ?

An sic uoluisti Christum fallere ut, cum homines non tibi darent promissam abbatiam, tu non redderes illi uotum tuum [2] ? Vis tu mentiri deo, quia homines tibi mentiuntur ? Non ipse promisit tibi abbatiam, sed nescio qui uiri aut mulieres. Tu uero, cum illi promiserunt tibi abbatiam, cui promisisti uotum tuum, deo an hominibus ? Vtique hoc effecerunt homines, tibi promittendo abbatiam, ut tu deo promitteres sancte conuersationis propositum. Deo ergo promisisti, non hominibus.

Itaque dicit tibi deus : « Redde mihi, tu ancilla mea, creata et redempta mea, redde quod promisisti mihi et iam incepisti, et exige, si debes, non a me, sed ab hominibus quod tibi polliciti sunt. Si illi tibi mentiuntur, ego quid peccaui, ut tu mihi mentiaris ? Immo paratus sum introducere te ut electam et dilectam sponsam meam in thalamum glorie mee et constituere te super bona mea [3]. An uoluisti me fallere, cum hoc mihi promisisti ? Si uoluisti, certa esto quia nullatenus satisfacies mihi de hac falsitate, nisi feceris per ueritatem quod promisisti

---

45. *grande* Ms. *proicias* (ou *proiceris*) *proicie(n)s* Ms. 48. *ut*] *et* Ms. *attrahes* Ms. 55. *abatia, abaciam*. etc. Ms. (excepté l. 58 et 65) 59. *seipsum :* le copiste ajoute un point d'interrogation. 66. *uires* Ms. 68. *ut aut* Ms. 74. Après *tu*, le copiste avait d'abord écrit *t(ibi)* ; puis, il exponctua ce mot, pour écrire à la suite *m(ihi)*. 78. *hac*] *hic* Ms.

---

1. Cf. Ioa. x, 15 ; xv, 13.
2. Cf. Ps. xxi, 26 ; xlix, 14, etc.
3. Cf. Mt. xxiv, 47.

Digitized by Google

per falsitatem. Si noluisti, fac ergo quod non fallendo sed uera uoluntate
80 promisisti. »

Intellige, dilecta mihi, prouidentiam dei de te et dilectionem dei erga te. Quando pro abbatia sanctimonialem uitam promisisti, desiderasti quod uanitas est desiderare et spopondisti quod facere ueritas est. At deus, cuius sapientia de malo operatur bonum et de peccato uirtutem,
85 ipse te permisit cadere in hanc uanitatem, ut te illaquearet ad ueritatem, — non ut te perseuerantem in stulto desiderio hoc laqueo traheret uanitas ad abbatiam, sed ut considerares quia intolerabiliter et execrabiliter deus contemptus est, si bonum quod quoquomodo pro uili premio promisisti contempnis seruare promissum deo, quatinus toto corde
90 retro abire horreas.

Soror mea, illaqueata es. Hoc laqueo Christus trahit animam tuam ex una parte, diabolus e contra ex altera. Per hunc laqueum, aut Christus te trahet ad altiora paradisi, si sanctimonialem uitam tenueris, aut — quod deus auertat, — diabolus in inferiora inferni, si eam deserueris.
95 Amica mea in deo et in uera amicicia quae ex me est, numquam deus sic tibi sit iratus ut permittat te uiro mortali copulari. Quod utique si contingerit, non solum te et illum uirum eterna morte dampnabis, sed magnum et detestabile scandalum in ecclesia dei generabis, et omnibus hoc audientibus exemplum odibile deo et omnibus sanctis
100 eius et bonis hominibus dabis ; et si tandem malum per te ortum fuerit, certa esto quia melius tibi erat si nata non fuisses [1].

Et scito quid ego consulo, precor, obsecro, precipio ea auctoritate qua possum et debeo ut resumas habitum sancte conuersationis quem proiecisti et redeas ad gratiam dei quam contempsisti, quatinus Christus
105 dicat de te amicis et uicinis suis celi ciuibus [2] : « Congaudete mecum et congratulamini, quia rediit ad me electa et dilecta mea que me deseruerat », — et sit in celis gloria deo et gaudium omnibus sanctis super te et in terra gratiarum actio ab hominibus bone uoluntatis [3]. Responde uero amico tuo et patri spirituali per litteras tuas, neque
110 contempnas admonitionem meam, quia non expedit tibi, coram deo.

Omnipotens deus emundet cor tuum ab omni concupiscentia carnali et impleat illud dulcedine sue dilectionis, ut uideam de te quod desiderat cor meum, ut scilicet per presentis uite sanctitatem merearis eterne uite felicitatem, amen.

---

87. *intol(er)abl(is)* [sic] *et execrabil(is)* Ms. 88. *quomodo* Ms. 89. *promisso* Ms. 91. *es hoc...* sans distinction aucune dans Ms. 94. *eum* Ms. 95. *quae*] *q(uod)* Ms. 100. *t(ame)n* Ms. 103. Tout d'abord *conu. sancte.* 110. On peut, à la rigueur, garder *non* devant *expedit*, à condition de rapporter *coram deo* au verbe principal (ce que le copiste n'a pas fait) ; toutefois, je crains que cela ne soit qu'un expédient ; mieux vaudrait retrancher ce *non*. 112. *uideam* pourrait fort bien être fautif, pour *uideas* qui s'accorderait beaucoup mieux avec le contexte *(ut... merearis)*. 113. Il serait plus naturel de lire : *scilicet ut*.

---

1. Cf. Mt. xxvi, 24.
2. Cf. Lc. xv, 6 ; Phil. ii, 18.
3. Cf. Lc. ii, 14.

Digitized by Google

Il n'y a pas lieu d'examiner les arguments de foi et de raison employés par le saint, afin de réveiller, chez sa correspondante, le sens de « la vérité » ; on les voit assez, grâce à l'éloquence hardie qui les anime. Pour essayer de replacer cette lettre dans son cadre historique, ce sont les faits, ou les traces de faits, qu'il faut retenir avec soin. Résumons d'abord la situation, telle qu'elle apparaît à travers la fougueuse remontrance. Beaucoup de détails nous échappent, qu'Anselme devait avoir devant les yeux ; et, par suite, plusieurs de ceux qu'il signale risquent-ils de perdre, aux yeux du lecteur, leur vraie proportion. Néanmoins, il en dit assez long pour qu'on puisse reconstituer à peu près ce petit drame, sinon reconnaître à coup sûr l'identité du principal personnage.

Celle que nous devons appeler, en attendant, l'inconnue, était la fille d'un roi et d'une reine (2, 21). Ceux-ci sont décédés au moment où saint Anselme, archevêque de Cantorbéry en 1093 [1], intervient. Peut-être le premier membre de la phrase : *diuitiae illorum nec illos seruauerunt nec cum illis abierunt* (22), exprime-t-il une nuance, où il y a plus que le rappel d'une mort commune. Il semble bien encore, d'après les termes d'Anselme (9 sq.), que l'inconnue ait été admise dans un monastère dès son enfance. Elle a fait ses vœux (64, 67, 82) et elle a porté l'habit pendant de longues années *(per multos annos)*, au vu de tous (46). Selon certains, on lui avait promis une abbaye, lorsqu'elle fit profession (54). Le comte Alain le Roux s'éprit d'elle et en fut aimé (24 sq.). Il avait le dessein de l'épouser (38), mais périt d'une manière inattendue (33 sq.). Dans un entretien qu'Anselme eut avec elle (mais est-ce au juste à ce moment-là ?), la pauvre moniale lui déclara qu'elle aimerait converser sans cesse avec lui (13). Plus tard, elle l'assura, dans une excellente lettre, qu'elle entendait rester fidèle à ses vœux (15). Par la suite néanmoins, elle a déposé l'habit religieux (103). Elle convoite d'épouser le comte Alain le Noir, frère du précédent (4, 31, 39 sq.) et les complices paraissent être d'accord (48). Anselme, de toute son autorité, enjoint à la moniale parjure de reprendre son habit (103) ; il espère encore en elle (5, 112) et il attend une réponse par écrit (109).

1. Anselme était arrivé à Douvres le 8 septembre 1092, mandé par le comte de Chester ; empêché de retourner au Bec, il fut enfin nommé par Guillaume le Roux à Gloucester, le 6 mars 1093, pour succéder à Lanfranc ; il ne donna son consentement définitif que vers la mi-juin, fut intronisé à Cantorbéry le 25 septembre, consacré enfin le 4 décembre. Il partit pour son premier exil le 24 octobre 1097 et ne revint en Angleterre que le 23 septembre 1100, après l'avènement du roi Henri Ier (5 août). [Je ne sais qui est responsable du faux millésime donné ci-dessus dans la *Revue Bénédictine* XL, p. 263 ; en tout cas, il faut lire évidemment : 1100. De même *ib.*, p. 241, prière de lire : *léonins*.]

Digitized by Google

Les données absolument fermes sont, avec la date de l'épiscopat d'Anselme, le nom des deux comtes et la naissance de la moniale. Mais il est clair que l'histoire des Alains domine tout le problème. Elle est, en fait, presque oubliée, et j'ai eu beaucoup de peine à en retrouver les principaux détails dans les chartes, chroniques et récits particuliers. Je ne puis, ici, que donner un bref résumé de mes recherches [1], en indiquant les textes qui permettent de distinguer les deux frères et de marquer leurs dates respectives.

Il faut, avant tout, prévenir une confusion, commise par la plupart des auteurs modernes, entre ces Alains et leur cousin Alain dit Fergent, petit-fils d'Alain Canhiart, comte de Cornouaille, et du duc Alain III ; car il y a beaucoup d'Alains en cette maison de Bretagne et il était facile de prendre les uns pour les autres [2]. Cet Alain Fergent épousa, peut-être en 1076 une fille du Conquérant, nommée Constance [3], et tint, de 1084 à 1112, le duché de Bretagne [4] ; mais on s'est sûrement trompé en lui donnant un rôle à Hastings [5], puis une part dans la conquête, à la suite de son futur beau-père [6].

C'est, sans doute, notre Alain le Roux qui commanda le corps des Bretons en 1066 [7]. Il s'attacha dès lors à la fortune du Conquérant, qui, en récompense de ses services, lui attribua de vastes possessions en Angleterre et, notamment, les domaines qui avaient appartenu, dans les provinces du nord, aux earls de Northumbrie et de Mercie, Edwin et Morcar [8]. Cette donation lui fut faite

---

1. Si c'est possible, je donnerai, dans un autre travail, l'exposé complet de l'histoire d'Alain le Rouge et d'Alain le Noir, comtes de Bretagne. A. Le Moyne de la Borderie, *Histoire de Bretagne* III (1899), p. 25 et 91, fournit des indications insuffisantes et inexactes.

2. La Borderie, *ib.*, p. 614-617, donne plusieurs tableaux généalogiques.

3. La date n'est pas sûre, parce qu'Orderic paraît mentionner deux fois cet événement : *H. E.*, IV, 24 et V, 14 (*P. L.*, CLXXXVIII, 368, 414). E. A. Freeman, *The History of the Norman Conquest of England*, IV (1871), p. 816 sq., pourrait avoir raison de distinguer les fiançailles à Caen, en 1076, et le mariage proprement dit à Bayeux, en 1086 ; en outre, de n'admettre qu'un seul siège de Dol, en 1076 (voir au contraire La Borderie, *op. l.*, p. 16 sq., 21).

4. Il s'établit, en 1112, à l'abbaye de Redon, où il mourut en 1119. Sur Alain Fergent, voir *ib.*, p. 30-36.

5. Cette confusion est déjà notable dans le Roman de Rou ; cf. *Maistre Wace's Roman de Rou et des ducs de Normandie* : éd. M. Andresen (1877-1879), v. 6389, 8715. Wace écrit vers 1160.

6. La faute en est surtout à Léchaudé d'Anisy, *Recherches sur le Domesday ou Liber Censualis d'Angleterre*, I (1842), p. 71 sqq.

7. La meilleure notice est celle de Geofroi Gaimar, dans sa chronique rimée, composée un peu avant le milieu du XIIe siècle : *Lestorie des Engles*, éd. T. D. Hardy et C. T. Martin, I, 1888, p. 225. Mais il est vrai que le surnom n'y est pas rappelé.

8. Sur ces personnages, voir Orderic, *H. E.*, IV, 5 et 11.

Digitized by Google

probablement en 1071, après la mort des deux rebelles ; en tout cas, voyons-nous « le comte Alain », lors de l'établissement du *Domesday*, en 1086, pourvu de plus de quatre cents « manors » [1]. D'autre part, son nom apparaît, accompagné parfois de son surnom, dans nombre de chartes du premier roi normand, et de nouveau, en quelques actes de Guillaume le Roux, jusqu'en 1088 [2]. Il nous est, de plus, signalé au siège de Sainte-Suzanne, dans le Maine, exerçant le commandement général en la place de son maître (1083-1086) [3], puis plus tard, vers le début du règne suivant, au fameux procès de Guillaume de Saint-Calais, évêque de Durham (1088), faisant figure de chevalier loyal et sans peur [4]. Enfin, nous le voyons doter le petit prieuré de Swavesey dans le Cambridgeshire [5] et, surtout, procéder à la fondation de Saint-Mary's d'York, par amitié pour l'abbé Étienne de Whitby (1088) [6]. Les Annales de Margan indiquent sa mort en 1089, l'année même du décès de Lanfranc [7]. Il ne laissait pas d'enfants [8] et fut inhumé, paraît-il, à Bury Saint-Edmunds [9].

Alain le Noir est moins bien connu. On ne peut établir qu'il ait pris part à la conquête [10] ni que Guillaume Ier lui ait fait des largesses ; mais il hérita certainement de son frère, en 1089, le comté de Richmond, dans le North Riding du Yorkshire [11]. Il est aussi, non moins certainement, « le comte Alain » qui signa

---

1. Cf. H. Ellis, *A general Introduction to Domesday Book*, I (1833), p. 221, 226, 366.

2. Cf. H. W. C. Davis, *Regesta regum Anglo-Normannorum* I (1913), p. 143[1] ; mais noter bien que la dernière pièce où figure le nom d'Alain (le Roux) est le n° 313 ; les autres sont relatives à Alain (le Noir). Davis s'est en effet laissé prendre au piège comme les autres.

3. Voir Orderic *H. E.*, VII, 8 (*P. L.*, CLXXXVIII, 531 D 4).

4. On a un récit détaillé qui provient vraisemblablement d'un moine de Durham ; voir l'édition de T. Arnold, parmi les *Simeonis monachi opera omnia*, I (1882), p. 170-195.

5. Cf. Dugdale, *Monasticon Anglicanum*, VI (1846), p. 1002[1].

6. On a le récit même de l'abbé : *ib.*, III, p. 544-546.

7. *Annales monastici* : éd. Luard, I (1864), p. 4.

8. D'après la « Généalogie » de Richmond (ms. du British Museum, *Cotton Faustina B. VII*, fol. 72[r]).

9. De même, d'après la « Généalogie » ; en outre, suivant le témoignage de Geofroi Gaimar (voir plus haut) ; toutefois, une confusion avec Alain le Noir n'est pas impossible.

10. Mais c'est un fait possible, voire probable ; car on retrouve alors en Angleterre deux autres frères des Alains, Brient (voir Orderic, *H. E.*, IV, 7) et Ribaud (cf. Dugdale, III, 546). D'autre part, les chartes citées par Lobineau, *Histoire de Bretagne*, II (1707), c. 118, au sujet de la maison de Penthièvre (famille du comte Eudon), donnent à croire que les frères de Geofroi Boterel étaient fixés en Angleterre.

11. D'après la « Généalogie » de Richmond.

Digitized by Google

plusieurs chartes du roi Roux, en 1090-1092 [1]. La chronique de Jean de Tayster, moine de Bury, place son décès en 1093, au temps de la consécration de saint Anselme [2]. Comme son frère, il fut enterré à Bury ; on nous donne même le texte de l'épitaphe qui devait orner son tombeau, célébrant sa personne en termes hyperboliques [3]. Mais, à vrai dire, tandis que la mention « *Alanus Rufus* » est bien attestée, le surnom de *Niger* n'apparaît, par distinction, que dans une charte de Marmoutiers, en partie factice, pour le prieuré de Lamballe (v. 1084) [4], et en deux actes postérieurs relatifs aux possessions de Saint-Mary's d'York (v. 1156) [5]. A part ces pièces d'archives et la tardive « Généalogie » de Richmond, dont le témoignage est, d'ailleurs, suffisant, je n'ai pu retrouver qu'un seul texte littéraire désignant Alain « le Noir ». Geofroi Gaimar, qui rédigea sa chronique rimée un peu avant le milieu du XIIe siècle, introduit curieusement dans le *gab* de Walter Tirel, imaginé pour donner une forme pathétique au meurtre du roi Roux en New Forest (2 août 1100), « Alain le Neir cil de Bretaigne... » [6] L'anachronisme est flagrant ; mais on en peut déduire qu'Alain le Noir passait pour être l'un des plus importants barons d'Angleterre au temps de Guillaume II.

Voici donc, par cette petite enquête, la lettre de saint Anselme suffisamment contrôlée, et munie de références chronologiques assez précises. Alain le Noir mourut dès 1093 ; la lettre fut donc écrite en cette même année, peu de temps après la nomination de l'archevêque. C'est, expressément, pour détourner la moniale de son dessein sacrilège qu'Anselme intervint. Il avait pu s'intéresser déjà à la pauvre femme, de près ou de loin [7]. Mais, je croirais fort qu'il n'a jamais connu Alain le Roux, décédé en 1089, et même qu'il l'a calomnié, sans penser à mal. Il a dû, à son sujet, recueillir et dramatiser des bruits divers, causés par les relations de la moniale avec Alain le Noir. Car la mémoire du frère aîné paraît bien être à l'abri du soupçon, grâce aux récits de l'abbé de Saint-Mary's et du moine de Durham, qui nous font connaître l'un et l'autre, en 1088, un homme d'une réputation sans tache et d'une

1. Cf. DAVIS, *op. l.*, nos *320, 325, 328, 428, 432* ; mais je crois qu'il faut rapporter les nos *432, 454* et *455* au frère aîné.

2. Ms. *Cotton Julius A. I* du British Museum, fol. 29v ; cette chronique est en partie inédite. Jean de Tayster la composa vers 1265.

3. Cf. T. ARNOLD, *Memorials of St. Edmund's Abbey*, I (1890), p. 350.

4. Cf. LOBINEAU, *op. l.*, II, c. 118 ; et cf. I, p. 98.

5. Cf. DUGDALE, *op. l.*, III, p. 548, 550.

6. *Lestorie des Engles*, v. 6287.

7. Par exemple, en l'automne de 1092, sinon même lors de ses précédents voyages en Angleterre.

Digitized by Google

conduite presque héroïque. Je ne me charge pas d'expliquer davantage le malentendu ; mais il me reste à présenter deux textes difficultueux, qui, tout en nous acheminant à la solution du problème principal, donnent lieu à des hypothèses relatives au nom d'Alain.

En l'automne de l'année 1100, à peine revenu d'exil, le primat eut à résoudre un cas qui soudainement posé, embarrassa fort les canonistes. Le nouveau roi Beauclerc entendait épouser Édith, autrement dite Mathilde, fille du roi d'Écosse Malcolm III, décédé en 1093. Ce mariage offrait le plus haut intérêt au point de vue national, Mathilde se rattachant par sa mère, sainte Marguerite, à l'ancienne dynastie saxonne. Au surplus, la jeune princesse, âgée de vingt ans, était-elle très séduisante ; Anselme, par la suite, reçut de vifs témoignages de son affection. Mais une grave difficulté surgit en face des prétentions du roi : Mathilde, élevée à l'abbaye de Wilton, y avait porté le voile. N'était-ce pas l'équivalent d'une profession, et un obstacle définitif au mariage souhaité ? Il fallut procéder à une enquête et réunir même un synode. La jeune fille expliqua les circonstances et fit valoir d'assez bonnes raisons pour que l'archevêque, rassuré, pût présider en personne la cérémonie à Westminster (11 novembre). Mais, à l'occasion de cet examen, certains détails furent rapportés qui, plus tard, durent exciter la curiosité des historiens ou égarer leur imagination. Le cas de la reine Mathilde devint, si je ne me trompe, un beau sujet de conversation.

Nous sommes renseignés, au premier chef, par Eadmer, qui voulut, dans son *Historia Nouorum* [1], expliquer l'intervention et la décision de saint Anselme. C'est l'un des deux textes dont j'ai annoncé la relation indirecte avec la nouvelle lettre. Mathilde raconta donc, entre autres choses, à l'archevêque — et ceci fut sans doute répété, à Wilton, par les témoins [2] — que, pour ne pas déplaire à sa tante Christine, elle avait porté une sorte de voile noir, et que le roi son père, l'ayant vue un jour ainsi accoutrée, entra en fureur, « *contestans se comiti Alano me potius in uxorem quam in contubernium sanctimonialium praedestinasse* ». On ne peut récuser le propos ; mais de quel « comte Alain » s'agira-t-il ? — Malcolm mourut en 1093. Cette même année, il vint en Angleterre [3]. D'autre part, il est établi que Mathilde était née en

1. Livre III : *P. L.*, CLIX, 425-428.

2. Mathilde dit elle-même que la scène se passa devant témoins et fait appel à leur bonne foi : *ib.*, 426 B.

3. Voir les textes réunis par FREEMAN, *The Reign of William Rufus*, II (1882), p. 590 sq.

Digitized by Google

1080 [1]. Elle avait donc alors douze ans environ. La date est confirmée exactement par un récit parallèle, un peu étrange, d'Herman de Tournai au sujet de la même Mathilde [2]. Or, en 1093, Alain le Roux n'était plus de ce monde. Alain le Noir devait bien avoir, pour le moins, une quarantaine d'années. L'idée d'unir une fillette à un homme d'âge mûr ne peut être prise au sérieux. Mais le petit mot *potius* ne donnerait-il pas la vraie note du discours ? Dans son mécontentement, Malcolm use d'ironie : il aimerait mieux voir son enfant mariée au comte Alain que changée en nonne ! Mais il y a plus à noter, pour goûter la saveur de la plaisanterie d'un homme en colère, puisqu'on est précisément alors en 1093, et que la lettre de saint Anselme ouvre une perspective imprévue. Les intentions d'Alain le Noir à l'égard de la moniale défroquée, personne illustre par ailleurs, devaient être publiques à ce moment, et Malcolm, venu à Wilton, ne pouvait ignorer cette aventure, que les religieuses connaissaient aussi, nécessairement (on verra pourquoi). En protestant contre l'établissement définitif de sa fille au monastère, le roi d'Écosse a donc fort bien pu faire allusion, par sous-entendu, au scandale du jour. — Si probable que soit cette interprétation, j'en conçois cependant une autre, qui mérite d'être retenue, puisque l'on n'est pas tout à fait sûr de l'identité du « comte Alain » mis en cause par Malcolm. Alain le Noir avait un neveu, lequel portait son nom, le fils du comte Étienne, qui devint en 1137, à la mort de son père, comte de Richmond et mourut en 1146, laissant un très mauvais renom [3]. Il avait donc à peu près l'âge de Mathilde, et sa réputation de mauvais sujet était déjà, peut-être, établie. Malcolm, avec une pointe moins vive d'ironie, aurait pu laisser entendre qu'il préférait encore envisager le mariage de sa fille avec un garnement, plutôt que de la laisser chez les moniales [4].

L'autre texte discutable vient d'Orderic Vital [5] et procède,

---

1. Robert Courteheuse, fils aîné du Conquérant, alla recevoir la soumission de Malcolm en cette même année ; et nous apprenons, d'autre part, que le même Robert était le parrain de Mathilde (voir Guillaume de Malmesbury, *Gesta regum Anglorum*, IV, § 311, § 389 : *P. L.*, CLXXIX, 1275 sq., 1347 C).

2. *P. L.*, CLXXX, 52 C.

3. Voir les *Gesta Stephani*, dans *Chronica Stephani et Henrici II*, III (1886), p. 64, 72 (ad ann. 1140 et 1141) : « ... Alano comiti uiro summae crudelitatis et doli », « comes Alanus uir, ut dictum est, immensae crudelitatis et doli ».

4. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de s'arrêter à l'hypothèse qui ferait du « comte Alain » visé par Malcolm le duc Alain Fergent. Il était veuf depuis 1090 par le décès de Constance ; il épousa en cette même année 1093 la fille de Foulque le Réchin, Hermengarde ; cf. Orderic, *H. E.*, IV, 24.

5. *Ib.*, VIII, 20 : *P. L.*, CLXXXVIII, 620 D sq. ; dans l'édition Le Prévost, III, 1845, p. 329 sq. (chap. 22.)

Digitized by Google

apparemment, de la scène relatée par Eadmer. Après avoir rappelé la présence de Mathilde et de sa sœur au monastère, nommé par confusion Ramsey, Orderic, dans un développement cotonneux dont tout le sens est de célébrer l'union de la fille de sainte Marguerite avec le nouveau roi d'Angleterre, énonce en ces termes les vues de la Providence sur la destinée des deux orphelines :

> ... utroque (ut dictum est) parente orbatae, et fratrum aliorumque amicorum seu parentum auxilio destitutae, cuncta bene disponentis dei clementiam sibi promptam auxiliatricem persensere. *Alanus enim Rufus, Britannorum comes, Mathildem, quae prius dicta est Edith, in coniugem sibi a rege Rufo requisiuit, sed, morte praeuentus, non obtinuit.* Deinde Guillelmus de Guarenna, Suthregiae comes, Mathildem expetiit. Sed, diuinitus reseruata, celebrius alteri nupsit. Henricus uero, adepto Anglorum regno, praefatam uirginem desponsauit...

On regrette de prendre Orderic en défaut ; mais il accumule, en ce passage, les invraisemblances. Je me demande sérieusement s'il n'y aurait pas à déceler, en la phrase qui concerne Alain, une double méprise à plusieurs termes : entre Alain Fergent, Alain le Roux et Alain le Noir, d'une part ; et d'autre part, entre Constance et Mathilde, filles du Conquérant, Mathilde, fille de Malcolm, et la moniale qu'Anselme tâcha de sauver en 1093. Peut-être même une troisième confusion est-elle à craindre, entre Guillaume le Conquérant et Guillaume le Roux. La mention qui suit de Guillaume de Warenne, l'un des plus anciens compagnons du Conquérant et des mieux connus, n'améliore pas la situation ; tout au contraire. Warenne fut fait chevalier dès 1054, se maria deux fois et mourut, probablement, avant Alain le Roux, en 1088. Les deux comtes devaient avoir à peu près le même âge. En introduisant de plus Guillaume le Roux, Orderic ramène, matériellement, son lecteur aux années 1087 et 1088. Édith-Mathilde, sollicitée par ces vieux soldats, avait ainsi six ou sept ans. Devant cette absurdité, il est inutile d'insister. Ce que le texte laisse concevoir néanmoins, compte tenu de l'erreur flagrante au sujet de Mathilde, c'est que, après Hastings, ces barons normands, amis du Conquérant et nantis de biens, aient songé, un temps, à épouser la princesse qui, devenue moniale, fut recherchée plus tard par Alain le Noir.

La coïncidence est en effet curieuse, mais reste finalement superficielle, entre l'aventure de cette dernière et celle de Mathilde. La fille de Malcolm, âgée de douze ans en 1093, n'avait pas émis de vœux et n'était pas même « oblate » ; l'autre princesse, liée rigoureusement et publiquement, devait être son aînée d'une

Digitized by Google

manière notable. Il n'y a plus beaucoup à chercher maintenant pour la désigner, saint Anselme venant garantir sa naissance royale.

Les filles du Conquérant étant hors de question [1], pareillement la fille de Malcolm, et Guillaume le Roux n'ayant point pris femme, l'Angleterre n'offre plus, à cette époque, de parti que dans la dynastie détronée. Or, de ce côté, un renseignement révélateur s'est conservé dans la tradition qui fait de Gunhilde, fille du roi Harold, la destinataire de la lettre de saint Anselme sur l'état et les vœux de religion (*Ep.* III, *157*) [2]. Cette lettre, même laissée anonyme, permettait d'entendre, suivant certains termes de la rédaction, que l'archevêque s'y adressait à une personne de sang royal, et que celle-ci, cherchant de faux prétextes pour s'affranchir de ses engagements, s'occupait à former des projets d'union terrestre. Il parut même au meilleur historien de saint Anselme qu'on ne pouvait comprendre exactement la pièce qu'en reconnaissant, à travers les remarques de l'auteur, la situation créée jadis par la conduite de Mathilde à Wilton [3].

L'abbaye de Wilton, en effet, était bien le cadre, et, par une chance plus remarquable encore, le drame se joua dans le temps même que Malcolm vint requérir sa fille ; mais sa réalité apparaît autrement émouvante, à la lumière des deux lettres qui se rejoignent désormais. Dans la première, Anselme intervient paternellement et déjoue les raisons spécieuses. Il revient à la charge, par la seconde, et ne désespère pas : « *Adhuc te saluto...* » (l. 5) ; mais, cependant, il conjure, et fait prévoir les pires catastrophes. Je ne pense pas qu'il vaille la peine de dissiper des ombres d'inconsistance, entre les deux pièces. Dans l'intervalle, et quoi qu'il se soit passé, l'archevêque avait recueilli de nouvelles informations. Il ne parle plus, par exemple, de la profession émise à l'ancienne mode, sans bénédiction épiscopale ; mais il discute une prétendue promesse d'abbaye. Pour le reste, il ne se fait pas illusion sur la gravité du mal ; d'où la véhémence presqu'inouïe de ses arguments.

Saint Anselme attendait une réponse. Nous savons du moins maintenant une chose par l'histoire des Alains, et cette constatation accroît le tragique de la lettre. Alain le Noir, menacé de mort, en quelque sorte, par l'archevêque, mourut en cette même année

---

1. Voir Orderic, *ib.*, V, 14, et Guillaume de Jumièges, *Gesta Normannorum ducum*, VIII, 34 (éd. J. Marx, p. 316 sq.). Cf. Freeman, *Norman Conquest*, III (1869), p. 658-662.

2. Cf. *Revue Bénédictine*, 1926, p. 331.

3. Cf. M. Rule, *The Life and Times of St. Anselm*, II (1883), p. 262.

Digitized by Google

1093. J'ai supposé, d'après l'ancienne biographie de saint Wulstan, que Gunhilde n'avait pas laisé, à Wilton, un nom déshonoré [1] ; les terribles propos de son correspondant y contribuèrent peut-être. On ne peut guère espérer que les lettres de Gunhilde reparaissent jamais au jour ; mais la chance reste de découvrir une dernière épître de saint Anselme, si la moniale inconstante revint au monastère [2].

D. A. WILMART

---

1. *Revue Bénédictine*, *ib.*, p. 334.

2. Je voudrais profiter de cette occasion pour corriger, dans l'article cité, la note relative au *Domesday* (p. 332, n. 2). On trouve, dans ce document une autre référence à Gunhild pour le Somerset. Or celle-ci est encore précisée par le *Domesday* particulier d'Exeter *(Exon Domesday)* ; « Gunnila » est présentée comme la fille du comte Godwin, dont les autres enfants sont aussi nommés. Il s'agit donc sûrement, de part et d'autre, de Gunhilde la tante, sœur du roi Harold. — H. Ellis, *A general Introduction to Domesday Book*, II (1833), p. 137 sq., fait connaître deux autres Gunhilde, qui, l'une et l'autre, résidèrent à Bruges vers le milieu du XIe siècle ; cette famille danoise devait avoir des biens-fonds à Bruges.

Digitized by Google

DAS ABSTINENZINDULT VON 1523 FÜR DIE BENEDIKTINERKLÖSTER DER MAINZ-BAMBERGER PROVINZ.

I.

Das vorletzte [1] Ordenskapitel der Mainz-Bamberger Provinz, das am Sonntag Jubilate (21. April) 1521 in Donauwörth tagte, wurde für die Klöster der Bursfelder Kongregation zum Ausgangspunkt eines heftigen Streites, der mehrere Male eine recht bedrohliche Wendung nahm und die Gemüter auf lange Zeit in Spannung hielt. Es sollte nämlich in Zukunft die Bestimmung der Benediktinerregel, wonach der Fleischgenuss untersagt war, mit päpstlicher Dispens endgültig ausser Kraft gesetzt werden und zwar zunächst nur für die Mainz-Bamberger Provinz. War aber einmal eine so allgemeine Dispens gegeben, so konnten sich auch alle übrigen Abteien darauf berufen und eine solche erbitten.

Dem alten, vorbenediktinischen Mönchtum war die Enthaltung von Fleischspeisen eine Selbstverständlichkeit. Sie gehörte eben zum Wesen der Askese und dem Busscharakter des Mönchtums. Wenn der hl. Benedikt dem Kleriker, den er nach dem Berichte des hl. Gregor vom Teufel befreite, gebot : " Geh hin und iss fürderhin kein Fleisch " [2], so lag in dem Befehl zugleich auch eine Busse. Der erste, der den Mönchen in seiner Regel ausdrücklich den Fleischgenuss untersagte, war der hl. Benedikt. Er beabsichtigte aber keineswegs eine vegetarische Nahrung vorzuschreiben. Dies anzunehmen liegt kein Grund vor. Eier, Milch, Butter, Käse und Fische waren erlaubt und bildeten nach Paulus Diaconus [3] die gewöhnliche Speise der Mönche. Im 36.

---

1. Irrtümlich bezeichnet Abt Martin Stempfle von Füssen in seinem *Urbarium abbatis Martini* (Wallerstein, Fürstl. Oettingen-Wallersteinsches Archiv, Standnummer II. 11. 14 fol. 624 ; vgl. auch fol. 621 ad annum 1521) das Provinzialkapitel von 1521 als das letzte : " Hoc autem capitulum provinciale ordinis nostri, in quo de hoc conclusum fuit anno 1521, fuit ultimum in nostra provincia Moguntina ". Vgl. J. Zeller, Liste der Benediktiner-Ordenskapitel in der Provinz Mainz-Bamberg seit dem Konstanzer Konzil, in : Studien u. Mitteilungen zur Geschichte des Benediktinerordens 42 (1923/24) 192 f.

2. Vgl. MPL. 66, 164.

3. Commentarium Pauli Warnefridi Diaconi Casinensis in Regulam S. P. N. Benedicti, in : Florilegium Casinense (Bibliotheca Casinensis tom. IV), Monte Casino 1880, 127.

Digitized by Google

Kapitel schreibt der hl. Benedikt die Enthaltung von Fleisch für alle vor, ausgenommen sind nur die Kranken. " Sed et carnium esus infirmis omnino debilibus pro reparatione concedatur ; at ubi meliorati fuerint, a carnibus more solito omnes abstineant " [1]. Die Sorge um die Kranken also liess ihn eigens auf diesen Punkt zu sprechen kommen. Aber im Kapitel 39 sagt er : " Carnium vero quadrupedum omnimodo ab omnibus abstineatur comestio, praeter omnino debiles aegrotos " [2]. Hier wird nur das Fleisch von Vierfüsslern genannt. Die Stelle bringt also eine Einschränkung. Das hat schon früh Anlass zur Frage gegeben, ob *Geflügel* gegessen werden durfte. Bereits im 8. Jahrhundert war es in Monte Cassino Tradition, dass Geflügel auf den Tisch kam. Paulus Diaconus konnte an Karl den Grossen schreiben : " Volatilia numquam nisi die Natalis Domini, si est unde, usque ad dies octo comedimus, similiter eciam Paschalis festi diebus. Sed dae (!) esu volatilium tam caute prudentissimus Pater noster in sua regula posuit, ut si velint comedere monachi, cum oportunum est, non subiaceant culpe, sin vero eis a suo tale edulium non praebetur abbate, ut, quasi ex debito, hoc non posse requirere " [3]. Wir haben es hier aber mit einem Bruch der Tradition auf Monte Cassino von mehr als einem Jahrhundert zu tun, so dass sie nicht den Anspruch erheben kann, auf den hl. Benedikt selbst zurückzugehen. Doch durften nicht alle Vögel gegessen werden. Papst Zacharias lässt durch den hl. Bonifatius den Genuss von Krähen, Dohlen und Störchen verbieten [4].

Die Idee, dass die Vögel eher den Fischen als den Vierfüsslern beizuzählen sind, findet ihre Begründung in Gen. I 20, 21, wo Gott am fünften Tage Fische und Vögel schuf und Luft und

1. S. Benedicti Regula Monasteriorum. ed. C. Butler. Friburgi 1927. 74.

2. Regula ed. Butler 78. Diese Stelle ist nicht einheitlich überliefert. Der sogen. reine Text hat " omnimodo ab omnibus abstineatur ", während der interpolierte Text für das schwerfällige, mehr vulgäre " omnimodo " das flüssigere " omnino " setzt. Smaragdus vereinigt beide Lesarten und gibt die Fassung " omnino omnimodo ab omnibus " ; vgl. L. TRAUBE-H. PLENKERS, Textgeschichte der Regula S. Benedicti, in : Abhdlgen der kgl. Bayerischen Akademie der Wissenschaften, Philosoph.-philolog. u. histor. Klasse, Bd. XXV, Abhdlg. 2 (München 1910) 19.

3. B. ALBERS, Consuetudines monasticae. III (Montis Casini 1907) 57. Fast gleichlautend ist Nr. LXXV (78) der Capitula Aquisgranensia (ALBERS, Consuetudines 142), während die sofort darauf folgenden Nr. 8 u. 9 besagen : " Ut volatilia intus forisve, nisi pro infirmitate, nullo tempore comedant. Ut nullus Episcoporum monachis volatilia comedere praecipiat " (ALBERS, Consuetudines 143).

4. " De quibus flagitasti a nobis, quae recipienda, quae respuenda sint ; in primis a volatilibus, id est de graculis et corniculis atque ciconiis, quae omnino cavendae sunt ab esu christianorum ". MG. Epistolae III, 370.

Digitized by Google

Wasser mit ihnen belebte. Die Ansicht von der gleichartigen Natur der Fische und Vögel war allgemein. Sie findet sich auch im Hymnus der Donnerstagsvesper :

Magnae Deus potentiae
Qui ex aquis ortum genus
Partim remittis gurgiti,
Partim levas in aera.

Dieser Gedanke kehrt bei Ekkehard IV. von St. Gallen in seinem Liber benedictionum wieder, wo er bei der Einleitung zum Geflügel schreibt : " Piscibus aequipares benedic, rex christe, volucres " [1]. Ergänzend sei bemerkt, dass das Fleisch von Otter und Biber klösterliche Fastenspeise war, weil beide Tiere nicht zu den Säugetieren gerechnet wurden, daher konnte auch Ekkehard sagen : " Sit benedicta fibri caro piscis voce salubri " [2].

Der erste Kommentator der Regula S. Benedicti, Paulus Diaconus, kommt auf den Fleischgenuss vierfüssiger Tiere überhaupt nicht zu sprechen. Wohl sucht er die Streitfrage zu lösen, ob der Genuss von Vögeln gestattet sei. Eine bestimmte Entscheidung wagt er nicht zu geben, sondern begnügt sich mit dem Rat : " Teneamus hoc quod omnino scimus non esse peccatum, si non manducaverimus " [3]. Diese Unsicherheit ist um so befremdlicher, wenn man die oben erwähnte Stelle in seinem Briefe an Karl den Grossen beachtet. Ganz auf den Schultern des Paulus Diaconus steht der zweite Regelerklärer Hildemar. Auch er ergeht sich nur in allerhand Betrachtungen und sophistischen Ausdeutungen über die Erlaubtheit des Genusses von Vögeln. Schliesslich kommt er zu dem Ergebnis : " Consuetudo erat monachis a carnibus abstinere non tantum quadrupedum, sed etiam volatilium, sicut faciebat primitiva ecclesia, cuius morem monachi omnimodo sequi debent " [4]. Das sei auch alte Tradition bei den Mönchen gewesen. Die letzte Erklärung, die sich inhaltlich vollkommen mit den Ausführungen des Paulus Diaconus [5] deckt, gibt er mit den Worten des hl. Hieronymus : " Non

1. J. Egli, Der Liber Benedictionum Ekkeharts IV, in : Mitteilungen zur Vaterländischen Geschichte XXXI (St. Gallen 1909) 289.

2. Ebda. 288. M. Heyne, Das deutsche Wohnungswesen, Leipzig 1901, 238 Anm. 37 b. : " das fleisch desz otters sol..... den Carthusianer münchen erlaubt (seyn), welchen sunst allerley fleisch verbotten ist ". Ueber den Genuss von Vögeln handeln fast alle Kommentatoren, vgl. auch (M. Herrgott) Vetus disciplina monastica, Parisiis 1726, XIII ff. (Per Regulam ipsam volatilia comedere licet).

3. Commentarium Pauli Diaconi 123.

4. (R. Mittermüller) Vita et Regula SS. P. Benedicti una cum expositione Regulae a Hildemaro tradita, Ratisbonae 1880, 413.

5. Commentarium Pauli Diaconi 122 f.

Digitized by Google

enim haec pedum numero, sed suavitate gustus iudicantur " [1]. Auch der Regelerklärer Abt Bernhard I. von Monte Cassino wagt es nicht, an der Bestimmung St. Benedikts zu rütteln. Nur wirft er die Frage auf, ob ein Mönch, der sich auf einer langen Reise befindet und nichts anderes zu essen hat, Fleisch geniessen darf. Die Lösung ist einfach : " Necessitas non est in praecepto " [2]. Bei Bernhard treffen wir zum ersten Male die Ansicht, dass ein Mönch schwer sündigt, falls er ohne triftigen Grund Fleisch isst.

Nicht über den ganzen Verlauf all dieser Streitfragen und über die Geschichte der Beobachtung des Regelgebotes betreffend den Fleischgenuss soll hier im einzelnen berichtet werden, auch nicht über die zahlreich gedruckten Abhandlungen und Regelerklärungen. Vielmehr wird in grossen Zügen die Weiterentwicklung geboten, und nur *eine* Episode und zwar die Schlussphase in der Geschichte dieser stark umkämpften Bestimmung will die vorliegende Untersuchung herausgreifen.

In dem Augenblick, da nördlich der Alpen Benediktinerklöster entstanden, gewann das Verbot des Fleischgenusses für die dort wohnenden Mönche an Bedeutung. Die klimatischen Verhältnisse stellten an die Ernährung weit grössere Anforderungen als das warme Klima Italiens. So traten allmählich alle jene Erleichterungen in der Nahrung und Lebenshaltung in die Erscheinung, die dem Zuge der Zeit und den durch die Verschiedenheit der geographischen Lage anders gearteten Lebensbedingungen Rechnung trugen. Aber immer noch wehrte man sich, den Fleischgenuss zu gestatten, wenigstens nicht im regulären Refektorium. Gleich Subiaco, Monte Cassino, Fructuaria [3], hielten sich auch Einsiedeln und die anderen nördlich der Alpen gelegenen Klöster [4] gewissenhaft an das Abstinenzgebot ; doch war die Strenge nicht allgemein [5]. Wohl kamen hie und da Verstösse gegen dieses Regelverbot vor. Als die Normanneneinfälle in Frankreich so unsagbar viel Elend zurückliessen, war es für die verarmten und vertriebenen Mönche fast eine Notwendigkeit geworden, in ihrer Not sich mit Fleisch zu ernähren [6]. Sobald aber wieder geordnete Zustände zurückkehrten, hielten sie sich wieder an das Gebot

1. MPL. 22, 729
2. A. Caplet, Bernardi I. Abbatis Casinensis in regulam S. Benedicti expositio, Monte Casini 1904, 285.
3. Albers, Consuetudines II 201 ff (Subiaco), III 130 (Monte Cassino), IV 146, 180 (Fructuaria).
4. Ebda. V 21 f., 85 f.
5. Ebda. V 114.
6. vgl. MPL 133, 76 f.

Digitized by Google

der hl. Regel. Dies erreicht zu haben war mit ein Hauptverdienst der Reformer in jenen Jahrhunderten. Es hatten daher die ältesten Statuten und Consuetudines kaum Anlass, auf diesen Punkt eigens zurückzukommen. Selbst die Statuten der Reformsynode von Aachen sprechen nicht von einem allgemeinen Verbot des Fleischessens.

Unter Karl dem Grossen und seinem Sohne Ludwig dem Frommen hatten die Klöster einen grossen Aufschwung genommen, aber gegen Ende des 9. Jahrhunderts und im 10. Jahrhundert drohten sie wieder von ihrer Höhe herabzusinken. Mannigfach sind die Gründe dafür ; meist waren äussere Einflüsse schuld, selten innere. Alle Versuche der Bischöfe und Synoden, den Ordensgeist zu heben, blieben fast ohne Erfolg, bis eine Reform von den Klöstern selbst ausging. Dies geschah durch Cluny, von wo die Neubelebung des klösterlichen Geistes sich über die ganze Kirche verbreiten sollte. Nur mit Unwillen fügten sich mancherorts die Mönche der von Cluny ausgehenden und vom Kaiser gebotenen Reform, die ihnen wie ein frevelhafter Einbruch in den durch lange Tradition geheiligten Klosterbrauch erschien. Auch in St. Gallen pochte unter Abt Norpert (1034) diese Reform an die Klostertore. Dort konnte man damals im Refektorium der Mönche so ziemlich alles jagdbare Wild auf dem Tische sehen, was unzweideutig die Benedictiones ad mensas des Ekkehard [1] zeigen. Wohl war zu Cluny in den ersten Zeiten der Genuss des Geflügels verboten, doch zu Odos Zeiten war darin schon eine Milderung eingetreten [2]. Bereits Petrus Venerabilis musste in einem Briefe den Mönchen bittere Vorwürfe machen, die leichtfertig das Abstinenzgebot übertraten [3]. Auch in Cluny war die Infirmerie der einzige Ort, wo es gestattet war, Fleisch zu geniessen. Wer diese Erlaubnis erhielt und benützte, hatte stets am Stocke zu gehen und das Haupt mit der Kapuze zu verhüllen als Symbol seiner Schwäche [4]. In der klösterlichen Zeichensprache gab es zur Zeit des Petrus Venerabilis noch keine Zeichen für Fleisch oder ein Fleischgericht [5], auch zwei Jahrhundert später nicht in St. Jakob zu Lüttich [6].

1. EGLI, Liber Benedictionum 293 ff.
2. vgl. Vita Odonis III c. 3. MPL 133, 78 f.
3. epist. VI, 15 : M. MARRIER Bibliotheca Cluniacensis, Lutetiae Parisiorum 1614, 909 ff.
4. B. EGGER, Geschichte der Cluniazenser Klöster in der Westschweiz, Freiburg i. Schw. 1907, 202.
5. epist. VI. 15. vgl. auch HERRGOTT, Vetus disciplina 147 ff.
6. P. VOLK, Der Liber Ordinarius des Lütticher St. Jakobs-Klosters, Münster 1923, 128 ff.

Digitized by Google

Eine neue Phase leitet die Decretale Innozenz'III. ein, die an die Abtei Subiaco gerichtet war. Die hier in Betracht kommende Stelle lautet :

" In refectorio vero nullus omnino carne vescatur. Nec in quibusdam solemnitatibus, sicut aliquando fieri consuevit, conventus exeat cum abbate, paucis ibi relictis, ut extra refectorium edant carnes ; quum in illis diebus praecipue regularis disciplina sit studiosius observanda. Sed nec extra refectorium, nisi tantum in infirmitorio, esum carnium credant sibi licere, quamquum ex indulgentia possit abbas interdum aliquos fratrum, nunc hos, nunc illos, prout necessitas postulaverit, advocare, ipsosque secum in camera sua melius et plenius exhibere. Porro debiles et infirmi, qui minutione indigent vel aliqua medicina, non seorsum in cameris, sed omnes in infirmitorio quae necessaria fuerint sibi tam in carnibus quam in aliis recipiant competenter " [1].

An diese Decretale schlossen die mittelalterlichen Juristen die Erwägung an, ob durch die Nichtbeachtung des Fleischverbotes die Essentia voti berührt werde. Es wäre eine lohnende Aufgabe, einmal dieser Streitliteratur nachzugehen und das Hin- und Herschwanken der Ansichten zu verfolgen.

Der Kardinallegat Otto von St. Nicolaus in carcere Tulliano bestätigte auf der Synode zu London 1237 den Beschluss des Generalkapitels der englischen Benediktiner [2], dass in Zukünft gemäss der hl. Regel gar kein Fleisch mehr gegessen werden dürfe, ausgenommen von den Kranken und Gebrechlichen.

Um ein Ueberhandnehmen der Ausnahmen und Dispensen, wie sie im Decretale Gregor IX. vorgesehen waren, zu begegnen, verfügte das Provinzialkapitel von St. Germain-des-Prés 1299 " ut in singulis abbatiis provinciae Senonensis omni die et tempore maior pars conventus vel saltem medietas in refectorio comedat, nisi infirmitas aut alia inevictabilis necessitas aliter exegerit " [3]. Diese Verfügung fand später (nach 1336) ihren Niederschlag in dem Frageschema für die kanonische Visitation : " An media pars cotidie comedat in refectorio... utrum comedant carnes in die mercurii contra constitutionem Benedicti " [4].

Clemens V. kommt auf die Bestimmungen Innozenz' III. zurück

1. C. Quum ad monasterium 6. X. de statu Monachorum III. 35 (Corpus Juris Canonici. ed. A. Friedberg. II (Lipsae 1881) 590). Diese nur an ein bestimmtes Kloster gerichtete Dekretale hatte zunächst nur partikularrechtlichen Charakter, erhielt aber gemeinrechtliche Bedeutung für alle Klöster durch Aufnahme in die Dekretalensammlung Gregors IX.

2. C. J. v. HEFELE, Conciliengeschichte, V² (Freiburg i. Br. 1886) 1057.

3. U. BERLIÈRE, Statuts du chapitre général bénédictin de la province de Sens à St.-Germain-des-Prés en mai 1299. in : Rev. bénéd. 24 (1907) 130.

4. Questionnaire des visites canoniques (après 1336). in : U. BERLIÈRE, Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. I (Maredsous 1894) 69.

Digitized by Google

und macht sie sich zu eigen mit den Worten : " Praemissa igitur omnia et ea nihilominus, quae fel. record. Innocentius Papa III. praedecessor noster circa statum monachorum ipsorum... quoad... silentium et esum carnium... et etiam quoad quaelibet alia statuit, quae omnia innovamus et approbamus, expresse volumus et statuimus firmit.r observari " [1].

Dadurch waren nun keineswegs die Schwierigkeiten behoben, die die Kontroverse über das Verbot des Fleischgenusses im Benediktinerorden bot. Mit den grossen Reformideen, die später im 15. Jahrhundert zu herrlicher Blüte gediehen, ist kaum ein Papst des späteren Mittelalters in bessere Uebereinstimmung zu bringen als Benedikt XII (1334-1342.) In seiner Regierungszeit liegen die Keime der später weite Kreise, besonders Süddeutschland erfassenden Bewegung, der er um ein Jahrhundert vorausgeeilt ist. Benedikt XII. erliess am 20. Juni 1336 zur Reform des Benediktinerordens die Bulle " Summi magistri ", die unter dem Namen " Benedictina " bekannt und berühmt geworden ist. Sie knüpft in unserer Frage an die Verordnungen Innozenz' III. und Clemens' V. an und bestimmte :

" Statuimus et ordinamus quod per totum annum feria quarta et die Sabbati et a prima dominica de Adventu usque ad diem Natalis Domini et a dominica Septuagesimae usque ad diem Paschae omnes regulares eiusdem Ordinis seu religionis ab esu carnium ubique abstineant, nisi necessitas infirmitatis non fictae, per abbatem vel alium praelatum proprium forte suadeat cum aliquo dispensandum. Diebus autem quibus monachi in infirmitorio carnes edent, sic provideatur omnino quod in refectorio remaneat ad minus medietas monachorum capituli vel conventus et idem fiat ubi abbas seu alius praelatus principalis aliquos ad domum seu ad cameram suam vocabit ad melius et plenius exhibendum " [2].

Es ist demnach nicht richtig, wie Zibermayr [3] und Dudik [4] zu glauben scheinen, dass Benedikt XII. den Fleischgenuss schlechthin den Benediktinern gestattet habe. Er war im Refektorium streng untersagt ; die Milderungen kamen nur *ausserhalb* des gemeinsamen Refektoriums in Betracht.

Wir kommen nun zu dem Zeitabschnitt, der als Vorbereitung und zugleich als Ueberleitung zur letzten Phase in der Entwicklung

1. C. Ne in agro 1, de statu Monachorum III, 10 in Clement. (C. J. C. ed. Friedberg II 1168.)

2. Magnum Bullarium Romanum, I (Luxemburgii 1727) 234.

3. J. ZIBERMAYR, Die Legation des Kardinals Nikolaus Cusanus und die Ordensreform in der Kirchenprovinz Salzburg, in : Reformationsgeschichtl. Studien u. Texte, Heft 29 (Münster i. W. 1914) 37 u. 72.

4. B. DUDIK, Geschichte des Benediktiner-Stiftes Raygern im Markgrafthume Mähren, I (Brünn 1849) 305.

Digitized by Google

unserer Frage von Bedeutung ist, und der beweist, dass alles zu der Lösung hin drängte, die der Anfang des 16. Jahrhunderts brachte.

In richtiger Erkenntnis der Sachlage griff das Provinzialkapitel in Petershausen 1417 hinsichtlich des Verbotes des Fleischgenusses auf die Milderungen zurück, die das Verbot der Benediktinerregel in der " Benedictina " gefunden hatte. Dabei erneuerte das Kapitel ausdrücklich das Verbot des Fleischgenusses im Refektorium [1], dagegen stand man stillschweigend von der Forderung der Abstinenz am Mittwoch ab, die z. B. in der Provinz Salzburg um 1340 von niemandem mehr beobachtet wurde [2]. Die " Benedictina " verlangte von allen gesunden Mönchen Abstinenz an allen Mittwochen und Samstagen im ganzen Advent und in der ganzen Fastenzeit. An den übrigen Tagen durfte Fleisch auf den Tisch kommen im Krankenhaus oder in der Wohnung des Abtes. Dies schärfte ausdrücklich die Kluniazenser Visitation in Abdinghof 1418 ein : der Abt kann den Fleischgenuss gestatten, der nur nicht im Refektorium, wohl aber in der Abtswohnung oder auf den Krankenzimmern geduldet werden kann. Zudem darf dadurch der Speisesaal nicht leer gelassen werden, vielmehr muss der Hebdomadarius mit einigen andern (religionis forma) im Speisesaale unter Beobachtung der Regelvorschriften speisen [3]. Bei der Visitation der österreichischen Klöster im Jahre 1419 wurde als Norm aufgestellt, dass der Genuss von Fleischspeisen das ganze Jahr hindurch verboten und nur im Krankenzimmer und für die Gäste bei der Tafel des Abtes erlaubt sei. In der " Interrogatoria visitatorum super singulis defectibus monasterii ex officio pertinencia ", die das Provinzialkapitel von Petershausen 1417 aufstellte, lautet No. 7 : " Item an in refectorio carnes comeduntur et quo tempore " [4].

Mit dem Auftreten und der Ausbreitung der Melker Reform [5] kam die ganze Frage in ein neues Stadium. Man kann es eine Rückbildung nennen. Ohne zu berücksichtigen, dass im deutschen Norden eine strenge Durchführung der Regelvorschrift betreffend

1. J. ZELLER, Das Provinzialkapitel im Stifte Petershausen im Jahre 1417, in : Stud. u. Mitt. 41 (1921 22) 31 u. 59 Nr. 16.

2. P. SCHMIEDER, Zur Geschichte der Durchführung der Benedictina in Deutschland im 14. Jahrhundert in : Stud. u. Mitt. 5. 2 (1884) 110 Anm. 1.

3. J. LINNEBORN, Der Zustand der westfälischen Benediktinerklöster in den letzten 50 Jahren vor ihrem Anschlusse an die Bursfelder Kongregation, Diss. Münster i. W. 1898, 54 Anm. 1.

4. ZELLER, Provinzialkapitel 64.

5. vgl. FR. X. THOMA, Petrus von Rosenheim O. S. B. Ein Beitrag zur Melker Reformbewegung, in : Stud. u. Mitt. 45 (1927) 94 ff.

Digitized by Google

den Fleischgenuss ungleich schwieriger war als im Süden Italiens, wies die Reform von Melk die Milderung der " Benedictina " zurück und hielt sich dem Vorbild Subiacos folgend nur an die ursprüngliche Bestimmung der Benediktinerregel [1]. Die Melker Reformatoren waren nicht im mindesten geneigt, die vorausgegangene geschichtliche Entwickelung mit ihren Milderungen und Dispensen anzuerkennen. Deshalb wird zum guten Teil in der Nichtbefolgung der Observanz, die die Melker Visitatoren meist feststellten, nicht eine Entartung im eigentlichen Sinne, sondern nur ein Verharren bei dem früheren, mehrfach durch Privilegien gesicherten Gewohnheitsrecht zu erblicken sein. Man ging rigoros vor ; die absolute Abstinenz wurde aufgezwungen. Ein Reformator der englischen Kongregation zu Beginn des 17. Jahrhunderts erklärte, die Folge sei gewesen, dass die Klöster eher Hospitäler glichen als Orten, an denen mit Freuden Gottes Lob gesungen wurde [2]. Hatte man noch 1419 im Visitationsprotokoll für Lambach es dem Ermessen des Abtes anheimgestellt, in gewissen Fällen nach den Dispensen Benedikts XII. Erleichterungen zu gestatten, so wurde aber schon bei der folgenden Visitation 1431 diese Ermächtigung dem Abt entzogen [3].

" Den praktischen Lebensverhältnissen folgend... vertrat zu Basel eine Anzahl angesehener Konzilsväter die Ansicht, man möge die Ordensmitglieder nur auf die Einhaltung der drei wesentlichen Gelübde verpflichten und die Art der Beobachtung der übrigen Bestimmungen in der Ordensregel den Verfügungen des jeweiligen Abtes überlassen. Ihnen gegenüber standen die Vertreter der Melker Reform, die auf Grundlage ihrer Observanz die ganze Frage einheitlich lösen wollten und die buchstäbliche Befolgung der Ordensregel zur Voraussetzung nahmen. Für diese Richtung war ein energischer Anwalt der Melker Profess Martin von Senging, der eine eigene Schrift zum Schutze und zur Aufrechterhaltung seiner Observanz abfasste [4], in der er ausführlich zu zeigen versuchte, dass nur auf dieser Grundlage eine Erneuerung des alten Ordensgeistes in die Wege geleitet werden könne " [5].

Trotzdem das Gebot der Selbsterhaltung es verlangte, in der Frage der Abstinenz Milderungen zu gewähren, um den Eintritt

1. M. Kropff, Bibliotheca Mellicensis Vindobonae 1747, 208.
2. C. Butler, Benedictine Monachisme, London 1919 308.
3. A. Rabensteiner Beiträge zur Reformgeschichte der Benedictiner-Klöster im XV. Jahrhundert in : Stud. u. Mitt. 10 (1889) 416 u. 419.
4. B. Pez, Bibliotheca ascetica, VIII (Ratisbonae 1725) 505 ff. : Tuitiones pro observantia Regulae S. P. N. Benedicti ex Concilio Basiliensi.
5. Zibermayr, Legation 37.

Digitized by Google

neuer Mitglieder in die Konvente nicht ganz zu unterbinden, hielt die Melker Reform und ihre Anhänger mit einer Zähigkeit an der buchstäblichen Befolgung der Regel fest, die sich deutlich in der reichen Kontroversliteratur widerspiegelt, die für das 15. Jahrhundert bezeichnend ist. Es seien nur wenige Namen genannt : Nicolaus von Dinkelsbühl v. Melk [1], Bernhard Waging v. Tegernsee [2], Johannes Schlitpacher v. Melk [3], Petrus von Rosenheim v. Melk [4], Johannes Wischler (de Spira) v. Melk [5], Johannes de Palomar [6], Johannes Gerson [7], Bartholomäus de Roremund [8], Petrus Cameracensis [9], Gottfried de Godinne v. Hasnon [10], Iohannes Indaginis [11]. Einige Traktate erschienen anonym [12]. Ueberfliegt man die Arbeiten, die über Mönche von Tegernsee, Mondsee, Melk, die Schotten in Wien handeln [13], so liesse sich die Namenreihe leicht vermehren. Das Gesamturteil dieses Federkrieges muss lauten : das hartnäckige Ablehnen der von Benedikt XII. gewährten Erleichterungen in der Nahrung hat der Melker Reform mehr geschadet, als die vorübergehende, zwangsweise Verpflichtung zu ihren Satzungen genützt hat.

Wie stand es in den süddeutschen und österreichischen Klöstern mit der Beobachtung der Abstinenz ? Bei Wertung der Tatsachen und Quellen ist wohl zu beachten, dass " unsere Beurteilung mancher mittelalterlicher Konvente vorwiegend auf den Befunden und Anordnungen der Visitatoren und ihren Klagen über den Tiefstand des Ordenslebens fussen. Je genauer man

1. Melk, Cod. 165 fol. 265 ff.

2. Melk, Cod. I fol. 351 ff., fol. 404 ; London, Brit. Mus. add. 21146 fol. I ff. ; Wien, Cod. 3515 fol. 142 ff. ; München, Clm. 7008 fol. 160 ff., Clm. 4396 fol. 63 ff., Clm. 18564 fol. 50 ff., Clm. 18600 fol. 260 ff. ; B. Pez, Thesaurus anecdotorum novissimus, T. II. P. II (Augustae Vindelicorum et Graecii 1721) 569 ff.

3. Melk, Cod. I fol. 405 ff. ; Wien, Cod. 3548 fol. I ff., Cod. 4970 fol. 19 ff.

4. Melk, Cod. 3 fol. 207 f., Cod. 59 fol. 20.

5. Melk, Cod. 66 fol. I ff., fol. 161 ff., Cod. 74 fol. 107 ff. ; Wien, Cod. 3772 fol. 5 ff., Cod. 3695 fol. 159 ff. ; München Clm. 4790 fol. 30 ff. Clm. 3026 fol. 270 ff.

6. Melk Cod. 234 fol. 281 ff. ; Wien, Cod. 4502 fol. 16 ff. ; München, Clm. 4396 fol. 119 ff., Clm. 4790 fol. 13 ff.

7. Wien Cod. 3796 fol. 169 ff., Cod. 3710 fol. 207 ff., Cod. 4259 fol. 101 ff., Cod. 13904 fol. 34 ff.

8. Wien, Cod. 4943 fol 199 ff.

9. München, Clm. 18381 fol. 153 ff.

10. Rev. bénéd. 15 (1898) 498 f.

11. Wolfenbüttel, nov. 684,1 (im Catalog der Erfurter Karthause unter H 66 aufgeführt).

12. München, Clm. 4403 fol. 130 ff., Clm. 4790 fol. 62 ff. Clm. 5829 fol. 226 ff., Clm. 7137 fol 129 ff., Clm. 18666 fol. 67 ff. 76 ; Wien, Cod. 4912 fol. 1 ff., Cod. 3611 fol. 1 ff. ; Brüssel, Cod. 2661 (3170-90) fol. 173 ff. vgl. auch B. Pez, Bibl. ascet. VII. Praefatio X Nr. 2 u. 30.

13. vgl. U. Berlière, Bulletin d'histoire bénédictine. Maredsous 1912 ff ; seit 1925 besorgt D. Philibert Schmitz die Fortsetzungen.

Digitized by Google

diese Urteile betrachtet und in Zusammenhang mit anderen Erscheinungen rückt, desto mehr steigen für ihre allgemeine Gültigkeit Bedenken auf. Bei ihrer Verwertung übersah man bisher immer zu sehr, dass die Vertreter der Reform die Lage eines Ordenshauses lediglich vom Standpunkt ihrer Observanz auffassten und die vorausgegangene historische Entwicklung mit ihren in mancher Hinsicht eingetretenen Milderungen und Dispensen nicht anerkannten, sondern auf die ursprünglichen Bestimmungen der Ordensregel zurückgriffen und sie im strengsten Sinne auslegten. " [1] Das gilt besonders für die Visitationsberichte der Melker Reformatoren.

Schon vor 1405 war es in den böhmischen Klöstern Sitte, an Mittwochen, in der ganzen Adventszeit und von Septuagesima bis Quinquagesima sich des Fleisches zu enthalten. Schwierigkeiten in der Beschaffung von Fastenspeisen zur Winterszeit bestimmten den Abt von Brewnow, für sich und seine Tochterklöster um Verlegung eines Teiles der Winterfasten nachzusuchen. Innozens VII. bestimmte am 16. November 1405, dass die Fasten von Septuagesima bis Quinquagesima auf die beiden Wochen verlegt werden dürften, die dem Pfingstfest unmittelbar vorausgehen. Diese Sitte erhielt sich bis in die Hussitenkriege [2]. Ueber seine Wahrnehmungen bei der Visitation der Benediktinerklöster der Salzburger Kirchenprovinz in den Jahren 1451-52 bieten die privaten Aufzeichnungen des P. Johannes Schlitpacher von Melk eine zuverlässige Quelle. " A ieiunio, abstinentia carnium declinavit " oder " in abstinentia carnium defecit ", mit diesen oder ähnlichen Wendungen bezeichnete er das Abweichen vom Gebot der Regel in folgenden Konventen : Seitenstetten, Gleink, Kremsmünster, Niederaltaich, Metten, Oberaltaich, Attl, Seeon und im Nonnenkloster Nonnberg in Salzburg [3]. Die eben erwähnte Visitation in Niederaltaich bestimmte ausdrücklich : " esum carnium et ciborum cum carnibus vel pinguedine conditorum... omnino prohibemus " [4].

In St. Lambrecht hatte Abt Heinrich II. am 17. Juli 1451 mit Zustimmung des Konventes erklärt, sich in der Frage der Abstinenz zukünftig nach den Bestimmungen der " Benedictina " richten zu wollen, was schon sein Vorgänger Abt Ortholph I.

1. ZIBERMAYR, Legation 28.
2. DUDIK, Raygern I. 416.
3. J. ZIBERMAYR, Johann Schlitpachers Aufzeichnungen als Visitator der Benediktinerklöster der Salzburger Kirchenprovinz, in : MJöG 30 (1909) 268 ff.
4. O. GRILLNBERGER, Zur Reformgeschichte des Benedictiner-Ordens im XV. Jahrhundert, in : Stud. u. Mitt. 10 (1889) 8

Digitized by Google

(1328-1341) angestrebt hatte. Von Nicolaus V. erhielt dann St. Lambrecht am 15. Juli 1453 die Dispens, dreimal in der Woche Fleisch zu essen, und zwar zunächst auf zehn Jahre. Erst Sixtus IV. gab sie 1472 auf unbeschränkte Zeit [1]. Michaelbeuren erlangte die Dispens von Fastenspeisen ausser der Advents- und Fastenzeit von Papst Innozenz VIII. 1491 [2]. Um eine Milderung der Abstinenzvorschriften war Abt und Konvent von Seeon in Rom eingekommen [3]. Der Wunsch wurde am 9. Dezember 1452 von Nicolaus V. erfüllt [4]. Durch die Fürsprache Kaiser Maximilians I. erreichte Mondsee 1505 eine gleiche Vergünstigung [5].

In fast allen Gesuchen um Dispens, die damals nach Rom abgingen, wurde zunächst auf die Schwierigkeiten in der Beschaffung von Fischen hingewiesen, dann auch auf die Kälte in den nördlich gelegenen Abteien und die dadurch bedingte Unzuträglichkeit völliger Abstinenz für das physische Wohlbefinden der Ordensmitglieder. Auch liess der Eintritt von Novizen nach, die sich lieber Klöster mit einer milderen Observanz aussuchten. Aus diesen Gründen wurden Admont und St. Georgenberg (1487) die erbetene Erleichterung zugestanden. Der Visitationsrezess von St. Emmeram (Regensburg) vom 18. Februar 1452 [6] musste auf die Innehaltung des Abstinenzgebotes dringen. Unter No. 11 bemerkt er : Speisen aus Fleisch oder Fleischfett werden allen gesunden Mönchen ausdrücklich durch die Vollmacht des päpstlichen Visitators verboten und jede gegenteilige Erlaubnis für ungültig erklärt. Die Kranken und ganz Schwachen können in der Infirmerie Fleischspeisen geniessen. Den Gästen und weltlichen Dienstleuten darf Fleisch gegeben werden, jedoch nicht innerhalb der Klosterräume ausgenommen im Sprechsaale (stuba) und in der Wohnung der Dienstleute (palatium familiae) [7].

Der Magistrat von Donauwörth erbat sich vom Kardinallegaten Raymund von Perault für die Bürgerschaft eine Milderung des Fastengebotes, die auch unter dem 5. Januar 1501 von Nördlingen

---

1. V. Weyer, Statuta monastica ad S. Lambertum in Styria superiori a nonnullis Abbatibus a saeculo XV.-XVIII. data, in : Stud. u. Mitt. II (1800) 309.

2. M. Filz, Geschichte des salzburgischen Benediktiner-Stiftes Michaelbeuren, Salzburg 1833, 395.

3. Rom, Vatikan. Archiv, Supplikenregister 457 fol. 235.

4. J. Doll, Seeon, ein bayerisches Inselkloster, München 1912, 20.

5. A. Horawitz, Zur Geschichte des Humanismus in den Alpenländern, in : Sitzungsberichte der philos.-histor. Klasse der Wiener Akademie 114 (Wien 1887) 813.

6. München, Clm. 14196 fol. 154-162.

7. vgl. Stud. u. Mitt. 3 (1882) 315.

Digitized by Google

aus gewährt wurde. Für die Mönche des Hl. Kreuz-Klosters dieser Stadt kam zu dieser allgemeinen Vergünstigung noch eine besondere. Kaiser Maximilian I. hatte ihnen bei Julius II. 1506 den dreimaligen Fleischgenuss in der Woche mit Ausnahme der in der Benediktinerregel bestimmten Fastenzeit erwirkt [1]. Für die Melker Benediktiner war es sicher etwas ganz Ungewöhnliches und wohl nur aus unabweislicher Rücksicht Geduldetes, wenn Kaiser Maximilian 1506 bei seinem Besuche in Melk den Mönchen 6 Goldgulden für Fleischspeisen gab und zehn Jahre später sogar einen Ochsen zum Verspeisen schenkte. Dies tat der Kaiser auch in anderen Klöstern, in denen er zu Gaste war, z. B. in St. Ulrich und Afra zu Augsburg. Maximilian I. besass ein päpstliches Indult, wonach alle Ordensgeistliche, bei denen er sich aufhielt, Fleisch essen durften [2]. 1519 beklagte sich der Dekan P. Gallus von Füssen bei Abt Johannes Vinsternau von Neresheim : " item sepissime dispensatur super esum carnium sine necessitate pro tota congregatione. Et in privato quasi quottidie sunt aliqui in mensa prelati carnibus et commessationibus indulgentes et sic non servatur debita abstinencia et exinde fiunt dissoluciones multe et litigaciones eciam prelato presente " [3]. In Wiblingen beobachtete man bis 1523 das Abstinenzgebot " non tamen stricte, maxime extra conventum " [4].

Auch die Frauenklöster sahen sich genötigt, um Milderungen der Abstinenzvorschriften zu bitten. Erzbischof Friedrich von Salzburg liess durch seinen Kanzler Bernhard von Krayburg am 28. Januar 1452 bei den Visitatoren der Benediktinerklöster seiner Kirchenprovinz vorstellig werden, sie möchten bei dem Kardinallegaten Nicolaus von Cues die Dispens erwirken, dass die Nonnen an drei Tagen in der Woche Fleisch essen dürften und in der Woche von Kreuzerhöhung bis Ostern vom Fasten befreit würden. Als Grund wurde der schlechte Gesundheitszustand der Nonnen angegeben. Die beiden Visitatoren, es war der Schottenabt Martin von Wien und Abt Laurentius von Niederaltaich, konnten dem Erzbischof am 31. Januar 1452 ein Schreiben des Kardinals Nicolaus von Cues vorlegen, wonach die Aebtissin von Fasten- und Abstinenzgebot weit öfter dispensie-

1. C. Königsdorfer, Geschichte des Klosters zum Heil. Kreutz in Donauwörth, I (Donauwörth 1819) 310 f.

2. J. Keiblinger, Geschichte des Benediktinerstiftes Melk, I (Wien 1851) 733.

3. Neresheim, Abteibibliothek, Biblia Rmi. Schweickhofer. Pap. Hs. saec. XVI fol. 424 f. Im folgenden stets zitiert : B. S.

4. M. Heuchlinger, Annales Wiblingenses, tom. III. fol. 155. Das handschriftliche Exemplar liegt im Pfarrarchiv Wiblingen b. Ulm.

Digitized by Google

ren kann als die Obern der Männerklöster. Nur durfte dies nicht regelmässig und zu einer bestimmten Zeit geschehen [1]. Dem Wunsche der Benediktinerinnen von Nonnberg, Tag und Zeit der Dispens im Voraus zu bestimmen, waren die Visitatoren nicht nachgekommen. Die Nonnen wandten sich deshalb an den Papst, der den Erzbischof von Salzburg am 19. Mai 1453 ermächtigte, nach seinem Gutbefinden einige Milderungen eintreten zu lassen. Der Erzbischof verfügte unter dem 14. Januar 1454, dass den Nonnen der dreimalige Fleischgenuss in der Woche mit Ausnahme der Advents- und Fastenzeit erlaubt sei [2].

Die Benediktinerinnen von Göttweig hatten sich unmittelbar an den hl. Stuhl gewandt und erhielten bereits am 23. April 1452 den Fleischgenuss dreimal wöchentlich zugestanden mit den üblichen Einschränkungen [3]. Fast gleichzeitig erhielten die Nonnen von Göss durch die Vermittlung Kaiser Friedrichs dieselbe Vergünstigung [4]. Für Frauenchiemsee hatte Luthers Gönner, Staupitz, in Rom erwirkt, dass Alexander VI. am 31. März 1500 den Frauen an drei Tagen der Woche Nachlass der Abstinenz gewährte, an den übrigen Tagen des Jahres mit Ausnahme der Karwoche auch Lactizinien. In der Bittschrift war darauf hingewiesen worden, dass die adeligen Damen durch die Strenge in der Handhabung der Abstinenzvorschriften von dem Eintritt fern gehalten würden, und ausserdem die Zubereitung der Speisen mit Oel zu teuer käme [5]. Selbst der Reformabt Johannes Rode von Trier verstand sich dazu, den Benediktinerinnen von Marienberg bei Boppard den dreimaligen Fleischgenuss in der Woche, aber ausserhalb des regulären Refektoriums zu gestatten [6].

Nicht jedes Kloster war in der glücklichen Situation, an fischreichen Seen oder Flüssen zu liegen wie Reichenau, Tegernsee, Frauenchiemsee, Donauwörth u. s. w. oder hatte so herrlich angelegte Fischweiher wie Göttweig oder Melk. Selbst diesen Klöstern fiel es nicht leicht, sich ohne erhebliche Ausgaben, Fastenspeisen zu verschaffen. So verbrauchte z. B. Tegernsee 1494 allein 34660 Eier und 1508 sogar 74 500. Dabei kosteten

1. KEIBLINGER, Melk 573 Anm. 2.
2. F. ESTERL, Chronik des adeligen Benedictiner-Frauenstiftes Nonnberg in Salzburg. Salzburg 1841. 68.
3. A. FUCHS, Urkunden und Regesten zur Geschichte des Benediktinerstiftes Gottweig, in : Fontes rerum Austriacarum 52 (Wien 1901) 436 Nr. 1379 ; vgl. Stud. u. Mitt. 37 (1916) 542.
4. J. CHMEL, Regesta Friderici III. Romanorum imperatoris, II (Wien 1859) Nr. 2835.
5. J. DOLL, Frauenwörth im Chiemsee. München 1912, 76.
6. V. REDLICH, Johann Rode von St. Matthias bei Trier. Münster 1923. 90

Digitized by Google

5 Eier 2 Pfennige, wozu noch eine geringe Entschädigung für den " Eierkäufel " kam, einen Klosteruntertan, der die Eier im Umkreis für das Kloster zu sammeln hatte. 1508 wurde für Käse verausgabt : 1845 Speisekäs = 28 Pfund 15 Pfennige, 692 Lagerkäs = 17 Pfund 72 Pfennige, für Kreuzkäse 30 1/2 Pfund weniger 4 Pfennige. Hierbei ist nicht einmal einbegriffen, was die Untertanen an Käs als Zins zu liefern hatten. 1499 wurden 18600 Stück Krebse ins Kloster geliefert ; für das Tausend zahlte man 8 Pfennige, wobei allerdings nur die Arbeit gerechnet ist, da das Kloster das alleinige Fischrecht besass. Abt Konrad von Tegernsee kaufte 1483 vom Schweiger am Ammersee 60000 Setzlinge Lauben, Nörflinge und Schieden. 1508 beliefen sich die Ausgaben für Fischne auf 88 Pfund 70 Pfennige [1]. Solche Ausgaben konnte sich nicht jedes Kloster leisten. Mit Berücksichtigung dieser Verhältnisse ist es leicht erklärlich, dass die Klöster nicht immer das Abstinenzgebot in seiner vollen Strenge befolgen konnten. Unter Umständen war also die Dispens nichts anderes als die Anerkennung eines bereits bestehenden Zustandes. So wurde dem Kloster Rott am Inn erst 1522 vom päpstlichen Legaten Laurentius Campeggio der Fleischgenuss zugestanden, nachdem es tatsächlich schon über 40 Jahre diese Dispens widerrechtlich in Anspruch genommen hatte [2].

Wie oben gezeigt wurde, ist bei einer grossen Anzahl von Klöstern im Süden des Reiches das Verbot des Fleischgenusses durch teils lokale, teils allgemeine Dispensen illusorisch gemacht worden. Es muss aber dabei berücksichtigt werden, dass die Indulte durch die klimatischen und wirtschaftlichen Verhältnisse Deutschlands geradezu gefordert wurden. Daher glaubte man in der Mainz-Bamberger Provinz endlich einen entscheidenden Schritt zur Klärung der allgemeinen Lage unternehmen zu müssen.

II.

Nachdem das Provinzialkapitel von Petershausen 1417 ausdrücklich das Verbot des Fleischgenusses im allgemeinen Refektorium erneuert hatte, war es Pflicht der Provinzialkapitel der Mainz-Bamberger Provinz, auch auf diesen Punkt ihr Augenmerk zu richten. Das 6. Provinzialkapitel zu Erfurt am 21. April 1426

1. J. N. KISSLINGER, Das Abstinenzgebot und sein Einfluss auf die Wirtschaft des Klosters Tegernsee, in : Wissenschaftl-. Beilage zur Germania 1906. Nr. 23, 178 f.

2. W. HUND, Metropolis Salisburgensis III (Monachii 1620) 267.

Digitized by Google

schärfte den Visitatoren ein, dass sie in den ihnen anvertrauten Klöstern " studeant reformare quoad vota substantialia, praesertim etiam in abstinentia a carnibus " [1]. Mit fast den gleichen Worten wurde auf dem 8. Provinzialkapitel zu Augsburg (St. Ulrich und Afra) am 11. Mai 1432 den Aebten die Beobachtung der Abstinenz in ihren Klöstern wieder zur Pflicht gemacht [2]. Die Bulle des Baseler Konzils " Inter curas multiplices " [3] mit den ihr angefügten " Articuli pro reformatione ordinis sancti Benedicti " wurde auf dem 10. Provinzialkapitel zu Nürnberg 1441 (30. April) angenommen. Artic. 9 bestimmt : " Item quod fratres communiter vivant et comedant in refectorio, in quo nullus omnino carne vescatur " [4]. Es musste die Baseler Bulle an den Quatemberfasten öffentlich im Refektorium bei der Mahlzeit vorgelesen und in der Muttersprache erklärt werden. Das 12. Provinzialkapitel zu Erfurt (10. Mai 1444) verlangte nur mehr eine viermalige Lesung der Bulle im Jahre ohne nähere Zeitangabe [5]. Noch 1485 auf dem 25. Provinzialkapitel zu Augsburg, das vom 24.-27. April in St. Ulrich und Afra tagte, sah der Tisch der Prälaten und Mönche keine Fleischspeisen. Selbst die beiden Bischöfe, das Domkapitel und eine Abordnung des Magistrates, die am Schluss des Kapitels zu einem Festmahl eingeladen waren, mussten sich mit " eduliis quadragesimalibus " begnügen [6].

Aber schon bald nachher kam die Frage der Abstinenz auf den Kapiteln zur Sprache. Die häufigen Dispensen forderten eine prinzipielle Lösung. Wenn ZELLER [7] meint, dass 1515 zu St. Jakob in Mainz die Frage des Fleischessens brennend gewesen sein muss, so findet sich dafür wenigstens in den von ihm angeführten Quellen kein Anhaltspunkt. Das von ZELLER gleich nachher erwähnte " Kapitel ausserhalb der Provinz in Melk " 1518 hat niemals stattgefunden. GÜNTHER macht die irreführende Bemerkung : " 1518 ein Kapitel ausserhalb der Provinz in Melk " [8], durch die sich ZELLER verleiten liess, ebenfalls ein Kapitel in Melk anzunehmen. GÜNTHER hat die Stelle im Briefe des Abtes Johann Vinsternau von Neresheim an Abt Gerwich von Weingarten vom

1. Engelberg. Stiftsarchiv Cod. 319 fol. 5.
2. Ebda. fol. 6.
3. Gedruckt bei J. BUSAEUS, Joannis Trithemii opera pia et spiritualia. Moguntiae 1605. 1016 ff.
4. Ebda. 1020.
5. Engelberg. Cod. 319 fol. 17 f.
6. P. C. KHAMM, Hierarchia Augustana. III (Augustae Vindelicorum 1715) 100.
7. ZELLER, Liste 191.
8. H. GÜNTHER Gerwig Blarer. Abt von Weingarten. 1520-1567. Briefe und Akten. in : Württembergische Geschichtsquellen Bd. 16 (Stuttgart 1914) 9 Anm. 1.

Digitized by Google

25. Oktober 1521 falsch verstanden, wenn er sie frei wiedergibt mit den Worten : " Und gerade sie, die im Melker Rezess zuvorderst stehen, dürfen nicht durch Abwesenheit oder Gleichgültigkeit so wichtige Ordenssachen gefährden ". Wie war der Wortlaut des Briefes von Abt Vinsternau ? " Congrueret minime nobis Mellicensibus, qui inter ceteros recessui capituli provincialis primum inserti sumus, nostram per absentiam aut negligenciam tam pregnantes ordinis causas... " [1] das muss übersetzt werden : Am wenigsten ziemt es uns Melkern (= uns Angehörigen der Melker Reform), die wir unter den übrigen (Aebten) im Rezess des Provinzialkapitels zuvorderst stehen... Aus dieser Stelle kann man aber nicht herauslesen, dass in Melk ein Kapitel getagt habe. Damit fällt auch die Vermutung Zellers, als hätten in Melk bereits Vorverhandlungen etwa zwecks Herbeiführung eines gemeinsamen Vorgehens in der Frage des Fleischessens stattgefunden.

Hier müssen zunächst einige Unklarheiten über Abt Johann Vinsternau von Neresheim richtig gestellt und die Frage erörtert werden, zu welchem Verband das Kloster Neresheim gehörte. Der 30. Abt von Neresheim, Johannes II. Vinsternau, wurde am 6. Mai 1468 in Höchstätt unweit Dillingen geboren. Am Sonntag Cantate (5. Mai) 1482 fand seine Aufnahme ins Noviziat im Kloster Deggingen statt, und an Mariä-Himmelfahrt des folgenden Jahres legte er seine Gelübde ab. Wenige Jahre später, am 6. Februar 1487, trat er von diesem nichtreformierten Kloster nach Elchingen bei Ulm über und empfing dort am 22. September 1492 die hl. Priesterweihe. Seine Primiz fand am 7. Oktober desselben Jahres statt. Von Elchingen wurde er am 2. April 1498 als Prior nach Neresheim geschickt und dort nach des Abtes Simon Tod zum Abt postuliert am 29. Juli 1510 [2]. Der Tod setzte seinem an Arbeiten für die Reform der Klöster reichen Leben am 6. Juli 1529 ein Ziel. Abt Vinsternau war ein Mann von seltener Tatkraft, weitschauendem Blick und beseelt von einem klugen Reformeifer. Seiner Sorge verdankt das Härtsfeld die Erhaltung des katholischen Glaubens in der Zeit der Reformation. Abt Vinsternau wusste sich durch sein kluges Vorgehen das Vertrauen der Aebte der Mainz-Bamberger Provinz zu erwerben. Abt Johann von Elchingen, der seit 1511 Visitator der Benediktinerklöster der Diözese Augsburg war, übertrug ihm sein Amt, das Abt Vinsternau drei Jahre lang versah. Dann wurde er 1515 auf dem Provinzialkapitel zu Mainz Konvisitator

1. Es wird nach B. S. fol. 515 zitiert.

2. Regensburg, Fürstl. Thurn- u. Taxissche Hofbibliothek Ms. 83 fol. 286 ff. Curriculum vite von Abt Vinsternau eigenhändig geschrieben.

Digitized by Google

und schliesslich präsidierte er 1518 mit Abt Heinrich von Bursfeld, Johann von St. Jakob (Mainz) und Andreas von Ochsenhausen dem Provinzialkapitel in Würzburg [1]. Ungefähr achtzehn Visitationsreisen hatte Abt Vinsternau unternommen. Die Visitationsprotokolle, seine Korrespondenzen und Ansprachen sind uns erhalten in der sogenannten Biblia Schweickhofer [2]. Abt Johann III. Schweickhofer (1545-1566 resigniert, 1570 gestorben) hatte als Sekretär des Abtes Vinsternau alle Aktenstücke und Briefe aus dessen Regierungszeit in diesem Folioband gesammelt, der nach dem Sekretär und nachmaligen Abte benannt wurde. Abt Johann Schweickhofer ist auch der Fortsetzer der Annales Neresheimenses [3]. Leider geht ihm die historische Genauigkeit und Zuverlässigkeit ab, so dass ihm trotz seiner Stellung als Sekretär des Abtes Vinsternau in historischen Dingen ein unbedingtes Vertrauen nicht entgegengebracht werden kann. Auf ihn sind die mannigfachen Irrtümer und Ungenauigkeiten zurückzuführen, die sich um Abt Vinsternau und das Kloster Neresheim ranken.

Die Annales Neresheimenses wissen zum Jahre 1513 zu berichten, dass Abt Vinsternau im Auftrag des *Provinzialkapitels der Bursfelder Kongregation*, das zu Bamberg tagte, das Amt eines Visitators anvertraut wurde [4]. Hierzu ist zu bemerken, dass die Bursfelder Union keine Provinzialkapitel kennt, den Versuch von 1699 abgerechnet [5]. Dazu war 1513 das Generalkapitel der Bursfelder in St. Jakob (Mainz) [6]. Es liegt hier also eine Verwechslung von Generalkapitel der Bursfelder Union und Provinzialkapitel vor, zwei Institutionen, die ganz unabhängig nebeneinander hergehen [7]. Durch diese Nachricht der Annales irregeführt, setzte man unter das Brustbild des Abtes Vinsternau aus dem Anfang des 18. Jahrhunderts, das im oberen Gange des Gastflügels in

1. ZELLER, Liste 191.

2. Neresheim, Abteibibliothek. Rückenaufschrift : Biblia Rmi. Schweickhofer. XVI. Der Papierfolioband enthält 663 Blätter, jedoch fehlen fol. 1-94 und 617-628.

3. MG. SS. X. 27 ff : Continuatio secunda a. 1411-1545 auctore Joanne Schweickhofer abbate Neresheimensi.

4. MG. SS. X. 31.

5. P. VOLK, Die Generalkapitel der Bursfelder Benediktiner-Kongregation Münster 1928, 5 f.

6. Ebda. 62.

7. Die Verwechslung dieser beiden Institutionen hat in der gesamten benediktinischen Ordensliteratur eine grosse Verwirrung angerichtet ; vgl. VOLK, D. Generalkapitel 2 f. Die Annales Neresheimenses stehen nicht allein da, auch A. SULGER, Annales imperialis monasterii Zwifaltensis O. S. B., II (Augustae Vindelicorum 1698) 99 weiss zu berichten : " Praesedit hoc anno (1509) cum Joanne Trithemio Georgius abbas Zwifaltensis Capitulo Generali Congregationis Bursfeldensis Erfordiae congregato ". In Erfurt tagte 1509 das *Provinzialkapitel* der Mainz-Bamberger Provinz ; die Bursfelder hatten ihr *Generalkapitel* 1509

Digitized by Google

Neresheim hängt, die Worte : " Visitatoris in Congregatione Bursfeldensi munus laudabiliter tenuit ". Durch die Annales Neresheimenses kam dieser Irrtum auch in die ganze Literatur, die sich mit Abt Vinsternau beschäftigte, so K. Nack [1], A. Lang [2], P. Lindner [3], O. Häring [4], B. Hermann [5] u. s. w.

Wie unzuverlässig die Annales Neresheimenses sind, beweisen die Nachrichten, die für das Jahr 1521 gegeben werden. Zunächst soll 1521 in Würzburg ein Provinzialkapitel gewesen sein, dem Abt Vinsternau präsidiert haben soll [6]. ZELLER [7] hat richtig erkannt, dass es sich hier um eine Verwechslung mit dem 36. Provinzialkapitel vom Jahre 1518 handelt. Dann heisst es im Bericht zum Jahre 1521 weiter, dass auf dem Provinzialkapitel zu Donauwörth, das am 21. April desselben Jahres stattfand, Abt Vinsternau wiederum den Vorsitz geführt hat. Das entspricht aber nicht den Tatsachen. Vielmehr werden im gedruckten Rezess, der sich im Weingartner Missivbuch 99 fol. 57 ff. (Staatsarchiv Stuttgart) findet, als Präsidenten genannt : Abt Johann von St. Peter (Erfurt), Johann von Bamberg, Friedrich von St. Ae idien (Nürnberg) und Leonard von Ottobeuren. In seinem Brief an den Augsburger Bischof Christoph v. Stadion vom 29. Juli 1522 sagt Abt Vinsternau ausdrücklich : " presidentis officium non gero, sed Dominus Abbas de Ottobeuren denuo per capitulum provinciale Werdee celebratum ; Dominus Abbas de Blaubeuren (quod et modernum respicit) et ego pro visitatoribus monasteriorum ordinis nostri per diocesim Augustinensem ad triennium fuimus assignati " [8]. Abt Vinsternau war 1521 Kapitelsredner, und seine Rede wurde auch gedruckt [9]. Hiernach sind also die Aufstellungen ZELLERS [10] zu berichtigen.

---

in Reinhardsbrunn, dem Abt Heinrich Ohm von Bursfeld präsidierte. Beispiele derlei Verwechslungen liessen sich leicht in reicher Menge beibringen.

1. (K. NACK) Reichsstift Neresheim, Neresheim 1792.

2. A. LANG, Kurze Geschichte des ehemaligen Klosters und Reichsstiftes Neresheim, Nördlingen 1839.

3. P. LINDNER, Album Neresheimense, in : Diöcesanarchiv von Schwaben 13 (1895) 164.

4. O. HÄRING, Die Heiligtümer des Klosters Neresheim, Ellwangen 1922.

5. B. HERMANN, In der alten Klosterbibliothek von Neresheim, in : Benediktinische Monatschrift 4 (1922) 362.

6. MG. SS. X. 31.

7. ZELLER, Liste 192.

8. B. S. fol. 522 f.

9. Oratio per Joannem Vinsternau abbatem in Noreszhain facta in capitulo prouinciali Vuerdee celebrato. Dominica Jubilate Anno Domini 1521 ; gedruckt bei Fr. Peypus in Nürnberg, was sich aus der Typengleichheit mit der Verteidigungsschrift des Abtes Vinsternau ergibt, die 1521 bei Peypus in Druck kam ; vgl. S. 361.

10. ZELLER, Liste 192 Nr. 37.

Digitized by Google

Und nun noch die Frage : Gehörte Neresheim zur Bursfelder Kongregation ? B. ALBERS [1] gibt als Daten des Beitritts zur Bursfelder Union die Jahre 1481 bezw. 1497 an, ohne eine Quelle zu nennen. Sicher schöpfte er sein Wissen aus den Annales Neresheimenses, die zu diesen beiden Jahren sagen : " Qua peracta visitatione novisque sanctis legibus reformationis disciplina regularis ad pristinum vigorem reducta est " (1481 und " habita... visitatione novisque statutis legibus rigidiorem multo quam antea vigebat monasticae disciplinae observantiam introduxit " (1497 [2]. Aus diesen beiden Stellen kann billigerweise kein Beitritt zur Bursfelder Reform gefolgert werden, vielmehr nur die wohltätige Wirkung einer Visitation. Seltsamerweise scheint es aber eine Neresheimer Haustradition gewesen zu sein, dass die Abtei dem Bursfelder Verband angehört habe, sonst könnte nicht im sogen. Bernhardsbuch [3] die Notiz stehen : " Es ist übrigens auch zu beachten, dass unter der Bursfelder Union auch unser Kloster Neresheim begriffen ist " (fol. 105, Anmerkung). Dieselbe Ansicht vertreten die beden Neresheimer Konventualen P. Karl Nack und P. Anselm Lang in ihren Arbeiten über ihr Kloster. Durchforscht man aber die Kapitelsrezesse der Bursfelder Kongregation, die uns in grosser Zahl erhalten sind, und die Klosterlisten dieser Union, die zu den verschiedensten Zeiten angefertigt wurden [4], so begegnet uns kein einziges Mal der Name Neresheim. Und doch hätte er bei etwaigen Aufnahmeverhandlungen oder Visitationsberichten genannt werden müssen. Nun geht aber aus den folgenden Tatsachen zweifelsfrei hervor, dass Neresheim sich der Melker Reform angeschlossen hatte. Nur so ist auch die später zu erwähnende Schrift des Abtes Vinsternau *gegen* die Bursfelder zu erklären, die von einem Mitglied der Bursfelder Kongregation nicht zu rechtfertigen, ja undenkbar gewesen wäre.

Zunächst spricht Abt Vinsternau in dem oben erwähnten Brief [5] an Abt Gerwich von Weingarten von " nobis Mellicensibus ". Ferner wurde auf dem Provinzialkapitel von 1521 zu Donauwörth beschlossen, unter den einzelnen Reformen in

1. B. ALBERS, Eine Steuerrolle für die Benedictinerabteien der mainzischen Provinz vom Jahre 1493, in : Stud. u. Mitt. 20 (1899) 119 Anm. 1.

2. MG. SS. X. 29 f.

3. Der Grosskellner P. Bernard Weinhard sammelte 1663 in einem Bande alle Dokumente, Urkunden und Verträge des Neresheimer Archivs. Die Handschrift erhielt nach seinem Kompilator den Namen. Das Original liegt in Regensburg (Fürstl. Thurn- u. Taxissche Hofbibliothek) ; eine Abschrift aus dem Jahre 1763 besitzt die Abteibibliothek Neresheim.

4. VOLK, Generalkapitel XI f. u. 102 ff.

5. S. 349.

Digitized by Google

Deutschland eine Einheit der Riten, Zeremonien, des Gesanges und womöglich der Gewohnheiten herbeizuführen. Zu diesem Zwecke, heisst es im Rezess : " Committimus Rev. et venerab. Patribus Dominis abbatibus sancti Galli et *Neresheim observancie Mellicensis*, S. Egidii in Nurmberga et Uuernitzanhausen observancie Castellensis, Bambergensis et Veilsdorff observancie Bursfeldensis " [1], die in Nürnberg zur Beratung zusammenkommen sollten. In dieser Angelegenheit schrieb Abt Vinsternau am 27. Juni 1521 an Abt Hieronymus von Elchingen :

" Requiruntur me, Reverende Pater, certi de presidentibus et aliis patribus auctoritate capituli provincialis Werdee celebrati, ut negocium ordinis *mihi pro tunc ex parte Mellicensium* commissum, cum collega meo reali execucioni demandare non differam. At pro tam arduo negocio tractando reor pernecessarium, *nos Mellicenses* ante statutum terminum alicubi pariter convenire maturisque prehabitis mutuis avisamentis, monitis, persuasionibus atque consiliis oportunis, alterutrum cum sana deliberacione instituere, ne bursfeldencium astuciis et fraudibus quovis modo subiciamur. Ad nutum eciam suis in ceremoniis ac ritibus experiencia docente callide proprium commodum attendentes semper nostro cum preiudicio triumphare conantur " [2].

Seine harten Worte über die Bursfelder sind wohl nur ein Widerhall der misslungenen Unionsbestrebungen der Melker, Kastler und Bursfelder Reform im ausgehenden 15. Jahrhundert [3], die an dem unbeugsamen Sinn der Bursfelder scheiterten. Prior Johann Tengler von Ahausen bat am 22. Juli 1519 Abt Johann Vinsternau um eine Abschrift der Melker Statuten (codicillum caeremoniarum). Die Antwort des Abtes Vinsternau am 10. August 1519 lautete : " Cernens vestram ad ceremonialia mellicensium conatum singularem pro lucidiore quarundam specialitatum declaracione, pro presenti alia que collegi et rescribi feci prioribus ceremonialibus noviter ad vos missis subnectens destinanda iudicavi " [4]. Zudem enthält noch heute die Bibliothek von Neresheim ein Melker Missale von 1500 (gedruckt von Georg Stuchs in Nürnberg) und ein Melker Brevier von 1500 (gedruckt ebenfalls von Georg Stuchs), aber kein einziges liturgisches Buch, dessen Druck durch die Bursfelder Kongregation veranlasst worden wäre. Somit ist die Zugehörigkeit Neresheims zur Melker Reform zweifelsfrei erwiesen.

Am 21. April (Dominica Jubilate) 1521 tagte in Donauwörth

1. Stuttgart, Staatsarchiv, Weingartner Missivbuch 99 fol. 58.
2. B. S. fol. 502.
3. THOMA, Petr. v. Rosenheim 178 ff. ; P. VOLK, Zur Geschichte des Bursfelder Breviers. in : Stud. u. Mitt. 46 (1928) 70 Anm. 3 ; ZIBERMAYR, Legation 90 f.
4. B. S. fol. 411 f.

Digitized by Google

das vorletzte Provinzialkapitel der Mainz-Bamberger Provinz. Es sollte in der Frage der Abstinenz einen entscheidenden Schritt tun. Man hatte eingesehen, dass die Vorschrift der Benediktinerregel in diesem Punkt unmöglich in ihrer vollen Schärfe durchgeführt werden konnte, dass durch die zahlreichen Dispensen, die von Rom erwirkt wurden, das Gebot eigentlich hinfällig gemacht worden war. Deshalb entschloss man sich, um der Halbheit ein Ende zu machen, in Rom eine allgemeine Dispens zu erwirken und zwar für alle Klöster der Mainz-Bamberger Provinz. Ausdrücklich sollten miteinbegriffen sein auch die Klöster der Bursfelder Kongregation, die innerhalb dieser Provinz lagen. In dieser letzten Bestimmung lag eine grosse Schwierigkeit und der Kernpunkt des nachfolgenden Zwistes innerhalb der Bursfelder Kongregation [1]. Die Bursfelder hatten stets strenge am Abstinenzgebot der hl. Regel festgehalten und es immer und immer wieder eingeschärft. Nun wäre aber die zu erbittende Dispens einer grossen Zahl Klöster der Mainz-Bamberger Provinz nicht zu gute gekommen, falls man die Bursfelder Klöster im Bereiche dieser Provinz davon hätte ausnehmen wollen. Ueberblickt man das Klosterverzeichnis dieser Provinz, wie es uns in der Steuerrolle von 1493 erhalten ist [2], so gehörten von den 129 Klöstern allein 53 der Bursfelder Union an. Diese von der Dispens auszunehmen, ging nicht gut an. Auf dem Provinzialkapitel von 1521 waren von den Aebten der Bursfelder Kongregation anwesend die Aebte Johann v. St. Peter (Erfurt) und Johann v. Bamberg, die beide auf dem Provinzialkapitel mitpräsidierten, ferner Matthias von Reinhausen, Bernhard von Steina, Alexius von Alpirsbach und Henning von St. Godehard (Hildesheim). So erklärt sich, dass im Rezess noch eigens der Zusatz gemacht wurde : " etiam si sint de unione Bursfeldensi ". Man erbat sich also die Erlaubnis, dreimal wöchentlich im allgemeinen Refektorium Fleischspeisen geniessen zu dürfen. Ueber die Begründung der Bitte verbreitete sich der Rezess des weiteren wie folgt :

" Quoniam experientia quotidiana rerum magistra docente discimus ordinem et monasteria nostra multipliciter in personis ad regimina et officia ordinis et monasteriorum utilibus et idoneis in non modicam iacturam et destitutionem spiritualium et temporalium eorundem deficere et in peius nisi celeriter provideatur ruere. Atque hoc maxime ex non esu carnium et negligentia studii et lectionis provenire et oriri dignoscimus. Doctores etenim magistri et alias

1. Die Stellung der Bursfelder zu diesem Dispensindult und der dadurch in ihren Reihen entstandene Konflikt wird in einem eigenen Aufsatz behandelt.
2. ALBERS, Steuerrolle 106 ff.

Digitized by Google

docti et idonei viri, sine quibus ecclesia Dei debite regi non potest, etiam ad ordinem nostrum affecti ob abstinentiam esus carnium ad ordinem et monasteria nostra intrare deterrentur. Unde cogimur recipere viles indoctas ac minus idoneas personas, que cum indocte sint et inscie et ob id vere religionis fundamentum ignorantes ac ad regimina et officia monasteriorum promote, omnem disciplinam regularem et observantiam bonam in magnum periculum animarum, destructionem monasteriorum, et lapsum ordinis delabi et corruere patimur, et consentimus vel etiam tumultus et turbationes in monasteriis passim concitant et conspirationes et scandala nutriunt.

Nos igitur presidentes [1] et diffinitores [2] ac totum capitulum provinciale cognoscentes quamlibet rempublicam non solum rebus, sed et viribus constare oportere, ac huic incommodo boni publici ordinis et monasteriorum nostrorum matura et diligenti deliberatione prehabita providere cupientes. Pro conservatione ordinis et monasteriorum provincie Moguntine ac diocesis Bambergensis commisimus et in mandatis dedimus certis dominis abbatibus, quatinus cum consilio peritorum et expertorum doctorum ad instantiam totius capituli nostri provincialis et eius expensis studeant impetrare a Sede Apostolica dispensationem super esu carnium trinis diebus in ebdomada etiam in refectorio salva omnium alia nihilominus disciplina regulari pro omnibus monasteriis eidem capitulo provinciali subiectis, etiam si sint de unione Bursfeldensi, non obstantibus quibuscumque consuetudinibus vel statutis in contrarium facientibus, etiam per eandem Sedem Apostolicam aut alias iuramento firmatis. Permittimus tamen interim cum iure communi, quod abbates et alii prelati pia consideratione possint nunc illos ex fratribus suis ad cameram suam et mensam vocare et eis cum timore Dei, bona disciplina et gratiarum actione melius exhibere, hoc est carnibus eos refocillare, refovere et recreare "[3].

Ausserdem war auf dem Kapitel beschlossen worden, eine Einheit in Liturgie und Gewohnheiten unter den drei Observanzen Bursfeld, Melk und Kastl herbeizuführen. Zu diesem Zwecke sollten, wie schon oben bemerkt, von jeder Observanz Vertreter in Nürnberg zusammenkommen, um die Wege zu diesem Ziele zu besprechen. Durch die wenig angenehmen Erfahrungen der Jahre 1459, 1464, 1483, 1484 und 1502 belehrt wollten sich einige Melker Aebte zuvor in Ulm am 11. August treffen, um durch Festlegung ihrer Ansichten und Forderungen gegen etwaige Ueberrumpelungen der Bursfelder gewappnet zu sein. [4] Auch über

1. Johann v. St. Peter (Erfurt), Johann v. Bamberg, Friedrich v. St. Aegidien (Nürnberg), Leonard v. Ottobeuren. vgl. Stuttgart, Weingartner Missivbuch 99 fol. 57.

2. Georg v. Ahausen, Georg v. Blaubeuren. vgl. Stuttgart, Weing. Missivbuch 99 fol. 57.

3. Stuttgart, Weing. Missivb. 99 fol. 58.

4. vgl. S. 353. " Ex causis ergo tam evidenter necessariis ad obviandum huiusmodi nobis admodum preiudiciali discrimini, humilimis exoro precibus Patern. V. R. in Ulma, dominica post festum S. Laurentii proxime futura, cum certis aliis patribus (quibus eciam idipsum insinuare curavi) convenire, ad consulendum atque tractandum in mane ferie secunde pro bono ordinis, ut divinitus provisum fuerit et inspiratum ". Abt Joh. Vinsternau an Abt Hieronymus v Elchingen. B. S. fol. 502 f.

Digitized by Google

das Studium der Ordenskleriker war in Nürnberg eine eingehende Besprechung vorgesehen. Der Abt von St. Peter (Erfurt) wurde beauftragt, einen gemeinsamen Studienort für die jungen Religiosen auszusuchen [1].

Selbstredend kam das Dispensgesuch des Provinzialkapitels auf dem Generalkapitel der Bursfelder zur Sprache, das in demselben Jahre vom 25.-27. August in St. Martin (Köln) stattfand [2], da eine grosse Anzahl Klöster ihrer Union in die Dispens miteinbegriffen war. Die Aebte von Reinhausen und Steina, die auf dem Provinzialkapitel und auch in St. Martin beim Kapitel anwesend waren, konnten über die Verhandlungen in Donauwörth Aufschluss geben. Es muss zu einer erregten Aussprache und Auseinandersetzung gekommen sein. Der Rezess verrät durch einige unbeherrschte Ausdrücke die ganze Erregung, die auf dem Kapitel geherrscht hatte. Gerade sie sollten die Angriffspunkte für die nachfolgende Polemik der nicht unierten Aebte der Mainz-Bamberger Provinz abgeben. Auch in dieser Angelegenheit bewahrheitete sich das Urteil, das Prior Bernhard von Tegernsee in einem Briefe an seinen Abt anlässlich der Unionsverhandlungen der Melker, Kastler und Bursfelder Richtung über die Bursfelder schrieb : Sie sind harte Köpfe, pochen allzusehr auf ihre Observanz und machen grosse Anstrengungen, um das Uebergewicht zu bekommen. Sie sind aber auch gelehrt, scharfsinnig und eifrige Ordensmänner [3]. Der Rezess [4] des Bursfelder Kapitels fasste die ganze Besprechung in St. Martin (Köln) in die Worte zusammen:

" Ceterum pervenit ad aures nostras, quod notula in recessu capituli provincialis Moguntine provincie et Bambergensis posita de esu carnium quam frivole et dolose pretendit. Cum tamen Pius Papa illam altricationem salubriter sua declaratione submovit, sic inquiens in sua bulla [5]. Volentes igitur paci et quieti ipsorum reformatorum consulere ac distractionis et evagationis

1. M. Kiem, Geschichte der Benediktiner Abtei Muri-Gries, I (Stans 1888) 262.
2. Volk, Generalkapitel 64.
3. München, Clm. 19697 fol. 152v Nr. 337.
4. Ueber die noch erhaltenen Rezesssammlungen der Bursfelder Generalkapitel vgl. J. Linneborn, Die Bursfelder Kongregation während der ersten hundert Jahre ihres Bestehens, in : Deutsche Geschichtsblätter 14 (1912) 45 f. · Volk, Generalkapitel XI f.
5. Gemeint ist die Bulle Pius' II. " Provida Apostolicae Sedis " vom 6. März 1459. Die Stelle lautet : " Decernimus et declaramus non licere monachis S. Benedicti submissis uti carnibus nisi secundum regulam praetacti ordinis cum superiorum suorum licentia non per importunitatem extorta, sed pia consideratione concedenda sub hac moderatione et discretionis modestia ". Doch fährt die Bulle ausdrücklich fort : Falls aber die Reform eines Klosters am Abstinenzgebot scheitern sollte, dann dürften die Präsidenten oder Visitatoren " ad vescendum de carnibus ad duos vel tres dies hebdomadae saltem semel in die " gestatten. vgl. Beuron, Abteibibliothek Ms. 8 fol. 63.

Digitized by Google

materias amputare, attendentes regulam b. Benedicti omni discretione precipuam decernimus et declaramus : non licere monachis S. Benedicti submissis observancie regularis sive nondum submissis, uti carnibus nisi secundum regulam pretacti ordinis et cum suorum superiorum licencia non importune extorta, sed pia consideracione concedenda.

Denique tales sensuales bestie legant bullam Nicolai de Cusa tituli Petri cardinalis, ubi inquit, carnium esus sit universis omni tempore et loco, casu a regula permisso dumtaxat excepto, strictissime interdictus [1]. Cum etiam statutum positum sit in recessu sacri capituli nostri annalis de anno <15>12 cuius tenor est talis : Cum igitur ad aures venerit venerabilium patrum, quorum dominorum presidentium gravis et enormis precedente clamosa insinuatione crebro querimonia revolvatur etc. Sane multorum fide dignorum relatione didicimus, quod quidam abbates observancie nostre videlicet Henningus sancti Gothardi in Hildenshem, et Johannes sancti Petri in Erfordia ac Johannes Montis Monachorum prope Bambergam in offensam Dei et proximi ac contra regulam s. Benedicti pariter et cerimonias nec non statuta laudabilia observancie nostre publice coram secularibus nec non in domibus hospitum vescuntur carnibus in confusionem et detrimentum observancie nostre. Nos igitur domini presidentes, diffinitores totumque capitulum prefatos patres abbates citamus ad futurum capitulum nostrum sacrum annale etiam peremptorie, ut ibidem compareant sub excommunicationis pena in propriis personis et legitime se expurgent de obiiciendis.

... Omnibus abbatibus necnon unitis mandamus ac precipimus in virtute sancte obedientie ac sub excommunicationis pena trium tamen dierum admonitione premissa, ne aliquis subiectus capitulo nostro carnes comedat seu alicui persone ordinis ministret aut comedentibus vel ministrantibus consentiat nisi inquantum sancta regula permittit. A qua excommunicatione non ab alio, quam ab uno de compresidentibus beneficium absolutionis obtinebit non obstantibus exemptionibus et aliis quibuscumque privilegiis et litteris Apostolicis iisdem monasteriis nobis unitis concessis vel in posterum concedendis ".

Naturgemäss hatte dies schroffe Vorgehen der Bursfelder bei den übrigen Aebten der Mainz-Bamberger Provinz zum mindesten höchstes Befremden hervorgerufen. Abt Friedrich von St. Aegidien (Nürnberg) konnte Abt Georg von Ahausen am 26. September 1521 schreiben, dass seine Befürchtungen eingetroffen seien, und er teilte ihm den Inhalt des Bursfelder Rezesses mit. Besonders fiel die Schärfe auf, mit der die Bursfelder gegen die Uebertreter des Abstinenzgebotes vorgehen wollten [2].

Zur Kritik des Bursfelder Rezesses meinte Abt Friedrich von St. Aegidien : "... arbitrari forte sanctissimi illi discipline regularis

1. Am 25. Mai 1451 (Würzburg) teilte Nicolaus v. Cues den Klöstern der Mainz-Bamberger Provinz mit, dass er verschiedene Aebte u. a. auch den Abt von Bursfeld zu Visitatoren ernannt habe, die auf die Beobachtung der Gelübde und die Enthaltung von Fleischspeisen achten sollten. Der Wortlaut dieser Urkunde stimmt mit dem der Urkunde vom 3. März 1451 (Wien) überein. vgl. ZIBERMAYR, Legation 111 Anm. b. und 113.

2. " ... insuper ita ad S. P. nostri regulam sibi subiectos remittit fratres, ut sub excommunicationis pena ab abstinenciam carnium omnes illo subiectos capitulo astringat ". B. S. fol. 508.

Digitized by Google

sectatores egregiam laudem sua reprehensione se reportaturos, non advertentes quanta reprehensione sint digni, qui bestias sensuales ceteros vel maioris opinionis vel zeli patres appellare haud veriti sunt "[1]. Schliesslich war er der Meinung, dass man in Nürnberg wegen der Frage der Einigung der drei Observanzen am Mittwoch den 13. November (quartam feriam post divi Martini festum) zusammenkommen sollte und bat, die Aebte von Neresheim und Weingarten davon zu benachrichtigen. Doch versprach er sich nicht viel von dieser Zusammenkunft, da man nach dem erwähnten Vorfall wohl wenig Hoffnung auf Unterstützung von Seiten der Bursfelder hegen dürfte [2]. Diesen Brief sandte Abt Georg von Ahausen mit einem längeren Begleitschreiben an Abt Joh. Vinsternau von Neresheim am 4. Oktober 1521, worin er seiner Empörung über das Vorgehen der Bursfelder auf ihrem Generalkapitel Luft machte [3]. Ausdrücke wie " Bursveldensium displosa humilitas, — coronati asini, — elata et vesana mens, — bipedes ille bestie in hoc arbitrati sunt se doctas et religiosas reputari, dum absque omni verecundia... virus suum in alios evomere satagarunt "[4] zeigen seine grosse Erregung. Dieser Brief gab dann auch die Veranlassung zu der glänzenden Verteidigungsschrift des Abtes Joh. Vinsternau, von der weiter unten noch die Rede sein wird. Aus diesem Brief schöpfte Abt Vinsternau eine Menge Anregungen. Zahlreiche Gedankengänge des Abtes Georg von Ahausen kehren in der Schrift des Neresheimer Abtes wieder.

Abt Joh. Vinsternau antwortete unter dem 6. Oktober 1521 Abt Friedrich von Ahausen, dass er furchtlos alle Belange des Provinzialkapitels gegenüber den Bursfeldern verteidigen werde [5]. Am folgenden Tag bat er Abt Gerwig von Weingarten, sich bestimmt zur Aebtezusammenkunft in Nürnberg am Feste des hl. Othmar (16. November) einzufinden, da wichtige Ordensangelegenheiten zur Verhandlung kämen [6]. Weshalb Abt Joh. Vinsternau den Termin vom 13. auf den 16. November verlegt hat, ist nicht angegeben. In seiner Antwort vom 11. Oktober 1521 schlug Abt Gerwig von Weingarten vor, wegen der Unsicherheit

1. B. S. fol. 508 f.
2. " Timeo haud parum Bursfeldenses ad hoc propositum merito commendandum, vel nihil vel parum subsidii erogaturos ". B. S. fol. 510.
3. B. S. fol. 506 ff.
4. B. S. fol. 507.
5. B. S. fol. 511.
6. B. S. fol. 512. Diesen Brief kennt GÜNTHER nicht. GÜNTHER, Blarer 10 Nr. 14 ist vom 11. Oktober 1521 datiert (B. S. fol. 512) und gehört deshalb *vor* Nr. 13 S. 9.

Digitized by Google

der Wege den Termin auf einen Zeitpunkt nach Ostern des folgenden Jahres zu verschieben und bat um Benachrichtigung, falls sein Plan den Beifall der übrigen Aebte gefunden hätte [1]. An Abt Georg von Ahausen ging gleichfalls eine Einladung, nach Nürnberg zu kommen, durch Abt Joh. Vinsternau ab [2]. Bereits am 21. Oktober (ipso die undecim milium virginum) konnte Abt Georg von Ahausen an Abt Joh. Vinsternau melden, dass die auf dem Provinzialkapitel zu Donauwörth beschlossene Besprechung am Feste des hl. Othmar in Nürnberg stattfinden werde. Er selbst sagte sein Erscheinen zu. Der Abt von Weingarten sollte nochmals eingeladen und ihm seine Furcht vor der Pest genommen werden, denn diese war gerade in jenen Gegenden erloschen. Es bestand also keine Gefahr mehr für die Reise. Und schalkhaft fügte er noch hinzu: " Porcionem hanc cerviciam, quam pridie sors attulit, pro bono future Bulle impetrande auspicio accipito atque cum fratribus inter dulcia pocula eo quo mittitur animo cum gaudio degustato meque cum hiis vobis omnibus quam diligenter recommendando " [3]. Schon am folgenden Tag ging der Bescheid des Neresheimer Abtes an Abt Georg von Ahausen ab, er werde dem Abt von Weingarten Nachricht senden, " pro munere carnis ferine mihi oblato... ... grates ago immortales " [4]. In seinem Brief nach Weingarten wies Abt Joh. Vinsternau auf die Dringlichkeit der Nürnberger Besprechung hin, die kein weiteres Hinausschieben des Termines zulasse. Wegen der Pestgefahr konnte er die beruhigende Mitteilung machen: " Non deterreat Paternitatem V. R. pestis sevicia, Nurnbergenses hac tempestate salubriori auro pociuntur. Hinc ex Austria, hinc ex Bavaria et undecumque locorum se plurimi Nurnbergam fuge gracia recipiunt credentes illic contra pestis furorem tutamen firmius obtinendum " [5]. Es folgt dann die oben S. 349 erwähnte Stelle, in der darauf hingewiesen wird, dass die Melker nicht fehlen dürften.

Am Samstag nach St. Martin d. i. am Feste des hl. Othmar trafen im St. Aegidienkloster zu Nürnberg die Aebte von Bamberg, Ahausen, Veilsdorf, Neresheim und Echenbrunn ein [6]. Bei den Besprechungen liess man die beiden ersten zur Verhandlung stehenden Punkte: die Vereinigung der drei Observanzen und

1. B. S. fol. 512 GÜNTHER, Blarer 10 Nr. 14.
2. Brief vom 15. Oktober 1521 B. S. fol. 513.
3. B S. fol. 514.
4. B. S. fol. 514.
5. B. S. fol. 515.
6. Diese Zusammenkunft erwähnt ZELLER, Liste 192 nicht.

Digitized by Google

das Studium der Kleriker vorerst fallen. Viel wichtiger war, sich zunächst wegen der Dispensbulle zu einigen. Man trug dem Abt von Wiblingen auf, durch Jakob Fugger [1] die Bulle in Rom zu erwirken und durch ihn die Ausgaben vorschiessen zu lassen. Dann wurden mit energischen Worten die Angriffe der Bursfelder, wie sie in ihrem Generalkapitelsrezess zu Tage getreten waren, zurückgewiesen. Mit Genugtuung nahm man Kenntnis von der meisterhaft verfassten Verteidigungsschrift, die Abt Joh. Vinsternau von Neresheim den versammelten Prälaten vorlegte. Er zeigte an Hand der hl. Regel in genialer Art, wie verwerflich die Ueberhebung der Bursfelder war, wie ungerecht und übereilt sie gegen ihre Mitäbte gehandelt hatten und wie beschämend ein solches Vorgehen war. Glänzend verstand er es, den Standpunkt seiner Mitäbte auf dem Provinzialkapitel und ihr gemeinsames Vorgehen zu rechtfertigen. Die Schrift ist in ihrem vollen Umfang als Anhang abgedruckt nach dem Autograph des Abtes Joh. Vinsternau, das uns in Hs. 83 fol. 511-568 der Fürstl. Thurn- und Taxisschen Hofbibliothek zu Regensburg erhalten ist. Von den nachweislich 130 gedruckten Exemplaren [2] konnte nur eines festgestellt werden [3] und zwar in der Stadtbibliothek Augsburg. Ueber die Verhandlungen in Nürnberg wurde folgender Rezess [4] abgefasst :

Conclusio quorundam patrum abbatum in causa ordinis Nurnberge congregatorum.

Nos Johannes Montis Monachorum in Bamberga, Fridericus in Nurnberga, Georgius in Ahausen, Johannes in Vielsdorff, Johannes in Nöreshain et Rudolffus in Echenprunnen monasteriorum abbates effectualiter morem gerere cupientes sacri capituli provincialis recessui Werdee celebrati, decima septima novembris die in monasterio Sancti Egidii pariter convenire curavimus. In simul igitur congregati, quantum ordinis nostri comodo ac honori congruere iudicavimus, trium articulorum in recessu expressorum et nobis commissorum fecimus ruminacionem. Sed quia pro expedicione primi et secundi articulorum varia nobis occurrerunt impedimentorum obstacula, que ad nutum cuiusque tolli nequibant eosdem binos articulos (videlicet de generali unione ex tribus unionibus colligenda ac fratrum studio universali) suspensos ad futurum usque capitulum reliquimus. Ad exequendum negocium tercii articuli, de bulla dispensacionis super esu carnium impetranda, singulis nobis superius expressis

1. Jak. Fugger war seit 1507 Schutzvogt v. Wiblingen † 1525 vgl. M. Braig, Kurze Geschichte der ehemaligen vorderöstreichischen Benediktiner-Abtey Wiblingen, Isni 1834. 145.

2. Siehe unten S. 361. Anm. 2.

3. Auch den Bemühungen des Auskunftsbureau der deutschen Bibliotheken in Berlin gelang es nicht, ein weiteres Exemplar namhaft zu machen.

4. B. S. fol. 515.

Digitized by Google

placuit, idipsum Reverendo Patri in Wiblingen abbati committendum, ut domini Jacobi Fucker, sui monasterii in temporalibus protectoris et advocati, consilio et auxilio indagare studeat, quantum facultatis et pecuniarum bulle prenominate impetracio exigat et requirat. Quo cognito impetracionis onus atque laboris nostris expensis assumere et quantocius in effectum deducere non dedignetur.

Preterea non mediocriter ad exequendum plenius duos articulos prenominatos ambiguos hesitantes et indispositos nos reddidit patrum presidencium annalis capituli unionis Bursfeldencium temeraria presumpcionis scoliditas, qua frivole, minus iuste, irracionabiliter, contemptibiliter et insidiose veritati parcendo eiusdem sui capituli annalis ea sub forma recessum statuerunt, ut libelli famosi pocius (nostra cum infamia) vim et stilum pretendat quam approbate religionis argumentum. Unde sicut in summo gradu nobis displicuit (quod dolenter referimus) mala pro bonis et detraccionis infamiam pro mutui amoris vicissitudine reportare sic non in infimo gradu nobis omnibus et singulis pro nostra et omnium patrum tocius capituli provincialis excusacione placuit in noticiam omnium pervenire, quorum interest aut quomodolibet interesse poterit et debebit, certum scriptum [1] abbatis in Nöreshain nostre zelose intencionis indicativum et contra nostros emulos infamatores atque detractores excussativum, quo cuilibet intuenti clarius elucescit prefatorum inflata temeritas ac patrum sacri capituli provincialis amor ardentissimus atque sincerissima charitas. Actum et datum die et loco quibus supra.

Die programmatische Verteidigungsschrift des Abtes Joh. Vinsternau wurde in 130 Exemplaren bei Fr. Peypus von Nürnberg in Druck gegeben mit dem Titel: Excusatio / Reuerendorũ. Patrum / presidentũ. ordinis sancti Benedicti / contra quosdã capituli Prouincia- / lis recessum minus discrete re- / prehendentes per Joan- / nem Vinsternaw abba- / tem in Noeresshein / compilata. Am Schluss der Schrift: Impressum Norinberge per Fridericum Peypus (s. a.). Die Druckkosten beliefen sich auf 4 fl. [2] Die Exemplare wurden durch den Abt von Nürnberg an die Klöster der Mainz-Bamberger Provinz verteilt; auch mehrere Bursfelder Aebte erhielten die Schrift [3]. Am 19. Dezember 1521 bedankte

1. Wir haben es demnach mit einer Verteidigungs*schrift* und nicht mit einer *Rede* zu tun, wie irrigerweise das "Diöcesanarchiv von Schwaben" 13 (1895) 164 angibt.

2. "Exposui pro impressione 4 fl. suntque centum ac triginta impressa", Abt Friedrich v. St. Aegidien (Nürnberg) an Abt Joh. Vinsternau v. Neresheim Januar 1522, B. S. fol. 520.

3. "Defensionem abs te, Reverende Pater, elucubratam calcographis imprimendam commisi, exemplaria aliqua ceteris circumiacentibus cenobiis per Vestram Paternitatem distribuenda transmitto; curabo, ut prope diem..... copiam Bursfeldensium cenobia illam habeant cognoscantque suam in provinciale capitulum debachacionem haud licitam honestamque, sed piarum aurium offensivam ac omnino frivolam iniustamque fuisse", Abt Friedrich v. St. Aegidien an Abt Joh. Vinsternau, Januar 1522, B. S. fol. 519 f: Z. B. erhielt Ahausen einige Exemplare (transmisi aliqua ad Anhusen, ebda. B. S. fol. 520), ebenso Füssen vgl. Dekan Gallus Knöringer v. Füssen an Abt Joh. Vinsternau 4. November

Digitized by Google

sich Abt Georg von Ahausen bei Abt Joh. Vinsternau für die Uebersendung der Verteidigungsschrift und gab folgendes Urteil über sie ab :

" Recordor nihilominus, Colende Pater, quale nuper Nurnberge in horum examinatione laborum tuorum iudicium habuerim illud videlicet quod omnino consonum videbatur, ut in tractatulo illo tuo eleganti singulis capitulis rubricella quedam modica proponeretur, que lectoribus piis non modo faciliorem materiei intellectum, sed et lucidiorem ordinem atque operi toto attentiorem splendorem afferri atque prestari potuisset. Non enim omnibus constat, quam sinceritatem divus ille parens noster Benedictus singulis capitulis regule sue inserere voluit aut qua pia intencione scolam sancte religionis discipulis suis erigere atque depingere intendebat, que omnia per frivolam detractionem atque diffamatorium recessum certorum, qui annali nuper capitulo Bursfeldensium presiderunt, diruta atque commaculata fuerunt, ymo quomodo illi ipsi inflati et turgidi regule sancte transgressores se omnium capitulorum reos atque obnoxios reddiderunt opere precium eciam fuisset, ut eundem tractatulum tuum alicui, ut fieri assolet, amicorum per quandam prohemialem epistolam dedicasses, qui tandem non solum labores atque lucubraciones has tuas digne extulisset, sed etiam per hoc regulam sanctam tanquam omnium precipuam commendasset et presumptuosam diffamatorum nostrorum superbiam atque vesaniam lucidius carpere atque annihilare potuisset. Ecce quid tibi laudis et tractatulo tuo splendoris unica sic epistola attribuere potuisset ? Quod tibi nunc, quia propria laus sordet, in medium adducere non licuisset, sed quod differtur, non auffertur, gradatim quoque progressus fieri solet et calcar immensum gioria laudis habet " [1].

In seiner Antwort vom 22. Dezember 1521 berichtete Abt Joh. Vinsternau an Abt Gregor von Ahausen über die zu erwirkende Bulle und nahm Stellung zu dessen Kritik an seiner Verteidigungsschrift :

" Sine procrastinacione conclusionem Nurnberge per nos factam dominus abbas Wiblingensis litteris credentialibus presentatis reali demandavit execucioni cum sufficienti scriptotenus et verbali ipsius negocii declaracione, quod ipso dominus Jacobus Fucker cum affectuosissima nobis complacendi voluntate nostrum ad nutum expediendum assumpsit, nobis ergo bulle copia eiusque taxacione seu precii estimacione iudicatis quod addendum, quid rescindendum quidve alterandum fuerit, quorum intererit ,deliberacione diiudicabunt. Preterea non curavi scriptis meis pro ampliacione proprie laudis prefacionem seu prohemium anteferre seu cuique illud dedicare, sed humili processu reverendorum patrum presidencium ac aliorum de cetu capituli provincialis zelosum intentum (ut potui) cunctis legentibus innotescere nobisque detrahencium scolidam perversitatem demovere, licuisset autem (nec opus erat alia prefacione) per calcographum ad instructionem domini abbatis S. Egidii tenorem

1523 : Nach Schilderung der Unordnungen im Kloster fährt er fort : " Sed et libellum vestrum contra supersticiosum illum Bursfeldensem sciolum pulcherrime doctissimeque congestum impudentissime reprehendunt ". B. S. fol. 530 f.

1. B. S. fol. 517 f.

Digitized by Google

nostri recessus in Nurnberga conclusi prohemii loco scriptis meis (quod admodum ratum atque gratum habuissem) fuisse prelocatum. Neque me sinebat recedendi a Nurnberga festinancia curiosaque diversorum ibidem (cum antea Nurnberge non fuerim) contemplandi avitas in aliena cella et nimia distractione pressum, prius laboriose compilata celeriter cum aliis addicionibus at formaliter immutare " [1].

(Fortsetzung folgt.) D. PAULUS VOLK.

1. B. S. fol. 518 f.

Digitized by Google

NOTE.

UN ANCIEN CATALOGUE DES MANUSCRITS DE L'ABBAYE DES DUNES.

Le manuscrit 55 de la ville de Bruges contient trois écrits qui primitivement étaient séparés : l'Évangile de Mathieu avec glose marginale et interlinéaire, une exposition de l'Apocalypse, la Vie de saint Guillaume avec les oraisons de sa messe. Ces trois manuscrits étaient déjà réunis dans la bibliothèque de l'abbaye des Dunes, bien avant l'époque de Charles De Visch, car il y a deux tables au commencement du volume qui énumèrent ces pièces et la plus récente est de la main du célèbre bibliothécaire des Dunes. Il y a aussi une note de provenance *Iste liber est ecclesiae b. Mariae de Dunis* antérieure à Charles De Visch, mais postérieure à l'écriture du manuscrit. Le second et le troisième manuscrit paraissent être du XIIe siècle, le premier est un peu plus récent. C'est donc à tort que le catalogue de Laude attribue le manuscrit 55, sans distinction, au XIVe siècle.

Au verso du dernier feuillet il y a un catalogue de manuscrits, encore inédit, qui semble avoir été écrit à la fin du XIIIe siècle. En voici le texte avec quelques annotations. Pour la facilité du lecteur j'ai numéroté les différents articles.

LIBRI DE PARUO ARMARIO

1 Expositio super apokalypsim
2 Uita sancte marie magdalene
3 Excerptiones magistri petri de septem uerbis domini
4 Miracula sancti thome archiepiscopi
5 Aurora
6 Psalterium dimidium
7 8 Epistole pauli due
9 Tituli psalmorum
10 Diuersorum excerpta
11 Anselmus de XIIII beatitudinibus
12 Epistola fratris geroch ad sanctum bernardum
13 Boetius de consolatione et hugo de uolucribus
14 Elucidarius
15 Miracula ex dialogo sancti gregorii
16 Translatio sancti bartolomei
17 Epistole pauli glosate
18 Meditationes sancti anselmi et alia opuscula
19 Alter elucidarius
20 Ylarius de compoto lune
21 Alter libellus de cumpoto
22 Episcopus cantuariensis super cantica
23 Psalterium gloriose uirginis marie
24 Glosa cuiusdam super cantica canticorum
25 Psalterium paruum
26 Apocalypsis et notule super cantica

Titre. Le ms a *aumario*. Il y avait donc une autre bibliothèque plus grande.

1. Il était d'usage au XIIIe siècle d'écrire le catalogue de la bibliothèque sur une page blanche de l'un ou l'autre des volumes. On

Digitized by Google

s'attend évidemment à trouver dans le catalogue le contenu de ce volume. Puisque notre catalogue mentionne en tête une *Expositio super Apokalypsim*, nous pouvons conclure qu'il s'agit de cette *Expositio* qui se trouve dans le manuscrit 55. Je crois même que les 26 manuscrits étaient placés selon l'ordre qu'ils occupent dans notre catalogue. C'était une grande commodité pour le chercheur, si le catalogue de chaque bibliothèque était écrit sur le premier livre de l'armoire. Puisque notre catalogue est écrit sur le verso de la Vie de saint Guillaume et ne mentionne que l'*Expositio*, j'en conclus aussi que ces deux écrits étaient déjà réunis et que l'Évangile de Mathieu n'y était pas encore adjoint.

3 Dans *excerptiones* la lettre *r* a été, par erreur, exponctuée.

7. 8 Il s'agit, je suppose, non de deux épîtres de saint Paul, mais de deux exemplaires des épîtres.

10 Le ms a *exeterpta*.

11 Il s'agit du *De beatitudine caelestis patriae* d'Eadmer où il énumère quatorze qualités du bonheur ; le même thème se retrouve dans le *De similitudinibus* d'Eadmer chap. 47-71.

22 Le ms semble avoir *caniacensis* avec un signe d'abréviation.

D'où vient ce catalogue ? Plusieurs manuscrits sont entrés à l'abbaye des Dunes qui primitivement n'appartenaient pas à ce monastère, et l'écriture du catalogue est antérieure à celle de la note de provenance. Mais cette note de provenance est antérieure à la réunion des bibliothèques de Ter Doest et des Dunes. Nous n'avons donc aucun indice en faveur de Ter Doest. M. De Poorter, que j'ai consulté, se demande si le manuscrit n'aurait pas appartenu d'abord aux Guillelmites de Bruges. La *Vita sancti Guillelmi* suggère cette hypothèse, mais je doute fort que ce petit couvent ait eu tant de manuscrits patristiques et ait possédé deux bibliothèques. D'ailleurs le couvent des Guillelmites a été fondé à Bruges en 1430, longtemps après la rédaction de notre catalogue. Tout bien pesé, il nous semble que ce catalogue se rapporte à la grande abbaye des Dunes.

Il serait tentant de comparer notre liste avec les manuscrits qui nous restent de l'abbaye cistercienne et avec le catalogue de Charles de Visch, publié par Sanderus [1]. Je me contente de faire remarquer que le traité *De volucribus* de Hugues de Folieto figure ici sous le n° 13 avec Boèce *De consolatione* et qu'il se trouve isolé dans le manuscrit 89/54 du grand séminaire. Ce manuscrit, qui a figuré en 1927 à l'exposition des miniatures (n° 6), provient des Dunes. Boèce et Hugues ont-ils été primitivement réunis et le manuscrit du séminaire a-t-il été démembré ? Ou bien faut-il admettre une bévue de l'auteur ou du copiste de notre liste ? Je laisse à ceux qui peuvent manier chaque jour ces volumes et les comparer le soin de résoudre ce problème et les autres que pose le catalogue « de la petite armoire ».

D. DONATIEN DE BRUYNE.

---

1. Il est intéressant de noter ici que l'abbaye de Maredsous possède l'exemplaire de la *Bibliotheca Belgica manuscripta* qui a appartenu à de Visch. que celui-ci a corrigé et complété çà et là le texte et surtout qu'il a écrit en marge de la liste alphabétique la cote de chaque manuscrit.

Digitized by Google

DATE DE L'ORDINATION ÉPISCOPALE DE SAINT AUGUSTIN.

Les historiens n'ont pu jusqu'ici arriver à déterminer avec certitude la date à laquelle s. Augustin fut consacré évêque. Le seul chroniqueur ancien qui nous renseigne sur ce point est Prosper [1], lequel, dans son *Epitoma chronicon*, sous le consulat d'Olybrius et Probinus, donc à l'année 395, a consigné la notice suivante, reproduite ensuite textuellement par Cassiodore [2].

> Augustinus beati Ambrosii discipulus multa facundia doctrinaque excellens Hippone regio in Africa episcopus ordinatur.

Tout le monde conviendra que ce témoignage du disciple et admirateur passionné du grand évêque est d'une importance exceptionnelle en cette matière. D'autre part, nous voyons Augustin figurer parmi les évêques qui souscrivirent au IIIe concile de Carthage à la fin d'août 397. Bien qu'on ait parfois allégué certains motifs pour reculer la date de son sacre jusqu'à la fin de 396 [3], il ne semble pas que ces motifs puissent prévaloir contre l'attestation précise de Prosper : pour ma part, je n'hésite pas à m'en tenir, jusqu'à preuve du contraire, à la date de 395.

Mais, si l'on n'a point réussi à se mettre d'accord sur l'année elle-même, tout le monde du moins, jusqu'à ce jour, a considéré comme certain qu'Augustin « a été fait évêque à la fin de l'année, puisque, dans un sermon qu'il fit à l'anniversaire de sa consécration, il aurait lui-même attesté que la fête de Noël était proche [4] ».

Le sermon auquel fait ici allusion Tillemont est le CCCXXXIXe de l'édition des Mauristes [5]. Là, en effet, on lit au commencement du n. 3 :

> Relevate ergo, fratres, relevate sarcinam meam et portate mecum. Bene vivite. *Natalis domini imminet* : pascendos habemus compauperes nostros, et cum eis communicanda est humanitas.

Si vraiment ce sermon 339, tel qu'on l'a connu depuis des siècles, était l'œuvre de s. Augustin, il n'y aurait point de doute possible, le *Natale episcopatus* du saint docteur était célébré à peu d'intervalle avant la Noël. Mais voici déjà une première raison de se défier : ce sermon 339 nous est parvenu uniquement par la fameuse collection dite des *Quinquaginta homiliae* [6], collection dont le compilateur avéré, et même par endroits l'auteur, n'est autre que le grand évêque gallo-

---

1. *Mon. Germ. histor.* in-4°, *Chron. min.* I, 463.
2. *Ibid.* II, 154.
3. On peut en voir l'exposé dans Tillemont, *Mémoires... hist. ecclés.* XIII 975, note XXI.
4. *Ibid.*
5. Migne XXXVIII, 1480-82.
6. Il occupe la 25e place dans l'ordre communément reçu du recueil.

Digitized by Google

romain Césaire d'Arles. Dans la pièce dont il s'agit, par exemple, il est aisé de reconnaître aussitôt son style si caractéristique dans les douze lignes de la finale, à partir des mots « secundum illud quod scriptum est, Qui seminant in lacrimis » etc. Or, il est assez naturel de présumer que Césaire, ayant succédé à l'évêque Aeonius mort le 17 août 502, fut sacré vers la fin de cette même année ; ce qui expliquerait l'insertion de cette courte incise *Natalis domini imminet* [1], jetée d'une façon si abrupte au début du n. 3.

Mais nous avons mieux ici qu'une simple présomption. Le sermon authentique d'Augustin dans lequel Césaire a découpé l'étoffe des pièces 25 et 11 de sa collection des *Quinquaginta homiliae* (= 339 et 40 des Mauristes) a été découvert et publié à Rome, en 1819, par le bénédictin Ottavio Fraja Frangipane, d'après le ms. XVII du Mont-Cassin, p. 368 sqq. [2] Il est intitulé *De proprio natali*, commence de même que le sermon 339 des Mauristes, et a été réimprimé dans la Patrologie latine de Migne t. 46, col. 961-971. Or, dans cette rédaction évidemment primitive et authentique, il n'y a pas de trace des mots *Natalis domini imminet* ; par contre, après les mots *pascendos habemus*, on lit le mot *hodie*, supprimé par le compilateur arlésien du sermon 339. Il ne s'agit donc plus d'un repas à donner aux pauvres à la Noël prochaine : c'est ce jour-ci même que l'évêque doit, en vertu d'une ancienne coutume probablement, servir une réfection à ses *compauperes*, à l'occasion de l'anniversaire de son sacre. Dès lors, l'argument tiré du sermon 339 pour fixer vers la fin de l'année l'ordination épiscopale d'Augustin n'a plus aucune valeur. Frangipane soutient, au contraire, et avec raison, que, Prosper marquant cette ordination sous la date de 395, encore du vivant de Théodose, et cet empereur étant mort dès le 17 janvier de cette même année, c'est donc plutôt la première moitié de janvier 395 qu'il conviendrait d'assigner comme date de l'élévation d'Augustin à la dignité épiscopale.

D. G. MORIN.

DECAS ET DODECAS.

Dom Massuet († 1716), le très estimable éditeur de saint Irénée, a eu la charité de joindre au texte des Livres *Adversus Haereses* un schéma symbolique, destiné à orienter le lecteur à travers le Plérôme valentinien. Ce schéma, que je rencontre dans l'édition de Venise (1734, t. I, p. XXX), est faussé sur un point notable, par une distraction bizarre.

Je ne sache pas que l'erreur ait jamais été signalée. Le fait est que Migne la reproduit fidèlement dans la Patrologie grecque (1857,

1. La provenance césarienne de cette interpolation est d'autant plus vraisemblable qu'on voit reparaître ces trois mots *Natalis Domini imminet* dans le sermon 116, n. 6, de l'Appendice du tome V, sermon dont Césaire est incontestablement l'auteur.

2. Cf. *Biblioth. Casin.* I, 222.

Digitized by Google

t. VII, p. 435). Mais il n'est jamais trop tard pour rompre une telle prescription. Qu'on me permette d'appeler l'attention sur ce point, remarqué par hasard.

Il s'agit de l'origine attribuée aux deux groupes d'Eons appelés respectivement *Decas* et *Dodecas*. D'après le schéma de Massuet, la *Decas* procéderait du couple *Homme* et *Église*, la *Dodecas* du couple *Verbe* et *Vie*. Or c'est le contraire qui est vrai. La *Decas* procède du couple *Verbe* et *Vie*, la *Dodecas* du couple *Homme* et *Église*, d'après les indications multiples et parfaitement concordantes de saint Irénée (I, 1, 2 etc.).

ADHÉMAR D'ALÈS.

LES MOUETTES DU RHONE.

Il y a quelque trente ans, les habitants de Lyon furent agréablement surpris par l'arrivée d'une colonie de mouettes, venant s'ébattre sur leur fleuve. Il paraît même que les oiseaux s'y plurent et prirent l'habitude d'y revenir. Peut-être ne faisaient-ils que renouer une vieille tradition. C'est du moins ce que suggère une expression pittoresque de saint Irénée, C. *Haer.*, I, XIII, 3. De certaine femme qui, sous l'influence des docteurs gnostiques, a perdu la tête, au point de vouloir prophétiser, il dit qu'elle devint sotte comme une mouette : Ἡ δὲ γαυνωθεῖσα καὶ κεπρωθεῖσα ὑπὸ τῶν προειρημένων. L'expression est rare, bien que non inédite (Septante, *Prov.*, VII, 22 : Ὁ δὲ ἐπηκολούθησεν αὐτῇ κεπρωθείς. Cicéron, *Att.*, XIII, 40 : Sed ego ipse κεκέπρω α.). On la comprend mieux sous un ciel où les mouettes n'étaient pas inconnues. Et donc on peut conjecturer que l'évêque de Lyon, pour parler à son peuple, s'inspire d'une image familière.

ADHÉMAR D'ALÈS.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

BIBLIOGRAPHIE, ETC.

H. MENHARDT. **Handschriftenverzeichnisse oesterreichischer Bibliotheken. Kärnten. Band I. Klagenfurt, Maria Saal, Friesach.** — Vienne, Oesterr. Staatsdruckerei, 1927, grd 8°, xx-355 p.

La direction générale de la Bibliothèque nationale de Vienne, mettant à exécution un vœu souvent exprimé, a décidé de commencer la publication des catalogues généraux des manuscrits d'Autriche. La direction de l'entreprise est confiée au Dr O. Smital, conservateur en chef des mss à Vienne. La série débute par la Carinthie et le premier volume vient de paraître. Rédigé par le Dr H. Menhardt, il contient le catalogue des mss conservés à Klagenfurt, Maria Saal et Friesach. La description des mss est soignée. L'analyse donne le contenu précis de chaque volume ; suit une notice où l'on trouve tous les détails qui peuvent intéresser la paléographie, la bibliotechnie, l'histoire de l'art, etc. Peut-être aurait-on pu donner toujours l'incipit et chercher à identifier plus souvent les pièces. Ceci par exemple (p. 150, Pap. Hs. 119, 5) semble trop laconique : Bernhardus Planctus de passione Domini, lat. — Le présent catalogue sera d'autant plus précieux qu'il est presque complètement inédit. Jamais les titres des mss de Maria-Saal n'avaient encore été publiés ; ceux de Klagenfurt n'étaient connus qu'en partie. Sept tables en facilitent l'usage : dates, langues, copistes, provenances et possesseurs, auteurs, anonymes, noms de lieux. Les mss du plein moyen âge sont rares en Carinthie. Le fait est dû surtout aux incendies nombreux qui ont anéanti les bibliothèques de la région et à la suppression des couvents ordonnée par Joseph II. Les volumes datent des XIV-XVe siècles et suivants. C'est la production des XIVe et XVe qui est le mieux représentée : sermons, commentaires théologiques, quaestiones, traités canoniques, etc. Les gloses en allemand sont également nombreuses.

D. PHILIBERT SCHMITZ.

A. TH. BANNISTER. **A descriptive Catalogue of the Manuscripts in the Hereford Cathedral Library** with an Introduction by M. R. James. — Hereford, Wilson and Phillips, 1927, 8°, VIII-190 p.

La cathédrale d'Hereford est l'une des rares églises en Angleterre qui ont conservé une bonne partie de leurs manuscrits. Elle en possède 200 environ. Parmi eux, 114 lui ont toujours appartenu ; 60 sont de provenance inconnue et peuvent fort bien avoir été sa propriété dès l'origine. Les cinquante restant sortent de divers fonds, particulièrement de l'abbaye des augustins de Cirencester et des franciscains de Hereford. Peu de manuscrits sont anciens : un du VIIIe-IXe et du IXe-Xe siècle ; trois du XIe ; la majorité (environ 90) appartient au XIIe siècle. Il faut signaler toutefois un fragment du commentaire sur l'évangile selon saint Mathieu, deux feuillets du VIIe-VIIIe siècle contenus dans le P. 2. X. Les joyaux de la collection sont le P. 9. II : un decretum Gratiani cum apparatu, du XIVe, orné de 39 riches miniatures et le livre des évangiles P. 1. II, du VIIIe-IXe siècle. Les manuscrits d'Hereford contien-

Digitized by Google

nent surtout des gloses sur l'Écriture Sainte, des œuvres des Pères, des traités de droit canonique. — M. Bannister a ajouté 4 tables : des donateurs, des provenances, des propriétaires, des dates ; plus un index général. La description des manuscrits est généralement soignée et suffisante. Quelquefois cependant on tombe sur une analyse de ce genre : « Ninety homilies — 74 of Bede, 6 of Origen, 8 of Augustine, 1 of Johannes Episcopus, 1 of Anselm ». Je crois que le travailleur désirerait davantage. Dans ce cas, il devra encore recourir au catalogue de H. Schenkl, dont les notes restent très utiles. Peut-être aussi voudrait-il quelquefois être assuré de la graphie du manuscrit par un « sic ». C'est ainsi que p. 7, je soupçonne quand même devoir lire Iohannem et non Iohem ; p. 10, aspergatur pour aspersatur ; peut-être unctione pour motione (altaris) ; 15 sanguinem pour sangumem ; Haimo pour Hanno ; p. 55 Landun ? etc. Mais ce sont là vétilles, et nous saurons gré à M. B., qui nous avait déjà parlé de l'histoire de la bibliothèque d'Hereford dans son *The Cathedral Church of Hereford*, de nous en avoir maintenant fait connaître les richesses.

D. PHILIBERT SCHMITZ.

R. A. Rye. **The Students' Guide to the Libraries of London**, with an Account of the Most Important Archives and other Aids to Study. — Londres, University of London Press, 1927, 8°, xxv-581 p., 61 ill. Sh. 10.

Ce guide est appelé à rendre les services les plus signalés. La première édition (1908) avait été épuisée l'année même de sa parution ; la seconde connut aussi le succès le plus flatteur. Celle-ci, revue de fond en comble, ne le cédera en rien à ses devancières. C'est que, grâce à ce guide, le travailleur peut facilement trouver sa voie dans le centre de « librairie » le plus important du monde, parmi les 660 bibliothèques et plus que contient la ville de Londres. — L'auteur a divisé la matière en cinq chapitres. Le premier (p. 1-72), moins directement pratique, retrace l'histoire des bibliothèques depuis les temps les plus reculés, où elles se développaient en Orient, à Babylone, en Assyrie et en Égypte, jusqu'au moyen âge et aux temps modernes en Angleterre. A noter ce que dit l'auteur (p. 14) de la dispersion des bibliothèques monastiques causée par la « criminal rapacity of Henry VIII » et qu'on ne déplorera jamais trop. Le chapitre II (p. 73-141) est tout entier consacré à la Bibliothèque du British Museum : il décrit le département des livres imprimés ; celui des livres et mss. orientaux ; celui des mss. ; celui des antiquités égyptiennes et assyriennes ; les autres départements. Il donne les indications relatives aux règles à observer, aux heures d'admission, aux catalogues à consulter, etc., toutes indications qu'il est quelquefois si difficile de connaître. Le chapitre III (p. 142-169) traite des archives nationales conservées au Public Record Office avec ce même souci d'être utile au chercheur inexpérimenté. Le chapitre IV (p. 170-248) indique les bibliothèques de caractère général, et note leur importance et leurs avantages. Sont même citées les bibliothèques de prêt et celles des grandes maisons d'édition londoniennes. Le dernier chapitre (p. 249-452) enfin signale les bibliothèques spéciales : celles-ci sont distribuées selon l'ordre alphabétique de leurs « spécialités ». Un index alphabétique très détaillé (p. 453-540) facilite encore les recherches. Soixante et une illustrations à pleine page rehaussent l'intérêt de ce livre que toute bibliothèque aimera de posséder.

D. PHILIBERT SCHMITZ

Digitized by Google

ÉCRITURE-SAINTE.

L. Dürr. **Religiöse Lebenswerte des Alten Testaments.** — Fribourg, Herder, 1928, 16°, VII-155 p. Mk. 3.

On ouvre toujours avec intérêt un livre du Dr Dürr, parce qu'on est assuré d'y apprendre quelque chose de neuf. Il a le don de synthèse et, sans négliger l'analyse, il sait exposer des idées générales et dérouler sous les yeux de son lecteur de vastes panoramas. Cette méthode est excellente pour arracher, de temps en temps, les étudiants à la fascination des difficultés secondaires, et pour détourner leur esprit de la chasse au détail, qui pourrait les distraire des aspects fondamentaux du problème.

Le Dr Dürr s'est avisé qu'on faisait trop peu de cas de la valeur religieuse de l'A. T. Il pense à la campagne menée jadis par Fr. Delitzsch et au Marcion de M. Harnack. Il n'a pas tort. Aussi lui sera-t-on reconnaissant d'avoir esquissé en un discours de quelque cent pages une introduction religieuse à l'A. T. Il y traite dans une première partie de la signification spirituelle et religieuse de l'A. T. dans l'histoire ; sans s'arrêter à la valeur littéraire hors de pair de la poésie biblique, il rappelle que l'A. T. fut le véhicule de la religion du Dieu unique et saint. La religion révélée par Jahvé est morale, et ce fait, poussé à ce degré, est sans second dans le monde contemporain des Hébreux. On indique ensuite la valeur actuelle de l'A. T. dans la perspective historique : il est une histoire religieuse de l'humanité, où sont racontées les interventions de Dieu dans notre pauvre monde et sa conduite envers chaque individu. Ainsi la Bible, par le rappel du passé, nous instruit de la manière dont Dieu éclaire notre conscience religieuse et la fortifie pour le bien. La seconde partie est consacrée à l'examen de quelques aspects particuliers de la valeur religieuse de l'A. T. Ce sont : la connaissance intuitive, chaude et vivante de l'existence de Dieu et de son immanence dans le monde ; le développement de ses attributs, sa sainteté essentielle, sa moralité, sa miséricorde, sa providence. C'est, en retour, l'examen du problème du mal, au premier aspect si contraire à la doctrine d'un Dieu bienveillant. Les solutions diverses trouvées comme à tâtons par les auteurs inspirés et se complétant l'une l'autre sont ici passées en revue. C'est le tableau de la religion d'Israel et de la lutte des auteurs sacrés pour maintenir à son niveau originel le culte en esprit et en vérité ; il y a ici des phrases fort bien venues sur l'antiquité de la liturgie sacrificielle en Israel. C'est enfin un examen rapide de la morale pratique et de la sagesse hébraïques. L'intérêt du discours ne tient pas seulement dans l'ampleur des vues exposées, mais encore dans le fait que l'auteur n'ignore pas que tous les genres littéraires contenus dans la Bible ont leurs parallèles dans les religions voisines des Hébreux; mais s'il reconnaît les similitudes, il sait faire ressortir les dissemblances, et du point de vue religieux elles restent énormes, et déficitaires du côté des nations. Il faut faire lire ce petit livre à tous ceux que les difficultés de la critique ont mis mal à leur aise avec l'A. T. D. HILAIRE DUESBERG.

G. Wuttke. **Melchisedech der Priesterkönig von Salem.** (Bhft. 5 f. ZNTW.) — Giessen, Töpelmann, 1927, 8°, 76 p. Mk. 3.50.

Le Dr Wuttke a entrepris de retracer l'histoire de l'exégèse de Melchisédec ; le sujet paraîtra peut-être un peu mince, il est néanmoins instructif. L'importance du personnage de Melchisédec lui vient sans contredit du parti qu'en a tiré l'auteur de l'épître aux Hébreux, au chapitre 7. C'est donc par l'analyse

Digitized by Google

de cette page inspirée de l'exégèse chrétienne que s'ouvre notre livre. On y a bien dégagé le sens typique mis en œuvre ici, et en faisant la comparaison avec Philon on a judicieusement souligné le contraste entre l'allégorie où s'évanouit l'histoire et la grande vision du roi de Salem, type du Christ. On étudie ensuite l'exégèse de Gen. 14 et du Ps. 110 chez les Rabbins, chez les gnostiques, pour autant qu'on soit bien renseigné sur leur compte, à ce sujet, chez les Pères latins et grecs, chez Luther et les modernes. Enfin, un appendice montre Melchisédec dans l'art et dans le culte. Il est intéressant de noter comment la voie ouverte avec autorité par Heb. a été suivie et continuée par les Pères. Melchisédec, type du Christ prêtre, offre le sacrifice de pain et de vin, image de l'Eucharistie. Le Dr Wuttke tient pour historiquement acquis que Gen. 14 ne parle pas de sacrifice. Soit, mais il a tort de considérer les catholiques comme liés à cette exégèse par le dogme de la transsubstantiation et de les en plaindre. Sa compassion part d'un bon naturel, mais elle est superflue. Ce qui se dégage de cette étude, c'est que Philon mis à part, et encore faudrait-il faire quelques réserves, les anciens ont cru au personnage historique de Melchisédec. D. H. D.

A. Eberharter. **Die vorexilischen Propheten und die Politik ihrer Zeit.** (Bibl. Zeitfr. 12 6.) — Munster, Aschendorff, 1927, 16°, 47 p. Mk. 0.80.

Le professeur d'Écriture Sainte trouvera dans cette plaquette un résumé succinct mais substantiel de la politique des prophètes protagonistes de Jahvé depuis Samuel jusqu'à la captivité. Les sources ne sont pas discutées ; aussi bien s'agit-il d'un exposé vulgarisateur non d'une thèse neuve. Cette brochure rendra service à qui ne dispose ni du temps, ni des livres suffisants pour travailler à même les sources. D. H. D.

J. W. Rothstein et J. Hanel. **Das erste Buch der Chronik.** — Leipzig, A. Deichertsche Verlagsbuchhandlung, 1927, 8°, 1 Lieferung, 272 p. Mk. 13.50. 2 Lieferung, LXXXVII-273 à 532 p. Mk. 17.50.

Le Dr Rothstein avait entrepris un vaste travail sur la littérature post-exilique, qui devait aboutir à une synthèse d'histoire du peuple juif après la captivité. La mort a brisé sa carrière alors qu'il achevait de poser la première assise du monument projeté : un commentaire du premier livre des Chroniques. Le Dr Hänel publie aujourd'hui cette œuvre, mais il faut dire tout de suite qu'il est plus qu'un éditeur. Lui-même, dans la préface, nous a raconté les difficultés qu'il avait surmontées pour achever, à l'aide des notes laissées par le défunt, le commentaire encore inachevé ; en outre il est l'auteur de l'importante introduction qui résume les conclusions d'une fructueuse analyse.

Il faut donc ouvrir cet ouvrage au tome second où commence cette introduction ; le tome premier comprend le commentaire qui se continue sous une même pagination dans le second volume. L'introduction se divise en trois chapitres : la théologie, la composition, la valeur historique des Chroniques. La théologie s'oriente nettement vers le judaïsme : un monothéisme transcendant, une angélologie développée, le culte du nom divin, le rôle hors de pair de la thora, l'organisation du culte et de son nombreux personnel, le souci, exprimé par les généalogies, de préserver la race de toute contamination, le messianisme davidique, autant de traits qui reflètent la pensée religieuse du temps des Perses. L'enquête est d'autant plus instructive, que les récits parallèles de Samuel révèlent les corrections que la théologie a imposées à plus

Digitized by Google

d'une expression archaïque ou démodée. La composition du livre est fort variée : le dernier rédacteur, car ils furent deux, se serait servi de P. avant son utilisation par les rédacteurs de l'Hexateuque ; il a connu aussi et utilisé les livres de Samuel et des Rois, mais surtout il a eu entre les mains beaucoup de documents anciens d'une incontestable valeur historique. Aussi le Dr Hänel n'hésite-t-il pas à venger l'autorité du Chroniste des dédains de l'école de Welhausen ; le livre offre un réel intérêt et comme collection des sources qu'il est seul à mettre en œuvre, et comme le miroir des préoccupations religieuses de son temps.

Le commentaire se montre très soigneux de distinguer les sources. Il se développe en dessous de la traduction qu'il explique et justifie. Par endroits, des reposoirs exposent ou résument des questions spéciales. Ce livre fait honneur à la collection Sellin et vaudra à ses deux auteurs la reconnaissance de ceux qui s'en serviront pour comprendre l'œuvre du Chroniste et l'état de la pensée juive après l'exil. DOM HILAIRE DUESBERG.

H. SCHMIDT. **Das Gebet der Angeklagten im A. T.** — Giessen, A. Töpelmann, 1928, 8°, 46 p., Mk. 2,70.

La brochure de M. Schmidt est fort intéressante ; c'est un essai de lecture réaliste de quelques psaumes. Depuis que Möwinckel a tenté d'expliquer le Psautier en serrant de près les métaphores et en leur donnant un sens liturgique précis, ceux-là même qui, à l'occasion refusent de le suivre, entrent à leur tour dans la direction qu'il a indiquée, un des premiers. M. Schmidt a été frappé par I Reg. 8, 31-32. où il est question d'un jugement de Dieu rendu au Temple, et obtenu par la prière soit du prêtre, soit de l'accusé. L'auteur cite d'autres allusions à ce genre d'institutions : Dt. 17, 8. Ex. 22, 6 sq. Num. 5, 11 sq. Dt. 21, 1-8. et Papyr. Eleph. 27. Puisque la prière en faveur de l'accusé était le moyen de faire éclater son innocence, n'avons-nous aucune trace de ces formules pieuses ? Déjà le Ps. 107 parle de captifs délivrés par Jahvé, vers qui ils ont crié, et peut-être aussi le Ps. 118, d'après l'interprétation de l'auteur. Mais en outre il croit pouvoir expliquer de la sorte les Ps. 142.31, 1-9a. considéré comme un tout indépendant, 26. en renvoyant 6b, 7, 8. après 11.27, 7-14.7.17.57.4.5.27, 1-7. Il va sans dire que l'on a pris soin de justifier en détail chacune de ces attributions, et il faut avouer qu'elles réclament le minimum d'hypothèses ou de corrections. C'est le bon côté de la démonstration. Le point faible en est assurément la tentative faite pour retrouver le rite même qui devait servir à justifier ou à confondre l'accusé. Cette contre-partie enlève un peu de la confiance accordée jusqu'alors, surtout en ce qui concerne les Ps. 4 et 5.

L'hypothèse de M. Schmidt éclaire un point obscur des psaumes dit de maladie. Le malade est toujours entouré d'ennemis. Möwinckel en a fait des magiciens. L'explication de notre auteur est meilleure : dans l'A. T. qui dit maladie, dit châtiment divin, et par conséquent, faute du patient. Ainsi le malade est-il comme accusé par le fléau qui le frappe. C'est alors que les ennemis entrent en scène, car comme le fait remarquer Schmidt les ennemis sont toujours consécutifs à la maladie, ils viennent et exploitent contre leur victime la situation pitoyable où Jahvé-Vengeur l'a réduite. Supposez à présent qu'un crime ait été commis dont l'auteur demeure inconnu, quelle tentation pour des gens rancuniers ou hostiles d'endosser à celui qu'ils veulent perdre et qui git à ce moment frappé par Jahvé, le meurtre ou le méfait anonyme. C'est Dieu qui

Digitized by Google

le manifeste, dira-t-on ; telle serait la situation du Psalmiste de Ps. 69. en insistant sur v. 5 : je paie pour un crime que je n'ai pas commis, et encore Ps. 35.31, 10-25. et encore Ps. 25.28.86.102. C'est ainsi que s'expliquera au mieux le psaume 109 : c'est la cantilène d'un accusé, 109, 1-4. et il répond au calomnié en priant ; la prière indiquée par I Reg. 8, 31-32. était donc récitée par l'intéressé et non par le prêtre. Quant aux v. 6-19. Schmidt, avec Stummer, Summerisch-Akkadische Parallelen, p. 86, y voit le rappel des imprécations atroces de l'accusateur. Tel est le contenu de ces quelques pages, remplies d'observations excellentes et sobrement présentées ; elles éclairent certainement la question de l'usage liturgique primitif des psaumes.

D. HILAIRE DUESBERG.

ORIENTALIA.

G. CONTENAU. **Manuel d'Archéologie Orientale, depuis les origines jusqu'à l'époque d'Alexandre.** Tome I. Notions générales. Histoire de l'art. (Art archaïque d'Elam et de Sumer.) — Paris, Picard, 1927, 8°, 545 p. Fr. 50.

Un manuel copieusement illustré, dont le premier tome comprend des études sur les sources de l'archéologie orientale, le milieu géographique et commercial, le milieu ethnique, la chronologie, les moyens d'expression : langage et écriture, les liens sociaux : religion et lois, enfin l'histoire de l'art archaïque d'Elam et Sumer, — dont le second tome, avec la suite de cette histoire, donnera une liste chronologique des événements, une carte des régions décrites, et un chapitre des influences réciproques de l'Asie et de l'Égypte, un manuel pareil, quel bibliste n'a pas ambitionné de le ranger sur les tablettes de sa bibliothèque. Seulement, pour être utile, il faut que cet ouvrage soit tout ensemble très complet et très clair, très net et très circonspect. Sinon il devient le véhicule de théories aventureuses, ou s'il est mal informé, on ne peut jamais le consulter que sous bénéfice d'inventaire. Il faut dire que le livre du Dr Contenau se rapproche de cet idéal ; rarement il a sacrifié l'analyse aux théories courantes, le plus souvent il a préféré exposer les opinions en présence et terminer en ne concluant pas. Par ailleurs il a réuni en un seul volume une quantité prodigieuse de ces renseignements, dont on a toujours besoin, sans bien savoir où les trouver exposés sous une forme aussi didactique. Son livre est-il la perfection absolue ? non, grâce au ciel, sinon il ne resterait plus rien à faire. Le P. Vincent dans la Revue Biblique a fait aimablement l'échenillage des petites erreurs qui ont échappé à l'auteur ; on peut s'y reporter. Il faut toutefois se joindre à lui pour protester contre l'éparpillement des gravures. Je voudrais faire remarquer en outre ma perplexité au sujet de l'inscription d'Ahiram et de son âge ; est-elle vraiment, sans conteste possible, du XIIIe siècle ? Spiegelberg me semble avoir soulevé à son sujet des objections qu'on ne doit pas mépriser. L'oubli des estracas de Samarie et de Jérusalem est une réelle lacune dans l'histoire de l'écriture.

DOM HILAIRE DUESBERG.

THÉOLOGIE HISTORIQUE.

G. BARDY. **Littérature grecque chrétienne.** — Paris, Bloud et Gay, 1928, 8°, 187 p., Fr. 10.

Le livre de M. Bardy inaugure heureusement la Bibliothèque catholique des sciences religieuses : ab uno disce omnes. Nul mieux que lui n'était plus

Digitized by Google

capable de traiter avec agrément et clarté un sujet qu'il possède à fond. L'entreprise n'était pas aisée ; il fallait mettre à la portée du plus grand monde possible une discipline littéraire assez spéciale. En fait il y a quelque artifice à séparer les auteurs grecs chrétiens des trois premiers siècles de leurs frères latins ; l'esprit souffre de leur absence, et ce n'est guère qu'après Constantin que l'Orient et l'Occident ecclésiastiques courent des fortunes diverses. Il eût peut-être mieux valu, si l'on se cantonnait dans les seuls écrits grecs, donner à son ouvrage un tour plus érudit et multiplier les notes bibliographiques de façon à rajeunir l'ouvrage de Mgr Batiffol. En tout cas la division par contrées n'est pas heureuse, et nous lui eussions préféré celle par genres littéraires. C'est grâce à cette classification géographique que l'épître à Diognète reste introuvable. Ces lacunes sont rachetées amplement par la valeur réelle des jugements littéraires de M. Bardy qui parle de ses auteurs en homme qui les a longuement fréquentés, analysés et appréciés. D. H. D.

Dr W. Jansen. **Der Kommentar des Clarenbaldus von Arras zu Boethius De Trinitate.** (Breslauer Studien zur historischen Theologie, Bd. VIII.) — Breslau, Müller u. Seiffert, 1926, 8o, xx-148-122* p.

La publication de ce commentaire inédit de Boèce, dû à Clarembaut, Prévôt d'Arras († après 1170), constitue une contribution importante à l'histoire des doctrines philosophiques et théologiques de l'école de Chartres, si célèbre au XIIme siècle, surtout par la position ultra réaliste qu'elle a prise dans la dispute des Universaux. Ce n'est d'ailleurs pas en tant qu'ouvrage de grande valeur doctrinale que le manuscrit de Clarembaut mérite de voir le jour, mais bien plutôt parce qu'il nous apporte des renseignements nouveaux concernant le chef de l'école de Chartres, Thierry, et qu'il permet, au moins avec grande vraisemblance, d'attribuer à ce dernier un traité jusqu'ici considéré comme anonyme, consistant pareillement en un commentaire de la Trinité de Boèce, et qui présente les affinités les plus intimes avec celui de Clarembaut. Il éclaire ensuite d'une lumière nouvelle aussi, les controverses relatives à la Trinité, si vivement agitées entre Abélard, Gilbert de la Porrée et S. Bernard. Il constitue en outre un argument en faveur de l'influence que les écrits théologiques (et non pas seulement les écrits philosophiques) de Boèce ont exercée dans les grands siècles de la scolastique.

Le Dr Jansen dans son étude historique et doctrinale sur l'œuvre de Clarembaut, dégage bien la personnalité de ce scolastique chartrain, resté peu connu et confondu avec des homonymes ; il expose et discute ses théories philosophiques d'abord : les sciences en général, la doctrine de la connaissance, les questions de méthode, les universaux, la matière et la forme, les prédicaments ; ses doctrines théologiques ensuite : preuves de l'existence de Dieu, notion de la foi, attributs de Dieu, Trinité.

La comparaison entre le commentaire de Clarembaut et le commentaire anonyme que l'A. croit pouvoir attribuer à Thierry de Chartres est particulièrement intéressante : La connexion entre les deux est évidente, la dépendance de celui de Cl. nous semble indéniable aussi. C'est une compilation où beaucoup de citations et d'accessoires sont ajoutés à ce que le premier commentaire contient de personnel et d'original, Cl. nomme Hugues de S. Victor et Thierry le Breton ses maîtres, et en un endroit il cite le texte de son modèle en le nommant « doctor meus » (p. 59*), l'exégèse de l'éditeur nous semble prouver avec succès que ce « doctor meus » ne peut être autre que Thierry, déjà cité

Digitized by Google

auparavant « doctores mei venerabiles Hugo vid. de S. Victore et Theodoricus Brito » (p. 28*).

Le Dr J. conclut, entre autres choses, que le « panthéisme chartrain » affirmé par Haureau et Clerval, se trouve confirmé par l'attribution du commentaire susdit à Thierry. Nous serions, pour notre part, plus indulgent pour les maîtres de Chartres. Si leur réalisme outré, leur affirmation de la substance unique en tous les individus de l'espèce contient virtuellement le panthéisme, il faut ajouter que par d'autres déclarations sur la nature des formes, distinctes d'après eux des idées divines, par leur affirmation « Deus non immaterialiter », par les arguments qu'ils exposent pour démontrer l'existence de Dieu, par leur haine pour les hérésies en général, ce panthéisme est resté pour eux comme pour leurs contemporains, fort inconscient.

L'édition critique du commentaire revendiqué pour Thierry (1*-25*), du commentaire de Clarembaut (26*-105*) et d'un autre ouvrage de Thierry de Chartres, « de sex dierum operibus » (106*-112*), nécessaire pour mieux comprendre la connexion des deux précédents, constitue la dernière partie du livre, recommandable par sa méthode, par son contenu doctrinal, et par les résultats qu'il a réalisés. D. R. PROOST.

S. THOMAS D'AQUIN. **Somme théologique : Le Verbe Incarné,** T. II ; traduction française par Ch.-V. Héris O. P. Paris, Desclée, 1928, 18°, 390 p., Fr. 12.

CH.-V. HÉRIS O. P. **Le mystère du Christ.** Paris, Desclée, 1928, 12°, 380 p., Fr. 16.

De voir sur ces deux ouvrages paraissant en même temps le nom du même auteur, on comprend tout de suite qu'ils sont en fonction l'un de l'autre. Le tome second du traité du Verbe Incarné (S. T., III a, 7-15), traduit et copieusement annoté par le R. P. Héris, vient augmenter la série des sympathiques volumes de la nouvelle Somme théologique, dont tous les amis de la littérature et des sciences sacrées attendent chaque fascicule avec une impatiente avidité. Cette fois, le travail du R. P. Héris nous profite doublement. Sa méditation des mystères du Christ vaut au public, outre une traduction nouvelle, un ouvrage de piété théologique dont la valeur n'échappera à personne. Plusieurs études similaires ont paru depuis une vingtaine d'années, dont le but a été d'apporter au peuple chrétien un cadre solide de vie spirituelle, construit sur le plan de la christologie de S. Paul, et à la lumière de la doctrine thomiste. Notre littérature ascétique avait besoin d'une restauration : certaines grandes vérités tendaient à s'oublier au profit de quelques nouveautés moins sûres. On n'insistera jamais trop sur le rôle central du Christ dans l'œuvre de notre sanctification, sur la valeur infinie de son Sacerdoce éternel, et sur l'efficacité de ses sacrements. Le présent ouvrage est un exposé théologique renouvelé de ces doctrines : l'union hypostatique des deux natures dans le Christ est le fondement de son Sacerdoce parfait et souverain, auquel il nous est échu de participer par la grâce. Tout le mystère de notre élection en Jésus-Christ et de l'union intime de tous les membres de son corps mystique, est développé d'une manière très claire et très didactique. Les paragraphes sont brefs, le style est sobre, pas de développements complexes ou prolongés, pas de nouveautés obscures, mais un retour constant à l'enseignement des maîtres, surtout de S. Thomas. Cet ouvrage viendra prendre une très digne place à côté de ceux du P. Schwalm, de M. Grimal et de dom Marmion. D. O. R.

Digitized by Google

A. VAN HOVE. **La Doctrine du Miracle chez S. Thomas.** — Bruges, Ch. Beyaert, 1927, 8°, XXXVI-390 p. Fr. 50.

Un nom identique à celui de l'A. a déjà figuré jadis dans la liste des thèses doctorales présentées à la faculté théologique de Louvain. Celle qui paraît aujourd'hui est assurément digne de toutes celles qui la précèdent, par le choix du sujet, par la manière dont il est exposé, par son caractère d'actualité, par les précisions nouvelles qu'elle apporte à la science théologique. C'est une thèse en outre qui se réclame de l'autorité de S. Thomas, et qui justifie pleinement cette partie de son titre, grâce à l'analyse impartiale et approfondie de la doctrine du S. Docteur, dont il fait ressortir ainsi la valeur en présence de la pensée contemporaine.

L'ouvrage comprend six chapitres. Les quatre premiers développent la doctrine thomiste du miracle : notion et définition — problèmes métaphysiques y relatifs — possibilité du miracle — sa place dans l'apologétique thomiste. Deux autres chapitres appliquent les principes de S. Thomas aux questions de la possibilité et du discernement du miracle en présence des exigences scientifiques actuelles.

Comparant la notion du miracle telle que la donnent S. Augustin et S. Thomas, l'A. constate un passage de l'aspect psychologique à la conception métaphysique, chez S. A. le miracle surtout excite l'étonnement, S. Thomas en nomme plus explicitement la cause : Dieu seul (p. 49). C'est la tendance plus philosophique des scolastiques et l'introduction de l'aristotélisme qui ont produit cet effet ; ce ne sont pas les nécessités de l'apologétique qui ont donné naissance à une conception plus rigoureuse du miracle, thèse soutenue par Sabatier, dont l'exposé historique de l'A. démontre bien l'inanité. Le rôle apologétique du miracle n'est pas le même chez S. Augustin et S. Thomas : « Nous sommes enclins à croire (lisons-nous, p. 239) qu'aucun scolastique avant S. Thomas n'a clairement enseigné que c'est par son origine divine et son caractère transcendant que le miracle constitue une garantie absolument sûre de l'authenticité divine de la doctrine en faveur de laquelle il est opéré » ; toutefois M. V. H. concède que cette conception est ancienne et s'exprime manifestement dans l'Écriture Sainte; c'est au temps de S. Augustin et après, qu'elle se serait en partie oblitérée. La justification de la foi, chez S. Augustin vient surtout d'autres motifs de crédibilité (p. 234), cependant est-ce la défiance à l'égard de la force probative du miracle qui en est la cause ? Ne serait-ce pas la rareté des miracles qui a déterminé les Pères à insister davantage sur d'autres arguments ?

Si Dieu seul est cause du miracle, le thaumaturge cependant pourra être cause instrumentale, mais en quel sens ? Ici, l'A. recourt à la causalité dispositive intentionnelle, et essaie de prouver que telle est bien aussi la doctrine de S. Thomas : il ne voit pas d'inconvénient d'ailleurs à entendre de même la causalité des sacrements. En ce point, certes, il n'entraînera pas l'assentiment de tous les thomistes. Dans les questions du prétendu conflit entre la science et le miracle, les objections des adversaires sont victorieusement réfutées, si l'on dit, par exemple (p. 219), que le déterminisme des lois de la nature contredit le miracle, l'argument se retourne : le miracle implique le déterminisme (p. 219). S'il n'y avait pas de lois fixes de la nature, on ne pourrait pas constater de dérogations. Et quant à l'ignorance de ces lois, l'A. montre très bien, que précisément en vertu des conquêtes de la science, nous sommes plus autorisés à présent qu'on ne l'était autrefois à fixer des limites que les forces de la nature ne peuvent dépasser.

Digitized by Google

Très justes encore sont les explications de l'A. concernant la démonstration scientifique de la crédibilité par le miracle en particulier, et aussi en général quant à l'acte de foi. Si tout ce qu'il établit par rapport à la force probante du miracle nous semble décisif, il y a cependant une assertion qui nous paraît contestable, à savoir que le miracle ne démontre pas l'*existence* de Dieu, qu'au contraire il la suppose connue. Le miracle, sans doute ne se définit qu'en fonction de l'existence de Dieu, mais un fait miraculeux peut servir de base à l'un des arguments classiques démontrant l'existence de Dieu, p. ex. omne quod movetur ab alio movetur, — il aura l'avantage de simplifier la marche de la démonstration et de conduire sans intermédiaire au premier moteur, et d'être ainsi mieux accommodé à l'intelligence de tous, de tous ceux au moins qui admettent le principe de causalité.

Les divers points de vue que nous venons de signaler dans l'ouvrage de M. V. H. n'en donnent pas une idée complète, nous pensons cependant y avoir attiré l'attention sur la solide doctrine, sur la pénétration théologique, sur la grande compétence accusée par l'A. tant dans l'étude historique des problèmes que dans l'examen des conditions où ils se présentent à l'heure actuelle. D. R. PROOST.

THÉOLOGIE DIDACTIQUE.

J. VAN DER MEERSCH. — **Tractatus de Deo uno et trino.** Ed. 2ª, Brugis, Beyaert, 1928, 8º, XVIII-534 p., Fr. 50.

La première édition de cet ouvrage, datée de 1917, a été partout appréciée comme un livre d'une théologie tout à fait sûre, bien au courant des tendances contemporaines, parfaitement achevé quant à l'ordre, la précision, la rédaction des parties qui le composent. Sur le fond, sans doute, dans les questions d'école relatives à la science divine et à la prédestination, on peut ne pas accepter toutes les thèses qui y sont défendues, mais ce n'est pas là en estimer moins l'importance. Au contraire il faut apprécier l'effort fait pour expliquer sans prémotion physique ni supercompréhension la connaissance des futurs libres : ce n'est plus le moment d'en faire la critique, il faut ici nous borner à relever les particularités de la seconde édition : les principales d'ailleurs sont signalées dans la préface. L'A. se refuse (contre le P. Garrigou-Lagrange) de considérer l'apologétique comme une partie de la théologie, plus loin il émet des réserves sur la notion, assez reçue aujourd'hui, d'évolution des dogmes. Cette expression serait incorrecte en effet, si l'on entendait en ce sens que les vérités religieuses elles-mêmes sont sujettes à évolution ; ailleurs (contre Rousselot) il montre que l'aptitude de notre intelligence à connaître le vrai n'a pas été entamée par le péché originel ; dans l'exposé des preuves de l'existence de Dieu il fait la critique de l'argument déontologique (c.-à-d. déduit de la loi morale), et en conséquence de l'opinion qu'il professe sur le fondement prochain de l'obligation morale, il le considère comme une pétition de principe ; à propos de mystique, il rejette à bon droit la connaissance particulière défendue par quelques théologiens contemporains (de Broglie, P. Maréchal) ; au Traité de la Trinité enfin il ajoute des précisions nouvelles concernant la nature de la procession des Personnes divines, et concernant la notion de subsistance, une ou triple, en Dieu.

Ces exemples suffiront à prouver que M. V. d. M. n'a rien négligé pour perfectionner et mettre entièrement au point son remarquable Traité de Dieu et de la Trinité. D. R. PROOST.

Digitized by Google

D. CASTELAIN, C. SS. R. **De Cultu Eucharistici Cordis Jesu.** Historia, Doctrina, Documenta. — Paris, Beauchesne, 1928, 8°, XVIII-358 p.

La dévotion au Cœur eucharistique de Jésus, qui malgré quelques contradictions passagères n'a cessé de se développer de plus en plus dans l'Église au cours de ces quarante dernières années, et qui maintenant a pris rang dans le culte public, a déjà fait l'objet de plusieurs publications, brochures, articles de revue, rapports présentés aux congrès eucharistiques, mais aucun traité d'ensemble n'y avait encore été consacré. Le T. R. P. Castelain, depuis de nombreuses années l'un des propagateurs les plus zélés de cette forme nouvelle du culte rendu à N. S., était tout désigné par sa compétence et par la haute situation qu'il occupe dans son Ordre pour remplir cette lacune. Il divise son traité en trois parties : la première, historique, concerne les origines et les développements successifs de la dévotion avec les vicissitudes par lesquelles elle a passé, jusqu'à l'approbation du culte public par S. S. Benoît XV en 1921. La seconde partie, dogmatique, expose en onze chapitres, la nature de la dévotion, ses relations avec la dévotion au S. Cœur et au S. Sacrement, ses fondements dans l'Écriture, la liturgie, la tradition, son excellence. Sur tous ces points, il n'y a guère de controverse possible entre catholiques, l'amour de N. S. instituant le S. Sacrement constitue en effet un aspect bien spécial de la dévotion au S. Cœur. C'est sur la convenance et l'opportunité de la dévotion nouvelle qu'on a pu hésiter, aussi l'A. met-il un soin particulier à faire valoir les arguments en faveur, il montre notamment très bien que le culte du Cœur eucharistique favorise la discipline de la Communion fréquente, qu'il s'allie opportunément avec le culte du Christ-Roi, et qu'enfin il est un antidote contre l'incrédulité, l'égoïsme, la sensualité de notre temps.

La partie documentaire, très complète, embrasse non seulement les pièces d'importance historique, mais contient aussi tout ce qui regarde la pratique de la dévotion, les associations du Cœur eucharistique, les prières, les invocations enrichies d'indulgences.

Le livre du R. P. Castelain ne se recommande pas seulement par son utilité, par sa doctrine ; l'exposé en outre est des plus clairs et se distingue par l'ordre avec lequel se succèdent chacune de ses parties. D. R. PROOST.

CL. MARC et FR. X. GESTERMANN, C. SS. R. **Institutiones morales alphonsianae.** Editio XVIII ad tramitem decretorum S. Sedis diligenter recognita a P. Raus, C. SS. R. 2 vol.— Lyon, E. Vitte, 1927-8, 8°, XXIV-880, 900 p. Fr. 80.

Le fait qu'un manuel de théologie morale atteigne sa 18e édition, en rend superflue toute nouvelle recommandation. Le nouvel auteur, avantageusement connu dans le monde des moralistes et canonistes par des publications remarquables, p. ex. « Institutiones canonicae », « De sacrae obedientiae virtute et voto », a mis à profit sa longue expérience de professeur pour perfectionner encore le travail de ses prédécesseurs. Non content de reviser soigneusement le fond de l'œuvre, maintes fois il a soumis la forme à une refonte complète pour donner au texte plus de précision et de concision, faisant ainsi de cet exposé classique de la doctrine de S. Alphonse un manuel d'enseignement parfaitement adapté aux exigences de la pédagogie moderne.

Rigoureusement mise au point, la nouvelle édition contient les dernières décisions des congrégations romaines et de la commission pontificale d'interprétation du code; le texte du nouveau rituel a été substitué à celui de l'ancien,

Digitized by Google

les citations et interprétations du nouveau code ont été soigneusement revues, l'index minutieusement contrôlé, notablement enrichi, la bibliographie très abondante bien mise à jour. Grâce à une excellente disposition typographique, un rapide coup d'œil permet de saisir facilement l'ensemble des chapitres. Ainsi perfectionnée, la présente édition confirme l'éloge décerné à cet ouvrage par un savant moraliste moderne : « opus claritate et soliditate doctrinae eminens ».

D. A. S.

R. Koestler. **Wörterbuch zum Codex juris canonici.** 1 Lieferung. — Munich, Koesel-Pustet, 1928, 8°, 112 p. Mk. 5.

L'intelligence exacte du code ecclésiastique, dont la traduction, on le sait, est défendue par le S. Siège, ne peut s'acquérir moyennant les dictionnaires latins classiques, ceux-ci négligeant trop les expressions et tournures particulières à la langue de l'Église. Pour remédier à cet inconvénient, K. publie ce dictionnaire canonique spécial, qui traduit et explique, très minutieusement parfois, tous les mots du code et de ses annexes. De nombreux exemples éclairent le sens des mots plus difficiles ou employés dans des acceptions diverses. Particulièrement utile est, après chaque mot, le renvoi aux canons respectifs, les plus importants du moins ; à ce point de vue, ce dictionnaire complète en maints endroits l'index alphabétique du code. Dans une introduction assez développée, les philologues trouveront une étude intéressante sur les particularités de la grammaire du code.

L'ouvrage, qui sera bientôt complet en trois fascicules, offre d'utiles renseignements à tous ceux qu'intéressent le droit canonique et le latin de l'Église.

D. A. S.

A. Cance. **Le code de droit canonique.** Commentaire succinct et pratique. Tome II. Des religieux. Des laïques. Des sacrements. — Paris, Gabalda, 1928, 16°, VI-569 p. Fr. 25.

D'unanimes éloges ont accueilli le tome I de cet ouvrage (Rev.bén. 1928, 161), et l'on a pu dire avec raison qu'il n'existait pas en français, à l'heure actuelle, « de meilleur manuel canonique, plus simple et plus complet, plus sûr aussi ». Cette appréciation est confirmée par l'examen du tome II, qui contient l'exposé des canons relatifs aux religieux, aux laïques et aux sacrements (cc. 487-1153). L'étude si importante des sacrements y occupe la place principale et forme un excellent cours pratique de théologie sacramentelle, qu'étudiants et prêtres seront heureux de trouver ainsi dans un seul volume. Évidemment, on ne cherchera pas dans ce commentaire « succinct » une étude *complète* des sacrements ; celle-ci aurait donné lieu à de nombreuses questions, dogmatiques, morales et liturgiques, mais on y trouvera tout ce qu'il faut pour l'intelligence exacte et pratique de la législation actuelle, telle qu'elle résulte du texte même du code, des déclarations romaines et des interprétations des meilleurs canonistes, tout cela dans l'ordre du code.

Un troisième et dernier volume viendra bientôt compléter ce manuel qui nous semble destiné à devenir le vade-mecum d'un grand nombre de prêtres.

D. A. S.

I. Pejska, C. SS. R. **Jus canonicum religiosorum.** Editio 3ª. — Fribourg, Herder, 1927, 8°, XVI-366 p. Mk. 8,50.

Ce serait une erreur de croire que toutes les questions canoniques intéressant les religieux se trouvent réunies dans la 2me partie du livre II du code, cc. 487-

Digitized by Google

681. En effet, beaucoup d'autres pages du code contiennent des dispositions applicables aux religieux. Les grouper dans un exposé clair et méthodique, les illustrer par des commentaires succincts et pratiques où la partie historique n'est point négligée, tel est le but et le mérite de l'auteur. — P. défend l'interprétation stricte du canon 613 § 1, relatif à la suppression de la communication des privilèges et rejette l'opinion bénigne, suivant laquelle le code ne vise que la communication « in futuro » (p. 31). On croit que la commission cardinalice viendra bientôt trancher cette controverse. — A la page 166-7, l'A. prétend que d'après le can. 542 il n'est plus requis d'achever les études humanitaires avant l'entrée au noviciat ; toutefois, dans la lettre de S. S. Pie XI, adressée aux Supérieurs religieux (19-3-1924), nous lisons « ... non ante ad novitiatum accedant quam humanitatis, ut aiunt, curriculum confecerint, nisi sat gravis interdum causa aliter decernendum suadeat ». (A A S. 1924, 140). Cf. aussi Fanfani, De jure religios. ed. 3ª (1925), p. 218. — L'interprétation restrictive du mot « adeat » du can. 522 (p. 301) est maintenant à rectifier d'après la réponse récente du S. Siège (A A S. 1928, 61), savoir que la religieuse peut s'adresser au confesseur occasionnel, même si celui-ci a été appelé par elle ; mais la condition de lieu est désormais une condition de validité (A A S. l. c.).

On peut regretter que dans ce manuel, très recommandable d'ailleurs, l'A. se soit tant écarté de l'ordre si rationnel et si logique du code.

D. A. S.

PHILOSOPHIE.

J. MARÉCHAL, S. J. **Le point de départ de la Métaphysique,** cahier I. La critique ancienne de la connaissance. 2e éd.— Louvain, Museum Lessianum, 1927, 8°, 218 p. Fr. 20.

La série des volumes dans lesquels le P. M. expose le développement de la doctrine de la connaissance depuis les origines de la philosophie jusqu'à l'époque moderne a déjà vivement attiré l'attention et fait l'objet de discussions approfondies dans la critique philosophique de ces dernières années. Aussi n'est-ce pas le moment d'en reprendre l'examen, et cela d'autant plus que les positions prises par l'A. dans sa première édition sont restées intactes. Arrêtons-nous cependant sur une conception fondamentale et caractéristique : la marche de l'esprit vers l'unité. Il faut y distinguer deux stades : c'est d'abord « l'unification de la multiplicité matérielle au sein des concepts abstraits » (p. 91) que l'A. expose d'après les principes les plus authentiques d'Aristote et de saint Thomas, en faisant voir quelle est l'importance de la doctrine thomiste de l'individuation et de la potentialité de la matière première dans la question de l'universel. Il estime, avec raison, que dans le vrai thomisme, il ne resterait en fait de thèses dont on puisse se passer, non organiquement liées au fond de la doctrine, sinon celles qui impliqueraient des problèmes fictifs, ou mal posés, ou insuffisamment mûris (p. 81). — Une seconde étape à franchir, fera reconnaître sous les unités encore abstraites, encore multiples, l'emprise de l'*unité absolue* (p. 91). Ici, à notre avis, le P. M. méconnaît le caractère que revêt proprement dans l'aristotélisme et dans le thomisme l'œuvre unificatrice de l'intelligence, et notamment chez S. Thomas, la formalité de l'activité de l'intellect agent. Projetant dans le thomisme la thèse Kantienne, il met l'accent sur l'idée même de *syn-thétiser*, d'unifier. Chez S. Thomas au contraire, l'accent est sur l'idée d'*abstraire*; l'opération d'abstraire tend « per se » à spiritualiser (facere intelligibile in actu), c'est secondairement qu'elle fait de l'unité.

Digitized by Google

Les seuls chapitres de cette nouvelle édition qui aient subi des changements un peu notables sont ceux qui traitent de la philosophie scotiste. Les études historiques publiées depuis 1922 par les éditeurs de Quaracchi ont établi l'inauthenticité de deux ouvrages ordinairement attribués au Docteur subtil, il a donc fallu reprendre sur une base réduite, mais absolument sûre, l'examen de la philosophie du grand docteur franciscain (p. 1). Cet exposé nouveau, le P. M. l'a conduit avec ses qualités habituelles d'érudition et de méthode ; ses conclusions confirment d'ailleurs les résultats acquis antérieurement : le scotisme, c'est bien l'ultra-réalisme (p. 120), l'invasion de la sensibilité au sein de l'ordre intelligible (p. 127), et à ce point de vue « un recul sur le thomisme » (p. 139). L'Occamisme constituera un degré de plus dans ce recul, et amorcera diverses directions de la philosophie moderne.

Le puissant effort de synthèse que poursuivra l'A. dans la suite de son œuvre doit d'ailleurs être apprécié par l'ensemble de celle-ci ; ce premier cahier doit être jugé et estimé dans sa connexion avec ceux qui le suivront.

D. R. PROOST.

ASCÉTIQUE ET MYSTIQUE.

J. PAQUIER. **Le livre de la vie parfaite ou la Théologie germanique.** — Paris, Gabalda, 1928, 18°, 223 p. Fr. 7.50.

Parmi les mystiques rhénans du XIVe siècle, groupés sous le nom d'*Amis de Dieu*, se trouvait un prêtre de Francfort-sur-le-Main. Il exerçait la fonction de custode dans la maison des Chevaliers de l'Ordre teutonique de cette ville. Peu après 1350 il écrivit un petit traité de vie spirituelle. L'opuscule nous est parvenu sans titre, mais, d'après la préface du manuscrit de 1497, le plus ancien que l'on possède, Hermann Bütter, qui l'a traduit du dialecte francfortois en allemand moderne, l'a intitulé *Le livre de la vie parfaite*. Traduit en 1516 et en 1518 par Luther, qui ne craignit pas d'en déformer maint passage, il reçut des protestants des éloges retentissants et le nom de *Théologie germanique*. L'ouvrage est cependant tout à fait catholique d'idées et d'expressions. Son objet est de nous expliquer les relations surnaturelles de la créature raisonnable avec son Créateur en étudiant méthodiquement, malgré l'apparence, les trois voies classiques de la vie spirituelle. Dans tout son traité, l'auteur se montre pénétré de l'idée de la prédominance de Dieu, de la prémotion physique. Il est plus thomiste et intellectualiste que bonaventurien et volontariste. Il a souvent en vue, pour les combattre, les Frères du libre esprit ou Bégards. Comme ses illustres contemporains Tauler et Suso après Eckhart, il a fort peu recours aux accents de l'amour : ses pages respirent la pureté métaphysique. M. Paquier, qui en 1922 avait déjà étudié de façon approfondie l'*Orthodoxie de la Théologie germanique* (Paris, Gabalda), publie aujourd'hui une traduction française de cet opuscule, faite sur le texte du mss de 1497. Elle est précédée d'une préface qui relève la valeur et l'intérêt de l'œuvre traduite.

D. PHILIBERT SCHMITZ.

CH. K. KANTERS. **La dévotion au S.-C. de Jésus dans les anciens États des Pays-Bas** (XIIe-XVIIe s.). Bruxelles, Dewit, 1928, 8°, xv-297 p.

Cette anthologie de textes empruntés à des écrivains des anciens Pays-Bas, de tous ordres et de toutes conditions, est la meilleure preuve de l'antiquité et de l'universalité de la dévotion au Cœur de Jésus. L'auteur a eu recours à de nombreux manuscrits et, par le fait de recherches patientes, il apporte

Digitized by Google

une nouvelle contribution à l'histoire de cette dévotion. C'est en même temps un recueil de prières affectives qui rendra service à plus d'une âme chrétienne. On remerciera également le P. Kanters d'avoir réuni et publié un ensemble intéressant de gravures, qui enrichit l'iconographie du Cœur de Jésus. Comme l'auteur le fait remarquer, cette dévotion, dans les anciens Pays-Bas, est en union étroite avec celle à la Passion et aux Cinq Plaies ; elle n'y a pas perdu en intimité et en profondeur. Une prochaine édition corrigera les distractions, p. 31 à propos de Rupert il faut Siegbourg près de Bonn et non Oostbourg ; p. 33 Guillaume de St-Thierry entre dans l'ordre de S. Benoît, puis se retire à Signy ; p. 44 il faut l'évêque d'Utrecht, et non de Maestricht. D. U. B.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

J. Zeiler. **L'Empire romain et l'Eglise.** Collection Histoire du monde, Tome V² — Paris, Boccard, 1928, 8°, 360 p. Fr. 30.

Cet ouvrage parcourt à peu près la période d'histoire ecclésiastique couverte par les trois premiers volumes de Duchesne. L'inspiration en est assez semblable, bien que le plan soit fort différent. Ainsi que le titre le faisait pressentir, on a mis l'accent sur les rapports de l'Église avec l'Empire romain, non seulement comme gouvernement mais comme expression géographique et comme milieu civilisé. A telle enseigne que le chapitre consacré aux missions de Perse ou de Germanie est plutôt inséré par acquit de conscience. Après une introduction qui retrace sommairement les origines chrétiennes en Judée, on résume les diverses phases des rapports entre l'Église et l'État, de Néron à Justinien ; c'est l'aspect politique de la question. Puis province par province, on étudie l'expansion chrétienne en commençant par la Palestine et Jérusalem pour aboutir à Rome et à la Papauté ; c'est l'histoire intime de la conquête évangélique.

Avec une pareille manière de présenter les choses il est difficile d'éviter le morcellement ou les redites ; un index des noms, en tous cas, s'imposait, et fait défaut. Cependant le lecteur trouvera dans ces pages un résumé consciencieux et exact des solutions moyennes ordinairement reçues aujourd'hui. On était bien obligé pour faire court de conclure sans étaler les arguments pour ou contre, mais sous son exposé un peu terne l'auteur a vraiment réussi à nous raconter ce que l'on sait des origines chrétiennes. Ce livre peut fort bien servir de manuel aux étudiants d'histoire ecclésiastique ; la bibliographie est cependant imparfaite et devrait être complétée. D. H. D.

J. Zellinger. **Bad und Bäder in der altchristlichen Kirche.** Eine Studie über Christentum und Antike. — Munich, Hueber, 1928, 12°, II-136 p. Mk. 4,50.

Dans cette courte étude l'auteur s'est proposé de fixer l'attitude de l'Église et des chrétiens vis-à-vis de l'usage des bains qui occupait dans le monde païen la place exagérée que l'on sait. Notons d'abord — bien que l'auteur ne le dise pas expressément — qu'il s'agit généralement des bains chauds et ordinairement des bains publics, au moins à l'origine. Clément d'Alexandrie assignait au bain quatre fins : il donne la propreté, réchauffe le corps, lui entretient la santé et lui procure la joie. En soi, du point de vue moral, il est donc indifférent. Mais il est aisé d'imaginer que l'ascèse des moines orientaux devait y trouver un « terrain », si j'ose dire, à de beaux exploits. L'esprit de renoncement les poussa à se priver de ses multiples avantages ; ils mirent leur point d'honneur à ne plus se baigner leur vie durant, à fuir l'eau comme la peste. Les moines

Digitized by Google

occidentaux furent plus raisonnables et ne les imitèrent que de loin. Les bains furent concédés, prescrits même, aux malades, et permis aux bien-portants, notamment à certaines fêtes de l'année. C'était l'application du « tardius concedatur » de la règle de saint Benoît, sur le sens duquel d'ailleurs on ne s'entendait pas tout à fait. — Certaines règles en laissèrent l'usage absolument libre aux moines-prêtres par respect pour leur ministère. Quant aux laïques, il leur fut prescrit de ne pas se baigner les jours de jeûne et de pénitence. Cette abstinence était même imposée en punition de certaines fautes. Les bains mixtes furent réprouvés mais pas si sévèrement qu'on le croirait. L'antiquité chrétienne était moins prude : qu'on se souvienne de l'immersion baptismale. L'eau qui avait les avantages que nous avons dits, sanctifiée par le Christ au Jourdain, avait été élevée à la dignité de matière du sacrement de baptême. Les ablutions rituelles eurent donc aussi leur rôle dans les pratiques religieuses et superstitieuses des hommes. — Ce livre n'épuise pas la matière mais il suffira à nous donner une idée de ce que fut, dans l'Église des premiers siècles, un humble détail de la vie quotidienne. D. PH. SCHMITZ.

Saint Martin. Récits de Sulpice Sévère mis en français avec une introduction par Paul Monceaux. — Paris, Payot, 1926, 16°, 292 p.

Deux parties dans ce charmant petit livre. La traduction des récits de Sulpice Sévère sur saint Martin, à savoir : la Vie du Saint, trois lettres de Sulpice Sévère sur son héros, un passage de la Chronique du même auteur et enfin les trois dialogues sur l'évêque de Tours. Cette traduction est un modèle : tout en restant très française, elle rend non seulement l'idée avec ses nuances, mais le mot dans sa plénitude, même le mouvement du récit. C'est l'idéal que s'était proposé le traducteur. Il y est parvenu. — Quant à l'introduction (p. 1-94), elle aussi est digne de tout éloge. Sortie de la plume d'un historien averti des derniers résultats de la critique elle résume avec autorité tout ce qu'on sait sur *La Vie et la Gloire de saint Martin*. En quatre chapitres elle étudie les sources de l'histoire du saint, sa vie, le portrait et le rôle du saint, son culte et sa gloire. Ce dernier chapitre est particulièrement développé : la matière était si vaste ! Il fallait parler du tombeau et de la basilique de Tours ; du culte de s. Martin : monuments, fêtes, pèlerinage ; de sa légende ; de la littérature relative à ce grand évêque ; de s. Martin dans l'art ; de sa popularité et de la survivance des traditions populaires. — De nos jours on ne lisait plus guère Sulpice Sévère parce qu'on sait de moins en moins le latin. On le lira désormais dans l'excellente transposition qu'en a donnée M. Paul Monceaux.

D. PHILIBERT SCHMITZ.

L. BRÉHIER. **L'Eglise et l'Orient au Moyen Age. Les Croisades.** 5e édition. — Paris, Lecoffre, 1928, 12°, XV-399 p.

Cinquième édition du manuel de la Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique, paru en 1907 et dont la Revue a donné un compte rendu à cette année (p. 430). A notre connaissance, ce manuel reste toujours le meilleur travail et le plus complet sur la matière compliquée des Croisades. Aussi a-t-il été couronné par l'Académie française. La 5e édition ne diffère de la 1re que par deux additions : la première : la part de la France dans les Croisades (p. 375-389) ; la seconde : supplément bibliographique (p. 389-396). D. G. DIRKS.

WILH. SCHWICKERT. **Die Grundherrschaft des Klosters Haina bis 1350.** Diss. Marburg. Borna-Leipzig, 1927, 8°, VIII-71 p. et carte.

Digitized by Google

Trois essais consécutifs de l'abbaye de Kamp pour fonder une abbaye à Löhlbach ayant échoué, l'entreprise fut réalisée en 1188 par celle d'Altenberg. Haina devint une abbaye importante de l'ancienne Hesse électorale. Son domaine s'élargit graduellement, encore qu'il fût morcelé. La carte des possessions donne une excellente idée de la position des granges ou fermes du monastère. Pour chacune d'elles l'auteur en explique l'origine: dons, achats, échanges. Non moins importantes sont les possessions de Haina dans les villes. Un examen attentif des chartes permet à l'auteur d'exposer le fonctionnement de l'administration du monastère et l'extension de sa propriété : d'abord exploitation directe, puis locations, constitution de cens et rentes, dîmes, patronats d'églises. A Haina, comme ailleurs, le cours du XIIIe siècle amène l'abandon des principes de la réforme cistercienne dans la constitution et l'administration de son domaine et de sa fortune. D. U. B.

Mgr J. Schyrgens. **Berlaymont. Le Cloistre de la Reyne de tous les Saints.** — Bruxelles, Dewit, 1928, 8°, XIV-279 p.

A l'occasion de son entrée dans la corporation des historiens, le distingué polygraphe qu'est Mgr Schyrgens apporte une maîtresse pièce, l'histoire du monastère trois fois séculaire de Berlaymont à Bruxelles. Elle n'est pas banale l'histoire de cette fondation ; ses origines nous transportent en plein monde aristocratique de l'époque des Archiducs. Il doit son origine à une grande dame Marguerite de Lalaing, épouse de Florent de Berlaymont, qui gouverna l'Artois, Namur, puis le Luxembourg; qui tous deux ont connu des jours de gloire et des jours de disgrâce. Les épreuves rapprochent de Dieu la grande dame, dont l'âme s'oriente de plus en plus vers les choses spirituelles. Déjà dans son âme d'enfant avait point le désir de « bâtir une maison à Dieu » ; Dieu mit sur son chemin une âme d'élite, Marie de Duras, qu'elle rencontra pour la première fois à Montaigu le 10 août 1623. Des difficultés surgirent de la part du comte de Duras, mais, comme la Providence préparait la fondation projetée, les obstacles tombèrent. Le 18 décembre 1624 l'Infante Isabelle favorisait le projet ; l'archevêque de Malines aidé de doctes conseillers approuva les constitutions adaptées à la Règle de S. Augustin, qu'Urbain VIII confirma le 10 août 1626.

Le monastère érigé dans l'hôtel de Berlaymont eut le bonheur de posséder dès sa fondation des recrues de haute valeur,aussi distinguées par leur origine que par leurs talents et leurs vertus. Nous n'avons qu'à suivre, aimablement guidés par le fidèle et docte annaliste, Mgr Schyrgens dans la galerie des portraits des prévôtes du Cloître de la Reine de tous les Saints. Chacune d'elles, grande dame et pieuse chanoinesse, nous racontera les menus faits de la vie journalière des religieuses et des pensionnaires, et, si la modestie l'empêche de laisser percer quelque chose de ses talents ou de ses vertus, une fidèle compagne rendra témoignage à la vérité. Tant de liens rattachent les dames du cloître à leurs familles du siècle, que l'histoire de Berlaymont ne peut être séparée de celle de la société de jadis. Le gouvernement de Marie-Thérèse inaugure la période tracassière de Joseph II, précurseur de la grande tourmente révolutionnaire, dont les années mouvementées trouvent un fidèle et douloureux écho dans le récit de l'annaliste. Violemment supprimé au nom de la Liberté en 1798, mis aux enchères, le monastère disparut, mais la communauté un instant dispersée se reconstitua. Le Pensionnat fut réorganisé dans la rue de l'Étoile. Le 10 août 1814 on revêtait l'habit religieux. Depuis lors la vie conventuelle a repris son cours normal, les œuvres se sont affermies. Le 2 juin

Digitized by Google

1925 Berlaymont a pu fêter avec joie et reconnaissance le troisième centenaire de sa fondation.

Faut-il ajouter que l'impression du volume est faite avec le meilleur goût, que la documentation est abondante, que l'illustration est riche et variée ? Une toilette prélatice. D. U. BERLIÈRE.

J. ZELLER. **Das Generalvikariat Ellwangen** 1812-1817, **und sein erster Rat Dr Jos. von Mets.** Ein Beitrag zur Vorgesch. der Diözese Rottenburg. — Tübingen, Laupp, 1928, 8°, 160 p. Mk. 4.

Le Dr J. Zeller a écrit un curieux chapitre de l'histoire religieuse d'Allemagne dans le premier quart du XIXe s. L'annexion au Wurttemberg de territoires catholiques, à la suite des sécularisations de 1802, détermina le duc, bientôt roi, Frédéric à promouvoir l'idée de l'érection d'un évêché dans ses États ; il fallait pour cela détacher des territoires de cinq évêchés. L'établissement d'un Vicariat-général à Ellwangen (1812-1817) fut le premier pas en vue de cette érection, qui eut lieu en 1821 à Rottenbourg. Ces événements se passent dans le cadre de l'Aufklärung, de l'immixtion de l'État dans les affaires ecclésiastiques et coïncident avec les débuts de la restauration catholique. Grâce à une documentation abondante et notamment à l'autobiographie du premier conseiller du Vicariat-général, Jos. von Mets, le Dr Zeller a jeté une nouvelle lumière sur la période si agitée de la transition de l'Ancien au Nouveau Régime. Le travail abonde en communications intéressantes sur les personnalités le plus en vue du monde ecclésiastique dans cette région de l'Allemagne du Sud, l'auteur disposant d'une bibliographie remarquable. D. U. B.

E. LAVEILLE, S. J. **Le Père De Smet, apôtre des Peaux-Rouges** (1801-1873). — Louvain, Museum Lessianum, 1928, 8°, 480 p. Fr. 20.

Sous l'impulsion du mouvement missiologique le Museum Lessianum a fait paraître une 4e édition de l'ouvrage bien connu du P. Laveille. On y retrouve, décrites avec sympathie mais aussi avec le souci de l'exactitude historique, la vie et l'œuvre du vaillant missionnaire : cinquante ans d'apostolat dans le Far-West « alors que ce pays n'était qu'un désert » sans chemins ; « des milliers d'Indiens baptisés, des guerres éteintes », l'éclosion en de nombreuses peuplades devenues chrétiennes d'une foi profonde comme dans la primitive Église. Ces résultats furent dûrement achetés : l'apôtre se dépensa pour ses Peaux-Rouges : dix-neuf fois il traversa l'Atlantique ; et endura toutes sortes de privations. A ce prix il conquit une légitime autorité non seulement auprès de ses protégés, mais auprès des autorités de la grande république. Belle figure qui fait honneur à l'Église et à son pays d'origine. Puisse-t-elle susciter beaucoup d'imitateurs. D. G. DIRKS.

DUCHAUSSOIS (R. P.), O. M. J. **Femmes héroïques.** Les Sœurs grises canadiennes aux glaces polaires. 28e mille. Paris, édition Spes, 8°, 255 p. Fr. 12.

Il s'agit de l'évangélisation des terres polaires par les Oblats de Marie. L'expérience leur montra que « sans religieuses, ils ne feraient rien de stable » dans ces déserts de l'Extrême-Nord où la vie atteint la limite extrême, semble-t-il, de l'abnégation et du renoncement. Les Sœurs grises canadiennes acceptèrent cette mission. A leur suite, elles pénétrèrent successivement dans l'Alberta-Saskatchewan (1844) et dans l'Athabaska-Makensie (1867) ; aujourd'hui elles sont établies chez les Esquimaux. Au prix de quels labeurs et de quelles souffrances, c'est ce que raconte le P. D. Et ce livre se lit comme un roman,

Digitized by Google

mais un roman qui est une apologie du catholicisme et une source de réconfort et de générosité. D. G. DIRKS.

Les Élites en pays de Missions. Compte rendu de la Cinquième semaine de Missiologie à Louvain (1927). — Museum Lessianum, Section Missiologique, nº 8. Louvain, édition du Museum Lessianum, 1927, 8º, 254 p.

Durant les 20 dernières années les missions protestantes ont fait une avance merveilleuse. Elles le doivent à l'élargissement de leurs méthodes d'apostolat (p. 12-22). La semaine de missiologie de Louvain a été fondée en 1923 pour fournir régulièrement aux missionnaires catholiques l'occasion de mettre en commun et de systématiser leurs expériences, et, ainsi se préparer d'une manière plus adéquate aux nécessités modernes. Aujourd'hui l'Apostolat n'est plus ce qu'il était il y a quelques années. On n'a plus à faire seulement aux indigènes ; la vapeur, la presse, l'école introduisent partout les théories les plus révolutionnaires. Pour être prêt à cette lutte, il faut une préparation plus soignée. C'est le but des rapports lus et discutés à la semaine de missiologie. En 1925, on y traita des « aspirations indigènes et les Missions », en 1926 « autour du problème de l'adaptation », l'an dernier on aborda la question de la formation spéciale requise pour l'Apostolat moderne. Assistaient à cette semaine près de 600 membres de 23 nationalités différentes. On voit par ces chiffres seuls l'opportunité de cette œuvre. D. G. DIRKS.

VARIA.

GEORGES GOURY. **Origine et Evolution de l'Homme.** — Paris, Picard, 1927, 8º, 404 p., 124 illustr. dans le texte, 18 pl. hors texte.

Cet ouvrage, très bien conçu, renferme dans ses 400 pages une « Somme » de nos connaissances sur la Préhistoire, ou plutôt sur sa 1re période, le Quaternaire ancien ou Pleistocène, car G. ne dépasse pas le Paléolithique — appelée souvent âge de la pierre taillée.

Une 1re partie donne des notions générales sur l'évolution qui aurait abouti à l'espèce humaine, — et dont on ne sait vraiment que peu ou rien ; puis sur le lieu d'origine des races humaines, qui doit être l'Orient : en tout cas, dès leur apparition en Occident, nos ancêtres montrent déjà toutes les caractéristiques du genre *Homo*. G. est résolument évolutionniste, et s'il fait souvent intervenir les causes extérieures, il semble ailleurs attacher grande importance aux facteurs internes, et il attribue généralement la disparition des races à leur épuisement, à leur impuissance à évoluer davantage.

Les parties suivantes parcourent l'une après l'autre les époques du Paléolithique : les documents qu'elles nous ont laissés, particulièrement les restes humains, et les principaux foyers des civilisations successives. Il y a là des pages très intéressantes sur les routes des civilisations préhistoriques, et la complexité du peuplement de notre Europe Occidentale par des immigrants venus tantôt du Nord Est, tantôt de l'Asie Centrale ou de l'Afrique. Mais la partie la plus attrayante pour les lecteurs non spécialisés sera l'étude de l'art quaternaire ; objets en os et en pierre taillés ou gravés,et surtout les peintures des cavernes, dont G. donne presque un répertoire — du moins pour le Magdalénien, qui est leur période de développement et d'apogée (pp. 268-295), et les surprenantes statues d'argile des grottes des Pyrénées (pp. 332-342). Pour G. comme pour la plupart des archéologues d'aujourd'hui toutes ces œuvres sont rituelles —

Digitized by Google

non pas cultuelles : ce ne sont pas des idoles, mais des objets magiques, destinés aux incantations qui devaient assurer les avantages essentiels dans la dure lutte pour la vie. Cependant la belle frise du Roc, découverte par le Dr Martin en 1927, publiée dans l'*Anthropologie* et reproduite dans la *Nature* (15 juin 1928, p. 559-560) montre par son emplacement en plein air, autour d'un campement, que les artistes pouvaient avoir d'autres buts que les pratiques mystérieuses d'une sorcellerie, et qu'il ne faudrait pas donner à la théorie de la magie une rigueur absolue. Je crois toutefois qu'on peut l'appliquer aux peintures et gravures des cavernes, pour lesquelles l'obscurité et l'accès difficile des lieux où elles furent exécutées ne permettent pas une autre utilisation, tandis que diverses caractéristiques — blessures figurées sur les animaux, représentations de mains — confirment cette interprétation. On la comprend moins pour les statuettes aurignaciennes de femmes stéatopyges « symbolisant la Fécondité » (p. 172)[1].

Disons en finissant que les illustrations sont bien choisies et soignées. S'il n'y a pas de bibliographie systématique, ce qui eût été pourtant utile pour un *Précis*, nécessairement succinct, bon nombre d'ouvrages, et surtout d'articles de revue, cités au bas des pages, y suppléent dans une certaine mesure.

D. B. L.

Cal Dubois. **Saint Joseph.** — Paris, Lecoffre, 1927, 12°, 224 p. Fr. 7.50.

La Collection « Les Saints » vient de s'augmenter d'une vie difficile à écrire. Difficile à cause de la pénurie de renseignements : l'unique source, les Évangiles sont extrêmement sobres ; le peu qu'ils nous font connaître est su de presque tout le monde. L'auteur n'a voulu que dire des choses sûres : en conséquence, il s'est borné à nous raconter, dans l'ordre chronologique, ce qu'on peut savoir de la biographie du saint et à bien la situer dans son cadre. Quant aux points discutés, on nous indique les opinions les plus sérieuses, et, autant que possible, elles sont justifiées. Viennent ensuite cinq chapitres : dans le premier, est exposée le « théologie » du saint ; dans le second, ses vertus ; le troisième retrace l'histoire de son culte qui s'est si fort répandu depuis le XVIe s. Les deux derniers traitent de l'hagiographie et de l'iconographie du saint. — Assurément le nom de l'éminent auteur vaudra à ce livre beaucoup de lecteurs ; ce sera justice : ce livre n'est pas seulement une œuvre de piété, c'est le fruit d'un travail consciencieux.

D. G. DIRKS.

L. Lefrançois-Pillion. **Les sculpteurs de Reims.** — Paris, Rieder, 1928, 12°, 64 p., 60 pl. Fr. 16,50.

Voici un petit livre qui fera la joie de tous les amis du monument unique qui s'appelle la cathédrale de Reims. L'auteur cherche à lever un coin du voile du mystère couvrant cet ensemble de 2000 statues et bas-reliefs. Monde féerique à jamais inégalé. Fruit magnifique de la foi et d'une intensité de vie chrétienne.

Mais malgré cela quelle diversité. L'auteur la caractérise à la page 7 : « Nous « voyons d'abord un art rigide et archaïque dans quelques statues de la grande « façade... ; puis aux portails occidentaux Reims recueille l'héritage de tout

1. Le Dr Martin, de son côté (*Nature*, art. cité, p. 560) parlant des sculptures du Roc « verrait plutôt dans cette belle exécution artistique la *vénération* de la fécondité ». (C'est moi qui souligne). La frise du Roc est de la période solutréenne, et se place donc entre les statuettes stéatopyges et les peintures des cavernes.

Digitized by Google

« ce qui s'est fait de plus achevé dans les autres cathédrales, il s'assimile tantôt « la grandeur religieuse et la tranquille objectivité de Chartres, ailleurs le sens « du réel ; l'humanité, la candeur d'Amiens ou le raffinement, la fleur d'urbanité « de Paris. Enfin cet art, parvenu déjà à un tel point de maîtrise, se dépasse « lui-même et dépasse tout ce qu'on attendait de la plastique du moyen âge, « dans quelques œuvres, animées d'une vie si intense, d'une expression si « aiguë, d'un mouvement si large, si aisé, qu'un observateur superficiel pourrait « les croire sans lien avec celles qui les entourent.

« En même temps les maîtres, à qui l'on doit ces étonnantes figures, peuplaient « les parties hautes de l'édifice d'une production jusqu'alors sans égale par « son abondance, sa diversité, sa libre fantaisie où se donnent carrière les plus « beaux caprices d'un art qui ne connaît plus d'autre idéal que de créer la « vie ».

Est-ce à dire que dans cet incomparable ensemble il n'y ait pas de défauts, soit dans les détails une incorrection, dans la distribution un peu de monotonie, dans la pose un peu de gaucherie ? C'est ici que l'auteur rappelle la règle d'or énoncée par Marcel Raymond, à savoir, que l'essentiel pour une œuvre d'art n'est pas tant d'être sans défaut que de posséder quelques qualités à un degré éminent. Rien de plus juste.

L'auteur ajoute au texte une soixantaine de magnifiques reproductions en héliogravure d'ensembles de groupes, de statues, de têtes. Elles sont signalées dans le texte, expliquent celui-ci et donnent un singulier charme à ce petit livre.

D. PASCAL ROX.

LIVRES REÇUS.

E. MAIRE. *Marie-Edmée Pau.* — Paris, Lethielleux, 1926. Fr. 3.

A. WINTERSIG. *Die Väterlesungen des Breviers*, übersetzt, erweitert und kurz erklärt. 2. Abteilung. — Fribourg en B., Herder, 1928. Mk. 10,20.

Mgr LAVEILLE. *Une sœur missionnaire. Sœur Théodorine de la Passion (1832-1911).* — Louvain, Museum Lessianum, 1928.

J. RODER. *Ordinandorum Enchiridion*, ed. altera. — Naples, M. d'Aurie, 1928. L. 5.

H. THURSTON. *The Eucharistic Fast* (Extraits de « The Month »). 1928.

F. WILLARD. *Progress of Medieval Studies in the United States of America.* Bulletin nº 6. — Med. Acad. of America, 1928.

A. DOLD. *Liturgische Gebetstexte aus Cod. Sang.* 18 (Extrait du « Jahrbuch f. Liturgiewissenschaft »). 1928.

J. HERWEGEN. *Kirche und Seele.* 3. u. 4. Auflage. — Münster i. W., Aschendorff, 1928.

O. KARRER. *Liturgisches Gebetbuch.* — Munich, J. Müller, 1928.

A. BESSIÈRES. *Le Mexique martyr.* — Paris, Bonne Presse, 1928.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

I. ARTICLES

Bardy (G.).	Le souvenir d'Arius dans le Praedestinatus... ...	256
Berlière (D. U.).	Les archidiaconés ou exemptions privilégiées de monastères	116
Capelle (D. B.).	Les homélies « De lectionibus euangeliorum » de Maximin l'arien	49
Chapman (D. J.).	The Codex Amiatinus once more	130
d'Alès (Ad.).	Decas et Dodecas	367
»	Les mouettes du Rhône	368
De Bruyne (D. D.).	Étude sur le texte latin de l'Ecclésiastique	5
»	Les plus anciens prologues latins des Évangiles...	193
»	Un ancien catalogue des manuscrits de l'abbaye des Dunes	364
Morin (D. G.).	Rainaud l'ermite et Ives de Chartres : un épisode de la crise du cénobitisme au XIe-XIIe siècle..	99
»	Formules liturgiques orientales et occidentales aux IVe-Ve siècles	134
»	Nouveau sermon inédit de s. Augustin sur la Chananéenne et le psaume 38	215
»	La critique dans une impasse : à propos du cas de l'Ambrosiaster	251
»	Pages inédites de deux Pseudo-Jérômes des environs de l'an 400. I. Deux lettres mystiques d'une ascète espagnole. II. Portion inédite de l'apocryphe hiéronymien de septem ordinibus Ecclesiae	289
»	Date de l'ordination épiscopale de s. Augustin...	366
Schmitz (D. Ph.).	Un manuscrit retrouvé de la « Vita Anselmi » par Eadmer	225
Siffrin (P.).	Eine irische Parallele zum Liturgie-Fragment 1 und 2 aus cod. Aug. CXCV...	137
Vogels (H. J.).	Uebersetzungsfarbe als Hilfsmittel zur Erforschung der neutest. Textgeschichte	123
Volk (D. P.).	Breviarium Fontanellense (Rouen cod. 207)... ...	243
»	Das Abstinenzindult von 1523 für die Benediktinerklöster der Mainz-Bamberger Provinz. I	333
Wilmart (D. A.).	Distiques d'Hincmar sur l'Eucharistie ? Un sermon oublié de s. Augustin sur le même sujet... ...	87
»	Le livre du Chapitre de Sant' Ilario près Venise...	235
»	Une lettre adressée de Rome à s. Anselme en 1102...	262
»	Une lettre inédite de s. Anselme à une moniale inconstante	319

A cette année sont joints avec pagination spéciale :

Capelle (D. B.). Bulletin d'ancienne littérature chrétienne latine... [253]-[288]

Schmitz (D. Ph.). Bulletin d'histoire bénédictine... ... ... 241*-304*

Digitized by Google

II. COMPTES RENDUS.

ABEL. *Gramm. du grec biblique*... 152
Acta V conv. Velehradensis, 1927... 286
Anonimalle Chronicle (ed. GALBRAITH) 178
BANNISTER. *Catal. of the Mss. Hereford* 369
BARDY. *Littér. grecque chrét.* ... 374
BAUMANN. *Mon frère le dominicain* 191
BERTAULT. *Bossuet intime* 283
BERTHIER. *Théol. dogm. et morale.* 157
BEYER. *Die Katakombenuvelt* ... 189
Biblia. T. II (MONTSERRAT) ... 267
BIRD. *Comment. on the Psalms*... 145
BOUVIER (H.). *L'abbé Claude Bouvier* 175
BOUVIER (CL.). *L'éducation sacerdotale* 175
BRACKMANN. *Helvetia Pontificia*... 175
BRÉHIER. *L'Eglise et l'Orient au M.-A.* 384
BRIGHTMAN. *The alternative Canon* 165
Bull. de Toponymie et de Dialectologie 143
BUTLER. *Western Mysticism* ... 173
CANCE. *Le code de droit can.* 1 *et* 2 ... ... 161, 380
CARLETON NOYES. *Le génie d'Israël* 148
Carmina Cantabrig. (ed. STRECKER.) 186
CASPAR. *Primatus Petri* 153
CASTELAIN. *De cultu euchar. Cordis Jesu* 379
CAYRÉ. *La contemplation augustinienne* 279
CHAINE. *L'Epître de s. Jacques*... 149
CHAPOT. *Le monde romain*... ... 185
CIMETIER. *Pour étudier le code*... 160
COHEN. *Le théâtre en France au M.-A.* 288
CONTENAU. *Man. d'Archéol. orientale. I.* 374
COULANGE. *La messe* 163
CROS. *Hist. de N.-D. de Lourdes*... 285
DAESCHLER. *La spiritualité de Bourdaloue*.. 174
D'ALÈS. *Providence et libre arbitre* 275
D'ALÈS. *De bapt. et confirmatione*... 275
DEBONGNIES. *Jean Mombaer*... 180
DE GRANDMAISON. *La religion personnelle*... 278
DE LALLEMAND. *Montalembert*... 287
DE VISCH. *Auctarium... ad Bibliothecam* 178
DIBELIUS. *An die Kolosser*... ... 148
DIÈS. *Autour de Platon*... 167
DUBOIS. *S. Joseph* 388
DUCHAUSSOIS. *Femmes héroïques.* 386
DURAND. *Evang. selon S. Jean*... 269
DÜRR. *Relig. Lebenswerte des A. T.* 371
EBELHARTER. *Die vorexil. Propheten* 372
Elites en pays de Missions... 387
ENDER. *Die Gesch. der Kathol. Kirche* 282
ERDMANN. *Papsturkunden in Portugal* 284
Essays in History... to R. Lane Poole 187
FABRE. *Pages d'art chrétien*... ... 190
FERON-VRAU. *Traité des indulgences* 162
Festgabe f. Adolf Jülicher 188
FRÖBES. *Psychologia speculativa*... 170
GARDEIL. *La structure de l'âme*... 278
GERSTER. *Munus confessarii* ... 160
GHEDINI. *La lingua greca di Marco Aurelio* 287
GLUECK. *Das Wort Hesed im alttest. Sprachgebrauche* 267
GOETZ. *Petrus als Gründer... der Kirche* 153
GOURY. *Origine et évolution de l'homme* 387
GRESSMANN. *Altorient. Texte zum A. T.*... 150
HARNACK. *Die Entstehung der Theol.* 153
HASKINS. *The Renaissance of the XII Century* 177
HAY. *A Chain of error*... 179
Heinrici III Diplomata. I. ... 186

Digitized by Google

HÉRIS. *Le mystère du Christ*... 376
HONTHEIM. *Theodicea* 274
HUEGEL. *Selected Letters* 183
HUYGHEBAERT. *S. Hubert*... ... 177
Institut. biblicae. I. 144
JANSEN (F.). *Baius.* 156
JANSEN (W.). *Der Komm. des Clarabaldus* 375
JÖRGENSEN. *Catal. codd. Hafniens.* 141
KAHLE. *Massoreten des Westens*... 151
KANTERS. *La dévotion au S.-C.*... 382
KIRCHBERGER. *The Mirror of Simple Souls* 280
KNOWLES. *English Mystics*... ... 281
KLOSTERMANN. *Das Matthäusevang.* 148
KOESTLER. *Wörterbuch zum Codex* 380
LACOMBE. *La vie... de Prévostin*... 272
LANDESDORFFER. *Bücher der Könige* 144
LAVEILLE. *Le P. Ad. Petit*... ... 185
LAVEILLE. *Le P. De Smet*... ... 386
LAVERGNE. *Synopse des Evang*... 268
LEFRANÇOIS-PILLION. *Les sculpteurs de Reims* 388
LEMAN. *N.-D. de la Plaine*... 284
LERCHER. *Inst. Theol. dogmaticae* 157
LEROQUAIS. *Les livres d'heures*... 165
LESCOUHIER. *Gesch. van het kerkleven in W.-Vlaanderen*... ... 176
LIETZMANN. *Petrus und Paulus*... 164
LINDSAY. *Palaeogr. latina*... ... 141
MARC. *Instit. morales*... 379
MARÉCHAL. *Le point de départ de la métaphysique*... 381
MENHARDT. *Hssverzeichnisse* ... 369
MENTRÉ. *Cournot* 168
MILLER. *Das hohe Lied*... 144
MONCEAUX. *S. Martin*... 384
MOORE. *Judaism* 146
MULLER. *Vom Cist. Orden*... ... 178
NOBLE. *L'amitié avec Dieu*... ... 173
Nov. Test. graece (ed. NESTLE)... 268
OESTERLEY. *Wisdom of Egypt*... 271
OWEN. *Acts of the Martyrs*... 282
PAQUIER. *Livre de la vie parfaite* 382
PASTOR. *Gesch. der Päpste. XII*... 181
PEERS. *Spanish Mystics* 174
PÉGUES. *Aperçus de philos*.... 170
PEJSKA. *Jus can. religios.* ... 380
PÉRINELLE. *L'attrition* 273
PREISENDANZ. *Die Karlsruher Hss* 142
PRÜMMER. *Man. juris can*.... 161
RÉDIER. *S. Vincent de Paul* ... 181
ROTHSTEIN. I. *Buch der Chronik*... 372
RYE. *The Student's Guide* 370
SCHÄFFER. *De religiosis* 161
SCHMIDT. *Das Gebet der Angeklagten* 373
SCHNEIDER. *Handbuch der Bibliographie.* 142
SCHNÜRER. *Kirche u. Kultur* ... 283
SCHREIBER. *Die Bibl. der Mainz. Kartause* 141
SCHWICKERT. *Kloster Haina* ... 384
SCHYRGENS. *Berlaymont* 385
SEEBERG. *Dogmengeschichte* ... 153
SICARD. *Le clergé de France*... 183
STEGMANN. *Christ Man of Heaven.* 270
Tentoonst. van Miniaturen... ... 189
TER HAAR. *De Occasionariis* ... 277
THOMAS (S.). *Somme théol*.... 155. 376
UBACH. *Comp. Theol. moralis* ... 159
URBANO. *Einstein* 171
VALENSIN. *Evang. selon s. Luc*... 269
VAN HOVE. *La doctr. du miracle*... 377
V. D. MEERSCH. *De Deo Uno*... 378
VERMEERSCH. *Theol. moralis* ... 160
VÖLKER. *Mysterium u. Agape*... 162
VROMANT. *De bonis ecclesiae* ... 277
WALZ. *Die Fürbitte der Hlg*... ... 276
WÉBERT. *Essai de métaphysique*... 170
Woodbrooke Studies. I... 272
WOOLLEY. *Cat. of Mss. of Lincoln* 142
WUTTKE. *Melchisedech* 371
ZEILER. *L'empire romain* 383
ZELLER. *Das Generalvikariat Ellwangen* 386
ZELLINGER. *Bad und Bader*... ... 383

Imprimé par Desclée De Brouwer et Cie Bruges (Belgique).

Digitized by Google

C. HISTOIRE DES MONASTÈRES.

ALLEMAGNE.

Généralités — FRAIRON (L.). — *Les donations de forêts aux Xe et XIe siècles en Lotharingie et en Allemagne.* (*Revue belge de Philologie et d'Histoire*, IV, 1925.) [2088

P. 343-346, donations faites aux abbayes de Siegbourg, Fulda, Hersfeld, Bibra, Ellwangen, Lorsch, Elten, Einsiedeln et Pfeffer.

——— GÖLLER (EMILE). — *Aus der Camera Apostolica der Schismapäpste. I. Die Servitien der deutschen Bischöfe und Aebte unter der römischen Obedienz während des Schismas* (*Römische Quartalschrift*, XXXII, 1924, p. 82-148) [2089

——— HONSELMANN (KL.). — *Eine bisher ungedruckte Urkunde des Papstes Lucius.* (*Zeitschrift für vaterländische Geschichte und Altertumskunde*, 1924, p. 62-78.) [2090

Acte du 12 janvier 1145 approuvant les projets de réforme monastique arrêtés dans une réunion générale des abbés de Saxe et Thuringe.

——— HARTIG (M.). — *Zeitaufgaben der Klöster in Süddeutschland.* (*Gelbe Hefte*, 1924, I, p. 88-100.) [2091

——— CHRIST (HANS). — *Romanische Kirchen in Schwaben und Neckar-Franken von der Karolingerzeit bis zu den Cisterciensern. — I. Band. Tafeln.* — Stuttgart, Matthäs, 1925, 2°, 180 pl. [2092

——— WAAS (ADOLPHE). — *Vogtei und Bede in der deutschen Kaiserzeit.* 2. Teil (Arbeiten z. d. Rechts- und Verfassungsgeschichte, herausg. von Haller, Hart und Schmidt, 5. Heft). Berlin, Weidmann, 1923, 8°, IV-151 p. [2093

Voir surtout le premier chapitre consacré à l'avouerie monastique.

——— SCHELLHASS (CHARLES). — *Gegenreformation im Bistum Konstanz im Pontifikat Gregors XIII (1572-1585).* — Karlsruhe, Braun, 1925, 8°, XIX-359 p. [2094

Visite canonique du diocèse par le nonce F. Ninguarda en 1579. Ses conséquences dans les monastères, notamment à Petershausen et St-Georges de Stein. Union personnelle de ces deux abbayes et déposition des abbés concubinaires Christophe Funck et Martin Geiger. Procès de ces personnages. — Les cinq premiers chapitres de ce volume (p. 1-294) ont paru dans la *Zeitschr. f. Gesch. des Oberrheins.* Cfr. BHB, II, 1864, 2009.

Sécularisation — WÖHRMÜLLER (BONIFACE), O. S. B. — *Literarische Sturmzeichen von der Säkularisation.* (SMGBO, XLV, 1927, p. 12-44.) [2095

——— KASTNER (K.). — *Die grosse Säkularisation in Deutschland.* (Kirchengeschichtl. Quellen und Darstellungen, fasc. 9.) Paderborn, Schöningh, 1926, 8°, 32 p. [2096

——— TREMEL (HANS). — *Die säkularisierten Klosterwaldungen in Altbayern.* — Diessen, Huber, 1924, 8°, 123 p. [2097

Digitized by Google

——— Jörissen (L.). — *Verwertung von klösterlichem Mobiliarbesitz bei der Säkularisation im Jahre* 1803. (SMGBO, XLII, 1923-1924, p. 169-183.) [2098

——— Zeller (J.). — *Die Säkularisation in Württemberg, ihr Verlauf und ihre Folgen.* (*Rottenb. Monatschrift*, 1927, oct., p. 1-10.) [2099

Chapitres — Zeller (Joseph). — *Liste der Benediktiner-Ordenskapitel in der Provinz Mainz-Bamberg seit dem Konstanzer. Konzil.* (SMGBO, XLII, 1923-1924, p. 184-195.) [2100

——— Zeller (Joseph). — *Drei Provinzialkapitel O. S. B. in der Kirchenprovinz Mainz aus den Tagen des Papstes Honorius III.* Mit einem *Nachtrag über die Anfänge der Benediktinerkapitel in Deutschland.* Zugleich ein *Beitrag zur Geschichte des Klosters Hirsau im* 13. *Jahrhundert.* (SMGBO, XLIII, 1925. p. 73-97.) [2101

Les monastères de la Province de Mayence, Magdebourg et Brême ont tenu trois chapitres généraux vers 1222, 1224 et 1227 ; les visites canoniques ont eu lieu également. Rien ne prouve qu'il n'y en ait pas eu avant 1222. En tout cas, il est établi par là que les prescriptions du concile de Latran de 1215 ont été observées dans cette province. Nous ne savons pas, malheureusement, combien de temps.

——— Molitor (Raphael), O. S. B. — *Festreden auf den Bursfelder Generalkapiteln.* (BM., IX, 1927, p. 377-383.) [2102

Bavière — *** *Dritter Jahresbericht der Bayerischen Benediktiner-Akademie.* 1924. — Metten (Abtei), 1925, 8°, vi-64 p. [2103

Après un rapport sur les membres et l'assemblée générale de l'Académie, en juillet 1924, nous trouvons :

Zimmerman (Alphonse-M.) *Der heilige Korbinian* (p. 1-20) : sérieux essai de biographie critique.

Fink (Guillaume). *Zur ältesten vita des hl. Pirminius* (p. 20-28).

Sturm (Ange). *Das theologische und philosophische « Studium commune » der ersten bayerischen Benediktinerkongregation.* (p. 28-39).

Bourier (Hermann). *Die Reform des monastischen Breviers und Kalendariums und die Bayerische Kongregation.* (p. 39-56)

Ulrich (Augustin). *Familiengeschichte im Benediktinerkloster* (p. 56-62).

Suit (p. 62-63) une liste de livres et articles publiés par les membres de la Congrégation, ces dernières années.

——— *** *Vierter Jahresbericht der Bayerischen Benediktiner-Akademie,* 1925. — Munich, Kommissionsverlag R. Oldenbourg, 1926, 8°, 55 p. [2104

Sturm (Ange). *Albert von Oberaltaich (1239-1311), Mystik und Karitas im bayerischen Donaugau* (p. 10-28).

Digitized by Google

FINK (GUILLAUME). *Abt Benedikt Braunmuller von Metten (Ein Bild seines Lebens in der ersten Periode seiner Ordenszugehörigkeit)* (p. 29-52).

——— *** *Fünfter Jahresbericht der Bayerischen Benediktiner-Akademie* 1926. — Ib. 1926, 8°, 5 p. [2105

——— KRICK (LOUIS-HENRI). — *Die ehemaligen stabilen Klöster des Bistums Passau. Chronologische Reihenfolgen ihrer Mitglieder von der Gründung der Klöster bis zu ihrer Aufhebung.* — Passau, Verlag Missionskloster Schweiklberg b. Vilshofen, 1923, 8°, VIII, 376 p. [2106

M. Krick, vicaire-général à Passau, qui avait déjà donné en 1911 et 1922 la série chronologique des clercs séculiers curés, bénéficiers et membres des collégiales du diocèse de Passau, consacre ce volume aux membres des monastères du même diocèse. Inutile d'insister sur l'utilité que peuvent avoir de semblables publications à plusieurs points de vue. — Les monastères dont il est ici question, sont les suivants : 1. St-Nicolas (Augustins) ; 2. Oberhofen, 3. St-Sauveur (Prémontrés) ; 4. Asbach ; 5. Niederaltaich ; 6. Vornbach (Bénédictins) ; 7. Niedernburg (Bénédictines) ; 8. Aldersbach ; 9. Fürstenzell ; 10. Raitenhaslach (Cisterciens). Pour chacun d'eux M. K. donne une très courte notice et la bibliographie. Suivent les listes des abbés, prieurs ou prévôts du monastère ou des maisons dépendantes (pour Niederaltaich: Rinchnach, St-Oswald, Spitz ; pour Vornbach, Gloggnitz) et la liste des moines. En tout, environ 6800 noms de religieux, accompagnés la plupart des indications biographiques usuelles : lieu et date de naissance, de profession, d'ordination, de décès ; les charges occupées par l'intéressé. En appendice, des catalogues annuels des différents monastères : Pour Asbach, vingt ; pour Niederaltaich dix-neuf ; pour Vornbach, quatorze ; pour Niedernburg, treize (et non douze comme le dit la Table des matières). Ces catalogues, d'époques diverses, permettent de se faire une idée du nombre des religieux qui habitaient les couvents.

——— HOFFMANN (RICHARD). — *Aus altbayrischen Sakristeien.* (*Jahrbuch des Vereins f. Christl. Kunst in München*, VI, 1926, p. 11-24.) [2107

——— BANGE (E. F.) — *Eine bayerische Malerschule des 11. und 12. Jahrhunderts.* — Munich, Schmidt, 1923, 8°. [2108

La miniature à Tegernsee, Niederaltaich, Freising, Eichstätt, Ratisbonne.

——— HANSER (LAURENT), O. S. B. — *Die Priorenkonferenz von Scheyern, 1627.* (SMGBO, XLV, 1927, p. 290-298.) [2109

Projet de Statuts et de Cérémonial pour les monastères bavarois. L'opposition des évêques empêcha la réunion de ceux-ci en congrégation.

——— STURM (ANGE). — *Eine Pastoralinstruction für bayerische Benediktinermissionäre aus der Zeit des Dreissigjährigen Krieges.* (BM., VIII, 1926, 357-365.) [2110

Haut-Palatinat — MADER (FELIX). — *Oberpfälzische Klöster und Wallfahrts-*

Digitized by Google

kirchen. (Coll. « Alte Kunst in Bayern, hrsg. vom Landesamt für Denkmalpflege ») — Augsbourg, Filser, 1924, 8°, XIV-96 p. [2111

Cet ouvrage est un album plus qu'un livre d'histoire, mais ses 96 gravures, en pleine page, sont d'une éloquence suggestive. Elles témoignent abondamment de l'influence exercée sur l'architecture bavaroise du Nord par les monastères. Kastl, dès les premières années du XIIe siècle, ouvre la série de ces abbayes bénédictines qui sont l'ornement de la contrée. Puis viennent Prüfening, Reichenbach, Michelfeld, Ensdorf et Plankstetten, etc. Une introduction de huit pages donne un aperçu historique sur l'architecture de ces monastères. Les illustrations sont d'une netteté remarquable.

Nassau — WELLSTEIN (GILBERT). — *Die Kulturarbeit der Benediktiner- und Cisterzienserklöster in Nassau* dans « Land Nassau », hrsg. von Leo Sternberg, p. 172-176. [2112

Niederlausitz — LEHMANN (RUD.). — *Niederlausitzisches Klosterverzeichnis. Quellenkunde zur Geschichte der im Markgraftum Niederlausitz gegründeten Klöster* (*Niederlausitzer Mitt.*, XVI, 1922-1924, p. 18-30.) [2113

Poméranie — HOOGEWEG (H.). — *Die Stifter und Klöster der Provinz Pommern*. — Band II. Stettin, Saunier, 1925, 8°, 1067 p., 2 cartes. [2114

Parmi les monastères dont il est question, relevons ceux qui appartiennent à l'ordre de saint Benoît : Stettin, Stolpe et Verchen.

Prusse — WENDLANDT (HANS CH.). — *Die weiblichen Orden und Kongregationen der katholischen Kirche und ihre Wirksamkeit in Preussen von* 1818-1918. — Paderborn, Schöningh, 1924, 8°, XI-532 p. [2115

Rhénanie — WACKENRODER (ERNEST). (Die Kunstdenkmäler der Rheinprovinz. Bd. XII, 2.) *Kreis Prüm*. — Düsseldorf, Schwann, 1927, 8°, X-222 p., 9 Taf., 158 Textabb. [2116

Traite spécialement de l'abbaye de Prüm et du monastère de Nieder-Prüm (moniales).

——— LEHNHÄUSER (ANTOINE). — *Klöster, Burgen und feste Häuser an der Ruhr. Von Hohensyburg bis zur Ruhrmündung*. — Essen, Baedeker, 1924, 8°, 203 p., ill. [2117

Souabe — WILLS (LOUIS). — *Zur Geschichte der Musik an den oberschwäbischen Klöstern im 18. Jahrhundert*. — Stuttgart, Schultheiss, 1926, 69+68 p. [2118

Wurtemberg — ST. (D.). *Die württembergischen Klosterschulen als Musikstätten in früheren Jahrhunderten* (*Stuttg. Neues Tagebl.*, 1924, n° 462.) [2119

——— WILLBURGER (A.). — *Klöster und Klosterleute in Württemberg vor* 100 *Jahren*. (*Rottenb. Monatschrift*, 1927, oct., p. 10-28.) [2120

——— METTLER (ADOLPHE). — *Mittelalterliche Klosterkirchen und Klöster der Hirsauer und Zisterzienser in Württemberg*. — Stuttgart, Silverburg, 1927 4°, 144 p., 88 ill. [2121

Digitized by Google

Hirsau, Alpirsbach, Gross- und Kleinkornburg, Lorch, Maulbronn, Bebenhausen.

Alpirsbach — METTLER (A.). — *Kloster Alpirsbach.* — Augsbourg, Filser, 1927, 8°, 26 p. et 20 p. d'ill. [2122

Altenmünster — FRIEDRICH (W. L.). — *Wo lag Altenmünster bei Lorsch ?* (*Archiv für hessische Geschichte*, NF. XIV, 1925, p. 93-99.) [2123

Amorbach — KREBS (RICH). — *Amorbach im Odenwald.* — Amorbach, Volkhardt, 1923, 8°, 128 p. [2124

Andechs — BAUERREISS (ROMUALD), O. S. B. *Der « gregorianische » Schmerzensmann und das « sacramentum s. Gregorii » in Andechs.* (SMGBO., XLIV, 1926, p. 57-79.) [2125

Banz — THEODORI (C.). — *Geschichte und Beschreibung des Klosters Banz in Bayerns Oberfranken.* Völlig neu bearb. von A. M. Favreau. — Lichtenfels, Schulze, 1925, 12°, VIII-167 p., ill. [2126

Le petit livre de Ch. Theodori (1856), qui a eu six éditions, nous est donné ici complètement remanié par D. Favreau. En appendice (p. 119-166), l'auteur nous donne des pièces justificatives. Espérons qu'un jour il publiera une histoire complète de l'abbaye de Banz. — La question des origines du monastère est élucidée : il fut fondé, en 1071, par le margrave Hermann et sa femme Alberada, en l'honneur des SS. Pierre et Denis. A peine né, il tombe en décadence. S. Otton de Bamberg le restaure en 1114 en faisant appel, semble-t-il, aux moines d'Hirsau. Le monastère désormais dépendra, au temporel, de Bamberg, au spirituel de l'évêque de Wurzbourg, l'ordinaire. Cette dualité sera une source inépuisable de conflits et de dépenses. L'avouerie de l'abbaye appartint à la famille des fondateurs jusqu'au milieu du XIIIe siècle. La liste des abbés n'est pas connue d'une façon certaine. Le XVIe siècle fut pour Banz rempli de calamités : les incendies et les pillages dépeuplèrent l'abbaye. En 1529, il ne s'y trouve plus que trois moines ; l'un de ceux-ci, Georges, élu abbé (1554) passe au protestantisme avec le dernier moine restant. Jean Burkard, abbé de Munsterschwarzach, lui succède et restaure l'abbaye matériellement et moralement. Les guerres de trente ans et de sept ans causèrent encore des troubles sérieux à Banz, qui fut supprimé en 1803. — P. 23 : Clément VI, en 1408, voilà certes une distraction. De même, il faudrait faire plusieurs petites corrections p. 71-72.

——— HESS (GUILLAUME). — *Der Banzer Benediktinerpater Plazidus Sprenger und das Gesetz von der Erhaltung der Masse.* (SMGBO, XLIII, 1925, p. 208-212.) [2127

Benediktbeuern — SCHMID (ANTOINE). — *Die Nachblüte der Abtei Benediktbeuern nach dem dreissigjährigen Kriege.* (SMGBO, XLII, 1923-1924, p. 71-156.) [2128

——— SCHRAUDNER (LOUIS). — *St. Nikolaus 1708 im Kloster Benediktbeuern.* (SMGBO, XLIII, 1925, p. 212-219.) [2129

Digitized by Google

Beuron — *Maurus Wolter dem gründer Beurons zum 100. Geburtstag. Erinnerungen und Studien. 182[illegible]-1925.* — Beuron, Verlag der Beuroner Kuntschule, 1925, 8°, 192 p. [2130

——— Wolf (Odilon), O. S. B. — *Erzabt Maurus Wolter* (BM., 1925, p. 161-165.) [2131

——— *** *Aus dem literarischen Erbgut des sel. Erzabtes Maurus Wolter.* (Ib., p. 165-178.) [2132

——— Huby (J.) *Peintre et moine. Les étapes d'une conversion.* (D. W. Verkade) (*Etudes*, t. 178, 1924, p. 257-271.) [2133

——— Dold (A.), O. S. B. *Ueber Palimpsestforschung und das Beuroner Palimpsestinstitut.* — (*Jahresber. Görresgesellschaft*, 1924-25, p. 87-108.) [2134

Blaubeuren — Braun (Jules). — *Kloster Blaubeuren.* (Deutsche Kunstführer, Bd. 3.) — Augsbourg, Filser, 1926, 8°, 44 p., ill. [2135

Bursfeld — Volk (Paul), O. S. B. — *Der Personalstand des Kölner Seminars der Bursfelder Kongregation.* (BM., IX, 1927, p. 146-150.) [2136

La Congrégation de Bursfeld fonda, en 1616, un séminaire à Cologne destiné à héberger les moines, étudiants à l'Université. D. Volk donne la liste des régents et des élèves du séminaire, pour autant qu'il est possible de la dresser. Il ajoute des notes qui servent à identifier ou à préciser les noms.

——— Volk (Paul). — *Das Seminar der Bursfelder Benediktinerkongregation zu Köln.* — dans les *Historische Aufsätze Aloys Schulte zum 70. Geburtstag gewidmet*, 1927, p. 190-213. [2137

Burtscheid — Arens (Edouard). — *Die Inschrift am Mosaikbilde des hl. Nikolaus in Burtscheid.* (*Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, XLV, 1923, p. 194-198). [2138

Cologne — Busley (J.). — *Die Dreikonchenanlagen von St-Aposteln und Gross-St-Martin in Köln.* — Festschrift P. Clemen, 1926, p. 285-303.) [2139

——— Beitz (E.). — *Die Pantaleonwerkstatt zu Köln.* (*Zeitschrift für bildende Kunst*, LX, 1926-27, p. 147-148.) [2140

——— Kuphal (E.). — *Kopiar des Klosters S. Pantaleon in Köln.* (*Mitteilungen aus dem Stadtarchiv von Köln*, XXXVIII, 1926, p. 221-225.) [2141

Notice sur un ms en papier de 417 p. in-folio, du XVe-XVIe siècle, avec un « index copiarum huius libri » et qui contient quelques chartes restées inconnues jusqu'ici.

Cornelimünster — Bachtin (Vs.). — [*Deux chartes du haut moyen-âge de l'abbaye d'Inde.*] (*Occidentalia* (Léningrad), série IV, fasc. 1 p. 62-77, 2 pl.) [2142

Une charte d'Otton III, de 985 : le testament d'Ermenfrid, de 866.

Corvey — Niemeyer (Aug.). — *Die Staatsrechtliche Entwicklung der Abtei Corvey bis zum Ende des 12. Jahrhunderts.* — Göttingen, Dissert. dactylogr., 1923, 4°, xv-190 p. [2143

Digitized by Google

——— SCHILY (FRANÇOIS). — *Beiträge zur Geschichte des Corveyer Grundbesitzes.* (*Zeitsch. für vaterländische Geschichte und Altertumskunde*, LXXIX, 1921, p. 1-84.) [2144

Disibodenberg. — SCHWORM (K.). — *Um den Disibodenberg. Ein Beitrag zu dem Kampf des Benediktiner-Ordens um die Abtei.* (*Blätter für Pfälzische Kirchengeschichte*, II, 1926, p. 43-46.) [2145

Drübeck — REINÖHL (FRITZ VON). — *Die gefälschten Königsurkunden des Klosters Drübeck.* (*Archiv für Urkundenforschung*, IX, 1924-26, p. 123-140.) [2146

Faux fabriqués au commencement du XIe siècle, dans l'intention d'attribuer au monastère une origine plus ancienne ; et au XIIIe siècle dans le dessein de ruiner le pouvoir encombrant des avoués.

Eichstätt — BAUERNFEIND (ERNEST). — *Die Säkularisationsperiode im Hochstift Eichstätt bis zum endgültigen Uebergang an Bayern, 1790-1806.* — (Hist. Forschungen und Quellen, IX.) — Munich et Freising, Datterer, 1927, 8°, VIII-63 p. [2147

Erfurt — LEHMANN (PAUL). — *Handschriften des Erfurter Benediktinerklosters St. Petri. Anhang, Chronikalische Nachrichten des P. Nicolaus de Egra.* (SMGBO, XLIII, 1925, p. 14-31.) [2148

——— LEHMANN (PAUL). — *Handschriften des Erfurter Benediktinerklosters St. Petri. Neue Folge.* (Ib., XLIV, 1926, p. 89-91.) [2149

——— OVERMANN (ALFRED). — *Urkundenbuch der Erfurter Stifter und Klöster.* I. *Teil* : 706-1330. — Magdebourg, Selbstverlag der Histor.-Kommission, 1926, 8°, XXI-1031 p. (Geschichtsquellen der Prov. Sachsen, N. R. V.) [2150

Ettal — GLASTHANER (PLACIDE), O. S. B. *Der Brand des Klosters Ettal 1744.* (*Ettaler Mandl. Jahrg.* XII, [1924-1925], p. 1-10.) [2151

——— IDEM. *Das letzte Fest von Alt-Ettal.* (Ib., p. 54-59.) [2152

——— KAINZ (ETIENNE). « *Statuta Illustris Seminarii Ettalensis.* (Ib., XIII, 1925.) [2153

——— GRAFF (HANS). — *Die Ettaler Klosterkirche und der Berliner Dom.* (*Der Kunstwanderer*, VIII, 1926, p. 62-63.) [2154

——— HOFFMANN (R.). — *Das Marienmünster zu Ettal im Wandel der Jahrhunderte.* — Augsbourg, Filser, 1927, 4°, IX-159 p. et 48 ill. [2155

——— GLASTHANER (PLACIDE), O. S. B. — *Abtei Ettal in Oberbayern.* — Düsseldorf, Verlag für Architektur-Industrie- und Stadtwerke, 1927, 4°, 98 p., ill. [2156

Formbach — DWORSCHAK (FRITZ). — *Das Münzrecht der Aebte und Grafen von Vornbach* (*Formbach*). (*Die Ostbairischen Grenzmarken*, XV, p. 77-80.) [2157

Freising — FELLERER (CHARLES-GUSTAVE). — *Beiträge zur Musikgeschichte Freisings von den ältesten christlichen Zeiten bis zur Aufhebung des Hofes 1803.* — Freising, Verlag d. Freisinger Tagblattes, 1926, 8°, 170 p. [2158

Digitized by Google

Fulda — LEHMANN (P.). — *Fuldaer Studien* (*Sitzungsberichte der bayerischen Akademie der Wissenschaften, Philol.- philol. und hist. Klasse, Munich*, 1925, 3e liv., 53 p., 1 pl.) [2159

La bibliothèque et le scriptorium de Fulda.

——— LEHMANN (PAUL). — *Quot et quorum libri fuerint in libraria Fuldensi.* — dans : *Bok- och Bibliotekshistorika studier tillägnade Isak Collijn på hans 50 årsdag.* — (Uppsala, 1925.) p. 47-57. [2160

Catalogue de la Bibliothèque de Fulda qui se trouve, sous ce titre, dans le Cod. Vat. Pal. lat. 1877, fol. 35-43 (IXe s.) et que Becker avait déjà publié, mais d'une façon incomplète et incorrecte.

——— REDLICH (VIRGILE), O. S. B. — *Zur Fuldaer Bibliotheks- und Geistesgeschichte.* (SMGBO, XLIII, 1925, p. 199-205.) [2161

——— SEMMELMANN (O.). — *Geschichte des Fuldaer Klosterarchivs bis zum Ende des 12. Jahrhunderts.* (*Jahrbuch der phil. Fakultät Marburg.*, 1922-1923, p. 289-293.) [2162

——— BEESON (CHARLES H.). — *The Vocabulary of the Annales Fuldenses* (*Speculum. A Journal of Mediaeval Studies*, 1926, I, p. 31-37.) [2163

——— KALKOFF (P.). — *Die Reichsabtei Fulda zur Zeit der Reformation.* (*Archiv für Reformationsgeschichte*, XXII, 1925, p. 210-267.) [2164

La situation juridique du territoire ; les conflits incessants de toute nature ; les efforts pour s'incorporer l'abbaye de Hersfeld (1520).

Gandersheim — WOLFF (L.). — *Die Reimchronik Eberhards von Gandersheim.* (*Niederdeutsches Jahrbuch*, 1924, t. L, p. 31-45.) [2165

——— NAGEL (HELENE). — *Das Reichsstift Gandersheim von seiner Gründung bis zur Säkularisation.* — Königsberg, Dissert. dactylogr., 1923, 4°, IV-122 p. [2166

——— KALLEN (GERARD). — *Das Gandersheimer Vogtweistum von 1188*, dans « Historische Aufsätze... Aloys Schulte zum 70. Geburtstag », p. 149-170.) [2167

Gladbach — BRASSE (ERNEST). *Urkunden und Regesten zur Geschichte der Stadt und Abtei Gladbach. T. II. Neuzeit.* — München-Gladbach, Kerlé, 1926, 8°, XII-562 p. [2168

Grüssau — LUTTEROTTI (NICOLAS VON). — *Führer durch die Heilighümer der Abtei Grüssau.* — Grüssau, Benediktiner-Convent, 1923, 8°, 63 p. [2169

Harsefeld — GERDES (HENRI). — *Die Grafen von Stade und das Kloster Harsefeld.* (*Stader Archiv*, 1926, p. 64-81.) [2170

Heiligenberg — MÖLLER (W.) *Die Kirchen zu Zwingenberg und Jugenheim und das Kloster auf dem Heiligenberg.* (*Archiv für hessische Geschichte und Altertumskunde*, 1921-1923, N. F. XIII, p. 173-184.) [2171

Helfta — MEDICI (R.). *Un centro di vita spirituale in Sassonia nel secolo XIII.* (RSB, XVII, 1926, p. 17-24.) [2172

Digitized by Google

Hersfeld — BÖNHOFF (LEON). *Das Hersfelder Eigen in der Mark Meissen.* (*Neues Archiv f. Sächs. Geschichte und Altertumskunde*, XLIV, 1923, p. 1-54.) [2173

——— VONDERAU (J.). — *Die Ausgrabungen an der Stiftskirche zu Hersfeld.* — Fulda, Aktiendruck, 1925, 4°, 56 p., 6 pl. 61 grav. [2174

Hildesheim — DREYER (HERB.) *Ueber ein spätromanisches Psalterium aus dem Hildesheimer Kunstkreis.* (*Alt-Hildesheim*, 1924. Heft V, p. 33-36.) [2175

Hillersleben — OTTENTHAL (EMILE VON). — *Die Urkundenfälschungen von Hillersleben* dans *Papsttum und Kaisertum*, Munich, 1926, p. 317-346. [2176

Fondé pour des bénédictines au Xe siècle, semble-t-il, occupé au XIe par des *clerici*, le monastère est donné, probablement en 1096, aux bénédictins de l'abbaye voisine d'Ilsenburg. On doit attribuer à ceux-ci au moins quatre actes récrits, commis en l'espace d'environ cent ans, à des dates diverses et pour des buts différents.

Hirsau — STUCKERT (C.). *Die Handschriften des XI Jahrh. in der Ministerialbibliothek Schaffhausen.* (*Anzeiger für Schweiz. Altertumskunde*, N. F. XXV, 1923, p. 112-129.) [2177

Ces mss proviennent de Hirsau.

——— KUNZE (HANS). *Die kirchliche Reformbewegung des 12. Jahrh. im Gebiet der mittleren Elbe und ihr Einfluss auf die Baukunst.* (*Sachsen und Anhalt*, I. 1925, p. 388-476.) [2178

L'influence particulière qu'exercèrent les moines d'Hirsau.

——— BRACKMANN (ALBERT). *Die Anfänge von Hirsau* dans *Papsttum und Kaisertum*. Munich, 1926, p. 215-232. [2179

Les débuts de la réforme d'Hirsau ne datent pas de 1075 mais de 1079, au plus tôt, sous l'abbé Guillaume. Rapports qu'entretint Hirsau avec le Pape, le roi, le seigneur propriétaire, l'abbaye de Saint-Emmeran. Liberté dont jouissait le monastère à cette époque.

——— BASSLER. *Abt Johann Passimonius in Hirsau 1569-1588.* (*Blätter für Württemberg. Kirchengeschichte*, XXXI, p. 197-232). [2180

Hofen — MÜLLER (CHARLES OTTON). *Die Alpgüter der oberschwäbischen Klöster Hofen und Weingarten.* (*Vierteljahrsschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, XV, 1922, p. 1-24 ; 159-210.) [2181

Holzen — WEISSENBERGER (PAUL), O. S. B. — *Zur Geschichte des Benediktinerinnenklosters Holzen.* (BM, IX, 1927, p. 384-387.) [2182

Irsee — WIEBEL (R.). — *Kloster Irsee.* — Augsbourg, Filser, 1927, 8°, 27 p., ill. [2183

Kastl — WÖHRMÜLLER (BONIFACE), O. S. B. *Beiträge zur Geschichte der kastler Reform.* (SMGBO, XLII, 1923-1924, p. 10-40.) [2184

Kellenried — *Monasterium a S. Erentrude Monialium O. S. B. prope Kellenried in dioecesi Rottemburgensi in abbatiam sui juris erigitur.* (*Acta Apostolicae Sedis*, XIX, 1927, p. 50-51.) [2185

Digitized by Google

Kolberg-Altstadt — HOOGEWEG (H.). *Die Stifter und Klöster der Provinz Pommern.* Bd. I, Stettin, Saunier, 1924, 8°, XXIII-728 p., 2 cartes. [2186

Contient une monographie soignée sur ce couvent de bénédictines.

Lorsch — LEHMANN (PAUL). *Das älteste Bücherverzeichnis der Niederlande.* (*Het Boek*, 1923, p. 207-213.) [2187

Un appendice à un catalogue de Lorsch datant du IXe siècle : M. Lehmann en donne le texte.

——— HANSER (LAURENT). *Eine Lorscher Bannbulle* (SMGBO, XLIII, 1925. p. 221-222). [2188

Excommunication fulminée par Grégoire IX, le 9 juin 1239, contre les bénédictins de Lorsch qui ont tué le prieur cistercien et gravement blessé ses confrères de l'ordre de Cîteaux, appelés à occuper l'abbaye.

Lübeck — HAUPT (RICHARD). *Das Lübecker St-Johannis-Kloster, seine Festsetzung und Ausbreitung in Wagrien und das Kloster Cismar.* (*Lübeckische Blätter.* LXIII, 1921, p. 296-299.) [2189

Lüne — SCHUETTE (MARIE). — *Gestickte Bildteppiche und Decken des Mittelalters. — Band I. Die Klöster Wienhausen und Lüne.* — Leipzig. Hiersemann. 1927, in fol., XIX-66 p., 62 pl. [2190

——— KRÜGER (F.) *Kloster Lüne* (Lüne bei Lüneburg.) — 1923, 8°, 8 p. [2191

Maria-Laach — SCHIPPERS (A.) *Die Altare der Laachener Abteikirche im Mittelalter* (*Rheinische Heimatblätter*, 1924, t. II, p. 295-298.) [2192

——— VOLK (P.) *Ein Reformentwurf des Abtes Joseph Meurer von Laach (1766-1801)* (*Rheinische Heimatblätter*, 1924, t. II, p. 301-305.) [2193

En 1793, l'Abbé constate que l'office divin a beaucoup perdu de sa splendeur. On chante beaucoup moins de textes ; on vient trop tard au chœur ou on ne s'y rend même plus. Il est vrai qu'auparavant la célébration solennelle de l'office prenait tant d'heures qu'il ne restait presque plus de temps pour l'étude et les confessions.

——— SCHIPPERS (ADALBERT). *Die Abtei Maria-Laach.* (*Verhandl. des Naturhist. Vereins des preuss. Rheinlande und Westphalens*, LXXXIII, 1926, p. 82-91.) [2194

——— SCHIPPERS (A.). — *Das Laacher Münster.* — Cologne, Bachem, 1927, 4°, XI-112 p., ill. [2195

——— HILPISCH (ETIENNE). *Die Einführung der Bursfelder Reform in Maria-Laach.* (SMGBO., XLIV, 1926, p. 92-107.) [2196

En 1469, l'abbé de Laach, Jean Reufer, appela en son monastère huit moines réformés de Saint-Martin de Cologne. A sa mort (1470), il y eut lutte entre les partisans de la réforme et les autres. En 1472, l'élu des réformés fut confirmé par Sixte IV.

Digitized by Google

——— *** *Der Mayengau. Gesammelte Aufsätze von Laacher Benedictinern.* — Coblence, Rheinische Verlagsgesellschaft M. B. H., 1925, 8°, 88 p., 20 ill. [2197

Le second chapitre *Stifte und Klöster* (p. 16-34) intéresse spécialement l'histoire monastique.

Mayence St-Jakobsberg — SCHMEIDLER (BERNARD). *Eine ungedruckte Königsurkunde Heinrichs IV. H. gestattet dem Kloster Jakobsberg Rodungen im Reichsforste Dreieich bei Frankfurt-Frankfurt 1069, oct. 6.* — (*Neues Archiv*, XLVII, 1927, p. 246-248.) [2198

Metten — FINK (GUILLAUME). *Entwicklungsgeschichte der Benedictinerabtei Metten — I. Teil : Das Professbuch der Abtei.* (Erganzungsheft der « *Studien und Mitteilungen* ») Munich, Oldenbourg, 1926, 8-, 143 p., ill. [2199

L'introduction traite de l'historiographie de Metten : ce qu'elle fut et ses lacunes ; ce qu'elle doit être. Pourquoi on débute par un livre des professions: il servira de livre de consultation. Les sources et la méthode. — En dépit des lacunes inévitables et des difficultés inhérentes au sujet, dom Fink nous présente une édition, parfaite en son genre. Il a suivi les traces de D. Lindner. C'est dire tout ce qu'on pourra trouver dans ce travail. Plusieurs appendices augmentent encore l'utilité du volume.

——— FINK (GUILLAUME). *Der Besitz der Abtei Metten im Lande ob und unter der Enns* (*Die ostbairischen Grenzmarken*, XV, 1926, p. 239-247.) [2200

Mondsee — SONNLEITHNER (RUDOLPHE). *Die Mondseer Bruchstücke der ältesten hochdeutschen Evangelienübersetzung.* (Festschrift der NB. in Wien, 1926, p. 795-804.) [2201

Münster i. W. — SCHULZE (R.) *Das adlige Damenstift und die Pfarre Liebfrauen* (*Ueberwasser*) *zu Münster i. W.* — Munster i. W., Verlag der Westfälischen Vereindruckerei, 1926, 16°, XI-230 p. ill. [2202

Disons-le tout de suite : nous déplorons vivement que M. Schulze n'ait pas exécuté son premier projet et publié, sur l'abbaye et la paroisse de Ueberwasser, une grande histoire, scientifiquement conçue et construite, accompagnée des pièces justificatives. Les difficultés de l'heure présente ne le lui ont pas permis, dit-il. En place, il nous donne une esquisse de cette histoire. L'intérêt qu'on prend à la lire légitime pleinement le regret que nous venons d'exprimer. — Paroisse et abbaye d'Ueberwasser, sur la rive gauche de l'Aa, furent toutes deux fondées par l'évêque de Munster, Hermann I, en 1040, et dotées par lui et son chapitre. L'église paroissiale fut unie au monastère contigu. Leurs histoires se conjuguent pendant sept siècles : dans l'ensemble, les relations qui les unissent furent faites de bons rapports. L'abbaye était habitée par des chanoinesses. Celles-ci, un instant, se muèrent en bénédictines, sous l'épiscopat d'Egbert (1127-1136) ; mais l'effort de ce prélat resta sans suite et la vie canoniale reprit son cours facile. L'auteur nous en donne les détails (abbesses : élection, prérogatives, revenus ; officières : prébendes, dots, occupations ; possessions et revenus ; le

Digitized by Google

chœur : les ministériales). En 1460, il y eut une nouvelle tentative de réforme en faveur de la règle bénédictine. Mais les chanoinesses firent une opposition résolue et efficace aux désirs de l'évêque Jean. En 1482, un troisième essai fut aussi infructueux. Enfin l'évêque y réussit, en 1483. Il imposa comme abbesse Hilburge von Norrendin, bénédictine de Tilgenkloster (S. Aegidii), venue à Ueberwasser avec trois de ses consœurs. Une charte régla les modalités de la réforme qui ne laissa pas d'appauvrir le monastère, en son personnel d'abord (quatorze chanoinesses vidèrent les lieux), en sa fortune ensuite (les frais occasionnés par la réforme atteignirent environ 6000 florins) ! — Le protestantisme, un demi-siècle plus tard (1532-35), y causa les plus terribles ravages : la majorité des moniales passèrent honteusement à l'anabaptisme, et, non contentes d'un second baptême, voulurent par surcroît goûter du mariage. Enfin, tout rentra dans l'ordre ou à peu près, car force fut aux visiteurs canoniques de constater, en 1614-1615, que les moniales n'avaient plus rien des bénédictines. Une nouvelle réforme eut lieu. Elle dura jusqu'en 1680, année qui marque le commencement de la décadence définitive. Les vocations se firent de plus en plus rares. En 1773, le pape Clément XIII supprima le monastère dont il affecta les biens à l'érection de la nouvelle université. — A l'histoire de l'abbaye se mêle celle de la paroisse, où il y a beaucoup à prendre, du point de vue local surtout. On remarquera aussi les rapports juridiques — pas toujours très précis — qui existaient entre la paroisse et l'abbesse, « archidiaconissa » : les prérogatives de celle-ci et ses obligations ainsi que celles de l'abbaye.

——— *Klosterkronik Ueberwasser während der Wirren 1531 bis 1533.* hrsgb. von R. Schulze. (*Quellen und Forschungen zur Geschichte der Stadt Münster i. W.* t. II, 1924, p. 151 sq.) [2203

——— Kortmann (B.). *Die Paulsfreien des Stifts Münster.* (*De vryen des guden sunte Pauwels*) (*Zeitschrift für vaterl. Geschichte und Altertumskunde Westf.*, LXXXI, p. 1-40.) [2204

Naumburg — Rosenfeld (F.). *Urkundenbuch des Hochstifts Naumburg. Teil I. 967-1207.* — Magdebourg, Holtermann, 1925, 8°, VII-450 p. [2205

Neuburg-Heidelberg — Messmer (Godefroid). *Aus Heidelbergs benediktinischer Vergangenheit.* (BM., IX, 1927, p. 41-52). [2206

Niederaltaich — Wachinger (G.). *Beiträge zur Wirtschaftsgeschichte des Klosters Niederaltaich.* (SMGBO., XLIV, 1926, p. 1-56.) [2207

Ochsenhausen — Schefold (M.). — *Die Reichsabtei Ochsenhausen.* — Augsbourg, Filser, 1927, 4°, 44 p., ill. [2208

Ottobeuren — Hessenbach (A.). *Ottobeuren, Kirche und Kloster.* Ein Führer mit 74 Abbildungen von A. Hessenbach. — Ottobeuren, Braun, 1925, 8°. [2209

Fondé en 764, Ottobeuren est un des plus anciens monastères d'Allemagne ; il est aussi un des plus beaux monuments du style de la Renaissance en ce pays. Récemment l'église a été élevée au rang de basilique mineure : il faudrait donc

Digitized by Google

changer le titre, comme le demande le prospectus, et remplacer Kirche par Basilika. — A tous ces titres, Ottobeuren mérite d'être mieux connu. C'est pourquoi M. H. publie une plaquette qui doit servir de guide au visiteur. Sous sa conduite, on parcourt le monastère, on admire l'église. Pour l'un et l'autre, après l'histoire de la construction, vient l'étude des parties. Les grandes lignes de l'ensemble impressionnent par leur grandeur ; le fini des détails charme par la délicatesse du travail. Le style baroque de l'abbaye prépare harmonieusement au plein rococo de la basilique. Il y a là des chefs-d'œuvre d'exécution. — Le lecteur croira pouvoir presque se dispenser de se rendre à Ottobeuren tant les 74 reproductions photographiques (de la firme Braun) sont claires et nettes. — En appendice, une notice biographique sur les trois peintres Zeiller : deux d'entre eux ont orné la basilique de fresques et de tableaux parfaitement conservés.

——— GEBELE (EDOUARD). *Zwei unbekannte Drucke aus der ehemaligen Ottobeurer Klosterdruckerei in der Staats-, Kreis- und Stadtbibliothek zu Augsburg.* (SMGBO, XLIII, 1925, p. 205-208.) [2210

Pegau — MEINER (MAX). — *Wiprecht von Groitzsch und Abt Windolf von Pegau.* — Grossdeuben, Meiner, 1927, 8°, 54 p. [2211

Ratisbonne. St-Jacques — WIEBEL (R.). — *Das Schottentor. Kulturhistorische Auslegung des Portalbildwerkes der St-Jacobskirche in Regensburg.* — Augsbourg, Filser, 1927, 4°, 63 p., ill. [2212

———. **St-Emmeran.** — BAESECKES (G.). *St. Emmeraner Studien.* (*Beitr. zur Gesch. der deutschen Sprache und Sitte*, XLVI, p. 431 sq.) [2213

Reichenau — *Die Kultur der Abtei Reichenau. Erinnerungsschrift zur zwölfhundertsten Wiederkehr des Gründungsjahres des Inselklosters 724-1924.* — hrsg. von Prof. Dr Konrad BEYERLE. — Munich, Münchner Drucke, 1925, 2 vol., 4°, XX-1243 p., 217 ill. — 100 Mk. [2214

Le 24 avril 1924, douze siècles s'étaient écoulés depuis la fondation de Reichenau, le premier monastère bénédictin établi en terre germanique, l'un des foyers les plus vénérables et les plus féconds de la civilisation chrétienne en Allemagne. Ce centenaire ne pouvait passer inaperçu. Un groupe de savants résolut de publier, à cette occasion, une œuvre durable sur l'histoire de Reichenau. Le Prof. R. Beyerle fut chargé de la direction de l'entreprise. Elle aboutit à cette histoire monumentale que nous avons sous les yeux. Trente-deux savants lui ont fourni des articles ; une foule de collaborateurs lui ont prêté leur aide. Il est impossible, dans un simple compte-rendu, de parler en détail de tous ces travaux. En les citant tous et en ajoutant à certains titres quelques particularités, je crois d'ailleurs relever suffisamment la richesse du livre pour convaincre les lecteurs du Bulletin qu'ils auront tout profit à lire ce bel ouvrage, contribution importante à l'histoire de la culture allemande, au moyen-âge particulièrement. —

Préface. — Prof. K. Beyerle (p. VII-XX).

Signale entre autres tout ce qui a été écrit sur Reichenau, spécialement aux XIXe et XXe siècles.

Digitized by Google

VORGESCHICHTE UND KLOSTERGRÜNDUNG.

Geologie und Vorgeschichte. — Dr W. SCHMIDLE. (p. 3-9.)

Die Gründung der Abtei Reichenau. — Prof. Dr K. BRANDI. (p. 10-18.)

Abbaye fondée en 724, par Pirmin, grâce à la protection de Charles Martel et des grands du pays aleman. — Charte de fondation reconstituée.

St. Pirmins Herkunft und Mission. — P. GALL JECKER, O. S. B. (p. 19-36.)

Établit que S. Pirmin ne peut être ni irlandais, ni anglo-saxon, ni danois, mais est originaire du midi (Espagne ou Sud de la Gaule). Pourquoi il a quitté sa patrie.

St. Pirminius in der Tradition der Pfalz. — Dr MAX PFEIFFER. (p. 37-52.)

Les origines de Hornbach ; la famille du fondateur ; les reliques de s. Pirmin.

ZUR EINFÜHRUNG IN DIE GESCHICHTE DES KLOSTERS.

1. *Von der Gründung bis zum Ende des freiherrliches Klosters* (724-1427). Prof. Dr K. BEYERLE (p. 55-212).

2. *Von der Reform des Abtes Friedrich von Wartenberg bis zur Säkularisation* (1427-1803). — Dr H. BAIER (p. 213-262).

Ces deux travaux constituent la partie la plus importante de l'ouvrage : l'histoire de l'abbaye, exposée selon l'ordre chronologique de la succession de ses abbés.

LEBEN UND VERFASSUNG DER REICHSABTEI.

Die Regel des hl. Benedikt, das Gesetz des Inselklosters und seine Verwirklichung. — P. M. ROTHENHÄUSLER, O. S. B. et Prof. K. BEYERLE. (p. 265-315.)

S. Benoît et sa règle ; la vie monastique à Reichenau jusqu'à la réforme de 817 ; la confraternité de Reichenau ; le développement de la constitution monastique et les officiers de l'abbaye.

Aus dem liturgischen Leben der Reichenau. — P. A. MANSER, O. S. B., und Prof. Dr K. BEYERLE. (p. 316-437.)

Développement de la liturgie de Reichenau et ses relations avec la liturgie romaine — le Christ et les Saints — les reliques et les châsses, surtout celle du Précieux Sang — les églises, chapelles et autels — la liturgie des défunts ; les anniversaires, les nécrologes et les « caritates ».

Die Reichenau als römisches Kloster. — Prof. Dr E. GÖLLER. (p. 438-451.)

Étudie les privilèges de Reichenau, ses rapports avec le Saint-Siège, son exemption et surtout la bulle d'Innocent III, du 22 mars 1207.

Die Grundherrschaft der Reichenau. — Prof. Dr F. BEYERLE. (p. 452-512.)

Les possessions et les droits de Reichenau.

Die Marktgründungen der Reichenauer Aebte und die Entstehung der Gemeinde Reichenau. — Prof. Dr K. BEYERLE. (p. 513-539.)

Die Münzen der Abtei Reichenau. — Prof. Dr O. ROLLER. (p. 540-556.)

Die Reichenau und der Adel. Tatsachen und Wirkungen. — Prof. Dr A. SCHULTE. (p. 557-605.)

Digitized by Google

Heinrich von Klingenberg als Gubernator der Reichenau. — Prof. Dr A. CARTELLIERI. (p. 606-615.)

WISSENSCHAFT UND KUNST DES KLOSTERS.

Die Klosterschule und ihre Männer. — Dr M. HARTIG. (p. 619-644.)

Les renseignements que l'on possède sur l'école de Reichenau sont assez rares. Elle acquit quelque célébrité dès les premières années du règne de Charlemagne. Ses maîtres et élèves les plus illustres furent Waldo, Heito, Erlebald, Wetti, Tatto, Reginbert, et Walafrid Strabon. A la mort de ce dernier (849) l'école de R. perdit tout son éclat. Quant au programme, il était conforme à celui des autres écoles. Sur la pédagogie, nous ne savons que peu de chose.

Die Mittelalterliche Bibliothek. — Prof. Dr P. LEHMANN. (p. 645-656.)

Ses origines ; ses accroissements ; son importance ; son caractère : écriture et contenu des manuscrits.

Aus Bücherei und Schreibstube der Reichenau. — Prof. Dr. CH. PREISENDANZ. (p. 657-683.)

Se basant sur les deux plus anciens catalogues de Reichenau (IXe s.), l'auteur essaie de déterminer l'activité et la méthode de travail de Reginbert et de ses disciples, dans la transcription des manuscrits.

Altalemannische Sprachquellen aus der Reichenau. — Prof. Dr TH. LÄNGIN. (p. 684-702.)

Die Theologie der Reichenau. — Prof. Dr K. KÜNSTLE. (p. 703-710.)

Reichenau n'a guère eu de théologiens. Les moines, au lieu de faire œuvre originale, se contentèrent de copier les écrits des Pères ou d'en faire des compilations à l'usage des étudiants. Parmi les théologiens on pourrait citer, à côté de Hatto, Reginbert à qui l'on doit un intéressant *Super orationem dominicam nonnullorum catholicorum explanationes*, et une sorte d' « Enricheridion Symbolorum ». Le plus grand théologien est, sans contredit, Walafrid Strabon dont l'œuvre est bien connue.

Die Dichtung der Reichenau im Mittelalter. — Prof. Dr A. BERGMANN. (p. 711-755.)

La première efflorescence, qui fut aussi la plus riche. eut lieu à l'époque carolingienne, avec Walafrid Strabon. Après lui, il faut citer Ermenrich d'Ellwangen, Purchard, Ruotpert, l'abbé Bernon, et Herman Contract.

Walafried Strabos Gedicht über den Gartenbau. — Prof. Dr H. SIERP. (p. 756-772.)

Il s'agit du « Liber de cultura hortorum » (v. MGH. Poetae lat. Aev. carol. t, II, p. 335 sq) qui a valu à Walafrid le surnom de Virgile. Ce n'est pas cependant du point de vue poétique que M. S. l'envisage ici mais comme témoin des connaissances qu'on avait en ce temps-là de la botanique.

Die Geschichtschreibung der Reichenau. — Dr J. R. DIETERICH. (p. 773-801.)

Les œuvres principales sont le grand « Reichenauer Jahrbuch », les Annales des premiers temps, les œuvres d'Herman et de son disciple Bertold.

Die Musik der Reichenau. — Abt R. MOLITOR, O. S. B. (p. 802-820.)

Digitized by Google

Reichenau und die Marianischen Antiphonen. — P. Clemens BLUME. (p. 821-825.)

Die Kirchenbauten der Reichenau. — Prof. Dr O. GRUBER. (p. 826-871.)

Reichenauer Plastik bis zum Ausgang des Mittelalters. — Mgr K. GRÖBER. (p. 872-901.)

Die Monumentalmalerei der Reichenau. — Prof. J. SAUER. (p. 902-955.)

Die Reichenauer Buchmalerei. — Dr A. BOECKLER. (p. 956-998.)

Écrire l'histoire de la miniature à Reichenau, ce serait écrire celle de l'école d'enluminure la plus riche et la plus influente d'Europe aux Xe et XIe siècles. Cet article modeste ne prétend être qu'un essai. Il rattache les étapes de l'évolution de l'enluminure aux représentants principaux des différents groupes : Période primitive, le groupe Eburnant (le ms de Géron), le groupe Ruodprecht (le psautier d'Egbert), le groupe Liuthar.

AUSKLANG UND GEGENWART.

Das Kloster Reichenau im 18. Jahrhundert. Ausgang und Ende. — Prof. Dr G. PFEILSCHIFTER. (p. 1001-1051.)

Aus Volkstum und Leben der Reichenau. — L. BRAUMANN-HONSELL. (p. 1052-1076.)

Die Reichenau in der neueren Literatur. — Prof. Dr K. PREISENDANZ. (p. 1077-1089.)

Die Reichenau in der neueren bildenden Kunst. — Dr J. A. BERINGER. (p. 1090-1104.)

ANHANG. *Das Reichenauer Verbrüderungsbuch als Quelle der Klostergeschichte.* — Prof. Dr K. BEYERLE. (p. 1107-1217.)

——— ENDRES (JOSEPH ANTOINE). *Beiträge zur Kunst- und Kulturgeschichte des mittelalterlichen Regensburgs. hrsg. von Karl Reich.* — Ratisbonne, Habbel, s. d., 4°, XVI-219 p. [2215

——— BEYERLE (FRANÇOIS). *Zur Gründungsgeschichte der Abtei Reichenau und des Bistums Konstanz.* (*Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, Kanon. Abt.* XV, 1926, p. 512-531.) [2216

——— BEYERLE (FRANÇOIS). *Ulm und die Reichenau.* (*Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, NF. XL, p. 551-563) [2217

L'influence et les résultats des rapports économiques et spirituels de l'abbaye de Reichenau avec la ville d'Ulm.

——— BEYERLE (CHARLES). *Die Reichenau.* (*Badische Heimat*, XIII, 1926, p. 100-112.) [2218

——— METZ (FR.). *Die Insel Reichenau* (ib. p. 113-120). [2219

——— BAIER (H.). *Das Oberamt Reichenau. 1802* (ib. p. 121-128). [2220

———ALBERT (P. P.) *Die Reichenau im Urteil der Jahrhunderte. Dichter-und Schriftstellerstimmen.* — Constance, A. G. Oberbadische Verlagsanstalt, 1926, 8°, 38 p. [2221

Digitized by Google

——— KIRCHNER (J.). — *Die Heimat des Egino-codex.* (Archiv für *Urkundenforschung*, X, 1926, p. III-127.) [2222

Ce ms (= cod. Phill. 1676 de la Bibliothèque de l'État à Berlin) n'a pas été écrit à Reichenau mais à Vérone, avant l'an 799.

——— SCHMIDT (ADOLPHE). — *Das Reichenauer Evangelistar, Hs. CXC der Stadtbibliothek zu Leipzig.* (Festschrift der Leipziger Stadtbibliothek. Leipzig, 1927, p. 22-41.) [2223

——— *Mittelalterliche Miniaturen aus der Staatlichen Bibliothek Bamberg. Heft I. Reichenauer Schule. I. Mit einer Einleitung von Hans Fischer.* — Bamberg, Buchner, 1926, in fol., 16 et 7 pl. [2224

——— HAIN (CHARLES). *Ein musikalischer Palimpsest.* (Veröffentlichungen der Gregorianischen Akademie zu Freiburg in der Schweiz, hrsg. von Peter Wagner, 12. Heft), Fribourg, Canisiusdruckerei, 1925, 8°, 76 p., 33 pl. [2225

Travail d'approche relatif au seul palimpseste connu de tradition grégorienne, le *codex LX Augiensis*, actuellement à la Bibliothèque de Karlsruhe. C'est un antiphonaire de Reichenau. Les diverses écritures montrent qu'il a été composé à différentes époques : du XIIe au XIVe siècle.

——— DOLD (A.), O. S. B. *Eine Parallele zum Liturgie-Fragment 1 aus cod. Aug. CXC V in der Mozarabischen Liturgie.* (RB., XXXIX, 1927, p. 135-136.)[2226

——— DOLD (AUBAIN), O. S. B. — *Liturgie-Fragmente aus den beiden Palimpsesten Cod. Aug. CXC V und Clm 14429.* (RB., XXXVIII, 1926, p. 273-287.) [2227

——— DOLD (A.) et CAPELLE (B.), O. S. B. *Deux Psautiers Gaulois dans le Cod. Aug. CCLIII.* (RB., 1925, p. 181-223.) [2228

Étudie deux séries de fragments de psautiers contenus dans le palimpseste qui, d'après A. Holder, « fut vraisemblablement apporté en 724, d'Austrasie à Reichenau par Pirmin ».

——— DOLD (AUBAIN) et BAUMSTARK (ANTOINE). — *Das Palimpsestsakramentar im Codex Augiensis CXII. Ein Messbuch ältester Struktur aus dem Alpengebiet. — Mit Anhang : Zwei altfränkische Gebete aus Codex Aug. CCLIII.* — Beuron, 1925, 8°, LX-40 p. [2229

Voir RB., 1926, p. 243-244 — et *La Vie et les Arts liturgiques* (dom A. Wilmart), XII, 1926, p. 377-379.

——— ERNST (M.). *Das Kloster Reichenau und die älteren Siedlungen der Markung Ulm.* (*Mitteilungen des Vereins zür Kunst und Altertum in Ulm und Oberschwaben*, t. XXIII, 1924, p. 1-92) et tiré à part : Ulm, Ebner, 1924, 4°, 92 p., 2 cartes et 5 pl. [2330

——— KÄHNI. *Die Abtei St. Peter als Leibherr in der Herrschaft Triberg* (*Die Ortenau*, 1924, 11 fasc., p. 71-73.) [2231

——— SAUER (JOS.) *Die geschichtlichen Beziehungen der Reichenau zu Italien*

Digitized by Google

und zum Osten. Studien zur Kunst des Ostens. Festschrift für Strzygowski.—Vienne, Avalunverlag, 1923. [2232

——— HEISENBERG (A.) *Das Reliquiar der Reichenau.* (*Sitzungsberichte der Bayer. Akad. der Wissensch. Philos.-philol. und hist. Klasse*, 1926, 1 Abh., 22 p. grav.) [2233

La croix-reliquaire, qui se trouve encore aujourd'hui à Reichenau, serait bien celle dont, en 923, une pieuse dame Swanahild, fit présent à Reichenau. Elle renfermait alors une relique du Précieux Sang et de la Sainte Croix. M. Heisenberg est parvenu à déchiffrer l'inscription grecque, gravée au revers de la croix, laquelle provient d'un monastère byzantin.

St-Blaise — SCHLEGEL (M.) *Die Pfarrei Urberg. Amt St Blasien, ihre Geschichte und Entstehung.* (*Freiburger Diözesan Archiv*, N. F. XXV, 1925, p. 114-121.) [2234

——— BRENNEKE (ADOLPHE). *Der Northeimer Markt und die Urkundenfälschungen im Kloster St. Blasien.* (*Hannoversches Magazin*, II, p. 29-49.) [2235

——— WERNET (CHARLES FRED.) *Skizzen zur Geschichte des Klosters St Blasien. Eine Sammlung von Augenblicksbildern aus neun Jahrh. einer Klostergeschichte.* — Waldshut, Zimmermann, 1925, 8°, 91 p., ill. [2236

St.-Trudpert — STROHMEYER (W.). *Der heilige Trudpert und die ersten Anfänge des Klosters St-Trudpert.* (*Freiburger Diözesan Archiv*, N. F. XXVI, 1925, p. 67-98.) [2237

La vita S. Trudperti ; le culte du saint ; les débuts du monastère.

——— STROHMEYER (WILLIBALD). *Die Stifter und Vögte des Klosters St-Trudpert. Die mittelalterliche Urkundenfälschungen.* (*Freiburger Diözesan Archiv*, N. F., XXVII, 1926, p. 106-152.) [2238

Les fondateurs ; les avoués ; les faux. Ceux-ci avaient pour but de rentrer en possession des domaines injustement enlevés au monastère par les Staufen, et de se débarrasser de l'omnipotence de ces derniers, détenteurs de la prévôté de l'abbaye.

Schäftlarn. — MITTERER (SIGISBERT), O. S. B. — « *Locus Peipinbach* » — « *Villa Sceftilari* ». *Ein Beitrag zur Ortsnamenkunde und zum Wortgebrauch frühbayerischer Urkunden.* (SMGBO, XLV, 1927, p. 284-290.) [2239

Scharnitz-Schlehdorf. — MITTERER (SIGISBERT), O. S. B. *Scharnitz-Schlehdorf. Ein Beitrag zur Geschichte der frühbayerischen bischöflichen Eigenklöster.* (SMGBO., XLIV, 1926, p. 175-186.) [2240

Scheyern. — HANSER (LAURENT), O. S. B. *Scheyern unter Abt Plazidus Forster, 1734-1757.* (SMGBO., XLIV, 1926, p. 108-127.) [2241

D'une rare rigidité de caractère, l'abbé est en conflit avec ses moines, avec sa congrégation, avec les autorités religieuses du pays.

Siegburg. — NOSS (ALFRED). *Die Münzprägung der Abtei Siegburg.* (*Zeitschrift für Numismatik*, XXXV, 1924, p. 107-113.) [2242

Digitized by Google

——— HÜLSTER (PLACIDE). *Zwei Handschriften der alten St. Michaelsabtei zu Siegburg.* (*Zeitschrift d. Sieburger Geschichtsvereins*, 1926, 4 et *Heimatblätter des Siegkreises*, II, 1927, p. 80-82.) [2243

Striegau. — KÜHNEL (JOH.) *Das Benediktinerinnenkloster zu Striegau. Ein Beitrag zur Geschichte der Frauenklöster in Schlesien bis zur Säkularisation.* — Breslau. — Dissert. dactylogr., 1923, 4°, 122 p. [2244

Tegernsee. — VANSTEENBERGHE (E.). *La Vision de Dieu par le Cardinal Nicolas de Cues (1401-1464).* («Museum Lessianum», section ascétique, vol. 18.) Louvain, 1925, 12°, XXVIII-128 p. [2245

Dans l'introduction, M. V. nous fait connaître à quelle occasion Nicolas de Cues composa son traité, en 1453, pour l'abbé de Tegernsee, Gaspard, et ses moines. Ses relations avec l'ordre de S. Benoît. Suit la traduction française du *Traité de la vision de Dieu.*

——— LINDEMANN-KÜSSNER. — *Zur Geschichte des Tegernseer Klosters.* — Munich, Pflaum, 1924. 195 p. [2246

——— STRECKER (K.). *Die Tegernseer Briefsammlung.* (*Monumenta Germ. hist. Epistolae Selectae*, t. III). Berlin, Weidmann, 1925, 8°, 172 p., 1 pl. [2247

——— SCHMEIDLER (BERNARD). *Ueber die Tegernseer Briefsammlung* (*Froumond*). (NA., XLVI, 1926, p. 395-429.) [2248

Froumond est l'auteur de presque toutes les lettres du premier livre des Lettres de Tegernsee. Cette identification de l'auteur permet de préciser la biographie de Froumond et la chronologie des lettres.

——— REDLICH (VIRGILE), O. S. B. *Aus dem Tegernseer Geistesleben um die Jahrtausendwende.* (BM., VIII, 1926, p. 22-30.) [2249

Tholey. — LEVISON (GUILLAUME). *Zur Geschichte des Klosters Tholey* — dans les *Historische Aufsätze Aloys Schulte zum 70. Geburtstag gewidmet*, 1927, p. 62-81. [2250

Trèves-St-Matthias. — *** *St-Matthias Festschrift.* — Trèves, Benediktinerabtei St-Mathias, 1927, 8°, 112 p., ill. [2251

Contient les études suivantes : Bischof Dr Mathias Eberhard über das Grab des Hl. Matthias (p. 7-20). — Die Wiederauffindung der Reliquien des hl. Apostels Matthias zu Trier im Jahre 1127 (p. 21-28). — Die Einweihung der Abteikirche im Jahre 1148 (p. 29-38). — Geschichte der Abteikirche von St-Matthias (p. 39-53). — Ein Rundgang durch die Kirche (p. 54-70). — Das Leben der Mönche, der Hüter des Apostelgrabes (p. 71-78). — Die Klosterschule (p. 79-90). — Die Stifter von St-Matthias (p. 91-97). — Die Wiederöffnung der Abtei (p. 98-110).

——— IRSCH (NICOLAS). *Die Trierer Abteikirche St-Matthias und die Trierisch-Lothringische Bautengruppe.* — Augsbourg, Cologne, Vienne, Filserverlag, 1927, 4°, XV-307 p., 75 ill., plans et dessins. [2252

——— REDLICH (VIRGILE), O. S. B. *St Mathias in Trier. Aus der tausendjährigen Geistesgeschichte einer rheinischen Abtei.* (BM.; 1925, p. 321-331.) [2253

Digitized by Google

Urspring. — ZELLER (JOSEPH). *Die ältesten Totenbücher des Benediktinerinnenklosters Urspring bei Schelklingen. Als Beitrag zur 800. Wiederkehr der Klosterstiftung (1127-1927).* (*Württemberg. Vierteljahrshefte für Landesgeschichte*, NF. XXXII, 1925-26, p. 117-187.) [2254

Fragments d'un nécrologe du XIIIe siècle et registre mortuaire du XVe siècle.

Weingarten. — KAHN (R.) — *Hochromanische Hss aus dem Kloster Weingarten in Schwaben* (*Städel-Jahrbuch*, I, 1921, p. 43-74.). [2255

Mss du commencement du XIIIe siècle, étudiés du point de vue artistique.

——— JAEGERSCHMID (ADELG.). — *Weingarten im Wandel der Jahrhunderte. Ein ordens- und kulturgeschichtlicher Durblick.* (BM., VIII, 1926, p. 282-292.) [2256

——— BÉVENOT (HUGUES), O. S. B. — *The Weingarten Planetarium.* (*Isis*, VIII, 1926, p. 300-312.) [2257

Weissenburg. — GRÜNENWALD (L.). *Die Weissenburger Hss. im historischen Museum der Pfalz.* (*Pfälzisches Museum*, XLI, 1924, p. 115-118.) [2258

Werden. — SIFFRIN (PIERRE), O. S. B. *Collectare von Werden a. d. Ruhr.* (*Jahrbuch für Liturgiewissenschaft*, VI, 1926, p. 229-235.) [2259

D. A. Dold a traité du Collectarius de Werden dans le Jahrbuch für Liturgie de 1923, p. 57 sq. Tout n'était pas déchiffrable dans ce palimpseste. D. Siffrin complète ici quelques-unes de ces lacunes.

——— BETTE (L.). *Die Abtei Werden und das vest Recklinghausen.* (Vest. Zt., XXXI, p. 1-81.) [2260

——— DOLD (A.), O. S. B. *Unedierte liturgische Urkunden. — II. Ueberreste eines verschollenen Liturgiebuches, eines « Liber Capitularis », aus der Palimpsest-Handschrift S 366 der Bonner Universitätsbibliothek.* (*Jahrbuch für Liturgiewissenschaft*, III, 1923, p. 57-66.) [2261

Ce manuscrit appartenait à l'abbaye de Werden, et servait à l'hebdomadier pendant l'office. Ce qui en reste comprend des fragments d'un Liber Capitularis pour l'Avent, les fêtes de Noël et de Pâques.

——— KÖRHOLZ (F.). *Abriss der Geschichte des Stifts und der Stadt Werden.* — Werden, Flügge, 1925, 8°, 74 p., 1 carte. [2262

Donner sous une forme très abrégée tout ce que les annales de l'abbaye et de la ville de Werden contiennent d'essentiel, et destiner ce texte à pouvoir servir de manuel pour illustrer l'enseignement de l'histoire locale dans les écoles, telle fut l'intention de l'auteur. M. K. y a pleinement réussi. Son précis me paraît un modèle. On est vraiment étonné de la somme de notions variées et importantes qu'il a pu ramasser dans cette brochure, sans jamais cesser d'être parfaitement clair, exact et intéressant. — Le récit est divisé en onze chapitres, qui correspondent à autant de périodes de l'histoire de Werden. Il permet de suivre avec facilité le développement, la vie et les vicissitudes des deux institutions : abbaye (fondée vers 800), ville (née v. 1317). Pas de références : on se sera dit

Digitized by Google

sans doute que le caractère de l'ouvrage ne les exigeait pas. Mais pourquoi pas de bibliographie ? — Ceux que les sources intéressent, iront puiser aux *Beiträge zur Geschichte des Stiftes Werden*, publiés par l'Historischer Verein für das Gebiet des ehemaligen Stiftes Werden,notamment aux *Werdener Geschichtsquellen* que M. O. Schantz a si bien éditées récemment (1912-1919).

Wessobrunn. — GLOGGER (PLACIDE), O. S. B. — *Die Benediktusreliquie von Wessobrunn.* (SMGBO, XLV, 1927, p. 1-11.) [2263

——— WEIGEL (M.). *Zur Würdigung des Wessobrunner Gebetes.* (*Zeitschrift für bayrische Kirchengeschichte*, I, 1926, p. 49-67.) [2264

Wiblingen. — FEULNER (A.). *Kloster Wiblingen.* — Augsbourg, Filser, 1925, 8°, 68 p., ill. [2265

Wurzbourg. — FRAUNDORFER (P. J.). *Ehemalige Dotations- und Eigenkirchen des Hochstifts Würzburg* (Bibliothek für Volks- und Heimatkunde). Kaufbeuren, 1925, 8°, 47 p. [2266

——— FÜSSLEIN (W.). *Zwei Jahrzehnte würzburgischer Stifts- Stadt- und Landesgeschichte*, 1254-1275. — Meiningen, Brückner und Renner, 1926, 8°, IV-174 p. [2267

Zeven. — GERDES (HENRI). *Die wirtschaftliche Lage des Klosters Zeven im Jahre 1644.* (*Stader Arch.*, XII, 1922, 1-23.) [2268

——— MEYER (G.). *Geschichte des Klosters Heeslingen-Zeven, und der Gemeinde Zeven.* — Zeven, Zeller, 1926, 8°, 148 p. [2269

Zwiefalten. — STOLZ (E.). *Eine schwäbische Klosterweihe.* (*Rottenburg. Monatschrift*, IX, p. 1-8.) [2270

AMÉRIQUE DU NORD.

États-Unis.

Généralités. — MATHÄSER (WILLIBALD), O. S. B. *König Ludwig I von Bayern und die Gründung der ersten bayerischen Benediktinerabtei in Nordamerika.* — [Beiträge zur Geschichte des Deutschtums in den vereinigten Staaten.] (SMGBO, XLIII, 1925, p. 132-182.) [2271

Cluny. — WINDSCHIEGL (PIERRE), O. S. B. *Cluny im südlichen Illinois, ein ehemaliges Benediktinerkloster.* — (*Münster, St Peters Bote*, XXIII, 1926, nos 15-26.) [2272

Fondé en 1892, supprimé en 1901, à la mort du prieur D. Oswald Moosmüller, qui avait rêvé d'un idéal peu adapté aux exigences de l'Amérique du Nord.

ANGLETERRE.

a. Monastères anciens.

Généralités. — JAMES (M. R.) *Abbeys.* — Londres, G. W. R. Paddington Station, 1925, 4°, x-154 p., ill. [2273

Digitized by Google

Superbe volume où tout est excellent : le texte, les cent reproductions photographiques, les cinquante-six dessins, les treize plans et les six planches en couleurs.

Le titre du livre a besoin d'une précision : il s'agit des abbayes qui se trouvent dans le vaste réseau du G. W. R. : en tout soixante-dix-huit. L'ouvrage est destiné à servir de guide au voyageur instruit, au pèlerin des abbayes.

M. A. Hamilton Thompson, dont la compétence en la matière est connue, s'est chargé d'un aperçu préliminaire sur la vie monastique : les origines du monachisme en Orient, puis en Occident ; ses progrès en Angleterre ; les bâtiments monastiques en général, la disposition des lieux, les particularités. — Ces onze pages seront appréciées de tous.

A son tour, M. James nous donne une introduction courte mais bien au point : A qui son livre est destiné ; ce que furent les moines en Angleterre. Pourquoi et comment s'est faite la suppression. Je cite ces paroles : « A change which I honestly judge to have been inevitable was carried out in the worst possible way and with the greatest wage of things worth preserving that has ever been seen in our land » (p. 14). Enfin, dans quel esprit il faut visiter les restes vénérables des abbayes disparues.

Les notices sur les monastères sont groupées selon l'ordre auquel ceux-ci appartenaient : Bénédictins (35), Cisterciens (11), Chartreux (2), Augustins (8), Prémontrés (2). En supplément, l'auteur donne encore quelques notes sur une vingtaine de monastères moins importants des mêmes ordres. — A remarquer que les abbayes de Belmont, Buckfast, Caldey et Downside ne sont pas mentionnées.

——— Thompson (A. Hamilton). *The Cathedral Churches of England.* — Londres, S. P. C. K., 1926, 8°, xvi-235 p. [2274

——— Cranage (D. H. S.). *The Home of the Monk. An Account of English monastic Life and Buildings in the Middle Ages.* — Cambridge, University Press, 1926, 16°, xv-123 p., 20 ill., 4 plans. [2275.

Ce petit livre est charmant. Deux éditions en l'espace de six mois, tel est le beau succès qu'il rencontre auprès des lecteurs, ravis de visiter le home du moine au moyen-âge dans ses coins et recoins, avec un guide compétent et disert si agréablement. Souvent, tandis qu'il leur décrit la vie qu'on y menait, le cicerone se tait pour laisser parler, en vieil anglais, des textes qui fleurent délicieusement le bon vieux temps. Décidément le monachisme médiéval est plus que jamais à l'honneur ! Ce livre-ci mieux que beaucoup d'autres est bien propre à augmenter encore l'intérêt que le commun, l' « ordinary reader » commence à lui vouer. — Je me permets quelques remarques en vue des prochaines éditions : P. 39 : les prieurés-cathédrales bénédictins en Angleterre étaient au nombre de neuf : l'auteur oublie Bath. Cette organisation n'était pas exclusive à la Grande-Bretagne ; on la rencontre couramment, en Allemagne, au début (voir H. Nottarp. Die Bistumserrichtung in Deutschland im achten Jahrhundert, Stuttgart, 1920) — P. 44 : lire 1336 au lieu de 1346. — P. 79 : Saint Basile qui est mort en 379, florissait donc environ l'époque du décès de saint Antoine (356) et non

Digitized by Google

un demi-siècle après ; les laures sont plutôt palestiniennes. — P. 83 : les monastères anglais, au VIIe siècle, étaient-ils vraiment « only semi-monastic » ? — P. 84 : le premier prieuré clunisien anglais fut Lewes.

——— C [RASTER] (H. H. E.). *English monastic Scriptoria* (*Bodleian Quaterly Record*, 1924, IV, p. 137-138). [2276

——— SNAPE (R. H.) *English monastic Finances in the Later Middle Ages* — Cambridge, University Press, 1926, 8°, XI-190 p. [2277

Le livre de M. Snape est presqu'entièrement basé sur la statistique. Or, la statistique, surtout lorsqu'elle se fonde sur un nombre assez restreint d'observations, est une science extrêmement délicate et souvent dangereuse. Cet instrument, M. S. l'a manié avec grande prudence. Il semble cependant, au moins en certains cas, que le lecteur pourra être encore plus prudent et ne pas considérer comme certaines des généralisations qui sont, tout plus au plus, probables. Nous donnons ici la marche du livre, qui abonde en intérêt, et dont la lecture s'impose à quiconque s'occupe d'histoire monastique ou administrative.

Le chap. 1 (p. 4-22) traite de la population monastique. Il insiste sur la domesticité, toujours plus nombreuse dans les cloîtres à partir de la fin du XIe siècle ; elle finit par dépasser le nombre des moines, qui va en diminuant. — Le chap. 2 (p. 23-70) détaille l'organisation des monastères : la division des biens ; les officiers du monastère ; l'origine des offices ; comment ils ont leurs revenus propres ; origine de cette coutume générale ; procédés d'administration de ces offices ; pas de bureau central, sauf de rares exceptions ; inconvénients de ce manque de centralisation ; le « bursar » ; les pouvoirs de l'abbé et du chapitre relativement aux finances ; l'intervention de l'évêque ; la tenue des comptes. L'auteur a oublié l'*espernium* et le *custos espernii*. — Le chap. 3 (p. 71-94) vise à nous donner quelque idée des divers genres de possessions d'où les monastères tiraient leurs revenus, spirituels et temporels. Impossibilité d'entrer à fond dans la question. — Même remarque pour le chap. 4 (p.95-118),qui étudie les dépenses des couvents. Quatre chefs de dépenses arrêtent notre attention : les visites épiscopales et autres ; les moines étudiant aux Universités ; l'hospitalité et la charité. Sur ce dernier point, les conclusions de l'auteur sont franchement pessimistes. Mais est-il juste de comparer l'argent, donné en aumône, aux revenus globaux d'une abbaye et de tirer de ce faible pourcentage une conclusion défavorable ? Tant de monastères à cette époque souffraient d'une crise pécuniaire énorme. Il faudrait comparer les aumônes aux possibilités de chaque couvent ; tâche du reste impossible. — Le chap. 5 (p. 119-152) traite des difficultés financières des abbayes. Elles se rencontrent à toutes les époques, surtout au XIIIe siècle et au début du XIVe ; causes ; expédients pour y remédier. — Dans son dernier chapitre (p. 153-175), M. S. nous parle du confort matériel monastique, surtout du régime et de la pauvreté, ou plutôt du manque de pauvreté. Il finit par une conclusion. Cette conclusion est une justification de la suppression des monastères sous Henri VIII : si la manière dont elle fut accomplie est inexcusable, le fait même

Digitized by Google

est parfaitement défendable, dit l'auteur. Les monastères étaient devenus inutiles : à quoi servaient, en effet, leurs richesses, leurs privilèges, leur dignité ? — Après quelques appendices, vient un bon index alphabétique.

——— GRAHAM (ROSE). *The English Province of the Order of Cluny in the 15. Century.* (*Transactions of the Royal Histor. Soc.*, 4e Série, vol. VII, 1924, p. 98-130) [2278

Avec son érudition habituelle, Miss Graham retrace l'histoire des persévérants efforts des monastères clunisiens d'Angleterre pour secouer la dépendance qui les liait à la France. Les troubles politiques et religieux nés de la guerre de cent ans et du Grand Schisme les y aidaient, autant que le roi d'Angleterre les y encourageait. Les prieurés clunisiens obtinrent la liberté d'élection tandis que Cluny, pour y parer, créait un vicaire général d'Angleterre. Innocent VIII finit par soumettre les maisons clunisiennes anglaises à la visite de l'archevêque de Cantorbéry. Plusieurs d'entre elles furent aliénées pour doter des maisons d'étude. Dès lors la province marcha rapidement vers le déclin et la ruine.

——— SYMONS (THOMAS), O. S. B. *The monastic Observance of the Regularis Concordia* (*The Downside Review*, XLIV, 1926, p. 157-171 ; 1927, p. 146-164). [2279

Après avoir décrit la vie de chaque jour du moine anglais à la fin du Xe siècle, l'auteur examine quelques points particuliers de la *Regularis concordia* et leur conformité aux préceptes de la règle de S. Benoît.

——— BISHOP (EDMOND). *The method and degree of fasting and abstinence of the Black Monks in England before the reformation.* (DR, XLV, 1925, p. 184-237.) [2280

En dépit du titre, l'article ne parle que de l'abstinence, et non du jeûne, chez les bénédictins anglais. Si haut qu'on remonte — et on a des témoignages positifs dès l'époque d'Ethelwold — on constate que l'usage de la viande était de tradition. Cette tradition indigène persévéra ininterrompue, sauf de rares années, malgré tous les efforts, soit des moines étrangers (normands et clunisiens), soit des autorités ecclésiastiques séculières. En ne suivant pas la lettre de la règle de saint Benoît, les moines anglais du moyen-âge étaient entrés dans son esprit de discrétion : le climat d'Angleterre ayant des exigences que n'a pas celui d'Italie.

——— JENKINSON (HILAIRE). *The Teaching and Practice of Handwriting in England.* (*History*, 1926. [2281

Ecritures, scriptoria, scribes, etc.

——— DOYLE (N.). *The Jovial Monk* (*The Month*, CXLVII, 1926, p. 213-219). [2282

Une certaine littérature, agrémentée souvent de caricatures, représente le moine anglais d'autrefois comme un bon vivant adonné aux plaisirs de la bonne chère. L'histoire montre que le moine a pu être « jovial » mais que le moine « glouton » est une invention anti-catholique.

Digitized by Google

——— COULTON (G. G.) *The Medieval Village.* — Cambridge, University Press, 1925, 8°, XXX-603 p. [2283

Il y est beaucoup question des abbayes : cf. RB XXXIX, 1927, p. 176-177. Voir : Thurston (H.) *Some Inexactitudes of Mr. G. G. Coulton.* — Londres, Sheed and Ward, 1927, 8°, 86 p.

——— CONSTANT (G.). *La suppression des monastères anglais.* (*Revue des Questions Historiques*, CV, 1926, p. 257-314.) [2284

M. l'Abbé Constant, professeur à l'Institut catholique de Paris, s'est spécialisé dans l'histoire de l'établissement de la réforme en Angleterre.Mieux que beaucoup, il pouvait nous fournir une synthèse sur la dissolution des monastères en ce pays ; elle complétera celle qu'en avait donnée en 1888 (2e éd.en 1906) le card. Gasquet. L'auteur nous expose la décadence de l'état religieux ; les prétextes mis en avant pour la suppression des petits monastères où le nombre des religieux est inférieur à 12 et dont les revenus ne dépassent pas 200 livres : 327 couvents sont atteints par la loi (1536) ; les motifs réels. Le pèlerinage de grâce n'arrêta pas mais précipita la dissolution. De 1535 à 1540, 158 grands monastères furent dissous. Le dernier « se rendait » le 23 mars 1540. Conséquences politiques et sociales de cette suppression.

——— GREEN (ALICE). *History of the Irish State to 1014.* — Londres, Macmillan, 1925, 8°, 437 p. [2285

Chap. VIII, The early Church (p. 123-160) ; chap. IX, Irish learning (p. 161-189) ; chap. XIII, Monasteries and industries (p. 240-266).

——— HANSON (W. G.). *The Early Monastic Schools of Ireland.* Four Lectures by W. G. H. — Cambridge, Heffer, 1927, 8°, XII-136 p. [2286

Birkenhead. — STEWART-BROWN (R.). *Birkenhead Priory and the Mersey Ferry.* And a chapter on the Monastic Buildings by H. Brakspear. — Liverpool, State Assurance Company, 1925, 8°, XIV-197 p. [2287

Prieuré fondé v. 1150 pour seize moines ; doit sa réputation au ferry, dont il avait la propriété et qui depuis 1330 reliait Birkenhead à Liverpool.

Blyth. — FAIRWEATHER (F. H.). *Some Additions to the Plan of the Benedictine Priory Church of St. Mary, Blyth, Notts.* (*Antiq. Journ.*, VI, 1926, p. 36-42) [2288

Buckfast. — DESMOND GLEESON (J.). *Buckfast Abbey.* (*The Month*, t. 146, 1925, p. 410-418.) [2289

Bury-St.-Edmond. — JAMES (M. R.). *Bury-St.-Edmunds Manuscriptis.* (*The English Historical Review.* XLI, 1926, p. 251-260.) [2290

Liste des manuscrits ayant appartenu à Bury ; elle indique, pour chacun d'eux, la « press mark », le titre, la date et la bibliothèque où il se trouve actuellement. —

——— HERVEY (FRANCIS). *The Pinchbeck Register, etc.* 2 vol. — Londres, Milford, Oxford, University Press, 1925, 8°, 485-399 p. [2291

Ce registre doit son nom au moine qui l'a composé, Walter Pyncebeke, de Pinchbeck, comté de Lincoln. Quoique chargé du vestiaire à Bury-St-Edmond,

Digitized by Google

il semble s'être occupé davantage des chartes de son abbaye. Déjà vers 1302 il avait écrit un Sommaire des libertés de St. Edmond (British Museum, Harl. 230). Vers 1333, il entreprit la compilation du grand registre dont nous avons ici la copie et dont l'original se trouve à la Cambridge Public Library, sous la cote Ee 3, 60. Il semble l'avoir terminé avant la Peste noire de 1349. — Les pièces, qui vont du XIe au XIVe siècle, ne sont pas classées par ordre chronologique mais par groupes plus ou moins homogènes. L'éditeur a cru pouvoir reproduire le texte tel quel sans l'accompagner ni de notes ni de tables.— Au registre, Lord Hervey a ajouté quelques documents intéressants puisés dans différents manuscrits d'Angleterre. A citer : Tome II, p. 297-299 : *Abbot Ording's Vindication of the Franchise of S. Edmund circ. 1150 A. D.* (Cambr. Univ. Lib., ms FF, 2, 29) ; P. 299-354 : *Tabula primi Registri Willelmi Curteys Abbatis* (Brit. Mus. Add, 14848). Les derniers éditeurs de Dugdale (Monast, III, 129) avaient donné la table du secondr egistre de l'abbé Curteys (Add. 7096) mais non du premier. — P. 355-361 : *The Abbot's Complaint of the Steward* (Brit. Mus., Egerton Mss. 2371), entre 1450-1500. — P. 363-378 : La *Vita S. Fredemundi regis et martiris* (Cambr. Univ. Lib., Dd. II, 78), en vers, due à Guillaume de Ramsay, moine de Crowland, entre 1194 et 1220 ; P. 393-395 : les limites du territoire de St-Edmond d'après la charte du roi Edmond, 945 (carte). — La netteté de l'impression, la beauté du papier, le luxe de la reliure font honneur à la maison qui a édité ces deux volumes. Le registre de Pinchbeck, par la masse des détails qu'il fournit, sera extrêmement utile aux historiens.

——— Douglas (David C.). *A Charter of Enfeoffment under William the Conqueror.* (*The English Historical Review*, XLII, 1927, p. 245-247.) [2292

Un chevalier de Guillaume le Conquérant, se fait l' « homme féodal » de Saint-Edmond et de l'abbé Baldwin (1065-98), avec le consentement du roi et l'assentiment des moines. C'est, semble-t-il, le plus ancien acte d'inféodation que l'on ait.

Cantorbery. Christ Church. — Woodruff (C. Eveleigh). *The Chapel of Our Lady in the Crypt of Canterbury Cathedral* (*Archaeol. Cant.*, XXXVIII, 1926, p. 153-171.) [2293

——— Deanesly (Margaret). *The Familia at Christchurch, Canterbury, 597-832*, — dans *Essays in Medieval History presented to Thomas Frederick Tout* (Manchester, 1925, 8°, x-432 p.) p. 1-13. [2294

L'ancienne controverse sur la communauté primitive de Christchurch n'est pas terminée. Dans un très intéressant article, Mlle Deanesly intervient à son tour. Ses conclusions coïncident avec celles de D. Cuthbert Butler (*Benedictine Monachism*, p. 328 et 329, note 1) dans ses grandes lignes. Les voici : ceux d'entre ses compagnons auxquels S. Augustin conféra les ordres formèrent la famille épiscopale de Christchurch et furent dispensés des obligations de la vie monastique qu'ils avaient vouée. Ils vivaient la vie commune, avec leur évêque, comme l'avait fait, à Hippone, le clergé de saint Augustin. Il y eut, cependant, dès le début, des exceptions à la vie commune : les clercs mineurs qui se mariaient et

Digitized by Google

recevaient des prébendes. Deux siècles plus tard, nous constatons que les prêtres eux-mêmes de la famille épiscopale vivent dans des maisons séparées et sont gratifiés de prébendes, comme c'était la coutume sur le continent. A quelle époque ce changement s'est-il opéré ? A en juger d'après ce qui s'est passé dans le pays franc, il semble que ce dut être assez tôt. La vie commune fut cependant introduite de nouveau par l'archevêque Wulfred (813). Sans doute celui-ci y fut poussé par les théories de S. Boniface et de S. Chrodegang, qui proclamaient la vie commune plus conforme aux saints canons. Les chartes prouvent que la vie commune s'est maintenue jusque dans la première moitié du IXe siècle, au moins jusqu'en 832.

——— ROBINSON (J. ARMITAGE). *The early Community of Christ Church, Canterbury.* (*The Journal of Theol. Studies*, XXVII, 1926, p. 225-240.) [**2295**

M. Robinson, parlant dans la *Downside Review* (XLIV, 1926, p. 85-91) de l'article cité plus haut, avait contredit les conclusions de Miss M. Deanesly. Il revient ici sur le même sujet, plus au long. Il interprète les textes d'une autre façon que M. D. et apporte d'autres témoignages.

——— DEANESLY (MARGARET). *The Familia at Christchurch, Canterbury, in the Time of St. Augustine.* (*Downside Review*, XLIV, 1926, p. 292-296.) [**2296**

Réponse au compte-rendu donné par M. Robinson, paru dans la même revue (p. 85-91).

——— SYMONS (THOMAS), O. S. B. — *The Introduction of Monks at Christ Church, Canterbury* (*Journal of Theol. Studies*, XXVII, 1926, 409-411). [**2297**

Des formules de lettres, destinées à faire part du décès de moines, et qui datent de la fin du Xe siècle, prouvent qu'il y avait des moines à Christ Church à la fin du Xe siècle, ou tout au commencement du XIe. Ce qui concorde avec l'épiscopat d'Aelfric (995-1005).

——— WOODRUFF (C.E.). *Calendar of Institutions by the Chapter of Canterbury, Sede vacante.* Kent, Records, 1924. [**2298**

——— DOUGLAS (CARÖE (W.). *Canterbury Cathedral.* With a reproduction of Thomas Johnson's picture of the choir in 1657. — Oxford, University Press, 1925, 8°, 16 p. [**2299**

Cantorbéry. St-Augustin. — POTTS (R. U.) *The Tombs of the Kings and Archbishops in St. Austin's Abbey.* (*Archaeol. Cant.*, XXXVIII, 1926, p. 97-112.) [**2300**

——— TURNER (G. J.) et SALTER (H. E.). *The Register of St. Augustine's Abbey Canterbury commonly called The Black Book. Part. II.* — Londres, Milford, Oxford University Press, 1924, 8°, 379-678 p. [**2301**

En nous donnant ce volume, MM. Turner et Salter terminent l'édition du *Livre Noir*, publiée sous le patronage de la *British Academy* dans la collection des *Records of the Social and Economic History of England and Wales.* Le Bulletin a déjà parlé du premier volume (BHB, II, 2042). Le registre se divise en deux parties qui diffèrent notablement l'une de l'autre. La première, la plus considé-

Digitized by Google

rable et la plus intéressante, constitue plutôt un terrier de l'abbaye, tandis que la seconde contient la copie d'une collection de chartes et d'autres instruments légaux par lesquels le monastère acquit quelques petites propriétés après la conquête normande. La plupart de ces pièces appartiennent aux XIIe et XIIIe siècles et sont presque toutes en latin. Aucun ordre n'a décidé de leur classement. Il est inutile de signaler les qualités de cette édition due à des paléographes et à des historiens aussi consciencieux que savants. Il importe seulement d'insister sur l'importance de ce recueil pour l'histoire économique et sociale non seulement de Cantorbéry mais du Kent, grâce à la variété et à la multitude des détails sur les rentes, les droits, les coutumes, les conditions des personnes et des terres, etc. Un index alphabétique très complet (p. 619-678) clôt le registre.

Durham. — CRASTER (H. E.). *The Red Book of Durham* (*The English Historical Review*, XL, 1925, p. 504-532.) [**2302**

On a découvert, il y a peu de temps, à la bibliothèque de Lincoln's Inn, le « Livre rouge » ou registre épiscopal de Durham, en deux volumes. M. Craster nous en donne, ici, la description et l'analyse. Le premier volume contient le « *Libellus de exordio et statu ecclesiae cathedralis* » que Jean de Wessington, prieur de Durham, écrivit au début du XVe siècle ; le second comprend des fragments relatifs à la vie de saint Cuthbert. En appendice au « Libellus », une chronique du monastère de Durham, de 875 à 1087.

——— PANTIN (W.A.). *A Benedictine Opponent of John Wyclif.* (*The English Hist. Review*, XLIII, 1928, p. 73-77.) [**2303**

Jean de A., sans doute Jean de Acley (Aycliffe), moine de Durham, est invité par les autorités du chapitre général à combattre Wiclef, vers 1375-78. Lettre du prieur de Durham aux présidents pour s'excuser de s'être opposé à l'exécution de cet ordre.

——— CRASTER (H. H. E.). *Some Anglo-Saxon Records of the See of Durham.* — Newcastle-upon-Tyne, Reid, 1925, 8°, 10 p. (Extrait de *Archaeologia Aeliana*, 4^s S., vol. I.) [**2304**

——— HUGHES (H. D.). — *A History of Durham Cathedral Library. With an Introduction and Additional Chapter on Some Later Durham Bibliophiles by J. Meade Falkner.* — Durham, D. County Advertises, 1925, 12°, XLII-134 p., 22 pl. [**2305**

Peu de monastères en Angleterre, si même il en est, ont laissé plus de traces de leur passé que celui de Durham. Parmi ces vestiges les plus importants sont précisément, en même temps que les manuscrits, les bâtiments qui les abritent actuellement. L'introduction, due à M. Falkner, donne l'histoire et la description de ces locaux à savoir : l'ancien dortoir et les deux réfectoires le « Solarium Caritatis » ou « Misericordia » et le « Frater ». — Dans son livre, M. Hughes traite de tous les éléments qui constituaient la bibliothèque des moines ou qui la forment aujourd'hui. Seuls les premiers nous intéressent ici. C'est d'abord l'indication précise des différents endroits où se conservaient les livres : les cloîtres,

Digitized by Google

le trésor (spendimentum), l'entrée de l'infirmerie, l'armoire du noviciat, et, au XVe siècle, la chambre du prieur Wessington, grand acquéreur de volumes. Après le contenant, le contenu : sur les 360 manuscrits de l'ancien monastère, sauvés de la dispersion, l'auteur donne de nombreux et intéressants détails. Les plus anciens datent du VIIe siècle et proviennent, on le pense bien, de Lindisfarne. D'autres sont originaires de Jarrow : on croit même pouvoir identifier deux manuscrits autographes de saint Bède. Nombre de volumes ont été écrits et enluminés à Durham même. Il y eut dès le XIIe siècle, au monastère, un atelier de reliure dont les œuvres sont remarquables. La bibliothèque possède soixante-dix incunables qui viennent surtout d'Italie, d'Allemagne et des Pays-Bas. Suit le relevé minutieux des catalogues et des listes de manuscrits : Notons que le plus ancien catalogue, du commencement du XIIe siècle, signale déjà 352 volumes et celui de 1391 plus de 500. Les règles établies pour le prêt des manuscrits marquent le soin dont on les entourait. — Les chapitres VI-XIII, plus courts, sont consacrés aux reliques de saint Cuthbert et des évêques normands, aux mobilier, ornements, peintures et sculptures qui enrichissent la bibliothèque. Le livre se clôt par la liste des bibliothécaires et une étude de M. Falkner sur les évêques bibliophiles de Durham. — Il semble inutile d'insister sur l'intérêt multiple d'un livre de ce genre.

Glastonbury. — SMITHETT LEWIS (L.). *Glastonbury. « The Mother of Saints » — Her Saints. AD. 37-1539.* Bristol, 1925, 8°, 72 p. **[2306**

——— CAMPBELL (ARMINE LE STRANGE). — *The Glories of Glastonbury : Her Legends, History and Saints.* — Londres, Sheed and Ward, 1927, 8°, x-113 p. **[2307**

——— HOLLIS (CHRISTOPHE). *Glastonbury and England.* — Londres. Sheed and Ward, 1927, 12°, 72 p. **[2308**

Dix chapitres exposent successivement les rapports de Glastonbury avec l'Angleterre, Joseph d'Arimathie, saint Patrice, le roi Arthur, saint Dunstan, les normands, le moyen-âge, l'abbé Bere, Richard Whitings, et la réforme.

——— ROBINSON (J. ARMITAGE). *Two Glastonbury Legends : King Arthur and St. Joseph of Arimathea.* — Cambridge, University Press, 1926, 8°, XI-68 p., 7 pl. **[2309**

Recherche les sources, l'origine et la date (1191) de ces deux légendes. C'est en se fondant sur elles que l'abbé de Glastonbury prétendait être le premier abbé d'Angleterre.

Malling. — FLORA K. E. St. GEORGE. — *Malling Abbey* (*Laudate*, IV, 1926, p. 78-84.) **[2310**

Monk Bretton. — WALKER (J.W.). *An Historical and Architectural Description of the Priory of St. Mary Magdalene of Monk Bretton, in the West Riding of the County of Yorkshire.* — Leeds, The Yorkshire Archaeological Society, 1926, 8°, VIII-113 p. **[2311**

Digitized by Google

Peterborough. — JAMES (M. R.). *Lists of Manuscripts formerly in Peterborough Abbey Library, with preface and identifications.* — Oxford, University Press, 1926, 8°, 104 p. [2312

Reading. — MADAN (F.). *Th Literary Work of a Benedictine Monk at Leominster in the Thirteenth Century.* (Bodleian Quaterly Record, IV, 1924, p. 168-170.) [2313

Liste des livres que copia un moine de Leominster, *cella* de Reading, dans le Herefordshire.

St. Albans. — MAGOUN (F.P.). *The Compilation of St. Albans and the Old-French Prose Alexander Romance.* (*Speculum*, I, 1926, p. 225-232.) [2314

——— DOUGLAS WEBB. — *The Abbey of St.-Alban.* (*Pax*, 1926, n° 78, p. 51-56.) [2315

Westminster. — LETHABY (W. R.). *Westminster Abbey Re-Examined.* — Londres, Duckworth, 1925, 8°. [2316

——— WESTLAKE (H. F.). *Westminster Abbey. The last Days of the Monastery as shown by the Life and Times of Abbot John Islip, 1464-1532.* — Londres, Allen, 1926, 12°, 123 p. [2317

——— WESTLAKE (H. F.). *The new Guide to Westminster Abbey*, with 24 illustrations and 6 plans. — Londres, Mowbray, 1926, 16°, XII-54 p. [2318

——— NOPPEN (J. G.). *Westminster Abbey and its Ancient Art.* — Londres, Burrow, 1926, 4°, 120 p. [2319

——— NOPPEN (J. G.). *A Guide to the Mediaeval Art of Westminster Abbey.* — Londres, Harrison and Sons, 1927, 12°, XXVIII-44 p. [2320

Whitby. — HOOD (PIERRE). *Whitby Abbey and the recent Excavations.* — Middlesbrough, Hood, 1925, 8°, 64 p. [2321

Winchester. — GOODMAN (A. W.). *Chartulary of Winchester Cathedral, Edited in English by A. W. Goodman.* — Winchester, Warren and Son, The Wykeham Press, 1927, 8°, LXVIII-284 p. [2322

Le cartulaire du prieuré de St-Swithun, conservé encore à Winchester, est composé de 23 cahiers. L'index de douze folios qui le précède prouve qu'il en comptait autrefois 43. La perte est considérable. On trouvera p. 236-249 le relevé, d'après cet index, des documents perdus. — Le cartulaire de Wincester est un vrai cartulaire tandis que le livre de M. Goodman en constitue le regeste en anglais. L'auteur a mis tous ses soins à composer cet inventaire dont on exagérerait difficilement l'importance. M. G. a la conviction, en effet, qu'aucune collection d'archives de quelque couvent que ce soit, durant les trois premiers siècles qui ont suivi la conquête normande, ne surpasse celui-ci en intérêt et en variété. Une bonne introduction d'une cinquantaine de pages décrit le manuscrit et en fait ressortir la richesse pour l'histoire d'Angleterre, du diocèse, du prieuré et de la ville de Winchester. Le cartulaire fut écrit dans la première moitié du XIVe siècle. Les documents — il y a 553 numéros dont certains contiennent plusieurs pièces — s'étendent du Xe siècle (s'ils sont authentiques) au règne d'Édouard III. Ils sont

Digitized by Google

rédigés en latin, en anglo-saxon ou en français (anglo-normand) ; aucun en langue anglaise. Les résumés de M. G. semblent parfaits. Il se rend ce témoignage de n'avoir omis aucun nom de lieu ou de personne, ni aucune date. Pour les noms propres il a respecté l'orthographe du manuscrit telle qu'il l'a lue. Peut-être y a-t-il là quelque exagération. Le même nom se rencontre souvent écrit différemment ; quelquefois on aura peine à identifier un personnage. Par exemple, au nº 551, Peter Chatoporke (l'index écrit Chatopork), n'est autre que Peter Chacepork. Quelques notes accompagnent le regeste et un index alphabétique termine le volume. — Dans l'introduction (p. XVIII-XIX), M. G. rappelle les deux autres cartulaires de Winchester qui se trouvent au British Museum. Il y aurait eu lieu de déterminer les rapports de ceux-ci avec celui de Winchester.

——— MITCHELL (H. P.). *Flotsam of later Anglo-saxon art.* (*Burlington Magazine*, 1923, II, p. 104-117, 1 fig., 3 pl.) [2323

Dessin extrait du bénédictional de S. Ethelwold de la fin du Xe siècle.

Worcester. — MOORE EDE (W.). *Worcester Cathedral : its Monuments and their Stories.* — Worcester, Philipps et Probert, 1925, 12º, 286 p., 50 ill. [2324

——— WILSON (J. M.). *Wolsey's and Cranmer's Visitations of the Priory of Worcester* (*English Historical Review*, XLI, 1926, p. 418-423). [2325

——— MOCQUEREAU (ANDRÉ). *Le Codex F. 160 de la Bibliotheque de la Cathédrale de Worcester, Antiphonaire monastique* (*XIIIe siècle*). (Paléographie musicale, t. XII). — Tournai, Desclée, 1922-1925, 4º ; texte : 181 p. ; fac-similés : 1-442 ; 1*-12* p. [2326

York. — RAINE (M. ANGELO). *History of St. Peter's School. York, A. D. 627 to the present day.* — Londres, Bell, 1926, 8º, XII-212 p. [2327

A l'origine, école de chant fondée, sous Paulin, en 627 ; devint école de grammaire grâce à l'archevêque Egbert, élève du vénérable Bède. Alcuin y reçut sa première formation.

——— GALBRAITH (V. H.). *The Anonimalle Chronicle, 1333-1381. From a MS written at St. Mary's Abbey, York.* — Manchester, University Press, 1927, 8º, XLIX-216 p. [2328

Voir RB, 1928, p. 171.

b. Congrégation anglaise.

Généralités. — YEO (MARG.) *The Continuity of the English Benedictine Congregation* (*Pax*, 1925, nº 75, p. 123-137). [2329

——— CONNOLLY (HUGUES), O. S. B. — *Early Lists of our Spanish Fathers.* — (*Downside Review*, XLV, 1927, p. 52-63.) [2330

Deux listes, de l'année 1614, donnant les noms et qualités des moines anglais, profès ou novices en Espagne.

Digitized by Google

Baker (Augustin). — YEO (MARG.) *The Ven. Augustine Baker.* (*Pax*, 1927, p. 11-28.) [2331

D. Barlow (Ambroise). *** — *The Apostolical Life of Ambrose Barlow, O. S. B.* (*Downside Review*, XLIV, 1926, p. 235-252, 2 ill.) [2332

D. A. Barlow fut martyrisé en 1641. Sa vie, écrite pour son frère D. Rudesinde Barlow, prieur à Douai, se trouve manuscrite à la Manchester University Library ; elle a été éditée par W. E. Rhodes, en 1908. On l'a reproduite ici.

——— CONNOLY (HUGUES), O. S. B. — *The Clothing and Profession of Ven. Ambrose Barlow.* (DR., XLV, 1927, p. 199-218.) [2333

Mgr Ullathorne. — BUTLER (CUTHBERT), O. S. B. — *The Life and Times of Bishop Ullathorne, 1806-1889.* — Londres, Burns Oates and Washbourne. 1926. 2 vol., 8°, (x+368 ; VIII+332 p.). 17 portraits, un fac-similé. [2334

La biographie que le distingué et savant ancien abbé de Downside vient d'écrire sur un des plus illustres moines de son abbaye est bourrée de considérations et de faits du plus haut intérêt, pour qui veut connaître la vie de l'Église en Angleterre au siècle passé. Impossible de relever tous les points qui méritent de retenir l'attention. Contentons-nous de citer les principaux arguments de ce bel ouvrage. C'est d'abord l'œuvre entreprise par Mgr Ullathorne en Australie de 1833 à 1840, spécialement ses efforts relativement aux « convicts ». Rentré en Angleterre et promu au siège de Birmingham, Mgr U. fut en relations très suivies avec les chefs et les personnalités les plus en vue de l'Église d'Angleterre : Newman, Manning et Wiseman le plus grand de tous, au dire de l'auteur. On lira dans ces pages bien des choses inconnues, notamment un mémoire inédit sur Mgr Errington par le Dr Rymer ; on y verra aussi bien des aperçus absolument neufs. Peut-être même ces pages soulèveront-elles quelques critiques. C'est inévitable. Il eut une part prépondérante, souvent décisive, dans les controverses des catholiques anglais soulevées entre eux ou contre eux par leurs adversaires. Parmi ces dernières, citons la controverse de Lord John Russell sur l' « agression papale », celle de Newdegate sur les couvents, celle de Littledale sur l' « Association for promoting Unity of Christendom (1857-1866) », celle de Fusey au sujet de l'*Eirenicon* et celle de Gladstone attaquant le concile du Vatican et ses décrets. Ces controverses amènent nécessairement l'auteur à nous donner l'histoire de l'A. P. U. C., et à nous raconter les discussions qui ont précédé le concile du Vatican. Mgr Ullathorne lui-même a fait le récit de ces grandes assises œcuméniques auxquelles il avait pris part.

Dans les derniers chapitres l'auteur étudie Mgr Ullathorne comme évêque, moine, écrivain et maître, comme homme. Le récit de ses dernières années et de sa mort est suivi d'un chapitre « looking back » qui est comme un résumé de l'histoire de l'Église en Angleterre de 1850 à 1890. D. Cuthbert y a franchement consigné ses appréciations sur les « premiers rôles » de cette période, leurs actes et leurs conséquences.

Digitized by Google

——— Ross (Pierre). *Bernard William Ullathorne : Monk of St. Benedict.* (*Pax*, 1926, p. 124-131.) [2335

——— *Three Letters of Archbishop Ullathorne.* (*Pax*, n° 83, 1927, p. 146-149.) [2336

——— Thorold (Algar). *Ullathorne — The Man.* (*The Downside Review*, XLIV, 1926, p. 133-145.) [2337

Belmont. — Grey (Francis W.). *Manuscripts at Belmont.* (DR., XLV, 1925, p. 249-253.) [2338

Ces manuscrits sont de grande valeur pour l'histoire de la ville et du comté d'Hereford. Ils constituent un double fonds. Le premier, réuni par M. James Hill entre les années 1716 et 1727, passé en possession de M. R. B. Philipps, puis en celle de l'abbaye. Du point de vue bénédictin, on y trouvera surtout des documents intéressant Saint-Pierre de Gloucester et son prieuré St-Guthlac à Hereford, ainsi que leurs relations avec l'évêque. Le second fonds, qui ne possède que des copies, est dû à Thomas Blount. Il contient, entre autres, des indications précieuses sur les fondations religieuses, leur temporel, leur appropriation par des abbayes, telles que Sheen et Reading, les prieurés tenus par Conques, le prieuré de Leominster, etc.

Stanbrook. — *** *Les Bénédictines de Stanbrook célèbrent le troisième centenaire de leur fondation* (*Les Nouvelles religieuses*, VIII, 1925, p. 495.) [2339

——— *** *Stanbrook Abbey. A Sketch of its History.* 1625-1925. — Londres, Burns Oates and Washbourne, 1925, 16°, 74 p. [2340

——— *** *Les Bénédictines de Cambrai pendant la Terreur.* (RLM., XI, 1926, p. 153-163.) [2341

Traduction du chapitre « En prison », tiré du volume cité plus haut.

c. Autres Congrégations.

Caldey. — Bazin (René). *L'attrait de l'antique discipline* (*Correspondant*, 25 Nov. 1926, p. 491-520 ; *Documentation catholique*, 1927, col. 1379-1408 ; et dans « *Fils de l'Eglise* », Paris, Gigord, 1927.) [2342

Les origines et les causes de la conversion des moines de Caldey (1913).

Ryde. — *Prioratus Monialium O. S. B. de Ryde sub titulo « Pax Cordis Jesu » entra fines diocesis Portusmuthensis, in Abbatiam sui iuris erigitur.* (*Acta Apost. Sedis*, XVIII, 1926, p. 375-376.) [2343

Talacre. — P. F. A. — *The Late-Dame Scholastica Ewart.* (*Pax*, n° 83, 1927, p. 129-133.) [2344

Teignmouth. — Camm (Bède), O. S. B. *St. Scholastica's Abbey. Teignmouth* (*Tablet*, t. 146, 1925, p. 82.) [2345

——— *** *On both Sides of the Sea.* (*Chimes*, 1925, p. 161-165.) [2346

Digitized by Google

Tyburn. — [CAMM (BÈDE), O. S. B.] *Mère Marie de St.-Pierre Garnier. Fondatrice des Adoratrices du Sacré-Cœur.* (RLM., X, 1925, p. 150-154.) [2347

——— *** *La Très révérende Mère Marie de Saint-Pierre, fondatrice et première supérieure générale de la Congrégation du Sacré-Cœur de Jésus, de Montmartre, sous la règle de S. Benoît, 1838-1924.* — Paris, Beauchesne, 1925, 12°, 31 p. [2348

ASIE

Généralité. — OHM (THOMAS), O. S. B. — *Benediktinisches Mönchtum im fernen Osten* (BM., X, 1928, p. 58-64) [2349

Péking. — ***. — *L'Université bénédictine de Pékin.* (BSMSB, 1926, p. 176-177.) [2350

AUTRICHE

Généralités. — HOLLNSTEINER (JEAN). — *Oberösterreichs Stifter in ihrer kulturellen Bedeutung* (*Ober-Oesterreich*, 1926, p. 74-78). [2351

——— SCHAFFRAN (EM.) — *Die niederösterreichischen Stifte.* — Vienne et Leipzig, Hartlebens Verlag, [1926], 8°, 244 p., 26 ill. [2352

——— NEWALD (R.). — *Beiträge zur Geschichte des Humanismus in Oberösterreich* (*Jahrbuch des Oberösterreich. Musealvereines*, LXXXI, 1926, p. 153-223). [2353

L'humanisme dans les monastères, notamment à Mondsee, Lambach et Kremsmünster. En appendice, lettre de l'humaniste Jean Fuchsmagen à l'abbé de Kremsmünster, Jean I.

——— HANTSCH (HUGUES), O. S. B. — *Jakob Prandtauer, Der Klosterarchitekt des österreichischen Barock.* Herausg. vom kunsthist. Institut des Bundesdenkmalamtes. — Vienne, Krystall-Verlag, 1926, 4°, 130 p., 71 pl., 107 ill. [2354

——— HERMANN (H. J.). — *Die deutschen romantischen Handschriften.* — Leipzig, Hiersemann, 1926, in-fol., IV-467 p. [2355

Les *scriptoria* des anciens monastères autrichiens furent les ateliers les plus féconds des arts calligraphiques du pays. — Notices sur 262 mss latins, du XIe au XIIIe siècle.

——— ZALÁN (MELCHIOR). — *Árpád-kori magyar vonatkozású kéziratok az osztrák kolostorok kézirattáraiban.* [*Les manuscrits du temps des Árpáds, d'intérêt hongrois, dans les bibliothèques monastiques d'Autriche.*[(*Pannonhalmi Szemle*, I, 1926, p. 46-62.) [2356

——— MENHARDT (HERMANN). — *Weitere Nachrichten von Kärntner Klosterbibliotheken* (*Zentralblatt für Bibliothekswesen*, XLIV, 1927, p. 593-611). [2357

Altenburg. — HELMLING (LÉANDRE). — *Zwei alte Bücher-Verzeichnisse im Stifte Altenburg (N. O.).* (SMGBO, XLII, 1923-1924, p. 233-240.). [2358

Après un aperçu sur l'histoire de la bibliothèque d'Altenbourg, fort maltraitée

Digitized by Google

par les circonstances, l'auteur donne copie de deux petits catalogues contenus dans deux manuscrits de l'abbaye (cod. 184 et 205), datant de l'an 1200 environ. Ces listes, comportant respectivement 25 et 62 volumes. désignent un même monastère. Le seul fait que ces manuscrits se trouvent à Altenbourg ne prouve pas, me semble-t-il, que ce soit là l'abbaye en question, d'autant plus que les volumes, qui y sont catalogués, à l'exception des deux manuscrits cités plus hnut ne se trouvent pas à Altenbourg.

Göttweig. — ALBERT (P.). — *Abt Gottfried Bessel von Göttweig aus Buchen.* (*Der Wartturm. Heimatblätter für das badische Frankenland*, I, 1925-26, nº 3.). [**2359**

——— KOLLER (LOUIS). — *Die literarische Tätigkeit im Stifte Göttweig* 1603-1924. *Ein Beitrag zur Bibliographie des österreich. Klerus.* — St-Pölten, Pressvereinsdruckerei, 1925, 8º, 32 p. [**2360**

Lambach. — EILENSTEIN (ARNO). — *Die Beziehungen des Stiftes Lambach zu Salzburg* (SMGBO, XLII, 1923-1924, p. 196-232.). [**2361**

Dans la première partie de son étude, le P. A. E. retrace les relations qui ont uni Salzbourg à Lambach dès la fondation de l'abbaye. Elles sont de tout genre : citons la calligraphie, la liturgie, les chapitres généraux, les fraternités, le recrutement, etc. La deuxième partie traite des rapports de Lambach avec l'université de Salzbourg. Ils se manifestent dans l'acte même de la fondation, par des visites canoniques, des subsides en espèces et en nature, des bourses d'études, le grand nombre de professeurs et d'étudiants venus de Lambach. Liste de ces moines.

——— TRINKS (ERIC). *Beiträge zur Geschichte des Benediktinerklosters Lambach.* (*Jahrbuch des Oberösterreich. Musealvereins*, t. 81, p. 85-152.) [**2362**

Notes sur l'histoire de l'avouerie de Lambach.

Mariazell. — WONISCH (O.). — *Die Wallfahrtskirche Maria-Zell in Obersteiermark.* — Vienne, Filser, 1925, 8º. 28 p., 12 ill. [**2363**

St-Lambrecht. — WONISCH (OTMAR). — *Die Missionspräfecktur der Aebte von St. Lambrecht in Steiermark.* (SMGBO, XLII, 1923-1924, p. 157-168.) [**2364**

Dès 1575, l'abbé de St-Lambrecht avait obtenu de Rome des pouvoirs étendus pour absoudre les hérétiques du péché d'hérésie et des censures encourues. Bientôt il put déléguer ces pouvoirs à plusieurs de ses moines. Enfin en 1652, l'abbé Benoît Pierin se vit attribuer la préfecture des missions de Styrie, de Carinthie et d'Autriche, et la faculté de nommer, parmi ses moines, douze missionnaires, munis de pouvoirs étendus. Cette préfecture avec ses privilèges fut renouvelée régulièrement tous les cinq ans, jusqu'en 1782, quand elle fut supprimée par Joseph II. — On lira avec intérêt les détails sur l'organisation et les résultats de ces missions.

Salzbourg. Saint-Pierre. — SCHELLHORN (MAUR), O. S. B. — *Die Petersfrauen. Geschichte des ehemaligen Frauenkonventes bei St-Peter in Salzburg, c. 1130-1583.* (*Mitteilungen der Gesellschaft für Salzburger Landeskunde*, LXV, 1925, p. 113-208.) [**2365**

Digitized by Google

Amay. — S. C. pro Ecclesia Orientali. *De monasterio O. S. B. in loco vulgo « Amay-sur-Meuse »* (*Act. Apost. Sedis*, XIX, 1927, p. 26-27.). [2380

——— Beauduin (Lambert), O. S. B. — *A Benedictine Undertaking for the Reunion of Christendom.* (*Pax*, 1926, p. 208-228.) [2381

——— Kolfschoten (C.). — *De Monniken der Hereeniging.* (*Studien. Tijdschrift voor Godsdienst, Wetenschap en Letteren*, 1926. p. 307-315.) [2382

Bruxelles. — Boeckx (Eugène). — *Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles. Histoire de la Paroisse et de l'Eglise.* — Bruxelles, Bulens, 1928, 8°, 318 p. [2383

Prévôté de l'abbaye de Cambrai.

Dunes (Les). — De Cuyper (J.). — *Stichting der abdij van Duinen bij Veurne.* (*Biekorf*, XXXI, 1925, p. 217-221.) [2384

Avant d'appartenir à l'ordre de Citeaux, le monastère des Dunes fut occupé par des bénédictins. Rien ne prouve qu'il ait été fondé vers 1107 comme on le dit généralement. Tout ce qu'on sait c'est qu'il existait en 1128 et qu'il fut élevé au rang d'abbaye entre 1128 et 1138. Celle-ci eut pour premier abbé Fulcon.

Eenaeme. — Donnet (Fernand). — *Les anciennes cloches d'Eenaeme* (*Annales du cercle archéol. et hist. d'Audenaerde*, V, p. 107-115.) [2385

——— Donnet (Fernand). — *Pierre Ernest Garnier. Abbé d'Eenaeme* (ib., p. 46-50).

Gand. — Ganshof (F. L.). — *Eginhard à Gand.* (*Bull. de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Gand*, XXXIV, 1926, p. 13-33.) [2386

Abbé des deux monastères gantois, dès 814-815, Eginhard, qui ne résida guère dans les autres abbayes dont la munificence impériale l'avait pourvu, séjourna souvent à Gand. C'est là notamment que nous le trouvons à des moments tout à fait décisifs de son existence. Il fut un abbé consciencieux, sincèrement préoccupé des intérêts de ses monastères. A Saint-Pierre, il institua la mense conventuelle peu après le concile d'Aix-la-Chapelle de 817.

Hastière. — Carton de Wiart (Xavier). — *Histoire des deux Hastière et de Waulsort.* — Namur, « Vers l'Avenir », 1927, 4°, 199 p. [2387

Liége. Saint-Jacques. — Schmidt (A.). — *Ein Evangeliar aus St-Jakob in Lüttich* (*Zentralblatt für Bibliotheksuesen*, XLII, 1925, p. 265-268.). [2388

Cet évangéliaire du XIe siècle, aux plats ornés de sculptures en ivoire, se trouve actuellement au Musée de Darmstadt.

——— Janssens (Herman). — *Notice sur un manuscrit de saint Augustin*, 1926, p. 137-144.). [2389

Ms datant de la fin du XIIe siècle et contenant onze petits traités. (Voir BALCL, n° 609 ; Bull. bibliogr. du Musée belge, 1927, p. 8-9).

——— Gessler (Jean). — *La Bibliothèque de l'abbaye de Saint-Laurent à Liége au XIIe et au XIIIe siècle.* — Tongres, Michiels, 1927, 8°, 49 p. [2390

M. Gessler publie les deux plus anciens catalogues de cette bibliothèque d'après

Digitized by Google

deux mss de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Il identifie les ouvrages et signale tous les manuscrits qu'il a pu retrouver dans différents dépôts. Il est à noter que M. G. n'a pas cru devoir faire la critique de la provenance et de la valeur des deux listes de livres qu'il a copiées.

——— VOLK (P.), O. S. B. — *Baron Hüpsch und der Verkauf der Lütticher St. Jakobsbibliothek* 1788. (*Zentralblatt für Bibliothekswesen*, XLII, 1925, p. 201-217.) [2391

——— JASPAR (PAUL). — *A propos de l'escalier du chœur de l'église Saint-Jacques de Liége.* (*Chronique archéologique du Pays de Liége*, XVII, 1926, p. 83-85.) [2392

Cet escalier était construit de façon à égarer le visiteur et à lui empêcher l'accès de la chambre où se trouvaient renfermés les documents concernant les droits des bourgeois de Liége. Ces documents étaient confiés à la garde de l'abbé de Saint-Jacques.

——— VAN HEULE (H.). — *Le cancel de l'église Saint-Jacques de Liége.* (*Chronique archéologique du Pays de Liége*, XVII, 1926, p. 52-62.) [2393

——— HENDRIX (E. H. L.). — *De Sint-Jacobuskerk te Luik.* — Tirage à part de *Kunst Adelt*, 1927, 42 p. [2394

——— L. H. — *Le portail de Saint-Jacques. Représentation symbolique de la dédicace de l'église.* (*La Vie liturgique*, IV, 1927 p. 83-87.) [2395

——— HENDRIX (L.). — *Notre-Dame de Saint-Remy. Son histoire et son culte.* — Liége, École Saint-Jean-Berchmans, 1925, 16°, 63 p. [2396

Maredsous. — MANSER (ANSELME). *Quellenspenden Dom Germain Morins. Eine Fundüberschau zur historischen Theologie.* (BM., VIII 1926, 377-391.) [2397

Un maître en érudition patristique, aussi savant que modeste, a dressé et commenté la liste des multiples études et découvertes de son docte confrère de Maredsous, que l'Université de Fribourg, dans le diplôme de Docteur honoris causa qu'elle lui a conféré, appelle si justement *Antiquitatis Christianae Patrumque Latinorum Investigatorem Felicissimum.*

——— Sur MGR LAURENT JANSSENS, décédé le 17 juillet 1925, voir: *Rivista Storica Benedettina*, XVI, 1925, p. 227-231 ; *Chimes*, V, 1925, p. 215-223 ; *Civiltà cattolica*, 15 août 1925, p. 371 ; *Ephemerides Theolog. Lovan.* II, 1925, p. 649-651 ; *Benediktin. Monatschrift.*, VII, 1925, p. 478-479 ; *La Revue Générale*, CXIV, p. 351-363 ; *Sacro Speco*, 1925, p. 128-131 ; *Revue liturgique et monastique*, X, 1925, p. 285-292 ; *Vida Cristiana*, 1925, p. 403 ; *Ephemerides Liturgicae*, XXXIX, 1925 p. 331-332 ; *Rivista Storica Benedettina*, XVII, 1926, p. 3-16 ; *Sacro Speco*, XXXII, 1926, p. 176-180. [2398

Messines. — NELIS (H.). — *Interpolation d'une charte du chapitre de Messines en Flandre* (1065). (*Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, IV, 1925, p. 423-426.) [2399

Digitized by Google

Dans la charte de l'évêque de Thérouane, Drogon, datée de 1065, on a inséré au XIIe siècle un passage portant donation de l'église de Pernes-en-Artois. Cette interpolation ne fut pas faite par intérêt puisque l'église appartenait en réalité au chapitre. Elle n'est qu'une simple glose.

Muno. — NICOLAS (JOSEPH). — *Le droit coutumier de la Seigneurie de Muno.* (*Institut archéol. du Luxembourg, Annales*, L, 1919, p. 113-144 ; LI, 1920, p. 65-154 ; LII, 1922, p. 223-258 ; LIV, 1924, p. 19-59 ; LVI, 1925, p. 59-85.) [2400

Nivelles. — ***. — *Nivelles. Art, Archéologie, Folklore.* (*Folklore Brabançon*, VI, 1926, p. 1-208, ill.) [2401

Peteghem. — KETELE (J.). — *Recherches historiques sur l'abbaye de Sainte-Claire de Beaulieu à Peteghem, près Audenaerde.* (*Annales du cercle archéol. et hist. d'Audenaerde*, VII, p. 9-23.) [2402

En 1085, les moines-clercs de Peteghem furent remplacés par des bénédictins de Saint-Thierry de Reims qui eurent la charge d'administrer la paroisse de St-Martin. Ils n'entrèrent en possession légale de ces biens qu'en 1144. En 1331, l'abbé de St-Thierry vendit cette prévôté et tous ses droits au nouveau couvent de Ste-Claire fondé en 1293.

Saint-Hubert. — RÉJALOT (THIERRY). — *Manuel du pèlerin et du visiteur au sanctuaire de Saint-Hubert-en-Ardenne.* — Gembloux, Duculot, 1926, 16°, 164 p. [2403

——— RÉJALOT (THIERRY). — *Le culte et les reliques de saint Hubert.* (*Semaine religieuse de Namur*, 1927.) [2404

——— DELVAUX DE FENFFE (AD.). — *Les abbés de Saint-Hubert du XIVe au XVIIIe siècle.* — Liége, Thone [1927], 8°, 62 p., 43 ill. [2405

——— DELVAUX DE FENFFE (AD.). — *Dominique Nicolas Spirlet dernier abbe de Saint-Hubert.* — Liége. École St-Jean Berchmans, [1927], 4°, 39 p., 22 ill. [2406

——— BOURGUIGNON (M.). — *La correspondance de dom Nicolas Spirlet aux Archives de l'Etat à Arlon.* (*Archives et Bibliothèques*, IV, 1927, p. 82-92.) [2407

Vingt-cinq registres contiennent une copie des lettres écrites par l'abbé de Saint-Hubert (1760-1784). Intérêt de cette correspondance.

Saint-Trond. — PIRENNE (H.). — *Scrutum.* (*Bulletin du Cange*, 1925, p. 97-98.) [2408

Dans la charte de 1060, octroyée par Adalbéron III, évêque de Metz, à l'abbaye de Saint-Trond, au lieu de *servientibus scrutum* il faut lire *servientibus grutum*. Le scribe a fait erreur et sous la dictée a reproduit phonétiquement ce qu'il entendait.

——— COENEN (J.) — *L'Abbatiale de Saint-Trond.* — Hasselt, Crollen, 1926, 8°, 22 p. [2409

——— STRACKE (A.). — *Een oud-nederlandsch heiligenleven uit de VIIIe eeuw.* (*Historisch Tijdschr.*, Tilburg, 1926, p. 28-51 ; 118-148.) [2410

Digitized by Google

Étudie la *Vita* due au moine Thierry (c. 1087) ; ses rapports avec deux autres Vies, écrites l'une par Donat (c. 785), l'autre par l'abbé Guiscard (c. 780) ; ces trois auteurs auraient eu une source commune, franque.

Stavelot. — KIRCHNER (J.). — *Das Staveloter Evangeliar der Preussischen Staatsbibliothek* — dans « Mittelalterliche Handschriften. Festgabe... H. Degering », Leipzig, Hiersemann, 1926, p. 160-171. [2411

Le ms. en question (cod. Hamilton 253) date de la fin du IXe siècle ou du commencement du Xe siècle ; il est originaire de Belgique ou du nord de la France, peut-être de Stavelot même.

Termonde. — *Ein belgischer Wundertäter des XIX Jahrh. Charakterzüge und wunderbare Begebenheiten aus dem Leben des Benediktinermönches Pater Paul von Moll*, 1824-1896. Aus dem fläm. im franz. übers. von Ed. van Speybrouck. Aus dem franz. im deutsche von C. Delaux. — Bolchen en Lorraine, Stenger, 1925, 8°, 247 p. [2412

Tournai. — ROLLAND (PAUL). — *Les Monumenta Historiae Tornacensis saec. XII. Étude critique.* (*Annales de l'Acad. royale d'Archéologie de Belgique*, LXXIII, p. 255-313.) [2413

Étude importante sur cinq ouvrages, qui ont vu le jour à l'abbaye Saint-Martin de Tournai, entre 1141 et 1185. Ce sont : le *Liber de restauratione monasterii S. Martini Tornacensis* ; sa *Continuatio* ; les *Historiae Tornacenses* ; la *Vita Eleutherii* ; le *Liber de antiquitate urbis Tornacensis*. Sauf la *Continuatio* et les *Historiae Tornacenses*, ils ont pour auteur certainement *(De restauratione)* ou probablement l'abbé Herman.

——— BOINET (AMÉDÉE). — *Les manuscrits de Saint-Martin de Tournai et leur décoration. (Fédération Archéol. et Hist. de Belgique. Annales du XXIVe Congrès. Tournai 1921.)* — Tournai, Casterman, 1927, p. 323-340. [2414

——— VIAENE (A.). — *Antonius De Roore van Kortrijk, abt der Sint-Martensabdij te Doornijk (1623-1655).* (*Cercle hist. et Archéol. de Courtrai*, Mémoires, N. S., t. V, 1925-26, p. 103-107.) [2415

Echternach. — BRIMMEYR (JEAN-PIERRE). — *Geschichte der Stadt und der Abtei Echternach.* Als Manuskript herausgegeben von R. Brinmeyr und H. SCHINTGEN. — Luxembourg, Soupert, 1921-1923, 8°, 2 vol. 320-260 p. [2416

L'auteur traite dans la première partie (I, p. 22-140), de l'histoire ancienne du pays de Trèves. La seconde partie (I, p. 144-315 ; II, p. 1-136) consacre huit chapitres à l'histoire de l'abbaye d'Echternach selon la succession strictement chronologique de ses 72 abbés ; deux chapitres (7 et 8) regardent spécialement la ville d'Echternach et ses rapports avec le monastère. On trouvera au chap. 3 la critique des sources recueillies par le moine Thierry, au XIIe siècle, dans le *Liber aureus* actuellement à la bibliothèque de Gotha. — La troisième partie

Digitized by Google

(p. 140-237) traite des monuments de la ville et de l'abbaye. Les lecteurs feront bien de compléter cette étude en consultant les travaux plus récents, celui de Staud, par exemple. — En appendice, on trouvera : 1) les sources de Brinmeyr ainsi que l'index de son Cartularium Epternacense ; 2) quelques textes tirés de ce cartulaire ; des extraits du « Liber Aureus » et des Annales de Mabillon ; l'Epistola Conventus Epternacensis ad Henricum VI (Anno 1194).

Cet ouvrage a été composé au milieu du siècle dernier, et livré tel quel à l'impression, alors qu'il avait besoin d'une sérieuse revision, pour corriger de graves défauts et de lourdes erreurs, pour combler des lacunes considérables, et pour soumettre à une saine critique les sources dont on s'était servi.

ESPAGNE

Généralités. — Kehr (Paul). — *Die ältesten Papsturkunden Spaniens.* (*Abhandlungen der Preuss. Akad. der Wissensch., Philos-hist. Klasse*, Berlin, 1926, n. 2, 61 p.) [2417

A relever les diplômes de Silvestre II (déc. 1002 ; JL. 3927) et de Jean XVIII (Nov. 1007 ; JL. 3956) en faveur de San Cugat del Vallés, ainsi que celui de Benoît VIII pour San Pedro de Camprodón (Janv. 1017 ; JL. 4019). Fac-similés en appendice.

——— Sendra (P.). — *Observaciónes de Pedro VI de Aragón a las constituciónes benedictinas o caturcenses (1337).* — (*Archivo Ibero-Americano*, XXVI, 1926, p. 255-261.) [2418

——— Puig y Cadafalch (J.). — *L'Architecture en Catalogne du IXe au XIIe siècle.* (*Bulletin Monumental*, LXXXIV, 1925, p. 283-302.) [2419

——— Kehr (Paul). — *Das Papsttum und der katalanische Prinzipat bis zur Vereinigung mit Aragon.* (*Abhandlungen der Preuss. Akad. der Wiss., Philos-hist. Klasse*, Berlin, 1926, n. 1, 91 p.) [2420

Privilèges des Papes en faveur des monastères catalans, depuis le milieu du Xe siècle. Leur action sur eux. En appendice, dix documents, dont : No I. Léon VII (936-939) recommande aux évêques S. Marie de Ripoll. (JL., 3611) Serait très important, si ce n'était un faux, copié sur le privilège concédé à Fleury (JL., 3610). No IV : les vicaires de Victor II, en faveur de Ripoll, sept. 1056. — No V : Le légat Hugues Candidus en faveur de San Pedro de Rodas, en 1068.

——— Kehr (Paul). — *Papsturkunden in Spanien. Vorarbeiten zur Hispania pontificia. Catalanien. I. Archivberichte. II. Urkunden und Regesten.* — Berlin Weidmann, 1926, 8°, 585 p. [2421

Cfr. RB., XXXIX, 1927, p. 174-175, où l'on verra entre autres tout ce que cet ouvrage révèle sur les monastères et les bénédictins érudits de Catalogne.

——— *Catalonia Monastica. Recull de documents i estudio referents a monestirs catalans.* Volum I. — Montserrat, 1927, 4°, 388 p. [2422

Le bel élan scientifique, qui, depuis quelques années, distingue Montserrat, ne se ralentit pas. Au contraire : voici que nous arrive le premier volume du

Digitized by Google

« Recueil de documents et études relatifs aux monastères catalans ». Cette nouvelle série porte le titre de *Catalonia Monastica.* Elle ne constituera qu'un long travail préparatoire à la publication d'un *Monasticon Catalonicum.* Chaque volume du Catalonia Monastica sera divisé en trois parties : Études, Miscellanées documentaires, Chronique du Monasticon. Les travaux contenus dans celui-ci sont les suivants :

ALBAREDA (ANSELME). — *Els manuscripts de la Biblioteca vaticana Reg. Lat.* 123, *Vat. Lat.* 5730 *i el Scriptorium de Santa Maria de Ripoll* (p. 23-96 ; 16 planches.).

Deux mss du XIe siècle, que leurs miniatures rendent particulièrement intéressants. Le premier qu'on croyait généralement de Ripoll fut écrit et enluminé à St-Victor de Marseille ; le second, inconnu jusqu'ici, provient du scriptorium de Ripoll.

BOZZO (REINALD). — *Obituari de la Congregació benedictina Claustral des de l'Any 1672 fins al 1749* (p. 97-130).

Description et analyse du ms originaire du monastère de Barcelone et conservé à Montserrat. Transcription en catalan et selon l'ordre chronologique.

TOBELLA (ANTOINE). — *Dues actes capitulars dels anys 1227 i 1229* (p. 131-145).

Par mandement apostolique, la Cong. des Claustrales tint chapitre général à Tarragone en 1227, et à Barcelone en 1229. Ce n'était pas la première fois. A remarquer aussi que la Cong. des Claustrales existait avant la bulle de Benoît XII. — Texte des actes des deux chapitres généraux cités.

AUGÉ (RAMIR). — *Llettres reials referents al monestir de Sant Joan de la Penya (1542-1777).* — (p. 146-240.)

Cent-dix lettres dont l'importance pour l'histoire de St Joan est évidente.

RIERA (JORDE). — *Professions monàstiques emeses al monestir de Sant Pau del Camp. (1672-1833)* — (p. 241-294.)

St-Paul-du-Champ devint, en 1672, le collège-noviciat commun de la Congrégation de Catalogne ou des Claustrales. C'est là que tous les novices émirent leur profession : de 1672 à 1792, on compte 189 chartes de profession et de 1792 à 1833 on en possède 69. — Renseignements qu'on trouve dans ces formules. Liste.

Suivent quelques miscellanées : *Index de diversos documentos oficials de la Congregació Claustral,* — copie de D. Robert Grau (p. 297-332) ; *Decretum pro administratione spolii Abbatis Gerrensis (1689),* copie de D. Pl. Felui (p. 323-325) ; *L'Emperador Lotari confirma les donacions fetes al Monestir de Sta Maria de Ripoll (982),* copie de D. A[nselme] A[lbareda] (p. 326-330) ; *Documents referents a Monestirs Catalans,* copie de D. Gr. Figueres (p. 331-338). — Chronica del Monasticon ; Index alphabétique.

Arlanza. — SERRANO (LUCIEN), O. S. B. — *Cartulario de San Pedro de Arlanza, antiguo monasterio benedictino.* — Madrid, Junta para ampliación de estudios 1925 4° XVI-300 p. [2423

Digitized by Google

Le monastère d'Arlanza était situé, sur la rivière de ce nom, entre la ville de Covarrubias (au sud de Burgos) et le village de Hortigüela. Les cent soixante et une chartes que publie D. Lucien Serrano nous aident admirablement à connaître la vie de ce monastère du début du Xe siècle à 1364. Tables des noms propres de lieux et de personnes.

Celorio. — MENENDEZ (JOSÉ F.) — *El antiguo monasterio de San Salvador de Celorio en el Principado de Asturias.* (*Boletin de la Sociedad Española de Excursiones* 1922, p. 293-303, pl.) [**2424**

Monastère fondé au XIe siècle dans la Province d'Oviedo.

Cuixa. — PUJOL I TUBAU (PERE). — *El Breviari de Cuixa.* (*Butlleti de la Biblioteca de Catalunya*, 1925, n° 9.) [**2425**

Montserrat. — *Analecta Montserratensia*, vol. VI. — Monestir de Montserrat, 1925, 4°, 393 p., nombreuses planches. [**2426**

Deux études de cette belle publication intéressent notre bulletin :

GRAU (ROBERT M.), O. S. B. — *El Venerabile Fra Josep de Sant Benet Religiós llec de Montserrat (1654-1723). Noticies bibliogràfiques*, p. 11-76.

Après une courte introduction, D. Grau nous donne dans un premier chapitre une étude sur l'autobiographie du saint divisée en 83 numéros, sa Correspondance et la vie écrite par l'abbé de Montserrat, D. Benoit Argerich. — Le second chapitre est consacré aux œuvres du frère Joseph : liste, contenu, éditions, doctrine.

ALBAREDA (ANSELME M.), O. S. B. — *Contribució a la Biografia del cardinal Dom Benet de Sala O. S. B. Abat de Montserrat*, pp. 77-224.

Les nombreuses lettres et rapports relatifs à l' « affaire Sala » que D. Albareda a dépouillés aux archives du Vatican et de l'Ambassade d'Espagne près le Saint-Siège lui ont permis de fournir une importante contribution à la vie du cardinal bénédictin. Il ressort, avec évidence, combien Philippe V fut injuste à l'égard de ce digne prélat, dont le seul tort était son attachement à la maison d'Autriche, et avec quelle audace le roi ne tint aucun compte de l'immunité et de la juridiction du Saint-Siège, seul compétent en matières exclusivement ecclésiastiques. — L'auteur nous donne dans les pages 133-224, 87 documents puisés aux Archives citées plus haut.

——— ALBAREDA (A. M.). O. S. B. — *Privilegi de Montserrat durant els Anys Jubilars* (*Vida Cristiana*, XIII, 1925, p. 33-36.) [**2427**

——— ALBAREDA (ANSELME), O. S. B. — *Ofrenes dels fidels a Madona de Montserrat* (*Vida Cristiana*, 1926, p. 130-133), 174-178 ; 217-220 ; 257-260 ; 314-318 ; 368-371.) [**2428**

——— MARCH (JOS.). — *Memoriale Ecclesiarum Romae Anno 1382 ab anonymo quodam benedictino.* Appendice au Liber Pontificalis prout exstat in codice Dertusensi, p. 221-236. — Barcelone, « La Educación », 1925, 4°, 251 p. [**2429**

Tiré du « Llibre Vermell », manuscrit de l'abbaye de Montserrat pour laquelle

Digitized by Google

il avait été écrit. Ce ms a été décrit par D. Anselme Albareda dans les *Analecta Montserratensia.*

Oña. — HERRERA ORIA (H.). — *Reforma religiosa del Monasterio de Oña en el siglo XV.* (*Revista de Archivos, Bibliothecas y Museos,* 1925, XXIX, p. 55-83 ; XXIX, p. 155-165 ; 334-344.) [2430

Oviedo. — SERRANO (LUCIANO), O. S. B. — *Cartulario del Monasterio de Vega con documentos de San Pelayo y Vega de Oviedo.* Madrid, Centro de Estudios Historicos, 1927, 4°, XXIX-212 p. [2431

Ripoll. — PUIG Y CADAFALCH (J.). — *A propos du portail de Ripoll.* Traduit par E. Lambert. (*Bulletin Monumental,* LXXXIV, 1925, p. 304-320, ill.) [2432

——— LAURO (JUAN). — *Los glosarios de Ripoll.* (*Analecta Sacra Tarraconensia,* III, 1927, p. 331-389.) [2433

Silos. — SERRANO (LUCIEN), O. S. B. — *El Real Monasterio de Santo Domingo de Silos (Burgos). Su historia y tesoro artistico.* — Burgos, Hijos de Santiago Rodriguez, 1926, 8°, 196 p., 36 ill. [2434

——— ALCOCER (RAPHAEL). — *Santo Domingo de Silos.* —.Valladolid, Casa Social Catolica, [1926], 456 p. [2435

Valladolid. — REVILLA (J. A.), O. S. B. — *Silleria de San Benito el Real de Valladolid* (*Boletin del Museo provincial de Bellas Artes de Valladolid,* I, 1925-26, p. 25-43 ; 69-82.). [2436

FRANCE.

Généralités. — MOREAU (HADELIN DE). *Les grandes abbesses du XVIIe siècle.* (RLM, XII, 1927, 146-156.) [2437

——— DILLAY (MADELEINE). *Le régime de l'église privée du XIe au XIIIe siècle dans l'Anjou, le Maine, la Touraine. Les restitutions d'églises par les laiques.* (*Rev. hist. du Droit français et étranger,* 4e S., VI, 1925, p. 253-294.) [2438

Alsace, — WALTER (JOSEPH). *Les plus anciennes bibliothèques d'Alsace.* (*Mém. du Congrès international des Bibliothécaires et Bibliophiles,* 1925.) [2439

Champagne. — ROBERT (GASTON). *Le temporel du clergé régulier du diocèse de Reims en 1384.* — Reims, Michaud, 1926, 8°, XXXIII-84 p. [2440

Dans l'introduction (p. I-XXXIII) qui précède la copie des documents, l'auteur donne une notice sur chacune des abbayes du diocèse appartenant aux bénédictins, cisterciens, chartreux, guillemites, augustins, ainsi que sur leurs prieurés respectifs. — Les « Documents » (p. 1-84) donnent les déclarations du temporel, faites en 1384, par Saint-Thierry de Reims, Saint-Pierre-les-Dames, Hautvillers, Verzy, Saint-Remi de Reims y compris la mense abbatiale, Saint-Nicaise de Reims et Villedommange, toutes maisons de l'ordre de Saint-Benoît. On y lit aussi celles de Saint-Denis de Reims (Augustins) et de Clairmarais (Cisterciens).

Digitized by Google

Une table des noms de lieux termine cet utile travail, paru en partie dans la *Nouvelle Revue de Champagne et de Brie*, 1925.

Doubs. — DORNIER (A.) *Répertoire des fonds monastiques conservés dans la série H des Archives départementales du Doubs.* (RM., XIV, 1924, p. 248-256 ; XV, 1925, p. 284-291 ; XVI, 1926, p. 249-261 ; XVII, 1927, p. 72-80 ; 186-191 ; 291-304 ; 395-420.) [2441

Limousin. — SAINT-AVIT (A. DE), O. S. B. *Deux siècles d'histoire bénédictine en Limousin.* (*Bull. de la Soc. de la Corrèze*, XLIX, 1927, p. 13-35.) [2442

Lorraine. — PERRIN (EDMOND). *Catalogue des chartes de franchise de la Lorraine antérieures à 1350.* (*Annuaire de la Soc. d'hist. et d'archéol. de la Lorraine*, XXXVII, 1924, p. 269-413.) [2443

Parmi les auteurs de chartes de franchise se trouvent plusieurs abbayes, telles que celles de Metz, Gorze, Juvigny, etc. Il y a intérêt à comparer ces chartes et à se rendre compte de l'aversion qu'a manifestée pour les affranchissements la majorité des seigneurs ecclésiastiques lorrains.

——— ARBOIS DE JUBAINVILLE (P. D'). *Catalogue des anciens inventaires d'Archives et des Cartulaires conservés dans les dépôts de Metz.* (*Ib.*, XXXVIII, 1925, p. 115-141.) [2444

Nord. — BRUCHET (M.). *Chartriers bénédictins et cisterciens des Archives du Nord.* (*Bull. de la Commission hist. du dép. du Nord*, XXXII, 1925, p. 53-55.) [2445

Communication sur le classement de ces fonds.

Normandie. — *Cartulaire de Jersey, Guernesey et les autres îles normandes*, publié par la Société Jersiaise. — Jersey, Beresford, 1918-1924, 8°, XVIII-494 p. [2446

Intéresse l'histoire des abbayes de Normandie, particulièrement le Mont-Saint-Michel, qui possédaient dans les îles normandes de nombreux domaines et droits, et quelques prieurés.

Picardie. — RODIÈRE (ROGER). *Épitaphier de Picardie.* — Mémoires de la Soc. des Antiquaires de Picardie. Tome XXI. — Paris, Picard, 1925, 4°, X-634, ill. [2447

Ainay. — GALBREATH (L.). *Quelques sceaux de l'abbaye d'Ainay conservés dans les dépôts d'archives suisses.* (*Bull. hist. et archéol. du dioc. de Lyon*, 1927, p. 176-179.) [2448

Angoulême-St-Cybard. — LEFRANCQ (PAUL). *Les origines et les premières réformes de Saint-Cybard d'Angoulême.* (*Positions des thèses. Ecole nat. des Chartes*, 1927, p. 67-72.) [2449

A noter que la première partie : Histoire chronologique de l'abbaye de Saint-Cybard (VIe siècle-1162), fixe ou rectifie bien des dates.

Anzème. — FONT RÉAUX (JACQUES DE). *Saint-Pierre d'Anzème et les origines de son prieuré.* (*Mém. de la Soc. des Sciences... de la Creuse*, 1925, p. 61-126.) [2450

Uni à l'abbaye de Déols par Urbain II, avant 1099.

Digitized by Google

Arras, Saint-Vaast. — GANSHOF (FR. L.). *Les Homines de generali placito de St-Vaast d'Arras.* Appendice II dans *Etude sur les Ministeriales en Flandre et en Lotharingie*, Bruxelles, 1926, p. 397-415. **[2451**

Azérat. — FERRIER (P.). *Azérat avant la Révolution.* (*Almanach de Brioude*, VII, 1926, p. 167-174.) **[2442**

Prieuré de Chaise-Dieu.

Beauvais Saint-Lucien. — GALL (ERNEST). *Die Abteikirche St Lucien bei Beauvais. Ein Rekonstructionsversuch.* (*Wiener Jahrbuch für Kunstgeschichte*, 1926, p. 59-71.) **[2453**

——— VERCAUTEREN (F.). *Étude critique d'un diplôme attribué à Chilpéric I.* (*Revue belge de Philol. et d'Hist.*, VII, 1928, p. 83-112.) **[2454**

Ce diplôme, en faveur de l'église de St-Lucien, n'avait pas encore fait l'objet d'une étude complète du point de vue de la critique diplomatique moderne. M. V. en fait la critique externe et interne. L'une et l'autre permettent de conclure à l'inauthenticité de ce diplôme. C'est un faux, fabriqué très probablement par un moine de Saint-Lucien, au début du XIe siècle.

Bec. — SAUVAGE (RENÉ NORBERT). *Extraits du nécrologe de l'abbaye du Bec, XVIIe et XVIIIe siècles.* (*Bull. philolog. et histor. du Com. des Travaux historiques*, 1924, p. 161-185.) **[2455**

Bergues. Saint-Winnoc. — ROBERT (JEAN). *L'abbaye de Saint-Winnoc à Bergues particulièrement pendant les troubles de Flandre à la fin du seizième siècle.* (*Bull. de l'Union Faulconnier*, XXII, 1925, p. 369-431.) **[2456**

A l'époque des troubles religieux et politiques de la fin du XVIe siècle, « les murs de l'abbaye furent impuissants à protéger la paix monacale... Dans le drame où se jouait la vie même de la religion, les religieux furent toujours des vaincus privés de tout sentiment de réaction... Si Walloncappelle parut à un moment capable de mobiliser des influences susceptibles de sauver à la fois la religion et l'autorité qui la soutenait, l'abbaye ne vint jamais efficacement à l'aide des grands principes d'ordre que ces deux entités représentaient dans leur essence ».

——— BAYART (PAUL). *Les offices de saint Winnoc et de saint Oswald, d'après le manuscrit 14 de la Bibliothèque de Bergues.* (*Annales du Comité flamand de France, t. XXXV*, 1926, 8°, 136 p.) **[2457**

Étude, texte, musique, fac-similés. — Ces compositions seraient dues au moine Drogon (seconde moitié du XIe siècle).

Béthancourt. — ROBERT (G.). *Concession de terres à comptant en 1247 à Béthancourt.* (*Nouvelle revue de Champagne et de Brie*, 1926, p. 55-59.) **[2458**

Bois-Aubry. — BOSSEBŒUF (L.). *Le Prieuré de Saint-Blaise en Gaudrée, commune de Luzé* (*Les Amis du Vieux Chinon...*, *Bull.*, 1925, p. 385-391.) **[2459**

Bordeaux. — CARAMAN (PAUL). *Plainte adressée à l'official de Bordeaux par l'abbé du monastère de Sainte-Croix contre le vicaire perpétuel de la paroisse de*

Digitized by Google

Gaillan en Médoc. (1er septembre 1323). (*Archives historiques du départ. de la Gironde*, 1925/1926, p. 16-21.) [2460

Bourgueil. — GOUPIL DE BOUILLÉ (JEAN). *Les anciens bâtiments de l'abbaye de Bourgueil.* (*Bull. trim. de la Soc. archéol. de Touraine*, XXIII, 1927, p. 250-272.) [2461

Bouxières. — PHILIPPE (ANDRÉ). *Deux feuillets d'un nécrologe de Bouxières aux Archives des Vosges.* (*Bull. mensuel de la Soc. d'archéol. lorraine*, XXI, 1926, p. 23-26.) [2462

Cambrai. — DAILLIEZ (G.). *Les bénédictines anglaises à Cambrai.* (*Mém. de la Soc. d'émulation de Cambrai*, LXXIV, 1927, p. 139-173.) [2463

L'auteur complète, grâce à des documents conservés à Cambrai, le « *Sketch of its History* » que l'abbaye de Stanbrook a publié récemment (cf. RHB, III, 2340).

Capelles-les-Grands. — RUAULT (ALFRED). *Notice sur le prieuré de Saint-Nicolas-de-Maupas à Capelles-les-Grands (Eure).* (*Revue catholique d'Hist... de Normandie*, XXXV, 1925, p. 221-230 ; 246-298, 337-364 ; XXXVI, 1926, p. 27-45.) [2464

Histoire du Prieuré, fondé en 1217.

Cerisy. — LE CACHEUX (PAUL). *Étude sur le Livre de la Baillie ou du garde-notes de la Haute-Justice de l'abbaye de Cerisy.* (*Notices, Mém. et Doc. publiés par la Soc. d'Agric., d'Archéol. et d'Hist. natur. du dép. de la Manche*, XXXVIII, 1926, p. 74-86.) [2465

Ce « Livre » contient l'analyse de 1600 contrats (1326/29-1338).

Chaise-Dieu. — PAUL (GEORGES). *L'abbaye bénédictine de la Chaise-Dieu. Recherches historiques et héraldiques.* — Paris, Champion, 16°, 1927, 101 p. ill. [2466

Chambon. — LABORDERIE (ALBERT DE). *L'Église de Chambon-Sainte-Valérie.* (*Mém. de la Soc. des sciences nat. et archéol. de la Creuse*, XXIII, 1926, p. 333-356.) [2467

Chanteuges. — BRUNEREAU (AIMÉ). *Chanteuges. Son histoire, ses monuments.* (*Almanach de Brioude et de son arrondissement*, VII, 1926, p. 107-128.) [2468

Le monastère fut fondé le 28 août 936.

Charlieu. — BARBAT. *Charlieu. Ses monuments, son abbaye.* 2e édit. — Charlieu, Micolon, 1925, 8°, 57 p. fig. et planches. [2469

Charroux. — CHAPEAU (GEORGES). *Fondation de l'abbaye de Charroux. Étude sur les textes.* (*Soc. des Antiquaires de l'Ouest, Bulletin*, VII, 1926, p. 471-508.) [2470

Le *Liber de constitutione, institutione et consecratione Karrofensis coenobii* se compose de 24 pièces. Ce recueil dans sa forme actuelle ne contient que des copies du XVe siècle. L'abbé Chapeau les étudie ici du point de vue critique. Deux documents sont vraiment sérieux : ce sont la première pièce ou premier récit de la fondation de l'abbaye et le testament du comte Roger (783). De l'ensemble

Digitized by Google

de cette étude critique il résulte qu'à la date du testament, probablement 17 mai 783, l'abbaye était déjà fondée. Elle n'est pas abbaye royale mais seigneuriale : elle a, en effet, pour fondateurs Roger, comte de Limoges, et sa femme ; elle restera soumise aux fondateurs dont elle est la propriété et qui l'ont dotée. On ignore pourquoi la fondation a eu lieu à l'endroit appelé Carrof. Ce monastère reste sous la juridiction de l'évêque. Dès avant l'an 800, le comte Roger obtient de la chancellerie royale un privilège d'immunité pour le monastère.

Chartres. Saint-Père. — WILMART (ANDRÉ), O. S. B. *Le lectionnaire de Saint-Père.* (*Speculum. A Journal of Mediaeval Studies*, I, 1926, p. 269-279.) [2471

Cluny. — TERRET (W.). *La sculpture bourguignonne aux XIIe et XIIIe siècles. Ses origines et ses sources d'inspiration. — T. I.* — Autun, Taverne et Chandioux, 1925, fol°, VIII-130 p., ill. [2472

——— DACLIN (LÉON). *Un médecin de l'abbaye de Cluny.* (*Annales de l'Académie de Macon*, 3e S., XXIV, 1924-25, p. 244-249.) [2473

Le 31 mars 1739, le chapitre des moines choisit son médecin, Benoît Dumolin. Engagements auxquels celui-ci souscrit.

——— WHITEHILL (W. M.). *Gregorian Capitals from Cluny.* (*Speculum*, II, 1927, p. 385-395.) [2474

Certains chapiteaux de l'abbatiale représentaient les huit « modes » du chant grégorien.

——— HEIJMAN (H.). *Untersuchungen über die Prämonstratenser-gewohnheiten : Prémontré und Cluni.* (*Analecta Praemonstratensia*, III, 1927, p. 5-27.) [2475

Compiègne. — FOURNIER (E.). *Un dossier canonique du XVIIe siècle. — Deux lettres inédites de saint Vincent de Paul.* (*Canoniste*, 1925, p. 10-14.) [2476

A propos de l'union de Saint-Corneille de Compiègne au Val-de-Grâce.

——— ***. *Visite au cloître de Saint-Corneille de Compiègne.* (*Soc. Hist. de Compiègne, Procès-verbaux*, 1924, p. 33-35.) [2477

Cons-la-Grandville. — GERMAIN DE MAIDY (LÉON). *Inscriptions anciennes à Cons-la-Grandville* (*Bull. de la Soc. des archéologues du nord de la Meuse*, 1924, p. 1-20). [2478

Cons était un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Hubert en Belgique.

Corbie. — LAUER (PHILIPPE). *Recherche sur l'écriture de Corbie dite lombardique.* (*Bull. philol. et hist du Com. des Travaux historiques*, 1924, p. 59-68.) [2479

——— BAKHTINE (W.). *Contribution à l'histoire de l'écriture de Corbie. Les mss F. v. XIV, 1 et F. v. I, 11.* (*Anal. medii aevi*, II, 1927, p. 61-78.) [2480

——— LOWE (E. A.). *A New Fragment in the B-Type.* (*Palaeographia Latina*, ed. by W. M. Lindsay, V, 1927, p. 43-47.) [2481

——— DOBIACHE-ROJDESTWENSKY (OLGA). *Un scribe corbeien du VIIIe siècle.* (ib., p. 50-51.) [2482

Digitized by Google

La liste des copistes de Corbie doit s'enrichir d'un nouveau nom : Ingreus (milieu du VIIIe siècle).

Cuxa. — MARTY (JEAN). *Le bréviaire de Cuxa du XIIIe siècle, et saint Ermengol d'Ayguatébia.* (*Rev. hist. du diocèse de Perpignan*, VI, 1926, p 329-341) [2483

Déols. — HUBERT (JEAN). *L'abbatiale de Notre-Dame de Déols.* (*Bull. Monumental*, LXXXVI, 1927, p. 5-66.) [2484

Essai de reconstitution des ruines de l'abbatiale de Déols qui était l'édifice roman le plus important de tout le diocèse de Bourges. Elle est le type même de l'église du milieu du XIIe siècle ; on ne peut la rattacher à une école d'architecture déterminée, bien que les influences, dont sa décoration porte la marque, viennent surtout de l'ouest, du sud-ouest et du midi.

Deux-Jumeaux. —GUÉRIN (L.). *Église de Deux-Jumeaux.* (*Soc. hist. de Trévières. Notes hist. sur le Bessin*, IV, 1924-25, p. 96-111.) [2485

Il y eut à Deux-Jumeaux un monastère dès l'époque mérovingienne ; plus tard le prieuré dépendit de Cerisy.

Douai. St-Grégoire. — *A Rider to Abbot Caverel's Charter.* (*Downside Review*, XLIV, 1926, p. 285-287.) [2486

Charte du 5 novembre 1622 par laquelle l'abbé de Saint-Vaast précise la portée d'une clause contenue dans l'acte de fondation de St-Grégoire de Douai. Texte de la charte.

Fécamp. — BRÉHIER (LOUIS). *A propos du groupe du « Trépas de la Vierge » de Fécamp.* (*Journal des Savants*, 1926, p. 77-78.) [2487

——— VALLERY-RADOT (J.). *Dates de construction de l'église de la Trinité de Fécamp.* (*Bull. de la Société des Antiquaires de France*, 1926, p. 191-195 ; 196 200 ; 216.) [2488

——— VALLERY-RADOT (J.). *A la Trinité de Fécamp. Cinq tombeaux d'abbés des XIIe, XIIIe, XIVe siècles.* (*Revue de l'art ancien et moderne*, LIII, 1928, p. 111-124.) [2489

——— RENEAULT (ABBÉ). *La confrérie du Saint-Sacrement à l'abbaye de Fécamp (1529).* (*Association des Amis du Vieux Fécamp, Bulletin*, 1926.) [2490

——— LEROUX (ANDRÉ-PAUL). *Une tapisserie du Précieux Sang de Fécamp, illustrée de dessins originaux et accompagnée de notes historiques.* — Fécamp [1927], 8°, 115 p. [2491

Œuvre moderne reproduisant « l'Histoire du Précieux Sang et la fondation de l'abbaye » d'après la tapisserie d'Antoine Boyer interprétée et exécutée d'après une toile brodée de Bayeux : la tapisserie de la reine Mathilde. Description des scènes.

——— LEROUX (ANDRÉ-PAUL). *L'abbatiale de Fécamp vue par un artisan.* — Fécamp, Durand, 1926, 8°, XII-165 p., 24 grav. [2492

Digitized by Google

——— LAUER (PHILIPPE). *Les fouilles de l'abbaye de Fécamp.* (*Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres, Bulletin*, 1927, p. 220-229.) [2493

——— OMONT (H.). *Cartulaire-Obituaire de la pitancerie de l'abbaye de Fécamp au XIIIe siècle.* (*Soc. de l'hist. de Normandie. Mélanges*, IX, 1925, p. 271-280.) [2494

——— RENEAULT (ABBÉ). *Les travaux exécutés à l'abbaye de Fécamp pendant le XVIIIe siècle.* (*Association des Amis du Vieux-Fécamp, Bulletin*, 1924, p. 40-56.) [2495

——— MALANDAIN (JÉRÔME). *Compte rendu sur les premières fouilles faites à l'abbaye de Fécamp pour rechercher la crypte souterraine.* (*Association des Amis du Vieux-Fécamp, Bulletin*, 1925, p. 95-116.) [2496

Ferrières. — ESTOURNET (G.). *Une charte inédite de l'abbaye de Ferrières et la généalogie des Clément du Mez.* (*Annales de la Soc. hist. et archéol. du Gatinais, XXXVII*, 1925, p. 177-183.) [2497

Charte de Hugues de Toncy, archevêque de Sens, de 1154.

Fustignac. — DÉCAP (J.). *Notes pour servir à la monographie de Fustignac, prieuré de Lézat en Comminges.* (*Revue de Comminges*, 1926, p. 161-175.) [2498

Gartempe. — AUTORDE (FERDINAND). *La fin du prieuré de Gartempe et son dernier prieur.* (*Mém. de la Soc. des Sciences... de la Creuse*, 1925, p. 1-32.) [2499

Hautecombe. — PÉROUSE (GABRIEL). *Hautecombe, abbaye royale.* Chambéry, Dardel, 1926, 4°, 136 p., ill. [2500

A noter que, fondé vers 1121, le monastère établi dans une « haute combe » de la montagne de Cessens était un prieuré bénédictin soumis à l'abbaye d'Aulps, en Chablais. Il passa bientôt à l'observance cistercienne et fut alors transféré sur les bords du lac.

Isle-Adam. — DARRAS (EUGÈNE). *Le prieuré de Notre-Dame et Saint-Godegrand de l'Isle-Adam.* — Pontoise, Soc. hist. du Vexin, 1926, 8°, 59 p. [2501

Fondé pour des chanoines réguliers, en 1014, le monastère est occupé par des bénédictins dès la première moitié du XIIe siècle et soumis à Saint-Martin-des-Champs.

Issoire. — TERRASSE (CHARLES). *L'Église d'Issoire.* (*Congrès archéologique de France*, 87e session 1924, p. 80-100.) [2502

Jumièges. — LAFOND (J.). *Les vitraux de l'ancienne abbaye de Jumièges.* — Rouen, Lecerf, 1926, 8°, 35 p., ill. [2503

——— LECLERCQ (HENRI), *Jumièges* dans le *Dictionnaire d'Archéol. Chrét. et de Liturgie*, T. VIII, col. 412-420. [2504

——— JOUEN (Chne). *Jumièges.* — Rouen, Lecerf, 1926, 8° xv-293 p. [2505

L'histoire de l'abbaye de Jumièges reste toujours à faire. Ses ruines, les plus belles de France, méritaient un guide digne d'elles. Le chan. Jouen, qui les connaît à merveille, nous donne ce livre attendu. Sans prétentions scientifiques,

Digitized by Google

mais loyal et sincère, comme le dit l'auteur, cet ouvrage n'a d'autre but que d'aider artistes et touristes à mieux connaître le passé de l'abbaye et à mieux comprendre l'architecture de ses bâtiments. Il est divisé en trois parties : l'histoire du monastère gémétique (p. 3-84), des origines à la suppression, est tracée à grands traits ; quelques erreurs s'y sont glissées, échappées sans doute à la distraction de l'auteur (par ex. p. 9). La seconde partie (p. 86-194) étudie les ruines : elle est pleine d'intérêt même pour qui n'est pas architecte ou archéologue. Dans la troisième partie (p. 195-250), M. Jouen rapporte et discute les légendes de Jumièges, notamment les « énervés de Jumièges », Guillaume Longue-Épée et la Résurrection de Jumièges, le culte de saint Valentin, Agnès Sorel et Jumièges. Pour terminer, l'auteur complète la description des ruines par un chapitre consacré aux reliques dispersées de la grande abbaye normande. Parmi celles-ci les vitraux occupent une place importante. M. Jean Lafond, dont la compétence est connue, en donne lui-même la description. — Je n'aurais pas dit combien ce guide est aimable et facile si je n'ajoutais qu'il est illustré avec une abondance et une perfection peu communes.

——— Le Cacheux (P.). *Une charte de Jumièges concernant l'épreuve par le fer chaud (fin du XIe siècle).* (*Soc. de l'hist. de Normandie, Mélanges*, XIe Série, 1927, p. 203-216.) [2506

——— Michon (Louis-Marie) et Martin du Gard (Roger). *L'Abbaye de Jumièges.* — Paris, Laurens, 1928, 16e, 104 p., ill. [2507

Historique et description archéologique. Il est à noter que les fouilles de M. Georges Lanfry ont bouleversé toutes les données que l'on croyait acquises relativement au plan du chœur de Notre-Dame à l'époque romane. L'église romane avait un déambulatoire. « Cette constatation est d'autant plus intéressante qu'elle s'applique au plus ancien édifice de l'école romane de Normandie et que jusqu'à présent, on considérait l'absence de déambulatoire comme un des caractères distinctifs de cette école. »

Lagrand. — Bernard (J.). *Monographie de Lagrand.* (*Bull. de la Soc. d'études des Hautes-Alpes*, XL, 1925, p. 12-37 ; 253-306.) [2508

Il y eut à Lagrand un prieuré qui dépendit d'abord d'Aquapendente, puis, à partir du XIVe siècle, de l'abbaye de Cluny.

Landévennec. — Mével (J.). *Une charte du cartulaire de Landévennec.* (*Bull. dioc. d'hist. et d'archéol. du dioc. de Quimper et de Léon*, 1925, p. 217-224.) [2509

Identification des noms de lieux.

Laon. St-Vincent. — Berlière (Ursmer), o. s. b. — *Un manuscrit inédit de Dom Robert Wiard. Sancti Vincentii Laudunensis Chronologica Historia.* (RB., XXXVIII, 1926, p. 178-188 ; XXXIX, 1927, p. 105-128.) [2510

Parmi les documents que contient le ms de D. Wiard, deux méritent d'être publiés : 1° Une procuration donnée par le chapitre provincial des Bénédictins tenu à Compiègne, pour signifier aux évêques des provinces de Reims et de Sens

Digitized by Google

leur exemption en personne aux synodes diocésains, en vertu des bulles d'Urbain V et de Grégoire XI ; — 2° l'Inventaire des manuscrits que possédait l'abbaye de Saint-Vincent au milieu du XVe siècle. Le catalogue comprend 269 numéros, en tout 257 ouvrages. L'intérêt de cette liste réside dans le fait que le rédacteur a fourni le moyen matériel d'identifier les manuscrits de St-Vincent de Laon en donnant les incipit et desinit de certains feuillets.

Lantenac. — DU CHAUCHIX (J.), O. S. B. *Une page de l'histoire monastique bretonne, l'abbaye de Lantenac aux XVIIe et XVIIIe siècles.* — Saint-Brieuc, Prud'homme, 1927, 8°, 222 p. [2511

Liessies. — CHARTIER (M.). *L'abbaye de Liessies en Hainaut.* (BSMSB., 1926, p. 117-120 ; 149-153.) [2512

Lisieux. — SIMON (G. A.). *L'abbaye de Saint-Désir de Lisieux et ses églises successives.* (*Annuaire des cinq départements de la Normandie*, XCIV, 1927, p. 28-45.) [2513

Locquenvel. — LARGILLIÈRE (RENÉ). *Locquenvelle et ses saints.* (*Bull. et Mém. de la Soc. d'émulation des Côtes-du-Nord*, LVI, 1924, p. 21-32.) [2514

Prieuré qui a son origine dans l'ermitage de S. Guenval, du Xe siècle ; il relevait de l'abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer.

Lure. — FLORY (JEAN). *Gens d'Alsace en pays Comtois. L'abbaye de Lure.* (*Acad. des Sciences... de Besançon. Bulletin*, 1926, p. 147-152.) [2515

Luxeuil. — BARBEDETTE (L.). *La terre de Luxeuil à la veille de la Révolution.* (*Annales hist. de la Révolution française.* XL, 1927, p. 157-159.) [2516

Droits de l'abbé et des moines applicables aux bourgeois et aux mainmortables. Dès 1764, effervescence, annonciatrice de la révolution.

Lyre. — GUÉRY (C.). *Découverte d'une pierre tombale dans l'église de la Vieille-Lyre.* (*Rev. catholique de Normandie*, XXXIV, 1925, p. 273-276.) [2517

Maillezais. — MAILLARD (E.). *Les façades romanes de Saint-Nicolas de Maillezais et de Notre-Dame du Maillé.* (*Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, VII, 1926, p. 520-528.) [2518

Mans. La Couture. — GUILLOREAU (LÉON), O. S. B. — *Le « Liber Obituum et Redituum » de l'abbaye de Saint-Pierre de la Couture au Mans.* (RM., XVI, 1926, p. 331-368.) [2519

Ce n'est pas l'obituaire ordinaire employé à Prime mais un répertoire privé, du XVe siècle, qui contient une liste d'anniversaires avec le nom du fondateur, le chiffre et l'assiette du revenu de chacun, puis la désignation du service auquel en retour était tenu le monastère. — L'original est conservé dans le mss 241 de la Bibliothèque municipale du Mans. L'auteur en donne ici la copie.

Marcilly. — PARAT (Abbé). *L'abbaye de Marcilly.* (*Bull. de la Soc. des Sciences... de l'Yonne*, LXXIX, 1925, p. 257-332.) [2520

Digitized by Google

Fondée en 1239 pour des cisterciennes l'abbaye fut occupée par des bénédictins en 1460.

Marcousis. — BIGARD (L.). *Le Prieuré de Marcousis.* — Chaton, Le Bailliage, 1926, 8°. 85 p. [2521

Prieuré dépendant de Saint-Wandrille.

Marseille. Saint-Victor. — BARROWE (ROBERT). *Un récit inédit de la prise de possession de Saint-Martin de la Canourgue par les moines de Saint-Victor de Marseille.* (*Bull. philol. et hist. du Com. des travaux hist. et scientifiques*, 1924 p. 187-191.) [2522

Aldebert III, évêque de Mende au XIIe siècle, déniait à Saint-Victor tous droits de possession sur la collégiale de la Canourgue. A cette fin il mit en circulation le récit, dont il est question, et qui n'est qu'un produit de son imagination.

——— DUPRAT (E. H.). — *L'Église de Marseille et l'abbaye de Saint-Victor à l'époque carolingienne.* (*Mém. de l'Inst. hist. de Provence*, IV, 1927, p. 87-92.) [2523

Réplique à l'article de L. H. Labande cité plus haut, n° 1216.

Massuguiès. — BRIEUSSEL (C^el). *L'église romane de Saint-Paul de Massuguiès.* (*Bull. de la Soc. des sciences... du Tarn*, 1926, p. 585-593.) [2524

Le prieuré dépendait de Saint-Pons de Thomières, de l'ordre de Cluny.

Montebourg. — LE CACHEUX (P.). *La haute justice de l'abbaye de Montebourg.* (*Annuaire des cinq départements de la Normandie*, XCIII, 1926, p. 160-184.) [2525

Montivilliers. — V[ERDIER] (P. L.). — *Réception d'une abbesse dans une église de son exemption (26 juillet 1778)* (*Soc. de l'hist. de Normandie, Bulletin*, XIV, 1925-1926, p. 48-49.) [2526

Réception de l'abbesse de Montivilliers dans l'église Saint-Paul, à Rouen.

Montmajour. — MAILLET-GUY (Abbé). *Saint-Antoine et Montmajour au concile de Bâle (1434-1438).* (*Bull. de la Soc. d'archéol. de la Drôme*, 1926, p. 113-129 ; 161-187.) [2527

Querelle d'argent : Saint-Antoine devait à Montmajour la somme de 1300 livres petits tournois en exécution de la bulle d'érection de Boniface VIII, 10 juin 1297.

——— GENDRONNEAU (P.). *L'école antique à l'abbaye de Montmajour.* — Nîmes, Chastanier, 1927, 8°, 32 p. [2528

——— *** *Iconographie d'Arles et de l'abbaye de Montmajour.* — Paris, Detaille 1927, 4°. [2529

——— BENOÎT (FERNAND). *L'abbaye de Montmajour.* — Paris, Laurens, 1928, 16°, 96 p. ill. [2530

Étudie parallèlement l'histoire et l'architecture de l'abbaye des origines à la réforme ; puis du XVIIe siècle à nos jours.

Mont-Saint-Michel. — DUPONT (E.). *Les légendes du Mont-Saint-Michel. Historiettes et anecdotes sur l'abbaye et les prisons.* Nouv. édit. corrigée et refondue. — Paris, Lafolye, 1925, 16°, 224 p. [2531

Digitized by Google

——— Le Cacheux (P.). *Notes sur l'église Saint-Michel et les possessions rouennaises de l'abbaye du Mont-Saint-Michel* (*Bull. de la Comm. des Antiquités de la Seine-Inférieure*, XVIII, 1927, p. 202-211.) [2532

——— Mauclair (C.). *Le Mont Saint-Michel.* — Grenoble, Arthaud 1928. 8°, 120 p. [2533

Mont-Saint-Sébastien. — Ducheine (Abbé). *Le prieuré de Mont-Saint-Sébastien.* (*Bull. de la Soc. d'Archéol... du dép. de Seine-et-Marne*, XVI, 1926, p. 161-167.)[2534

Dépendance de l'abbaye de Saint-Père-lez-Melun.

Morienval. — Lonat (M.). *Différends entre l'abbesse de Morienval et le curé de la paroisse au XVIIe et au XVIIIe siècle. — L'abbaye et la cure de Morienval au XVIIIe siècle* (*Soc. d'histoire... de Senlis. Comptes rendus et Mémoires*, 5e Série, X, 1923-24, p. lxxiv-lxxxi.) [2535

Morteau. — Truchis de Varennes (A. de). — *Le Prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul de Morteau suivi du Livre Noir ou Recueil des Franchises, Lois et Règlements particuliers du Val de Morteau et de pièces justificatives.* — Besançon, Jacques et Demontrond, 1925, 2 vol., 8°, xxiii-510 p. ; ccli p., ill. [2536

L'origine du prieuré est obscure. On s'accorde généralement à la faire remonter au Xe siècle. Le monastère était florissant au commencement du XIIe siècle et s'était rattaché à l'abbaye de Cluny. Dans le val de Morteau il occupait une place importante. C'est l'histoire de ce val, intimement uni au prieuré de St-Pierre et de St-Paul, qui est surtout racontée ici, plutôt que la vie même du monastère. — Le « Livre noir » renferme la copie de 56 chartes contenant les lettres de franchises et de sauvegarde, les sentences arbitrales, les arrêts de parlement et les traités qui ont régi les rapports des habitants du val avec leurs prieurs et leurs gardiens de 1188 à 1514.

Mozac. — Borie (Abbé). *Petite notice sur la vie de saint Calmine.* (*Bull. de la Soc. des lettres... de la Corrèze*, 1925, p. 151-168.) [2537

Münster. — J. J. *Les sentiments des moines de Münster à l'égard de la France en 1702.* (*Revue d'Alsace*, LXXII, 1925, p. 492-495.) [2538

Murbach. — Zelger (F,) *Die ehemalige Benediktiner Reichsabtei von Nurbach.* — Lucerne, Räber. 1926, 8°, 13 p., 2 ill. [2539

Nanteuil. — Duplus (H. M.). *Histoire et pèlerinage de saint Marcoul, abbé de Nanteuil.* — Autun, Impr. N.-D.-des-Anges, 1924, 16°, 110 p. [2540

Nice. Saint-Pons. — Salvetti (B.). *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Pons de Nice.* — Nice, Gasparini, 1925, 8°, 230 p., ill. [2541

Pairis. — Holder (F.). *Der Klosterhof Buchs bei Mittelweier.* (*Bull. ecclés. du dioc. de Strasbourg.*) XLIII. 1924, p. 520-525 ; 568-571 ; XLIV, 1925, p. 67-68 ; 86-91 ; 163-166 ; 184-188. [2542

Paray-le-Monial. — Oursel (C.). *Paray-le-Monial et Cluny.* Tiré à part des « Arts Studies ». — Dijon, Rebourseau, 1926, 4°, 29 p. [2543

Digitized by Google

Reims. St-Remi. — ROBERT (GASTON). *Les serfs de Saint-Remi de Reims.* (*Travaux de l'Académie nationale de Reims*, t. CXL, 1925-1926, p. 81-181.) [2561

Étude intéressante sur la condition des serfs de Saint-Remi depuis l'époque carolingienne jusqu'à la fin du moyen-âge. En appendice, l'auteur donne quarante-huit pièces justificatives de 1072 à 1424. — Dès le début, il existait des serfs dans la plupart des fiscs de l'abbaye, mais ils y étaient en minorité, de même que les manses serviles ne formaient que le tiers des tenures. Manses et personnes étaient imposés. La condition des serfs était héréditaire, mais beaucoup ont su acquérir la liberté. — A partir de la fin du XIe siècle, les agglomérations serviles sont rares et le mouvement communal les fera disparaître. Les documents nous révèlent la présence des serfs dans de nombreux villages. On est assez bien renseigné sur leur condition personnelle. La plupart étaient serfs de naissance. On voit qu'ils sont vendus, donnés ou échangés. L'échange surtout est fréquent et a lieu généralement avec les différents monastères des environs pour se débarrasser des forains disséminés au loin ou à la demande des serfs eux-mêmes ou encore en vue d'un mariage. Les serfs de Saint-Remi étaient soumis à certains droits caractéristiques de leur condition : paiement du chevage, la taille, le formariage, la mainmorte. Quant aux serfs forains, l'abbaye eut peine à les conserver. Cela explique dans une large mesure la disparition du servage. — Si la condition privée des serfs nous est bien connue, il n'en est pas de même de leur condition collective, mais on peut affirmer que la collectivité n'était pas dépourvue d'une certaine autonomie et qu'elle pouvait défendre ses droits contre le seigneur. Les communautés serviles du reste étaient rares.

Rouen. St-Ouen. — MASSON (ANDRÉ). *Études sur l'abbaye de Saint-Omer. Les pierres tombales du XIIIe à la fin du XIVe siècle.* — Rouen, Lecerf, 1926, 4°, 30 p. [2562

——— idem (*Les Amis des monuments rouennais. Bulletin*, 1922-23 [1927], p. 59-86.) [2563

——— MASSON (ANDRÉ). *L'Église abbatiale de Saint-Ouen à Rouen.* — Paris, Laurens, 1927, 16, 96 p., 45 ill., 2 plans. [2564

Histoire de la construction (p. 7-22) ; description archéologique (p. 23-73) ; Vitraux, par J. Lafond (p. 74-91).

——— MASSON (ANDRÉ). *Le bouclement des piliers de la croisée de Saint-Ouen de Rouen en 1441.* (*Bull. Monumental*, LXXXV, 1926, p. 307-316.) [2565

Saint-Amand. — BOCQUILLET (A.). *Les Prévôts laïques de Saint-Amand du XIe au XIVe siècle.* (*Société d'Études de la P^ce de Cambrai. Bull. mensuel*, XXVI, 1926, p. 161-187.) [2566

Au début il y avait à Saint-Amand un prévôt-moine *fratrum deputatus obsequiis et exteriori curae* ; plus tard, il ne fut plus qu'un simple officier claustral, ayant dans son ressort la justice. Il était assisté par un délégué civil appelé dans les anciens documents *ministerialis villae*. Celui-ci développa bientôt, au préjudice

Digitized by Google

de l'abbaye, les droits attachés à sa fonction qu'il parvint à rendre héréditaire (XIe s.). Celui qui, le premier, succéda à son père, prit le titre de *praepositus* affichant ainsi sa prétention à se substituer au prévôt-moine. — M. Fissot (*Inventaire sommaire des archives communales de Saint-Amand antérieures à* 1790, pille, 1894) s'était déjà étendu sur les exactions de ces prévôts laïques ; M. Bocquillet complète ici son travail en nous parlant des prévôts de la Maison de Saint-Amand, de Jauche, de Roisin et de Rèves.

——— Berlière (Ursmer), o. s. b. — *Nicolas du Bois, abbé de Saint-Amand et sa lutte pour l'exemption du monastère.* (*Bull. de l'Institut hist. Belge de Rome*, VI, 1926, p. 145-161.) [2567

Élu abbé en 1621, Nicolas du Bois lutte sans trêve pour qu'on reconnaisse à son monastère l'exemption qu'il revendique depuis longtemps mais dont les titres paraissent bien équivoques. L'exemption fut enfin proclamée par Rome en 1672.

——— *** *Mgr Georges d'Egmond, abbé commendataire de Saint-Amand.* (*Soc. d'études de la prov. de Cambrai*, Bull., XXVII, 1927, p. 235-237.) [2568

Liste des meubles et de la vaisselle dont le prélat commendataire sus-dit garnit l'abbaye à l'aide de son « patrimoine », le monastère en étant vraiment dépourvu.

——— Naz (R.). — *L'avouerie de l'abbaye de Saint-Amand en Pévèle.* (Mél. de Philol. et d'Histoire... de l'Univ. cathol. de Lille, 1927, p. 49-81.) [2569

Comparées à celles de l'avoué carolingien, les fonctions de l'avoué féodal sont moins complexes. Celui-ci, comme tout autre puissance féodale, est surtout un protecteur qui tire de sa charge des avantages déterminés, que souvent il exagère. Des règlements d'avouerie se rencontrent assez nombreux dans le « Liber albus » de St-Amand, s'échelonnant sur l'espace d'un siècle (1160-1261). Ils permettent de dégager les traits principaux de l'avouerie féodale. M. Naz les groupe sous ces titres : Nature juridique de l'avouerie ; fonctions ; droits et réserves ; exactions des avoués ; lutte contre les avoués et la fin de l'avouerie.

Saint-Barnard. — Renoud (G.). *Sur le couvent N.-D. de la Bruyère, à Saint-Barnard.* (*Bull. de la Soc. Gorini*, XVIII, 1926, p. 145-171.) [2570

Aperçu sur l'histoire de ce monastère. Les bénédictines furent effectivement unies aux religieuses de Blyes à Lyon. Elles rentrèrent plus tard à Saint-Barnard (1653-1660). Série de documents de 1275 à 1654.

St. Benoît-sur-Loire. — Malo-Renault (J.). *Les sculpteurs romans de Saint-Benoît-sur-Loire.* (*Revue de l'art ancien et moderne*, LI, 1927, 209-222 ; 313-322.) [2571

Saint-Bertin. — Quenson de la Hennerié (A.) *Le séjour de Philippe le Bon à Saint-Omer, le 15 août 1448.* (*Revue du Nord*, 1926, p. 149-161.) [2572

Guillaume Fillastre parvint à se faire nommer par le pape Nicolas V, abbé

Digitized by Google

commendataire de Saint-Bertin, alors que les moines avaient élu l'un d'entre eux. Philippe le Bon se rendit à Saint-Omer pour assister à l'intronisation de son favori.

——— WILMART (ANDRÉ), O. S. B. *Un ancien manuscrit de Saint-Bertin en lettres onciales.* (*Bull. de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, XIV, 1925-1926, p. 353-360.) [2573

Date du VIIIe s. (= B. Nat., ms. lat. 9561) et contient le Pastoral de saint Grégoire.

——— GANSHOF (F. L.). *Notes de lecture sur quelques textes carolingiens.* — I. — *Libellus Miraculorum S. Bertini.* (*Bulletin du Cange*, 1925, p. 88-89.) — III. *Ministerium* (ib., p. 92-93.) [2574

——— WILMART (ANDRÉ), O. S. B. — *Restes d'un très ancien manuscrit de la bibliothèque de Saint-Bertin* (*Bull. historique de la Soc. des Antiquaires de la Morinée*, XIV, 1924-25, p. 286-296.) [2575

Plusieurs lignes d'une admirable écriture onciale du VIe siècle tracées sur des fragments de parchemin engagés dans la reliure du ms. 27 de Boulogne et dans le ms. 150 de la même bibliothèque.

——— COENS (M.). *L'auteur de la Vita Erkembodonis.* (AB. XLII, 1924, p. 126-136.) [2576

Ce serait, peut-être, Jean, abbé de Sithiu en 1187.

St-Calais. — PERELS (ERNEST). *Papst Nikolaus I. im Streit zwisschen Le Mans und St-Calais* dans *Papsttum und Kaisertum*, Munich, 1926, p. 146-162. [2577

Le privilège de Nicolas I en faveur de Saint-Calais (cf. MGH, EE, t. VI, p. 680) n'est pas authentique ; il a été fabriqué du temps de Nicolas I, en 863.

Saint-Denis. — LEVILLAIN (L.). *Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne. Privilegium et Immunitates ou Saint-Denis dans l'Église et dans l'État.* (*Bibl. de l'École des Chartes*, LXXXVI, 1926, p. 20-97 ; 245-346.) [2578

Dans l'Église de Paris, l'abbaye san-dionysienne fut, par le privilegium du 1er juillet 653, déclarée émancipée au temporel mais non pas exempte. Dans l'État, elle reçut son premier précepte immunitaire de Clotaire III sous la régence de Bathilde, entre 657 et 664. A la même époque, ou sous la minorité de Clovis II, elle entra dans la mainbour royale.

——— LEVILLAIN (L.). — *Essai sur les origines du Lendit.* (*Revue historique*, CLV, 1927, p. 241-276.) [2579

Probablement le 8 juin 1048 on célébra dans la basilique san-dionysienne le premier Endit, et les moines obtinrent l'autorisation d'établir une foire dans le bourg.

——— VAUTHIER (GABRIEL). *L'Église abbatiale de Saint-Denis (1802-1817).* (*Bull. de la Soc. Hist. de Paris*, LII, 1925, 142-148.) [2580

——— BUCHNER (MAX). *Das Vizepapsttum des Abtes von St. Denis. Studien*

Digitized by Google

zur « Offenbarung des Papstes Stephan II » (« Revelatio ») und ihrem Anhang (« Gesta »). Zugleich ein Beitrag zum Fränkischen Staatskirchentum. — Paderborn, Schöningh., 1928, 8°, XXXVIII-260 p. [2581

La personne d'Hilduin, abbé de Saint-Denis. occupe le centre de cette étude. A côté de la thèse, que M. B. s'attache à démontrer et dont je parlerai tout de suite on trouvera maints et maints détails intéressant la vie politique du grand moine. Mais M. B. s'est donné la tâche de découvrir des faux, et les résultats d'un second volume de ses « Quellenfälschungen » seraient les suivants : Hilduin est l'auteur de la *Revelatio* (Jaffé, 2316) et de son appendice, les *Gesta*. Le contenu de ces deux écrits devait servir ses desseins politiques et ses ambitions religieuses, faire de Saint-Denis une seconde Rome et de son abbé un « vice-pape ». Aux données authentiques sur le sacre de Pépin à St-Denis par le pape, l'imagination fertile d'Hilduin aurait ajouté ses créations intéressées telles que la vision du pape Étienne II, sa guérison instantanée, sa reconnaissance manifestée par la consécration de l'autel de St-Denis et par l'octroi de nombreux et importants privilèges à l'abbaye. Le pape y laissa même le pallium et les clefs de Pierre, symbole des pouvoirs qu'il confiait à l'abbé. Il partit emportant à Rome des reliques de saint Denis et y fonda un monastère en l'honneur du saint, pour mieux signifier les liens qui l'unissaient désormais avec la seconde Rome, St-Denis. — Ces falsifications d'Hilduin ont eu une influence énorme sur toute la littérature dionysienne ; elles ont trouvé des imitateurs dans les monastères du haut moyen-âge ; elles sont à l'origine du gallicanisme. —

Qu'Hilduin soit l'auteur de la *Revelatio* et des *Gesta*, on n'y contredira pas. Mais on ne peut accorder que son imagination y ait été aussi féconde que le veut M. B. La *Clausula de unctione Pippini*, M. B. la place à la fin du IXe siècle (880). Rien n'est moins prouvé. Elle se date elle-même de 767. Les arguments présentés par M. B. dans son volume *Die Clausula de unctione Pipini, eine Fälschung aus dem Jahre 880* (Paderborn, 1926) ont été réfutés par M. Levillain (cf. *Bull. de l'École des Chartes*, 1927, p. 20-42). Or, la *Clausula* contient, ainsi que la *Vita Stephani II* (composé vers 765,) plusieurs données qui se retrouvent chez Hilduin et que M. B. qualifie de pures inventions ; signalons seulement le sacre de la reine Bertrade, l'interdiction faite aux grands de choisir un roi en dehors de la lignée de Pépin, la maladie et la guérison d'Étienne II. La comparaison des textes *Constitutum* et *Gesta* ne prouve pas la dépendance du second vis-à-vis du premier. Voir également à ce sujet tout ce qu'a dit Levillain (l. c.). — M. B. parle de la Chronique perdue de Saint-Denis. Cette Chronique sans doute n'a jamais existé.

Saint-Front. — LAVERGNE (G.). *Un document inédit sur Pontard.* (*Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord*, LII, 1925, p. 160-162.) [2582

Pontard, le 18 déc. 1784, prit possession du prieuré.

Saint-Geniès. — HOLLIER (ÉMILE). *Abbaye de Saint-Geniès-des-Mourgues.* — Avignon, Aubanel, 1926, 8°, 119 p. [2583

Digitized by Google

St-Germain-en-Laye. — BEZARD (YVONNE). *Les enterrements à Saint-Germain-en-Laye au XIIIe siècle.* (*Rev. de l'Hist. de Versailles et de Seine-et-Oise*, 1927, p. 57-61.) [2584

Saint-Himer. — LEPAYSANT (P.). *Le Port-Royal de Normandie. Saint-Himer-en-Auge et son prieur : Henri de Roquette (1699-1789).* — Paris, Peyronnet, 1926, 12°, 63 p. [2585

Fondé pour des chanoines, en 1066, le prieuré de Saint-Himer fut cédé aux bénédictins du Bec en 1147. Il tomba en commende en 1396 et vit la conventualité abolie à la fin du XVIIe siècle.

Saint-Jean-d'Angély. — MESNARD (AMÉDÉE). *Le retour des bénédictins à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély (27 oct. 1623).* (*Revue de Saintonge et d'Aunis*, XLI, 1925, p. 177-182.) [2586

——— CH. D. — *L'ancienne chaire à prêcher de Saint-Jean d'Angély.* (*Revue de Saintonge et d'Aunis*, XLII, 1926, p. 137-139.) [2587

Se trouve à Quarré-les-Tombes (arrond. d'Avallon).

Saint-Maixent. — HIPAULT. *L'abbaye Saint-Maixent. Notice historique et descriptive.* — Saint-Maixent, Garnier, 1927, 8°, 30 p. [2588

Saint-Méen. — ASSIÉ (Abbé). *Saint-Méen.* — Rodez, Soc. an. d'impr. cath., 16°, 63 p. [2589

——— LE CLAIRE (Abbé). *Les transformations de l'abbaye de Saint-Méen.* (*Association Bretonne*, Congrès 1925, [1926], p. 67-71.) [2590

Saint-Mihiel. — AIMOND (CH.). *L'ancienne église abbatiale de Saint-Mihiel.* (*La Semaine religieuse du diocèse de Verdun*, 1924, p. 332-336.) [2591

Édifice et mobilier aux XVe-XVIIe siècles.

Saint-Père-en-Vallée. — WILMART (ANDRÉ). *Remarques sur un lectionnaire de Chartres copié à Tours.* (*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de... France. Comptes rendus*, 1925, p. 290-300.) [2592

St-Pierre-sur-Dive. — SAUVAGE (R. N.). *L'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive sous la règle de Saint-Maur.* (*Bull. de la Soc. hist. de Lisieux*, 26e fasc., 1925-26, p. 99-116.) [2593

Saint-Rambert. — BEYSSAC (J.). *Les prieurs de Saint-Rambert-en-Forez.* (*Bull. de la Diana*, XXII, 1925-26, p. 422-448.) [2594

Liste des prieurs du XIIe au XVIIIe siècle.

Saint-Romain-le-Puy. — BÉGOUNET (J.). *Un assassinat au prieuré de Saint-Romain-le-Puy en 1695.* (*Bull. de la Diana*, XXII 1925-26, p. 367-371.) [2595

Saint-Savin-de-Lavedan. — GALINDO ROMÉO (P.) et MEILLON (ALPH.) *L'abbaye de Saint-Savin-de-Lavedan et ses possessions à Saragosse et à Cortada au XIIe siècle.* — Tarbes, Lesbordes, 8°, 46 p. [2596

——— AGRAIN (HENRY d'). *L'abbatiale de Saint-Savin. Notice.* — Tarbes, Impr. de Bigorre, 1927, 8°, 22 p. [2597

Digitized by Google

Saint-Savin-sur-Gartempe. — MAILLARD (ÉLISA). *L'église de Saint-Savin-sur-Gartempe.* — Paris, Laurens, 1927, 8°, 112 p., ill. [2598

Historique (p. 11-22) ; description. — Noter qu'il n'est point d'autre église de France qui conserve un ensemble de fresques romanes de cette importance. Elles sont longuement étudiées.

Saint-Sever. — DEGERT (A.). *Le Nécrologe de l'abbaye de Saint-Sever.* (*Bull. de la Soc. de Borde*, 1926, p. 55-89.) [2599

D'après un ms du XIIIe siècle conservé aux Archives dép. des Landes.

Saint-Wandrille. — BIGARD (LOUIS). *Les Seigneurs du Pecq et du Vésinet.* (Bibl. d'Hist. de Versailles... publiée par la Soc. des Sciences morales, Lettres... de Seine-et-Oise, Versailles, Dubois. T. III, 1925, 8°, 156 p.) [2600

Droits de l'abbaye de S. W. sur la seigneurie et le prieuré d'Aupec (Alpicum), d'où l'abbaye tirait une partie du vin dont elle avait besoin.

Saintes. — *Notes sur l'abbaye de Saintes* (*Revue de Saintonge et d'Aunis*, XLII, 1926, p. 110-113.) [2601

Notes tirées d'un ms de Fr. Marillet et relatives aux troubles causés à l'abbaye par la révolution.

Sarrancolin. — MARSAN (FR.). *Prise de possession du prieuré de Sarrancolin par dom Pierre Duplanté, religieux de l'abbaye de Simorre. 14 fév. 1632.* (Rev. des Htes Pyrénées, 1926, 73-75.) [2602

——— MONDON (S.). *Les privilèges au XIVe siècle. Le prieuré de Sarrancolin-en-Comminges.* (*Revue de Comminges*, 1926, p. 199-206 ; 1927, p. 5-19). [2603

Saumur. — SACHÉ (MARC). *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à* 1790. *Maine et Loire. Archives ecclésiastiques. Série H. Tome II. Abbaye de Saint-Florent de Saumur.* — Angers, Siraudeau, 1926, 4°, XII-603 p. [2604

Sermaize. — LESOET (ANDRÉ). *Les Chartes de fondation du prieuré de Sermaize.* (*Bull. philol. et hist. du Com. des travaux hist. et scientifiques*, 1924, pp. 99-110.) [2605

Ce prieuré, qui dépendait de Saint-Claude (Jura), fut fondé, en 1094, par le comte Hugues I de Champagne, sa mère la comtesse Alix, et son frère Philippe, évêque de Châlons. La charte de fondation donnée par le comte Hugues est vraie quant au fond et à une grande partie du texte. Reproduction, suivie du texte inédit de la charte de la comtesse Alix (1094) et d'une bulle de Eugène III (Langres, 29 avril 1248.).

Soissons. St-Médard. — BONENFANT (P.). *Saint-Jean de Bruxelles ou Saint-Médard de Soissons ? A propos de prétendues « lettres » d'Innocent II de 1131.* (*Acad. royale de Belgique. Bull. de la Commission royale d'histoire*, XCI. 1927, p. 1-25.) [2606

S'appuyant sur un acte publié pour la première fois par Miraeus, en 1624,

Digitized by Google

et par lequel Henri de Berghes, évêque de Cambrai, vidima en 1497 les lettres d'Innocent II à l'église Saint-Jean de Bruxelles, on affirmait qu'en 1131 le pape avait consacré la dite église. M. B. a retrouvé les originaux de ces lettres et du vidimus. L'acte de 1131 est manifestement faux. Nous sommes en présence d'une *notice* commémorative d'un fait antérieur à laquelle on a voulu donner l'apparence d'un acte authentique. Elle doit dater du règne de Philippe-Auguste (1180-1223). Il est facile de se convaincre qu'elle ne se rapporte nullement à la dédicace de l'église St-Jean de Bruxelles, mais à celle de St-Médard de Soissons. Elle est la source diplomatique la plus ancienne relative à cet événement et est supérieure en valeur à la notice de l'abbé Jean de Soissons de 1452. — En annexe, quatre pièces justificatives.

Sousquière. — CHAILLAN (M.). — *L'oppidum du Baou-Rous et le prieuré bénédictin de Sousquière entre Aix et Marseille.* (*Annales de Provence*, XXII, 1925, p. 169-180.) [2607

Souvigny. — CLÉMENT (CH.). *Note sur la date de la construction de la quatrième partie du cloître de Souvigny.* (*Bull. de la Soc. d'Émulation du Bourbonnais*, 1926, 77-78.). [2608

Talloires. — BICKNELL (E. M.). *The Abbey of Talloires* (*Laudate*, IV, 1926, p. 235-242.) [2609

Tiron. — JUSSELIN (MAURICE). *Le droit de procuration des évêques du Mans sur les prieurés de Tiron (1226).* (*La Province du Maine*, 1927, p. 171-174.) [2610

——— GIRAULT (CH.). *La baronnie de Mitesse.* (*La Province du Maine*, 2e S., VII, 1927, p. 14-24 ; 89-98 ; 124-136.) [2611

Petite monographie du prieuré de Montaillé, dépendant de l'abbaye de Tiron. Les prieurs.

Tournus. — BERNARD (ALBERT). *Tournus, gîte d'étape des pèlerins.* (*Annales de l'Académie de Mâcon*, XXIV, 1924-25, p. 250-252.) [2612

——— LAFAY (GILBERT). *Le monnayage de l'abbaye de Tournus.* (*Soc. des Amis des arts et des sciences de Tournus*, XXIV, 1924, p. 105-120). [2613

——— MEURGEY (JACQUES). *Note sur le sceau de Gérard IV, trente-huitième abbé de Tournus (XIVe siècle).* (*Soc. des Amis des arts et des sciences de Tournus*, XXIV, 1924, p. 121-125.) [2614

——— BERNARD (ALBERT). *Le vignoble aux pays de Mâcon et de Tournus pendant le Moyen Age (IXe-XIIe siècles).* (*ib.*, XXV, 1925, p. 105-106.) [2615

Culture de la vigne par les moines de Tournus et de Cluny.

——— BERNARD (ALBERT). *Les moulins de la Saône à Tournus, 1231-1728.* (*ib.*, XXVI, 1926, p. 165-174.) [2616

——— JEANTON (G.). *Les deux églises primitives Saint-Valérien et Saint-Philibert de Tournus.* (*ib.*, p. 175-179.) [2617

Digitized by Google

610. J. BALOGH. *Unbeachtetes in Augustins Konfessionen.* — Didask. 4 (1926) f. 4, p. 5-21.

Très suggestif. Traite des antécédents et parallèles classiques de certaines expressions : *amor amoris Dei, Deo plenus, imbres lacrimarum.*

611. Dom A. WILMART. *Le sermon CCLIV de s. Augustin.* — Rev. bén. 38 (1926) 151-163.

Les Mauristes n'avaient pu retrouver un seul ms de ce sermon. Dom Wilmart renseigne Bruxelles 10615-10729. De plus il montre que tel qu'il a été publié c'est une juxtaposition (due à Césaire d'Arles?) de plusieurs pièces, dont la première, sermon sur la pénitence, se lit dans Tours 279 (IXe siècle) séparé du reste et non sans variantes. Ce texte est édité en fin de l'article.

612. Dom A. WILMART. *Easter Sermons of St Augustine.* — Journ. of th. St. 27 (1925-26) 337-356 ; 28 (1926-27) 113-139.

Le ms 155 d'Orléans contient, entre autres, 6 courts sermons inédits d'Augustin « in vigiliis Paschae ». Après les avoir soigneusement publiés (plus un 7e déjà édité par Mai) dom Wilmart entreprend d'étudier l'importante série des homélies pascales authentiques. La méthode du savant patrologue est connue : à travers les éditions retrouver les collections manuscrites à comparer entre elles. Elle est appliquée ici à un sujet de première importance. Nul doute qu'étendue à tous les sermons d'Augustin elle ne donnerait de précieux résultats. L'article s'achève par la description de 42 mss des homélies pascales et par deux tables des sermons authentiques et apocryphes. Comme de coutume, les notes de dom Wilmart ont recueilli d'abondantes *micae de mensa.*

613. Dom G. MORIN. *La Massa candida et le martyr Quadratus d'après deux sermons inédits de s. Augustin.* — Rendiconti della pont. accad. rom. di archeol. Anno 3 (1925) 289-312.

Une heureuse fatalité semble poursuivre dom Morin et amener sous sa main experte les « anecdota » de saint Augustin. Voici deux sermons exhumés du cod. C. 210. inf. de l'Ambrosienne (XIIe siècle) et rendus à la lumière, sans qu'un doute puisse effleurer l'esprit sur leur authenticité. Le court éloge de la *Massa candida* n'ajoute que peu de chose à ce que l'on savait déjà, mais le panégyrique de Quadratus est une pièce importante, tant par sa valeur littéraire que pour les renseignements qu'elle fournit. Ce Quadratus presque ignoré jusqu'ici était l'évêque des martyrs de la *Massa.* Il fut martyrisé le 21 août, quatre jours après ses ouailles. Ceci se passait sous Valérien. Le genre de martyre reste douteux, mais on ne saurait négliger la fine exégèse donnée par l'éditeur de « paries signinarius », étrange expression du second sermon évoquant, par allusion à un appareil cimenté à la chaux, le récit de Prudence, d'après lequel les martyrs se jetèrent en masse dans une fosse remplie de chaux vive. Tragique blancheur que celle-là ! Voyez les pages du P. Delehaye dans les *Anal. boll.* 1927 p. 318-320.

Digitized by Google

614. P. SCHROEDER. *Die Augustinerchorherrenregel.* Entstehung, kritischer Text und Einführung der Regel. — Archiv für Urkundenf. 9 (1926) 271-306.

615. B. CAPELLE, O. S. B. *L'épître 211e et la Règle de s. Augustin.* — Anal. praem. 3 (1927) 369-378.

S. Augustin écrivit un jour une longue admonition à des moniales révoltées. Élargissant le sujet il y donnait en même temps un code de vie régulière, incomplet mais admirable de fermeté et de discrétion. C'est l'épître 211. Quelques changements et suppressions suffirent pour adapter cette règle aux hommes. A partir du VIIIe s. au moins, on la trouve comme *Regula s. Augustini* dans les mss, précédée d'une sorte de chapitre préliminaire souvent appelé « regula tertia ».

M. Schroeder est le premier qui étudie critiquement ce document. Après avoir exposé l'origine de la *Regula* il s'applique à en établir le texte. Son travail est utile parce qu'il a revu 3 des 4 mss utilisés mais je crains que son apparat ne soit trop maigre et de qualité trop discutable pour suffire à une œuvre définitive.

L'éditeur lui-même démontre que le fameux Corbeiensis (Paris, 12634, = P) malgré son âge vénérable est plein d'incorrections. *Ashburnham 72* (= A) lui ayant à peine servi (du moins pour la première moitié du texte) et *Laudun. 328bis* (= L) étant assez médiocre, il reste *Clm 28118* (= M), le « codex regularum » munichois copié peut-être sur l'autographe de s. Benoît d'Aniane. M. Schroeder l'estime excellent et le suit presque toujours. Cependant plusieurs indices invitent à penser que M est un texte revisé d'après l'ép. 211. Dès lors son autorité se mesure à la valeur des mss sur lesquels il fut corrigé et voici se dresser le problème que M. Schroeder n'a pas examiné : quelle est la relation entre l'Épitre et la Regula ? Quels furent les changements que se permit l' « adapteur » ?

J'ai tâché de montrer dans mon article que le texte d'Aug. a été respecté dans la *Regula* qui acquiert ainsi une valeur documentaire de premier ordre.

616. D. DE BRUYNE, O. S. B. *Notes sur les Lettres de s. Augustin.* — Rev. d'Hist. eccl. 28 (1927) 523-530.

Charmant article sur les détails de composition et d'édition. Augustin dictait ses lettres. Il gardait soigneusement les pièces de sa correspondance. Cela lui permit d'en publier une partie, où chaque lettre était soigneusement munie d'un titre.

Il apparaît de plus en plus que Goldbacher fut un piêtre éditeur dénué de finesse critique. Son immense labeur n'a pas donné un résultat satisfaisant : d'excellentes leçons sont reléguées dans l'apparat et de mauvais manuscrits persévéramment préférés aux bons.

617. G. MORIN, O. S. B. *Où en est la question de Cassiciacum ?* — Scuola catt. 55 (1927) 51-56.

618. F. MEDA. *Ancora il Cassiciacum di s. Agostino.* — Scuola catt. 55 (1927) 198-202.

Digitized by Google

Renforcé par Meda, dom Morin défend Cassago contre l'objection philologique de Salvioni.

619. H. J. ROSE. *St. Augustine as a forerunner of medieval hymnology.* — Journ. of th. St. 28 (1926-27) 383-392.

L'étude du *Psalmus contra partem Donati* permet d'y reconnaître l'influence de trois types littéraires : le populaire basé sur le rythme, l'ecclésiastique fondé sur le parallélisme des pensées, l'académique reposant sur l'antithèse soulignée par le son des mots.

620. M. SCHUSTER. *Zu Vincentius Lerinensis.* — Philol. Wochens. 46 (1926) 157.

Le passage du *Commonitorium* sur les hérétiques couvrant leur puanteur de parfums empruntés (XXV, 35) est un décalque de Lucrèce (I, 936).

621. D. FRANSES, O. F. M. — *Prosper en Cassianus.* — St. cathol. 3 (1927) 145-185.

Examen du problème : comment, étant moine à Marseille, s. Prosper a-t-il pu ignorer encore en 429 la 13e conférence publiée par Cassien dès 426 ?

L'auteur répond ainsi. Bien qu'effectivement publiée en 426, la seconde partie des Conférences, eut une diffusion très lente. D'autre part, Prosper n'appartenait pas au milieu monastique de Cassien et l'on peut conjecturer qu'on lui cacha le plus longtemps possible l'existence de la 13e conférence.

622. [R] J. SVENNUNG. *Orosiana* (cf. *Bull.* 342). — Rev. des Études lat. 3 (1925) 244-248 : *H. Goelzer.*

Intéressant par les critiques qu'il fait sur la méthode employée.

623. [R] B. KOLON. *Die Vita s. Hilarii Arelatensis* (cf. *Bull.* 508). — Deutsche Litz. 47 (1926) 98-701 : *J. Martin.*

Très instructives remarques sur le genre littéraire, les modèles et les sources de la Vita.

624. Dom M. CAPPUYNS. *L'auteur du « De Vocatione omnium gentium ».* — Rev. bén. 39 (1927) 198-226.

C'est s. Prosper. La preuve est péremptoire. Le témoignage des mss, les indices littéraires, l'identité du système théologique si nuancé et si personnel, le texte biblique commun, tout enfin s'accorde pour démontrer ce fait important. L'atténuation grave que le *De Vocatione* apporte au système augustinien, est donc dûe au plus fidèle des disciples d'Augustin. Tant il est vrai que sa doctrine outrancière n'était pas viable !

625. K. SILVA-TAROUCA. *Die Quellen der Briefsammlungen Papst Leo der Grossen* (dans « *Papsttum und Kaisertum* » Forschungen... P. Kehr... dargebracht, p. 23-47). — Munich (1926) Münchner Drucke.

Digitized by Google

chrétien doit à Virgile. Voyez quelques remarques ajoutées par R. Helm dans le *Philolog. Wochens.*, 1927, c. 555.

634. H. WAPFNER. *Die Reise des Venantius Fortunatus durch die Ostalpen.* — Festschrift für Ottenthal (1925) p. 362-417.

Soigneuse monographie avec recherches sur la situation politique des régions parcourues.

635. GREGORII MAGNI DIALOGI. *Libri IV*, a cura di U. MORICCA (Fonti per la storia d'Italia, 57). — Rome (1924) Istituto stor. ital. ; XCV-347 p., gr. 8°. Lire 95.

Il était souhaitable que l'œuvre exquise de s. Grégoire parût enfin dans une édition critique qui permit d'en goûter tout le charme et d'en utiliser tous les renseignements. M. Moricca a cherché à nous la donner. Il établit son texte d'après 10 mss italiens dont deux : A (Ambr. B 159 sup.) et M (Vérone XLVI) remontent au VIIIe siècle. C'est généralement suffisant ; les *Dialogues* semblent avoir peu souffert des copistes, le texte, assez clair, ne tentant guère leur fantaisie. Néanmoins, çà et là, un doute subsiste. J'ai noté la citation de Jo 1 [16] : « de plenitudine eius *non* omnes accepimus » (p. 93, 20), *non* pour *nos* est évidemment fautif quoique attesté par tous les mss importants de Moricca. Il eût donc été bon de collationner quelques codd. en dehors de l'Italie, par exemple : St Gall 213. 214. 215 et Berlin 466, qui, d'après Waitz, seraient importants. Le texte édité aujourd'hui est donc celui des Mauristes, légèrement amélioré en de nombreux endroits. Mais quel méchant démon a persuadé à M. Moricca d'adopter une orthographe insensée ? Partant du principe que s. Grégoire ne se piquait pas d'écrire correctement et se permettait des libertés orthographiques, l'éditeur admet dans son texte, indistinctement, les graphies de A et surtout de M, même lorsque ce cod. est seul. En conséquence, on lira, rien que dans le livre II :

esset (71, 8) et *essit* (78, 17)
potuisset (71, 9) et *potuissit* (83, 20)
diceret (114, 7) et *dicerit* (113, 14)
placet (83, 5) et *placit* (80, 1)
puerulus (87, 9) et *puerolus* (87, 20)
oratorium (112, 10) et *oraturium* (120, 19).

Le caprice du copiste est religieusement suivi. On a ainsi à enregistrer : *cognusceret* (77, 6), *segite* (80, 5), *suboles* (85, 6), *postolata* (90, 7), *valit* (88, 19), *habit* (18, 22), *crededissit* (98, 18), etc.

C'est presque toujours M qui est coupable de ces horreurs qu'on trouve à chaque page. Ce ms abonde en incorrections telles que M. Moricca s'est vu forcé le plus souvent de les reléguer dans l'apparat. Voyez, rien que pour le passage du livre II sur Benoit et Scholastique : *docentes* (= *ducentes*) *sanctemoniales* (= *sanctimonialis*), *coruscus* (= *coruscos*), *parceat* (= *parcat*), *penitrare* (= *penetrare*). A quel étrange guide s'est-on fié ! Les éditeurs du Registrum, pour les Monumenta

Digitized by Google

Germaniae,avaient cependant sagement averti qu'on ne peut tabler sur des mss du VIIIe s. pour fixer l'orthographe de s. Grégoire et, s'aidant prudemment de codd. plus anciens (surtout Troyes 504, presque contemporain de Grégoire), ils aboutissaient à conclure que, en somme, s. Grégoire écrivait à peu près correctement — si tant est que ses œuvres aient été écrites de sa main et non simplement dictées. L'édition de Moricca souffre donc d'une grave méprise. Mais il est juste d'ajouter qu'elle a de précieuses qualités. L'introduction, notamment, apprécie avec modération la valeur des Dialogues et défend Grégoire contre des attaques injustes. Elle met en évidence la richesse documentaire de ces quatre livres si pleins de vie où s'agite au naturel un monde infiniment varié de personnages souvent curieux. Les Dialogues resteront inestimables pour la connaissance concrète de l'Italie aux environs de l'an 600.

636. Dom A. WILMART. *Le recueil grégorien de Paterius et les fragments wisigothiques de Paris.* — Rev. bén. 39 (1927) 81-104.

Les fragments, signalés par dom De Bruyne (Rev. bén. 1924, p. 7), ne contiennent pas des extraits directs de s. Grégoire, mais bien du recueil de Paterius. A ce propos, dom Wilmart démontre qu'en vain jusqu'ici l'on a cherché à retrouver les deux dernières parties des *Excerpta*. La première seule, allant jusqu'au Cantique, se rencontre dans les mss. Les suppléments qu'on y trouve sont dus à Bruno, Alulphe ou d'autres. Une note finale attire l'attention sur un recueil analogue, d'un certain Hadericus. On n'en connaît aucun manuscrit.

637. P. R. COLEMAN-NORTON. *The use of Dialogue in the Vitae sanctorum.* — Journ. of th. St. 27 (1925-26) 388-395.

Étude des Dialogues de Sulpice Sévère et de s. Grégoire, au point de vue de leur fidélité au modèle classique. C'est s. Grégoire qui a pris le moins de libertés.

638. *Scholia in Isidori etymologias vallicellianu* edited by J. WHATMOUGH. — Arch. Lat. med. Aevi 2 (1925)-26) 57-75.; 134-169.

Ces brèves remarques couvrent les marges du cod. Vallicell. A 18 (XIe siècle). Lindsay en avait publié une partie. Le reste, comprenant entre autres des extraits des Pères, valait d'être édité. Il l'est avec tout le soin désirable. Les auteurs chrétiens les plus exploités sont Eucher et Lactance.

639. J. SOFER. *Lexikalische Untersuchungen zu den Etymologien des Isidorus von Sevilla.* -- Glotta 116 (1927-28) 1-47.

Complétant des recherches antérieures consignées dans le livre : *Die Vulgarismen und Romanismen in dem Etymologiae des hl. Isidorus von Sevilla* (Vienne, 1924), l'auteur analyse une série de termes rares se rapportant à la botanique, à la zoologie, à l'anatomie, aux couleurs, à l'art nautique.

640. *The live of Bishop Wilfrid by* EDDIUS STEPHANUS. Text, translation and Notes by B. COLGRAVE. — Cambridge (1927) Univ. Press ; XVII-192 p. 8°. Sh. 12,6.

Digitized by Google

Cette biographie reste malgré ses lacunes, un des plus précieux documents des premières années du VIIIe s. Une édition commode et plus accessible que les massifs in-quartos des *Mon. Germaniae* est donc la bienvenue. M. Colgrave la fait précéder d'une Introduction un peu sommaire mais suffisante. Le texte latin a été établi d'après les deux manuscrits connus de la Vita : Cotton. (Vespas D VI) et Fell III (Bodléenne) (L'éditeur montre bien que ce dernier codex n'est autre que le Sarensis de Mabillon.) A lire la courte notice donnée p. XVII sur l'édition de Levison : « with an accurate text based on a careful collation of C and F » on s'attend à ce que l'éditeur anglais ait suivi généralement son devancier allemand. Il n'en est rien. Levison s'attache à C. Colgrave choisit régulièrement les leçons de F. Il a probablement raison. C doit avoir subi une revision arbitraire : voyez p. 22 son traitement de Mt 16[19] et de Tit. 1[7-9] ; p. 4, 46 et 72 l'aversion pour le titre *pontificem nostrum*. remplacé chaque fois par d'ingénieuses périphrases, etc. Mais au moins fallait-il s'expliquer sur les critères dont on s'inspire ! Voir les remarques faites par dom Schmitz dans le *Bull. d'Hist. bén.* nº 1840.

641. G. JECKER. O. S. B. *St Pirmins Herkunft und Mission* (dans *Die Kultur der Reichenau*, p. 19-36). — Munich (1925) Münchner Drucke.

N'apporte pas de compléments notables aux arguments de Perez en faveur de l'origine espagnole. Parait ignorer Plaskamp (cf. *Bull.*, nº 526).

642. Dom D. DE BRUYNE. *Note sur les manuscrits et les éditions du commentaire de Bède sur les Proverbes.* — Journ. of th. St. 28 (1926-27) 182-184.

Une inversion évidente révèle un fait édifiant : pour ce commentaire tant de fois édité on n'a jamais consulté qu'un seul manuscrit, vers 1545 !

643. E. A. LOWE. *A new ms fragment of Bede's Historia ecclesiastica.* — Engl. hist. Rev. 41 (1926) 244-246.

Du VIIIe siècle. Appartenait à la collection Phillipps, actuellement propriété privée. Le fragment contient la fin du livre III. Il est important par son âge mais non de premier ordre.

644. E. F. SUTCLIFFE, S. J. *Quotations in the ven. Bede's commentary on s. Mark.* — Biblica 7 (1926) 428-439.

Le P. Sutcliffe a eu la bonne fortune de découvrir dans deux mss vaticans (637 [IXe siècle] et 10662 [XIe siècle]) les indications marginales dont Bède lui-même déclare s'être servi pour distinguer ce qu'il prend aux Pères de ce qu'il ajoute de son cru. Jusqu'ici on n'avait retrouvé nulle part ce précieux aide documentaire.

Les mss contiennent le commentaire de saint Marc. Les sources de Bède sont les quatre grands docteurs latins, qu'il désigne par leurs deux lettres initiales (sauf Jérôme=HR). La première est placée en tête de la citation. la seconde en queue.

Digitized by Google

Le P. Sutcliffe a identifié et publié toutes ces notes. La liste serait plus utile s'il avait pris la peine d'inscrire la référence non au volume de Migne seulement mais aux chapitres des œuvres patristiques utilisées.

645. A. S. Cook. *Bede and Gregory of Tours.* — Philol. Quart. 6 (27) 315-316.

C'est de Grégoire (*Hist. Fr.*5, 34) que Bède a pris une partie de son commentaire sur Act. 28[8]. M. Cook conjecture que c'est aussi l'exemple de Grégoire qui a engagé Bède à annexer à son *Histoire* la liste de ses ouvrages.

646. [R] F. L. Ganshof. *Notes critiques sur Eginhard.* (Cf. *Bull.* 378). — Mitteil. des österreich. Instit. f. Geschichtsforsch. 41 (1926) 328-329 : *A. Dopsch.*

Tout en reconnaissant en détail la valeur des objections de Ganshof, il faut donner raison à Halphen.

647. M. Buchner. *Zur Entstehung und zur Tendenz der « Gesta Dagoberti». Zugleich ein Beitrag zum Eigenkirchenwesen im Frankenreiche.* — Hist. Jahrb. 47 (1927) 252-274.

Les *Gesta Dagoberti* ne sont plus considérés comme une source historique de valeur. Leur auteur, accusé naguère d'avoir fabriqué ses documents, avait été récemment réhabilité par B. Krusch. M. Levillain, poussant à fond ses études sur l'abbaye de St-Denys, s'est montré plus sévère. Il a, de plus, cru pouvoir nommer l'auteur des *Gesta* : ce serait Hincmar (cf. *Bull.* 80). L'étude de M. Buchner s'accorde en partie avec celle de M. Levillain, mais elle soutient une thèse tout à fait nouvelle : les *Gesta* seraient tendancieux, travaillant à fonder sur une supercherie historique l'exemption de St-Denys de la juridiction épiscopale. L'auteur responsable de ce roman serait le peu scrupuleux Hilduin.

648. H. Sierp. *Walafried Strabos Gedicht über den Gärtenbau* (dans *Die Kultur der Reichenau*, p. 756-772). — Munich (1925) Münchner Drucke.

Les vingt-cinq poésies de l' « Hortulus » sont ici analysées aussi bien au point de vue botanique que dans leur forme littéraire.

649. J. M. Hanssens, S. J. *Un document antiamalarien.* — Ephem. liturg. 41 (1927) 237-244.

Le ms 65 de Metz, déjà décrit par dom Morin, contient une petite pièce d'invectives contre le pauvre Amalaire : *Ecclesiasticam diffinitionem omnibus piis amplectendam.* Elle n'émane pas de ses célèbres adversaires lyonnais, mais d'un inconnu qui use de leurs ouvrages et s'est assimilé, hélas ! sans scrupule, leur style acerbe et déplaisant.

650. K. Preisendanz. *Aus Bücher und Schreibstube der Reichenau* (dans *Die Kultur der Reichenau*, p. 657-683). — Munich (1925) Münchner Drucke.

Digitized by Google

L'érudit bibliothécaire de Karlsruhe fait revivre, d'après les manuscrits, la grande figure de Regimbert, son illustre devancier vers 850 à Reichenau.

651. W. LEVISON. *Eine Predigt des Lupus von Ferrières* (dans *Kultur- und Universalgeschichte W. Goetz... dargebracht*). — Leipzig (1927) Teubner ; 14 p. 8°.

Ce sermon est le seul qu'on puisse attribuer au docte abbé. Il est au Brit. Mus. (London Royal 8 B XIV) et commence par ces mots : « *Laudanda est, f. kar., vestra devotio* ». La critique interne ne signale avec les lettres que d'insignifiants rapprochements. Mais l'affirmation explicite du ms, la date que suggère l'écrit lui-même, et le fait que ce sermon en l'honneur de s. Josse est attribué précisément à l'abbé qui avait de telles raisons de l'honorer qu'on l'a appelé « abbas monasterii Ferrariensis atque s. Iudoci », ne permettent pas de douter prudemment de l'authenticité. Le sermon se tient dans le genre moral et n'apprend malheureusement rien sur le saint qu'il glorifie.

652. J. B. HABLITZEL. *Der « Hebraeus quidam » bei Paschasius Radbertus.* — Hist. Jahrb. 47 (1927) 340-341.

Un savant juif, Moyse « l'ancien », séjournait à Mayence quand Paschase écrivit son *Expositio in Mt.* Comme il y mentionne une interprétation de Mt. 27^{46} due à un « Hebraeus quidam » (PL 120 c. 957) la conjecture s'offre d'elle-même qu'il s'agit du vieux Moyse.

653. NITHARD. *Histoire des fils de Louis le Pieux*, éditée et traduite par PH. LAUER. (Class. de l'Hist. de France au MA. 7). — Paris (1926) Champion ; XX-172 p. 12°. Fr. 12,50.

L'élégante et pratique collection s'enrichit aujourd'hui d'un texte important. La publication n'en était pas malaisée, car l'Histoire de Nithard, transcrite dans un seul manuscrit, avait été publiée par les *Monumenta Germaniae* avec tous les soins désirables. Le souci de M. Lauer a été d'abord d'en donner une traduction fidèle. Nithard écrit dans un latin plutôt barbare qui n'est pas sans difficulté. La version eût gagné à être plus littérale. L'éditeur avait encore à présenter son historien. Il l'a fait dans une correcte introduction où il atténue autant que possible la fâcheuse impression produite sur le lecteur par l'évidente hostilité de Nithard à l'égard de Lothaire. Les notes semées au bas des pages de cet utile volume sont très bonnes : sobres et précises.

654. M. L. W. LAISTNER. *A ninth-century commentator on the Gospel according to Matthew.* — Harv. the Rev. 20 (1927) 129-149.

Chrétien de Stavelot a laissé un commentaire sur Mt., peut-être aussi de courtes gloses sur Lc et Jo (cf. PL 106). Il serait utile d'en donner une édition critique (pour les mss, voir J. LEBON, Rev. d'Hist. eccl. 1908, p. 491). Chrétien est, en effet, sinon un exégète original, au moins un pédagogue judicieux : il ne se contente pas de transcrire ses sources mais il sait les adapter. De plus — et ceci

Digitized by Google

est d'un intérêt très réel — le texte biblique dont il se sert pour Mt est évidemment d'origine irlandaise ; il a aussi nombre de leçons harmonisantes (voyez les listes, p. 146-149). M. Laistner croit que l'écolâtre de Stavelot n'était pas ignorant du grec.

655. G. BORGHEZIO. *Il testo integrale della lettera di papa Giovanni VIII a Williberto arcivescovo di Colonia.* — Rome (1923) Tip. Vatic.

La lettre n'était connue que par les extraits qu'en offraient les collections canoniques. La date est désormais certaine : 28 nov. 873.

656. Dom G. MORIN. *Eine unbekannte Schrift des Ratherius von Verona.* — Stud. und Mitt. z. Gesch. des Bened. 44 (1926) 80-88.

Il s'agit d'une lettre « ad Petrum Veneticum » contenue dans le ms Ambrosien *S.* 17 *sup.* Elle n'y est pas reproduite en entier mais les larges extraits doivent en avoir livré la majeure partie. Rathier y parle des obligations de la vie monastique. Il est probable que son correspondant n'est autre que le doge Pierre II.

657. B. J. JARCHO. *Stilquellen der Hrotsvitha.* — Zeits. f. deutsches Alt. 62 (1925) 326.

Influences classiques (Térence) et contemporaines. M. Menhardt signale (p. 233 du même fascicule) un ms (Clm 14485) contenant des fragments de pièces de Rosvitha (*Maria*, 84-275 et quelques vers de *Sapientia*).

658. Dom D. DE BRUYNE. *Une lettre inédite de Ponce, moine (de Ripoll ?) vers l'an* 1015. — Neues Archiv 47 (1926-27) 244-246.

Cette lettre adressée à Jean, moine (de Cuxan ?) est relative à l'envoi de quelques précieux « quaterniones » et d'un psautier. Elle est contenue dans le ms 2858 de la Bibliothèque nationale.

659. Dom A. WILMART. *Exorde et conclusion du traité de Jean l'homme de Dieu.* — Rev. bén. 38 (1926) 310-320.

Le titre n'a pas besoin de commentaire: il définit exactement le contenu de l'article. Sur le traité dont il s'agit, voyez *Bull.* 394.

660. V. BARTOCCETTI. *Una interpretazione mistica della natura in San Pier Damiano.* — Scuola catt. 54 (1926) 264-276 ; 337-352.

Analyse de la lettre 52 : *De bono religiosi status et de variarum animantium tropologia.* (PL 145, c. 763-791).

661. Dom A. WILMART. *La destinataire de la lettre de s. Anselme sur l'état et les vœux de religion.* — Rev. bén. 38 (1926) 331-334.

C'est la lettre III, 157 (PL 159, c. 189-194). La destinataire n'est pas Édith, comme le pense Rule, mais Gunhild, fille du roi Harold. Sur cette princesse, Guillaume de Malmesbury fournit quelques renseignements.

662. Dom A. WILMART. *Les méditations vii et viii attribuées à saint Anselme. La série des* 21 *méditations.* — Rev. d'Ascétique et de Myst. 8 (1927) 249-282.

Digitized by Google

Poursuivant inlassablement ses investigations sur le recueil anselmien de Gerberon (cf. *Bull.* nº 400-406) dom Wilmart est arrivé peu à peu à éclaircir les mystères dont s'entourent les pièces apocryphes de cette complexe collection.

Les méditations vii et viii se devraient partager ainsi : VII, § 1-2 et vii § 3-4 + VIII. Le premier morceau est un mauvais abrégé du pseudo-augustinien *De spiritu et anima*, lequel dépend lui-même de Hugues de Saint-Victor. La preuve, présentée avec luxe, est irrésistible. Quant au second, on le restituera, sans contestation possible, à Guillaume d'Auvergne.

Dom Wilmart profite de l'occasion pour fixer sous forme de catalogue, ses vues définitives sur l'origine des 21 méditations ; index détaillé qui complète ses études antérieures. Parmi les notes, copieuses comme de coutume, il convient d'épingler l'affirmation que la *Confessio fidei* enlevée récemment à Alcuin par M. Geiselmann (cf. *Bull.* 398) a pour auteur Jean de Fécamp.

663. G. MORIN, O. S. B. *Trois manuscrits d'Engelberg à l'Ambrosiana.* — Rev. bén. 39 (1927) 297-316.

L'un d'entre eux renferme un sermon inédit : *Ad solvendum promissi sermonis debitum*, dont l'auteur serait « l'abbé de Clervaux ». D'après dom Morin cette candidature de s. Bernard n'est pas à exclure.

Le même ms contient encore un sermon *De nuptiis Christi et Ecclesiae* déjà plusieurs fois édité. Il est attribué faussement à Yves de Chartres. Prononcé au concile de 1124, il ne peut venir de s. Bernard, comme on l'a cru ; peut-être son auteur est-il Hildebert, nommé par certains manuscrits.

664. IOANNIS SARESBERIENSIS. *Historiae pontificalis quae supersunt*, edited by R. L. POOLE. — Oxford (1927) Clarend. Press ; c-128 p. 8º. Sh. 15.

Voici la première édition vraiment critique de ce document inestimable. Celle de Arndt pour les Monumenta Germaniae est insuffisante et souvent fautive. M. Poole ne s'est pas contenté de fournir le texte correct qui manquait encore, il en a illustré tous les détails dans une introduction magistrale où l'un après l'autre les problèmes historiques posés ou résolus par l'*Historia* sont examinés. Jean de Salisbury entreprit son récit comme une continuation de la chronique de Sigebert, ou plus justement comme un supplément en marge des continuateurs venus avant lui. Il ne procède pas à la façon des chroniqueurs, mais raconte en contemporain et souvent en témoin. D'où la valeur de son œuvre pour le règne entier d'Eugène iii, pour les évènements de la seconde croisade, pour le concile de Reims, la condamnation de Gilbert de la Porrée, pour l'insurrection romaine de 1144 à laquelle, d'après les déductions précises de M. Poole, Arnaud de Brescia fut totalement étranger, etc. Le travail patient de l'éditeur sera utilisé de la façon la plus commode, grâce à l'index final extrêmement copieux et détaillé. Il a été dressé avec l'aide du Dr Hunt.

On sait que Mabillon connaissait un autre ms de l'*Historia pontificalis*. Il n'a pas

Digitized by Google

été retrouvé mais doit exister encore. Son contrôle serait bien désirable car le cod. de Berne (367) fut copié au XIIIe siècle par un scribe très ignorant.

665. A. H. KRAPPE. *The legend of the death of W. Rufus in the «Historia ecclesiastica» of Ordericus Vitalis.* — Neophilol. 12 (1926) 46-48.

Étude sur le ch. XIVe du livre Xe.

A. — LITTÉRATURE BIBLIQUE.

666. Dom H. QUENTIN. *La prétendue Itala de s. Augustin.* — Rev. bibl. 36 (1927) 216-225.

667. Dom D. DE BRUYNE. *Encore l'Itala de s. Augustin.* — Rev. d'Hist. eccl. 28 (1927) 779-785.

Le premier et plus clair résultat des recherches récentes sur l'Itala est d'exclure sans appel l'opinion qui y voyait une des versions préhiéronymiennes. Dom De Bruyne vient (p. 780-781) de ramasser encore en peu de mots les motifs de ce rejet définitif. On pourrait ajouter que l'idée même de classer les versions latines d'alors en quelques *interpretationes* clairement discernables, ne pouvait venir à l'esprit d'Augustin : les *codices* étaient innombrables et tous différents. Augustin le savait et s'en plaignait. Le mot même d'*interpretatio* ainsi entendu serait donc sous sa plume un non-sens.

L'exégèse reçue une fois condamnée, il se fait qu'on n'a d'autre ressource, si l'on s'obstine à écarter la Vulgate, que la peu recommandable méthode des corrections au texte, sans la plus légère base documentaire. On a ressuscité d'abord le vieil artifice : *itala... nam est* = *illa... quae est.* Dom De Bruyne l'exécute prestement par une remarque nouvelle et très judicieuse (p. 781).

D'aucuns ont préféré amender *itala* en *Aquila*. Textuellement parlant c'est pis qu'arbitraire : c'est invraisemblable. Au point de vue historique dom De Br. proteste (p. 781) qu'Augustin n'a pu vanter la *perspicuitas* d'une version si obscure ni recommander un texte pratiquement inutilisable par ses lecteurs. En outre, l'inconvénient qui en 1913 forçait dom De Br. à chercher des appuis nouveaux à l'équation Itala = Vulgate, me paraît exister pour Aquila au même titre que pour l'œuvre de s. Jérôme. En effet, si c'est l'éloge d'Aquila que suit aussitôt la phrase « quibuslibet latinis emendandis graeci adhibeantur », les « graeci » sont avant tout cet Aquila si excellent. Or ceci donne à la pensée d'Aug. un sens intolérable : il admet certes qu'à l'aide d'Aquila on éclaire les latins, mais il n'a pu prétendre les faire corriger par lui. Sous peine de composer une informe mixture, on ne corrige ce qui vient des LXX que par les LXX, dont l'autorité d'ailleurs surpasse celle d'Aquila *(excellit auctoritas).*

Digitized by Google

Voici que dom Quentin propose autre chose. Je dis autre chose ; car, si le mot Aquila subsiste, l'idée que s. Aug. recommanderait sa version a disparu. La nouvelle hypothèse n'a donc rien à voir avec celle du P. Vaccari. Elle consiste à couper le mot *ita la* en deux. On suppose entre les deux tronçons un texte perdu, de longueur incertaine et se terminant par *Aqui*, juste de quoi se souder à la syllabe finale *la*. Il suffit d'admettre que, dans la partie perdue, il s'agissait des Juifs qui, effectivement, prisent par dessus tout Aquila, pour que la phrase devienne limpide.

Hypothèse dont l'ingéniosité égale l'arbitraire. Dom De Br. a répondu (p. 782) que *quae est* indique bien l'opinion, non des Juifs seulement mais d'Augustin. Très juste ; cependant dom Quentin répliquera qu'il ne tient ni aux Juifs ni à Aquila et qu'on peut supposer tout ce qu'on veut dans la partie perdue. Très juste aussi, mais qui adoptera une méthode si aventureuse ? Car on n'a même pas ici le cas d'une faute primitive, d'une erreur de notarius : il s'agit d'une lacune, probablement assez importante, par conséquent d'un accident survenu plus tard. Comment se fait-il que la tradition manuscrite entière soit fautive et que, pour un ouvrage si copié, rien ne subsiste de la tradition primitive correcte, laquelle cependant a dû se répandre ?

Dom Quentin s'appuie, il est vrai, sur les incohérences — il dit : les contradictions (p. 223-224) — du texte actuel. Mais quel remède violent ! Et qu'adviendrait-il si l'on s'avisait de pratiquer sur tous les textes difficiles cette ingénieuse vivisection ?

Le fait des incohérences du texte doit être retenu cependant. C'est lui qui, en 1913, avait déterminé dom De Br. à admettre que s. Aug. qui acheva en 426 le *De Doctrina* commencé en 397, y avait remanié le passage sur l'Itala, le mettant en harmonie avec ses idées nouvelles, favorables à la Vulgate. La revision un peu hâtive aurait créé çà et là quelques incohérences. On s'est fort scandalisé de cette supposition et l'on s'extasiait sur la solide construction logique du passage critiqué. Voici que dom Quentin déclare sans ambages qu'il est plein de contradictions ! Il les résout, je crains, de façon infiniment plus révolutionnaire que dom De Br.

Un second point fut opposé aux conclusions de l'article de 1913 : le silence des *Retractationes* sur cette revision du *De Doctrina*. C'est pour répondre à ce grief que dom De Br. a repris aujourd'hui la plume. Il montre (p. 783-784) que, contrairement à ce qu'il avait pensé, le *De Doctrina* s'il a eu deux rédactions n'a pas eu deux éditions, et que s. Aug. n'avait pas à avertir les lecteurs des *Retractationes* de retouches pratiquées à un texte qui n'avait jamais été édité.

Est-ce à dire que la preuve est faite de l'Itala-Vulgate ? Même s'il fallait garder sur ce point quelque réserve, il resterait que la thèse de dom De Bruyne se fortifie de l'insigne faiblesse des thèses adverses. La force des choses amène ses opposants à lui faire chaque jour des concessions nouvelles.

Digitized by Google

668. C. A. KNELLER, S. J. *Das Privilegium des Trognesius und die Sixtusbibel.* — Zeits. f. kath. Theol. 51 (1927) 409-411.

Trogney fut un obscur imprimeur anversois. Les démarches qu'il fit pour obtenir le privilège d'imprimer la nouvelle Bible Sixtine, et la réponse qu'il obtint fournissent au P. Kneller des arguments en faveur de sa thèse favorite. Voyez, entre autres, *Bull.* 271-276.

669. L. PÉREZ DE GUZMAN. *Un inventario del siglo XIV de la catedral de Toledo* (*La Biblia de san Luis*). — Bolet. de la real Acad. de la Hist. 89 (1926) 373-419.

D'une étude attentive de cet inventaire il résulterait que la fameuse bible fut donnée par le patriarche don Juan de Aragon.

670. A. V. BILLEN. *The old Latin texts of the Heptateuch.* — Cambridge (1927) Univ. Press ; 234 p. 8°. Sh. 15.

Ce volume va d'emblée prendre place parmi les répertoires indispensables : on le consultera comme on consulte Rönsch et von Soden.

M. Billen a soumis à une patiente analyse les textes connus de l'heptateuque. Ceux de Lyon, Munich et Wurzbourg, et celui de s. Augustin (*Quaestiones* et *Locutiones*) d'abord. Les ayant comparés entre eux, il les confronte avec Cyprien, Lucifer, Ambroise, le Speculum, Augustin (*de Genesi ad litt.* etc.) et quelques autres. Il étudie ensuite le texte grec sous-jacent. Enfin après un bref aperçu grammatical, il tente de situer les mss principaux dans l'histoire des versions latines. Les résultats de détail sont innombrables. Les données d'ensemble ne se dégagent que peu à peu et restent pour une part assez confuses. Cela tient à la rigoureuse probité de l'auteur respectant le caractère complexe de documents souvent tardifs.

Le ms de Munich (= M) a 3 couches distinctes. La première, d'Ex. XXI à la fin du Lévitique, est tout à fait primitive : c'est un pur morceau de version africaine ; la seconde, comprenant les Nombres, est plus récente et mêlée, très voisine du ms de Lyon (= L) ; la 3me paraît moins intéressante à tous égards.

L est, dans l'ensemble, européen. M. Billen insiste sur l'hétérogénéité de ses éléments. Lev. et Num. s'y distinguent du reste par la persistance d'un fonds africain encore très visible malgré les revisions. Le disparate de sa physionomie se réflète dans le Speculum, qui lui est strictement apparenté, et même dans Augustin, malgré la différence profonde des deux textes, à base commune mais différemment retravaillée.

Wurzbourg (= W) est moins pur que M^1 mais davantage que M^2-L. C'est un texte homogène, d'assez constante figure.

Telles sont les premières conclusions d'une analyse minutieuse. En scrutant les pages du volume — car il ne peut être question de « lire » ce livre si impitoyablement technique — on regrette que l'auteur n'ait jamais examiné que des mots isolés : la démonstration eût été bien plus concrète par la juxtaposition de passages

Digitized by Google

assez longs. La méthode employée oblige en somme à croire souvent M. Billen sur parole — ce que l'on fait volontiers, au reste, car sa précision documentaire parait atteindre la perfection. Un second défaut, provenant vraisemblablement de la même tendance à s'absorber dans les détails, affecte les conclusions. Elles sont trop peu poussées, surtout en ce qui concerne L. Sa parenté stricte avec Spec. une fois reconnue, il fallait aller jusqu'au bout et conclure : L est espagnol, car il n'y a aucun doute que Spec. le soit. Sans doute il eût fallu alors instituer un examen comparatif précis avec certains témoins négligés par M. B., notamment les tractatus importants de Grégoire d'Elvire, peut-être aussi le c. Varimadum. Mais il est remarquable que la découverte du caractère espagnol de L éclaire et simplifie l'histoire du texte latin. Un fonds primitif conservé dans M^1 et Cyprien a été plusieurs fois revisé ; sans doute Lev. et Num. moins lus auront échappé à l'une des retouches, d'où leur caractère plus archaïque dans L. Déjà altéré (état de W ?) le texte a subi en Afrique, au temps d'Augustin, une sérieuse correction, tandis qu'en Espagne on le retravaillait autrement sous l'influence des textes Ambroise-Lucifer. Le produit est L-M^2-Spec.

Il reste un point important à noter. Le long chapitre sur le texte grec aboutit à un résultat assez inattendu : en somme le latin est modelé sur un grec voisin de B, sans effort pour s'en dégager, sauf *chez Augustin* dont la version suppose un grec sensiblement différent. M. Billen dit que « le mince soutien qu'Aug. reçoit des autres latins semble indiquer que, de son temps, le texte revisé dont il usait n'avait qu'une circulation restreinte (p. 131). Il avait écrit plus haut (p. 23) à propos des *Quaestiones* et *Locutiones* : « Travaillant sans aucun doute avec le texte grec devant lui, on peut croire qu'il donne fréquemment sa propre traduction de l'original ». Bien des choses resteraient à dire sur ce dense volume. Je signale en terminant, à propos de Tertullien (p. 76), la constatation nullement surprenante, à mon avis, que, usant d'une version, il est souvent très différent de Cyprien et proche d'autres témoins, notamment de Lucifer. (Cf. mon *Ps. en Afrique*, p. 9.)

671. [R] *Biblia sacra... t. I. Genesis*, ed. dom H. QUENTIN (cf. *Bull.* 544). — Th. Revue 26 (1927) 177-184 : *C. Mohlberg*, O. S. B.

672. [R] ——— Zeits. f. AT Wiss. 45 (1927) 141-150 : *F. Stummer*.

673. [R] ——— Est. eccles. 6 (1927) 415-428 : *J. M. Bover*.

674. [R] ——— Gött. gel. Anz. 189 (1927) 148-152 : *A. Rahlfs*.

675. F. C. BURKITT. *Notes on Genesis in the latin Vulgate*. — Rev. bén. 39 (1927) 251-261.

Dom Mohlberg donne autant d'éloges que de critiques à l'édition nouvelle. Parlant de la méthode il regrette qu'elle n'ait pas été suivie avec plus de conséquence (c. 180) ; il y a néanmoins danger à employer des critères de rigueur trop mathématique (c. 181), témoins les 5 exemples discutés ensuite (1^2, 1^{21},

Digitized by Google

2^{18}, 10^{10}, 16^{11}). Le recenseur montre encore combien d'études et publications complémentaires appelle l'édition nouvelle.

Le compte-rendu de M. Stummer est probablement le meilleur qu'ait provoqué le volume de dom Quentin. Très modéré de ton et réservé dans ses jugements, il exprime plusieurs fois la sage pensée que, à moins d'être spécialiste, on ne peut se permettre de formuler une appréciation d'ensemble avant d'avoir longuement étudié le problème. Il se demande si l'éditeur n'a pas réduit parfois arbitrairement l'apparat, et si le critère adopté est toujours bon. Des cas discutés par d'autres censeurs sont repris, notamment celui de 3^{15} désormais célèbre : Stummer n'est pas persuadé par les arguments fournis en faveur de *ipsa*. Pour d'autres points il acquiesce au jugement de dom Quentin. Quelles que soient les lacunes de l'édition elle est si riche d'enseignements qu'on doit à son auteur les plus vifs remerciements.

A son tour le P. Bover soumet à l'examen la « règle de fer » pour conclure qu'elle a donné tantôt de bons, tantôt de mauvais résultats. C'est dire qu'elle n'est pas de fer et qu'elle est à peine une règle. Le compte-rendu insiste sur quelques mss espagnols, notamment le *liber comicus* et sur l'intérêt des considérations orthographiques ajoutées par dom Godu à l'œuvre de son confrère.

La haute compétence de M. Rahlfs rend précieuse la chaleureuse adhésion qu'il vient de donner à la méthode de dom Q. Il ne songe pas à entrer dans le détail de la répartition en familles, ni du choix des mss privilégiés. Mais il estime que, une fois opéré le classement des matériaux, le système majoritaire est le seul qui ne soit pas exposé à l'arbitraire et au subjectivisme.

Les remarques de M. Burkitt ne constituent pas un examen de la méthode employée par dom Quentin. Le critique anglais fait plutôt abstraction des nouveaux principes et, à la lumière des données fournies par l'apparat, il étudie d'après les méthodes ordinaires un nombre considérable de variantes. Il fait appel à tous les moyens d'investigation, avec l'acuité de jugement qu'on lui connaît. Le résultat n'est pas toujours favorable à la nouvelle édition.

676. A. Allgeier. *Der lateinische Text in der bilinguen Psalmenhandschrift n° 10 der Spitalbibliothek in Cues.* — Pastor bonus (1927) 261-271.

Ce ms est du 9e ou 10e siècle. La patiente analyse à laquelle l'a soumis M. Allgeier est décevante pour qui cherche à ranger les textes dans des cadres, familles ou types connus. Le psautier de Cuse a d'intéressantes variantes empruntées à tous les modèles. On serait donc sans boussole, si M. Allgeier n'avait noté que l'influence du *Sangermanense* est non seulement plus accusée que les autres mais en outre progressive, depuis les premiers psaumes jusqu'au bout. Ce fait mériterait d'être examiné de plus près : Cuse 10 subit-il au début une tentative de correction, ou bien Germ n'a-t-il pas le même caractère à travers tout son texte?

M. Allgeier pense que Cuse 10 est probablement d'origine gauloise. On ne pourra,

Digitized by Google

686. [R] H. VOGELS. *Evangelium Palatinum* (cf. *Bull.* 559). — Rev. bibl. 36 (1927) 309-311 : *R. T*[*onneau*].

Est favorable à l'opinion (cf. *Bull.* 690) que la revision européenne de *e* viendrait des Goths. Reconnaît l'utilité des listes de Vogels, mais non qu'elles étayent sa thèse sur l'origine du texte occidental. La phrase : « que son (= Tatien) diatessaron ait été traduit en latin, il n'y a pas de trace historique ni même de vraisemblance » (p. 311) paraît bien imprudente. Voir notamment l'article de dom De Bruyne dans la *Rev. bén.* de 1927, p. 5-11.

687. Dom J. CHAPMAN. *The codex Amiatinus and Cassiodorus.* — Rev. bén. 38 (1926) 139-150 ; 39 (1927) 12-32.

688. Dom D. DE BRUYNE. *Cassiodore et l'Amiatinus.* — Rev. bén. 39 (1927) 261-266.

689. Dom J. CHAPMAN. *The codex Amiatinus once more.* — Rev. bén. 40 (1928).

Dom Chapman met en valeur les arguments qui l'ont convaincu de l'origine cassiodorienne du célèbre codex. « L'improbabilité que l'ordre des livres dans *Am* provienne d'ailleurs que de Vivarium, et, parallèlement, l'improbabilité qu'un autre reviseur ait admis le texte entier *per cola et commata*, sont des arguments qui, pris ensemble, me convainquent, en tenant compte du rapport étroit de *Am* avec le *codex grandior* et avec *Tur* (p. 32) ».

Les remarques de dom De Bruyne sont de deux sortes : celles où il adopte les vues de dom Quentin touchant l'ordre des livres et propose une explication nouvelle de l'écriture colométrique de *Am*, et celles où, parlant des sommaires, il donne son avis sur leur provenance. La brève réplique de dom Chapman reconnaît la justesse de quelques remarques de son confrère, mais maintient ses vues.

690. B. R. MOTZO. *Beda e il Codice Laudiano degli Atti.* — Ric. rel. 3 (1927) 453-456.

M. Motzo donne de bonnes preuves que le rapport n'est pas aussi étroit qu'on l'a dit et répété.

691. H. VON SODEN. *Der Lateinische Paulustext bei Marcion und Tertullian* (Festgabe... Jülicher). — Tübingen (1927) Mohr ; p. 229-281.

H. v. Soden a publié en 1910 une étude importante sur le N. T. latin en Afrique à l'époque de Cyprien. Aujourd'hui il remonte plus haut encore, à l'époque de Tertullien et de la Bible marcionite latine. Car il admet que Tertullien cite Marcion d'après une traduction latine faite à Rome, et qu'il connaît et cite lui-même une traduction latine catholique. Ces deux traductions ont un vocabulaire différent, p. ex. la Bible marcionite disait *serere, baptizare, peccatum*, la Bible de Tertullien *seminare, tinguere, delinquentia.* Ces deux traductions sont comparées ensuite avec les citations de Cyprien. Les différences entre Tert et Cy sont une énigme dont la solution nous échappe. *D. De Bruyne.*

Digitized by Google

B. — LITTÉRATURE NON-BIBLIQUE.

692. C. FRIES. *Ad. Minuc. Fel. Octav.* 34, 2. — Philol. Wochens. 48 (1928) 350-351.

Essai de correction.

693. G. D[E] S[ANCTIS]. *Minucio Felice e Lucio Vero.* — Riv. di Filol. ed. Istr. class. 55 (1927) 233-235.

Renvoie dos à dos Gudeman et Meyer, à propos de Octav. 18, 5-6. Conclusion: Minucius Felix a écrit, ou avant 161. ou après 200.

694. G. THÖRNELL. *Studia Tertullianea IV. De Tertulliani Apologetico bis edito.* — Uppsala, 1926 ; 154 p. 8°.

695. TERTULLIANI *Apologeticum* recensuit, praefatus est, appendice critica et indicibus instruxit Dr S. COLOMBO (Corpus Scr. lat. parav., 46). — Turin (1926) Paravia ; XXVII-118 p. 8°. Lire 9.50.

Il est admis depuis bien longtemps que le codex Fuldensis se sépare très nettement de tous les autres manuscrits de l'Apologétique de Tertullien. Il y a quelque vingt-cinq ans, nos études sur la base juridique des persécutions nous amenèrent à constater que tous les codices, sauf celui de Fulda, proviennent d'un même archétype commun qui n'était qu'une *copie*, et l'examen comparatif de quelques variantes importantes nous fit voir dans *Le codex Fuldensis le meilleur manuscrit de l'Apologeticum de Tertullien* (Rev. d'hist. et de litt. relig., VII, 1922, p. 322-353).

Depuis lors la question a été examinée à fond par tous les éditeurs de l'*Apologeticus* et plusieurs philologues de renom ont consacré de savantes monographies à l'étude de la valeur relative et de la source des deux traditions. La plupart des auteurs — citons Harnack, Loefstedt, Essen, Rauschen, Waltzing — estiment, avec des nuances différentes évidemment, que la recension du Fuldensis se rapproche le plus de l'original. Dans la recension vulgate, on a fait subir à celui-ci un remaniement important en vue de rendre plus clairs, de « normaliser » une foule de passages obscurs ou moins réguliers.

Déjà anciennement Havercamp avait émis l'hypothèse — reprise en 1914 par H. Schrörs — d'une double édition donnée par Tertullien lui-même. Après avoir publié une série de savantes études philologiques sur le texte de Tertullien (*Studia Tertullianea*, 1917, 21,22) M. Thörnell vient de reprendre cette hypothèse, en la déterminant davantage et en l'établissant sur des bases plus larges. Le codex de Fulda contiendrait une première rédaction provisoire. Elle portait, surtout dans la seconde partie du traité, une série d'expressions dures ou négligées,

Digitized by Google

qui devaient subir encore le coup de lime de l'auteur. Mais à l'insu et probablement contre le gré de Tertullien, quelqu'un aurait publié ce travail, que l'auteur s'empressa de reprendre pour en donner une édition corrigée, aujourd'hui conservée dans la recension vulgate. Il est assez frappant que semblable aventure est arrivée au traité *Adversus Marcionem*, que Tertullien remit trois fois sur le métier. C'est dans ce travail de premier jet que l'auteur ou l'éditeur aurait inséré au chap. XIX un long fragment, que les critiques considèrent généralement comme un morceau authentique mais de style négligé, d'une rédaction provisoire (chap. VII).

Pour étayer cette thèse, M. Th. choisit un grand nombre de variantes, les groupe d'après leur caractère philologique, les compare avec les passages parallèles du traité *Ad Nationes* ou avec les citations d'auteurs anciens, les étudie au point de vue de la stilistique de Tertullien et cherche à établir que les variantes de la vulgate aussi bien que celles du Fuldensis sont ou peuvent être dans la note du style de l'auteur de l'*Apologeticus*.

Dans l'examen des variantes qu'il étudie, M. Th. étale un luxe d'érudition vraiment remarquable, une étonnante connaissance de la langue de Tertullien. Les éditeurs de l'*Apologeticus* y trouveront beaucoup à glaner. Mais nous doutons qu'il convertisse tous les critiques à sa manière de voir. Dans plus d'une correction attribuée par M. Th. à Tertullien lui-même, nous serions porté à voir, avec Loefstedt, Waltzing et Rauschen, des remaniements d'un scribe qui n'a pas saisi la vraie pensée de l'apologiste (p. ex. p. 82, *in libidinum impiarum verecundiam*) ou qui a voulu introduire ses propres concepts théologiques. Dans le texte du chap. XXI, 28 et 30, p. ex. il a inséré les mots *et in eo* dans la phrase : *per eum* [Christum] ET IN EO *se cognosci et coli Deus voluit*, et a ajouté plus loin dans le même sens : *commentari divinitatem* REM PROPRIAM (p. 94). La même préoccupation théologique apparaît dans le texte du chap. XXIII, 18 (p. 102).

Le savant professeur d'Upsala n'a pu examiner *toutes* les variantes. Il en a négligé un bon nombre qui n'atteignent pas seulement la forme, l'expression, le style de Tertullien, mais qui touchent à la pensée même de l'Apologiste. Car M. Th. a étudié le texte de Tertullien presque exclusivement au point de vue *purement philologique*. C'est, à notre humble avis, le point faible de l'argumentation en faveur d'une thèse qui exige que les corrections de la vulgate restent non seulement dans le style mais encore et surtout dans la pensée de Tertullien. Et il semble bien que plus d'une correction présente un sens qui ne cadre pas avec la pensée de l'apologiste. Conçoit-on p.ex. que, dans une discussion juridique sur la valeur des lois de persécution, un esprit juriste comme Tertullien écrive d'abord (ch. IV, 4) : *cum* JURE *definitis dicendo : non licet esse vos...* et qu'il se rétracte plus tard en remplaçant la portée juridique de son argumentation par une considération d'ordre sentimental : *cum* DURE *definitis* ?

Mais voici qui semble plus décisif. Le correcteur n'a pas saisi le plan de l'*Apologeticus*. Tertullien l'a marqué très nettement au chap. IV. Après son introduction *(praefatus)*, il énonce sa proposition : je prouverai l'innocence des chrétiens

Digitized by Google

(de causae innocentia consistam), non seulement en réfutant les accusations *(refutabo)*, mais en les retournant contre les accusateurs *(retorquebo)*. Je répondrai *ad singula* : imputations de crimes occultes *(quae in occulto admittere dicimur* = infanticide et inceste, chap. VII-IX, *in quibus scelesti)* et de délits publics (QUAE PALAM ADINVENIUNTUR, chap. X-XLIX = *in quibus vani*, chap. X-XXVIII ; *in quibus damnandi*, chap. XXVIII-XLV ; *in quibus inridendi* XLVI-XLIX *deputamur*). A la fin du chap. VI l'auteur revient sur cette distinction : « *Nunc enim ad illam* OCCULTORUM FACINORUM *infamiam respondebo* (ch. VII-IX) *ut viam mihi ad* MANIFESTIORA *purgem* ». Et à la fin du chap. IX il annonce la seconde partie : « *nunc de* MANIFESTIS ». Or le scribe de la recension vulgate a remplacé les mots « *quae palam adinveniuntur* » par ces autres « *quae illos palam admittentes invenimus* » qui sont inspirés par la phrase précédente *(retorquebo)*, mais qui détruisent complètement l'enchaînement logique du plan de Tertullien. Est-il admissible qu'un tel remaniement vienne de l'auteur lui-même ? Et ce cas n'est pas isolé. *C. Callewaert,*

695. Quelle que soit l'opinion que l'on professe sur l'origine respective du texte « Vulgatus » et du « Fuldensis », il paraît sage de ne vouloir pas combiner les deux recensions, sans autre critère que l'impression favorable ou défavorable que l'une ou l'autre produit sur l'éditeur : il y a en effet, à l'origine de la double tradition manuscrite, autre chose qu'une graduelle dégradation due aux copistes : on est en face d'un texte savamment revisé. On éditera donc les deux formes côte à côte, ou bien l'on fera choix de l'une. Mais on ne corrigera la forme choisie au moyen de l'autre que lorsque la première n'offre pas de sens acceptable. Elle est alors corrompue et l'on a quelque chance que le texte concurrent ait gardé la teneur originale du passage. Si problématique que soit cette déduction, il vaut mieux s'en inspirer que d'imprimer des mots privés de sens.

Mais choisir *hanc itaque* (I, 4) contre le Fuldensis (= F) qui porte *hanc igitur*, puis le suivre lorsqu'il omet *homines* après *propterea oderunt* (I, 5) ; ou, un peu plus loin (II, 10) admettre *sed nec in isto* avec F (contre *itaque nec in illo*) mais *extorquetis* contre F (= *exquiritis*), c'est instaurer la critique conjecturale sans base documentaire et se noyer dans l'arbitraire, car à chaque pas il faudra choisir au petit bonheur.

Ainsi semble avoir fait le Dr S. Colombo dans son édition de l'Apologeticum. Je dis « semble » car il ne formule nulle part ses principes : la préface renseigne sur les manuscrits et éditions puis sur le genre littéraire de l'ouvrage. Le problème textuel n'est pas abordé *ex professo*, il est plutôt évité (cf. p. xv) et l'éditeur laisse à ses lecteurs le soin de déduire de son œuvre les critères adoptés pour l'établir. On s'aperçoit vite que, contrairement à Callewaert, M. Colombo estime peu le Fuldensis et qu'il s'est imposé de ne le suivre que rarement. La demi-mesure qui résulte de ce système se montre clairement dans le passage suivant (nº 5 du dernier chapitre). La leçon admise par le Dr Colombo est en italiques.

Digitized by Google

702. C. H. TURNER. *Prolegomena to the « Testimonia » and « Ad Fortunatum » of St. Cyprian, III.* — Journ. of th. St. 29 (1927-28) 113-136.

Nouvelle tranche de prolegomena à une édition attendue depuis 25 ans. L'intérêt de ces pages se concentre autour de l'analyse des principaux manuscrits contenant les recueils bibliques de Cyprien, si maltraités par Hartel.

M. Turner attache la plus grande importance au cod. Veronensis : ce texte serait celui d'une édition africaine des *Testimonia*, remontant à la fin du IIIe s. Puis-je transcrire ici ce que l'examen des psaumes m'avait amené à conclure dès 1913 ? « Tout cela nous oblige à reconnaitre dans l'ancêtre de V un témoin africain très ancien, probablement peu postérieur à s. Cyprien, puisqu'il a conservé des leçons plus archaïques que lui, et d'un coin de l'Afrique distant de Carthage » (*Le texte du psautier latin en Afrique*, p. 36.).

A propos de V et de L, M. Turner rappelle la numérotation africaine des psaumes, inférieure d'une unité à la grecque. Curieux phénomène que Mgr Mercati avait constaté jusqu'au ps.CXI. Turner ajoute : « au moins », avec raison, car les faits établissent que cette façon de compter s'étendait sûrement jusqu'au ps. CXVIII, probablement jusqu'au CXXXIVe (cf. mon *Psautier en Afrique*, p. 24). Dans ce cas, on peut se demander si la numération inférieure n'allait pas jusqu'au bout du psautier, le ps. CLI étant alors compté comme CLe.

La partie la plus neuve de ces prolégomènes analyse quelques mss ignorés de Hartel. Le plus important se trouve actuellement à la Rylands Library ; il provient de Murbach (VIIIe s.).

703. [R] H. KOCH. *Cyprianische Untersuchungen* (cf. Bull. 581). — Philol. Wochens. 47 (1927) 745-747 : *L. Wohleb.*

704. [R] ——— Engl. histor. Rev. 43 (1928) 247-248 : *C. H. Turner.*

W. fait plusieurs bonnes remarques. La courtoisie et les éloges du recenseur sont d'autant plus notables que Koch l'a récemment contredit, sur un point, avec décision (cf. Bull. 583).

Le compte-rendu de M. Turner est très averti. Aux louanges il joint quelques critiques : *Catholica ecclesia* n'est pas si tardif que le dit K. ; Pontius parle de l'*Ad Fortunatum* ; il faut expliquer autrement *confessor* et *martyr* ; on insistera sur les différences entre les deux premiers livres et le 3me *Ad Quirinum*.

705. OPTATIANUS PORFYRIUS. *Carmina*, edidit E. KLUGE. (Bibl. teubneriana.) — Leipzig (1926) Teubner ; XXX-92 p. 12°. Mk. 3,20

L'édition, annoncée depuis longtemps (cf. Bull. 467), est faite avec beaucoup de soin. Une longue description des mss forme le « proemium ». Les poèmes de Porfyrius ont été assez bien conservés. L'éditeur utilise 2 mss du IXe siècle, deux du Xe, un du XIe et quelques-uns plus tardifs. Il s'attache à reconstituer la généalogie des témoins, plus encore qu'à déterminer leur valeur. Au sujet de

Digitized by Google

l'édition elle-même, l'utilité de reproduire dans l'apparat la leçon adoptée, en y joignant un sigle indiquant que c'est là le mot donné par l'archétype, est contestable. La lisibilité du volume eût été plus grande si l'on avait attribué un titre aux diverses pièces, qui se suivent, uniquement précédées d'un numéro d'ordre. Cet anonymat double la sévérité de cette solennelle poésie.

Consciencieuse édition, à considérer comme probablement définitive.

706. J. MARTIN. *Priscillianus oder Instantius* ? — Hist. Jahrb. 47 (1927) 237-251.

M. Martin estime que la tentative de revendiquer pour Instantius les traités attribués par Schepss à Priscillien n'a pas réussi. Comme il est difficile de se placer sur le terrain littéraire pour juger d'un auteur aussi mal connu que Priscillien, on s'attachera à rechercher la situation historique que révèlent les Tractatus et à apprécier si elle favorise l'hypothèse de dom Morin. M. Martin entreprend de réfuter l'un après l'autre les indices apportés en 1913 par mon confrère. Deux considérations lui paraissent même inconciliables avec l'attribution à Instantius. 1) L'auteur des traités, bien qu'il parle au nom de plusieurs, se met souvent en avant et rappelle avec insistance son activité littéraire. Ce qui convient seulement à Priscillien. — 2) L'auteur du premier traité n'est pas évêque. Non seulement il se tait sur cette dignité, mais il parlerait autrement s'il en était investi.

707. F. J. E. RABY. *A history of Christian-latin poetry from the beginnings to the close of the middle ages.* — Oxford (1927) Clarendon Press ; VIII-491 p. grand 8°. Sh. 21.

708. S. GASELEE. *The Oxford Book of medieval Latin Verse.* — Oxford (1928) Clarendon Press ; XIV-250 p. 12°. Sh. 8,6.

Le grand et beau volume de M. Raby ne prétend donner, malgré ses 500 pages qu'un aperçu assez succinct. Pour être traitée avec ampleur et précision la matière eût demandé quatre à cinq tomes. Il s'agit en effet d'analyser 13 siècles d'une production littéraire presqu'ininterrompue et dont les sources d'inspiration, aussi bien que les procédés techniques, ont considérablement varié. On ne verra donc dans ce livre qu'un essai de somme documentaire, où les pièces principales sont discrètement commentées. L'auteur a cherché à ne négliger aucun des travaux importants publiés avant lui, soit pour l'ensemble soit pour les détails de son sujet.

Ayant parcouru rapidement (p. 1-43) les pièces antérieures à Prudence, il accorde à celui-ci un chapitre entier. Les deux suivants esquissent la poésie des IVe-VIe s. (72-120). Viennent les auteurs de transition (121-154) puis la renaissance carolingienne et son prolongement affaibli au cours des Xe et XIe siècles (155-287). Le XIIe occupe (288-344) la place qui lui revient. Adam de St-Victor et l'art de la Séquence sont étudiés à part (345-375). Enfin, après un aperçu sur le XIIIe s. (376-414), le livre se termine heureusement par l'évocation des poètes franciscains (415-460) dont les chefs-d'œuvre lyriques, *Dies Irae* et *Stabat Mater*, jouissent d'une impérissable célébrité.

Digitized by Google

La première de ces monographies désarme vraiment la bienveillance ! Ce serait manquer à son devoir que d'en louer le fond ou l'ordonnance. L'effort même est insuffisant : la pauvreté du commentaire défie presque les pires pronostics.

L'auteur cherche à présenter le *De Obitu Theodosii*. Il y avait là un genre littéraire à déterminer, un vocabulaire à détailler, une syntaxe à analyser. Or on s'est contenté de donner un aperçu (3 pages) sur les qualités oratoires d'Ambroise ; une esquisse (23 p.) de son vocabulaire et de son style, et une discussion sur la pénitence de Théodose. Le commentaire, qui pouvait dégager tant d'excellentes choses, se borne à d'indigentes généralités : « *ecce torquet* ! : exclamatio » (p. 140) ; « *quasi equi* : comparison » (p. 141), etc.

Sr Mary Dolorosa a cependant eu une heureuse velléité que l'on ne retrouve, si je ne me trompe, dans aucun autre ouvrage de la même collection : elle s'est doutée que le texte même de s. Ambroise pouvait n'être pas sûr, et elle a collationné 6 manuscrits dont elle donne les variantes. Un travailleur un peu moins novice aurait vite remarqué : 1) que ce contrôle révélait en effet un texte très incertain ; 2) que les mss n'étaient pas de qualité suffisante pour l'amender convenablement. Cela eût amené à une recherche plus ordonnée et, finalement, à une reconstitution sérieuse. Mais ici encore, l'auteur s'est montrée superficielle : les variantes des mss ont été soigneusement reléguées en note, sans que jamais leur témoignage ait été utilisé, pas même dans le commentaire, pas même à titre documentaire. En dernière analyse, cependant, cet apparatus timide est la seule chose estimable de cet ouvrage. Consulté avec prudence, il rendra provisoirement de bons services.

712. L'étude de Sr Barry sur le vocabulaire des écrits ascétiques d'Ambroise est une pure analyse, mais qui est conduite correctement, et dont les résultats sont utilisables facilement grâce, à l'index abondant qui termine le volume. En rédigeant son travail, l'auteur a constaté combien classique est le choix de mots de l'évêque de Milan : il avait été formé à l'école de la rhétorique traditionnelle.

M. Baxter a récemment écrit cette juste remarque, que le latin d'Ambroise, s'il est difficile à première vue, est cependant d'étude aisée car il est plutôt pauvre et très constant (cf. *Class. Rev.* 41 [1927] 91). Cette constatation est encourageante pour celui qui tenterait d'établir par la critique interne ce qui revient à Ambroise dans les écrits qui lui sont attribués. Sr Barry avait l'occasion d'examiner à ce point de vue deux petits problèmes, qu'avec sa connaissance du vocabulaire ascétique de son auteur, elle eût pu résoudre avec autorité : celui de l'authenticité du *De Lapsu Virginis* et celui de la fiction littéraire du discours prêté par Ambroise à Libère, pendant la *velatio* de Marcella. A vrai dire, le premier problème ne se pose guère : la thèse de l'inauthenticité du *De Lapsu* parait assurée, et Sr Barry elle-même semble en convenir (p. 12). Pourquoi alors n'avoir pas écarté de son programme ce petit morceau ? Pour le discours de Libère, l'hypothèse de la fiction a été successivement proposée par dom Michiels (cf. Bull. 314) et E. Caspar

Digitized by Google

(cf. plus bas, nº 715). La démonstration de Caspar aurait sans doute pu être renforcée par Sr Barry.

713. La latinité des lettres de s. Ambroise est étudiée par les méthodes habituelles dans l'honnête volume de Sœur Adams. Le vocabulaire n'est pas analysé. La conclusion d'ensemble est qu'Ambroise se montre remarquablement classique. Sr Adams est en cela d'accord avec sa consœur Sr Barry.

Ici aussi l'on a eu soin de munir ce travail d'analyse d'un utile index. Voir dans le *Bulletin bibl. du Musée belge* 32 (1928) 59-60 d'intéressantes remarques de M. A. Jacques.

714. Incontestablement le commentaire au *De Nabuthae*, écrit par M. Mcguire. est le meilleur des quatre volumes. Il est riche et varié. L'auteur possède son sujet, Il connaît à fond l'œuvre de s. Ambroise. A un *index verborum* soigné, il a joint une liste des citations d'Écriture, dont beaucoup ne sont pas signalées dans les éditions. M. Mcguire a heureusement choisi un traité pour lequel nous avons une édition critique. C'est indispensable et on doit bien regretter que des travaux aussi laborieux que ceux de Sr Barry et de Sr Adams se soient appliqués à des textes insuffisamment établis : plusieurs remarques de détail seront certainement reconnues un jour manquer de base, et toutes devront être contrôlées.

Puisse l'esquisse de texte critique tentée par Sr Mary Dolorosa servir d'avertissement aux auteurs des volumes à paraître dans la collection du Prof. Deferrari !

715. E. Caspar. *Die Marcellina-Predigt des Liberius und das römische Weihnachtsfest.* (Kl. Beitr. z. alt. Papstgesch. 3). — Zeits. f. Kircheng. 46 (1927) 346-355.

Sans connaître l'étude de dom Michiels signalée ici (cf. *Bull.* 314), M. Caspar a vérifié l'hypothèse que le discours prêté à Libère est en réalité une création d'Ambroise. C'est certain : ainsi le démontre l'examen littéraire, négligé par mon confrère.

716. H. Koch. *Cyprian in den Quaestiones V. et N. Testamenti und beim Ambrosiaster.* — Zeits. f. Kircheng. 45 (1926) 516-555.

Les *Quaestiones* et l'*Ambrosiaster* trahissent à chaque instant, sous forme de réminiscences, l'influence profonde de s. Cyprien. M. Koch dresse une longue liste de rapprochements puis conclut en disant que voilà une marque nouvelle de l'identité d'auteur pour les deux ouvrages. Dans une longue note il remarque combien problématique est l'identification de l'Ambrosiaster avec Evagrius : bien des coïncidences lexicographiques sont à attribuer au milieu latin plutôt qu'à un individu, et pas mal d'autres sont des emprunts à s. Cyprien.

Un relevé des vestiges cyprianiques dans l'œuvre de Pélage termine cet article de patiente et délicate documentation.

Digitized by Google

717. M. FROST. *Te Deum laudamus.* — Journ. of th. St. 28 (1926-27) 403-407.

Le ms de St-Emmeran (IXe s.) que Burn croyait perdu est à Munich : Clm 14248. M. Frost en donne le texte au complet et étudie les variantes principales.

718. [R] G. BARDY. *Recherches sur l'histoire... du De Principiis d'Origène* (cf. *Bull.* 328). — Th. Litz. 52 (1927) 439-441 : *P. Koetschau.*

Ce compte rendu très approfondi reconnait les mérites du livre de M. Bardy. Mais le recenseur y rectifie ce que la réhabilitation de Rufin a d'excessif. Rufin fut un traducteur tendancieux.

719. AURELII PRUDENTII *carmina*, ed. J. BERGMAN (CSEL vol. LXI). — Vienne et Leipzig (1926) Holder etc. ; LVI-578 p. 8°. Mk. 24.

Cette édition des poèmes de Prudence est probablement définitive. Depuis de longues années son auteur vit dans un commerce assidu avec l'œuvre du grand poète. Dès 1908 il publiait dans les Comptes Rendus de l'Académie de Vienne l'analyse et la classification des quelque 300 manuscrits connus de Prudence.

Pour l'édition 15 seulement ont été retenus, choisis parmi les représentants les plus anciens et les plus purs de chacune des deux familles A et B, subdivisées elles-mêmes en deux branches Aa Ab, Ba Bb. La classification est exposée avec sobriété mais clarté parfaite dans les prolegomena, où sont résumées en quelques points précis les caractéristiques de chaque groupe de mss.

L'édition nouvelle l'emporte sur toutes les autres, y compris celle de Dressel, par l'utilisation de mss très anciens, Paris. 8084 (s. VI) et Ambr. D 36 sup. (s. VII), supérieurs à ceux qu'avaient collationnés les éditeurs précédents. Paris 8084 surtout, qui est presque complet, est aussi presqu'impeccable.

La famille B doit être d'origine carolingienne ; sa branche Bb se caractérise notamment par de courtes mais curieuses et habiles interpolations. Il parait bien que ces fines surcharges furent à l'origine des exercices d'école qui, peu à peu, ont envahi le texte. Elles se présentent assez irrégulièrement dans les 4 mss de la famille.

Il eût été bon, pour cette partie, d'enrichir l'apparat ou, du moins, de déclarer clairement auquel des 4 témoins se rattache la masse des mss de Bb. L'origine de cette édition est allemande. Est-il possible de découvrir le centre intellectuel où l'on a ainsi glosé Prudence, et si les variantes par substitution sont de même provenance que les interpolations ?

Il n'y a presqu'aucune critique à formuler. Les tables sont abondantes : table des loca s. Scripturae, table des imitations (voir les additions suggérées par Manitius dans le *Philol. Wochens.* 1928, c. 228-230), table des noms, table des choses, table des mots. Cette dernière est très précieuse. Voici quelques oublis : *furrus* (H 826) *licentia* (H 824), *piceas* (H 825).

Digitized by Google

Un ms du IXe s. se trouvant dans le Stadtarchiv de Fribourg en Brisgau et contenant une partie du Cathemer. (X, 129-XI, 75), l'Apotheosis et quelques autres extraits, est transcrit par C. MENGIS dans Philologus 83 (1927) 89-105. Le texte appartient au type Ab.

720. [R] PELAGIUS'S *Exposition of ... epistles of St Paul* II ... by A. SOUTER (cf. Bull. 589). — Journ. of th. St. 28 (1926-27) 97-101 : *F. C. Burkitt.*

Rien n'est indifférent qui sort de la plume de M. Burkitt. Son intéressant compte rendu traite beaucoup du texte biblique de Pélage. B. paraît admettre que s. Jérôme revisa les épîtres de s. Paul ; il accorde à dom Chapman que Pélage connaissait mal le grec, mais il le défend contre certains griefs d'ignorance ; il considère le texte fixé par Souter comme pratiquement définitif ; il souligne combien parfois il se rapproche de la Vulgate, ce qu'il semble expliquer par une influence des lettres de s. Jérôme, qui se répandirent aussitôt et dont on a la preuve que Pélage en subit l'ascendant.

Tout cela sera heureusement comparé avec les remarques très compétentes de dom De Bruyne, dans ce *Bulletin*.

721. B. SCHMEIDLER. *Die scriptores Historiae Augustae und der heilige Hieronymus.* — Philol. Wochens. 47 (1927) 955-959.

Vallarsi avait déjà signalé la correspondance entre la *Vita Probi* et la *Vita Hilarionis*, pour un court passage. M. Sch. ne croit pas à une coïncidence fortuite. S. Jérôme aurait été imité par l'auteur de la *Vita Probi*. Ceci n'est pas exprimé sans quelqu'hésitation.

722. P. DE LABRIOLLE. *S. Augustin et Senèque.* — Rev. de Philol. 54 (1928) 47-49.

Peut-être le difficile passage Conf. I, XIX s'inspire-t-il de Senèque *De Const. Sapientis* XII.

723. [R] AUGUSTINI .. *De catechizandis rudibus* (ed. CHRISTOPHER) (cf. Bull. 607). — Philolog. Wochens. 47 (1927) 1291-1293 : *C. Weyman.*

Fidèle à sa méthode, Weyman suggère nombre de rapprochements littéraires, surtout avec les classiques païens. Il estime bon le commentaire de Christopher.

724. Dom B. CAPELLE. *Les homélies « De lectionibus euangeliorum » de Maximin l'arien.* — Rev. bén. 40 (1928) 49-86.

Ces homélies sont probablement le seul monument important qui nous renseigne sur l'esprit religieux des communautés semi-ariennes du Danube. Les simples fidèles y étaient entretenus dans une piété où le mensonge doctrinal se cachait sous les plus édifiantes exhortations.

Digitized by Google

L'article donne un texte critique des homélies. L'origine directement arienne du manuscrit est démontrée par de curieuses notes marginales gothiques. L'importance du texte biblique, préhiéronymien et harmonisant, est soulignée.

725. L. LAURAND. *Pages de l'histoire du Cursus.* — Rev. de Philol. 54 (1928) 41-46.

Cursus dans Cassien, Victrice, Pierre Damien, Étienne de Tournai, Pierre de Blois ; parfois s. Grégoire. S. Benoit n'en a pas trace, mais la Règle de s. Ferreol y est fidèle, ainsi que la *Regula Tarnatensis.*

726. J. DUHR. *Le « De Fide » de Bachiarius.* — Rev. d'Hist. eccl. 28 (1928) 2-40 ; 301-331.

Cette étude comporte deux parties : la *date* du *De Fide* de Bachiarius serait à fixer en 383-384 ; l'examen des *idées* de cette apologie montre que son auteur était accusé de priscillianisme. A travers la suffisante orthodoxie de ses formules, on devine qu'il avait subi quelqu'influence de l'hérésiarque espagnol.

Le P. Duhr a témoigné de beaucoup de finesse dans l'établissement de sa seconde thèse, laquelle — réserve faite de quelques menus points — parait démontrée. Mais la question de date est-elle à trancher dans un sens si opposé à l'opinion reçue jusqu'ici par les critiques ?

La donnée essentielle est le rapport avec l'Apologie de Rufin. L'un des auteurs a copié l'autre. Le P. Duhr s'est persuadé, contre l'avis de tous, que c'est Rufin qui s'est servi de Bachiarius. Les arguments ne semblent pas convaincants et se retournent même parfois contre lui. Voici deux exemples:

1. Il est douteux que B. ait eu à répondre à un questionnaire détaillé : « *interrogata* » peut s'entendre dans un sens large (cf. 1019 c: *beatitudo tua fidem a nobis requirit* ; 1024 B : *accipiatur confessio mea quam in baptismi nativitate respondi.*) Mais ce qui est sûr, c'est que les points que parcourt Rufin dans son Apologie sont exactement ceux sur lesquels avait à s'expliquer quelqu'un accusé d'origénisme. S. Jérôme lui a reproché de n'avoir pas répondu, mais non de n'avoir pas essayé. Que B. dans sa *Fides*, ait repris la majeure partie de ces griefs, alors que lui n'était pas suspect d'origénisme, parait bien marquer le caractère secondaire de son œuvre.

2. Le P. Duhr signale quelques détails qui seraient révélateurs de priorité. Je n'en noterai qu'un parce qu'il est significatif, et qu'il doit être interprété dans un sens opposé à celui que le P. D. lui a attribué. A propos de la résurrection de la chair, Rufin écrit : « non, ut quidam *calumniantur*, alteram pro hac (= carne) resurrecturam dicimus ». Le sens parait clair : certains accusent *à tort* Rufin de soutenir, comme les origénistes, qu'on ressuscitera avec une autre chair. Bachiarius, qui n'avait pas été accusé sur ce point, ne pouvait garder *calumniantur*. Il le remplace donc par *absurdissime*, élégant substitut qui le met hors de cause. Rufin est donc ici la source. Le P. Duhr semble avoir compris le passage dans un sens tout différent, au point d'appliquer aux mêmes sujets les termes d'*absurdes* et de *calomniateurs*. N'y a-t-il pas là contresens évident ?

Digitized by Google

Ces quelques notes ne prétendent pas résoudre le problème posé, mais suggérer seulement que le renversement des dates et des dépendances manque de motifs solides.

727. L. W JONES. *Spanish symptoms at Tours.* — Class. Philol. 22 (1927) 280-290.

Le ms d'Eugippius (Paris, BN nouv. acq. lat. 1575) originaire de Tours où il fut écrit entre 700 et 750, provient d'un original visigothique.

728. E. A. LOWE. *An uncial (palimpsest) manuscript of Mutianus in the collection of A. Chester Beatty.* — Journ. of th. St. 29 (1927-1928) 29-33.

Mutianus traduisit pour Cassiodore le commentaire de s. Jean Chrysostome sur l'Épître aux Hébreux. On n'en connaissait que des exemplaires assez tardifs. Le cod. palimpseste remonte au VIIe s., soit cent ans environ après l'œuvre.

729. S. BENEDICTI *Regula monasteriorum.* Ed. criticam adorn. D. C. BUTLER (ed. 2^a). — Fribourg (1927) Herder ; XXIV-223 p. 8°. Mk. 3,80.

La nouvelle édition de l'ouvrage de dom Butler ne réclame pas une longue présentation. Elle a gardé l'aspect de la première, s'inspire des mêmes critères et n'a été modifiée que légèrement.

Le texte fut cependant soigneusement revu et çà et là corrigé d'après les desiderata formulés en 1912. Le progrès le plus sensible de l'édition présente concerne les sources dont s'inspire s. Benoît. Un patient travail a permis au savant éditeur d'enrichir considérablement sa marge de loca parallela. Elle pourrait être plus chargée encore, notamment de réminiscences empruntées à Cassien. Et ceci serait un progrès, car les *Institutiones* et les *Collationes*, spécialement prisées par s. Benoît, lui ont servi si souvent qu'on les peut nommer ses livres de chevet.

C'est une vraie joie de posséder un tel trésor de bonnes choses si parfaitement classées et rangées de façon si commode. L'élégant volume de dom Butler est devenu l'indispensable « companion » de quiconque souhaite sérieusement connaître notre vieux code bénédictin.

730. D. A. WILMART. *Un nouveau témoin du Breviarius de Hierosolyma.* — Rev. bibl. 37 (1928) 101-106.

Geyer avait publié les deux recensions de cet itinéraire. Dom Wilmart vient de reconnaître dans Oxford, Laud. Misc. 263 un exemplaire, malheureusement très imparfait, de la recension longue.

731. F. E. BRIGHTMAN. *Six notes.* — Journ. of th. St. 29 (1927-1928) 158-165.

La 5me de ces notes propose une nouvelle interprétation du passage difficile de s. Grégoire (Ep. IX, 26) sur l'usage du Pater à la messe. La « prex quam soho-

Digitized by Google

lasticus composuerat » est communément interprétée du canon. M. Br. remarque que Grégoire ajoute « super oblationem diceremus » et il suggère, en conséquence, que cette « prex » n'est autre que la secrète.

La solution est ingénieuse et peut-être correcte. J'y vois un inconvénient : la même phrase porterait le mot *precem* deux fois dans un sens différent : « mox post precem dicimus » est, en effet, une allusion au canon.

732. P. LEHMANN. *Fuldaer Studien*. Neue Folge. — Sitzber. Munich 1927. 2 Abh. 53 p.

La première de ces études concerne la célèbre lettre de Charlemagne *De Litteris colendis*. On n'en possédait jusqu'ici qu'un ms. M. Lehmann l'a trouvée encore dans *Oxford, Laud. Misc.* 126. Il en publie le texte et le commente. Aucune variante sensationnelle.

La seconde étude renseigne en détail sur deux mss de Raban Maur, abondamment illustrés. Ces pages intéressent surtout l'histoire de la miniature.

733. Dom A. WILMART. *Distiques d'Hincmar sur l'Eucharistie ? Un sermon oublié de s. Augustin sur le même sujet.* — Rev. bén. 40 (1928) 87-98.

Les éléments de ces distiques sont connus par quelques citations. Dom Wilmart les rapproche, montre qu'ils ont un auteur unique et que cet auteur est Hincmar. Celui-ci du reste en a emprunté la pensée et la forme au recueil de Florus sur s. Augustin.

Le sermon d'où tout cela émane fut publié par Mai (Nova P. bibl. I, 303) d'après le ms Vat. 471. Il est authentique — comme d'ailleurs ceux qui l'entourent dans ce ms — et très important pour établir la doctrine de s. Augustin sur l'Eucharistie. Il est donc regrettable qu'on l'ait perdu de vue.

734. K. PREISENDANZ et P. LEHMANN. *Kennen wir Walahfrids Schrift ?* — Z. für Bibliotheksw. 45 (1928) 113-116 ; 116-123.

Controverse se rattachant à la thèse de Beyerlé qui voyait dans le ms Zurich, Rh. 27, un autographe de Walafrid. Preisendanz se rend aux raisons alléguées précédemment contre Beyerlé par Lehmann, puis propose : St Gall 283. Lehmann rejette cette nouvelle identification : St Gall 283 serait une copie directe, mais posthume, d'un écrit de Walafrid.

735. Dom G. MORIN. *Rainaud l'ermite et Ives de Chartres : un épisode de la crise du cénobitisme au XIe-XIIe siècle.* — Rev. bén. 40 (1928) 99-115.

On connaissait une lettre (la 256e) d'Ives de Chartres à « Rainaud », pour le dissuader de quitter le cloître pour la vie érémitique. Voici que dom Morin publie 1) la réponse ; 2) un traité de Rainaud, longue satire de la vie claustrale. Les pièces sont très suggestives. L'article s'achève par une tentative de fixer quel était ce Rainaud.

Digitized by Google

Digitized by Google

To avoid fine, this book should be returned on
or before the date last stamped below
10M—6-37

NOV 22 '81

7-17-78
6/25/79

FOR
USE IN LIBRARY
ONLY
DO NOT REMOVE
FROM LIBRARY

LUO SEP 22 1980

Digitized by Google

Stanford University Libraries
3 6105 127 185 945

529226

Digitized by Google

Digitized by Google